



HAL
open science

Les Cahiers de RECITS n°5 (2007)

Robert Belot, Laurent Heyberger, Jérôme Bimbenet, Manuel Brun, Matthieu Bunel, Vincent Dray, Richard Duhautois, Christian Favre-Bulle, Michel Ficheux, Joëlle Forest, et al.

► **To cite this version:**

Laurent Heyberger (Dir.). Les Cahiers de RECITS n°5 (2007). Robert Belot. Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 5, 2007, Les Cahiers de RECITS. hal-04298321

HAL Id: hal-04298321

<https://hal.science/hal-04298321>

Submitted on 23 Nov 2023

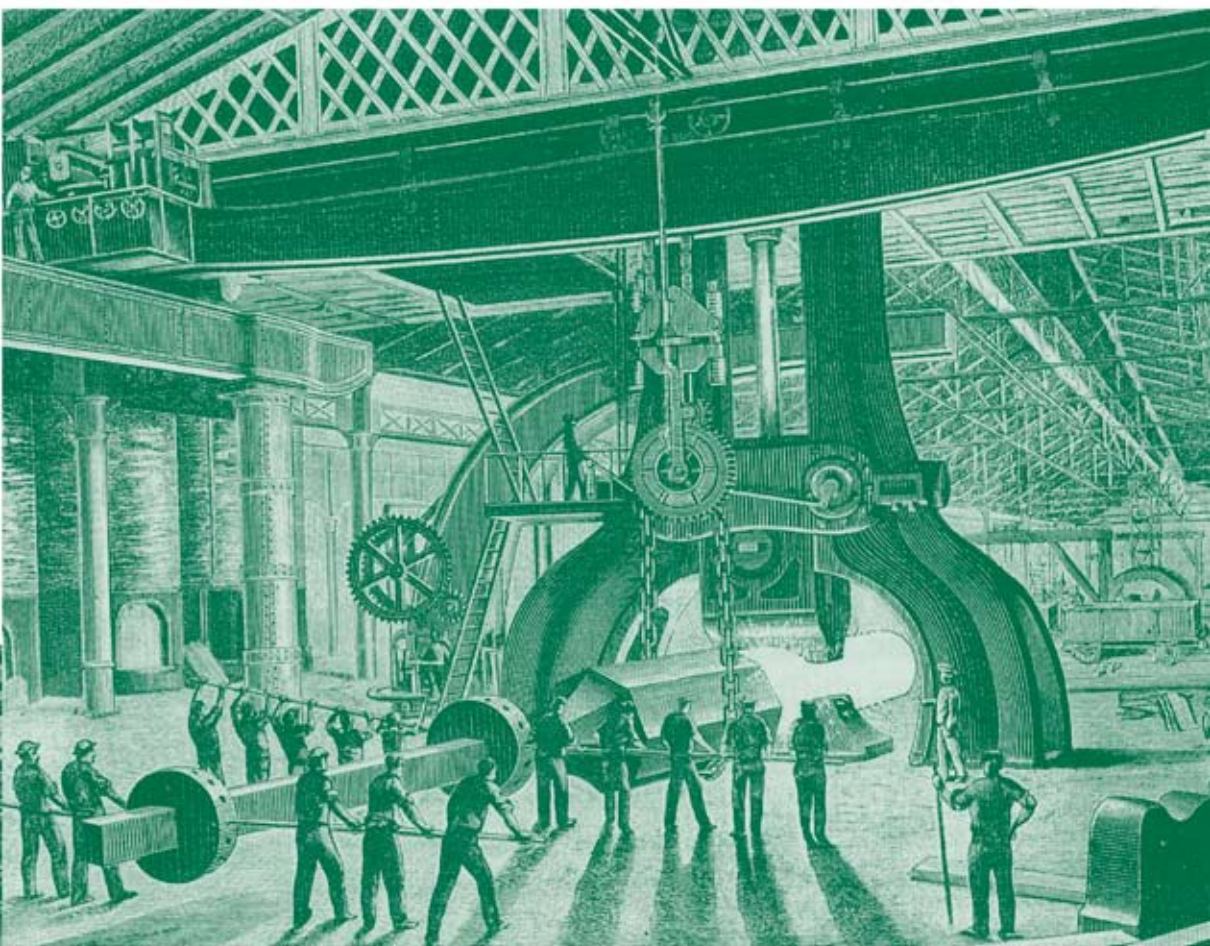
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Cahiers de RECITS

N° 5 - 2007



Cahiers du laboratoire RECITS (UTBM)

Laboratoire Recherche et Etudes sur les Choix Industriels, Technologiques
et Scientifiques (RECITS)

90 010 Belfort cedex.

Responsable scientifique : Robert BELOT

Tel : 33 (0)3 84 58 32 37

Fax : 33 (0)3 84 58 31 78

Courriel : robert.belot@utbm.fr

Rédacteur en chef : Laurent HEYBERGER

Courriel : laurent.heyberger@utbm.fr

Ce laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales s'inscrit dans une volonté de renforcer la dimension « Humanités » de l'UTBM, tant au niveau de l'enseignement que celui de la recherche.

Il a pour vocation de développer la dimension humaniste de la formation de l'ingénieur, notamment par une démarche d'aide à la compréhension de la complexité des phénomènes technologiques par leurs implications économiques et sociales.

Sa démarche consiste :

- . à penser la technologie comme un fait social et culturel,
- . à penser ce fait dans sa complexité et sa contextualité,
- . à situer le phénomène à l'intersection de l'économie, du politique et du scientifique.

Les axes de recherche retenus en rapport avec les compétences apportées par les enseignants-chercheurs sont :

- . politiques industrielles : logiques, acteurs, territoires, innovation.
- . histoire et mémoire des entreprises, patrimoine.
- . représentations de la technique.

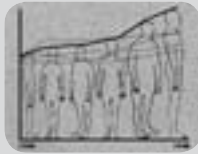
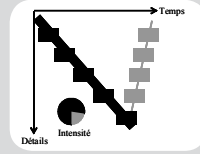
Cahiers de RECITS : ISSN 1769-9592

Rédaction : université de technologie de Belfort-Montbéliard

UTBM, site de Sevenans, rue du château, 90 010 Belfort cedex

Carine Bourgeois

Tel : 33 (0)3 84 58 35 58



Cahiers de RECITS n° 5

**Recherches sur les choix industriels, technologiques et
scientifiques de l'université de technologie
de Belfort-Montbéliard (UTBM)**

Cette revue est celle du laboratoire RECITS
(Recherches sur les choix industriels, technologiques et
scientifiques) de l'université de technologie
de Belfort-Montbéliard (UTBM)

N° 5, 2007.

- Responsable scientifique : Robert Belot
- Rédacteur en chef : Laurent Heyberger

Sommaire

Partie I - Mémoire et histoire	9
François Jequier Les mémoires inégales à l'assaut de l'histoire : quels enjeux	11
Partie II - Entreprises en Franche-Comté	53
Manuel Brun Industrialisation et logements ouvriers dans le Territoire de Belfort du XIX ^e siècle à 1940	55
Christian Favre La colonie suisse de Franche-Comté : histoire d'une migration frontalière, de la Grande Dépression à la veille de la Seconde Guerre mondiale	77
Nathalie Pelier Lire l'histoire d'une entreprise à travers ses logotypes : l'exemple d'Alstom, de 1879 à 2007	97
Robert Belot, Pierre Lamard Communiquer, convaincre, unifier : la communication interne à Peugeot-Sochaux (1912-2007)	113
Michel Godard L'état patrimonial de la société civile des Houillères de Ronchamp entre 1854 et 1860. Approche contextualisée et critique	139

Partie III - Création, invention, diffusion	173
Vincent Dray	
La diffusion internationale des technologies. La construction des échanges techniques franco-américains : sources, interdépendances et influences de 1914 à 1940	175
Benoît Humblot	
Brevetabilité de l'invention : les mérites du secret bien tempéré	199
Joëlle Forest, Michel Fauchoux	
Expliquer l'inexplicable. Sciences de la conception et créativité	211
Jean-Pierre Micaëlli	
Évaluateurs et créatifs, deux tribus en guerre?	223
Partie IV - Capital humain : formation, entretien et déformation	237
Laurent Heyberger	
Une révolution industrielle, deux révolutions des corps. Les effets contrastés de l'industrialisation sur les niveaux de vie biologiques à Mulhouse et Belfort (1796-1940)	239
François Soulard	
La mise en place des formations intermédiaires en chimie appliquée au XIX ^e siècle en France : de Jean-Antoine Chaptal à Victor Duruy (1800-1869)	263
Matthieu Bunel, Richard Duhautois, Lucie Gonzales	
Effets de court terme des restructurations sur l'emploi : une analyse sur données françaises à partir des fichiers de modifications de structure	271

Partie V - Cinéma et histoire : Villes et liberté	301
Jérôme Bimbenet	
<i>La Kermesse héroïque, ou la liberté gagnée par les femmes</i>	305
Pauline Peretz	
La liberté entrevue dans <i>The Immigrant</i> de Chaplin et dans les <i>Récits d'Ellis Island</i> de Perec et Bober	325
Jacques Rougerie	
<i>La Commune</i> , de Peter Watkins	337
Francesca Leonardi	
Ville et corruption : le cinéma italien enquête. <i>Main basse sur la ville</i> (1963) et <i>En quête d'État</i> (1998)	351
Partie VI - Laboratoire RECITS (UTBM)	373
Le laboratoire RECITS et ses membres (titulaires, doctorants, membres associés)	353
Colloque « Images et industries » (Belfort, mai 2008)	409
Un livre sur Marc Seguin par Michel Cotte	411



Partie I

Mémoire et.
histoire

Les mémoires inégales à l'assaut de l'histoire : quels enjeux ?

François Jequier

« Nous sommes entrés dans l'ère des lieux de mémoire » titrait Jean-Pierre Rioux, en 1993, pour saluer la publication des derniers volumes de l'œuvre magistrale de Pierre Nora, qui débuta en 1984 sous le titre générique *Les Lieux de mémoire*¹.

Tout, dans le domaine historique et culturel est devenu prétexte à célébrations, commémorations et autres manifestations mémorielles, dont l'ampleur peut se mesurer à l'aune des annuaires des célébrations nationales publiés par la délégation aux célébrations nationales du ministère de la Culture et de la communication².

En l'an 2000 encore, Jacques Le Goff constatait que « l'histoire récente a lancé la mémoire à l'assaut de l'histoire »³. Mais ce triomphe de la mémoire, qui pourrait tourner à « la tyrannie de la mémoire » pour certains⁴, s'effectue parfois au détriment de l'histoire comme nous allons tenter de le montrer en en soulignant les enjeux.

Pour éviter les malentendus classiques issus de la polysémie des mots, précisons le sens des termes utilisés. L'histoire est un terme ambigu en ce sens qu'il désigne aussi bien ce qui est arrivé dans le passé, soit la « réalité

1 Jean-Pierre Rioux, Nous sommes entrés dans l'ère des lieux de mémoire, in *L'Histoire*, N° 165, avril 1993, p. 80 ; Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*. Paris, Gallimard, 1997, 3 tomes. (Première édition en 1984-1988).

2 *Célébrations nationales 2005*. Paris, Direction des Archives de France, 2004, 293 p. Pour le ministre de la culture Jean-Jacques Aillagon : « Battre le rappel de la mémoire est un service public », in *Célébrations nationales 2003*, p. 3.

3 Jacques le Goff, L'histoire, in Université de tous les savoirs sous la direction, vol.3, *Qu'est ce que la société?* Paris Odile Jacob, 2000, p. 76.

4 Philippe Joutard, La tyrannie de la mémoire, in *L'Histoire*, n° 221, mai 1998, p. 98.

historique » que le récit de ce qui est arrivé, soit l'histoire comme connaissance du passé. Comme l'a souligné Raymond Aron à maintes reprises, la « réalité historique » est en elle-même (dans l'absolu) inaccessible⁵. Nous n'en avons qu'une connaissance indirecte à travers la masse des archives et des témoignages, dont le genre, la nature et le volume changent en fonction des périodes et des domaines envisagés. C'est cette matière première que l'on nomme communément les sources de l'historien prises dans leur sens le plus large, du hiéroglyphe aux derniers blogs, qui sont à la base, qui permettent l'élaboration, la construction de ce récit résultant des questions que l'historien pose au passé. En d'autres termes, il n'y a pas d'histoire, il n'y a que des historiens.

Mais surtout comme le rappelle Lucien Febvre, il n'y a pas de recherche historique sans hypothèse préalable et ces hypothèses de départ ne sont jamais neutres ou innocentes même si elles sont rarement précisées de manière claire et explicite par les producteurs de récits historiques que sont ces historiens qui écrivent l'histoire⁶. L'histoire restera toujours une connaissance construite et incomplète de cette « réalité historique » (le passé) que les historiens ne cessent de reconstruire, de relire et de réinterpréter⁷. Il n'y a pas de vérités définitives en histoire ce qui explique pourquoi chaque génération croit pouvoir réécrire des pages entières d'histoire comme l'a bien montré l'ampleur des oppositions touchant le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale lors de l'affaire dite des fonds en déshérence, qui mit bien en évidence ces conflits épistémologiques entre histoire et mémoire nationales⁸.

Le terme de mémoire s'impose par sa complexité vu qu'il contient plusieurs éléments différents qui ressortent de sa définition : faculté de conserver et de rappeler des états de conscience passés et ce qui s'y trouve associé. Voltaire l'a déjà souligné : « ce qui touche le cœur se grave dans la

-
- 5 Raymond Aron, *Dimensions de la conscience historique*. Paris, Plon 1961, 339 p. et *Leçons sur l'histoire*. Cours du Collège de France. Paris, Éditions de Fallois, 1989, 460 p.
 - 6 Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*. Paris, Armand Colin, 1953, 458 p. et *Pour une histoire à part entière*. Paris, SEVPEN, 1962, 859 p.
 - 7 Pierre Assouline, Comment ils écrivent l'histoire ... in *L'Histoire*, N° 39, novembre 1981, p. 90-108 ; Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*. Paris, Le Seuil, 1996, 344 p. ; Gérard Noiriel, *Sur le « crise » de L'histoire*. Paris, Belin, 1996, 348 p.
 - 8 Commission indépendante d'experts suisse Seconde Guerre Mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre Mondiale. Rapport final*. Zürich, Pendo, 2002, 569 p. *Les conditions de la survie. La Suisse, la Deuxième Guerre Mondiale et la crise des années 90* sous la direction de Jean-Philippe Chenaux. Lausanne, Cahiers de la Renaissance vaudoise, 2002, 350 p. ; Philippe Marguerat, *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés, 1939-1945*. Neuchâtel, Éditions Alphil, 2006, 197 p. Un bon résumé des controverses par Pietro Boschetti, *Les Suisses et les nazis. Le rapport Bergier pour tous*. Genève, Éditions zoé, 2004, 189 p.

mémoire », citation qui met bien en évidence la composante affective de la mémoire, notion qui ne simplifie guère les questions d'interprétations de toutes les commémorations comme celles de la fin de la Seconde Guerre mondiale ou les soixante ans de la libération des camps d'Auschwitz⁹. De nombreux travaux scientifiques sur la mémoire individuelle ont montré l'évolution de cette mémoire avec :

- ses constructions que l'on peut comparer avec celles de l'histoire-récit mentionnées ci-dessus
- ses oublis (sans oubli, il n'y aurait pas de mémoire possible)¹⁰.
- ses blocages, silences, amnésies plus ou moins conscientes jusqu'au scotome des psychiatres.
- ses réaménagements dus parfois aux lectures historiques ou à la vision d'un film documentaire ou de fiction
- enfin, ses propensions à enfouir dans l'inconscient les souvenirs qui font mal, qui blessent l'entourage, qui brouillent l'image que chacun de ces témoins se font de leur rôle, comparable à tout ce qui tourne autour des secrets de famille.

Chaque individu a un rapport intime et personnel avec sa mémoire comme le fait ressortir la diversité des récits de vie si à la mode de nos jours¹¹. Le passage de l'individu au collectif ne simplifie guère la compréhension du phénomène. La mémoire collective serait toute ce qu'une société veut retenir de son passé, particulièrement ses mythes, légendes et autres croyances. La mémoire collective idéalise le passé qui devient paré de toutes les vertus gommant ainsi les tensions sociales dans une vision unanimiste. La mémoire collective enveloppe les mémoires individuelles mais ne se confond pas avec elles; selon Maurice Halbwachs, elle évolue selon ses lois propres¹². Ce précurseur rappelle encore que nous avons tendance à projeter notre mémoire individuelle (ou autobiographique) dans

9 Académie universelle des cultures, *Pourquoi se souvenir?* Forum international Mémoire et Histoire. Paris, Grasset, 1999, 316 p.; Antoine Bosshard, Quel devoir de mémoire? in *Le Temps* 24 janvier 2005, p. 14 qui recense l'ouvrage d'Annette Wieviorka, *Auschwitz, 60 ans après*. Paris, Laffont, 2005, 281 p.

10 Philippe Joutard, Le devoir d'oubli, in *L'Histoire*, N° 311, juillet-août 2006, p. 109; Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris Le Seuil, 2000, 681 p. Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*. Paris, PUF, 1996, 128 p. et Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*. Paris, Gallimard, 1988, 409 p.

11 Daniel Bertaux, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*. Paris Nathan Université, 1997, 128 p.; Gaston Pineau et Jean-Louis Le Grand, *Les histoires de vie*. Paris, PUF, 1993, 127 p.; Les récits de vie, in *Sciences Humaines* N° 102, février 2000, p. 21-37.

12 Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Albin Michel 1994, 370 p. (Première édition publiée chez Alcan en 1925). *La mémoire collective*. Paris, Albin Michel, 1997, 297 p. (1950 PUF).

la mémoire collective en généralisant à outrance notre vécu personnel, ce qui dans les débats gêne toute vue d'ensemble.

Comme l'histoire (récit historique), la mémoire collective est aussi le résultat d'une construction, elle ne se forme pas d'elle-même, et ensuite elle s'autoalimente en se cramponnant à ses repères construits que sont les souvenirs, les lectures, les conversations, la presse et autres images comme les films documentaires sans oublier les manuels d'histoire qui durent rarement plus d'une générations¹³. Enfin, cette mémoire collective, comme l'histoire-récit, n'est jamais neutre ; elle est toujours teintée d'idéologie ou pour le dire autrement elle est marquée par l'esprit du temps (Zeitgeist) et elle se nourrit de concepts divers comme le communisme, le fascisme, le nazisme, l'impérialisme, le colonialisme, le libéralisme jusqu'à l'altermondialisme d'aujourd'hui et j'en passe tous ces concepts ayant toujours leur contraire dans une vision manichéenne du passé où le bien et le mal, le juste et l'injuste s'opposent de manière aussi simpliste que caricaturale, espaces et périodes confondus. Depuis quelques années les règlements de comptes tant mémoriels qu'historiques fleurissent dans d'imposants « livres noirs » qui revisitent, réinterprètent et surtout accusent sans nuances le communisme¹⁴, le colonialisme¹⁵ et jusqu'à la psychanalyse¹⁶.

La mémoire collective peut encore être sciemment instrumentalisée comme l'ont si bien démontré l'historien américain Peter Novick dans son analyse caustique de *L'Holocauste dans la vie américaine*¹⁷ et Norman Finkelstein à qui l'on doit l'expression d'« industrie de l'Holocauste »¹⁸. Ces deux auteurs américains fustigent le Congrès juif mondial de ternir la mémoire

13 Étienne Hofmann, Peut-on encore croire les manuels d'histoire ? in *Allez Savoir* : Le magazine de l'université de Lausanne, N° 8, mai 1997, p. 28-33. Stéphanie Krapoth, Visions comparées des manuels scolaires en France et en Allemagne, in *Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*, N° 93, octobre-décembre 2004, p. 45-62. Raoul Girardet, Du concept de génération à la notion de contemporanéité, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1983, p. 257-270.

14 *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*. Paris, Robert Laffont, 1997, 846 p. *Du passé faisons table rase : Histoire et mémoire du communisme en Europe* sous la direction de Stéphane Courtois. Paris, Robert Laffont, 2002, 576 p. Pierre Rigoulot et Ilios Yannakakis, *Un pavé dans L'histoire. Le débat français sur le livre noir du communisme*. Paris, Robert Laffont, 1998, 225 p.

15 *Le livre noir du colonialisme XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, sous la direction de Marc Ferro. Paris, Robert Laffont, 2003, 844 p.

16 *Le livre noir de la psychanalyse. Vivre, penser et aller mieux sans Freud*, sous la direction de Catherine Mayer. Paris, les Éditions des arènes, 832 p.

17 Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*. Paris, Gallimard, 2001 (1999), 434 p.

18 Norman G. Finkelstein, *L'industrie de l'Holocauste. Réflexions sur la souffrance des Juifs*. Paris, La Fabrique éditions, 2001 (2000), 157 p.

juive en utilisant sans vergogne morale et culpabilité pour extorquer des fonds à de nombreux pays, dont la Suisse en fit une cruelle expérience¹⁹.

Réactiver une mémoire collective pour en obtenir des réparations sonnantes et réverbérantes risque de déboucher sur des pratiques quelque peu surprenantes comme l'ont montré certains débats récents sur la reconnaissance de la culpabilité des Acteurs-États dans des domaines aussi divers que l'esclavage²⁰, la colonisation, les génocides, les faits de guerre comme les bombardements des villes durant la Seconde Guerre mondiale, le travail forcé, les guerres coloniales de la France en Indochine, puis en Algérie²¹ et, enfin ces expressions de haine de la Suisse, apparues lors de l'affaire des fonds en déshérence comme si la génération née après la guerre avait des comptes à régler avec celle qui l'avait vécue et assumée. Bel exemple d'opposition entre mémoire et histoire à réécrire.

Enfin qu'est-ce qui est digne de mémoire ? Quels sont ou seront les événements et les personnes retenus pour alimenter la mémoire collective ? Quels choix sur quels critères ? Ce type de questions va donner lieu à de profondes controverses où nous retrouverons des enjeux de sociétés sans oublier les aspects financiers appelés à sous-tendre ces manifestations mémorielles.

Prenons pour commencer l'exemple des génocides en déplorant les abus de langages de plus en plus courant dans la presse quotidienne :

« Mais il n'y aura pas de génocide de la culture du textile. De même qu'il n'y a pas eu de génocide de la culture de la ferblanterie par les plombiers polonais, ni de génocide de la culture de la salle de bain par les carrelers de Ravenne et de Naples »²².

L'élimination des Indiens des continents américains couvre un demi-millénaire. Les Espagnols dès le XVI^e siècle, les colons nord-américains ensuite, massacrèrent et infectèrent sans état d'âme, à part quelques rares exceptions, des millions d'autochtones allant jusqu'à éradiquer des civilisations entières. Les faits sont connus, les controverses actuelles portent sur

19 Marc-André Charguéraud, *La Suisse lynchée par l'Amérique. Lettre ouverte au juge fédéral Korman 1998-2004*. Genève, Labor et Fides, 2005, 256 p. et *La Suisse présumée coupable*. Lausanne, l'Age d'homme, 2001, 158 p.

20 L'historien français Olivier Pêtré-Grenouilleau, auteur d'une belle synthèse *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*. Paris, Gallimard, 2004, 470 p. est assigné en justice par un collectif des Antilles-Guyane-Réunion qui lui reproche d'avoir relativisé la nature du trafic des esclaves qu'il refuse de considérer comme un génocide. Cf. Lorette Coen, *L'histoire prise en otage*, in *Le Temps* – Samedi culturel 24 décembre 2005 pleine page.

21 Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée*. Paris, Le Seuil, 2005, 449 p. (orientation bibliographique p. 407-436). André Nouschi, *L'Algérie amère 1914-1994*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1995, 349 p. et *Les armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*. Essai. Paris, Belin, 2005, 447 p.

22 Joëlle Kuntz, *La couturière chinoise*, in *Le Temps*, 28 septembre 2005, p. 4.

le nombre d'Indiens vivant avant l'arrivée des Européens. Pour Philippe Jacquin « À la veille de l'invasion, une soixantaine de millions d'Indiens se partagent le continent américain »²³.

L'inauguration officielle, le 21 septembre 2004, du *National Museum of the America Indian* sur le Mall à Washington marque la réconciliation entre les nations indiennes et les Américains. Son directeur, Richard West, un Indien cheyenne, éduqué à Stanford, se veut le représentant de cette « reconnaissance tant attendue et l'affirmation justifiée des vastes contributions culturelles des communautés indiennes à ce que nous appelons la civilisation américaine »²⁴.

Les deux visites que j'ai effectuées dans ce musée en février, puis en août 2005, m'ont laissé perplexe. L'histoire tragique des Indiens décimés après l'arrivée de l'homme blanc est à peine évoquée en filigrane. Pour Richard West, directeur de ce musée : « Ce n'est pas un mémorial, c'est le musée de nos vies »²⁵. L'orientation anthropologique est clairement affirmée, les Indiens sont à la base de la culture américaine, les États-Unis leur doivent tout ou presque si l'on en juge selon une publication récente²⁶. Les cultures vivrières, le rapport à la nature (les Indiens vont-ils devenir les pères de l'écologie moderne?), la sagesse due à leur simplicité ressort de ces portraits de vie présentés dans les différentes sections de ce superbe espace qui a tout de même coûté 214 millions de dollars, dont 119 alloués par le Congrès. Quatre à six millions de visiteurs sont attendus chaque année. Dans vingt ans, la mémoire américaine sera « lavée » de ces fâcheux massacres que certains auteurs ont osé comparer à un génocide. La prédiction de Richard West se concrétisera : « Pendant très longtemps, nous (les Indiens) avons été considérés comme les autres aux États-Unis. Nous faisons désormais partie du nous collectif »²⁷. Et dans la section *Making History*, j'ai relevé la phrase suivante bien mise en exergue : « *But Indians were almost never the authors of these histories* ». Et que dire de la mémoire indienne invitée à se fondre dans le « politiquement correct américain » : l'enjeu est atteint ou en passe de l'être : les perspectives anthropologiques et ethnologiques, tournées vers le présent et l'avenir, mettent l'histoire en

23 Philippe Jacquin, Le massacre des Indiens, in *L'Histoire*, N° 146, juillet-août 1991, p. 120.

24 Les Indiens d'Amérique vont enfin avoir leur musée national à Washington, in *La Liberté*, 23 janvier 2004, p. 39.

25 Philippe Gélie, Le musée des Indiens ouvre à Washington, in *Le Figaro*, 23 septembre 2004, p. 4.

26 *American Indian Contributions to the World...15000 Years of Inventions and Innovations* by Emory Dean Keoke and Kay Marie Porterfield. New-York Checkmark Books, 2003, XIV + 384 p.

27 *La Liberté*, 23 janvier 2004, interview précédant l'inauguration du musée.

marge avec comme objectif de reconstruire l'identité indienne pour mieux l'insérer dans la grande nation américaine. Ainsi la bonne conscience américaine instrumentalise la mémoire indienne et celle du pays tout entier.

Après les Indiens, les Noirs.

Les récents débats sur l'esclavage et ses mémoires s'inscrivent, eux aussi, dans notre thématique. Les titres provocateurs se succèdent :

- Bordeaux - Nantes ou la mémoire honteuse de l'esclavage²⁸
- La traite a-t-elle fait le malheur de l'Afrique ?²⁹

Même la Suisse est touchée par ses vagues d'accusation. La presse donne un large écho aux travaux du professeur Bouda Etemad et de son équipe de l'université de Lausanne qui opposent pour la première fois un sérieux démenti au mythe d'une Suisse qui n'aurait pas trempé dans la traite des Noirs³⁰ :

- Les bons Suisses qui trempèrent dans le commerce d'esclaves (*La Liberté?* 14 janvier 2004, - p. 1).
- Dans le sillage des négriers suisses - Découverte d'un pan d'histoire nationale (*Le Temps*, 31 janvier 2004, p. 13)
- Juteux trafic d'esclaves pour les Suisses (*Le Temps*, 16 avril 2005 - p. 46).

Les bateaux suisses portent des noms sans équivoque : « Le Pays de Vaud », « La Ville de Lausanne » et même « L'Helvétie ». Pascal Fleury résume bien les enjeux de cette « découverte » historique qui touche les grandes familles aristocratiques de Suisse romande, en particulier les Neuchâtelois, dont les descendants n'apprécient guère de voir leur patronyme associé à cet odieux trafic³¹.

En France, la pression mémorielle de diverses associations s'autoproclamant « descendants d'esclaves » semble avoir atteint l'un de ses buts en contraignant Jacques Chirac, dont les années de présidence ont été marquées par de nombreux actes publics de repentance nationale (contrairement à son prédécesseur François Mitterrand) a décidé que, dès 2006,

28 François Dufay, Bordeaux-Nantes ou la mémoire honteuse de l'esclavage, in *L'Histoire*, N° 301, septembre 2005, p.26-27.

29 Sylvie Brunel, La traite a-t-elle fait le malheur de l'Afrique ? in *L'Histoire*, N°280, octobre 2003, p. 78-79.

30 Thomas David, Bouda Etemad, Janick Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des noirs*. Lausanne, Antipodes et Société d'histoire de la Suisse romande, 2004, 182 p. et compte-rendu d'André Noushi, in *Revue Suisse d'Histoire* 2, 2006, p. 218-222.

31 Pascal Fleury, Ils étaient Suisses, mais aussi négriers, in *La Liberté*, 14 janvier 2004, p. 8 pleine page.

chaque 10 mai la France aurait sa journée commémorative de l'esclavage « afin d'intégrer dans l'histoire nationale la mémoire longtemps refoulée de la traite des Noirs ».

Cinq ans auparavant, le 21 mai 2001, l'Assemblée Nationale promulgait la Loi Taubira qui reconnaissait « la traite négrière et l'esclavage comme un crime contre l'humanité » ce qui amena l'historien Jean-Pierre Rioux au commentaire suivant :

« Cette loi exige que non seulement la mémoire des esclaves mais « l'honneur de leurs descendants » soient défendus, ce qui légitime et légalise pour la première fois l'étrange principe du malheur héréditaire. Cette frénésie législative fait hélas référence à plus grave, qui dépasse les questions de mémoire : notre démocratie d'émotion et de compassion sanctuarise à tout hasard des bouts d'histoire disjoints, des bribes de passé en charpie, pour apaiser des porteurs de mémoire qui la mettent au défi et la provoquent impunément »³².

Le droit à la mémoire est revendiqué, car il fait recette médiatique ; l'esclavage est souvent évoqué par les intellectuels et les élus des territoires d'outre mer comme justifiant un droit moral à être entendu, une reconnaissance de crimes impunis que les « descendants d'esclave » s'approprient en reprenant une idée fallacieuse que leurs origines, leur déracinement imposé les élèvent dans l'échelle morale et qu'ils méritent enfin d'être reconnus comme victimes par délégation³³.

Mais de quelle mémoire s'agit-il ?

Le cas des Antillais, dont nombre sont issus à la fois de mères esclaves et de pères propriétaires de plantations confine à l'absurde mémoriel et au dédoublement de la personnalité. Françoise Chandernagor, juriste de formation, membre du Conseil d'État de 1969 à 1994, historienne et romancière, instruit l'affaire de cette nouvelle appellation :

« Descendants d'esclaves : c'est une catégorie qu'aucune autre loi, aucun règlement, n'a définie ; on voit actuellement des Français, fils d'immigrés

32 Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*. Paris, Perrin, 2006, p. 176 et René Rémond, *Quand l'État se mêle de l'histoire*. Entretiens avec François Azouvi. Paris, Stock, 2006, 109 p.

33 *Les victimes, des oubliés de l'histoire*. Actes du colloque de Dijon 7-8 octobre 1999 sous la direction de Benoît Garnot. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 535 p. Cf. Christine Lamarre, *Victime, victimes*, essai sur les usages d'un mot, p. 31-40.

africains, se dire « descendants d’esclaves », alors que leurs ancêtres n’ont pas pu, à l’évidence, être victimes de la « traite négrière transatlantique ».

Ne parlons pas du fait que certains « descendants d’esclaves » peuvent descendre aussi d’esclavagistes : sans même parler des viols, les liaisons nombreuses entre les colons et leurs esclaves ont provoqué métissage et croisement des sangs. Je songe, par exemple, au général Dumas, père de l’écrivain Alexandre Dumas : le général était le fils d’une esclave et du maître de cette esclave, le marquis Davy de la Pailleterie, qui a fini par l’affranchir. Alexandre Dumas est donc à la fois descendant d’esclave et descendant d’esclavagiste ! »³⁴.

Face à ces surenchères mémorielles fortes de leurs armatures juridiques souvent obtenues au détriment de l’histoire, l’historien peut-il encore se demander : de quelles traites et de quelles mémoires s’agit-il ?

L’approche historique valide ces questions. Les traites négrières, il y en eut en effet plusieurs, ont été trop souvent occultées, sinon réduites à une seule d’entre elles. Olivier Pétré-Grenouilleau, dont les travaux font autorité en la matière, regrette que ces traites négrières soient devenues un enjeu politique avant même d’être érigées en objet historique. Il estime qu’il est dangereux de les analyser à travers le prisme des rapports nord-sud. Il s’élève contre les détournements d’une histoire complexe en partie occultée. La plupart des études se focalisent sur la traite négrière du commerce triangulaire en cherchant à mettre en évidence les méfaits des pays colonisateurs, dont on salit la mémoire pour blanchir celle des Noirs, victimisés à souhait.

Le bel essai de synthèse d’Olivier Pétré-Grenouilleau, paru en 2004 fait voler en éclats les clichés persistants en la matière³⁵. Il n’y eut pas une, mais trois principales filières de traites négrières :

- de 1450 à 1867, les grandes nations européennes ont déporté et vendu environ onze millions d’africains destinés aux marchés d’esclaves des Amériques du nord et surtout du sud

34 Françoise Chandernagor, Laissons les historiens faire leur métier, in *L’Histoire*, N° 306, février 2006, p. 82 ; Olivier Pétré-Grenouilleau, Les identités traumatiques. Traités, esclavage, colonisation, in *Le Débat*, N° 136, septembre-octobre 2005, p. 93-107 ; Les enjeux de la mémoire, esclavage, marronnage, commémorations, in *Cahiers d’Histoire. Revue d’histoire critique*, N° 89, 2002, 144 p. ; La traite esclavagiste, son histoire, sa mémoire, ses effets, in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*. Nantes, 1999, 332 p. Françoise Chandernagor, descendante d’esclaves, a réussi à établir sa filiation après de longues et patientes recherches résumées dans une mise au point parue dans *L’Histoire*, N° 280, octobre 2003, p. 63.

35 Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d’histoire globale*. Paris, Gallimard, 2004, 474 p.

- depuis le VII^e siècle, avec l'expansion de l'empire musulman jusqu'aux années 1920, les traites orientales ont conduit à la déportation d'environ dix-sept millions d'esclaves noirs ou d'autres personnes de pays soumis³⁶. Un million de chrétiens blancs aurait subi le joug arabe³⁷.

- les traites internes à l'Afrique destinées à alimenter en captifs les sociétés esclavagistes de l'Afrique noire pré-coloniale auraient réduit près de quatorze millions de personnes en esclavage; ce qui veut dire que sans la complicité active des noirs eux-mêmes, jamais ces différentes traites n'auraient connu un pareil développement durant des siècles³⁸.

Il est admis aujourd'hui au-delà des occultations récurrentes que « le système de l'esclavage modelait les sociétés africaines avant l'arrivée des Européens »³⁹.

Cette mise au point soulève quelques questions :

- pourquoi la morale du politiquement correct ne fustige-t-elle que les négriers blancs ?

- pourquoi de ces trois filières de traites négrières les biens pensants ne retiennent-ils que la plus faible numériquement avec la plus courte durée ?

- de quelles mémoires s'agit-il ? Celle des noirs déportés et vendus ou celle des noirs qui organisèrent et entretenirent de trafic en Afrique durant des siècles avec de substantiels profits ?

Comme si les noirs et les musulmans n'avaient aucune responsabilité dans ces trafics d'êtres humains d'ailleurs parfaitement admis aux différentes époques de leur développement avant leur interdiction. Enfin, comment expliquer cette indifférence polie des opinions publiques oc-

36 Jacques Heers, *Les négriers en terre d'Islam : la première traite des noirs VII^e siècle-XVI^e siècle*. Paris, Perrin, 2003, 313 p.; François Renault et Serge Daget, *Les traites négrières en Afrique*. Paris, Karthala, 1985, 238 p.

37 Robert C. Davis, *Esclaves chrétiens, maîtres musulmans. L'esclavage blanc en Méditerranée (1500-1803)*. Paris, Jacqueline Chambon, 2006, 336 p.

38 Elikia M'Bokolo, Quand les États africains contribuaient à la traite, in *Pages d'histoire occultée. Manière de voir*, N° 82, *Le Monde diplomatique*, août-septembre 2005, p. 32-35.

39 Nicolas Bancel, Pascale Blanchard, Françoise Vergès, *La République coloniale*. Paris, Hachette Littératures, 2006, p.144.

cidentales devant l'expansion de l'esclavage moderne selon les études de l'Organisation internationale des migrations⁴⁰.

Pour la petite histoire, aussi triste et ridicule que cela fut, un « collectif des filles et fils d'Africains déportés » porta plainte en 2005 contre l'historien Pétré-Grenouilleau en vertu de la loi Taubira lui reprochant « une apologie du crime contre l'humanité » pour avoir osé affirmer dans un entretien en juin 2005 publié par le *Journal du Dimanche* que « l'esclavage s'était étendu sur treize siècles et que les traites négrières ne furent pas des génocides, car elles n'avaient pas pour but d'exterminer un peuple », mais bel et bien de vendre ces hommes et ces femmes pour s'enrichir, principe basique de toutes les filières. Cette plainte déclencha une vive réaction de la corporation des historiens français qui se mirent à pétitionner pour défendre la liberté de la recherche historique⁴¹.

L'Assemblée nationale qui bas sa culpabilité avec résignation, portant sa croix de repentance ne cesse de voter des lois mémorielles qui soulèvent des vagues d'opposition⁴². L'histoire est prise en otage par ces conflits politisés à outrance avec d'importants relais médiatiques. Dans leur « Plaidoyer pour une histoire libre »⁴³ une vingtaine des plus grands historiens français rappellent que « dans un État libre, il n'appartient ni au Parlement, ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique » et leur pétition demande l'abrogation de toutes les dispositions législatives qui ont restreint la liberté de l'historien. Boris Thiollay, auteur d'un article suggestif intitulé « Esclavage, colonisation : la mémoire à vif » paru dans *L'Express* du 22 septembre 2005 conclut en ces termes :

« Commémorer donc, mais aussi enseigner. L'histoire comme remède aux turbulences de la mémoire. La connaissance plus que l'émotion », mais devant l'ampleur des débats, quelques mois plus tard, il va jusqu'à proposer :

« À quand une trêve dans la guerre des mémoires qui cherchent peu à peu à annexer le terrain de la recherche historique »⁴⁴. Tous ces débats aca-

40 Samuel Gardaz, Cri d'alarme contre l'esclavage moderne, in *Le Temps* 17 septembre 2005, p. 7; Maurice Lengel-lé-Tardy, *L'esclavage moderne*. Paris, PUF, 1999, 128 p.

41 Claude Liauzu et Gilles Manceron, *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, Syllepse, 2006, 183 p. Une imposante bibliographie précédée d'une chronologie détaillée de ces dérives conflictuelles entre histoire et mémoires est donnée par Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire*, op. cit., p. 187-222.

42 Faut-il abroger les lois mémorielles? Deux historiens (Jean-Pierre Azéma et Gérard Noiriel) face à face, in *L'Express*, 2 février 2006, p. 86-89.

43 La révolte des historiens, in *Le Figaro Littéraire*, jeudi 22 décembre 2005, p. 1 et 3.

44 Boris Thiollay, Une journée pour mémoire, in *L'Express*, 5 janvier 2006, p. 91.

démiques, politiques, mémoriels et médiatiques autour de l'esclavage des XVIII^e et XIX^e siècles perdent de leur pertinence face à la souffrance réelle et actuelle des dizaines de millions de personnes qui peuplent le monde glauque de l'esclavage moderne et du travail forcé⁴⁵. En juin 2006, Hasni Abidi, directeur du Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen, dénonce à Genève, devant la conférence internationale du travail, les conditions de travail dans les pays du Golfe. Les Émirats construisent leur prospérité sur le travail forcé⁴⁶. Qui s'en soucie !

Comme les blancs ne sont plus concernés et que ce sont des arabes qui exploitent des Asiatiques, la pression mémorielle disparaît. Comment expliquer ce désintérêt ? Les travaux sur la part prépondérante du monde musulman dans les traites négrières ont été marginalisés dans la plupart des recherches historiques, car son ampleur risque, comparaison à l'appui, de minimiser la traite pratiquée par les Européens, qui furent loin d'avoir inventé ce trafic, dont ils ne furent que les suiveurs qui utilisèrent les réseaux existants animés par des esclavagistes noirs. Pourquoi les responsabilités des colons européens sont-elles les seules à être mises en exergue ? Xavier Pellegrini propose une réponse qui s'inscrit dans notre thématique :

« Même si aucune loi ne stipule quelle doit être l'histoire des traites négrières, toute lecture doit servir, pour le bien-pensant, à nourrir la culpabilité de l'homme blanc. Celle-ci ne fait pas de doute. »⁴⁷.

La colonisation, après l'esclavage, apparaît aussi comme un exemple d'anthologie de ces assauts de mémoires inégales. Quelques titres d'études récentes résument bien les enjeux :

- l'héritage colonial : un trou de mémoire ?
- la mémoire serait-elle l'histoire du pauvre ? La mémoire serait-elle en passe de devenir la seule façon pour les dominés, d'aborder le passé, leur passé ?⁴⁸.

45 Esclavage encore aujourd'hui. Dossier de *l'Express*, 4 mai 2006, p. 22-34 et Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage, in *Cahiers d'études africaines*, N° 179-180, 2006. Nelly Schmidt, Combats pour une abolition inachevée, in *L'Histoire*, N° 180, octobre 2003, p. 70-77.

46 Hasni Abidi, Esclavage à huis clos dans les monarchies du Golfe, in *Le Temps*, 9 juin 2006, P. 17. L'auteur est directeur du Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen.

47 Xavier Pellegrini, Esclaves blancs, in *Le Temps*, 10 juin 2006, p. 48, compte-rendu de divers ouvrages sur l'esclavage, dont l'étude de Robert C. Davis, *Esclaves chrétiens, maîtres musulmans...* op.cit. Cf. aussi Pascal Bruckner, *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers Monde, culpabilité, haine de soi*. Paris, Le Seuil, 1983, 316 p. et *La tyrannie de la pénitence, essai sur le masochisme occidental*. Paris, Grasset, 2006, 259 p.

48 *Ibid.*

- violence et colonisation. Pour en finir avec les guerres de mémoire⁴⁹.

La colonisation, avec son cortège d'héroïsme et d'horreurs est le passé commun de toutes les sociétés, dominantes ou dominées, qu'elle a impliquées. Mais leurs mémoires divergent profondément du simple fait que l'histoire est presque toujours écrite par les vainqueurs qui retiennent rarement les manifestations mémorielles des vaincus. Un seul titre suffit pour la vision héroïque : Jean Charbonneau, *Du soleil et de la gloire : la grandiose épopée de nos contingents coloniaux*, paru en 2002 et pour la vision des horreurs : Mike Davis, *Génocides tropicaux, catastrophes naturelles et famines coloniales 1870-1900 - Aux origines du sous-développement*, publié en 2003. Chaque année de nombreux travaux d'inégales valeurs alimentent le débat qui reste d'actualité à en juger la place qu'il occupe dans les médias. Le sous-titre du *Livre noir du colonialisme* est à lui seul tout un programme : *De l'extermination à la repentance*⁵⁰. Après des décennies de justification, sinon de glorification de l'épopée coloniale s'ouvre l'ère de l'expiation avec ses recherches de coupables et ses grands tirages sur les responsabilités qui débouchent inévitablement sur des demandes de réparations en espèces sonnantes et trébuchantes. Ces débats français sur les mémoires coloniales viennent de prendre une nouvelle dimension avec l'adoption de la loi Mekachera, le 23 février 2005, par l'Assemblée nationale, qui porte sur la reconnaissance « de l'œuvre accomplie par la France au Maghreb, en Indochine et dans les colonies françaises ». Son article 4 exige que les programmes scolaires enseignent désormais « le rôle positif de la présence française outre-mer »⁵¹. Les vagues de protestations contre la « loi scélérate » sont largement relayées par les médias⁵². Le 13 décembre 2005, dix-neuf historiens lancent un appel aux politiciens sous le nom de *Liberté pour l'histoire*, fondent une association éponyme et cosignent une pétition demandant l'abrogation des quatre lois mémorielles promulguées en France de 1990 à 2005⁵³. L'académicien René Rémond, historien de renom,

49 Études coordonnées par Claude Liauzu. Paris, Syllepse, 2003, 215 p.

50 *Le livre noir sur le colonialisme* op.cit., et la colonisation en procès, in *L'Histoire*, N° 302, octobre 2005, p. 38-89. La définition de la repentance mérite d'être prise *lato sensu* : Souvenir douloureux, regret de ses fautes, de ses péchés. Battre sa coulpe, faire son mea culpa. Vif regret d'une faute accompagné d'un désir d'expiation, de réparation.

51 Claude Liauzu et Gilles Manceron, *La colonisation, la loi et l'histoire*, op. cit., donnent en annexe les textes des lois relatifs à la mémoire et à l'histoire de 1880 à 2005.

52 Non à la loi scélérate : entretiens avec Claude Liauzu, in *L'Histoire*, N° 302, octobre 2005, p. 52-53.

53 L'appel des 19 est publié par *L'Histoire*, N° 306, février 2006, p. 79. De 19 les signatures passeront à 444 le 9 janvier 2006.

qui préside cette nouvelle association, précise que ces articles de loi sont « indignes d'un régime démocratique » et qu'il serait souhaitable que le parlement ne se mêle plus de dire la vérité en histoire⁵⁴.

Face aux fronts des oppositions de plus en plus médiatisées venant de divers milieux politiques, académiques et culturels, le président Jacques Chirac fait enterrer cet article 4 de la loi du 23 février 2005, contre l'avis de son propre parti, et dans la foulée, pour calmer le jeu des mémoires offensées, il retient la date du 10 mai comme jour commémoratif de l'abolition de l'esclavage⁵⁵.

La guerre des mémoires a déjà débordé les frontières de l'hexagone, les anciens pays colonisés donnent de la voix. « L'Algérie a piqué une crise coloniale » titre le journal *La Liberté* du 8 juin 2005. Le ministre algérien de la communication, Boudjemaa Haichour connaît ses classiques :

« La France doit reconnaître ses crimes de guerre pour laver sa conscience devant l'histoire. Elle est interpellée pour sauver l'honneur de sa culture des droits de l'homme⁵⁶.

Venant d'un pays qui laissent massacrer ses citoyens dans une guerre civile larvée, à raison de dix à quinze mille chaque année depuis plus de dix ans, tout sexe confondu avec les enfants en prime, cette déclaration publique est à peine déplacée, mais elle est répercutée par les médias internationaux. Un jour peut-être, les mémoires des familles des victimes se feront entendre pour autant que le régime en place le tolère ! La question mérite d'être posée si on l'insère dans la perspective d'une mémoire qui serait la seule façon pour les dominés et les victimes d'aborder le passé, leur passé exprimé par les vaincus contre toute instrumentalisation de la part des vainqueurs. Dans sa chronique intitulée *Les poisons de la mémoire*, Jacques Julliard constate que « les débats actuels sur les pages sombres de notre passé sont en train de devenir malsains. Ils sont le symptôme d'un effilochage du tissu national. Moral, mémoire, histoire : la confusion grandit chaque jour car l'histoire n'est pas la morale. La projection des normes

54 René Rémond, *Quand l'État se mêle de l'histoire*. Entretiens avec François Azouvi. Paris, Stock, 2006, 109 p.

55 Boris Thiollay, Une journée pour mémoire op.cit., et Partager la mémoire de l'esclavage, texte du discours du Président Jacques Chirac du 30 janvier 2006 in *Colonies un débat français*, in *Le Monde*, Hors-série, 2, mai-juin 2006, p. 52. Le discours avait été publié par *le Monde* du 31 janvier 2006.

56 *Le Temps*, 11 mai 2005 à l'occasion des soixante ans de la fin de la Seconde Guerre Mondiale et des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata dans l'est algérien par les troupes françaises après le soulèvement des nationalistes algériens. Sophie Malexis et Simon Roger, Massacres du Constantinois de 1945. Le double mensonge des images, in *Le Monde*, Hors-série 2, mai-juin 2006, p. 72-73. Jean-Louis Planche, *Sétif 1945 : histoire d'un massacre annoncé*. Paris, Perrin, 2006, 280 p.

éthiques du présent sur les événements passés est un non-sens historique, une régression intellectuelle, une aberration scientifique tout droit dérivée du « politiquement correct » en vogue dans certaines universités américaines »⁵⁷.

De la colonisation à la décolonisation il n'y a qu'un pas trop vite franchi vu la complexité et la diversité de tous ces processus qui amenèrent ces nombreuses régions du monde à découvrir les heurs et malheurs de cette lente marche vers l'indépendance. Les guerres mémorielles seront d'autant plus vives qu'elles couvrent ces cinquante dernières années et que les anciens colonisés, dont les élites intellectuelles ont été souvent formées dans les grandes universités américaines, déconstruisent les clichés et les mythes de leurs anciens maîtres⁵⁸.

L'essai de synthèse d'André Nouschi, *Les armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*⁵⁹, l'un des rares historiens français à maîtriser la langue arabe, né en Algérie, fin connaisseur du monde arabe et des fonds d'archives du Maghreb, dresse un bilan sans complaisance de cette longue histoire contrastée, polluée par d'incessantes polémiques et d'abyssaux ressentiments qui ne facilitent guère la compréhension de ce « passé colonial français qui ne passe pas » pour reprendre le titre d'Henry Rousso⁶⁰.

Insérons ici, brièvement, une page d'égo-histoire. En été 1963, quand je zonais à Hassi Messaoud au cœur du Sahara en passe de devenir algérien, nous lisions *Les damnés de la terre* de Frantz Fanon trop tôt disparu en 1961 à trente-six ans; Paul Bairoch venait de publier *Révolution industrielle et sous-développement* faisant naître de nouveaux espoirs dans l'avenir économique de ces pays qui avaient conquis leur indépendance parfois les

57 Jacques Julliard, Les poisons de la mémoire, in le *Nouvel Observateur*, 22 décembre 2005, p. 41.

58 Un bon aperçu de la question : Vies et mort du tiers-monde 1955-2006, in *Manière de voir* 87, *Le Monde Diplomatique*, juin-juillet 2006, 98 p. et Polémiques sur l'histoire coloniale in *Manière de voir* 58, *Le Monde Diplomatique*, juillet-août 2001, 98 p.; La colonisation en procès op.ci., Gary Wilder, « Impenser » L'histoire de France. Les études coloniales hors de la perspectives de l'identité nationale, in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, N° 96-97, octobre-décembre 2005, p. 91-119 version anglo-saxonne qui tranche heureusement avec les perspectives franco-françaises. Sur la situation des débats il y a une vingtaine d'années, Bouda Etemad, Grandeur et vicissitudes du débat colonial. Tendances récentes de l'histoire de la colonisation, in *Revue du Tiers Monde*, N°112, octobre-décembre 1987, p. 793-812.

59 André Nouschi, *Les armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*. Essai. Paris, Belin, 2005, 447 p.

60 Henry Rousso et Éric Conan, *Vichy, un passé qui ne passe pas*. Paris, Fayard, 1994.

armes au poing⁶¹. Fidel Castro, né en 1927, venait d'avoir trente-six ans ; au pouvoir depuis quatre ans, il faisait encore rêver les intellectuels engagés qui se devaient de faire le pèlerinage à Cuba comme Jean-Paul Sartre.

Le professeur Jean Meynaud, venu de Paris pour enseigner la science politique à l'École des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne, incluait les pays du tiers monde dans ses cours et séminaires qui faisaient salle comble. De futurs dirigeants africains furent en partie formés à Lausanne dans les années soixante. Notre génération, née durant la seconde guerre mondiale, a suivi avec intérêt les péripéties des décolonisations, vite bercée par les grandes messes et les débats idéologiques des tiers mondistes, nous avons sincèrement cru que ces pays devenus indépendants allaient avoir leur chance⁶². Des milliers de coopérants ont œuvré des années durant en Afrique animés par une sincère et profonde solidarité.

- comment ces années d'espoir vont-elles se situer dans nos mémoires et dans celles des Africains après ces décennies de désillusions ?

- que d'espoirs déçus devant ces pays à peine libérés, dont certains vont sombrer dans des dictatures ubuesques, hélas ô combien sanguinaires, comme celle d'Idi Amin Dada en Ouganda, de 1971 à 1979, qui apparaît comme une sinistre page d'anthologie⁶³ !

- les Africains ne cessent de combattre l'afro-pessimisme⁶⁴.

- que de rêves brisés par ces incapacités chroniques à tout développement économique dans ces pays minés par la corruption et l'absence de toute notion d'intérêt général et public alors que le continent africain a reçu à peu près l'équivalent d'une vingtaine de plans Marshall⁶⁵.

61 Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*. Paris, Maspéro, 1961 avec une préface de Jean-Paul Sartre. Paul Bairoch, *Révolution industrielle et sous-développement*. Paris, SEDES, 1963, 360 p. Les deux ouvrages connaîtront de nombreuses rééditions.

62 Les approches anthropologiques, ethnologiques et sociologiques se succédaient. Le nativisme, cette forme particulière de nationalisme propre aux pays du tiers-monde a été mise en exergue par Wilhelm E. Muehlmann, *Messianismes révolutionnaires du tiers-monde*. Paris, Gallimard, 1968, 389 p. (Première édition en allemand en 1961). Suivront les travaux français de Georges Balandier et René Dumont.

63 Frank Tenaille, *Les 56 Afriques – Guide politique*. Paris, Maspéro, 1979, 2 vol., Hélène d'Almeida Topor. *L'Afrique au XX^e siècle*. Paris, Colin, 1993, 363 p. Afrique : les raisons d'un abandon, in *Le Figaro Littéraire* 21 février 2002, p. 1,3,5.

64 Ahmadou Kourouma, il faut combattre l'afro-pessimisme, in *Le Figaro Littéraire* 21 février 2002, p. 5. À comparer avec l'implacable constat de Stephen Smith. *Nécrologie pourquoi l'Afrique meurt ?* Paris, Calamann Lévy, 2003.

65 Ram Etwareea, Aider l'Afrique ? La question qui dérange, in *Le Temps*, 31 octobre 2006, p. 28.

La longévité de Fidel Castro semble montrer que le totalitarisme de gauche défie le temps, et pourtant le « lider maximo » ne fait plus illusions depuis des lustres, la révolution cubaine a tourné à la dictature au grand dam des intellectuels engagés qui sacralisèrent si longtemps cette flambée d'espoirs.

Les critiques du régime cubain se multiplient en révélant à quel point derrière le pseudo-romantisme de la révolution se cache une réalité brutale de l'un des derniers bastions du communisme pur et dur qu'un récent *livre noir* dénonce sans complaisance⁶⁶. L'exemple cubain illustre particulièrement bien notre thématique à travers les questions suivantes :

- quelle est et sera la place de cette si longue myopie politique et de ces complaisances doctrinales qui servirent et soutinrent cette dictature de gauche dans les mémoires des militants ?
- comment ces conflits mémoriaux entre l'utopie révolutionnaire et la réalité politique s'articuleront-ils ?
- comment justifier ce que l'on a publié dans le feu de l'action ?

La relecture des textes contemporains des évènements passe mal ou plutôt elle révèle la sincérité et l'ampleur des illusions qui risquent de disparaître de certaines mémoires. La comparaison avec l'URSS vient immédiatement à l'esprit, les prises de conscience s'étalent dans le temps⁶⁷.

Les guerres mémorielles en pleine gestation sont promises à un bel avenir dans l'arène des relations internationales du fait que ces mémoires instrumentalisées de part et d'autre représentent des enjeux de taille dans ce choc récurrent des idéologies où la morale domine, ce qui donne le cliché suivant : la gauche accuse, lance des anathèmes et cherche des coupables ; la droite se crispe sur la tradition, se repent, expie et finalement paye des réparations.

66 *Cuba le livre noir*. Documents réunis et présentés par Reporters sans frontières. Paris, La Découverte, 2004, 222 p. Volker Skierka, *Fidel Castro « El Commandante »*. Paris, Alvik, 2004, 543 p. Jacobo Machover, *Cuba totalitarisme tropical*. Paris, Buchet-Chastel, 2004, 164 p. Alain Ammar et al., *Cuba nostra. Les secrets d'État de Fidel Castro*. Paris, Plon, 2005, 425 p. Krzysztof Pomian, Totalitarisme, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, N° 47, juillet-septembre 1995, p. 4-23.

67 *1959 Castro prend le pouvoir : cette année là* dans le journal *Le Monde*. Paris, Le Seuil, 1999, 255 p. Claude Julien, *La révolution cubaine*. Paris, Julliard, 1961, 279 p. Soulignons la lucidité prophétique de Claude Julien qui pose déjà la question cruciale : « (Castro) a-t-il renversé Batista pour installer dans son île une autre dictature ? » (4^e de couverture) Jeannine Verdès-Leroux, *La lune et le caudillo, le rêve des intellectuels et le régime cubain (1959-1971)*. Paris, Gallimard, 1989 et Christian Jelen, *L'aveuglement, les socialistes et la naissance du mythe soviétique*. Paris, Flammarion, 1984, 282 p.

À qui la faute ? Ces nouvelles perspectives risquent d'enliser débats et controverses. L'accusation permanente adressée aux anciens pays colonisateurs va alimenter ces guerres mémorielles qui vont s'engluer dans les méandres de la morale, hâtivement rebaptisée éthique, et autres bonnes consciences que Pascal Bruckner a présentées avec humour dans son essai *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers monde, culpabilité, haine de soi*, publié aux éditions du Seuil en 1983⁶⁸. Les thèmes qu'il développe n'ont rien perdu de leur actualité un quart de siècle plus tard ; en pleine guerre mémorielle franco-française le même auteur s'attaque au coupable imaginaire : « Le remord est un mélange de bonne volonté et de mauvaise foi : désir sincère de refermer les vieilles plaies, envie secrète de se mettre hors jeu. Vient un moment où la culpabilité morale, métaphysique permet de se dérober à toute responsabilité politique réelle. La dette envers les morts l'emporte sur le devoir envers les vivants. La repentance crée des gens qui s'excusent des délits anciens pour se défaire des crimes présents »⁶⁹.

Dans ces confrontations de mémoires, en particulier dans leurs modes d'expressions, la haine de soi, sentiment si répandu parmi les intellectuels bourgeois, occupe une place importante qu'André Glucksmann a tenté de cerner récemment en dénonçant cette culture de l'excuse qui n'a qu'un but : justifier l'injustifiable⁷⁰.

Lors de l'affaire dite des fonds en déshérence qui ranima la guerre des mémoires helvétiques, j'ai été frappé par cette haine de la Suisse et de ses élites exprimée par certains milieux et relayée par les médias. Et que penser de cette haine du monde des affaires, des banques et des industriels accusés de tous les maux par ces redresseurs de tort, nés pour la plupart après la Seconde Guerre mondiale, appelant à la vindicte publique et au grand repentir⁷¹. Les mémoires comme la lecture de l'histoire changent au fil des générations comme l'a si bien souligné Raoul Girardet⁷². Pour sa part, André Lasserre n'a pas manqué d'inscrire les controverses autour

68 La vision africaine de cette problématique est donnée par Ahmadou Kourouma, *Monné : outrages et défis*. Paris, Le Seuil, 1990, 289 p. et Léonora Miano, *L'intérieur de la nuit*. Paris, Plon, 2005, 210 p.

69 Pascal Bruckner, *La tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental*, op. cit., p.119. Cf. aussi Étienne Barilier, *La chute dans le bien*. Genève, Éditions Zoé, 2006, 179 p.

70 André Glucksmann, *Le discours de la haine*. Paris, Plon, 2004, 235 p. et Günther Anders, *La haine à l'état d'anti-quité*. Paris, Rivages, 2006, 96 p. (Première édition en allemand en 1956).

71 Pierre Hazan, *Le mal suisse*. Paris, Stock, 1998, 288 p. La thèse de la repentance a donné lieu à des essais récents : Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Paris, Flammarion, 2006, 232 p. et Paul-François Paoli, *Nous ne sommes pas coupables, assez de repentances*. Paris, La Table ronde, 2006, 168 p.

72 Raoul Girardet, Du concept de génération à la notion de contemporanéité, op. cit.

du rapport Bergier dans un conflit de générations en l'insérant dans les relations conflictuelles entre la mémoire et l'histoire⁷³. Enfin, pour François Furet : « Cette haine de la bourgeoisie court tout au long du XIX^e siècle avant de trouver son point d'orgue à notre époque, puisque la bourgeoisie sous ses différents noms, constitue pour Lénine et pour Hitler le bouc émissaire des malheurs du monde »⁷⁴.

Est-il nécessaire de rappeler que cette haine de soi, ce mépris de l'autre, ce rejet du père, tous ces sentiments ambigus, ambivalents, nourrissent les revendications de ces oppositions mémorielles, ce qui nous ramène à la composante affective de la mémoire si finement mise en exergue par Maurice Halbwachs⁷⁵.

Le XIX^e siècle n'est pas en reste dans ces conflits entre mémoires inégales et histoires. Les massacres et génocides occupent une place majeure dans ces débats où les enjeux ne sont pas toujours clairs, quand ils ne servent pas des visées électorales.

L'Arménie s'impose comme un exemple marquant de surenchère mémorielle avec des enjeux politiques majeurs qui touchent l'entrée probable de la Turquie dans la Communauté européenne. Depuis l'affaire Bernard Lewis (1993-1994) chercheur de Princeton, mondialement connu pour ses travaux sur l'islam, qui s'était permis de discuter la version arménienne des massacres (génocide pour les Arméniens) de la population civile arménienne lors des déportations organisées par l'Empire ottoman en 1915 en refusant de les considérer comme un génocide, la pression mémorielle arménienne prit une dimension internationale après que le professeur américain ait été poursuivi devant les tribunaux français par différentes associations de la diaspora arménienne⁷⁶.

Depuis une bonne douzaine d'années, les mémoires arméniennes et turques sont de nouveau mobilisées par des pays étrangers aux faits incriminés.

73 André Lasserre, le rapport Bergier et le conflit des générations, in *Le Temps*, 21 février 2000, p. 12 pleine page. Pietro Boschetti, *Les Suisses et les Nazis. Le rapport Bergier pour tous*. Genève, Éditions Zoé, 2004, 189 p.

74 François Furet, *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*. Paris, Robert Laffont, 1995, p.20.

75 Maurice Halbwachs, op. cit., cf. note 12 et Marie-Claire Lavabre, Maurice Halbwachs et la sociologie de la mémoire, in *Raison Présente*, N° 128, 1998, p. 47-56.

76 Daniel Bermond, l'affaire Bernard Lewis, in *L'Histoire*, N° 187, avril 1995, p. 38-39 et Madeleine Rebérioux, Les Arméniens, le juge et l'historien, in *L'Histoire*, N° 192, octobre 1995, p. 98. Comité de défense de la cause arménienne, *L'actualité du génocide des Arméniens*. Paris, Edipol, 1999, 500 p.

minés, la Suisse notamment, qui voient leurs députés respectifs prendre publiquement position dans ces débats : les batailles verbales ne portent pas sur le sens des événements de 1915, mais sur leur qualification : massacres ou génocide ?

Les faits sont admis, les chiffres, soit le nombre de morts, varient selon les versions turques (de 300 à 500 000 morts) ou les versions arméniennes (de 800 000 à 1,5 million). Ces écarts allant du simple au quintuple apparaissent comme des phénomènes récurrents dans l'examen de tous les massacres et génocides⁷⁷. À la lecture de ces chiffres donnés hors contexte, il semble légitime de se demander pourquoi les controverses se focalisent sur la seule année 1915 alors que la plupart des études sérieuses datent de 1894 le début du processus génocidaire dont les victimes se situent dans une fourchette de 2 à 300 000 de 1894 à 1896 et pourquoi ne pas mentionner les 300 000 morts dus aux années de la terreur stalinienne, et par souci d'équité mémorielle pourquoi ne pas esquisser des comparaisons avec ces « peuples rayés de l'histoire » des régions voisines, dont les mémoires n'ont, pour l'instant, aucun relais médiatique⁷⁸.

En France, d'histoire la question terminologique (massacres ou génocide ?) est devenue juridique ; les historiens de tous bords sont convoqués comme témoins, l'histoire se dit et s'écrit dans les prétoires. Et les députés français pour des raisons électoralistes, tous partis confondus, n'ont pas arrangé les données des futurs débats en promulguant, le 29 janvier 2001, à l'unanimité, leur loi sur la question, dont l'article unique a le mérite de la brièveté sans avoir celui de la clarté : « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 »⁷⁹.

Françoise Chandernagor, juriste et historienne, s'étonne de la brièveté de cette loi qui ne dit pas qui est le criminel et ne désigne même pas le lieu du crime, elle l'explique par des particularités constitutionnelles : « Les dé-

77 *Le massacre objet d'histoire*, sous la direction de David El Kenz. Paris, Gallimard, 2005, 557 p. Guy Richard, *L'histoire inhumaine. Massacres et génocides des origines à nos jours*. Paris, Armand Colin, 1992, 480 p. Roland Breton, *L'ethnopolitique*. Paris, PUF, 1995, 128 p. Les génocides dans l'histoire, in *Manière de voir* 76 *Le Monde Diplomatique*, août-septembre 2004, 98 p. Yves Ternon. *L'état criminel. Les génocides au XX^e siècle*. Paris, Le Seuil, 1995, 449 p. Yves Ternon, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*. Paris, Le Seuil, 1996, 442 p.

78 Claude Mutafian, *Un aperçu sur le génocide des Arméniens*. Comité pour la commémoration du 24 avril 1915. Paris, 1995, 31 p. et Éric Hoesli, *À la conquête du Caucase. Épopée géopolitique et guerres d'influence*. Paris, Éditions des Syrtes, 2006, p. 452 ss Des peuples rayés de l'histoire.

79 Olivier Masseret, La reconnaissance par le parlement français du génocide arménien de 1915, in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 73, janvier-mars 2002, p. 139-155.

putés qui ont voté ce curieux texte – voté à l’unanimité comme pour toutes ces lois « mémorielles » expliquent aujourd’hui qu’ils voulaient faire un geste, donner un signe. Oui, mais une loi, ce n’est pas un geste, ce n’est pas une motion de sympathie : c’est une machine juridique et judiciaire. En fait, ce que voudraient les parlementaires, c’est pouvoir voter des « résolutions » comme sous la IV^e République, faire, en somme, des « déclarations » comme peuvent en faire les ministres ou le président de la République. Mais la constitution de 1958 le leur interdit. Alors, ils font des lois là ou, en effet, un vœu, un discours, un acte symbolique auraient suffi. »⁸⁰.

Lors des débats de mai 2006 à l’Assemblée nationale, son président Jean-Louis Debré a rappelé que le « rôle de la loi n’est pas d’écrire l’histoire » encore moins celle des pays étrangers⁸¹. Les enjeux de ces luttes mémorielles restent d’une brûlante actualité. La diaspora arménienne (environ 500 000 en France sur les 700 000 Arméniens vivant en Europe) se heurte à la montée du nationalisme (la presse parle parfois de néo-nationalisme) turc avivé par ces reconnaissances politiques étrangères du génocide arménien considérées comme une condamnation morale de la Turquie « rattrapée par l’histoire, son histoire ». Les soixante-dix millions de Turcs (expatriés exclus) ont encore du mal à regarder leur passé. Pour le professeur turc Ahmet Insel : « La société turque a été forgée par une vision amnésique de sa propre histoire. Notre mémoire a été nourrie de récits de déportations et d’exactions perpétrées par les Arméniens à l’encontre des Turcs. La mémoire des souffrances arméniennes, elle, n’est transmise que par la diaspora. Il est donc facile d’assimiler cette révélation à une agression étrangère »⁸².

Le journaliste turc, d’origine arménienne, Hrant Dink, assassiné le 19 janvier 2007 par un jeune fanatique pour ses prises de position touchant le génocide arménien, soulignait un élément clé de ce débat turco-arménien :

« Il est faux de dire que les Turcs niaient la vérité. En fait, ils l’ignoraient ; c’est notre mission de le faire apparaître avec patience et prudence »⁸³. Aux historiens de jouer !

80 Françoise Chandernagor, Laissons les historiens faire leur métier, in *L’Histoire*, N°306, février 2006, p. 83.

81 Boris Thiollay, Surenchère mémorielle, in *L’Express*, 18 mai 2006, p. 84.

82 Jean-Michel Demetz avec Nukte V. Ortaq, Turquie : le dépit amoureux, in *L’Express*, 1^{er} mars 2001, p. 33.

83 Jean-Michel Demetz avec Nukte Ortaq, Turquie la mémoire retrouvée, in *L’Express*, 29 septembre 2005, p. 70 et des mêmes auteurs, L’Arménien que les Turcs pleurent, in *L’Express*, 25 janvier 2007, p. 60-62.

Cette opinion doit être prise en considération si l'on songe aux difficultés qu'ont rencontrées les Suisses, il y a dix ans, lors des affaires dites des fonds en déshérence, qui leur révéla une partie du rôle de leur pays durant la Seconde Guerre mondiale. Et que dire de la France qui est loin d'avoir assimilé les années du gouvernement de Vichy de même que celles de la guerre d'Algérie⁸⁴. Avant de statuer sur l'histoire des pays étrangers, il est souhaitable d'avoir assimilé son propre passé⁸⁵. Nommons la réalité aussi crue soit-elle : Pour Fikret Adanir, professeur turc à l'université de Bochum en Allemagne : « Je comprends que le gouvernement turc refuse de reconnaître le génocide arménien par crainte de voir poser sa responsabilité juridique et financière »⁸⁶. Derrière cette lutte politique autour de la terminologie à appliquer aux déportations meurtrières des populations arméniennes en 1915 dans l'empire ottoman se profile la notion de dommage qui obligerait selon les cas le responsable à le réparer. Pour l'historien que je suis, les réparations financières polluent les mémoires les plus pures et j'aimerais bien en savoir un peu plus sur les lobbies qui instrumentalisent tous ces mouvements mémoriels.

Le nombre et la diversité des ouvrages parus en 2005, quatre-vingt-dix ans après le génocide du peuple arménien, prouvent la vigueur de la mémoire de la diaspora qui entretient la flamme donnant tout son sens au titre de l'article de Christian Makarian : « Arménie : contre l'oubli » où il rend compte de la richesse des informations d'une demie douzaine d'études qui ouvrent de nouvelles perspectives historiques⁸⁷. Quel contraste avec le référent historique officiel, établi déjà à la fin des années 1920, qui fonde l'incapacité actuelle des gouvernements turcs successifs à regarder le génocide arménien autrement qu'un tabou⁸⁸. Le jour où les Turcs seront capables de briser le carcan de l'histoire officielle, les Arméniens pourront commencer ce lent cheminement vers l'oubli liant amnistie et amnésie qui sont parfois des passages obligés pour réconcilier des peuples divisés⁸⁹.

84 Henry Rouso, *La hantise du passé*. Paris, Textuel, 1998, 143 p.

85 Jacques Heers, *L'histoire assassinée. Les pièges de la mémoire*. Versailles, Éditions de Paris, 2006, 269 p.

86 Turquie la mémoire retrouvée, art. cit, p. 70 et Vahé Ter Minassian, La plainte des Arméniens américains contre la compagnie d'assurances New York Life, in *L'Express*, 12 avril 2001, p. 31.

87 Christian Makarian, Arménie : contre l'oubli, in *L'Express*, 25 avril 2005, p. 112.

88 Tanar Akcam, Genèse d'une histoire officielle : le tabou du génocide arménien, in *Le Monde Diplomatique*, juillet 2001, p. 20-21 repris et développé trois ans plus tard sous le titre : La Turquie hantée par le génocide arménien, in *Le Monde Diplomatique*, août-septembre 2004, p. 67-70.

89 Philippe Joutard, Le devoir d'oubli, in *L'Histoire*, N° 311, juillet-août 2006, p. 109.

Une vingtaine d'années à peine sépare le génocide arménien de celui de l'Ukraine. Que s'est-il passé en Ukraine dix ans avant les débuts de l'Holocauste ?

La problématique du dossier de séminaire de l'un de mes étudiants commençait ainsi : « En 1932-1933, il y eut une famine-génocide en Ukraine qui fit environ six millions de morts : qui d'entre nous, avant de suivre ce séminaire sur les massacres et génocides au XX^e siècle, en connaissait l'existence ?⁹⁰. Comment expliquer cette méconnaissance d'une telle tragédie humaine ?

Staline a tout fait pour cacher cette famine sciemment organisée tant dans son propre pays qu'à l'étranger et il y est parvenu avec la complicité de nombreux sympathisants à la grande cause du communisme soviétique⁹¹. Le journaliste américain Walter Duranty obtint même le prestigieux prix Pulitzer pour avoir réussi à nier toute existence de famine en URSS en écrivant en août 1933 dans la presse new-yorkaise :

« Toutes les informations publiées à ce jour sur la famine en Russie sont une exagération ou font partie d'une propagande malhonnête »⁹².

Le mensonge soviétique a tenu plus d'un demi-siècle, tous les témoignages ont été étouffés. Les premiers travaux scientifiques datent de la fin des années quatre-vingt et leur visibilité s'inscrit dans cette profonde remise en cause de notre vision de l'URSS depuis la chute du mur de Berlin en automne 1989⁹³.

90 Stéphane May et Alexandre Vergère, *Le génocide ukrainien II*. Dossier de séminaire du 20 mars 2001, p. 10 (Section d'histoire de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne). Olivier de Laroussilhe, *L'Ukraine*. Paris, PUF, 1998, p. 62.

91 Nicolas Werth, Comment Staline a affamé l'Ukraine ? in *L'Histoire*, N° 188, mai 1995, p. 78-84. Miron Dolot, *L'Holocauste masqué. Ukraine 1929-1933*. Paris, Ramsya, 1986, 333p.

92 Fabrice Rousselot, Le pulitzer amer du New York Times, in *La Liberté*, 5 novembre 2003, p. 43 Sur Walter Duranty, cf. Robert Conquest, *La grande terreur, les purges staliniennes des années trente...* Paris, Robert Laffont, 1995, p. 344.

93 Robert Conquest, *La grande terreur...* op.cit., IIe partie La terreur par la famine. Tauger Mark B. The 1932 Harvest and the Famine of 1933, in *Slavic Review* 50, N° 1, Spring 1991, p. 70-89; Lynne Viola, La famine de 1932-1933 en Union soviétique, in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 88, octobre-décembre 2005, p. 5-22; Laurent Rucker, L'Ukraine affamée par Staline, in *Le Monde Diplomatique*, août-septembre 2004, p. 44-46 cite les principales études en précisant les diverses prises de position de l'historiographie; Zbigniew Kowalewski, L'Ukraine : réveil d'un peuple, reprise d'une mémoire, in *Hérodote, revue de géographie et d'histoire*, N° 54-55, juillet-décembre 1989, p. 99-138.

L'enjeu a été atteint : la mémoire collective de cette famine enfin recueillie par Georges Sokoloff n'est pas sortie des frontières du glacis soviétique de même que cette page d'histoire⁹⁴.

Les méfaits, les crimes du communisme (tous pays et système confondus) sortent de l'ombre malgré une défense désespérée des croyants purs et durs qui refusent de voir leur univers idéologique s'effondrer et qui ont toujours nié toute remise en cause de ces « idéaux généreux de la grande famille communiste » selon la formule de Charles Fiterman, ancien ministre communiste du gouvernement de François Mitterrand, interviewé par Pascal Décaillet dans l'émission *Forum* en septembre 2005⁹⁵. L'avocat polonais, Raphael Lemkin, à qui l'on doit le néologisme de génocide, écrivait peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale :

« La famine en Ukraine fut un acte délibéré de génocide, approximativement du même ordre d'amplitude que le génocide juif de la Seconde Guerre mondiale, à la fois par le nombre de victimes et par la souffrance humaine qu'elle engendra »⁹⁶.

Des millions de morts qui n'ont ni la même place, ni la même densité dans nos mémoires que les martyres d'Holocauste ou les déportés arméniens.

Y-aurait-il un « bon et un mauvais usage de la mémoire » comme le suggère Tavetan Todorov ?⁹⁷.

Le terme ukrainien Holodomor définit cette extermination par la faim du peuple ukrainien que certains historiens n'hésitent plus à qualifier de génocide alors que d'autres minimisent les victimes qui n'auraient succombé qu'à une disette malencontreuse. Si la réalité de la famine n'est plus guère contestée, même par les Russes, le principal débat concerne la qualification de génocide comme pour le cas arménien. Les Ukrainiens,

94 *1933 l'année noire. Témoignages sur la famine en Ukraine*, présentés par Georges Sokoloff. Paris, Albin Michel, 2000, 491 p. (Bibliographie p. 52-54). Au congrès de 1934, en pleine terreur, juste après le génocide ukrainien, Staline déclarait : « La vie, chez nous, camarades est devenue plus gaie, plus heureuse » cité par Alain Besançon, *Fluctuations de l'historiographie de la Russie*, in *Peut-on faire confiance aux historiens ?*, sous la direction de Jean Tulard. Paris, PUF, 2006, p. 354.

95 *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*. Paris, Robert Laffont, 1997, 846 p. Pierre Rigoulot, Ilios Yannakakis, *Un pavé dans l'histoire. Le débat français sur le livre noir du communisme*. Paris, Robert Laffont, 1998, 225 p. La fin du communisme et les nouveaux défis de l'historien, in *Institut européen de l'Université de Genève. Cahiers de la Faculté des Lettres 1999-2000*, p.61-64.

96 Cité par Stéphane May et Alexandre Vergère, op. cit., p. 10 et les controverses suscitées cf. David El Kenz, *Le massacre objet d'histoire*, op. cit., Présentation p. 7-23; Jacques Sémelin, *Du massacre au processus génocidaire*, in *Revue internationale des sciences sociales*, N° 174, décembre 2002, p. 483-491.

97 Tzvetan Todorov, *Du bon et du mauvais usage de la mémoire*, in *Le Monde Diplomatique*, août-septembre 2004, p. 90-93.

libérés de la tutelle soviétique depuis leur indépendance, cherchent à faire reconnaître cette page sinistre de leur histoire. Un projet de loi destiné à perpétuer la mémoire des victimes de la famine a été déposé au parlement en novembre 2006, dont le texte prévoit de punir quiconque contesterait le caractère génocidaire de cette famine⁹⁸. Le débat a pris une dimension internationale depuis que le représentant de l'Ukraine a demandé à la barre de l'ONU à ce que tous les états condamnent l'Holodomor et le reconnaissent comme génocide contre le peuple ukrainien. Et Benoît Hopkin de préciser :

« Une dizaine de pays, la plupart abritant une forte communauté ukrainienne comme les États-Unis, le Canada ou l'Australie, ont aujourd'hui reconnu ce caractère génocidaire. La France, qui aime tant légiférer sur l'histoire, ne fait pas partie de la liste »⁹⁹.

Comme pour l'Arménie, l'exploitation politique de cette famine-génocide ne facilite guère le travail des historiens confrontés à ce long tabou qui a pesé sur ces événements beaucoup moins documentés que le cas arménien. Mais l'ouverture des archives soviétiques devrait permettre une meilleure connaissance de ces années noires. Les enjeux de ces différences de traitement touchent la validité, la crédibilité et la survie de deux grandes conceptions génériques du mode de pensée de nos sociétés : le communisme ou *L'utopie au pouvoir* avec toutes ses chapelles, les gauches plurielles¹⁰⁰, et le libéralisme, devenu depuis peu de temps le néo-libéralisme avec la même diversité dans ses différentes tendances et autres orientations doctrinales¹⁰¹. Les avatars de ces deux systèmes de pensée opposés l'un à l'autre avec leurs ramifications propres couvrent la période qui nous sépare des révolutions américaines et françaises soit de la fin du XVIII^e siècle à nos jours. Depuis la désagrégation de l'URSS, les gauches serrent les rangs pour tenter de sauver les grands idéaux trahis et déna-

98 Benoît Hopquin, Le tabou de l'« holodomor » ukrainien, in *Le Monde*, 25 novembre 2006, p. 3. Sur les controverses touchant l'utilisation du mot génocide, cf. Alain Besançon, *Le malheur du siècle. Sur le communisme, le nazisme et l'unicité de la Shoah*. Paris, Fayard, 1998, p. 125.

99 Benoît Hopquin, op.cit.

100 Michel Heller, Aleksander Nekrich, *L'utopie au pouvoir. Histoire de l'URSS de 1917 à nos jours*. Paris, Calmann-Lévy, 1982, 658 p. Philippe Raynaud, *L'extrême gauche plurielle. Entre démocratie radicale et révolution*. Paris, Les éditions Autrement, 2006, 2003 p. Les débats autour de cet ouvrage furent publiés sous forme de quatre articles dans la revue *Le Débat*, N° 142, novembre-décembre 2006.

101 Charles Tavel, *L'essence du libéralisme moderne. Une affaire d'état d'esprit*. Hauterive, Gilles Attinger, 1992, 335 p. Nicolas Baverez, Le libéralisme et l'esprit du XXI^e siècle, in *Le Point*. Hors-série N° 12, janvier-février 2007, p. 7-11. Numéro spécial consacré aux textes fondamentaux du libéralisme. Pascal Salin, *Libéralisme*. Paris, Odile Jacob, 2000, 506 p.

turés par des hommes comme Staline ou Mao-Tsé-Toung considérés par les puristes comme de fâcheux incidents de parcours qui ne sauraient remettre en cause les fondements doctrinaux¹⁰². Les luttes idéologiques, où chaque camp compte ses champions, ses écoles et ses canaux de diffusion, animent les débats et autres controverses des sciences humaines depuis des décennies, dont la neutralité et l'objectivité revendiquées de part et d'autre, ne sont que des façades et ne trompent que les naïfs et les innocents. Alain Besançon dans un texte saisissant explique les mécanismes de pensée qui brident le militant de tout bord :

« L'état psychique du militant se distingue par l'investissement fanatique dans le système. La vision centrale réorganise tout le champ intellectuel et perceptif, jusque dans la périphérie. Le langage en est transformé. Il ne sert plus à communiquer ou à exprimer, mais à masquer la solution de continuité entre le système et la réalité. Il est chargé du rôle magique de plier la réalité à la vision du monde. Il est un langage liturgique, dont chaque formule indique l'adhésion du locuteur au système, et somme l'interlocuteur d'y adhérer. Les mots signalétiques sont donc des menaces et les figures d'un pouvoir. On ne peut rester intelligent sous l'idéologie »¹⁰³.

C'est dans ce contexte de dialogues de sourds, d'hémiplégie intellectuelle que depuis quelques années les « mémoires lancées à l'assaut de l'histoire » jouent un rôle de plus en plus marquant dans ces affrontements où l'accusation et surtout la désignation des coupables s'imposent comme les seules hypothèses de recherches crédibles. Le temps de la repentance, la recherche de la faute, le retour de la culpabilité et les réparations à payer par les responsables aux victimes sont devenus les thèmes dominants¹⁰⁴.

Le « devoir de mémoire » devient un sujet majeur dont la force médiatique provoque parfois des malentendus ou des contresens dès l'instant

102 Michel Winock, Les crimes du communisme : un sujet tabou, in *L'Histoire* N° 250, janvier 2001, p. 18-19 ; cent millions de mort ? Les crimes du communisme titre la revue *L'Histoire* dans son numéro spécial 247 d'octobre 2000 ; Moshe Lewin, Pourquoi l'Union soviétique fascina le monde, in *Combats pour l'histoire. Le Monde Diplomatique*, juillet-août 1998, p. 13-17.

103 Alain Besançon, *Le malheur du siècle* op.cit., p.41. En 1930, déjà, Ortega y Gasset écrivait *La révolte des masses* : « Être de gauche ou de droite c'est choisir une des innombrables manières qui s'offrent à l'homme d'être un imbécile : toutes deux, en effet, sont des formes d'hémiplégie morale » et j'ajouterai d'hémiplégie intellectuelle.

104 François Ewald, La faute, le retour de la culpabilité, in *Magazine Littéraire*, N° 367, juillet-août 1998, p.17 et Marc Lambron, le temps de la repentance, in *Magazine Littéraire*, op.cit., p. 18-20. Jean-Pierre Rioux mentionne une « catégorie inconnue de l'histoire : la culpabilité collective, éternelle et imprescriptible, in Devoir de mémoire, devoir d'intelligence, in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, N° 73, janvier-mars 2002, p.162 et du même auteur sur le même thème, *La France perd la mémoire*, op. cit., p. 117.

où « la mémoire tend à se substituer à l'histoire dans l'opinion publique et le monde politique »¹⁰⁵. Jean-Pierre Roux cherche à esquisser l'histoire sociale de ce « devoir de mémoire » avec toutes ses émotions rétrospectives, intimement liée à « la fonction sociale du témoin, porteur d'authenticité, d'identité, de vérité et donc d'histoire, dont Annette Wieviorka a fait l'analyse et dont elle date l'émergence en 1961 avec le procès Eichmann »¹⁰⁶.

Dans ce contexte de conflits mémoriels, l'histoire devient « un combat à mener » pour défendre « les vraies valeurs » menacées par les clercs emportés par leurs passions politiques¹⁰⁷, *Quel avenir pour la mémoire de la Shoah ?* titre le journal *Le Monde* du 15 juin 2006. Dans la thématique des « mémoire inégales à l'assaut de l'histoire », l'extermination des juifs par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale occupe une place centrale ; c'est la référence autour de laquelle tout part et tout converge. Son histoire et celle des ses mémoires plurielles ont donné lieu à une abondante littérature, des travaux scientifiques sans cesse renouvelés et surtout des débats sur l'unicité de la Shoah dont la diversité et l'intensité ont marqué ces dernières décennies¹⁰⁸.

L'évolution de la terminologie en reflète une partie : déportations¹⁰⁹, exterminations, solution finale¹¹⁰, génocide¹¹¹, holocauste¹¹² et maintenant la Shoah, mot issu de la langue liturgique des communautés anéanties

105 Philippe Joutard, la tyrannie de la mémoire, in *L'Histoire*, N° 221, mai 1998, p. 98 ; Olivier Laleu, L'invention du « devoir de mémoire » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 69, janvier-mars 2001, p. 83-94. Paul Ricoeur conteste cette expression « parce que le devoir de mémoire est aujourd'hui volontiers convoqué dans le dessein de court-circuiter le travail critique de l'histoire, au risque de refermer telle mémoire de telle communauté historique sur son malheur singulier, de la figer dans l'humeur de la victimisation, de la déraciner du sens de la justice et de l'équité. C'est pourquoi je propose de dire travail de mémoire et non devoir de mémoire » L'écriture de l'histoire et la représentation du passé, in *Annales HSS*, N° 4, juillet-août 2000, p.736.

106 Jean-Pierre Rioux, Devoir de mémoire, devoir d'intelligence, op. cit., p. 157-167. Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*. Paris, Plon, 1998.

107 Julien Benda, *La trahison des clercs*. Paris, J-J Pauvert, 1965, 218 p. (première édition 1927 chez Bernard Grasset). Pour Antoine Prost, « La ruine des grandes idéologies qui constitue sans doute un progrès de la lucidité politique, laisse nos contemporains désarmés » in *Douze leçons sur L'histoire*, op. cit., p. 305. Et il ajoute encore une note personnelle : « Appartenant à une génération plus jeune et n'ayant jamais été communiste, je ne me sens pas tenus aux mêmes révisions déchirantes et je ne vois pas de raison de renier des convictions simplement et fermement républicaines. Je ne vois pas non plus en quoi le fait de s'être trompé hier autorise à donner des leçons aujourd'hui » p.297 note 12.

108 Dan Michman, *Pour une historiographie de la Shoah : conceptualisation, terminologie, définitions et problèmes fondamentaux*. Paris, In press, 2001, 350p. Alain Besançon, *Le malheur du siècle* op. cit.

109 Annette Wieviorka, *Déportation et génocide entre mémoire et oubli*. Paris, Plon, 1992, 506 p.

110 La politique nazie d'extermination sous la direction de François Bédarida. Paris ? Albin Michel, 1989, 332 p.

111 Arno J. Mayer, *La « solution finale » dans L'histoire*. Paris, La Découverte, 1990, 566 p.

112 Georges Bensoussan, *Génocide pour mémoire. Des racines du désastre aux questions d'aujourd'hui*. Paris, Éditions du Félin, 1989, 262 p.

signifiant la catastrophe, la tempête, la destruction et la désolation¹¹³. Les colloques internationaux, les mémoriaux de l'Holocauste se comptent par dizaines et ils abritent pour la plupart des centres de documentation juive contemporaine, les revues et les centres de recherches universitaires rivalisent en publiant des études originales dans des domaines de plus en plus pointus : en France, *La revue d'histoire de la Shoah – le monde juif* réunit dans ses comités français, anglais, canadiens, allemands et israéliens dont les travaux font autorité.

Pour Élie Wiesel, né en 1928, rescapé d'Auschwitz, prix Nobel de la paix en 1986, auteur d'une œuvre maîtresse traduite dans le monde entier, la Shoah est « la tragédie la mieux documentée de l'histoire »¹¹⁴. Il ne craint pas que la mémoire ne s'altère en perdant ses témoins directs, dont il est le représentant le plus médiatique qualifié « d'infatigable passeur de mémoire ». Pour Alain Finkielkraut : « Les temps ont changé depuis l'époque où il fallait brandir contre l'oubli le devoir de mémoire. La mémoire a vaincu »¹¹⁵.

Comme toutes les mémoires, celle de la Shoah est mise en cause. Ses détracteurs que Pierre Vidal-Naquet nommait « les assassins de la mémoire »¹¹⁶ ne cessent de distiller leurs thèses délirantes en tentant de semer le doute dans les esprits avec, parfois, un accueil surprenant de la part de certains médias. La montée d'un nouvel antisémitisme et les critiques récurrentes de la politique d'Israël au Proche-Orient ne sont pas étrangères à ces attaques sournoises qui cherchent à dénaturer la mémoire juive. Est-il nécessaire de rappeler que les mémoires, quelles qu'elles soient, bien qu'elles se réfèrent au passé, se vivent toujours au présent de même que l'histoire est toujours fille de son temps¹¹⁷.

Ces dernières années, les usages du « devoir de mémoire » ravivèrent les débats. Simone Veil, née en 1927, elle aussi rescapée des camps nazis, semble prendre ses distances avec une trop grande insistance sur la mémoire :

113 Michel Marrus, *L'Holocauste dans l'histoire*. Paris, Flammarion, 1994, 336 p. Bibliographie p.325-334.

114 Georges Bensoussan, *Histoire de la Shoah*. Paris, PUF, 1996, p.4; Annette Wieviorka, Comment la Shoah est entrée dans l'histoire, in *L'Histoire*, N° 294, janvier 2005, p. 48-53; Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*. Paris, Fayard, 2001, 4 vol.

115 L'entretien. Élie Wiesel : nous n'avons pas tiré les leçons du XX^e siècle, in *L'Express* 15 juin 2006, p. 120-123.

116 Alain Finkielkraut et les amis douteux de la mémoire, in *Le Temps* 19 juin 2000, p.10.

117 Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire. Un « Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*. Paris, La Découverte, 1987, 232 p. Négationnisme et révisionnisme, in *Relations internationales*, N° 65, printemps 1991; Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*. Paris, le Seuil, 2000, 700 p.

« Nous ne parlons plus de « devoir de mémoire ». La mémoire appartient aux familles. Nous n'avons pas le droit de faire porter ce fardeau aux jeunes générations. Ce qu'on peut souhaiter, c'est que la transmission passe par l'enseignement de l'histoire »¹¹⁸.

La banalisation du « devoir de mémoire » revendiqué par des mouvements tous azimuts relayés par les médias friands de toutes ces émotions rétrospectives irrita les historiens :

« Dès 1989, Alfred Grosser puis Tzvetan Todorov, Henry Rousso et Éric Conan, ou enfin Georges Bensoussan dénoncent vivement la place et l'usage de la mémoire de la Shoah dans la société française actuelle. Le « devoir de mémoire » est ainsi assimilé à une « nouvelle religion civique »¹¹⁹ privilégiant l'émotion, sans véritable contenu, inefficace sur le plan politique »¹²⁰.

Le contraste avec la famine – génocide des Ukrainiens orchestré par Staline dix ans avant, est saisissant : des millions de morts de part et d'autre qui n'ont pas le même statut : les Ukrainiens auraient été éliminés par un génocide de classe, les juifs par un génocide de race, subtilité terminologique suscitant encore d'abondants débats¹²¹. L'extermination des Ukrainiens a été couverte par une chape de plomb et de silence par l'URSS, les premiers travaux scientifiques commencent à être publiés et traduits et la mémoire ukrainienne a du mal à sortir de l'oubli institutionnalisé. Comme si les exactions mortifères d'un totalitarisme de gauche avaient moins de droit à la visibilité et surtout à la reconnaissance !

L'extermination des juifs par les nazis a connu un tout autre traitement ; son histoire est connue, ses archives répertoriées dans des centres de documentation reconnus sur le plan international et sa mémoire a pu

118 Jean Leduc, *Les historiens et le temps. Conceptions, problématiques, écritures*. Paris, Le Seuil, 1999, 332p. Temps mémoriel et temps historique, p. 83-88. François Jequier, Le temps de l'historien, in Groupe de Montheron, *Des hommes de sciences aux prises avec le temps*. Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 1992, p. 103-112.

119 *Le Monde*, 15 juin 2006, p.3; Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*. Paris, Gallimard, 1996, 224 p.; Annette Wieviorka, *Auschwitz 60 ans après*. Paris, Robert Laffont, 2005, 281 p.

120 Georges Bensoussan, *Auschwitz en héritage? D'un bon usage de la mémoire*, Paris Éditions Mille et une nuits, 1998, p.13.

121 Olivier Laliou, L'invention du « devoir de mémoire », op. cit., p. 83.

s'exprimer dans le monde entier a tel point qu'elle alla jusqu'à susciter des réserves sur son usage parfois abusif¹²².

Bel exemple de mémoires inégales. Des millions de morts face à l'histoire qui n'ont pas la même densité, la même visibilité, la même reconnaissance mémorielle. Face à ces tragédies les intellectuels de tous bords glosent encore sur leur statut : génocides de classe, de race ou massacres de masse¹²³.

Cette thématique offre un nouveau chantier de recherches riches en controverses où vont s'affronter les représentations de tous ces passés en constantes relectures.

Y-a-t-il un devoir de mémoire pour ces millions de mort qui n'ont pas encore d'existence affirmée dans les mémoires collectives du XIX^e siècle ? Les dizaines de millions de victimes du goulag soviétique, des camps chinois et des terreurs successives organisées par les leaders communistes de par le monde seront-ils voués à l'oubli ?

Les camps de concentration, de déportation, de travail forcé, sinon d'extermination ont poussé comme des champignons vénéneux sous tous les régimes totalitaires, mais curieusement leur dénombrement et l'entretien de leur mémoire n'ont pas reçu la même attention, le même traitement des deux côtés de l'échiquier politique : on sacralise d'une part et on minimalise d'autre part¹²⁴.

En Russie (ex URSS), quelques rares associations pour la défense de la mémoire sont apparues timidement, sans moyen de se faire connaître et surtout reconnaître par les autorités et l'opinion publique comme l'Association internationale Mémorial (???). Anne Applebaum vient de reconstituer minutieusement l'histoire de l'univers concentrationnaire soviétique en démontant le mécanisme implacable qui en a permis la si longue existence quasi clandestine échappant à tout curiosité, ou presque, des opinions publiques¹²⁵.

122 Stéphane Courtois, Le génocide de classe : définitions, description, comparaison, in *Les Cahiers de la Shoah*, N° 6, 2002 et Jacques Sémelin, Du massacre au processus génocidaire, op. cit., p. 483-491.

123 Tsvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*. Paris, Arléa, 1998, 61 p. Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*. Paris, Gallimard, 2001, 434 p. ; Norman G. Finkelstein, *L'industrie de l'Holocauste. Réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*. Paris, La fabrique éditions, 2000 157 p.

124 Yves Ternon, Le sens des mots. De mal en pis, in *Parler des camps, penser les génocides*, textes réunis par Catherine Coquio. Paris, Albin Michel, 1999, p. 97-110.

125 *Parler des camps, penser les génocides* op. cit., et Joël Kotek et Pierre Rigoulot, *Le siècle des camps : détention, concentration, extermination : cent ans de mal radical*. Paris, Lattès, 2000, 805 p.

Tomas Kizny, photographe polonais, a consacré une quinzaine d'années à dresser le premier grand inventaire iconographique des espaces du goulag; comblant ainsi une lacune majeure dans ce déséquilibre des perceptions où l'image joue un rôle majeur dans la constitution des mémoires¹²⁶. Pour le président de la commission russe de réhabilitation, A. Iakolev : « La société russe est indifférente aux crimes du passé tant les gens sont nombreux à y avoir trempé »¹²⁷. Pas de devoir de mémoire, mais le refoulement d'un passé sinistre qui ternit l'image de la toute puissance du régime soviétique qui fit trembler le monde et suscita d'insondables illusions. Pour Anne Applebaum, le temps du repentir est loin de se préciser, il n'est pas à l'ordre du jour. Il faudrait multiplier les expositions comme celle du musée d'ethnographie de Genève consacrée au « Goulag, le peuple des zeks » dont le remarquable catalogue va s'imposer comme un bel instrument de travail pour pénétrer dans cet univers de l'enfermement¹²⁸.

La Chine ouvre des perspectives de recherches sans fin. Les dirigeants du parti communiste chinois savent que la maîtrise du pouvoir repose en partie sur le contrôle de l'histoire et de l'instrumentalisation de la mémoire collective comme ils l'ont appris de leurs voisins soviétiques. Il y a une quarantaine d'année, la révolution culturelle chinoise provoquait des millions de morts¹²⁹. Le pouvoir impose une amnésie nationale sur ces événements qui firent tant fantasmer les maoïstes occidentaux. Le massacre des étudiants sur la place T'ien an men dans la nuit du 3 au 4 juin 1989 par l'armée appelée en renfort avec ses tanks aura droit au même traitement. Ce silence institutionnalisé va-t-il finir par effacer toute trace de cette tentative de rébellion dans la mémoire collective chinoise ? Un événement de cette importance gommé de l'histoire officielle durant des décennies peut-il survivre dans les mémoires d'une génération à l'autre ?

Beaux chantiers de recherches sur les mémoires inégales : occultation, ignorance, désintérêt peut-être et parfois nostalgie pour les Chinois du XXI^e siècle confrontés sans toujours le savoir à une désinformation officielle. Le parti communiste chinois ne tolérant aucune commémoration

126 Anne Applebaum, *Goulag une histoire*. Paris, Grasset, 2005 (2003), 718 p. Christian Jelen, *L'aveuglement. Les socialistes et la naissance du mythe soviétique*. Paris, Flammarion, 1984, 282 p.; Sophie Coeuré, *La grande leueur à l'Est. Les Français et l'Union soviétique 1917-1939*. Paris, Le Seuil, 1999, 364 p.

127 Tomas Kizny, *Goulag...* Paris, Balland/Acropole, 2003, 496 p.

128 François Gachoud, L'horreur qui venait du froid, in *La Liberté*, 14 janvier 2006, p. 32.

129 *Goulag, le peuple des zeks* sous la direction de Geneviève Piron, Musée d'ethnographie, 2004, 159 p.

pouvant déranger les versions officialisées, les bribes de souvenirs et les rumeurs amènent certains à idéaliser la période en adhérant à une mémoire factice reconnue. Les biographies critiques récentes de Philip Short en 1999, de Jung Chang et son mari l'historien britannique Jon Halliday en 2005 sur Mao Tsé-Toung descendent enfin le grand timonier de son piédestal en décortiquant son règne mortifère jusqu'à l'écoeurement. Mais ces travaux ne sont pas accessibles en Chine, le barrage de la langue limitant leur diffusion¹³⁰. Le culte de Mao Tsé-Toung n'est pas mort en Chine. Trente ans après sa disparition, il fait encore l'objet d'une vénération ambigüe soigneusement entretenue. À l'heure où le pays glisse vers un capitalisme autoritaire, triomphant et effréné, le régime communiste entretient l'image du père de la Nation; mais il maintient en même temps un tabou sur son héritage et ses crimes contre le peuple chinois.

- comment les mémoires vont-elles intégrer ces évolutions ?

- quels pans entiers de l'histoire chinoise vont-ils sombrer dans l'oubli ?

- pourquoi cet homme, aujourd'hui mis à nu, a-t-il autant fasciné le reste du monde.

- pourquoi la révolution culturelle chinoise eut-elle un écho en Occident ?

Beaux chantiers de recherches en perspective !

Le Cambodge a subi l'un des grands génocides de la seconde moitié du XX^e siècle; Pol Pot et ses Khmers rouges ont exterminé 1,7 million de personnes, soit le quart de la population entre le 17 avril 1975 et le 7 janvier 1979. Au début des massacres, le régime d'extrême-gauche bénéficia de la complaisance des médias. Le journal parisien *Le Monde* désinforma ses lecteurs en opposant un doute systématique aux rumeurs les plus effrayantes qui se révélèrent rapidement fondées, pratique qui porta préjudice à la crédibilité du journal qui dut prestement rectifier. Bel exemple de désinformation que Jean-Noël Jeanneney et Jacques Julliard analysèrent à chaud en 1979 déjà¹³¹.

130 Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*. Paris, Gallimard 2006 (2005), p. 545. La lecture en parallèle des analyses contemporaines de la révolution culturelle met en évidence la nécessité du recul pour comprendre les événements. Cf. Fernand Gigon, *Vie et mort de la révolution culturelle*. Paris, Flammarion, 1969, 290 p. et Jean Esmein, *La révolution culturelle chinoise*. Paris, Le Seuil, 1970, 348 p.

131 Philip Short, *Mao Tsé-Toung*. Paris, Fayard, 2005 (1999), 673 p., Alain Besançon, Mao dévoilé. Sur le communisme, la tyrannie et la Chine, in *Commentaire*, N° 116, Hiver 2006-2007, p. 923-929.

Les origines et le développement de cette tragédie sont analysés dans une littérature abondante d'inégale valeur, des documentaires, des films et d'importants témoignages ne permettent pas de mettre en doute ce génocide¹³². Depuis une dizaine d'années, des querelles de procédures nationales et internationales, dénoncées par les ONG font obstacle au procès des Khmers rouges. Le financement de ce nouveau tribunal international serait à l'origine de ces blocages¹³³. Les plaies de ce génocide qui a décimé toute une génération ne sont pas refermées et le seront d'autant plus difficilement que plusieurs membres du gouvernement actuel sont d'anciens commandants khmers rouges. Ce procès, toujours en suspens en 2007, va déboucher sur un tortueux travail de mémoire près de trente ans après les événements en offrant, semble-t-il, peu de places aux victimes¹³⁴. En plus ce devoir de mémoire va toucher une population, dont la moitié est née après ces événements tragiques. Cette population a-t-elle cette soif de justice dont parlent les médias européens¹³⁵ ?

Les jeunes Cambodgiens n'ont qu'une connaissance vague de la période des Khmers rouges dont toute référence a été supprimée des manuels scolaires après les Accords de Paris en 1991. Dans quelle mesure la mémoire collective des Cambodgiens va-t-elle être instrumentalisée par un procès interminable orchestré en partie par des juges étrangers ? Pour le survivant Ong Thong Hoeung, représentant de l'opposition cambodgienne auprès de l'Union européenne : « Personne ne peut se soustraire au « devoir de mémoire. Il nous appartient aujourd'hui de rechercher la justice, qui n'est pas une forme de vengeance mais l'unique moyen d'arrêter le cycle de l'impunité issu du génocide. Seul un tribunal digne de ce nom, c'est-à-dire international, est en mesure de répondre aux aspirations des victimes »¹³⁶.

Ce devoir de mémoire est convoqué après toutes les catastrophes humanitaires quelles que soient leurs dénominations. Les facteurs déclencheurs changent, mais l'engrenage et les thématiques se ressemblent étran-

132 Jean-Noël Jeanneney et Jacques Julliard, *Le Monde de Beuve-Méry ou le métier d'Alceste*. Paris, Le Seuil, 1979, p.289.

133 Philip Short, *Pol Pot anatomie d'un cauchemar*. Paris, Denoël, 2007, 604 p.; François Bizot. *Le portail*. Paris, La Table ronde, 2000, 397 p.

134 Sylvaine Pasquier, Khmers rouges : le prix de la mémoire, in *L'Express*, 5 janvier 2006, p. 84; Christine Chaumeau, Le Cambodge malade de ses juges, in *L'Express*, 30 mai 2005, p. 38-40.

135 Arnaud Dubus, Les Cambodgiens se préparent à juger les Khmers rouges en oubliant les victimes, in *Le Temps*, 29 juin 2006, p. 6.

136 Arnaud Dubus, Les Cambodgiens ont soif de justice pour guérir d'une violence indicible, in *Le Temps*, 16 avril 2005, p. 6.

gement : au Biafra à la fin des années soixante, au Cambodge, au Rwanda au printemps 1994, dans les Balkans durant les années 1990 et au Darfour actuellement.

Aucun verdict d'un quelconque tribunal international créé après les événements n'a, pour l'instant, pu enrayer ces processus mortifères de masse. Une terrible constatation s'impose : les génocides, les massacres ou déplacements de population par centaines de milliers ainsi que l'esclavage n'ont pas disparu, ils semblent toujours faire partie du destin, de l'avenir de nos sociétés qui les condamnent, surtout après qu'ils se soient passés, en orchestrant alors le Devoir de mémoire perspective troublante pour l'historien polonais Krzysztof Pomian, responsable du musée de la Mémoire à Bruxelles qui rappelle que « la commémoration est toujours placée sous le signe du jamais plus ! »¹³⁷.

Il est temps de conclure en reprenant quelques questions :

- pourquoi les mémoires sont-elles si fiables, si facilement manipulables ?
 - quels enjeux se cachent derrière ces inégalités de traitement entre
- les mémoires sacralisées et les mémoires occultées ?
- comment lier l'apport des mémoires à la recherche historique ou comment atteindre l'adéquation de l'histoire et de la mémoire ?

Le constat sévère de Régine Robin souligne les dangers de toute instrumentalisation de la mémoire :

« Nous vivons dans un monde obsédé par le passé. Les discours de la mémoire forment aujourd'hui une immense cacophonie, pleine de bruit, de fureur, de clameurs et de controverses. Où que l'on se tourne, un passé commémoré ou haï, célébré ou occulté, raconté, transformé, voire inventé, est saisi dans les mailles du présent »¹³⁸.

Ses propos caractérisent bien les débats contemporains sur les relations tendues entre histoire et mémoire accentuée par les controverses suscitées par les lois mémorielles françaises.

137 Ong Thong Hoeung, les complices de Pol Pot doivent être jugés, in *L'Express*, 30 octobre 2003, p. 68-71.

138 Joëlle Kuntz, Mémoires : victoire et défaites, in *Le Temps*, 3 octobre 2005, p. 15.

La meilleure synthèse de la question date de 1984. Rendons hommage à l'œuvre majeure de Pierre Nora qui débute par une mise au point qui répond à nos questions :

« Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenir flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire, comme Halbwachs l'a fait, qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif.

Au cœur de l'histoire, travaille un criticisme destructeur de mémoire spontanée. La mémoire est toujours suspecte à l'histoire, dont la mission vraie est de la détruire et de la refouler. L'histoire est délégitimation du passé vécu »¹³⁹.

Plus de vingt ans avant les guerres mémorielles franco-françaises du début du XXI^e siècle, l'essentiel des enjeux avait été clairement précisé.

Depuis quelques années la mémoire s'est invitée, s'est imposée dans les débats historiques bénéficiant d'un effet de mode issu de la vogue plus ancienne de l'histoire orale et des récits de vie :

139 Régine Robin, *La mémoire saturée*. Paris, Stock, 2003, p. 17.

« Mémoire collective, devoir de la mémoire, travail de la mémoire, abus de la mémoire, etc. À la limite, on ne parle plus que de cela, on n'écrit que sur ce sujet. Quand il n'est pas directement question de « mémoire », c'est la commémoration qui vient au premier plan de l'actualité, le patrimoine, les « journées du patrimoine », toutes les formes de muséification du passé. Le passé vient nous visiter en permanence, à l'échelle mondiale »¹⁴⁰.

Cette tendance semble rendre plus vivante toute approche du passé. L'histoire et les mémoires sont complémentaires, elles se nourrissent l'une l'autre tout en s'opposant même si elles ne sont pas sur le même plan comme le rappelle Henry Rousso dans son essai suggestif sur *La hantise du passé* en 1998 :

« Notre époque est prise de fascination pour le passé. Cette tendance désordonnée conduit à une confusion essentielle entre histoire et mémoire. La mémoire rend le passé présent, mais de façon immédiate et sélective ; l'histoire, elle, permet d'appréhender la distance qui nous sépare du passé en soulignant les changements intervenus »¹⁴¹. François Bédarida reprend ce thème dans une contribution récente intitulée *La mémoire contre l'histoire* en précisant que « la mémoire a pour objectif la fidélité, l'histoire, la vérité »¹⁴². Nous savons tous que la vérité est un vœu de l'esprit en histoire, connaissance du passé, du fait que les récits produits par les historiens « de ce qui s'est passé » seront toujours marqués par leur subjectivité, mais ce qui compte le plus c'est de ne jamais cesser de la chercher. La vérité historique dépend étroitement de celui qui la produit ; pour Henri-Irénée Marrou, l'histoire est inséparable de l'historien.

- qu'en-est-il de la vérité mémorielle ?
- comment vérifier la fiabilité d'une mémoire tant individuelle que collective ?
- quel est le rôle, l'influence du temps et de l'entourage sur les choix mémoriels ?

140 Pierre Nora, *Entre histoire et mémoire*, in *Les lieux de mémoire*. Paris, Gallimard, 1997, t.I, p. 24-25 (Première édition en 1984).

141 Régine Robin, op. cit., p. 16.

142 Henry Rousso, *La hantise du passé*. Paris, Textuel, 1998, p. 5.

- comment éviter que ce que l'on croit devienne plus important que ce qui est vrai¹⁴³ ?

Toutes ces questions doivent faire partie de toute approche historique contemporaine utilisant les témoignages dont la fiabilité doit être traitée avec la même rigueur méthodique que les sources classiques.

Un dernier exemple de mémoires inégales concerne la différence de densité mémorielle des morts. Chaque année la tragédie humaine de la Shoah est rappelée dans le monde entier à juste titre. Chaque année il meurt plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants à cause d'accidents du travail sous l'indifférence générale. Depuis des années les accidents du travail tuent deux fois plus que les guerres sans troubler les consciences¹⁴⁴.

Cela laisse songeur : Cela nous ramène à la question : Qu'est-ce qui est digne de mémoire ? Régine Robin convoque l'histoire, la sociologie, la littérature pour décrire les mécanismes de la mémoire collective oscillant entre oubli, falsification et sacralisation. Dans son livre majeur *La mémoire saturée*, elle analyse les rouages de muséification, d'occultation, de manipulation, qui sont à l'œuvre dans le traitement du passé.

L'esprit critique allié à une bonne formation en sciences humaines devrait permettre de déconstruire l'argumentaire de toute désinformation.

La mémoire est-elle l'alliée de l'histoire ? Telle est la question que pose Martine Verlhac en introduction d'un colloque réunissant historiens et philosophes autour du thème *Histoire et Mémoire* à Grenoble en 1998 : « Ceux qui se tiennent dans le cercle enchanté de la mémoire peuvent nier le travail de l'historien ou vouloir l'inféoder à la mémoire. Le philosophe sait que les hommes d'une époque donnée projettent sur l'histoire leurs préoccupations, lesquelles sont plus ou moins bornées, à court terme ou encore plus ou moins idéologiques. C'est pourquoi la mémoire qu'ils proposent et les commémorations qu'ils organisent peuvent bien, tout en exprimant apparemment une déférence à l'égard des études historiques

143 François Bédarida, la mémoire contre l'histoire, in *Histoire, critique et responsabilité*. Paris, IHTP, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 259. Le numéro 128 du quatrième trimestre 1998 de la revue *Raison Présente* porte comme titre « Mémoire et Histoire : un procès réciproque ». Une demi-douzaine d'articles ouvre des perspectives intéressantes.

144 La question est posée par Olivier Pétré-Grenouilleau dans un article percutant, Les identités traumatiques. Traités, esclavage, colonisation, in *Le Débat*, N° 136, septembre-octobre 2005, p. 93-107.

et de leur rôle, être une façon sournoise, même si elle n'est pas forcément délibérée, de soumettre l'histoire à des motifs discutables »¹⁴⁵.

Rudolf von Thadden, moins sévère que Martine Verlhac, propose une approche nuancée de cette relation entre histoire et mémoire en acceptant que « deux présentations différentes d'un évènement puissent coexister sans que l'histoire y perde son fond de vérité. Étant donné que les faits historiques ne se conçoivent pas sans être perçus, leur perception est tout aussi importante que leur facticité. Il est illusoire de chercher des faits en dehors de leur perception »¹⁴⁶ et il illustre ses propos en prenant l'exemple de l'Allemagne de la seconde moitié du XX^e siècle qui a une histoire et deux mémoires : celle de l'Est et celle de l'Ouest.

Pour ma part, ayant œuvré activement dans diverses commémorations, je réponds positivement à la question de Martine Verlhac. La mémoire et l'histoire sont indissociables, consubstantielles en histoire contemporaine, plus précisément ce que l'on nomme l'histoire du temps présent ou histoire immédiate¹⁴⁷. Les témoignages complètent et enrichissent l'apport des archives, mais leur traitement diffère. L'historien doit maîtriser toutes ces approches, l'oral, l'écrit et le monde des images pour faire son miel.

L'histoire ne cesse de se remettre en cause, les meilleures études vieillissent plus ou moins bien, Jean Tulard et François Monnier ont chacun publié, l'un en 1991, l'autre en 2006, leurs réflexions sur *L'obsolescence des œuvres historiques*¹⁴⁸. Chaque génération d'historiens renouvelle l'inventaire des questions fondant leur discipline. Les champions du mémoriel devraient faire de même, car comme le dit l'historien polonais Bronislaw Geremek, récemment élu à la présidence de la fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne : « Une mémoire sur laquelle on ne réfléchit pas n'est pas une mémoire »¹⁴⁹.

145 Manuel Simon Velasco, 1,2 million de morts par an : les accidents de travail tuent deux fois plus que les guerres, in *Le Temps*, 30 avril 2001, p. 11.

146 *Histoire et Mémoire*, Coordonné par Martine Verlhac, Grenoble, Centre régional de documentation pédagogique, 1998, p.9-10. Cf. aussi Mémoire et Histoire in *Revue de métaphysique et de morale*, N° 1, janvier-mars 1998 et *La tribune psychanalytique*, n° 3, 2001 consacre son numéro à mémoire et histoire.

147 Rudolf von Thadden, Une histoire, deux mémoires, in In Dubis Libertas. *Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer*. Hauterive, Gilles Attinger, 1999, p. 439-443.

148 *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*. Paris, IHTP, 1993, 417 p.; Jean-François Soulet, *L'histoire immédiate*. Paris, PUF, 1994, 128 p.; Benoît Verhaegen, *Introduction à l'histoire immédiate*. Gembloux, Duculot, 1974, 200 p.

149 Jean Tulard, De l'obsolescence des œuvres historiques, in *L'Année sociologique* 1991, p. 193-201; François Monnier, L'Obsolescence des œuvres historiques, in *Peut-on faire confiance aux historiens?*, sous la direction de Jean Tulard. Paris, PUF, 2006, p. 263-278.

Pour Hélène Wallenborn, le témoin semble être devenu le relais indispensable, le passage obligé pour la mémoire et les commémorations faisant ainsi concurrence à une transmission plus critique du passé, de l'histoire, celle produite par les historiens de métier¹⁵⁰. Cette inflation de la « parole des gens », qui se développa dans la dernière décennie du XX^e siècle, est parfois expliquée comme le retour refoulé après l'évènement traumatique thème repris par la revue *Tribune psychanalytique* dans son numéro consacré à l'histoire et à la mémoire¹⁵¹.

Pour reprendre la problématique de notre introduction, si « l'histoire récente a lancé la mémoire à l'assaut de l'histoire »¹⁵², le présent n'a pas à réécrire le passé. Pour Jacques Le Goff : « Une des tâches principales de la critique historique doit être pour les historiens de repérer, d'analyser, de se défaire de cette pression que le présent exerce sur eux pour mieux lire le passé »¹⁵³.

Antoine Prost termine ses *Douze leçons sur l'histoire* en enfonçant le même clou avec des recommandations sans concession :

« Le défi que les historiens doivent désormais relever est de transformer en histoire la demande de mémoires de leurs contemporains. C'est en fonction de la vie qu'il faut interroger la mort, disait fortement Lucien Febvre¹⁵⁴. On fait valoir sans cesse le devoir de mémoire, mais rappeler un évènement ne sert à rien, même pas à éviter qu'il ne se reproduise, si on ne l'explique pas. Il faut faire comprendre comment et pourquoi les choses arrivent. On découvre alors des complexités incompatibles avec le manichéisme purificateur de la commémoration. On entre surtout dans l'ordre du raisonnement, qui est autre que celui des sentiments, et plus encore des bons sentiments. La mémoire se justifie à ses propres yeux d'être morale-ment et politiquement correcte, et elle tire sa force des sentiments qu'elle mobilise. L'histoire exige des raisons et des preuves. C'est pourquoi l'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire, elle doit certes accepter la demande de mémoire, mais pour la transformer en histoire. Si nous

150 *L'historien et le politique. Entretiens avec Bronislaw Geremek* recueillis par Juan Carlos Vidal. Montricher (Suisse) Les Éditions Noir sur Blanc, 1999, 172 p.

151 Hélène Wallenborn, *L'historien, la parole des gens et l'écriture de L'histoire. Le témoignage à l'aube du XXI^e siècle*. Bruxelles, Éditions Labor, 2006, 200 p.

152 Histoire et Mémoire, in *Tribune psychanalytique*, op. cit., La couverture titre mémoire histoire et la page de titre intérieur inverse les deux termes.

153 Cf. note 3, p. 76.

154 *Id.* p.68.

voulons êtres les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire »¹⁵⁵.

Le mot de la fin revient au philosophe français Paul Ricoeur qui vient de nous quitter à 92 ans en mai 2005 et à qui l'on doit une somme intitulée *La mémoire, l'histoire l'oubli*, dont la lecture, certes, aride pour un historien, ne devrait pas cacher la profondeur¹⁵⁶. Dans une importante contribution précédant *l'opus magnum*, dont le titre couvre largement la problématique de notre dernière leçon : *Histoire et mémoire. L'écriture de l'histoire et la représentation du passé*, il prenait position en écrivant :

« Reste ainsi ouverte la question de la compétition entre la mémoire et l'histoire dans la représentation du passé. À la mémoire reste l'avantage de la reconnaissance du passé comme ayant été quoique n'étant plus ; à l'histoire revient le pouvoir d'élargir le regard dans l'espace et dans le temps, la force de la critique dans l'ordre du témoignage, de l'explication et de la compréhension, la maîtrise rhétorique du texte et, plus que tout, l'exercice de l'équité à l'égard des revendications concurrentes des mémoires blessées et parfois aveugles au malheur des autres. Entre le vœu de fidélité de la mémoire et le pacte de vérité en histoire, l'ordre de priorité est indécidable. Seul est habilité à trancher le débat le lecteur et dans le lecteur le citoyen »¹⁵⁷.

La profondeur de cette réflexion humaniste devrait calmer le jeu des mémoires concurrentes ou des concurrences mémorielles et leur opposition aux approches historiques que Paul Ricoeur évoque d'une manière toute personnelle :

« Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donne le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués »¹⁵⁸.

155 Lucien Febvre, *Vers une autre histoire* (1949) in *Combats pour L'histoire*. Paris, Armand Colin, 1965, p. 437.

156 Antoine Prost, *Douze leçons sur L'histoire*. Paris, Le Seuil, 1996, p. 305-306 ; Antoine Prost, Comment l'histoire fait-elle l'historien ? in *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, N° 65, janvier-mars 2000, p. 3-12. Marcel Gauchet reprend cette thématique du rapport déficient que la démocratie entretient avec sa propre histoire, in *La condition politique*. Paris, Gallimard, 2005, 559 p.

157 Paul Ricoeur, *La mémoire, L'histoire, l'oubli*. Paris, Le Seuil, 2000, 681 p. ; Les historiens et le travail de mémoire I Autour de la Mémoire, L'histoire, l'oubli de Paul Ricoeur, in *Esprit. Revue Internationale*, N°s. 266-267, août-septembre 2000, p. 16-87. *L'histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricoeur* publié sous la direction de Bertrand Müller. Lausanne, Payot, 2005, 220 p.

158 Paul Ricoeur, L'écriture de l'histoire et la représentation du passé, in *Annales HSS*, N°4, juillet-août 2000, p. 747 et Olivier Mongin, Les discordances de L'histoire et de la mémoire, in *Esprit*, op. cit., p. 6-15.

Pour ma part, la mémoire comme l'écriture de l'histoire comportent un engagement personnel, une manière de vivre individuellement et collectivement par mon enseignement la responsabilité de la tâche qui m'a été confiée.

L'histoire, les mémoires et leur rôle respectif à une meilleure connaissance du passé restent d'une brûlante actualité d'autant plus que leurs champs d'investigation et leurs chantiers de recherche se renouvellent sans cesse.



Partie II

Entreprises
en
Franche-Comté

Industrialisation et logements ouvriers dans le Territoire de Belfort, du XIX^e siècle à 1940.

Manuel Brun

Introduction

Le département du Territoire de Belfort naît officiellement à la parution au Journal officiel du 25 février 1922, d'un décret fixant à la troisième classe le rang de la préfecture de Belfort. Le département, constitué dans les faits après la défaite de 1871, était alors consacré, sans aucune base légale. Il peut paraître arbitraire de choisir ce découpage récent comme base géographique. Cependant, d'une part trois bassins d'emploi y sont clairement identifiables dès le XVIII^e siècle et d'autre part, les bornes chronologiques éclairent ce parti pris au regard des conséquences induites. La partie du Haut-Rhin restée française après 1870, voit son industrialisation profondément modifiée après la mise en application du traité de Francfort. Le Nord, où règne l'industrie textile, et le Sud, consacré à la métallurgie, poursuivent leur développement. Le centre voit l'ouverture, notamment, d'une succursale de la *SACM*, et de *Dollfuss Mieg et Cie*, connaissant une transformation sans précédent¹. Ces trois bassins d'emploi forment un tout, au regard de l'histoire particulière du département. La construction de logements se développe principalement entre 1864 et le début de la Seconde Guerre mondiale.

Au XIX^e siècle, les activités, métallurgiques, mécaniques et textiles majoritairement, connaissent un développement régulier, qui s'accompagne de la nécessité d'attirer la main-d'œuvre et de la fixer sur place en logeant les ouvriers. L'habitat peut prendre une forme collective, dans un premier

1 Georges Schouler, « Contribution à l'histoire de l'industrie du Territoire de Belfort : l'industrie avant la guerre de 1870-1871 et les conséquences commerciales et industrielles du traité de Francfort dans le Territoire de Belfort », Belfort, *Bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation*, article en deux parties, dans les bulletins 1972-73, pages 73 à 99 et 1974-1975, pages 33 à 56.

temps. Le sud du Territoire de Belfort constitue un premier bassin d'emploi qui se caractérise par la précocité des besoins spécifiques en logement pour l'ensemble du personnel.

Les nouvelles frontières ont fortement transformé l'urbanisme de la ville de Belfort par l'apparition de nouveaux quartiers, autour des usines. Il y a là un second bassin d'emploi, qui s'adapte en permanence aux nouvelles possibilités offertes par les lois de 1894², 1912³ et de 1928⁴.

Le nord du Territoire de Belfort connaît une industrialisation moins dense, concentrée sur certains points et dominée par le textile. Le mode de construction de logement, principalement collectif indique une spécificité dans la gestion des questions sociales, en partie due à la main-d'œuvre déjà présente sur place.

Les sources de cette étude sont les archives des entreprises Tournesac et Alsthom, déposées aux archives départementales du Territoire de Belfort. Une enquête, menée sur le terrain, a permis de recueillir des témoignages et de compléter les données sur les constructions de la base Mérimée du ministère de la Culture⁵.

Dans l'accompagnement du développement industriel, il s'agit de cerner les stratégies et conditions matérielles et humaines d'implantation de ces cités, d'en dresser une typologie tant sur le plan architectural que conceptuel, enfin d'en mesurer les impacts démographiques et sociaux. Cette approche particulière de vivre l'industrie, celle de l'habitat, de ses influences et ses enjeux culturels recouvre à la fois la situation de l'emploi et de l'industrie et les conditions de logements dans une localisation et une période données.

L'échelle choisie, celle du département, implique qu'il ne s'agit ici que d'une première approche, préparatoire à des travaux plus importants, qui pourront apporter un éclairage sur le mode de vie dans ces habitats ouvriers, les relations entre la sphère professionnelle et la sphère privée, la continuité familiale, tant dans l'habitat qu'à l'usine. Toutes ces questions ne sont qu'esquissées ici.

Quel est l'impact visible de l'industrialisation sur l'urbanisme et la démographie des communes concernées ? Peut-on distinguer, dans l'es-

2 Loi Siegfried, intervention sur la production de logements destinés aux travailleurs. Il s'agit de l'apparition d'une politique de logement avec mise en place d'un cadre institutionnel.

3 Loi mettant en place les offices communaux d'HBM.

4 Loi Loucheur.

5 Raphaël Favereaux *Architecture et Industrie du Territoire de Belfort*, collection Images du Patrimoine, Mae éditeurs, 2004, 76 pages. L'adresse Internet à consulter est la suivante http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/merimee/patrimoine_industriel.html

pace et le temps, des logiques différentes de construction de logements ouvriers ?

Le pays sous-vosgien, des mines aux fibres

Mutation industrielle au XVIII^e siècle.

Le nord du Territoire de Belfort a connu une industrialisation très précoce, avec l'exploitation de mines polymétalliques, qui a donné naissance aux communes de Giromagny, Lepuix-Gy et Auxelles⁶. Le pic de production des mines est atteint dès le XVI^e siècle, époque au cours de laquelle elles donnent le plus d'emploi et ont un rendement important. Au cours du XVII^e siècle, une exploitation méthodique, voire scientifique se poursuit avec succès, même si les résultats ne sont plus aussi intéressants ni aussi faciles à obtenir, l'emploi d'un personnel minier important se poursuit. Les filons, situés sur différents villages, sont exploités par les habitants, incités à diversifier leurs revenus par la pauvreté des terres. L'appel à une main-d'œuvre extérieure n'est pas nécessaire.

Au cours du XVIII^e siècle, le minerai atteint sa phase finale d'exploitation, caractérisée par une perte de rendement exponentielle. L'eau blanchissante et la pauvreté des terres induit alors une nouvelle spécialisation agricole puis industrielle. Les paysans filent et tissent chez eux du chanvre, du lin et marginalement de la laine, matières premières qu'ils produisent eux-mêmes sur quelques arpents de terre nommés Chenevières. Les fermes de cette période disposent du matériel nécessaire pour casser les fibres naturelles et pour filer. Le tissu est vendu localement ou sert à des utilisations familiales⁷.

Nous n'avons pas observé d'initiative locale pour la création d'une entreprise. Nous avançons, pour l'expliquer, une hypothèse que nous n'avons pu vérifier, le manque de capitaux. En effet, quelques initiatives de tisserands, installant plusieurs métiers chez eux pour y faire travailler des voisins, indiquent que l'esprit d'entreprise était présent. Cependant, comme le souligne George Schouler⁸, à cette période, l'activité agricole est toujours prioritaire et le travail du fil, peut être abandonné pour une tâche

6 Philippe Lesmann, Parmi les anciennes mines de Lepuix-Gy, Giromagny et Auxelles, Belfort, *Société Belfortaine d'Émulation* bulletin 1940-1946, pages 79 à 90.

7 François Demeusy « Les débuts du textile à Lepuix-Gy », *La Vôge* n° 2, novembre 1988, pages 18 à 22. P. 18 : « Dans les inventaires de biens familiaux dressés lors des partages, ou après décès, nous retrouvons toute la gamme des produits et outils de cette activité textile ».

8 *Idem*

plus urgente dans les champs. Le lin reste très utilisé jusqu'à la mode des indiennes, qui va reléguer les fibres locales au second plan, au profit du coton. Cette main-d'œuvre du XVIII^e siècle, est disséminée dans les différents villages et s'applique à l'ensemble de la famille, sans distinction de sexe, ni d'âge. Les habitants travaillent indépendamment les uns des autres, même si les donneurs d'ordre sont de plus en plus souvent les mêmes. Dès le milieu du XVIII^e siècle, la famille Boigeol d'Héricourt fait transporter dans le Rosemont les fils de sa fabrique. Mulhouse n'est pas en reste, avec le travail fourni par la maison Koechlin. Ce travail opportun permet à la vallée de subsister sans se dépeupler. Les particuliers qui tissent pour leur propre compte trouvent facilement à écouler leur production.

Concentration progressive des moyens de production

Charles-Christophe Boigeol fait construire une filature mécanique de trois étages, à Giromagny, opérationnelle en 1813⁹. Il y a une concentration du travail dans la fabrique, qui correspond à un transfert d'activité et non à une hausse. La population ouvrière n'augmente pas. En 1822, sur les 151 personnes employées par Boigeol, 74 sont des hommes et 77 des femmes qui sont presque tous originaires de Giromagny. En 1825, la société rompt avec Héricourt et le siège social d'une nouvelle société : Boigeol-Herr est basé à Giromagny, devenu Boigeol-Japy en 1833.

C'est Ferdinand Boigeol, fils du précédent, qui réalise la concentration verticale et horizontale des moyens de production dans le secteur textile, dans le Rosemont. En apportant ses capitaux et le savoir faire industriel, il bouleverse le bassin d'emploi, sans avoir recours à un apport de main-d'œuvre extérieur important. Tout ne se passe pas sans heurts, car le travail salarié, dans une fabrique, est parfois considéré comme une aliénation, en obligeant à abandonner le travail à domicile. La main-d'œuvre locale, abondante, peu chère et travailleuse, a des soubresauts. Les troubles apparus, à Giromagny et à Lepuix-Gy, lors de la mécanisation du tissage, montrent la résistance des ouvriers.

En 1836, les services fiscaux indiquent que l'usine Boigeol-Japy compte une filature mécanique de 10 000 broches, un tissage mécanique de 43 métiers et un tissage à bras de 57 métiers. Cette année là, les effectifs de la société Boigeol-Japy s'établissent à 663 ouvriers. Ils évoluent en 1850 à 761, puis à 1 579 en 1862¹⁰, soit une progression importante, mais toujours essen-

9 François Liebelin La première filature de Giromagny, *La Vôge* n° 32 de janvier 2004, p. 3 à 15.

10 Chiffres cités par François Liebelin, *idem*.

tiellement par une concentration de l'activité. Boigeol-Japy étend son activité sur de nombreuses communes du secteur. Cela lui permet de disposer, dans chacun des villages, de personnel pour lequel il n'a pas à se soucier de la question du logement.

Sous l'impulsion de Ferdinand Boigeol, la concurrence mulhousienne s'éteint au rythme des rachats de tissage à bras et des différentes propriétés ayant un accès à la Savoureuse. À sa mort, le 24 décembre 1866, la société Boigeol-Japy dispose d'un quasi monopole dans le tissage et la filature du Rosemont.



Au tissage du Pont à Lepuix-Gy, des logements collectifs sont construits dans l'enceinte de l'usine

© Manuel Brun

L'hégémonie de l'entreprise est mise à mal par la guerre de 1870-71. Des firmes de la partie de l'Alsace devenue allemande, s'implantent dans les environs de Giromagny. Hartmann de Munster installe un tissage mécanique en 1875 à Rougegoutte et Zeller Frères, d'Oberbruck, installant un tissage en 1879 et une filature en 1892, à Etueffont. Ces difficultés exogènes sont complétées par un éclatement de la société après la mort de Suzanne, née Japy, veuve de Ferdinand Boigeol, survenue le 28 décembre 1873. La concurrence nouvelle bouleverse le paysage industriel et les besoins de logements.

Concurrence et logements, une évolution concomitante

La population de Giromagny augmente, à la fin du XIX^e siècle. Elle passe de 3 007 habitants en 1872 à 3 156 en 1881 puis à 3 558 en 1886. L'emploi s'est diversifié avec l'arrivée de fonctionnaires et de militaires, dans une ville devenue frontalière. Les besoins de logements augmentent en conséquence, grâce à deux initiatives. Tout d'abord, l'office départemental construit des HBM entre l'usine et le logement patronal d'Ernest Boigeol. Ce dernier, construit un logement ouvrier collectif en même temps que sa filature dite des Prés-Heyd, entre 1904 et 1906.

L'immeuble ouvrier est constitué de deux rectangles collés. Le plus grand, dans l'axe de la rue de l'usine, avec 8 travées et le second, perpendiculaire comptant 5 travées, avec une entrée centrale. Ce bâtiment est construit en dehors de l'enceinte, même si la proximité est indéniable.

L'ensemble abrite actuellement cinq logements, dont quatre de cinq pièces plus une cuisine, une salle de bain et des WC et un cinquième, dans la partie perpendiculaire, de six pièces avec cuisine, salle de bain et WC¹¹.

Cet exemple de construction de logements ouvriers à Giromagny, est accompagné d'autres, dans la même commune ou à Lepuix-Gy. Parmi les



La cité Saint-Pierre à Giromagny est un exemple des logements construits après le retour de la concurrence dans le Rosemont

© Manuel Brun

rare constructions neuves, se trouvent les cités Briot, à Lepuix-Gy, composées de trois groupes de quatre maisons jumelles à deux entrées, dans les rues de la Charrière, des Fouillotes et de la Noie. Elles ont été construites par le tissage Briot. Ces maisons sont bâties sur deux niveaux, avec un étage de comble, dans des rues qui ne sont proches ni l'une de l'autre ni de l'usine. Elles étaient complétées par des immeubles existants achetés par Briot. La situation est identique à Giromagny.

Le premier critère d'implantation d'une usine nouvelle est la présence d'énergie hydraulique. C'est le cas à Anjoutey, Etueffont et Saint-Germain-le-Châtelet. C'est dans l'ancien moulin de cette dernière commune, qu'en 1861, Nathan et Moïse Bumsel, de Belfort, implantent un tissage mécanique de coton et font construire quelques maisons pour les ouvriers. Après quelques péripéties, dans la propriété du capital¹², l'usine est rattachée aux tissages Schwob d'Héricourt en Haute-Saône en 1900. Un logement ouvrier est construit par André Schwob en 1906 et un second, sur le même modèle en 1926, la Grande Guerre n'ayant pas modifié l'activité du tissage. Le premier immeuble compte quatre appartements et le second cinq. Un service de ramassage en camionnette est organisé pour ceux qui ne sont pas logés au village. L'usine ferme le 1^{er} avril 1935,

11 Il est vraisemblable que le bâtiment était divisé différemment pour loger des ouvriers. De même, les sanitaires dans chaque appartement ne fait pas partie des standards de construction de la première moitié du XX^e siècle, même s'ils se développent.

12 Bernard Groboillot « Le tissage de Saint Germain le Chatelet », *La Vôge* n° 1, p.11 à 15.

au plus fort de la grande crise, car les établissements Schwob rationalisent leur production en supprimant les petites unités de fabrication. Le destin du tissage de Saint-Germain-le-Châtelet montre la fragilité des usines éloignées des centres de décisions.



Le tissage de Saint-Germain-le-Châtelet utilise de nombreuses solutions pour disposer de personnel en nombre suffisant.

© Manuel Brun

La polyvalence industrielle de Belfort

Un contexte démographique et économique favorable



Les logements des forges correspondent à une tradition des métiers de la métallurgie..

© Manuel Brun

Le traité de Francfort, renforce la position militairement stratégique de Belfort et est directement lié au développement industriel de la ville de Belfort¹³. Jusqu'alors, cette dernière, hormis les forges et le fourneau, qui se situaient en dehors des remparts, ne disposait d'aucun établissement industriel ni de personnel qualifié et disponible.

¹³ La transformation d'un espace géographique, suite à la signature du traité de Francfort le 10 mai 1871, n'est pas spécifique à la région de Belfort. Nicolas Binet, *Sidérurgie et production de l'habitat en Lorraine, transformation d'une industrie et évolution des politiques du logement des entreprises 1845-1980*, thèse de troisième cycle, juin 1980, université de Paris I Panthéon Sorbonne, 302 pages, indique qu'il en est de même pour le bassin de Briey.

Toutefois, la ville dispose d'un atout de choix, avec des infrastructures de transport particulièrement développées, avec le canal du Rhône au Rhin d'une part, les voies ferrées Strasbourg-Méditerranée et Bâle-Paris d'autre part. Des embranchements raccordent les usines à cette dernière et en font un axe majeur de développement économique.

L'essor démographique de la ville de Belfort est très important dans le dernier quart du XIX^e siècle. Sur les 128 000 alsaciens et lorrains qui ont opté pour la nationalité française, 16 700 étaient originaires de Haute Alsace, parmi lesquelles 10 347 se sont établies dans le département, majoritairement dans la ville de Belfort¹⁴. Le taux de progression annuel de la population passe de 2,2 % en moyenne dans la période 1856-1872 à 13 % en moyenne entre 1872 et 1901. La population civile de Belfort augmente de 8 030 habitants en 1872 à 32 567 en 1901. L'immigration en est la principale raison, avec deux effets. À court terme et directement, la population augmente. Entre 1872 et 1911, la ville connaît entre 21 000 et 22 000 installations. À moyen terme ensuite, car beaucoup des migrants sont en âge de procréer¹⁵ et font augmenter la natalité. L'accroissement annuel naturel se situe toujours au dessus de 220 personnes et atteints des pics à 900 personnes. La main-d'œuvre disponible pour les usines est donc jeune et abondante. Les créations d'entreprises ont également contribué à l'arrivée dans la ville d'habitants des communes de la campagne avoisinante. Le bassin de recrutement se trouve concentré par ce petit exode rural. Le problème du logement se pose alors de manière importante. De 1901 à 1911, le rythme annuel de progression de la population est de 1,9 %.

La Première Guerre mondiale marque un léger recul de la population, qui s'explique par un solde naturel très légèrement positif, voir négatif, phénomène qui se reproduit au cours du second conflit mondial. Le redéploiement de la SACM sur les sites de Mulhouse et Graffenstaden, après la guerre n'affecte pas directement la population de la ville de Belfort qui reste stable entre 1911 et 1921.

Dans la période suivante, la population n'augmente plus de manière aussi importante, en moyenne de 1 % par an entre 1921 et 1936. Cependant, ces chiffres sont à étudier avec prudence, compte tenu du départ

14 Le décompte a été fait par les autorités et publié en 1885. Alfred Wahl, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974, revient en détail sur cette partie de l'après guerre.

15 L'obligation de faire un service militaire au sein de l'armée allemande a poussé de nombreux jeunes alsaciens à l'exode.

d'un nombre important de militaires. Suite au retour de l'Alsace à la France, Belfort n'a plus le même rôle stratégique de première ligne.

L'action conjointe des collectivités locales et du tissu économique

À Belfort, le député Jean-Baptiste Saget fonde, dès 1912¹⁶, e foyer, une société coopérative d'HBM. À partir de 1919, plusieurs textes législatifs codifient et simplifient les conditions de construction, de location et de vente des logements sociaux¹⁷. L'Office Départemental des HBM est créé en janvier 1921. Il marque la volonté politique de développer le logement social. Jean-Baptiste Saget en est le premier président, avec son successeur en 1926, Edmond Mielliet, ils mènent une politique forte de construction. La loi Loucheur du 13 juillet 1928 propose un programme quinquennal prévoyant la construction de 40 000 maisons à bon marché par an, grâce à des avances de l'État à taux réduit¹⁸. À Belfort, la loi permet d'augmenter le nombre de maison du lotissement sous le Mont.

Le contexte économique fluctuant agit sur les projets de logements. Les deux périodes principales de constructions se situent entre 1880 et 1914, ainsi qu'entre 1918 et 1931, avec une fin correspondant aux premiers soubresauts de la crise. Le bassin d'emploi de Belfort est le plus dynamique, tant en volume de construction que pour l'utilisation des lois nouvelles en matière de logements sociaux et d'urbanisme mais ne suffit pas à loger l'ensemble des nouveaux ouvriers. La plupart louent un logement aux conditions difficiles d'un marché en pénurie. Certains font personnellement construire une maison. C'est le cas par exemple à Danjoutin, où des ouvriers de la câblerie Stein, ont construit des maisons, à proximité de l'usine, dans des champs qu'un agriculteur a divisé et vendu de gré à gré, sans concertation avec la commune. Une rue privée a été créée pour desservir les maisons. Les chemins de fer ont également bâti des logements pour leurs employés, à Danjoutin et Bavilliers, sur le modèle des cités ouvrières. Les terrains sont choisis au plus près des lieux de travail. Les usines de plus petite taille, à Belfort ou dans les communes périphériques, construisent des logements qui ne constituent pas une cité ouvrière eu sens strict. Ce sont en général des maisons ou de petits immeubles à côté de l'usine. Le confort offert, dans ces nouvelles constructions, est

16 Année du vote de la loi Bonnevey, qui crée les Offices Publics d'Habitation à Bon Marché et permet aux collectivités d'aider à la construction d'HBM.

17 Susanna Magri, *Politique du logement et besoins en main-d'œuvre*, Centre de Sociologie Urbaine, 1972, 178 pages.

18 Le plafond des avances de l'État est fixé à 90 % du coût total et le taux d'intérêt est de 2 %.

beaucoup plus élevé que celui des campagnes ou mêmes des immeubles anciens de centre ville. Des équipements publics, tel le marché des Vosges à Belfort, sont ajoutés aux nouveaux quartiers qui sortent de terre.



La filature de laine peignée Schwartz et C^{ie} construit des logements ouvriers en 1923-1924.

© Manuel Brun

La construction patronale de logements est un investissement industriel pour la stabilité du personnel qui a préoccupé très tôt certains patrons philanthropiques, parmi lesquels Messieurs Dollfus et Koechlin à Mulhouse¹⁹. Ces derniers ont confié à l'ingénieur Muller dès 1836 la construction d'une cité ouvrière, dont le modèle sera repris pour la construction de la cité alsacienne de la SACM à Belfort.

Un cas particulier, la SACM

La SACM, née en 1872 de la fusion des établissements André Koechlin et Cie de Mulhouse et la Société de Graffenstaden achète, début 1879, 50 hectares le long de la voie ferrée Belfort-Paris et construit une usine. L'effectif augmentant très rapidement, de 35 ouvriers en décembre 1879 à 900 en 1887, la SACM doit faire face au logement de ses ouvriers. L'ensemble des constructions est baptisé cité Alsacienne.

¹⁹ Stéphane Jonas, *Le Mulhouse industriel. Un siècle d'histoire urbaine, 1740-1848*, l'Harmattan, collection villes et entreprises, 1994, 2 tomes, 271 et 221 pages.

Une première cité est construite entre 1880 et 1885. Elle compte 46 bâtiments, situés dans un périmètre délimité par les avenues André Koechlin et Charles Goerich. Des buanderies seront construites dans cette cité en 1922²⁰. Dès 1885, une harmonie est créée pour le personnel. En 1888, la chorale *La Concordia* est créée. En 1897, l'effectif est passé à 1 800 personnes, soit un doublement en dix ans et atteint 6 700 personnes à la veille de la Première Guerre mondiale. Après le retour de l'Alsace à la France, la fabrication est redéployée à Mulhouse, Graffenstaden et Clichy. Suite à ce transfert, l'effectif, qui avait atteint 8 800 ouvriers en 1921, descend à 6 000 en 1931 puis 3 500 en 1935, au plus fort de la Grande Crise.

L'entreprise acquiert vers 1920 un hôtel particulier, converti en maternité²¹. À la même époque, est créée *La Goutte de lait*, pour l'allaitement et la consultation médicale des enfants, approvisionnée par une ferme modèle de 60 vaches. Une garderie d'enfants est également mise à la disposition du personnel.



Plan de la cité alsacienne SACM construite par l'entreprise de BTP Tournesac.

Archives départementales 90, cote 38 J 440.

20 Les buanderies ont été construites par l'entrepreneur Tournesac dont les archives sont déposées aux Archives départementales du Territoire de Belfort. Nous ne disposons pas d'autres détails sur cet ensemble détruit dans les années 60. À sa place, des immeubles collectifs ont été construits.

21 Il s'agit de la maternité les berceaux, faubourg de Montbéliard, qui abrite aujourd'hui une maison de retraite.

De 1923 à 1924, un lot de maisons est construit par Tournesac, entrepreneur habituel de la société. Le cahier des charges de mars 1923, entre la SACM et Tournesac précise qu'il s'agit de la « construction d'un groupe de 12 maisons ouvrières collectives à quatre logements chacune, sur des terrains limités au nord par l'avenue André Koechlin et à l'est par la rue Voltaire »²².



Élévation d'un immeuble ouvrier,
cité alsacienne SACM.
Archives départementales 90, cote 38 J 434.

Des rapports réguliers, deux par mois de l'entrepreneur au directeur des usines précise l'avancement. Le confort dans ces maisons collectives est bon, comme le précise le cahier des charges « L'installation d'eau comprendra une prise complète à faire sur rue avec vanne d'arrêt par groupe de quatre habitations (...) Raccordement sur évier avec un robinet de prise d'eau (...) L'installation de gaz comprendra également une prise complète à faire sur rue sur nouvelles canalisations (...) une prise pour réchaud avec robinet porte caoutchouc par cuisine »²³.

Un projet de 1924, modifié en 1926, concerne un lot baptisé « nouvelles cités », comprenant seize immeubles à six logements et deux maisons jumelles, entre la rue de Masevaux et l'avenue de Lorraine. Neuf maisons d'employés, baptisés villas dans les documents de l'entrepreneur, sont construites de 1924 à 1925 avenue d'Alsace.

La SACM dispose également de caisses de secours et participe activement à la construction des HBM.

22 Début du cahier des charges de Tournesac pour la construction des logements SACM. Le contrat complet est en annexe. Archives Départementales du Territoire de Belfort, fond Tournesac 38 J433 à 436 et 440-441, pour les travaux concernant la SACM.

23 Archives Départementales du Territoire de Belfort, fond Tournesac, *idem*.



Plan des cités Blanche et Migeon à Grandvillars.
Archives départementales 90, cote 38 J 446.

Les industries du Sud

Forges et Fourneaux jusqu'au Second Empire

Châtenois-les-Forges et le groupe de Grandvillars, Morvillars et Méziré sont nés industriellement avec la sidérurgie et la métallurgie. Les origines de la forge de Grandvillars et du fourneau de Châtenois les forges sont proches. Toutefois, l'aspect capitalistique et la taille des entreprises sont différents. La spécificité des activités métallurgique nécessite la présence constante d'ouvriers, car certains processus doivent être réalisés en continu²⁴. Pour cette raison, le logement des ouvriers est primordial.

La forge de Grandvillars est fondée en 1674 par Gaspard Barbaud. Elle est alors alimentée par le fourneau de Florimont dont l'existence remonte également à la seconde moitié du XVII^e siècle et qui appartient également à Gaspard Barbaud. À la fin du XVIII^e siècle, 30 logements sont répertoriés

24 Cette construction précoce d'un logement pour les ouvriers est répandue dans le milieu des forges. C'est également le cas aux forges Audincourt. François Lassus, Les forges de Chagey et d'Audincourt, article parut dans *Le Pays de Montbéliard du Wurtemberg à la France, 1793*.

à Morvillars et 36 logements à Grandvillars²⁵. La Révolution française modifie sensiblement le devenir de Grandvillars et Méziré. En l'an V (1797), les usines de Méziré sont affermées pour neuf ans à Jean-Baptiste Dominé et Jean-Baptiste Migeon. Après un mariage, le règlement de deux héritages et plusieurs appellations successives, la société en commandite simple *Viellard-Migeon et C^{ie}* est baptisée en 1856. À cette date, les quatre établissements de Méziré, Morvillars et Grandvillars emploient 1 300 ouvriers.

Dès les années 1840, Juvéнал Viellard intervient de plus en plus, tant dans le domaine public, pour la réalisation d'infrastructures, tels des routes ou le chemin de fer et prend en charge une part plus importante de la vie de ses ouvriers. Des mesures sociales sont prises en 1848, une boulangerie est construite en 1849 et crée une société de secours mutuel en 1853. Pierre Lamard précise que dans un premier temps, ces mesures ont été prises volontairement, sans revendication des ouvriers ni « programme préétabli, mais selon un processus continu dont l'élargissement épouse le développement et surtout la bonne santé de l'entreprise »²⁶.

À Châtenois-les-Forges, le minerai de fer est exploité à partir du XVII^e siècle. La vocation industrielle du site est attestée en 1655, avec un fourneau en reconstruction. Un haut fourneau, construit sur place, est daté de 1771. La production est alors de deux gueuses de fonte par jour, envoyées ensuite à la forge de Belfort²⁷. Lors de la vente des biens nationaux, en l'an V, c'est une forge de Châtenois qui est évoquée et vendue à Jean-François Viellard et Christophe Antonin. Quatre logements ouvriers sont indiqués dans l'État des usines²⁸. Ils sont toujours mentionnés en 1833, au moment de la vente par Juvéнал Viellard, du fourneau à la Compagnie des forges d'Audincourt. Le fer est exploité jusqu'en 1856. Les installations ne sont pas détruites immédiatement car deux patouillets et un bocard sont encore mentionnés en 1860.

Le parallèle logement-industrie après 1870

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, *Viellard-Migeon et C^{ie}* augmente fortement sa productivité en vendant des produits finis. L'entreprise construit ses cités ouvrières entre 1878 et 1922. Les mêmes architectures se retrouvent d'une cité et même d'une commune à l'autre. C'est à Grandvillars

25 Pierre Lamard, *De la Forge à la société holding, Viellard-Migeon et C^e*, 1796-1996, Polytechnica, 1996, 289 pages. P. 25, tableau de l'État des usines.

26 *Idem*, p. 66

27 Nous ne disposons pas de chiffre plus précis sur la production de Châtenois-les-Forges.

28 Tableau réalisé par Pierre Lamard, *De la Forge...* p. 43

que l'emprise spatiale est la plus importante, au cœur de la commune, tout comme les usines. La forge de Morvillars (à Méziré) étant située en retrait, la cité l'est également, entre le canal de fuite et la rivière l'Allaine. La disposition est la même à Morvillars pour la cité du Pâquis. L'entreprise dispose d'un personnel peu revendicatif et hermétique aux perturbations sociales, dont la vie est réglée par l'entreprise du début (l'école) à la fin (prise en charge des obsèques). Toutefois, la concurrence à l'embauche avec Japy Frères²⁹ a beaucoup joué par la suite, Gérard Noiriel indique même, pour le bassin de Longwy, qu'il s'agit d'un moteur puissant du paternalisme³⁰. D'autres dispositifs sont également mis en place, mais le logement conserve une place très importante pour les familles qui en bénéficient.

À Chatenois, les usines sont achetées, en 1867, par *Vermot et Lehmann*. L'essor de l'automobile, à la fin du XIX^e siècle, permet de diversifier la fabrication vers les essieux estampés et les ressorts de suspension. Huit maisons mitoyennes sont réalisées, à cinq minutes de l'usine, rue Antoine Marré et autant rue Jeanne d'Arc, dans les années 1890³¹. Elles sont composées d'un rez-de-chaussée comprenant la cuisine, d'un étage avec deux pièces et de combles³². Une arrière-cour pouvait éventuellement servir de jardin. S'y ajoutent vingt-six logements ouvriers supplémentaires rue de la République, en 1917-1918. Ces maisons sont identiques aux quinze qui ont été construites à côté de l'usine, rue du commandant Prince. Deux immeubles existent à l'entrée de l'usine, l'une avec un plan en U, l'autre rectangulaire³³. Vingt-quatre nouveaux logements sont construits, toujours à la même période, rue Antoine Marre, dans quatre bâtiments. Rue de Lattre de Tassigny, quatre immeubles de quatre logements ont été construits vers 1910, comme logement ouvrier, pour l'usine Vermot. « La vie à la Prusse était solidaire, nous allions dans les fermes pour la nourriture, nous organisons des fêtes dans le quartier. », indique une ancienne habitante qui a travaillé à l'usine Vermot dans l'entre-deux-guerres. Le développement de

29 Fonds VMC, dossier n° 74, retraites, mars 1924, cité par Pierre Lamard, *De la Forge...* note 186 p. 267 : « Messieurs Japy vont organiser pour leur personnel une caisse de retraite, obligatoire... Nous serons alors conduits à faire quelque chose dans ce sens. Il faut étudier la question dès maintenant pour ne pas être pris au dépourvu et risquer d'établir une organisation présentant des lacunes ».

30 *Gérard Noiriel, Longwy, immigrés et prolétaires, (1880-1980)*, Paris, Presse Universitaires de France, 1984, 396 pages.

31 Les riverains ont fourni cette information.

32 La visite d'une maison a permis de constater qu'aujourd'hui les combles ont été aménagés mais ne l'étaient pas à l'origine.

33 Nous n'avons pas pu définir la date de construction, ni le nombre de logements que ces bâtiments pouvaient abriter à l'origine.

l'usine a eu un impact sur l'urbanisme et la démographie, avec la construction de 112 logements. Une école libre de filles et une autre de garçons ont été construites dans la commune.

La taille des entreprises explique la différence d'échelle mais le principe de location des logements était le même. La présence des industriels dans les conseils municipaux est un point commun.

Le cas particulier de Japy

À la fin de l'Ancien Régime, Frédéric Japy avait implanté à Beaucourt une fabrique d'ébauche de montre utilisant les premières machines-outils au sein de laquelle des familles complètes sont employables. L'intérêt de les loger apparaît évident, pour les fixer géographiquement. L'augmentation du nombre d'ouvrier chez Japy, dès la fin du XVIII^e siècle, s'accompagne d'une augmentation parallèle de la population de la commune de Beaucourt. Dès l'origine, Japy réalise des investissements sociaux prenant en compte tous les aspects de la vie des ouvriers.

Après la révolution de 1848, la doctrine patronale se résume en deux mots, ordre et épargne, et favorise la propriété du logement pour limiter l'agitation ouvrière. Des avances sont accordées aux ouvriers pour construire et des sociétés immobilières sont créées à partir de 1864.

Les cités ouvrières de Beaucourt sont le produit d'une réflexion poussée, inédite dans le département. L'individualisme y est développé par la construction de maisons particulières et de leur jardin. Les deux cités construites en 1864 sont éloignées pour ne pas créer de grands quartiers ouvriers. Dans le même temps, *Japy Frères* développe les œuvres sociales, créé deux coopératives et subventionne les sociétés de loisirs. Cependant, la paix sociale est mise à mal par la sélection croissante des ouvriers bénéficiaires des aides et l'utilisation du salaire comme variable d'ajustement. L'objectif de contrôler les ouvriers par la propriété n'a pas empêché à une majorité du personnel d'être écarté de ce processus, en raison d'une sélection drastique. La grève de 1899 montre les limites de l'idéologie mise en œuvre.

Le plan des maisons de la première cité ouvrière avec jardin construite par *Japy Frères*, en 1864, révèle la présence d'un atelier au rez-de-chaussée, indiquant la survivance du travail à domicile. Le contrôle de la direction est complet sur toutes les étapes de la conception à la réalisation des cités. Les maisons sont vendues à prix coûtant soit 2 000 francs. Elles sont payées par des retenues mensuelles sur les salaires qui s'étalent entre 5 et 11 ans. En 1864, sont construites vingt maisons à la cité Pierre Japy et vingt-deux à la cité du temple. La cité Pierre Japy, première en date, est la seule pour

laquelle une caserne de seize logements, située rue des bouleaux, a été construite. Les maisons sont disposées en quinconce, préfigurant le modèle présenté en 1867 à l'exposition universelle. La cité du temple présente une disposition un peu différente, avec des vis-à-vis entre maisons, mais une architecture similaire.

Après les grèves de 1899³⁴, la fuite des meilleurs ouvriers vers l'industrie automobile, plus rémunératrice incite à poursuivre la construction de cités ouvrières.



Extrait du dossier sur la cité Pierre Japy
tiré de la base de données Mérimée
du ministère de la Culture.

34 Il existe une grande concurrence entre les entreprises pour disposer du personnel le plus qualifié. La première usine automobile du Pays de Montbéliard offre des salaires supérieurs à l'horlogerie. Mémoire de maîtrise de Manuel Brun, *La gestion du personnel de l'usine automobile Peugeot d'Audincourt entre 1896 et 1931*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Hau, université Marc Bloch, Strasbourg, 1999, 158 pages.

Conclusion

Fragmentation du territoire

La construction de logements ouvriers, dans le Territoire de Belfort, du XIX^e siècle à 1940, est contrastée dans l'espace et le temps.

Le déterminisme géographique³⁵ a joué un rôle clé dans le développement industriel, par l'exploitation puis l'épuisement de ressources minières entre les XIV^e et XIX^e siècles. La reconversion progressive des hommes et des structures de production s'est différenciée entre le nord et le sud, selon l'époque et, à nouveau, les ressources naturelles disponibles. Il s'agit d'une première rupture dans l'industrialisation du Territoire de Belfort.

La sectorisation fixe les bassins d'emplois, jusqu'au traité de Francfort. Le développement des transports collectifs, concomitant avec le besoin impérieux de personnel dans les grandes industries de Belfort et du Pays de Montbéliard, a libéré les ouvriers de l'attachement géographique très prégnant jusqu'alors. Ce développement de la concurrence existe non seulement à l'embauche, mais aussi pour la fabrication. D'autres changements s'opèrent, dans le domaine de la législation sur le logement social et vers un système économique protectionniste. La conséquence de la guerre de 1870-1871, n'est pas simplement l'arrivée de nouvelles industries à Belfort, mais bien une nouvelle rupture dans l'évolution de l'industrie de l'ensemble du Territoire de Belfort, pour des raisons tant exogènes qu'internes.

Une troisième rupture est directement liée au retour à la France des territoires perdus en Alsace et en Lorraine, après la Grande Guerre. La raison qui avait incité des industries alsaciennes à installer des succursales à Belfort n'existant plus, un certain nombre quitte le département, ou restructurent leurs activités entre les différents sites.

La dernière rupture observée, est liée à la grande crise économique de 1935-1937, au Front Populaire et aux grèves de 1936. L'importance de ces dernières a été soulignée par Marc Bloch³⁶. Le rapport entre ouvriers et pa-

35 Jean-Marc Olivier, utilise la notion de déterminisme géographique pour la révolution industrielle du Pays de Montbéliard : Jean-Marc Olivier, *Les origines de la révolution industrielle dans le pays de Montbéliard, le déterminisme géographique*, tome 2 *Pauvreté des terres et spécialisation pastorale*, Montbéliard, éditions Atelier du Patrimoine, 1999, 22 pages

36 Marc Bloch, *L'étrange défaite*, témoignage écrit en 1940, Gallimard, collection Folio histoire, Paris, 1990, 326 pages. P.197. « On saurait difficilement exagérer l'émoi que, dans les rangs des classes aisées, même parmi les hommes, en apparence plus libres d'esprit, provoqua, en 1936, l'avènement du Front Populaire. Quiconque avait quatre sous crut sentir passer le vent du désastre et l'épouvante des ménagères dépassa, s'il était possible, celle de leurs époux. (...) Une longue fente, séparant en deux blocs les groupes sociaux, se trouva, du jour au lendemain, tracée dans l'épaisseur de la société française »

tronat change, même dans des villes aussi paisibles que Châtenois-les-Forges. Pour le cas de Japy à Beaucourt, le lien entre difficultés économiques et changement de stratégie sociale apparaît clairement.

La politique de logement ouvrier est consécutive à la stratégie sociale mise en place, dans ce cadre législatif et cet environnement économique. La cohérence du département apparaît plus clairement, par la mise en perspective des difficultés exogènes rencontrées par le nord et le sud et qui, par certains aspects, présentent des analogies. La construction de logement est principalement consécutive à une pénurie de main-d'œuvre. Le caractère idéologique apparaissant dans certains cas, alors mis en avant pour justifier la politique de logement, n'efface en aucun cas les raisons pragmatiques qui conduisent à procurer un toit aux ouvriers. En revanche, elle infléchit directement le mode de mise à disposition, par la location ou la vente des logements.

Il apparaît clairement aujourd'hui que les différences entre le nord et le sud, correspondent plus à des adaptations pragmatiques à l'environnement local, qu'à des objectifs différents. De même, le logement des ouvriers s'il influe directement sur la stabilité du personnel ne peut, à lui seul, assurer la paix sociale, comme l'illustrent les cas, opposés sur ce point, *Japy Frères* et *Viellard-Migeon et Cie*.

L'implication des entreprises, dans la construction des quartiers HBM est importante à Belfort et a également existé à Giromagny. Elle est le fruit de la situation de concurrence à l'embauche, qui incite à s'unir autour de la puissance publique, pour répondre au problème du logement. À Beaucourt ou Grandvillars, l'entreprise unique, dont les dirigeants se confondent avec les élus, n'a pas donné lieu à l'utilisation de nouvelles lois aux propositions financières pourtant intéressantes.

Du XIX^e siècle à 1940, l'industrie du Territoire de Belfort et les logements ouvriers ont profondément changé. La tendance va de la location vers la propriété, du collectif vers l'individuel et de la construction par des entreprises, vers la participation toujours plus importante des pouvoirs publics. L'urbanisme a beaucoup évolué également, avec la mise en œuvre de plans pour le développement urbain. Les villes ont été transformées par la création de réseaux d'adduction d'eau potable, de collecte d'eau usée et de gaz. La mise en place de l'éclairage public et la création d'équipements publics ont également contribué à valoriser les villes par rapport aux campagnes.

Des glissements chronologiques

La question du logement ouvrier s'est révélée dans toute sa complexité. Les réponses apportés par les dirigeants d'entreprise en quête de main-d'œuvre sont très diverses et liées à l'histoire des trois bassins d'emplois.

Il existe une hétérogénéité des initiatives, au fil du temps. Des bâtiments existants peuvent être achetés pour être utilisés en logements, comme c'est le cas à Beaucourt, avec Japy au début du XIX^e siècle ou à Lepuix-Gy, avec Briot, un siècle plus tard. Contrairement à cette première solution, la construction de cités ouvrières ou de casernes ne souffre pas l'improvisation. Elle témoigne de la stratégie sociale de l'entreprise, dont l'objectif prioritaire est de stabiliser le personnel, de préférence sur plusieurs générations. Là encore, plusieurs solutions sont possibles. Une construction entièrement privée, comme c'est le cas dans le sud du département ou une concomitance des initiatives privées et publiques, par la mise en application des lois sur le logement social qui se multiplient sous la Troisième République. Dans la première moitié du XX^e siècle, les initiatives privées et publiques se mêlent de plus en plus. Aujourd'hui, l'habitat ouvrier est fondu dans un espace urbain prégnant et sa forme individuelle a souvent été travestie par des modifications, tant du plan que de l'élévation des maisons. Les habitats collectifs, aujourd'hui propriété de la collectivité ou d'une copropriété, ont mieux conservé leur caractère originel. Ce n'est cependant pas toujours le cas, comme en témoigne les lucarnes et balcons ajoutés à la caserne d'Anjoutey. À ce jour, les habitants conservent mieux la mémoire ouvrière, à travers plusieurs générations, que l'architecture.

Néanmoins, sur la période étudiée, une évolution est visible. D'une initiative individuelle à l'origine, elle tend vers des stratégies collectives, impliquant les pouvoirs publics. C'est le cas à Belfort avec la SACM et l'Office Public des HBM. C'est le cas aussi à Beaucourt, Grandvillars ou encore Châtenois les Forges, par le biais de la présence des industriels à la tête des conseils municipaux. Cette deuxième solution, permet un aménagement également concerté de l'espace urbain, mais avec moins d'imagination dans le montage financier. Trois logiques se distinguent nettement, dans les trois bassins d'emploi du Territoire de Belfort. Au nord, l'existence simultanée, pendant tout le XIX et une partie du XX siècle, d'une agriculture importante et de l'industrie, permet un va et vient du personnel local de l'une à l'autre, ne rendant pas nécessaire la construction de logements jusqu'au développement de la concurrence et de nouveaux standards de confort. Au sud, en raison d'une industrialisation précoce et à croissance

rapide, plusieurs variables existent pour les logements. Sur la localisation, c'est-à-dire la concentration ou la dispersion dans la commune, sur le choix de les vendre ou de louer et enfin, sur le caractère collectif ou individuel. Belfort enfin, sans industrie ou presque avant la guerre de 1870, répond à la logique des grandes entreprises. La SACM implante à Belfort, à une échelle réduite, le modèle pionnier des cités ouvrières mulhousiennes. Le caractère conjoint des initiatives publiques et privées montre toute sa force, avec la construction de logements HBM en grand nombre. Les entreprises bénéficient de l'action volontaire d'hommes politiques en faveur du logement social. Le glissement entre cités ouvrières et cité HBM, est parfaitement perceptible et analysable à Belfort. L'action publique se substitue progressivement, dans la ville, à l'action privée, traduisant parfaitement l'esprit et la lettre des nouvelles lois sur le logement.

L'industrie et le potentiel qu'elle valorise, en terme de force de travail et d'aménagement du territoire ne se sont dévoilés que partiellement. Une recherche détaillée sur le processus d'industrialisation du Territoire de Belfort, apporterait d'autres éclairages sur la réalité des clivages existants entre le nord et le sud du département.

La colonie suisse de Franche-Comté : histoire d'une migration frontalière, de la Grande Dépression à la veille de la Seconde Guerre mondiale

Christian Favre

« Les enquêtes se multiplient, et les Suisses interpellés s'étonnent d'être tutoyés par les agents et, lorsqu'ils se déclarent Suisses allemands, d'être traités de « sales boches » n'ayant qu'à rentrer par les voies les plus rapides en Allemagne »¹.

« À l'étranger, ils ont, par leur labeur et leurs qualités morales, bien mérité la reconnaissance de la patrie. Ils ont contribué à répandre notre bon renom. À leur façon, ils ont été dans tous les domaines, depuis le plus célèbre jusqu'au plus humble, depuis le directeur d'usine jusqu'à l'ouvrier de campagne, des sortes d'ambassadeurs de notre pays. C'est sur eux que l'on a pu nous juger »².

« Ils », ce sont les ressortissants helvétiques qui, depuis plus de trois siècles, ont quitté le sol natal pour s'établir au delà de la frontière, dans les villes et campagnes de Franche-Comté. Considérés parfois comme les représentants d'un certain idéal national par leurs compatriotes restés au pays, la plupart d'entre eux réussissent leur implantation, avant que la Grande Crise des années 1930 ne vienne ébranler les fondations complexes et souvent friables de leur intégration. Si les différentes étapes qui jalonnent leur vécu spécifique de la Seconde Guerre mondiale font l'objet

1 *Note de la direction politique du Département des affaires étrangères suite à une démarche de la légation suisse à Paris, le 24.6.1938, CADN, UI, 1486* : « Projet d'accord franco-suisse sur la main d'œuvre frontalière ».

2 *Le Pays*, le 18.6.1940 (quotidien conservateur, Porrentruy).

de notre thèse de doctorat³, notre intention consiste ici à exposer les conditions dans lesquelles les Suisses prennent progressivement pied au delà de l'Arc jurassien. Notre analyse cherche à mettre en évidence les spécificités d'une colonie aux visages culturels et socioprofessionnels multiples, ainsi que la nature de son enracinement dans les départements limitrophes à la Suisse. Enfin, il s'agit de questionner la qualité de son assimilation à la société comtoise, tout d'abord jusqu'à la fin des années 1920, puis dans le contexte de crise des années 1930, quand les nuages de guerre arrivés de Berlin brouillent le difficile équilibre des communautés.

Les acteurs peu connus d'une immigration réussie

Marquée par les crises massives qui accompagnent les premières décennies d'une société industrielle en construction, la Suisse du dernier tiers du XIX^e siècle connaît une forte émigration. Pour fuir le marasme ambiant et trouver des ouvertures à un avenir qui semble sans espoir sur le sol national, nombreux choisissent le chemin incertain de l'exil. Bien que les départs vers des horizons lointains comme le Canada, le Brésil ou l'Argentine ne sont pas rares⁴, la France constitue la destination privilégiée des Suisses, et plus particulièrement les régions frontalières. Plusieurs générations successives traversent ainsi l'Arc jurassien et rejoignent leurs compatriotes horlogers et fromagers, établis en Franche-Comté depuis la fin du XVIII^e siècle⁵.

Si une proportion importante de cette nouvelle vague de migrants a quitté la Suisse pour s'engager comme manœuvres sur les grands chantiers mis sur pied dans la France de la III^e République (ouvrages militaires, voie de communication, etc.), la majorité est composée de travailleurs agricoles. En situation d'échec dans des campagnes helvétiques mises à mal

-
- 3 Dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS) consacré aux relations frontalières autour de l'Arc jurassien durant de la Seconde Guerre mondiale, Christian Favre s'intéresse à l'évolution des relations frontalières et au vécu quotidien des populations riveraines durant le conflit. Centrée sur une analyse des représentations, sa thèse cherche notamment à éclairer les parcours peu connus des Suisses de Franche-Comté et des Français établis en Suisse durant la période. Il travaille sous la co-direction des professeurs Francis Python (Université de Fribourg, Suisse) et Robert Belot (Université de technologie de Belfort - Montbéliard).
 - 4 Lire l'étude passionnante et très complète de Arlettaz, Gerald et Sylvia : *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, Antipodes, 2004.
 - 5 Pour en savoir plus sur l'histoire des régions franco-suisse traversées par l'Arc Jurassien, consulter Daumas, Jean-Claude, et Tissot, Laurent (dirs) : *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, Maë-Erti Éditeurs – Éditions Cabédita, 2004.

par l'industrialisation et la chute des prix, ils sont rapidement accueillis au sein des zones rurales comtoises, où l'on se sert du processus migratoire pour peupler une terre en manque d'agriculteurs⁶. Afin d'encourager l'émigration volontaire, qui s'avère être un remède de plomb au chômage affectant durement la Suisse, mais aussi pour faire face aux besoins croissants d'une colonie en pleine essor, le Conseil fédéral décide d'ouvrir un Consulat à Besançon en 1874. Il devient rapidement le troisième poste diplomatique suisse en France après ceux de Paris et de Lyon⁷.

Parallèlement, alors que les difficultés économiques accentuent les réflexes protectionnistes, de nombreux industriels helvétiques s'établissent dans les années 1890 en Franche-Comté. Pour maintenir leur présence sur le marché français, fortement remise en question par le relèvement des droits douanes imposé par Paris, ils choisissent de délocaliser une partie de leur production au delà de la frontière⁸. Ces migrations industrielles ont une double conséquence : elles permettent non seulement l'essor spectaculaire de villes limitrophes comme Delle⁹ ou Pontarlier¹⁰, qui compte plus de 10 % de ressortissants helvétiques dans les années 1920, mais drainent également des contingents importants de Suisses, cadres et ouvriers, qui intègrent le quotidien des faubourgs de la région frontalière, en particulier dans le Territoire de Belfort et le canton de Montbéliard¹¹. Bien que la présence helvétique dans le tissu économique comtois est alors importante dans la petite mécanique ou l'industrie alimentaire, son domaine de prédilection reste le monde de la montre. Plusieurs générations successives d'horlogers, originaires le plus souvent de la région neuchâteloise voisine, ont ainsi grandement contribué à l'essor de l'industrie locale, apportant une main-d'œuvre qualifiée aux manufactures et ateliers ayant progressi-

6 Différents facteurs expliquent la sous-occupation des campagnes françaises, dont le transfert toujours plus fréquent des travailleurs agricoles vers les centres industriels naissants ainsi que vers la fonction publique, en pleine expansion. La plupart des Suisses exilés en France sont alors engagés comme fermiers ou métayers dans des exploitations agricoles.

7 Perrudet, Édouard : « La colonie suisse de Franche-Comté », in *La Revue économique franco-suisse*, édition de mai 1940.

8 Daveau, Suzanne : *Les régions frontalières de la montagne jurassienne. Étude de géographie humaine*, Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon, Trévoux, 1959, p. 475.

9 Notons que les 4 principales entreprises de Delle, le Fil isolé moderne, la Diélectrique, la Société industrielle et la Thécla ont toutes été créées par des Suisses.

10 Citons les entreprises suisses Gurtner, Nestlé, Dubied (filiale de l'entreprise mère à Couvet) ou encore les fromagers industriels Gerber.

11 Pour plus de détails sur le tissu économique comtois et son développement à partir du XVIII^e, consulter *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, op. cit., ou Boichard, Jean (dir.) : *Le Jura de la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat – Lausanne, Payot, 1986.

vement pris pied à Besançon, à Morteau ou sur le plateau de Maïche. Au fil des générations, cette émulation a donné vie à un important trafic frontalier. Mais en 1914, le processus migratoire est brusquement interrompu par le déclenchement des hostilités et durant quatre années, la frontière reprend sa fonction symbolique de barrière.

Au lendemain de la Grande Guerre, le déclin des zones rurales françaises s'est dangereusement accentué. Alors que de (trop) nombreux paysans sont tombés dans les tranchées, des solutions sont élaborées à Paris pour palier à l'exode rural et à la sous-occupation des domaines qui en découle. Pour revivifier des campagnes dont la morosité inquiète, l'immigration d'agriculteurs étrangers est vivement encouragée¹². L'opération rencontre un écho immédiat à Berne, qui y voit une solution idéale aux difficultés de la paysannerie helvétique, déjà sur-productive¹³. C'est dans ce contexte particulièrement favorable que plusieurs centaines de familles suisses s'installent dès le début des années 1920 à proximité de leur terre natale, en Franche-Comté. Deuxième communauté étrangère après les Italiens, la colonie suisse repose alors sur près de 30 000 membres¹⁴, soit près de 4 % de la population comtoise. Dans les régions frontalières du Doubs, où le 2/3 des migrants helvétiques se sont établis, mais aussi du Jura et du Territoire de Belfort, ainsi qu'en Haute-Saône, l'immigration helvétique atteint son apogée¹⁵.

Alors que les premières vagues d'émigrants venus de Suisse étaient en majorité employés comme fromagers dans des coopératives ou comme ouvriers agricoles, l'accès à la propriété est facilité aux nouveaux arri-

12 De 1901 à 1930, alors que la proportion d'agriculteurs français ne cesse de baisser, le nombre d'étrangers recrutés dans le domaine agricole triple, et passe de 80 000 à 250 000. Noiriél, Gérard : « L'immigration étrangère dans le monde rural pendant l'entre-deux-guerres », in *Études rurales*, n° 135/136 : « Être étranger à la campagne », Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994.

13 *Note sur les relations franco-suisses en matière de séjour et d'établissement des étrangers*, non daté, Berne, Archives fédérales (désormais AF), E 7170 (A), -/1, vol. 24 : « Auswanderung nach Frankreich 1945-1948 ».

14 Selon un chiffre publié dans l'édition de 1929 de *La Gazette Helvétique*, qui paraît de 1927 à 1930. Consultable à Besançon aux Archives départementales du Doubs (désormais ADD), sous la cote 44 PR.

15 Au lendemain de la Grande Guerre, l'immigration en France se concentre sur les régions frontalières ; les Suisses s'établissent ainsi en très grande majorité en Haute-Savoie et en Franche-Comté. Notons que les Suisses sont bien moins présents sur le reste du territoire français, où ils sont constamment devancés par les Polonais, les Belges et les Espagnols. Lire Schor, Ralph : *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985.

vants¹⁶. Grâce aux capitaux d'encouragement reçus de Berne, ils ouvrent une fromagerie ou reprennent des exploitations laissées en friche, souvent en mauvais état, et donc peu onéreuses. Au prix d'un travail acharné et d'une abnégation peu commune, mise tantôt au bénéfice de l'identité protestante d'une grande majorité d'entre eux, tantôt au crédit de la volonté tenace de pas gâcher la nouvelle chance qui leur est offerte, la plupart des Suisse réussissent leur implantation en France et font fructifier leurs terres. Au cours des années 1920, ce processus se matérialise autour de la figure du fromager. Celui-ci devient le symbole de la présence suisse en Franche-Comté.

Arrivés des cantons de Saint-Gall, de Lucerne, de Fribourg, et surtout de Berne, les fromagers suisses s'imposent rapidement dans ce domaine clé de l'agriculture comtoise¹⁷. Formés en trop grand nombre en Suisse, l'immigration constitue pour eux autant une manière de sortir de la crise que d'actionner le levier de l'ascension sociale. La tâche de ces nouveaux migrants est en outre facilitée par la pré-existence d'un réseau de fromagers suisses établis de longue date dans les départements frontaliers. Dirigeants des petites coopératives, aussi nommées « fruitières », ils placent les nouveaux venus à la tête d'exploitations qui, au gré de leur réussite, permettent l'établissement de nouveaux compatriotes, à travers une entreprise migratoire qui se nourrit d'elle-même¹⁸. Enfin, la nature des terres et du bétail qui paît en Franche-Comté est particulièrement propice à l'établissement des fromagers helvétiques, qui y rencontrent des conditions naturelles tout à fait similaires à celles de la Suisse.

Grâce à leur compétences, ces derniers apportent rapidement une impulsion importante aux campagnes comtoises : le gruyère et l'emmental nécessitant des quantités importantes de lait de qualité, les Suisses par-

16 Assurément, le fait de pouvoir accéder à la propriété semble être une des motivations principale poussant les Suisses à migrer. À la fin des années 1920, plus de 60 % des personnes engagées dans l'agriculture en France sont propriétaires, situation à laquelle n'accèdent toutefois que 13 % d'étrangers ; avec 23 % de propriétaires, les Suisses ont une position privilégiée. Source : Noiriél, Gérard : « L'immigration étrangère dans le monde rural pendant l'entre-deux-guerres », *op. cit.*

17 Daveau, Suzanne : *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, *op. cit.*, ou encore l'article de Miéville-Ott, Valérie, et Droz, Yvan, « L'agriculture jurassienne », in *L'Arc jurassien. Histoire d'un espace transfrontalier*, *op. cit.* Notons qu'au cours des entretiens effectués avec des témoins de l'époque, l'association Suisse = fromager est constamment apparue comme une évidence. De part la spécificité de leur position, ceux-ci sont alors bien plus visibles que les autres Suisses résidant en Franche-Comté, comme par exemple les horlogers ou les ouvriers de fabrique.

18 Delfosse, Claire : « Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », in *Études rurales*, n° 135/136, *op. cit.*

viennent à stimuler les agriculteurs autochtones, qui trouvent chez ces nouveaux arrivants un débouché sûr à l'écoulement de leur production. Les fermiers suisses établis depuis peu dans les régions limitrophes profitent eux aussi de cette évolution; s'appuyant sur leur maîtrise de l'élevage, ils développent des exploitations agricoles dont la taille devient vite supérieure à la superficie moyenne de celle des Français¹⁹. En 1935, dans le département du Doubs, premier producteur de fromage en France, 349 fromageries sont répertoriées, pour un ensemble de 700 fromagers; 362 sont de nationalité helvétique²⁰. Cette « prise de pouvoir » est toutefois relativement bien vécue par leurs concurrents locaux. Même si la spécificité des liens qui unissent le fromager à son réseau de fournisseurs engendre un rapport de domination (l'éleveur étant dépendant du fromager pour écouler son lait), les tensions sont rares quand les affaires prospèrent. Les Comtois ne peuvent que constater l'augmentation importante de la production – autant en volume qu'en qualité – apportée par les Suisses et leur savoir-faire, ainsi que les plus-values incontestables dont ils bénéficient à leur tour.

Une colonie aux visages multiples, ou les différentes manières d'être Suisse en Franche-Comté

Chercher à évaluer l'intégration de la colonie Suisse à la société comtoise jusqu'à la grande crise de 1929 implique de questionner avant tout l'unité de la communauté. En effet, sa constitution progressive ne doit pas être considérée comme le résultat d'un processus global, mais comme la succession d'une multitude d'initiatives individuelles, lesquelles illustrent la diversité des parcours présentés par les migrants²¹.

19 Delfosse, Claire, *idem*. Lire aussi Leu Stéphanie : « Les Suisses en France. Un exemple de « transmigrants » à l'époque de la création des références identitaires nationales ? », in *Traverse*, n° 1/2005, « Transnationalisme et migration », Zurich, Chronos, 2005.

20 Delfosse, Claire : « Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », *op. cit.* et *Rapport du consul de Suisse à Besançon à la légation suisse à Paris - 4^e trimestre 1936*, le 11.12.1936, AF, E 2200.106, -/2, vol. 3 : « Rapports économiques à la légation, 1936-1939 ».

21 Pour en savoir plus sur l'émigration suisse au début du siècle et les remous politiques qu'elle provoque, lire notamment l'excellent article de Gerald Arlettaz : « La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses de l'étranger 1914-1924 », in *Étude et Sources*, n°28 : « Les Suisses de l'étranger au XX^e siècle », Berne, 2002.

Bien qu'une typologie professionnelle précise des ressortissants helvétiques de Franche-Comté ne soit guère possible²², nous sommes en mesure de mettre en évidence un certain nombre de tendances. Il faut avant tout rappeler que, dans les périodes de difficultés économiques, de nombreux travailleurs non qualifiés, le plus souvent originaires des cantons limitrophes et du Tessin²³, passent la frontière avec une seule obsession : trouver un emploi. Très mobiles, ils se déplacent d'une région à l'autre de Franche-Comté, au gré de l'évolution conjoncturelle, et prennent le travail qu'on leur offre, quel que soit le domaine d'activité²⁴. D'autres migrants helvétiques, recherchés pour leurs compétences spécifiques (autant dans le domaine industriel, horloger, qu'agricole), s'engagent dans des secteurs où une main-d'œuvre qualifiée est demandée. Leur localisation dépend dès lors du tissu économique des départements : dans le Territoire de Belfort, les résidants helvétiques sont majoritairement engagés dans les industries locales, ou sont enregistrés comme employés, artisans ou commerçants, cadres dans les entreprises ou actifs dans les professions libérales. Seuls 13 % d'entre eux sont catégorisés comme « travailleurs agricoles »²⁵. En Haute-Saône, 2/3 des Suisses sont répertoriés dans la petite industrie et les mines, le reste étant composé essentiellement d'agriculteurs (élevage) et de fromagers²⁶. L'ancrage rural de la colonie est le plus marqué sans doute dans le département du Jura, où 50 % des Suisses sont recensés comme travailleurs agricoles, contre 30 % seulement de travailleurs industriels ou artisans, répartis entre les centres urbains de Salins, Dôle,

22 Regroupées essentiellement dans les séries M des archives départementales, les données disponibles concernant la population étrangère aux départements sont très maigres et souvent incomplètes, quand elles ne sont pas inexistantes comme dans le Doubs ! En outre, l'analyse est singulièrement compliquée par la nature des données fournies, laquelle varie sans cesse et rend toute catégorisation très aléatoire.

23 Lire Leu, Stéphanie : « Les Suisses en Haute-Marne 1880-1939 », *op. cit.* À l'instar de G. Noiriel et de C. Delfosse, l'excellent article de S. Leu s'appuie notamment sur les très riches enquêtes effectuée à la fin des années 1930 sur les campagnes françaises par les géographes français Mauco et Demeugeon, dont *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture françaises*, Paris, Hermann, 1939.

24 On retrouve plusieurs de ces parcours débridés dans les archives départementales (séries M), notamment dans les dossiers relatifs au renouvellement des cartes d'identités.

25 Archives départementales du Territoire de Belfort, à Belfort (désormais ADTB), 19W251 : « Étrangers et population, 1836-1960 », et ADTB, 33E (dépôt de Delle), n°23 : « Cartes d'identité des Suisses (1827-1945) ».

26 Archives départementales de la Haute-Saône à Vesoul (désormais ADHS), 28M47 : « Statistique des étrangers 1926-1940 ». Notons qu'une partie importante de la communauté suisse réside dans les villages voisins de Belfort et de Montbéliard, dont le périmètre industriel s'étend sur l'est de la Haute-Saône, et notamment à Héricourt, où réside la plus importante concentration helvétique du département. Les fromagers suisses se sont quant à eux établis sur ces terres selon le principe de *chain migration*. Arrivés avant la Grande Guerre dans les régions frontalières du Doubs ou du Jura, ils ont ensuite émigrés vers des terres situées plus à l'intérieur du pays, grâce aux encouragements de leurs compatriotes déjà installés. Leu, Stéphanie : « Les Suisses de Haute-Marne 1880-1939 », *op. cit.*

Saint-Claude et Morez²⁷. Dans le Doubs, l'absence de chiffres nous oblige à des estimations, corroborées toutefois par la consultation des très nombreux dossiers relatant le parcours des Suisses du département durant la Seconde Guerre mondiale. Au delà des nombreux horlogers émigrés dans les régions frontalières dès le XVIII^e et des ouvriers qui offrirent leurs services dans les usines de Pontarlier ou de la grande industrie du pays de Montbéliard, ainsi que des quelques entrepreneurs qui réussirent à se forger des positions de choix au cœur du tissu économique régional²⁸, les Suisses résidant dans le Doubs sont en majorité fromagers ou actifs dans le domaine agricole.

Arrivés principalement des cantons de Berne (50 %), de Fribourg (15 %), de Vaud (10 %) et de Neuchâtel (10 %), les migrants helvétiques forment les différentes pièces d'une communauté nationale aux contours socioculturels très variés, dans lesquels les identités cantonales et confessionnelles ne fonctionnent guère comme des éléments unificateurs²⁹. Au fil de leur établissement en Franche-Comté, quelques Suisses manifestent toutefois le désir de se rassembler et créent, dans les régions où la colonie est la plus représentée, une petite douzaine de cercles et des sociétés helvétiques. Dans le contexte d'affirmation des identités nationales de la fin du XIX^e siècle, une première série d'entre elle voit le jour à Besançon, Morez, Montbéliard, Morteau et Saint-Claude. La seconde vague apparaît suite à la Première Guerre mondiale, dans le sillage de l'activité bouillonnante et nationaliste de la Nouvelle Société Helvétique³⁰. Totalement absentes des régions rurales, les sociétés suisses regroupent une majorité très nette de citadins et semblent être le plus souvent réservées à une certaine élite, comme le confirme les buts visés par la plupart d'entre elles. Si une partie non négligeable de leurs activités est d'ordre récréatif et cherche à resserrer les liens entre les différents membres de la colonie (chants, bals, causeries de différentes natures sur la Suisse, à l'exception notoire – ancrée

27 Archives départementales du Jura à Lons-le-Saunier (désormais ADJ), 247W691 : « Associations d'étrangers 1945-1949 ».

28 Notons entre autres Gottfried Graf à Dôle, Jules Gurtner à Pontarlier, François Miserez, Henri Perrenoud et Robert Quartier à Besançon ou Maurice Gender à Morteau.

29 Perrudet, Édouard : « La colonie suisse de Franche-Comté », in *La Revue économique franco-suisse*, édition de mai 1940. Notons que les 15% restant sont composés essentiellement d'alémaniques, originaires principalement de Lucerne, de Thurgovie et de St-Gall. En outre, d'éventuelles données sur l'origine linguistique des migrants n'existant pas, il n'est pas aisé de distinguer la proportion des nombreux Bernois émigrés des régions frontalières voisines (actuel canton de Jura) de celle originaire de l'Emmental et de l'Oberland, qui migrèrent eux-aussi en masse en France voisine.

30 Pontarlier, Delle, Belfort, Fesche-le-Châtel, Ornans et Dôle.

dans les statuts – des sujets religieux ou politiques), les sociétés helvétiques fonctionnent avant tout comme des mutuelles de réassurance pour leurs adhérents les plus fortunés. Dans un esprit de charité paternaliste plutôt que de travail social, ceux-ci développent également des activités philanthropiques et fournissent des aides diverses à leurs compatriotes tombés dans le besoin, quand ceux-ci en font la demande.

Il semble malgré tout que les sociétés suisses ont fonctionné de manière très individualisées et sont restées très discrètes au niveau régional : aucun document, ni dans les archives départementales françaises, ni dans les archives du consulat suisse de Besançon, ne relate un événement quelconque les mettant en évidence. À la fin des années 1920, alors que la présence helvétique en Franche-Comté n'a jamais été autant importante, une 10e de sociétés suisses seulement sont en activité. À titre comparatif, signalons qu'en Suisse romande, à la même époque, la colonie française repose quant à elle sur près de 100 sociétés et cercles français divers³¹ ! Il est en outre symptomatique de constater que la plus ancienne société suisse de Franche-Comté, créée en 1883 à Morez, reste inconnue du consul jusqu'en 1922³². Comptant, pour la plupart, seulement quelques dizaines de membres actifs³³, l'impact de ces cercles et sociétés sur la colonie, autant comme facteur d'unité que d'intégration, doit être relativisé. La notion de « colonie suisse » mérite elle aussi d'être questionnée, tant l'esprit de corps des Suisses de Franche-Comté semble ténu, mis à part peut être au niveau local, dans des villes comme Montbéliard, Morteau ou Pontarlier, où la présence helvétique est particulièrement marquée.

Représentant officiel de la Confédération et de ses ressortissants en Franche-Comté, le Consulat suisse de Besançon est la seule autorité qui donne une véritable visibilité à la colonie³⁴. Si les nouveaux arrivants sont tenus, selon le protocole, de s'y annoncer dès leur arrivée en France, nombreux sont pourtant ceux qui ignorent son existence, notamment parmi

31 Plattner, Titus : *Les sociétés françaises comme relais culturels et économiques en Suisse entre 1906 et 1920*, séminaire de 111e année, Université de Fribourg, 1999-2000. Notons que la colonie française en Suisse compte alors près de 50 000 membres, dont 1/5 réside à Genève.

32 Consulter les très maigres dossier relatifs aux sociétés helvétiques dans les fonds du consulat suisse de Besançon, AF, E 2200.106, -/1, vol. 27 : « Colonies suisses ».

33 *Idem*.

34 Notons que l'étude de *La Gazette helvétique* s'est avérée très décevante. Cantonnée dans l'évocation mythifiée de la mère patrie, elle très discrète sur la colonie suisse de Franche-Comté et ses diverses sociétés. Interrompue suite à la crise de 1929, la publication ne sera jamais relancée. Source : ADD, cote 44 PR.

les descendants des premières générations de migrants³⁵. Pour d'autres, certes minoritaires, cet oubli est volontaire et directement lié aux conditions, parfois déchirantes, dans lesquelles leur émigration s'est accomplie. Il témoigne du caractère parfois un peu fruste de certains ressortissants helvétiques et de leur méfiance des autorités, ainsi que de leur volonté de s'isoler dans les campagnes comtoises et de couper tout contact avec la terre natale qu'ils ont quitté³⁶.

La fragilité des liens noués par les différents membres de la colonie et le manque d'unité qui semble la caractériser complique l'analyse de l'intégration des ressortissants helvétiques à la société comtoise. Celle-ci dépend de différents facteurs, et tout d'abord de leur identité socioprofessionnelle. On constate ainsi que les émigrants d'origine ouvrière ont pour principal objectif de se fondre dans la vie locale, tout particulièrement quand l'emploi se fait rare. Si certains cultivent une certaine nostalgie par rapport à la Suisse et considèrent la proximité de la frontière comme une manière de garder un lien intime avec la mère patrie, d'autres ont tourné la page. Dès la fin des années 1920, la seconde génération de migrants helvétiques fournit de nombreux candidats à la naturalisation, principalement toutefois dans les villes et les agglomérations. Au cœur des campagnes comtoises, où bon nombre de Suisses vivent de manière solitaire et entretiennent peu de contacts non-professionnels avec les communautés locales, le constat est inversé. Les métiers agricoles et la fromagerie étant des occupations peu touchées par la modernisation, ceux-ci évoquent sans cesse le pays et ses traditions : selon S. Leu, les Suisses choisissent ainsi de « s'ancrer dans leurs origines pour mieux s'intégrer »³⁷. Le phénomène est particulièrement prononcé chez les fromagers, dont la spécificité helvétique

35 Bien des Suisses de Franche-Comté s'adressent pour la première fois au consulat au courant des années 1930, afin de régulariser leur situation quand la carte d'identité devient obligatoire en France. D'autres attendent le déclenchement de l'invasion allemande en mai 1940 pour solliciter des « lettres de protection » auprès du consulat, espérant que leur qualité de neutre les protège des éventuelles exactions et autres réquisitions opérées par la Wehrmacht.

36 Analyse de Jean Buhler, qui a côtoyé plusieurs Suisses de Franche-Comté à la fin des années 1930. Entretien avec l'auteur, septembre 2005. Selon S. Leu, les cas de Suisses qui refusent de s'annoncer au consulat pour échapper à leurs obligations militaires ne sont pas rares ! In : « Les Suisses de Haute-Marne 1880-1939 », *op. cit.*, p. 236.

37 Leu, Stéphanie : « Les Suisses de Haute-Marne 1880-1939 », *op. cit.*, p. 245. Delfosse relate quant à elle les propos d'un émigré Suisse de première génération, dont la formule résume à elle seule les limites d'un processus d'intégration qui jamais ne glisse vers l'assimilation : « Si je changeais de nationalité, je serais un mauvais Suisse, et avec un mauvais Suisse, on ne peut pas faire un bon Français » ... in : « Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », *op. cit.*, p. 142.

que se transforme en une sorte de marque de fabrique, garantie de surcroît par la qualité de leur production³⁸.

Ce repli identitaire constitue, dans certains cas, un obstacle à l'intégration : la volonté opiniâtre des Suisses à faire fructifier le moindre lopin de terre, leur austérité et leur acharnement au travail, leur obstination à envoyer leurs fils apprendre le métier de fromager ou d'agriculteur dans les écoles helvétiques, de continuer à parler le dialecte alémanique, ou leur manque de volonté à se mêler à la vie des villages, de participer aux bals, de fêter le 14 juillet avec leurs voisins français, leur a souvent porté préjudice, en particulier lors des périodes de tensions avec l'Allemagne³⁹. En outre, la confession réformée de la majorité des émigrés suisses a souvent constitué un frein à leur intégration, en particulier dans les campagnes très conservatrices du Haut-Doubs et du Jura. En dehors du Pays de Montbéliard, essentiellement protestant, on pose un regard non exempt de méfiance sur ces « parpaillots » bernois, vaudois et neuchâtelois qui, dans la région frontalière, n'hésitent pas à se rendre dans les paroisses des communes suisses voisines pour assister aux cérémonies religieuses⁴⁰. Selon l'écrivain J. Buhler, « ils ont gardé l'odeur suspecte des gens venus d'ailleurs »⁴¹...

Les années qui précèdent le grand choc de 1929 sont toutefois symbole de prospérité pour la majorité des ressortissants Suisses de Franche-Comté. De manière générale, ils sont appréciés pour les apports divers qu'ils fournissent à l'économie régionale, mais aussi pour leur relative discrétion. Celle-ci s'illustre autant par leur volonté de ne pas s'immiscer dans les questions politiques locales⁴² que par l'absence de grosses concentrations communautaires, lesquelles donnent parfois lieu à des démonstra-

38 Leu, Stéphanie : « Les Suisses en France », *op. cit.*, p. 87.

39 Delfosse, Claire, « Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », *op. cit.*

40 Lire Daveau, Suzanne : *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, *op. cit.* et Python, Francis : « Traverser ou dépasser les frontières ? Le facteur confessionnel ou interconfessionnel dans les passages », in Belot, Robert (dir.) : *Guerres et frontières. La frontière franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, Éditions Alphil – Lavuzelle, 2006.

41 Entretien avec l'auteur, septembre 2005.

42 Attachés à leur neutralité, les Suisses semblent s'abstenir de toute activité politique. Quand l'un d'entre eux enfreint cette règle d'or – qui figure dans les statuts de toutes les sociétés suisses de Franche-Comté – il est rapidement rappelé à l'ordre par le consul. Ce cas de figure s'est présenté notamment à Belfort, durant les journées troublées de juin-juillet 1936 précédant l'avènement du Front Populaire. Consulter les fonds du consulat suisse de Besançon, AF, E 2200.106, -/2, vol. 3 : « Événements politiques et autre survenus en France (1936-1938) ».

tions exacerbées du sentiment national, comme elles sont constatées au sein de la colonie italienne notamment⁴³.

La colonie helvétique face à la Grande Crise, ou le début des années sombres

La crise de 1929 et la phase de récession mémorable qu'elle provoque touche de plein fouet le tissu économique comtois et la colonie suisse qui y réside. Bien que les campagnes soient affectées de manière moins brutale que les centres industriels, le chômage et la misère sont partout présents. Corollaire immédiat : l'émigration helvétique en Franche-Comté chute de manière drastique, d'autant qu'un contrat de travail est désormais exigé des candidats⁴⁴. À l'image d'un réflexe malsain, la crise et les nombreux conflits sociaux qu'elle génère réveille la mécanique nationaliste. Elle fait des étrangers des cibles faciles, sur lesquelles se focalisent rivalités et jalousies. Alors que les ressortissants helvétiques ont souvent pu compter sur la proximité immédiate de leur pays d'origine ou sur la reconnaissance implicite d'une certaine identité frontalière pour faciliter leur intégration aux communautés locales, ils sont accusés de voler le travail des Français et pris – en particulier dans les milieux ouvriers – dans un courant de xénophobie généralisé, au même titre que les Polonais, les Italiens ou les Belges.

La tension est telle qu'en janvier 1932, le consul de Suisse à Besançon, visiblement inquiet quant au sort de ses compatriotes, est contraint d'intervenir auprès des préfets de Franche-Comté : « La crise économique qui, malheureusement, tend à s'aggraver dans les départements constituant mon arrondissement consulaire et, peut-être aussi, la conduite inexcusable de quelques Suisses isolés, parait avoir suscité, parmi certaines couches de la population indigène, une animosité dont nombre de mes administrés qui n'y sont pour rien subissent les conséquences. C'est ainsi qu'il ne se passe plus un jour sans que je reçoive, à ce sujet, des plaintes provoquées par le fait que des Suisses inoffensifs auraient été publiquement traités de

43 Delfosse, Claire : « Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », *op. cit.*

44 Leu, Stéphanie : « Les Suisses de Haute-Marne 1880-1960 », *op. cit.*

« boches » ou de « sales Suisses qui mangent le pain des Français et qui n'on qu'à rentrer chez eux » »⁴⁵.

Parallèlement, l'adoption par les autorités françaises d'un certain nombre de mesures visant à privilégier la main-d'œuvre nationale ferme progressivement le marché du travail aux étrangers⁴⁶. La situation est particulièrement critique dans les régions frontalières où les entreprises établies à Pontarlier, Delle ou Morteau emploient parfois jusqu'à 30 % d'allogènes, dont une grande majorité de ressortissants helvétiques⁴⁷. Bien qu'en 1935, un accord entre les autorités fédérales et le Ministère français du travail garantit aux Suisses établis depuis plus de cinq ans en France un renouvellement facilité de leur cartes de travailleurs, plusieurs dizaines d'entre eux perdent leur emploi quand des quotas limitant la main-d'œuvre étrangère sont édictés⁴⁸. Suivant les conseils reçus du consul de Suisse à Besançon, quelques ressortissants helvétiques anticipent ces mesures restrictives et demandent leur naturalisation⁴⁹.

Or si dans la seconde moitié des années 1930, la reprise des affaires, notamment dans l'horlogerie, confère une certaine aisance à plusieurs membres de la communauté, cette dernière, à l'instar de la population locale, s'est appauvrie. Les sociétés suisses de bienfaisance prodiguent alors des secours divers à leurs compatriotes les plus démunis par la cri-

45 *Lettre du consul de Suisse de Besançon au préfet du Doubs*, le 11.1.1932, AF, E2200.106, -/2, vol. 3 : « Attitude de la population à l'égard des Suisses (1932-1942) ».

46 Dès 1931, les cartes d'identités indiquent la profession du titulaire; celui-ci ne peut dès lors plus s'engager dans un autre domaine professionnel sans obtenir une nouvelle carte. Ce système pénalise durement les étrangers, qui peinent obtenir le renouvellement de leurs documents. Pour plus de détails, notamment sur la loi du 10.8.1932, consulter : AF, E 2200.106, -/2, vol. 3 : « Législation française – réglementation de l'emploi et de séjour des étrangers en France 1932-1938 ».

47 Notons par exemple qu'à Pontarlier, l'entreprise Nestlé emploie 30 % d'étrangers en 1934, dont 15 % de Suisses ; à Delle, les 4 principales entreprises engagent 22 % d'étrangers, dont plus de la moitié sont Suisses. Consulter : AF, E 2200.106, -/2, vol. 3, *op. cit.*

48 *Arrangement franco-suisse du 25.7.1935*, AF, E 2200.106, -/2, vol. 3, *op. cit.*. Notons qu'à partir de 1936, des quotas établis par secteurs professionnels limitent l'emploi des étrangers. Ceux-ci ne doivent pas – dans certains domaines – excéder le 10 % du personnel total.

49 Les recommandations du consul de Suisse sont adressées aux ressortissants helvétiques par le biais des employeurs sommés de réduire leur personnel étranger, comme Nestlé à Pontarlier ou Klaus à Morteau. Selon le consul, cette solution devrait être privilégiée par ses compatriotes mariés à des Françaises ou ayant des enfants double-nationaux. *Lettre du consul de Besançon à Maurice Gender (dir. administratif des Chocolats Klaus à Morteau)*, le 16.1.1936, AF, E 2200.106, -/2, vol. 3, *op. cit.* Notons que la dégradation des relations internationales dans la seconde moitié des années 1930 et les replis identitaires qu'elle provoque tend plutôt à freiner les naturalisations. Le phénomène est d'autant plus marqué pour les Suisses, dont la nationalité et la neutralité qui lui est attachée devrait leur éviter d'aller au front en cas de conflit.

se⁵⁰. Mais la plupart d'entre eux, mis dans l'impossibilité de renouveler leurs documents après avoir été congédiés, sont contraints de rentrer au pays, accentuant par leur départ le caractère agricole et alémanique de la colonie⁵¹. À la veille de la guerre, elle ne repose plus que sur 16 000 membres, alors qu'ils étaient encore le double à la fin des années 1920⁵² ! Bien que les archives soient très fragmentaires sur la question, le contrôle serré dont les étrangers ont fait l'objet durant les années 1930 fournit quelques indications chiffrées nous permettant de situer les Suisses établis dans les différents départements de Franche-Comté, selon la répartition suivante : 1600 en Haute-Saône, 1500 dans le Territoire de Belfort, 1300 dans le Jura et surtout plus de 11 000 d'entre eux dans le département du Doubs, dont près de 2000 à Besançon⁵³. Si les Suisses sont présents sur l'ensemble du territoire comtois, la majorité d'entre eux réside à proximité immédiate de la frontière franco-suisse, à l'intérieur d'un espace courant de Belfort à Saint-Claude, en passant par le Pays de Montbéliard, les plateaux du Haut-Doubs (Maîche, Charquemont, le Russey, Morteau) et les villes de Pontarlier et de Morez⁵⁴. Afin d'assurer au mieux les intérêts de ses compatriotes, le Consul de Suisse consolide son réseau d'hommes de confiance (à Belfort, Delle, Montbéliard, Vesoul, Dôle et Ornans) et de correspondants (à Morteau, Villers-le-Lac, Indevillers et Arbois), actifs dans

-
- 50 À Beaucourt, dans la banlieue industrielle de Montbéliard, une société suisse à caractère exclusivement philanthropique est créée en 1936, alors que la Société suisse de Delle, qui était tombée dans l'inaction, est réactivée en 1937. À l'instar de la plupart des autres sociétés suisses de Franche-Comté, elles sont subventionnées par la Confédération, qui cherche aussi à freiner le retour en Suisse de ses exilés. Sans ressources, ceux-ci y seraient des chômeurs en puissance, qui ne manqueraient dès lors pas, selon les autorités, de venir gonfler les rangs socialistes... Source : AF, E 2200.106, -/2, vol. 3, *op. cit.*
- 51 *Idem*. Les rapports trimestriels font état de dizaines de cas liés au non renouvellement des cartes d'identités (et donc de travailleurs), ou mettant en avant des conflits liés au travail. Notons que dans la plupart des cas, le non renouvellement de ces documents est sanctionné par l'expulsion. Il n'est pas rare que la peine soit accompagnée d'une amende et d'un mois de prison.
- 52 Perrudet, Édouard : « La colonie suisse de Franche-Comté », *op. cit.*
- 53 Sources : ADTB, 4M521 : « Recensement des étrangers (1927-1939) » ; ADHS, 28M47, *op. cit.* ; ADJ, M608 (1937), M601 (1938) et M608/31 (1940) : « État numérique des étrangers par commune », ainsi que *Lettre du consul de Suisse à Besançon au Département politique fédéral (désormais DPF)*, le 4.7.1940, AF, E 2200.106, -/2, vol. 4 : « Occupation allemande, rapports 1940-1942 ». Notons que le Pays de Gex, sous la responsabilité du consul de Suisse à Besançon dès l'été 1940 et l'édification de la ligne de démarcation, compte à lui seul plus de 1600 Suisses. Ce chiffre rappelle que la colonie suisse (essentiellement des agriculteurs et des fromagers) y est très présente, compte tenu de la taille très modeste de ce territoire. Source : Archives départementales de l'Ain à Bourg en Bresse (désormais ADA), 2Z68 : « Recensement des étrangers (1934-1952).
- 54 Le nord-est de la Franche-Comté, regroupant le Territoire de Belfort et le Pays de Montbéliard, qui compte 3200 Suisses en 1938, regroupe à lui seul plus de 4700 ressortissants helvétiques. Pontarlier quant à elle recense plus de 2000 suisses en 1928 – donc sans doute plus de 1000 à la veille de la guerre, alors que plus de 600 résident dans la région frontalière du Haut-Jura. Consulter : ADD, 1Z889 : « Renseignement généraux » ; ADJ, M601, *op. cit.*, et Daveau, Suzanne : *Les régions frontalières de la montagne jurassienne, op. cit.*

les régions de l'arrondissement où les intérêts helvétiques sont les plus représentés⁵⁵. Car si dès 1937, les tensions liées à la crise tendent à s'atténuer, l'intégration de la colonie se complique au fur et à mesure que la situation internationale se dégrade. Et l'arrivée précipitée d'une nouvelle vague de migrants agricoles, majoritairement d'origine alémanique, ne va rien arranger...

« Les colons de l'OFIAMT⁵⁶ », ou la migration explosive d'agriculteurs helvétiques dans les régions frontalières de Franche-Comté

En 1935, malgré les sérieuses difficultés qui pèsent sur le quotidien des Suisses de Franche-Comté, le Conseil fédéral choisit de relancer l'émigration agricole en France voisine. Or il semble que la réalité du terrain ne soit pas véritablement prise en considération par Berne, cherchant avant tout à remédier aux problèmes endémiques de la paysannerie helvétique⁵⁷. Dès le mois d'août 1935, l'OFIAMT est ainsi chargé de recruter des candidats et obtient un crédit de 50 000 francs pour financer l'ensemble du projet, qui connaît un écho d'autant plus favorable qu'il est extrêmement bien reçu à Paris⁵⁸. Alors que la France limite la main-d'œuvre étrangère à sa portion congrue dans les secteurs secondaires et tertiaires, elle l'accueille à bras ouverts dans l'agriculture, où elle est considérée comme un palliatif efficace à l'exode rural affectant durement ses campagnes. Faisant suite à une ordonnance du 14.12.1936 du Conseil fédéral, clarifiant notamment les crédits accordés aux émigrants, les aptitudes requises ou encore le fi-

55 Notons qu'ils dirigent pour la plupart les sociétés suisses de leur région et sont à la tête d'entreprises locales. Citons notamment W. Scheidegger à Pontarlier (directeur des fromageries industrielles Gerber), Alphonse Dreier à Delle (directeur commercial de la Diéléctrique et du Fil isolé moderne), E. Reitzel à Belfort (en fonction jusqu'en 12.1941, avant d'être remplacé par Robert d'Orelli, de la société suisse de Belfort ; Reitzel est propriétaire d'une entreprise d'emballages), Charles Apothéloz à Dôle (directeur des Ets. Graf) ou Marcel Sagne à Vesoul (président de la section « Est » de la Chambre de commerce suisse en France).

56 Office fédéral de l'industrie, des arts, des métiers et du travail, dépendant du Département fédéral de l'économie publique.

57 *Note sur les relations franco-suisses en matière de séjour et d'établissement des étrangers*, non daté, AF, E 7170 (A), -/1, vol. 24, *op. cit.* Confronté au durcissement de la situation européenne, ainsi qu'aux succès mitigés rencontrés par les tentatives d'implantations dans les pays d'outre-mer, l'OFIAMT estime que la France est le seul pays pouvant encore être pris en compte pour la colonisation agricole. Quatre années avant le début du conflit, on considère sans doute que les quelques difficultés rencontrées par les Suisses en Franche-Comté sont mineures et qu'elles vont rapidement s'estomper, notamment grâce à la reprise conjoncturelle annoncée; l'occasion de procurer des terres à des paysans ou à des fromagers qui, en Suisse, n'auraient jamais eu l'occasion d'être indépendants, semble alors trop belle pour être gâchée.

58 *Idem*.

nancement global de l'opération⁵⁹, la Commission interministérielle permanente de l'immigration, dépendant du ministère français de l'Intérieur, est chargée dès l'hiver 1937 de faciliter les formalités d'établissement des colons suisses et de leurs familles⁶⁰. Ceux-ci sont alors introduits en France voisine par les soins de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle, dont les hommes de confiance s'activent déjà afin de trouver les terres libres – le plus souvent abandonnées – sur lesquelles les Suisses pourront s'installer, avant de les assister dans les premières étapes de leur implantation⁶¹.

Bien que les sources soient fragmentaires, on peut considérer que de 1937 à 1939, plus de 200 familles suisses émigrent en France⁶². Si la majorité d'entre elles se dirigent vers la Haute-Savoie, plusieurs dizaines choisissent de s'établir dans les départements voisins du Jura, du Doubs, du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et de l'Ain. L'opération rencontre un soutien considérable en Suisse, comme en témoigne le renouvellement à deux reprises du crédit de 1 million de francs accordé une première fois par les Chambres fédérales en 1936. Il permet aux colons de bénéficier d'un pécule de départ censé financer les investissements nécessités par le lancement d'une exploitation agricole⁶³. Mis au bénéfice d'un régime de faveur, ils obtiennent le droit de s'établir sans posséder de contrat de

59 Une copie de l'ordonnance reçue de Suisse est versée au dossier consacré à la main-d'œuvre étrangère du fond 10M34 des ADHS. Il a été communiqué le 31.5.1939 au préfet de la Haute-Saône par le Ministre du travail.

60 Ces instructions sont rappelées dans une lettre du ministère de l'Intérieur aux préfets des départements concernés (Haute-Saône, Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Ain, Haute-Savoie, Isère, etc.), le 4.4.1939, consultable notamment aux ADA, 2Z70 : « Surveillance et contrôle des étrangers (expulsions et refoulements) – délivrance des cartes d'identités ».

61 *Note sur les relations franco-suisse en matière de séjour et d'établissement des étrangers*, non daté, AF, E 7170 (A), -/1, vol. 24, *op. cit.* Ces hommes de confiance sont : Hubert-Roger Chavannes (domicilié en Ajoie, il est directeur de l'école d'Agriculture de Courmelon; il est responsable des colons suisses à destination du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort et du Doubs), Fritz Baumgartner (responsable pour la Haute-Saône et la Haute-Marne, est d'origine bernoise et domicilié à Trémoucourt par Vénisey dans le département) et Fritz Fuess (responsable pour l'Ain et le Jura, bernois également, dirige une fromagerie industrielle à Annemasse).

62 Après avoir effectué des recherches considérables, les archives de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle demeurent, à notre grand regret, introuvables... Notre estimation s'appuie toutefois sur le croisement de différentes sources valables, dont la fameuse « Note sur les relations franco-suisse en matière de séjour et d'établissement des étrangers », qui fait état de 253 familles suisses émigrées essentiellement en France de 1936 à 1940. L'article détaillé consacré à « L'émigration suisse en France » du *Journal Français*, publié le 29.4.1939, recense l'exode de 167 familles suisses entre 1937 et 1938. Enfin, notons que S. Daveau ne fournit pas d'informations utiles sur les chiffres, mais nous renseigne sur les destinations. Lire *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, *op. cit.*, p. 180-181.

63 Le crédit accordé se monte en fait à 2 millions de francs; le million restant est destiné aux colons suisses d'outre-mer. Notons qui si les frais de transport et d'installation sont pris en charge par la Confédération, les prêts accordés doivent être, à terme, remboursés par les colons. *Note sur les relations franco-suisse en matière de séjour et d'établissement des étrangers*, non daté, AF, E 7170 (A), -/1, vol. 24, *op. cit.*

travail ni de carte d'identité de travailleurs, documents pourtant symboliques du resserrement de la législation française au courant des années 1930 quant à l'emploi des étrangers.

Mais tout n'est pas si simple. Si le projet bénéficie d'un appui enthousiaste à Berne et à Paris, il connaît une toute autre résonance dans les campagnes limitrophes, où la population locale ne voit guère d'un bon œil cette soudaine affluence d'agriculteurs étrangers, installés de surcroît à grands coups de subventions gouvernementales. Rapidement, les colons helvétiques fraîchement débarqués sont victimes d'incidents mineurs et de vexations diverses, que la Légation suisse à Paris rapporte en avril 1939 au ministère de l'Intérieur. Celui-ci intervient alors auprès des préfets des départements concernés pour leur rappeler que ces implantations reposent sur une base légale et que les différends rencontrés doivent à tout prix être « aplanis »⁶⁴. Face à la méfiance et à l'incompréhension provoquée par cette émigration⁶⁵, le ministre du Travail est contraint de s'adresser lui-aussi aux préfets, qu'il cherche avant tout à rassurer. Soulignant que le projet présente toutes les garanties professionnelles, morales et économiques, il insiste sur la nécessité, au vu des circonstances actuelles, « de faciliter dans toute la mesure du possible l'immigration et l'installation des métayers et fermiers suisses partout où il s'avère impossible de fixer des fermiers et métayers français »⁶⁶.

Malgré ces interventions, l'opération se déroule dans un climat détestable. Les rapports du commissariat de police de Belfort, chargé d'inspecter les colons suisses à Delle dès leur entrée en France, sont très instructifs sur le sujet : alors que M. Chavannes, chargé par l'OFIAMT d'encadrer les Suisses établis dans le Haut-Rhin, le Doubs et le Territoire de Belfort, est constamment décrié et considéré comme le principal responsable de cet exode malvenu, les agriculteurs helvétiques sont méprisés, leurs capacités sans cesse remises en question et les moyens techniques et financiers dont

64 *Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets du Doubs, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, etc.*, le 4.4.1939, consultable aux ADTB, 4M547 : « Fermiers suisses : instructions, correspondances et demande de renseignements (1939) ».

65 Dans une lettre adressée à son homologue du Doubs le 31.5.1939, le préfet du Territoire de Belfort informe qu'il exige désormais des fermiers suisses désireux de venir s'établir sur son territoire « la production d'un extrait du casier judiciaire et d'un certificat médical attestant que tous les membres de la famille sont sains, robustes et exemptés de tares ou d'infirmités congénitales » ! Source : *idem*.

66 *Lettre du ministre du Travail aux préfets du Doubs, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, etc.*, le 31.5.1939, consultable aux ADHS, 10M34 : « Main-d'œuvre étrangère : correspondance entre le ministre du Travail et le préfet (1919-1940) ».

ils disposent provoquent de fortes jalousies⁶⁷. Au delà de ces considérations évocatrices, il est frappant de constater que bon nombre de colons suisses sont d'origine alémanique. Or il semble que l'OFIAMT n'ait pas hésité un instant à les envoyer dans les régions frontalières françaises durant le printemps 1939, alors que la tension internationale est à son comble, que la haine de l'Allemagne s'y manifeste avec une intensité redoublée et que dans bien des cas, le simple fait d'être germanophone suffit pour y être suspecté d'espionnage⁶⁸! C'est donc dans un contexte particulièrement électrique que s'inscrit l'exode des derniers migrants suisses en Franche-Comté avant la guerre. Bien que leur établissement ne fasse que combler des places laissées vacantes, il soulève d'autant plus de méfiance que le nombre d'agriculteurs quittant leurs terres pour aller s'engager dans les usines est en constante augmentation et préoccupe sérieusement les autorités locales⁶⁹. Enfin, si cet épisode illustre lui aussi la détérioration des relations frontalières, il complexifie encore un peu le cadre général dans lequel va s'inscrire le quotidien de la colonie suisse de Franche-Comté durant la guerre.

Au delà des quelques dizaines d'agriculteurs helvétiques parachutés dans les régions frontalières à la fin des années 1930, la constitution progressive de la colonie suisse de Franche-Comté connaît deux phases distinctes. Dès la Grande Dépression, les premiers migrants quittent une Suisse durement marquée par la crise et franchissent la frontière en quête de nouveaux horizons. Sans se détacher complètement des caractères spécifiques qui constituent leur identité nationale, leur démarche vise l'assimilation. Bénéficiant du boom économique de la fin du XIXe siècle, ils s'intègrent sans grandes difficultés dans les agglomérations industrielles de la région, ainsi que sur des terres déjà marquées par un exode rural conséquent. Si le mouvement est interrompu par la Grande Guerre, il reprend dès le début des années 1920, mais cette fois-ci sous le strict contrôle de Berne et de Paris, qui comptent se servir du processus migratoire pour

67 Consulter en particulier les rapports relatifs aux familles Stadler, Hugli, Gerber ou encore Thomann. Source : ADTB, 4M547 : « Fermiers suisses, rapports de police ».

68 Cette problématique spécifique fait l'objet d'un des sous-chapitres de notre thèse. Signalons qu'entre 1938 et 1939, 56 Suisses sont inculpés d'espionnage par les tribunaux de Belfort et de Besançon et condamnés à de lourdes peines de prison.

69 *Rapport du consul de Suisse à Besançon à la légation suisse à Paris* - 2^e trimestre 1938, le 1.7.1938, AF, E 2200.106, -/2, vol. 3, « Rapports économiques à la légation ».

résoudre les problèmes endémiques de leurs agricultures respectives. Le concept est séduisant : pour les agriculteurs et les fromagers helvétiques en surnombre sur le marché national, l'occasion est belle pour accéder à la propriété. L'opération est également très intéressante pour les autorités françaises, qui comblent ainsi en partie l'inquiétante sous-occupation de leurs campagnes. Cette nouvelle génération de migrants, comptant de nombreux alémaniques dans ses rangs, est composée d'individus armés d'une rare abnégation. Déterminés à ne pas gâcher la seconde chance qui leur est offerte, ils font rapidement fructifier leurs terres et prennent une position dominante dans les campagnes comtoises. Installés dans les régions frontalières, ils gardent un contact étroit avec la mère patrie et ne manifestent pas, contrairement à leurs prédécesseurs, une grande volonté d'intégration. Toutefois, si les conflits sont rares en période de haute conjoncture, la situation se dégrade brusquement dès la Grande Crise des années 1930. De nombreux Suisses, particulièrement dans les villes, perdent leurs emplois et sont contraints de rentrer au pays. La colonie s'appauvrit et diminue de moitié. Or pour beaucoup, les problèmes ne font que commencer.

Dans la seconde moitié des années 1930, marquées par un climat social particulièrement rude ainsi que par la dégradation des relations internationales, la tension devient palpable dans les régions frontalières. Plus que jamais, les étrangers y deviennent un objet de méfiance, même quand ils affichent une solidarité inconditionnelle avec la France⁷⁰. La situation se complique aussi pour les Suisses, en particulier quand ils sont d'origine alémanique. Désormais assimilés à des « boches » et fréquemment soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi, ce n'est guère leur nationalité qui dérange, mais plutôt les aspects germaniques que leur culture véhicule. Dès lors, les menaces de guerre lancées par un Reich au visage de plus en plus menaçant viennent se greffer aux difficultés engendrées par la crise pour fissurer chaque jour davantage les bases diverses sur lesquelles repose leur intégration. Dans une France encore sous le choc de la Grande Guerre, la neutralité suisse est de surcroît souvent mal comprise. Elle représente un élément de division supplémentaire reproché aux ressortissants helvétiques.

⁷⁰ Schor, Ralph : *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, op. cit.

ques, accusés de profiter de la Terre de France, sans accepter toutefois d'en payer le prix⁷¹.

Dès septembre 1939 et les premiers mois d'attente de la « drôle de guerre », leur quotidien va être marqué par ces divisions et poursuivre sa dégradation, avant que l'Occupation allemande achève de bouleverser les cadres parfois fragiles de la société d'avant-guerre. L'heure de la revanche sonne alors pour plusieurs ressortissants helvétiques, qui profitent de l'occasion pour gravir quelques marches sur l'échelle sociale du microcosme régional. Leur chute n'en sera que plus brutale à la Libération⁷² ...

71 Sur ce sujet, les propos de S. Leu, qui s'est intéressée aux Suisses établis en Haute-Marne durant l'entre-deux-guerres, sont particulièrement éclairants. Elle remarque notamment que l'attitude de nombreux Suisses, refusant de s'immatriculer auprès du consulat pour échapper à leurs obligations militaires, provoque de vives réactions parmi leurs voisins français, très marqués par le sens du devoir militaire. La Grande Guerre, à laquelle les Suisses n'ont pas participé, forme alors un premier élément de rupture entre les migrants helvétiques et les autochtones : « Les Français n'étaient pas portés vers les Suisses par ce même « élan sentimental » que celui qui les guidait vers les Belges, qui avaient combattu dans les mêmes tranchées. L'armée est alors considérée, dans ces lieux proches des combats, comme l'institution ultime formatrice de la citoyenneté ; elle marque l'entrée dans une même communauté de sang ». S. Leu poursuit par un exemple pour le moins révélateur, relatant l'expérience du fils d'un Suisse émigré en Haute-Marne, lequel n'a été considéré comme « bon Français » par ses amis uniquement après avoir pris part à la guerre d'Algérie. In Leu, Stéphanie : « Les Suisses en Haute-Marne 1880-1939 », in *Études et Sources, op. cit.*, p. 236-237.

72 Ces différentes problématiques sont traitées en détail dans notre thèse de doctorat.

Lire l'histoire d'une entreprise à travers ses logotypes : l'exemple d'Alstom, de 1879 à 2007

Nathalie Pelier

Depuis une quinzaine d'années, la notion de patrimoine industriel se développe. Certaines entreprises se sont lancées dans des démarches de valorisation de leur histoire, comme Peugeot, qui possède son propre musée et y expose de nombreuses productions. À travers le titre de différentes publications internes, ALSTOM a émis l'idée que ses logotypes narraient sa propre histoire. Cependant, ALSTOM qui a considérablement fait évoluer ses logos et s'apprête à le faire de nouveau, se trouve face à une dynamique contradictoire : désireuse de faire intégrer un nouveau logo, elle se trouve dans l'obligation de faire oublier les autres. Tout élément de l'entreprise peut-il être un objet d'histoire et bénéficier d'une valorisation ?

En décembre 1997, Alcatel Alsthom¹ et General Electric Company vendent en bourse 52 % du capital de GEC ALSTHOM² : la « nouvelle » entreprise s'appellera toujours « ALSTHOM » mais s'écrira sans H. Un nouveau logo (ill. 1) est créé. Fidèle à la tradition des anciennes « signatures » de la société, il est resté textuel et se compose d'une police de caractères spécialement conçue pour ALSTOM, l'« Alstom ». Quelque chose de plus spécial encore a infiltré le nouveau logo : il s'agit du « pulse », le O stylisé qui rappelle notamment, de manière assez moderne, une roue de turbine (ill. 1 et 27).

1 Alcatel avait été absorbé en 1966 par la CGE.

2 En 2001, Alcatel cède ses parts (24 %) dans Alstom.

Le travail spécifique apporté à une lettre en particulier dans les logotypes d'ALSTOM n'est pas vraiment une première. Le A, dans le modèle de 1976 (ill. 2), a été doublé et ligaturé avec son jumeau puis inscrit dans une flèche stylisée. Dès 1961 (ill. 3), il avait carrément constitué une lettre à part. Ce A insiste sur la première lettre du mot ALSTHOM, qui est aussi la première lettre de notre l'alphabet, comme si, en véritable manager virtuel, le logo voulait rappeler aux salariés de l'entreprise qu'ils devaient toujours faire d'elle la « première » de son secteur. Dans une publication interne rédigée en Anglais et diffusée en 1967³, le A⁴ devient d'ailleurs une lettrine, une lettre placée en tout début de paragraphe et plus « grosse » que les autres.

Actuellement, le logo d'ALSTOM est resté le même qu'en 1998, mais une nouvelle charte graphique a été adoptée le 22 janvier 2007 et, à terme, ALSTOM envisage de se séparer de ses A, L, S, T et M au profit du seul O. Le travail sur la lettre O prend ici toute son originalité et se différencie tout à fait du travail qui a pu être apporté sur le A précédemment cité. L'entreprise voudrait être immédiatement reconnaissable avec son O tout nu. Le « pulse » a déjà commencé à s'afficher seul sur les documents les plus récents d'ALSTOM et un marquage spécifique sur certains des nouveaux trains produits par la société est actuellement à l'étude. Cependant, même si le O bien rouge du logotype se détache nettement des autres lettres, bleues, l'assimilation généralisée du « pulse » auprès des collaborateurs et du public, ne pourra se faire à la même allure que celle du flambant neuf Train à Grande Vitesse⁵.

ALSTOM est accompagnée depuis 1872 de logotypes qui ont évolué à travers le temps mais qui, dans l'ensemble, ont toujours été typographiques. Ils appartiennent à la famille des logotypes plutôt « à lire »⁶ qu'« à

3 Document conservé au siège d'ALSTOM à Levallois-Perret.

4 En Anglais, le mot « a » est un article dont l'équivalent français est « un » ou « une ».

5 ALSTOM soigne tout particulièrement sa communication : le 3 avril 2007, en collaboration avec la Société Nationale des Chemins de Fer et Réseau Ferré de France, ALSTOM a permis au Train Grande Vitesse de franchir un nouveau record. En 1990, il avait atteint les 515,3 Km/h ; en ce printemps, c'est une allure de 574,8 Km/h qui est restée indiquée, un peu plus d'une minute, sur les chronomètres des équipes techniques et des huissiers. L'événement a été mis en valeur sous une forte couverture médiatique.

6 Le typologue Christian DELORME, dans son ouvrage *Le logo* (éditions d'Organisation, 1999, 91 p.) distingue les logos « à lire », c'est-à-dire constitués de signes alphanumériques et les logos « à voir », constitués d'un visuel iconographique. Il existe également des logos mixtes, à la fois « à lire et à voir ». Le logo d'ALSTHOM en 1940 (ill. 4) est mixte : il est à la fois « à lire » et « à voir », avec son azuré vertical inséré sur le fond d'un disque et sectionné en son milieu par le nom « ALSTHOM » écrit en majuscules.

voir »⁷. Ils sont en effet dépourvus de visuel iconographique spécifique exceptés la flèche stylisée dans laquelle est inséré un double A (pour « ALSTHOM ATLANTIQUE » dans le logo de 1976, ill. 2 et 6)) et le triangle pointé vers le bas des logos de 1991 et 1995 (ill. 5 et 6). Entouré des lettres A, L, S, T et M, le pulse se lit comme un O... mais n'évoque pas forcément un O sans ses accompagnatrices. Isolé, il n'est d'ailleurs pas un O du tout... mais bel et bien un « pulse », comme on l'appelle chez ALSTOM : il n'est pas une lettre de notre alphabet mais une forme circulaire abstraite⁸ qui renvoie à une tradition bien différente de logotypes, plutôt « à voir » qu'« à lire ». Le logotype auquel aspire ALSTOM pour son avenir tranche nettement par rapport à ceux qui l'auront précédé. Même s'il est assez lyrique, il fait songer à certaines créations du « style graphique international »⁹ qui a petit à petit fait évoluer la morphologie générale des logotypes : le style figuratif des créations antérieures à 1939-1945 va être abandonné au profit d'une plus forte stylisation, voire à l'abstraction totale, à la recherche de l'effet graphique pur, et si possible, géométrique. Certains logotypes sont si abstraits que, s'il est tout à fait facile de procéder à leur description physique, il est au contraire bien difficile, au premier regard, d'en déterminer le sens. C'est par exemple le cas des quatre carrés du logotype des huiles Lesieur créé en 1947.

Que nous donne à voir le pulse ? Accompagné des autres lettres qui composent la formule « ALSTOM », il est en quelque sorte contextualisé :

-
- 7 Sur certains documents, les logotypes ALST(H)OM peuvent être associés à ceux des filiales du groupe et présenter un visuel iconographique spécifique, comme la flamme de Stein Industrie dans le papier à en-tête de l'entreprise.
 - 8 Cette forme circulaire a une facture moderne, mais renvoie toutefois au disque originel présent dans les deux monogrammes datant de 1879 (ill. 7 et 8) et qui appartiennent à la SACM, Société Alsacienne de Construction Mécanique. Il s'agit de la première dénomination d'ALSTOM. Le disque de 1879 refait son apparition en 1940 (ill. 4) (après avoir disparu depuis 1928) dans un logo qui laissera en héritage aux futurs modèles d'ALSTHOM un double sous-lignage rouge ou orangé (ill. 5, 6, 9, 10, 11, 12). L'épaisseur des lignes a connu différentes variantes, plus ou moins élégantes. Le sous-lignage est abandonné en 1998, connaît un soubresaut en 1999 (ill. 13), et semble finalement transcendé dans le tracé du pulse. Il existe une curieuse similitude entre le logotype d'ALSTOM en 1940 et celui de la société RATEAU (date ?, ill. 14). Il s'agit d'une entreprise née en 1903 et notamment productrice d'accumulateurs de vapeur. Elle était installée à La Courneuve sur le site actuel d'ALSTOM avant d'être vendue dans le courant des années 1970. Dans les deux visuels, on peut remarquer et un disque, et un azuré vertical. Certains personnels d'ALSTOM à La Courneuve utilisent encore le nom de Rateau pour désigner ALSTOM.
 - 9 Le « style graphique international » naît en Suisse après la Seconde Guerre mondiale. En 1939-1945 en Europe, les recherches typographiques dans les écoles d'art sont interrompues. La Suisse, non concernée par la guerre, continue ses investigations et développe le « Style Suisse » ou « Style Graphique International », surnommé ainsi en raison de son rayonnement international. Il s'appuie sur une typographie « nouvelle » et cherche à présenter des informations complexes sous une forme structurée et unifiée. Les logotypes tendent à une abstraction accrue ; on travaille beaucoup sur le contraste du noir avec le blanc ; les signes linéaires ont un tracé d'épaisseur constante.

le nom de l'entreprise auquel il se réfère est précisé donc il est évident de l'associer à ALSTOM, ses turbines, son travail sur l'énergie, la force motrice, Cependant, sans ses collaboratrices appelées à disparaître dans un futur indéterminé, le pulse est simplement une spirale à un seul tour, irrégulière, fermée et ponctuée par une sorte d'apostrophe : il est a priori difficile d'en dégager une signification particulière. Il n'évoque ALSTOM que si on se rappelle l'avoir déjà vu entre « ALST » et « M ».

Contrairement à l'hypothèse que l'on est facilement tenté d'avoir, le retrait du H en 1998 n'a pas constitué une sorte de phase préparatoire au retrait à venir des autres lettres : il a été retiré, d'après ALST(H)OM, pour faciliter la prononciation du nom de la société « partout où l'on parle anglais »¹⁰. Or, le retrait de la fameuse lettre semble avoir été vécu comme une véritable faute d'orthographe, voire une faute tout court faite à l'encontre du patrimoine linguistique et entrepreneurial national. En 2001, l'association Avenir de la langue française sort sa hache de guerre et en assène un coup à Pierre Bilger, alors président d'ALST(H)OM : le prix de la « Carpette Anglaise » lui est attribué. Il a amputé le logotype de l'entreprise d'un septième de sa graphie. La réaction épidermique de cette association est tout à fait surprenante : le « THOM » d'ALSTHOM n'est pas totalement français. Il est donc surprenant qu'ALST(H)OM soit vécu comme un nom bien francophone, auquel il ne faut en quelque sorte pas toucher. Il correspond à la contraction de la première syllabe du deuxième mot de « Société ALSacienne de Construction Mécanique » et de la première syllabe de THOMSON-HOUSTON¹¹, société franco-américaine spécialisée en équipements de traction électrique. En 1928, les deux entités fondent une filiale commune, à laquelle il faut trouver un nom qui « sonne bien » et qui ne soit pas trop long : ALSTHOM... avec un H est née.

L'entreprise possédait un logotype depuis longtemps : la Société Alsacienne de Construction Mécanique, première dénomination de l'entreprise (qui est donc en gestation dès 1872) avait déjà son monogramme¹² dans les

10 ALSTOM, dont le siège est situé dans la ville française de Levallois-Perret (Île-de-France) prétend avoir une « langue officielle » qui est l'anglais...

11 En 1879, Elihu THOMSON et E. J. HOUSTON créent aux États-Unis la THOMSON-HOUSTON ELECTRIC COMPANY, concurrente des entreprises qu'EDISON avait fondées et rassemblées sous le nom d'EDISON GENERAL ELECTRIC COMPANY. En 1892, ces deux entités fusionnent pour devenir la General Electric Company, « GE », qu'il ne faut pas confondre avec l'anglaise GEC, General Electric Company plc (renommée Marconi plc en 1999).

12 « Monogramme », du Grec « monos », « unique » et « gramma », « lettre », signifie « un seul trait » ou « d'un seul trait ».

années 1870 (ill. 7 et 8). Il s'agit d'un visuel (ill. 7) qui réunit en les entrelaçant sur un disque noir cerné de blanc un S, un A, un C, un M. Au premier coup d'œil, il est difficile de lire ces quatre caractères typographiques : il s'agit de l'un des logotypes d'ALSTOM qui, paradoxalement, est le moins « à lire » même s'il est presque totalement dépourvu de signes autres que des lettres. Cette illisibilité relative est presque le propre des monogrammes, autrefois utilisés comme signatures par les rois¹³. Les monogrammes ont également servi de marques de fabrication pour les marchands qui n'étaient pas autorisés à porter un blason. Généralement, ces monogrammes étaient accompagnés d'un emblème. Le monogramme, qui a une histoire très ancienne, n'a pas encore totalement fait ses adieux au logotype : des marques comme Yves Saint-Laurent, qui a confié à Cassandre le soin de dessiner son logo en 1962, et Vuitton par exemple, utilisent toujours un monogramme. Même la prestigieuse multinationale « GE » a un pseudo-monogramme comme logo !

Le logotype de la SACM se situe tout à fait dans le ton des logotypes et marques de fabrique du dernier quart du XIX^e siècle, si on le compare à ceux de l'entreprise allemande AEG (Compagnie Générale d'Électricité, ill. 5) en 1886, ou la Compagnie (belge) des Wagons-Lits en 1876 (ill. 16). Elles aussi possèdent un monogramme, plus baroque que celui de la SACM.

Le tout premier logotype lié à ALSTOM a connu l'année même de sa création une variante, plus lisible en raison de la suppression des empattements¹⁴ des lettres (ill. 8). Il est remarquable que cette variante ait été conçue aussi rapidement : malgré les apparences inhérentes au genre-même du monogramme, l'entreprise devait avoir un certain souci de lisibilité. L'ajout, entre deux (curieuses) étoiles¹⁵, de la mention « Belfort » sur la partie inférieure du disque est surprenante : l'entreprise a-t-elle éprouvé un besoin particulier de « revendiquer » son appartenance à un

13 Les personnes qui ne savaient ni lire ni écrire mais réussissaient à mémoriser un tracé spécifique pour leurs initiales ont également eu recours aux monogrammes.

14 L'empatement d'une lettre désigne la terminaison de ses « jambages ». L'empatement est le premier élément par lequel on identifie un caractère.

15 Quelle est la raison de la présence de ces deux étoiles ?

territoire¹⁶? Le retrait du H semble s'inscrire (lui aussi) dans un souci de lisibilité... auditive et visuelle : au sein d'ALSTOM siège, certains cadres de sensibilité anglaise estiment que le H, entre « ALST » et « M », est « moche » ... et que le logotype est « plus équilibré » sans sa maudite lettre¹⁷. À la fin des années 1870, on a retiré des empattements de lettres ; à la fin des années 1990, on a retiré une lettre entière.

En 1928, le logo (ill. 17) de l'entreprise, qui est donc la contraction de deux noms de sociétés différentes, va entrer dans la catégorie des exemples « types » de logo dits « d'abréviation ». Presque par nature, les logos d'ALSTOM tiennent davantage du mot que de l'image. Un « mot-valise » a même été créé : les personnes qui travaillent pour cette entreprise ne sont pas des salariés comme tout le monde... mais des « ALSTHommes ». Le jeu de mots ne peut plus se faire de la même manière sans le H. Cette poétisation du mot ALSTHOM est un marqueur de l'attachement des uns et des autres à l'entreprise ; elle témoigne également du fait que le nom « propre » d'ALSTHOM a pleinement été intégré dans le vocabulaire du patrimoine entrepreneurial national.

Les logotypes « alstomiens » sont plus proches des mots que des images : dans son affiche ALSTHOM la main d'œuvre électrodomestique (1931, ill. 18) Cassandre semble ne rien avoir trouvé de mieux pour représenter l'entreprise qu'utiliser directement le nom de celle-ci, présenté en toutes lettres... Il y a certes bien une image dans cette affiche, mais il s'agit d'une main alimentée en énergie par un fil électrique : le visuel est donc assez redondant par rapport au texte et, si la composition de la création de Cassandre n'était pas aussi remarquablement équilibrée, on pourrait trouver l'affiche assez pauvre. La main est presque anecdotique et simplement illustrative. Ici, le mot ALS.THOM, qui se présente exactement comme le logotype de l'entreprise au même moment (même s'il est positionné en

16 Suite à la victoire de la Prusse dans le conflit de 1870, l'Alsace et la Lorraine n'appartiennent plus à la France. Le département du Territoire de Belfort, qui faisait jusqu'à présent partie de l'Alsace française et qui a tenu tête à l'assaillant germanique durant le célèbre Siègle de Belfort, devient indépendant de l'Alsace et reste français. Certaines entreprises anciennement françaises mais installées sur les nouvelles terres prussiennes vont se trouver en difficultés : côté prussien, on leur refuse l'entrée sur le marché national ; côté français, on évite de travailler avec une société appartenant à l'ennemi d'hier. L'installation d'ALSTHOM (anciennement Société Alsacienne de Construction Mécanique) à Belfort va naître dans ce contexte. Les deux entreprises grand-mères d'ALSTHOM, AKC et Graffenstaden installées en Alsace « allemande » vont déménager à Belfort, territoire français. Elles fusionnent en 1872 dans une nouvelle entreprise, la fameuse SACM.

17 Source : interview avec Elaine WEST (senior manager, brand and international), au siège d'ALSTOM, le 29 mars 2007.

oblique) semble avoir une force visuelle suffisante pour que l'affiche ait pu se passer d'une « véritable » image.

L'émergence du pulse comme logo dépourvu de lettres marque donc une véritable rupture dans la tradition visuelle de l'entreprise. Elle était inéluctable. Depuis ses débuts, ALSTOM s'est considérablement développée et est actuellement riche de 60000 collaborateurs. Elle est d'autre part présente dans 70 pays : ses logos « à lire » ne font réellement sens que pour les lecteurs de l'alphabet Latin ! Le recours à un signe autre que des lettres pour figurer ALSTOM est davantage fédérateur pour les salariés, les actionnaires et les publics qui ne sont pas forcément français ni européens. Le développement du pulse n'est pas éloigné du phénomène de la mondialisation.

En France, le mot ALST(H)OM semble si fort que certaines de ses lettres ont été prétexte à poésie : le retrait du fameux H, soixante-dix ans après l'émergence du nom « ALSTHOM » et huit ans après la fameuse amputation typographique, a inspiré le titre d'un spectacle du metteur en scène Benoît Lambert. *Ils nous ont enlevé le H* a été créé à Belfort, berceau d'ALSTOM, en automne 2006. À travers un décor minimaliste constitué de vestiaires métalliques assez minces, la scénographie évoque les barres de la lettre majuscule, que des ouvriers, anéantis par les changements identitaires de l'entreprise (liés à la vente en bourse de 52 % du capital de GEC-ALSTHOM en 1997), vont faire évoluer dans l'espace. *Ils nous ont enlevé le H* est une formule poétique qu'il ne faut pas prendre au premier degré : ce n'est pas vraiment la « faute d'orthographe » qui a perturbé les salariés... mais les changements structurels de la société, cristallisés derrière Feu le H disparu.

Un monogramme de sept lettres pour figurer ALSTHOM serait probablement totalement illisible et le nouveau logo de la société, en 1928 (ill. 17), va être totalement différent du visuel SACM... tout en restant par ailleurs un logotype fait de lettres exclusivement. Le disque des monogrammes initiaux est supprimé, les lettres ne se chevauchent plus : sans la moindre fioriture, si ce n'est un point entre ALS et THOM, le logo d'ALSTHOM arbore simplement ses épaisses majuscules sans empattement. L'œil est seulement discrètement attiré par la barre un peu haute du H (et qui sera ultérieurement rabaisée). Le logo est d'une extrême sobriété : le recours à une couleur pour le lettrage, le vert, ne sera adopté qu'en 1976 (ill. 2).

Le rouge du sous-lignage arrive quant à lui en 1978 (ill. 9), année durant laquelle l'entreprise revient à un noir plus classique avant de choisir, en 1980 (ill. 10) et pour cinq années, un vert sombre. En 1998 (ill. 1), les lettres deviennent bleues; le rouge du sous-lignage, qui disparaît, se concentre dans le O... qui n'en est plus vraiment un. Le fameux « pulse » donne une impulsion visuelle toute particulière à la nouvelle ALST(H)OM.

Après 1931 l'entreprise semble se soucier de nouveau de parfaire sa lisibilité graphique et apporte une modification à son logo de 1928. Elle supprime le pseudo divertissement graphique qu'est le point entre ALS et THOM (ill. 19). Le logo devient si sobre (presque austère) qu'en le regardant, on perd presque l'impression de voir un logo. On ne voit presque plus un logo, mais un simple mot... Avec la suppression de ce fameux point, on perd surtout de vue l'histoire du nom d'ALSTHOM, qui marie, comme on l'a déjà indiqué, deux noms. Il faut vraiment connaître l'histoire de l'entreprise pour savoir que ses logotypes (sauf le pulse) sont en réalité constitués de deux parties distinctes, réunies ultérieurement.

Imposer des modifications sur le logo d'une structure ne peut pas se faire à toute vitesse : des « bruits »¹⁸ viennent régulièrement parasiter les efforts entrepris pour faire intégrer les données nouvelles. Pour les faire accepter, on procède par exemple à des rappels multiples sur l'existence d'une charte graphique théoriquement inviolable et on diffuse une information relative à la bonne utilisation graphique des logos. Les bruits peuvent être d'origine tout à fait différente : ils peuvent être totalement involontaires, liés à un manque de connaissance des règles graphiques et typographiques. Ou bien, ils peuvent avoir une portée beaucoup plus profonde : le détournement volontaire d'un logotype impulsé par les salariés d'une entreprise peut constituer un touchant témoignage sur leurs revendications. En 2003, un remarquable visuel (ill. 20) détournant le logo d'ALSTOM et utilisé dans le cadre d'une pétition a été diffusé et expédié en grand nombre à Romano Prodi, alors Président de la Commission Européenne. Les « ALSTHOMMES » et leurs sympathisants souhaitent voir accepter un montage financier destiné à éviter le démantèlement de la société. Le visuel reprend le logo de l'entreprise... et y ajoute, en toute liberté, le lion de Bartholdi, si cher aux habitants de Belfort... ainsi que les

18 Sur les marchepieds des TGV antérieurs à 1998 et toujours en circulation, on peut encore lire ALSTHOM avec un H gravé sur une plaque de métal gris plus ou moins clair. Pour encore bien des Français, ALSTOM s'écrit avec un H.

wagons d'un train positionnés dans une très belle ligne fuyante. Dans certains cas, et paradoxalement, la « mauvaise » utilisation d'un logotype est presque « bon » signe : par attachement à une structure, on se réapproprie en quelque sorte son identité graphique... quitte à la déformer. Ce n'est pas parce que l'on a « abîmé » l'identité visuelle d'une structure que l'on a cherché à nuire à son image.

L'existence de ces bruits semble si naturelle qu'ALSTOM elle-même a carrément intégré dans son intranet une sorte de mode d'emploi... qui n'éprouve aucun scrupule à montrer, à des fins pédagogiques, quelques exemples de mauvaise utilisation de son dernier logo ! À l'heure où le TGV vient de pulvériser son dernier record de vitesse, le « logo-motif » (ill. 20), constitué d'une locomotive fumante positionnée juste au-dessus du mot ALSTOM est particulièrement amusant. Les deux pulses utilisés comme roues donnent une allure naïve et assez touchante à cette réinterprétation, qui est probablement l'œuvre d'un ou de plusieurs ouvriers affectés à un atelier de production d'éléments liés à la fabrication de trains. Il ne s'agit que d'une partie seulement de l'activité d'ALSTOM. Tandis que le « bon » logo avec son pulse bien placé correspond en quelque sorte au discours officiel et lisse d'ALSTOM sur elle-même, cette création véhicule la représentation sensible, personnelle (voire égocentrique) que des ALSTHOMMES se font de « leur » entreprise. Elle n'est pas à prendre au pied de la lettre. La cheminée de train fumante est en parfait décalage avec le degré de technicité actuel d'ALSTOM. Les créateurs de ce visuel ne pensent certainement pas que « leur » entreprise produit du matériel dépassé mais sont probablement amoureux de leur travail au point d'avoir éprouvé le besoin graphique de l'inscrire dans une filiation avec des productions du passé. C'est une certaine notion d'« amour du métier » qu'il faut décoder ici. Il ne s'agit pas d'un discours réaliste. L'auteur ou les auteurs de ce visuel ont fait appel à un vieux « teuf-teuf » comme quelquefois à l'âge adulte, nous éprouvons l'impérieux besoin de nous raccrocher à des images choisies de notre enfance.

Les impératifs stratégiques liés à la nécessité de changer ou moderniser un logo sont susceptibles de placer une structure devant un problème : faire intégrer un nouveau logo, c'est faire oublier les anciens... donc prendre le risque de faire oublier une partie au moins de l'identité d'un organisme. Il est logique qu'une entreprise soit tentée d'effacer des esprits une image qui la renverrait à quelque chose de dévalorisant à ses yeux. En 1973, un

curieux visuel (ill. 26) est apparu : il s'agit d'une sorte de zoom sur un outillage industriel ancien, l'enclume et le traditionnel chaudron dont coule le nom moins traditionnel métal brûlant. Aujourd'hui, il desservirait tout à fait ALSTOM qui est bien loin de ces technologies « d'un autre âge ». Cette création a été reproduite dans *Les Marques françaises : 150 ans de graphisme, 1824-1974*¹⁹ et sans autre légende que « Minerais et constructions métalliques (...) Alstom SA, 1973, Paris ». Aucun des membres d'ALSTOM interrogés pour cette étude ne connaît cette image, conservée aux archives de l'INPI à Compiègne. Il semble assez peu probable qu'il s'agisse d'une « marque » officielle car, il y a trente-quatre ans, pour une entreprise du gabarit d'ALSTOM, le recours à l'image de l'enclume et du chaudron dans le but de s'auto représenter avait déjà quelque chose de dépassé. Même s'il ressemble un peu à un logo, ce visuel est probablement davantage le résultat d'une production « à l'interne », sûrement née du coup de crayon d'un ouvrier puis portée par un groupe d'ouvriers²⁰. Il est totalement décalé mais en le regardant, on a le sentiment troublant d'entendre la parole de l'ouvrier plutôt que celle de la personne « morale » qu'est l'entreprise. Ce visuel des années 1970 est certes une image « vieillie » de l'industrie, mais surtout pas une image sottise. Elle renseigne sur le contexte général de la décennie qui l'a vue naître : on sait que les années 1970 se sont avérées assez riches en revendications ouvrières.

L'oubli de visuels anciens ou vieillis présente un certain risque pour l'entreprise et le public : la SNCF a fait changer son logotype il n'y a pas si longtemps et a probablement eu raison de le faire... mais ne serait-ce pas dommage que le grand public et / ou les membres de la SNCF ignorent ou oublient par exemple l'existence de cette création (ill. 22) du graphiste Maximilien Vox (1894-1974) ? Ici, une fois de plus, il a prouvé (en ayant réussi à insérer habilement « SNF » dans le « C » du sigle) sa maîtrise de la typographie²¹. Comment faire inculquer une identité nouvelle sans renier son passé ? Cela pose la question plus globale de la valorisation du patrimoine graphique des entreprises... qui ne saurait être limité aux seules compositions de graphistes particulièrement célèbres, comme Maximi-

19 AMIOT, Édith (historienne) et AZIZOLLAH, Jean-Louis (philosophe de la communication).- *Marques françaises : 150 ans de graphisme, 1824-1974 (Les)* : Historicom éditions, 1990, 415 p. L'ouvrage est notamment consultable à la bibliothèque de l'INPI, à Paris.

20 Un groupe de cadres ne s'auto représenterait pas avec l'enclume comme attribut.

21 C'est à Maximilien Vox que l'on doit la classification des lettres en 9 « grandes familles ». Son classement a été adopté en 1955.

lien Vox. Les créations placées sous l'ombre de l'anonymat devraient elles aussi avoir leur mot à dire.

Comment une entreprise peut-elle valoriser son patrimoine graphique sans trop remettre sur le devant de la scène les visuels dont elle juge qu'ils ne sont plus opportuns ?²² L'exemple de la Société Générale est assez intéressant : le logo actuel de la banque, ainsi que l'ancien, sont insérés sur le site internet de l'entreprise, avec quelques paragraphes explicatifs. Toutes les entreprises n'observent pas une démarche similaire. Dans différentes publications internes²³ des années 1980, 1990 et 2000, ALST(H)OM a amorcé l'idée que ses logotypes pouvaient être vecteurs de sa propre histoire : certaines pages présentent en effet une collection plus ou moins complète des logotypes de l'entreprise, accompagnée des titres « Les sigles au travers de l'histoire de la société » ou « L'histoire d'ALSTOM par ses logos ».

Cela montre qu'ALSTOM a conscience²⁴ de posséder un patrimoine graphique. Cependant, la compréhension des documents à travers lesquels elle l'esquisse est aléatoire : comment le lecteur peut-il deviner l'histoire d'ALS(H)OM en regardant simplement ses logotypes qui ne reçoivent aucune parole ajoutée ? *A priori*, les logos d'ALSTOM ne semblent rien dire d'autre d'ALSTOM qu'ALSTOM s'appelle ALSTOM : c'est écrit en (presque) toutes lettres... L'histoire de cette entreprise par ses logos semble entièrement à dresser²⁵ : un cadre a déploré que les collections de logos d'ALSTOM mises en scène dans les publications internes précédemment évoquées ne présentaient pas, d'après lui, tous les logotypes du groupe et ne pouvaient donc pas constituer, à eux seuls, L'histoire (exhaustive) de l'entreprise. Les logotypes de structures qui ont appartenu à ALSTOM même temporairement et même de manière partielle sont quelquefois des

22 Pour certains spectateurs aujourd'hui, le logo de Maximilien Vox pourrait rendre un peu trop central le « FN » placé à l'intérieur du C...

23 Dont « ABI » n° 152 (janvier / février 1990). Document conservé aux Archives Départementales du Territoire de Belfort.

24 Dans le rapport d'activité de 1991, Pierre SUARD expose une certaine conscience de l'existence plastique des logos de la société et déclare, à propos de la nouvelle dénomination de 1991 (Alcatel Alsthom Compagnie Générale d'Électricité, abrégée en Alcatel Alsthom) : « Cette nouvelle raison sociale exprime la véritable identité industrielle de notre groupe, et le logo commun à toutes les filiales, renforce son unité ». Source : *Prodi-marques, la revue des marques*. - Janvier 1993, p. 40.

25 Les archives graphiques semblent assez peu nombreuses ou assez anarchiques : au siège d'ALSTOM à Levallois-Perret, la quantité de documents consultables (essentiellement des livres et peu de sources d'une autre nature) semble assez mince.

trésors graphiques... comme ce logo (ill. 23) des Chantiers de l'Atlantique. Il joue sur des espaces « en réserve » et semble directement inspiré de la célèbre affiche réalisée par Cassandre en 1935 (ill. 24) pour le paquebot Normandie.

Dans une publication interne de 1985, un article titré « Signé ALSTHOM »²⁶ indique aux membres de l'entreprise qu'« il est normal que (le) logotype, c'est-à-dire la façon d'écrire (le) nom (d'ALSTHOM) change » lorsque Alsthom change de dénomination. Le mot savant de logotype puis son abréviation²⁷ sont proposés au lecteur avec une définition rapide : un logo est « une signature (...), le drapeau d'une société, une marque distinctive que l'on reconnaît immédiatement car elle est toujours identique ». Il est précisé qu'« (...) il est important que chacun signe ALSTHOM toujours de la même façon ». L'auteur de ce texte assez court (2 colonnes de 22 et 17 lignes) signale également qu'« (...) une charte de style (est) élaborée, afin de définir rigoureusement tous les usages qui peuvent être faits du logo, en passant en revue les normes graphiques et leurs applications ». Puis sont disposées en vrac sous les yeux du lecteur cinq reproductions d'anciens logos de l'entreprise. Il est précisé qu'il s'agit des « plus caractéristiques de la vie de (...) l'entreprise ». Mais ces choix ne sont pas explicités et le lecteur membre d'ALSTHOM se trouve finalement face à des logotypes, datés certes, mais pour lesquels il ne peut pas plus saisir les subtilités historiques que les subtilités graphiques : les cinq « signatures », ne sont après tout, pour les personnes qui n'ont aucune connaissance en typographie (et elles sont extrêmement nombreuses puisque la typographie est une discipline rarement enseignée), qu'un banal assemblage de lettres. À propos de la banalité du lettrage, le peintre Georges Mathieu a fait remarquer à juste titre : « Curieux destin que celui des créateurs de caractères qui cachent, sous la lisibilité banale, des trésors, des secrets, des audaces, des raffinements qui ne sont perçus que par une infime minorité »²⁸. Le dessin d'un caractère n'est pas un geste naturel et spontané : le fameux O rouge qui se distingue nettement entre les autres lettres, bleues,

26 Inter7 n° 28.

27 Le mot « logotype » vient du grec « logos », langage, discours. Les logos constituent en quelque sorte le « logos », synthétique, des organisations ou institutions qu'ils représentent, leur discours sur elles-mêmes. Dans l'imprimerie de Gutenberg, un « type » désignait initialement un caractère en bois ou en plomb gravé au poinçon. En typographie, le mot logotype désigne un ensemble de signes typographiques indissociables, gravés et fondus en un seul bloc. L'abréviation « logo » a d'abord émergé dans les milieux professionnels anglais et français avant d'intégrer le vocabulaire de chacun.

28 Excoffon Conseil (auteur et éditeur). - *Excoffon* : 1986, p. 82.

d'Alstom a été dessiné selon des courbes et un axe précis, calculés avec rigueur, comme le rappelle cette étude préparatoire (ill. 25). Il est un peu dommage qu'ALSTOM se montre si avare de commentaires sur l'intérêt graphique de ses logotypes : actuellement, l'intranet donne bien à lire aux salariés la charte graphique de leur entreprise, mais une charte graphique est un document technique, froid, qui ne dit rien des choix plus sensibles qui ont guidé le graphiste et le commanditaire du logo.

Les auteurs d'*Histoire d'Alstom à Belfort, de la SACM à Gec Alstom*²⁹, ont fait commencer certains chapitres de leur ouvrage par des logos de la société. Ces « citations » interviennent en illustrations d'événements suite auxquels l'entreprise a changé de logo. En ce sens, elles ne sont pas totalement gratuites... mais elles restent curieuses. Elles semblent en effet purement décoratives, voire anecdotiques : les logos apparaissent sous forme d'empreintes de couleurs bleu-gris sous les pavés textuels du livre. Ces couleurs ne sont pas celles des « vrais » logotypes de la société. Par ailleurs, ces « faux » logos sont présentés sans aucun commentaire particulier, comme si leur morphologie n'avait aucun intérêt ou comme si, au contraire, l'intérêt de leur morphologie allait tellement de lui-même que le présenter ou le rappeler au lecteur, fut-ce en quelques lignes, était vain. Fait exception le logo mis en scène page 58. À propos du logotype de 1928 en effet, les auteurs émettent un commentaire : « (...) Plus tard (à une date postérieure à 1931) la suppression du point (entre ALS et THOM) marquera l'intégration réussie des deux sociétés » (la Société Alsacienne de Construction Mécanique et la Compagnie Française pour l'exploitation des procédés THOMSON-HOUSTON). Cette remarque semble appartenir au domaine de l'interprétation idéalisée : sur quel cahier des charges ou sur quelles notes de travail³⁰ les auteurs d'*Histoire d'Alstom à Belfort (...)* peuvent-ils affirmer que l'intention du « modernisateur » du logo de 1928 et/ou son commanditaire avaient pour intention de « marquer une intégration réussie » ? C'est presque le contraire que narre le nouveau logo : il ne « marque » pas vraiment, il enlève au contraire la marque d'une alliance, comme si l'union initiale de la SACM et de la Compagnie Française pour l'exploitation des procédés THOMSON-HOUSTON méritait d'être effacée.

29 *Histoire d'Alstom à Belfort, de la SACM à Gec Alstom*. - Conception et réalisation : Grand Bleu, Mulhouse. 1996, préface de Pierre Bilger. Les auteurs de l'ouvrage sont des « anciens » de la société.

30 Sources éventuelles non identifiées, non retrouvées.

Les logotypes ne donnent pas forcément ni systématiquement un éclairage fort sur la vie et l'histoire d'une entreprise. Quelquefois au contraire, ce sont la vie et l'histoire de l'entreprise qui éclairent la compréhension du ou de ses logotypes... Le logotype est censé permettre une identification rapide : presque par définition, il ne peut pas tout dire tout de suite de l'entreprise dont il porte en quelque sorte les couleurs. C'est précisément dans cette inattendue incertitude sur les possibilités réelles du logo et de l'entreprise à s'éclairer l'un l'autre que réside tout l'intérêt d'une étude sur les liens entre une entreprise et son ou ses logotypes. Les logos peuvent donc tout à fait constituer un objet d'histoire, mais dans une certaine mesure. La valorisation des logotypes des structures encore en exercice reste plus problématique que celles des organismes morts : une société peut être tentée de « valoriser » ses logos dans un souci plus ou moins marqué d'apologie de sa propre culture d'entreprise. Valoriser tout en restant objectif n'est pas un exercice facile ! La valorisation d'éléments graphiques ayant appartenu à des entreprises qui n'existent plus est bien différente : par définition, elle ne peut être commandée par l'entreprise elle-même. Un exemple ? Le Musée d'Histoire de la Ville de Marseille vient de commanditer la restauration de l'enseigne d'une structure qui n'est plus, les Savonneries de la Méditerranée. Elles sont constituées de différentes entreprises, qui possèdent chacune leur logo, une tour, un pigeon voyageur et un camélia. L'enseigne est une mosaïque du XIX^e siècle, qui porte sur les côtés deux de ces « logos ». La stratégie de « valorisation » qui va suivre cette restauration sera à découvrir dans quelques semaines.



III. 1 - 1998



III. 2 - 1976



III. 3 - 1961



III. 4 - 1940



III. 5 - 1991



III. 6 - 1995



III. 7 - 1879



III. 8 - 1879



III. 9 - 1978



III. 10 - 1980



III. 11 - 1985



III. 12 - 1989



III. 13 - 1999



III. 14



III. 15



III. 16

ALS-THOM

III. 17- 1928



III. 18

ALSTHOM

III. 19 - année 1930



III. 20



III. 21



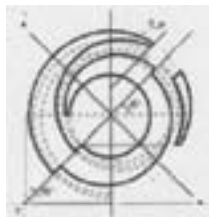
III. 22



III. 23



III. 24



III. 25



III. 26

Culture d'entreprise et stratégie communicationnelle : le modèle Peugeot*

Robert Belot et Pierre Lamard

Pionnier de la communication dans l'entreprise

Peugeot, entreprise pionnière de la construction automobile française, créée par une famille qui conserve toujours une partie du pouvoir au sein de PSA Peugeot-Citroën, est un modèle très particulier de stratégie communicationnelle, modèle qui laisse transparaître une certaine culture d'entreprise.

Produire en masse, mobiliser une communauté de travailleurs qui atteindra jusqu'à 40 000 individus, exige la mise en place d'une communication. Travailler ensemble, c'est aussi provoquer un vouloir vivre ensemble. Il faut créer du lien pour que chaque partie, même la plus modeste, puisse connaître le tout. Il faut que l'individu se reconnaisse dans une entité commune et se sente impliqué dans un projet collectif, porté par des valeurs et une culture. Pour cela, il convient d'informer les gens sur la marche de l'entreprise. Informer, pour communiquer, pour unifier, pour convaincre. Une dimension d'autant plus impérative que l'entreprise se développe et que les effectifs augmentent.

Il s'agira ici de la communication institutionnelle. Bien sûr, d'autres formes et réseaux d'information existent (sans même parler des réseaux informels) à l'intérieur de chaque usine, ou à travers les syndicats, le Comité d'établissement ou les amicales.

La préhistoire de la communication : *Le Bulletin des Usines Peugeot*

C'est en 1918 qu'est créé le premier organe de liaison interne : le *Bulletin des Usines Peugeot*. L'entreprise est pionnière dans ce domaine. Seul

* Les deux auteurs viennent de publier : *Peugeot à Sochaux. Des hommes, une usine, un territoire.* - Paris.- Lavauzelle.- juin 2007.- 372 p.

Berliet l'a devancée en créant, en 1916, *L'Effort!* L'idée en revient à Ernest Mattern, le puissant directeur technique des usines du Doubs. Ce qu'il vise, confie-t-il dans son mémoire de décembre 1941, c'est « développer les initiatives et ouvrir les esprits aux idées nouvelles ».



Bulletin des Usines n° 1

Mattern, le rédacteur en chef de cette première publication, « inspirant, choisissant ou rédigeant les articles », s'intéresse d'abord à la maîtrise. Ce *Bulletin* ne sera distribué qu'à partir du niveau de chef d'équipe. Il s'agit donc d'une approche technique et didactique. Quelques exemples : traitement thermique des aciers, interchangeabilité des pièces, dispositifs d'usinage, etc.

Les allusions à l'actualité sont rares. Le numéro du 18 décembre 1918 ne peut pas ne pas évoquer l'armistice. C'est l'occasion de rappeler la philosophie de l'entreprise et de ses dirigeants. Cette philosophie repose sur la revendication d'un patriotisme qui se veut intransigeant et l'acceptation de la « guerre économique » au service de l'idéal collectif qu'est la prospérité :

« Il faut plus que jamais rester unis, plus intimement encore, car la lutte continue. C'est notre bonheur qui est en jeu. Qu'est-ce donc que la lutte économique si ce n'est la volonté et les forces des peuples dirigés vers une prospérité plus grande et plus juste? »

Cet éditorial est l'occasion de consacrer les trois valeurs fondatrices que l'entreprise ne cessera de défendre jusqu'à aujourd'hui et qui constituent son fonds de roulement politique.

D'abord, l'exigence du travail, sans quoi le pays ne peut qu'aller au déclin. « L'âme » de la « lutte économique », c'est le travail qui crée la richesse et qui maintient le rang de la France, contre l'Allemagne notamment.

Ensuite, la « solidarité », thème récurrent du discours « peugeotiste ». La solidarité nationale, que la guerre a su cristalliser, est le modèle que l'entreprise doit adopter. Chaque partie conditionne le tout, chaque individu engage le collectif : « Coupable est celui qui s'attarde à sa tâche, car tous souffriront à cause de lui ; lorsqu'une cellule ne fonctionne plus, l'organisme tout entier ne tarde à être atteint. » Au moment où les luttes sociales prennent de l'ampleur, il n'est pas inutile de rappeler que la « coopération de toutes les classes » est un gage de réussite.

Enfin, l'efficacité. La guerre a provoqué des changements de méthodes dont il faut tirer parti pour la production de paix (qui est une production de « guerre économique »). Le succès dépendra de « l'intelligente organisation » des moyens de production.

Outre les articles purement techniques, on trouve dans ce bulletin des résumés d'articles ou de livres théoriques sur l'organisation de la production qui sont censés incarner ces valeurs.

Le modèle américain (culturel et organisationnel) est revendiqué comme un absolu. Et il restera jusqu'à une époque très récente le cœur de la culture Peugeot. On cite longuement Charles Schwab, le grand industriel américain qui a été directeur de la construction navale des États-Unis pendant la Grande Guerre. Un symbole bien américain des « leaders sortis du rang » et qui ont réussi, sans être des « prodiges », parce qu'ils ont su travailler plus que ce qui leur était demandé. L'organisation scientifique des usines et la pensée de Taylor sont présentées comme la clé cette modernité que Sochaux entend s'approprier ; le *Bulletin* publie un article de Bertrand Thompson, ancien collaborateur de Taylor. La rédaction fait peu cas du monde extérieur, sauf quand il s'agit d'annoncer que Ford va construire une voiture pour 250 dollars (1 250 francs).

La vie intérieure des usines occupe une place très modeste. Il y faut un événement majeur, comme, le 22 septembre 1919, l'annonce que sera poursuivie l'application de la journée de 8 heures instaurée le 1^{er} juin 1919. Cette nouvelle est présentée comme un « événement social ». Mais c'est l'occasion pour réaffirmer l'exigence de « rendement » (on ne parle pas alors de productivité) : « Le travail que nous demandons doit gagner en intensité ce qu'il perd en durée ; que pendant nos 8 heures de labeur nous donnions joyeusement toutes nos forces et toute notre attention au travail. L'oisiveté est un crime. »

Du *Trait d'Union* à *Planète*

C'est à partir du 15 octobre 1929 que l'ensemble du personnel des usines du groupe Peugeot (autos, cycles, outillage, quincaillerie) sera destinataire d'un périodique gratuit qui prendra le nom de *Trait d'Union Peugeot*. Il est officiellement « l'organe mensuel des établissements Peugeot dans le département du Doubs ».



Trait d'Union n° 2

L'ingénieur génial a toujours souhaité avoir un dialogue direct avec ses collaborateurs et demandé à ses directeurs de faire de même. En 1939, il innove en utilisant « la très moderne invention du haut-parleur » pour parler à son personnel. Par groupes de 700 personnes réunies dans le nouveau réfectoire de l'Emboutissage, décoré par les amusantes caricatures de Popol, il arrive ainsi à toucher

les 14 000 membres de l'usine! Rappel des grands principes, présentation des objectifs, le tout sur fond d'anecdotes et de confidences. Tous sont frappés par « sa franchise un peu rude » et par « son accent de sympathie avec envers les travailleurs et leurs difficultés ».

La parution du *Trait d'Union* est interrompue en septembre 1942. Lui succède une petite brochure de 4 pages à caractère social, *Communications*, contrôlé par le Service central de coordination et son directeur, Pierre Sire.

Communications, 31 décembre 1942



En mai 1945 paraît *Contacts*, en un seul exemplaire... Quelques mois après lui succède *Avis*, qui est inséré dans les enveloppes de paie. Il faut attendre avril 1946 pour qu'un lien régulier et sûr soit institué pour les usines Sochaux-Montbéliard. Ce sera le *Courrier des usines*. Un changement important intervient au cours de l'année 1955 : ce journal devient magazine, avec papier glacé. Le *Courrier des usines* devient *Courrier des automobiles Peugeot* le 1^{er} janvier 1960.

Il disparaît le 13 février 1970 pour laisser naître le « JIP » (*Journal d'information du personnel Peugeot*). Il s'agit d'un journal et non plus d'un magazine, de format quotidien, dont la confection est confiée à une société extérieure. Sa périodicité (la quinzaine) conduit certains à penser qu'il vise à se substituer à la prose syndicale comme source d'informations.

Le « JIP » entend promouvoir une information très factuelle, très pratique et très locale: les primes, les salaires, la nouvelle présentation des feuilles de paie, l'indemnité de triplage, la prime d'horaire décalé le samedi matin, les modifications statutaires, la garantie maladie, l'extension de la Carrosserie, les travailleurs marocains, les prêts à la construction destinés au personnel, le résultat de l'élection des délégués au Comité d'établissement etc.



Le *Courrier des usines*, mars 1956



JIP, n° 1

C'est en octobre 1999 que le journal redevient magazine avec *Planète*. Cette appellation n'est pas propre à Sochaux : il y a *Planète Sochaux* et il y a *Planète Groupe*.

L'activité du site peut apparaître également à travers les publications destinées à des catégories spécifiques : cadres (*Liaisons Cadres*, puis *Actuel Cadres*) ou commerciaux (le *PV* puis *Peugeot-Vendeurs*).



Peugeot-Revue n° 1

Elle est présente (mais de moins en moins au fil des ans...) dans les organes du groupe : avant *Planète Groupe*, il y a *Peugeot-Revue*, de 1923 à 1934 (« paraît tous les mois et est adressée à tous les propriétaires de véhicules Peugeot »); puis *Le Bulletin des Usines* (« Peugeot et Compagnie »), mensuel social destiné au personnel Peugeot, de 1946 à 1972; *Vite et Loin* (« Courrier des automobiles Peugeot ») de 1971 à 1981; *Peugeot Magazine*, à partir de 1981. Désormais, il faut accepter que le groupe valorise les autres sites.

Créer du lien social

Les directions ont toujours conçu le journal de l'usine comme un facteur de cohésion tout autant qu'un outil d'information. De propagande diront certains. Cette exigence d'un lien est particulièrement forte en un temps où le développement des effectifs ne permet plus l'établissement de rapports personnels avec la haute hiérarchie et une circulation de l'information fluide :

« Les dirigeants des différentes usines estiment en effet que la collaboration qui a toujours existé entre eux et tous les membres du personnel est le premier facteur de la prospérité des usines du groupe : de cette prospérité résulte le bien-être de chacun. Mais si les contacts directs avec les dirigeants étaient fréquents et faciles quand les usines n'occupaient que peu de monde, ils sont malheureusement plus difficiles à établir aujourd'hui à cause de l'extension qu'elles ont prise. »

Le *Trait d'Union*, septembre-octobre 1937

Cette publication correspondant au retour dans le Pays de Montbéliard d'Ernest Mattern, il est clair que le *Trait d'Union* participe de cette volonté de renforcer le processus d'unification et de spécialisation des sites et des usines. Il y a aussi certainement, après les événements sociaux du Front populaire, le souci de ne pas laisser les syndicats se constituer en uniques médiateurs et pourvoyeurs d'informations.

Mais cette publication entend surtout être le reflet et l'instrument, adapté aux temps nouveaux, des valeurs fondatrices de la « Maison Peugeot depuis cinq générations », comme le dit le numéro un. C'est-à-dire « l'union nécessaire, la bonne entente entre patrons, employés, ouvriers », et la recherche de la « prospérité » à travers la « justice » et « l'humanité ». On retrouve effectivement, dans ce souci d'un *liant* entre les salariés, l'humanisme qui traverse, comme un invariant, l'esprit de la famille Peugeot et l'éthique protestante d'une aventure industrielle.

L'éditorial du premier numéro exprime cette volonté de contrebalancer les effets négatifs, sur le plan de la cohésion sociale, que pourraient avoir la production de masse et le travail parcellisé. La « belle et utile solidarité » pourrait ne pas résister à l'obligation qui est désormais faite aux travailleurs de concentrer leur attention « sur une besogne souvent infime », besogne qui risque de lui faire perdre « le juste orgueil de l'œuvre grandiose dont il est l'un des artisans ».

Mattern souhaite que les ouvriers se sentent partie prenante de l'aventure et s'ouvrent sur sa finalité : « Dans ce magazine, en dehors des questions générales, on s'efforcera d'intéresser les ouvriers à la marche de notre industrie et de notre maison. Il faut effacer chez le travailleur l'impression qu'il est un numéro. Il faut, au contraire, chaque fois qu'on le peut, lui donner l'impression qu'il est un collaborateur que l'on tient à mettre au courant de nos difficultés comme de nos succès. »

Cette volonté de créer du lien social se traduit par l'importance de la place accordée à l'action sociale de l'entreprise. Un numéro spécial d'août 1935 du *Trait d'Union* évoque la création d'un « secrétariat social » qui aura son siège à Sochaux. La raison : il faut que le « patron » moderne, accaparé par mille soucis, puisse avoir « un contact permanent avec la masse laborieuse de l'usine ». Il s'agit de « renouer le lien d'autrefois », de « conseiller » et d'aider les membres du personnel ayant besoin d'un « appui ». C'est la mise en œuvre de cette solidarité tant proclamée.

Un miroir de l'individu et du collectif

Le journal d'entreprise est conçu comme un miroir de ceux qui y travaillent et comme le signe extérieur d'une « communauté de travail ».

Celles et ceux qui font l'entreprise au quotidien, les décideurs comme les cadres et les exécutants, doivent sortir de l'anonymat. On montre des visages. Visages individuels ou en groupes. Dans le premier numéro du *Trait d'Union*, un grand édito énonce le credo de l'entreprise (« Produire ») mais il est flanqué d'une photo où l'on voit « quelques vétérans des Automobiles Peugeot toujours solides au poste », comme Émile Pheulpin, chef d'atelier à la Carrosserie, 41 ans de service. Parfois, on jette un projecteur sur un groupe. Comme la maîtrise des ateliers de peinture et d'assemblage de caisses. On regarde les travailleurs au travail et on visite des usines. On évoque des destins, lors des départs en retraite ou des décès.

On regarde les travailleurs au travail et on visite des usines. On évoque des destins, lors des départs en retraite ou des décès.

Un miroir de l'individu pour mieux prendre conscience du collectif et montrer la direction où les efforts doivent converger.



A la Carrosserie

La Maîtrise des Ateliers de Peinture et d'Assemblage de caisses

1^{er} rang, sans de gauche à droite

Germain GROSU, contremaître (Ass. caisses) - Jean MONON, chef d'atelier (Ass. caisses) - Émile PHEULPIN, chef d'atelier (Peinture) - Pierre GAILLET, contremaître (Ass. caisses) - Edmond JON, chef d'équipe (Peinture)

2^{ème} rang

Camille DUBOIS, chef d'équipe (Peinture) - Gustave CANARD, chef d'équipe (Peinture) - Félix DEBATS, chef d'équipe (Ass. caisses) - Léon YVES, chef d'équipe (Ass. caisses) - Georges RICHTEBAUD, chef d'équipe (Ass. caisses) - Marcel DUBOIS, chef d'équipe (Ass. caisses) - Émile PHARLIER, maître ouvrier (Peinture)

3^{ème} rang

Albert MARRAS, chef d'équipe (Ass. caisses) - Albert SCHUMANN, chef d'équipe (Ass. caisses) - Lucien GOSU, maître-ouvrier (Ass. caisses) - Émile YVES, chef d'équipe (Ass. caisses)

Portrait de l'équipe Carrosserie, 1929

Au final, Le *Trait d'Union* a pour mission de recréer du collectif et de l'orgueil dans un nouveau monde du travail guetté par les risques de dés-humanisation liés au travail « en miettes » de la production en série et à la massification de l'entreprise.

Tous les journaux et magazines qui succéderont au *Trait d'Union* seront habités par le même souci et répondront au même schéma décliné en de nombreuses allégories : on compare l'usine à un vaisseau, à un orchestre, à une équipe de football, à un corps humain, à une grande famille. En 1956, un éditorial du *Courrier des Usines*, intitulé « La Cordée », reprend ce thème de l'entreprise comme entité cohésive forgée par une solidarité nécessaire qui doit transcender les éléments les plus divers :

« La cordée a pour elle d'avoir le même but et de l'atteindre. Le plus rapide y règle sa marche sur le plus lent. Ce dernier lui-même se hâte pour suivre le train. Le but une fois atteint est à chacun en même temps qu'à tous. Mais la cordée suppose un lien, celui qui retient lorsqu'il y a dévissage, glissement, chute, danger. Tous les travailleurs Peugeot forment une immense cordée dont aucun lien ne doit se rompre.

Acceptons de marcher en cordée et tendons le lien s'il se relâche. »

Chaque événement qui engage la nation avive la conscience patriotique de l'entreprise et sert de prétexte pour réactualiser et métaphoriser le thème de la solidarité et de l'unité. Avec, en filigrane, la volonté de contre-battre la thèse de la lutte des classes. Ainsi, en septembre 1938, quand les Français se trouvent de nouveau mobilisés, le directeur du Département social se plaît à rappeler que des hommes vont se rencontrer et vivre ensemble alors qu'ils « se croyaient absolument différents, étrangers les uns aux autres, incapables de se comprendre », alors qu'ils « se croyaient même hostiles de métier, de classe, de partis ».

Le message subliminal : ce qui se passe à l'échelon de la France se passe aussi à l'échelon d'une entreprise, car celle-ci est en guerre économique permanente. C'est le sens explicite du discours de Robert Peugeot au salon de l'automobile de l'automne 1938 :

« Depuis trop longtemps, on laisse prêcher chez nous la lutte des classes et la guerre civile. Il faut refaire bien vite l'unité de la nation et rendre à la France une âme nationale. »

Pendant la guerre de 1939-1940, le *Trait d'Union* publie les photos des prisonniers de guerre et des extraits de lettres. Pendant la guerre d'Algérie, le *Courrier des usines* publie de même photos et messages des appelés.

L'idée, c'est que les membres d'une entreprise comme Peugeot ne sont jamais seuls.



« Lettre du Front », *Le Trait d'Union*, Janvier 1940

Se montrer, se connaître

Il s'agit aussi d'informer pour rendre le travailleur conscient des enjeux qui traversent la vie de l'entreprise. Informer sur l'entreprise et sur l'environnement de l'entreprise.

Le journal a une double fonction : ouvrir les usines sur l'extérieur et ouvrir les travailleurs sur les réalités de leur environnement local et extérieur.

D'ailleurs, c'est à partir du début des années 1930 que Mattern encourage les visites des usines de Sochaux-Montbéliard. Chaque semaine, le jeudi après-midi, deux autobus partent de la Place Dorian à Montbéliard, s'arrêtent place de la gare et conduisent les visiteurs aux usines où une visite leur est offerte, moyennant six francs. Ce montant est versé à la caisse de secours mutuel du personnel.

Cette tradition va à l'encontre d'un préjugé largement répandu selon quoi les usines Peugeot aimeraient à cultiver le secret. Tradition respectée encore aujourd'hui avec les journées portes ouvertes, « Mécafête » qui

draine des milliers de visiteurs, l'opération « À vélo au Pays des Autos ! », qui invite les familles à venir découvrir le site en randonnée.

Les communicants l'ont bien compris : montrer l'entreprise, c'est permettre à un territoire de se l'approprier. C'est une source de fierté pour ceux qui y travaillent.

Dès l'origine, le *Trait d'Union* relate les grands événements des usines Peugeot. À partir du printemps 1930, une série de reportages traite de la question simple et difficile : « Pourquoi cette immense usine ? » : « Quand, des hauteurs de la Chaux, on contemple dans la plaine le vaste quadrilatère où surgissent des constructions si diverses de forme, de hauteur, d'aspect général et dont certaines sont d'une invraisemblable étendue, on demeure déconcerté. On cherche sans la trouver la pensée inspiratrice de cet ensemble énorme et incohérent. Orgueilleuse fantaisie ? Crise aiguë d'américanisme ? Autre chose ? On hésite, on ne sait pas... »

Au cours des années 1955 et 1956, le journal de l'entreprise fait entrer son lecteur au cœur du laboratoire de Sochaux, des usines de fonderie, du service incendie, du service d'entretien des fluides ou du service médical.

Le 13 février 1970, le « JIP », dans son premier numéro, explique que sa mission est de faire en sorte que « chaque membre du personnel des automobiles Peugeot sente vivre la société dont il fait partie ». Pour cela, il entend produire l'information la plus complète et la plus réactive possible sur les choix de l'entreprise : « Chacun pourra ainsi mieux comprendre ce qui se passe autour de lui. »

Une identité dans l'action

L'entreprise dans son époque

Les thèmes d'actualité concernent bien sûr tout d'abord l'état du groupe et les ventes de voitures. En avril 1937, un point est fait sur le sujet suivant : « Quels sont les bénéfices et où vont-ils ? » En septembre 1952, le *Courrier des usines* consacre pas moins de quatre pages au bilan de l'année 1951, agrémentées de dessins et graphiques qui permettent une approche très pédagogique. Le « JIP » excelle dans ce type de présentation.

L'augmentation des salaires en 1970 vue par le « JIP »



Mais des sujets plus généraux sont abordés. L'automobile, le fisc et les charges sociales sont des thèmes récurrents. La situation de l'industrie française est régulièrement évoquée.

Ainsi, en février 1952, le *Courrier des usines* commente la fermeture de Salmson, intervenant après celle de Talbot. Une certaine presse de l'époque déplore ces faillites de l'industrie de luxe et brocarde Peugeot, Citroën et Renault qui font de la série et de la fabrication « à la va vite ». Le journal de Sochaux se défend et considère que la fabrication en grande série a la « même valeur que la fabrication au compte gouttes ». Cette valeur est fondée sur les contrôles et la qualité. D'où ce rappel à l'ordre aux travailleurs :

« Travailleurs de nos usines, si vous voulez que nos voitures continuent à être populaires, malgré les charges écrasantes auxquelles nous avons à faire face, il vous appartient d'apporter tous vos soins à votre tâche si humble soit-elle, car votre prospérité est liée à la qualité et par conséquent au succès de nos voitures. Et si nous voulons vivre, il est nécessaire que nos voitures soient meilleures que les autres. »

Et sous le texte apparaît le lion, flanqué de la célèbre devise : « La qualité qu'on ne discute pas ». La qualité Peugeot sera un thème fondateur de la communication de l'entreprise.

Des « coups d'œil » sur les pays étrangers apparaissent régulièrement. En 1939, le *Trait d'Union* montre le développement industriel d'une inquiétante Allemagne. D'où la présence de la seule voiture étrangère jamais montrée dans le journal : la voiture du peuple (« Coccinelle ») conçue par Ferdinand Porsche.



La future voiture populaire allemande " Force et Joie "

« La future voiture populaire allemande Force et Joie »,
Le *Trait d'Union*,
janvier 1939

Un gros travail de pédagogie est fourni à partir de 1957 (traité de Rome) pour que le personnel comprenne les enjeux et les risques du Marché Commun Européen et de la libération des échanges. Un sujet qui préoccupe la direction. Celle-ci a conscience que la construction automobile française va perdre la « protection efficace » que constituent les taxes et le contingentement, ce qui fait qu'elle n'affronte la concurrence étrangère que sur les marchés extérieurs. Au départ, elle a bien du mal à savoir si c'est un « souci » ou un « espoir ». Puis, elle comprend que l'industrie française est restée trop longtemps « comme un boxeur qui s'est trop longtemps éloigné de la compétition ».

À partir de 1960, le *Courrier des automobiles Peugeot* consacre une page entière à « L'Europe ».

« Les entreprises devant le Marché Commun »,
Le Courrier des usines, décembre 1958 »



Les valeurs de « la Maison »

Les journaux de l'entreprise ont aussi pour mission de diffuser les valeurs de « la Maison ». Parmi les valeurs affichées, le sens de la concorde, la recherche de l'équilibre, le goût de la tempérance. Autrement dit, la collaboration interclassiste.

L'actualité apparaît, mais toujours, discrètement, comme l'occasion de faire passer un message et de justifier une politique. Difficile de ne pas reconnaître une allusion au Front Populaire dans le numéro spécial de l'automne 1937 : « Dans cette période troublée, où bien des gens cherchent

à exciter les passions en faisant des promesses qui ne peuvent que satisfaire les uns au détriment des autres, Peugeot a cherché un heureux équilibre à donner à chacun sans sacrifier les intérêts de personne. »

Cet « heureux équilibre » est l'arme des Peugeot pour faire en sorte que les relations sociales de l'entreprise ne soient pas vécues sur un mode conflictuel. D'où le thème, récurrent, de la valorisation des progrès à la fois économiques et sociaux réalisés par la communauté et qui sont censés rejaillir sur chaque membre de cette communauté, quel que soit son rang. Au moment du Front Populaire, le journal vante les résultats de sa politique.

« Peugeot a réussi :

- à donner du travail à un personnel de plus en plus nombreux
- à payer des salaires individuels de plus en plus élevés, non seulement en francs mais en valeur d'achat
- à s'acquitter régulièrement de toutes ses obligations envers l'État « malgré l'augmentation vraiment vertigineuse de ces charges qui représentent le tiers du prix de chaque voiture vendue »
- à développer les œuvres sociales, les initiatives étant venues de la Direction « de bien loin en avance sur les obligations provenant des lois ou même de l'opinion publique »
- à procurer à sa clientèle des voitures toujours en progrès à des prix de plus en plus bas ;
- à assurer à ses prêteurs une rémunération raisonnable. »

Dans les années 1930, Peugeot explique que la grande partie de ses bénéfices est réinvesti dans l'outillage des usines, ce qui permet d'accroître leur puissance de production et d'améliorer la précision et la qualité des produits. Ceci, « pour le plus grand bien de tous ». Car la modernisation constante des machines permet de soutenir la lutte contre les concurrents mieux outillés. Elle permet aussi d'alléger la pénibilité du travail humain. De plus, une bonne organisation de la production permet d'éliminer « l'arbitraire et la tyrannie possible d'un contremaître ».

L'intérêt bien compris des travailleurs, martèle le *Trait d'Union*, est de ne pas dissocier leur destin de celui de l'entreprise. Le credo Peugeot apparaît parfaitement dans la conclusion du numéro spécial de l'automne 1937, célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la création de Sochaux :

« Il faut de toute nécessité que la diminution du nombre des heures de travail soit compensée non seulement par les progrès du machinisme et des méthodes de travail, mais aussi par un effort énergique du peuple des travailleurs soutenu par le sentiment que son propre intérêt ne se peut séparer de celui des entreprises. [...] Nous sommes persuadés que tous auront à cœur, au lieu de s'épuiser dans des luttes stériles, de collaborer sans arrière-pensée, en se rappelant que tous à la Maison Peugeot, du plus petit au plus grand, travaillent à la même œuvre pour la prospérité commune. »

Mais la célébration du progrès va de pair avec la valorisation du travail et de la « conscience professionnelle », deux thèmes qu'on retrouve dans toutes les générations de journaux peugeotistes. « La vertu du travail », titre d'un éditorial de février 1938, est la vertu suprême sur laquelle repose la prospérité de l'entreprise. C'est un « bien » et non pas une contrainte, qui permet l'accomplissement du « devoir d'homme ». C'est donc aussi le sens de la vie, et l'instrument de la promotion sociale.

Promotion sociale et promotion morale. Le *Trait d'Union* comme le *Courrier des usines*, aiment à situer les enjeux sur le plan moral. En juin 1951, un éditorial de ce dernier s'intitule : « Conscience tout court ». Exercice de déploration sur la « masse amoral » qui aurait perdu « ce grand sentiment de l'honneur professionnel » et qui expliquerait la « crise ». Une crise « d'ordre moral » dont la jeunesse serait la victime : « La jeune génération, pressée de jouir, tirée au dehors par mille choses, insoucieuse, vidée des grandes traditions, bâcle aisément ce qu'elle fait. »

Neutralité politique ?

Neutralité et respect de l'opinion de tout un chacun : telle est la politique affichée de la Maison. « Il fuira avec soin la politique et la polémique », annonce le premier numéro. Cette neutralité est rappelée en décembre 1937 par le directeur du Département Social, J. Guérin-Desjardin : « ...nous restons loyalement neutres et farouchement indépendants ». Et d'expliquer : « Après tout, si vous êtes blessé ou malade, il n'y a pas, pour vous soigner, de la teinture d'iode protestante et de l'eau oxygénée catholique, de l'alcool camphré communiste, et des comprimés PSF. Les outils du médecin ne comprennent ni la faucille ni le marteau ! Mais d'autre part, les coiffes des infirmières ne sont pas des cagoules !!! »

Cette neutralité n'interdit pas Peugeot de revendiquer une identité républicaine et un esprit patriotique. Le civisme et le rejet des extrémismes

font partie du patrimoine génétique de l'entreprise. Un éditorial de 1932 explique que « la vraie figure de la France, c'est la paix de la justice, la Paix par le Droit », et qu'il « ne faut pas qu'on la défigure ».

Dès septembre 1933, *Le Trait d'Union* s'alarme des progrès du nazisme en Allemagne : « On y écrase de mépris, on y traite avec la dernière brutalité tous ceux qui n'appartiennent pas à la race germanique appelée à dominer le monde, tous les "non-ayrens", comme disent leurs savants. Voilà qui nous promettrait de beaux jours, à nous qui n'avons pas la chance d'avoir le crâne fait comme eux, si jamais nous tombions sous leur coupe ! »

En 1936, un éditorial du *Trait d'Union* rappelle les exigences du « devoir électoral ».

La politique n'est pas regardée comme une chose malfaisante. François Peugeot est élu aux législatives du printemps 1936, alors qu'il était déjà maire et conseiller général d'Hérimoncourt. Malgré une étiquette ambiguë, et des positions favorables au progrès social et aux libertés syndicales, il réussit à regrouper ceux qui rejettent « le front socialo-communiste ».

Justement, le *Trait d'Union* ne pouvait pas ne pas évoquer les occupations d'usines de juin 1936. D'autant que le ministre de l'Intérieur en personne, Roger Salengro, était venu à Montbéliard le 23 juillet pour favoriser le rapprochement des points de vue. C'est chose faite dans l'édition d'août, mais de manière distanciée. « Nous désirons en parler avec calme, sans parti pris, et d'une manière tout à fait objective. » La direction a un jugement globalement « négatif » sur ces événements qui n'auront pas permis d'accroître « la cohésion pourtant nécessaire entre gens d'un même pays et entre artisans d'une même œuvre ». La grève n'a pas été intense : elle a duré du 21 au 24 juillet. Le sens du dialogue et des concessions a prévalu. Pragmatique, elle déplore particulièrement la baisse de la production et la perte de salaires pour les ouvriers (2 millions de francs), perte qui aura un contrecoup sur le commerce local, qui « représente environ 500 000 francs par jour pour le seul groupe Peugeot ».

Assez habilement, la direction appelle à la modération en se référant aux paroles que le même Roger Salengro a prononcées : « La classe ouvrière doit comprendre que tout n'est pas permis et que tout n'est pas possible ; il faut qu'elle se garde de toute exagération, qu'elle donne l'exemple de la patience et de la maturité politique. » Suivent deux pages complètes qui reproduisent le contrat collectif de travail entre la Chambre syndicale des industries métallurgiques, métalliques et mécaniques du Territoire de Belfort et des régions limitrophes, et les syndicats ouvriers de la métallur-

gie du Territoire de Belfort et de l'arrondissement de Montbéliard (CGT, syndicats chrétiens et syndicats professionnels).

Les acquis sociaux du Front populaire ne sont pas remis en cause sans examen. On estime même qu'il y a des mesures positives : contrat collectif, semaine de 40 heures, relèvement des salaires, vacances payées. Mais on déplore l'augmentation des charges que ces mesures provoqueront.

La naissance du nazisme heurte le républicanisme de Peugeot. Sa presse ne le cache pas. En 1940, le *Trait d'Union* consacre un supplément de quatre pages très documentées sur le nazisme, qui sont une charge contre lui. Le racisme y est moqué, le nationalisme condamné.



Les mensonges d'Hitler
Le *Trait d'Union*,
supplément au numéro de mai 1940.



L'avènement du régime de Vichy (1940-1945) est reçu favorablement par la direction de Peugeot. Le *Trait d'Union* manifeste un soutien explicite. C'est peut-être le moment le plus explicitement politique de l'histoire de Peugeot. Comme l'ensemble des Français, au début de ce régime, on croit que le maréchal Pétain peut sauver ce qui reste de la France. Il ne s'agit nullement d'apporter son soutien à la politique de collaboration ou aux mesures d'exclusion. Le journal du groupe se félicite de la Charte du travail, qui vise à réconcilier travail et capital, dans le droit fil de l'esprit de conciliation qui marque la culture sochaliennne.

L'année 1941 placée sous les
auspices du maréchal Pétain

En juin 1942, le *Trait d'Union* affiche en exergue de sa première page une citation du préambule de la Charte du travail : « L'expérience a montré que partout où des hommes de bonne foi se réunissent pour une explication loyale et franche, les oppositions s'atténuent, les malentendus se dissipent, l'accord s'établit dans l'estime d'abord, dans l'amitié ensuite. » Le paternalisme vichyste trouvait à Sochaux un écho favorable. L'illusion tragique du pétainisme sera levée en novembre 1942, avec l'invasion de la zone non-occupée. Et la presse collaborationniste stigmatisera le fait « que l'esprit du juif Blum a profondément pénétré parmi les cadres supérieurs de cette importante usine ».

Le *Courrier des usines*, le nouvel organe d'information d'après la Libération, se saisit de ce jugement pour inviter les lecteurs à se rendre compte que, « une fois de plus », il y eut « manque de chaleur des relations entre les directions Peugeot et les services allemands ». Et de consacrer de nombreux papiers évoquant les actes de résistance, les actes de sabotage dans l'usine, les arrestations de cadres ou d'ouvriers, les attributions de médailles de la Résistance.

Pourtant, le *Courrier des usines* marque un changement : les prises de position par rapport aux grands enjeux politiques ne sont plus de mise. Même pendant la guerre d'Algérie, où le journal se contente de publier des photos d'ouvriers partis à l'armée. Même pendant les événements de mai 68.

Divertir et entretenir l'esprit de famille

Si Peugeot est souvent présentée comme une « seconde famille » pour ceux qui y travaillent, la vraie famille des travailleurs fait l'objet de toutes les attentions. Tant il est vrai qu'une vie privée équilibrée est gage de stabilité et d'efficacité.

Les familles, nombreuses de préférence, ont souvent droit à leur portrait photographique.



UNE BELLE FAMILLE

Le père de ces sept enfants, M. Edmond Vuellens, est âgé de 37 ans. Il travaille depuis 24 ans à l'usine de Valentigney

« Une belle famille »
Le *Trait d'Union*, juin 1931.

Des rubriques régulières sont consacrées aux ménagères et mères de famille. Comment laver les lainages? Comment élever son enfant? Comment moucher bébé? Des informations sur les RAVI aident à acheter au plus près de ses besoins et de ses moyens. Les conseils sur l'entretien de la maison sont nombreux, de l'électricité au nettoyage du linoléum.

Les loisirs des adultes font l'objet d'une attention soutenue, dès l'origine. Jusqu'à la guerre, on parle bricolage, clavier, jardin. On sait tout sur les soins à apporter aux rosiers en juin, la manière de se procurer des vers de terre ou de sauver les pommes de terre de la gelée. Le cinéma fait son apparition tardivement.

Les colonies de vacances font toujours l'objet de longs reportages, de même que les premiers congés payés.

Une place toute particulière est accordée aux résultats sportifs, qu'il s'agisse, naturellement, de l'équipe professionnelle du FC Sochaux ou de toutes les autres équipes d'amateurs constitués par les travailleurs du site.



« Football inter usines »,
Le *Trait d'Union*, 1939

La page « secrétariat social » livre des informations précieuses en matière de prévention des accidents du travail et de droits pratiques, mais aussi pour tout ce qui concerne ce qu'on appelait alors les « œuvres sociales ».

Une dimension culturelle est présente. Au départ, il s'agit de brèves présentations historiques de villes et de villages de la région. On trouve des contes (souvent très mièvres...), des nouvelles, des mots « amusants ». Le *Courrier des usines* innove en consacrant deux pages aux arts.

Tout ce qui concerne les loisirs a disparu dans *Planète Sochaux* parce que le bulletin du Comité d'établissement y pourvoie de manière très dynamique. Aujourd'hui, *La Lettre du CE*, éditée bimestriellement à 17 000 exemplaires, fournit aux salariés et à leur famille une information très dense sur les activités sociales et culturelles.

Prévenir

Dès les premiers numéros de la presse Peugeot, l'accent est mis sur la prévention.

Prévention des accidents à la maison.

Prévention des accidents sur le lieu de travail. En 1950, des concours de sécurité seront organisés, confiés au Comité d'hygiène et de sécurité. On publie les noms et les photos des heureux gagnants.

Au départ, il s'agit de slogans et de cas très concrets. Comment s'y prendre devant un étau-limeur, par exemple.

Ensuite, on publie des études plus complètes, statistiques à l'appui. Lorsque le *Courrier des usines* évoque en 1951 la sécurité des yeux, il explique en juillet de cette année que :

- le nombre d'ouvriers blessés aux yeux est de 89;
- ceux qui ont dû arrêter le travail sont 23;
- le nombre de journées de travail perdues est de 145;
- le coût de ces accidents se monte à 197 842 F.

En 1956, ce même journal publie les chiffres nationaux de 1953 des conséquences « d'une maladie trop souvent mortelle et qu'on pourrait appeler imprudence ». Les accidents du travail, en France auraient provoqué 2 000 décès, plus de 60 000 blessures graves, près d'un million de blessures plus légères ayant entraîné un arrêt de travail. Ces accidents coûtent 60 milliards par an à la Sécurité Sociale qui indemnise 23 millions et demi de journées chômées : « C'est comme si on immobilisait pour une année



entière plus de 80 000 ouvriers, l'effectif approximatif de cinq entreprises comme la nôtre. »

La lutte contre l'abus des « boissons alcooliques et fermentées », comme on disait dans les années 1930, fait l'objet de campagnes répétées. Il n'est pas inutile de rappeler que la famille Peugeot a joué un rôle décisif dans la diffusion de la Croix Bleue en France. En décembre 1940, on peut lire :

« Jeunes gens, craignez l'alcool, souvenez-vous que tous les champions sportifs olympiques s'en abstiennent. »

La propreté dans l'atelier est un thème fréquent.



Courrier des usines : « Atelier propre »



L'héritage et la modernité

Peugeot, entreprise familiale enracinée dans l'histoire, mais condamnée à s'adapter et à innover sans cesse comme toute entreprise, est une tension permanente entre le passé et l'avenir, les valeurs traditionnelles et l'obligation de la modernité.

En toile de fond, on trouve une volonté de valoriser le progrès et la technique qui y conduit.

Les rapports entre l'homme et la machine sont souvent évoqués pour dénoncer la thèse selon laquelle la machine aliénerait l'homme et tuerait la fierté du travailleur en le réduisant au rôle de manœuvre. Le travail est toujours valorisé, mais aussi la capacité des hommes à s'adapter à ses évolutions. En juin 1935, dans un éditorial-manifeste (« La machine crée-t-elle le chômage? »), la ligne que ne cessera de défendre la direction jusqu'à aujourd'hui est parfaitement résumée : « En réalité, l'histoire démontre que l'invention des machines et le progrès technique ont pour résultat, non d'engendrer le chômage et la misère, mais de fournir des emplois à un nombre croissant de travailleurs, tout en augmentant leur bien-être. »

Dans la presse de l'entreprise, on aime à vanter les mérites des nouvelles machines « ultra modernes » et les méthodes américaines. Ainsi, le *Courrier des usines* consacre un dossier à la « simplification du travail » et présente, en novembre 1951, la création d'un Bureau des suggestions. On salue les prouesses de la technologie nationale. En 1959, le *Courier des usines*, soucieux de contrecarrer ceux qui « dénigrent sans cesse la France », lance une série d'enquêtes sur « les grandeurs de la technique française ». On y apprend, entre bien d'autres choses, que le réseau aérien le plus étendu du monde est celui d'Air France, que le calculateur électronique le plus rapide est français, que le plus grand port pétrolier est français, que la plus longue artère gazière est française, que le plus grand barrage du continent africain est français, que ce sont les Français qui ont atteint la plus grande profondeur des eaux etc.

Un ouvrier de la Fonderie écrit au *Courrier des usines* : « Devant l'état de misère d'un certain nombre d'habitants de la terre et même de Français, ne croyez-vous pas qu'on était plus heureux au bon vieux temps? » Le journal réplique à ce nostalgique par un long argumentaire sur la nécessité du « progrès scientifique ». Sa conclusion : « Nous avons eu l'an dernier (1950) 568 000 décès; si le taux de notre mortalité avait été le même qu'en 1801, nous en aurions compté 1 160 000, soit 592 000 de plus. Êtes-vous certain que vous, votre femme ou un de vos enfants n'auriez pas été un de ces 592 000? »



Cet hymne au progrès technique est directement lié à un article central du catéchisme productiviste : être compétitif exige de réduire les coûts de fabrication, d'augmenter la productivité, d'innover et de renforcer la qualité. Antienne intemporelle et toujours déjà actuelle ! En février 2007, le nouveau patron de PSA, Christian Streiff, reprend à son compte ce polypytique de la réussite qu'un Mattern avait déjà imaginé.

La prise en compte des questions d'environnement, et donc des méfaits de la voiture sur l'environnement, sera tardive.

L'entreprise et la « grandeur du pays »

Dans l'imaginaire collectif, l'automobile est l'emblème de la vitesse, de la technique, de la modernité. Le discours Peugeot veut aussi convaincre que l'auto est utile et bienfaitante. C'est un objet « au service de la nation », tente de convaincre le *Courrier des usines*. L'auto assurerait l'équilibre démographique en freinant l'exode rural ; c'est un instrument fiscal « qui rapporte beaucoup d'impôts » et des devises ; les routes sont entretenues aux frais des automobilistes...

Mais la culture Peugeot veut que l'essence de Peugeot excède toujours son existence technique, économique et commerciale. Les membres dirigeants de la famille aiment à rappeler que le présent de l'entreprise s'inscrit dans un temps long. Patrimoine et développement durable. Le musée de l'Aventure Peugeot témoigne de cet esprit.

L'entreprise ne se conçoit pas non plus hors d'un univers de valeurs.

C'est ce que rappelle Robert Peugeot au Salon de l'Automobile de 1935 :

« Comme la France, nous avons traversé des heures difficiles et, si nous avons pu rétablir notre situation, c'est parce que nos principes industriels étaient bons et solides. Ces principes qui ont fait la force de notre maison dans le passé et qui assurent son avenir, ne pourraient-ils s'appliquer à l'ensemble de notre cher pays ? Ce pays magnifique, que d'aucuns cherchent à diviser ou à jeter vers de dangereuses aventures, ne pourrait-il retrouver l'équilibre et la santé dans le *travail, l'honnêteté et l'union* ? »

Ce qui fait la puissance de cette société, insiste Robert Peugeot, c'est « la confiance, l'idéal commun, l'esprit d'équipe ». C'est aussi l'acceptation de l'histoire et la revendication d'une identité. D'où, et à toutes les

époques, la mise en récit de la saga Peugeot, née au XVIII^e siècle, au temps de la domination des princes de Wurtemberg.

C'est par ce lien intime et profond avec l'Histoire que la société Peugeot a le sentiment d'être plus que la société Peugeot. Elle entend être un exemple à méditer et à suivre, un atout pour la France.

En 1924, *Peugeot-Revue* consacre un long historique à la marque. Dans la première partie (« Une grande famille d'industriels »), l'auteur explique que s'il était ministre de l'Instruction publique, il modifierait les programmes d'histoire. Au lieu de bourrer la tête des jeunes avec des batailles, des mots héroïques et des noms de maîtresses de rois, il faudrait évoquer l'importance des « questions économiques » et saluer le rôle des entreprises dans la grandeur de la France : « La grandeur de notre pays, la prospérité de certaines de nos provinces sont dues à l'initiative, à l'intelligence et au travail opiniâtre de braves artisans qui auraient droit, plus que les favorites de nos rois, à voir leurs noms dans les manuels d'histoire. »

Il faudra des dizaines d'années avant que ce vœu s'inscrive un peu dans la réalité.

Persistance d'une culture d'entreprise

Aujourd'hui, *Planète Sochaux* se présente comme un magazine de belle qualité, sur papier glacé, d'environ 16 pages. Les textes sont beaucoup moins longs que ceux des journaux qui l'ont précédé, mais plus percutants.

L'image y domine. Avec des photos qui permettent d'identifier et de valoriser une équipe, un homme ou une femme, une fonction. Des portraits, avec interviews, permettent de mieux appréhender des métiers.

Un dossier thématique de quatre pages permet d'approfondir une question transversale. Par exemple le handicap et l'égalité des chances.

Le directeur du site signe l'éditorial. Sa vision est panoramique. Mais il a naturellement tendance à vanter, comme Denis Duchesne en novembre 2006, les très riches heures du site historique et « le grand livre des succès sochaliens » qui va être agrémenté d'une nouvelle page : celle de la « T7 » (nom de code pour la 308).

La direction de la communication du Centre de production de Sochaux a une mission redoutable : comment valoriser l'image d'un site qui est à la fois lieu de mémoire et laboratoire de la modernité ? Comment concilier le fort attachement identitaire des salariés avec l'appartenance à un grand groupe où Peugeot n'est plus seul ?

Un journal d'entreprise, confie-t-il, n'a plus la fonction qu'il avait avant l'ère d'Internet. D'abord, il existe des journaux d'unité : *Fondeur Info*, *Le*

Câble du Mécano, etc. Ensuite, la communication passe par d'autres médiums. Outre intranet, qui touche tous les niveaux de la maîtrise, la pratique de « la ligne arrêtée » permet une communication orale et un échange au sein de chaque usine.

De l'éditorial du numéro 29, citons le passage suivant : « L'enracinement de notre culture Qualité nous aide, ainsi que les valeurs de travail et d'ouverture au dialogue qui sont les nôtres. Il faut nous en souvenir, c'est en travaillant ensemble, entreprise, partenaires sociaux, management, collaborateurs, que nous consolidons l'avenir. »

On croirait lire le *Trait d'Union* ! Comme quoi, une culture d'entreprise est un patrimoine commun qui survit au temps, aux modes et aux hommes !

L'état patrimonial de la société civile des Houillères de Ronchamp entre 1854 et 1860 Approche contextualisée et critique

Michel Godard

Le contexte

Le 10 mai 1854 la société civile Demandre, Bezanson et compagnie au terme de sa douzième année d'existence réalise une fusion absorption avec la société fille qui vient d'être créée, la société civile des houillères de Ronchamp.

La société civile Demandre Bezanson est l'héritière de la société civile d'Andlau, Dollfus Mieg et compagnie. Persuadés que le gisement houiller est épuisé, les administrateurs de d'Andlau Dolfus-Mieg et compagnie mettent en licitation ses actifs en décembre 1841. Le montant estimé est de 369 633,60 francs.

Dès la première adjudication, le 06 avril 1842, cette somme est notablement dépassée. Une proposition de 446 000 francs est faite. Deux acquéreurs potentiels, Messieurs Patret et Demandre surenchérissent derechef¹.

La mise de Charles Demandre est la plus forte. Il est déclaré adjudicataire définitif pour la somme de 530 000 francs.

¹ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 8.

Estimation de la valeur de la mine en 1859 par Aubin Émile Descos²

Intitulé des éléments de calcul	Montants
Valeur atteinte par l'adjudication de Charles Demandre	530 000
Frais de licitation et annexes estimés	38 400
Total payé par Charles Demandre	568 400
Mise à prix des immobilisations de la société Dolfus d'Andlau	369 600
Valeur estimée de la mine	198 800

Durant la décade 1854 - 1864 le bassin minier de Ronchamp Champagne est en plein essor. Cette période le marque définitivement de son empreinte.

Le marché houiller est porteur. Les quantités annuelles consommées sont en forte croissance. Le site minier peut y faire face, la houille est présente en abondance.

Mais pour aller la chercher il faut foncer³ de plus en plus profondément. Les investissements à réaliser sont financièrement de plus en plus lourds. L'histoire du petit bassin minier est, en réduction, la réplique exacte de ce qui se vit sur tout le continent européen : la constitution et le développement du capitalisme.

À peine constituée, la société civile des houillères de Ronchamp est donc dans une phase de croissance rapide. Il n'est pas encore question de fusionner avec la compagnie des houillères d'Eboulet et de Champagne sa voisine et concurrente. Ce sera chose faite en 1867.

Il lui faut en outre finir d'aménager les infrastructures existantes et se constituer le fonds de roulement correspondant à son chiffre d'affaires.

Charles Demandre associe à nouveau les Alsaciens à l'exploitation du bassin. Les Schlumberger, Dollfus Mieg, Koechlin, Kestner, Lehr, de Sandoz réapparaissent en tant qu'associés. Le capital est porté à 5 000 000 de francs.

Il sait que des besoins en capitaux vont rapidement se faire sentir. Si importantes soient-elles, les ressources des nouveaux actionnaires n'en ont pas moins leurs limites. Il envisage de transformer la société civile en société anonyme. L'accès au marché des capitaux lui en serait facilité.

² ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 9.

³ Creuser un puits.

Elle doit obtenir l'autorisation de l'administration, sa tutélaire autorité. Pour ce faire, la société civile doit présenter, à l'entrée du cercle restreint des sociétés anonymes, un carton d'invitation irréprochable ; surface patrimoniale suffisante, références financières, espérance d'un avenir long et fructueux.

Hippolyte Dieu, préfet de la Haute-Saône, reçoit à la fin de 1854 une demande de transformation, appuyée par une pétition en date du 31 décembre 1854 des industriels mulhousiens. Il commande un rapport destiné à éclairer sa décision à l'ingénieur ordinaire des mines, Monsieur Descos et à l'ingénieur en chef, Monsieur Drouot.

L'administration fait attendre sa réponse quatre ans et huit mois. C'est long, trop long. Elle n'a pas à se justifier.

Charles Demandre, fort de l'appui des membres du conseil d'administration attend cette transformation. La liste des signataires de la demande est consignée dans le rapport.

Liste des membres du conseil d'administration signataires de la demande de transformation en société anonyme⁴

N°	Nom	Prénom	Fonction politique ou administrative	Activité	Résidence
1	Demandre	Jules		Propriétaire Négociant	Briaucourt
2	Demandre	Charles	Membre du conseil général	Maître de forges	La Chaudeau Aillevillers*
3	Bezanson	Joseph		Filateur	Breuches**
4	Dollfus	Jean		Manufacturier	Mulhouse
5	Steinbach	Jean Jules		Manufacturier	Mulhouse
6	Doll	Charles Emmanuel	Ancien sous-préfet	Directeur des houillères	Ronchamp

* Localités situées dans la vallée vosgienne de la Semouse à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Ronchamp.

** Localité située à l'ouest de Luxeuil-les-Bains, petite station thermale vosgienne du nord de la Franche-Comté.

4 ADHS 19 J 1, Rapport Descos Drouot, p 2.

Les deux groupes d'hommes qui se partagent l'appropriation du charbon de Ronchamp, les Comtois et les Alsaciens, se retrouvent côte à côte, unis par leurs intérêts communs. Les Demandre et Bezanson font partie du premier. Les Dollfus et Steinbach du second. Ils ont besoin du charbon pour faire tourner les machines de leurs entreprises. Charles Emmanuel Doll n'est que le rouage administratif qui leur sert de courroie de transmission.

« 8 août 1859, demande en société anonyme, rapport de l'Ingénieur ordinaire des Mines du Département suivi de l'avis de l'Ingénieur en chef »⁵.

C'est ainsi que commence sans ambiguïté les mémoires de Messieurs Descos et Drouot. Ils rédigent chacun le leur. Celui de Monsieur Descos est revisité et complété par Monsieur Drouot.

Ce faisant, ils prennent en plein milieu du XIX^e siècle la photographie chiffrée d'une petite compagnie houillère. Mais les contours du paysage sont flous puisque le temps de pose, beaucoup trop long, avoisine les 5 ans. La comptabilité exige l'instantané.

En arrière plan, on y perçoit le phénomène d'acquisition du capital. Un chiffre d'affaires génère une marge. Elle permet la distribution de dividendes. Ils rémunèrent les capitaux investis. Un supplément de rémunération en permet l'accumulation. Ce mécanisme générateur est toujours d'actualité.

Émile Aubin Descos s'attelle prioritairement à faire un inventaire détaillé des immobilisations acquises ou créées par la société civiles des houillères de Ronchamp.

Les emplois immobilisés et le fonds de roulement

La valorisation des immobilisations de la société civile

Il fait donc une estimation chiffrée des propriétés foncières, des bâtiments et constructions, des équipages, du matériel technique et industriel, et des immobilisations en cours.

5 ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, page de garde. Photocopie de la page de garde en annexe n° 3.

Les propriétés foncières

Les propriétés foncières se composent de terrains non boisés et de forêts.

Tableau récapitulatif des propriétés foncières de la société civile des Houillères de Ronchamp en 1859⁶

N°	Nature de la propriété	Localisation		Superficies						Valorisation		%	
		Communes	Lieudit ou références	Unitaires			Sous-total			Unitaire	Sous total	%	%
				ha	a	ca	ha	A	Ca				
1	Terrain	Ronchamp		14	05	76				104 769,50		40,17	
2	Terrain	Champagney		08	41	08				69 674,60		26,71	
3	Terrain	Thann								5 100,00		1,95	
4	Terrain	Mulhouse					23	46	84	81 258,40	260 802,50	31,17	60,27
5	Forêt	Ronchamp	N° 263	44	64								
6	Forêt	Champagney	Nouveau Chevanel N°22	59	49	10							
7	Forêt	Champagney	Ancien Chevanel N° 22 bis	10	45	20	114	58	30		171 874,00		39,73
Total				138	05	14	138	05	14		432 676,50	100,00	100,00

Elles sont situées en majorité sur les communes d'exploitation.

Les terrains de Thann et de Mulhouse servent de lieu de stockage de la houille. Aucune indication de surface n'est précisée. Ils ne sont pas négligeables en valeur.

La valeur totale de ce patrimoine foncier proposée par Aubin Émile Descos est de 432 676,50 francs.

Les bâtiments et constructions

L'estimation en a été entreprise par Monsieur Bossey, prédécesseur de Monsieur Descos. Il fait une estimation de la surface de toiture en distinguant les constructions affectées aux puits et les constructions d'habitation

⁶ Chevanel est un lieudit situé entre les deux communes de Ronchamp et Champagney.

**Répartition de la surface construite des constructions de la
société civile des houillères de Ronchamp en 1859⁷**

Éléments de toiture	Superficie estimée	%
Superficie couverte affectée aux bâtiments	2 ha 45 a	87,50
Superficie couverte affectée aux puits	0 ha 35 a	12,50
Superficie totale	2 ha 80 a	100,00

Cette superficie est multipliée par un prix unitaire moyen au mètre carré. Il n'est ni justifié, ni expliqué.

⁷ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 6.

Valorisation des bâtiments de la société des
Houillères de Ronchamp en 1859⁸

N°	Désignation de l'immobilisation	Montant estimé	%
1	Hameau de la Houillère	215 400,00	84,37
2	Maison de gérance		
3	Maison du directeur		
4	Maison de l'ingénieur		
5	Logements divers des employés		
6	Cantine magasin et ateliers		
7	Chambre du puits Saint-Charles	5 000,00	1,95
8	Bâtiment de la machine Meyer	10 000,00	3,91
9	Lampisterie et salle d'attente	600,00	0,23
10	Chambre du puits Saint-Joseph	20 000,00	7,83
11	Bâtiment des machines du puits 7	4 000,00	1,56
12	Habitation du garde	300,00	0,15
	Total	255 300,00	100,00

Les constructions à usage d'habitation représentent la part la plus importante en valeur du patrimoine immobilier, directeur, ingénieurs, et une partie des employés sont logés.

Les équipages

En 1859, le chemin de fer Paris Bâle est en cours de construction. Le transport de la houille s'effectue, pour peu de temps encore, par véhicule hippomobile, soit de Ronchamp à Montbéliard jusqu'au canal du Rhône au Rhin, soit directement chez les clients. Il est sous-traité à des voituriers indépendants.

Néanmoins, les Houillères de Ronchamp possèdent des chevaux.

⁸ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 7.

Au 30 avril 1856, il faut compter
« 13 chevaux dont 4 achetés l'année précédente par la nouvelle société,
attachés au service de la mine et figurant dans l'inventaire pour la somme de
6 300 francs. »⁹.

L'évaluation des équipages, chevaux et voitures est le suivant :

**Équipages possédés par la société civile des
Houillères de Ronchamp en 1859¹⁰**

Poste estimé	Montant
Chevaux de la société Demandre Bezanson (9)	3 800,00
Chevaux achetés par la nouvelle société (4)	2 500,00
Voitures	3 606,75
Total	9 906,75

**Récapitulatif des valeurs immobilisées non techniques appartenant
à la société civile des Houillères de Ronchamp en 1859¹¹**

Article du rapport	Dénomination des biens	Montant estimé	%
Article 1 ^{er}	Terrains nus	259 802,50	37,28
Article 2	Forêts	171 874,00	24,66
Article 3	Bâtiments	255 300,00	36,63
Article 4	Équipages	9 906,75	1,43
Totaux		696 883,25	100,00

Les biens fonciers se répartissent globalement par tiers dans la totalité de la valeur des biens immobilisés, en terrains, forêts, bâtiments.

⁹ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 8.

¹⁰ *Ibidem*, p 9.

¹¹ *Ibidem*, p 8.

Les installations du puits 7, de Saint-Charles et du puits Saint-Joseph

Émile Aubin Descos reprend les données comptables qui lui sont fournies par la société des houillères de Ronchamp pour aboutir au chiffrage de l'investissement effectué dans les trois puits en fonctionnement.

Les infrastructures minières sont constituées par le puits et les installations qui permettent l'extraction, l'exhaure et l'aéragé et, au fond, les galeries de roulage et le matériel de transport de la houille depuis les tailles jusqu'au pied de puits.

Le puits 7 a une section rectangulaire de 3,20 x 1,70 mètres. Sa profondeur est de 180 mètres.

Le puits Saint-Charles est sensiblement de même section, 4,00 x 1,70 mètres à la profondeur de 300 mètres. Il se prolonge par un plan incliné calé sur le pendage¹² du gisement en direction du sud. Il abrite une « machine à taquets », système mécanique de remontée de la houille jusqu'au pied de puits.

Le puits Saint-Joseph se situe un peu plus au sud. Il est destiné à seconder le puits Saint-Charles sur lequel repose pratiquement toute l'activité de la société.

Il existe en sous-sol 13 000 mètres de galeries de roulage. Elles sont boisées avec des cadres espacés de 0,50 mètres. Chaque bois d'étai doit être renouvelé tous les trois ans.

La houille est convoyée de son lieu d'extraction jusqu'au pied de puits, grâce à des wagonnets en fer. Ils circulent sur les 13700 mètres de voie ferrée intérieure.

Monsieur Descos chiffre le total de ces infrastructures de la manière suivante.

12 Orientation de la déclivité d'un gisement minier.

Récapitulatif partiel des postes de valeurs immobilisées constituées par les puits 7, Saint Joseph, Saint Charles en 1859 par la société civile des Houillères de Ronchamp¹³

Chapitre	Montant	%
Chapitre II Saint-Charles	355 248, 05	57,68
Chapitre III Puits 7 et Saint-Joseph	260 641,65	42,32
Total	615889,70	100,00

Estimation des galeries et des voies de roulage du puits Saint Charles en 1859¹⁴

Postes	Quantités	PU	Montant en (francs)	%
Traverses et coins	13944 m	0,75	10 458,00	12,55
Rails(8366M à 11,70 kg le m)	97882 kg	0,43	42 089,25	50,54
Platines en fonte pour changement de voie (160 à 89 kg l'unité)	14240 kg	0,22	3 132,80	3,77
Têtes de chemin (312 à 51 kg l'unité)	15912 kg	0,32	5 091,85	6,12
Madriers en chêne pour cuvelage*	9000	2,50	22 500,00	27,02
Total			83 271,90	100,00

*Soutènements des parois d'un puits. En 1860, ils sont constitués de madriers en sapin ou en chêne.

¹³ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 22.

¹⁴ *Ibidem*, p 25.

Estimation des aménagements, installations techniques, matériels et outillages industriels, ouvrages d’infrastructures de la société civile en 1859¹⁵

Poste	Montant	%	% par puits
Puits 7	175 000,00	15,67	15,67
Puits Saint-Charles	291 258,11	26,08	64,69
Dépendances intérieures	172 866,90	15,48	
Plan incliné	258 395,36	23,13	
Puits Saint Joseph	219 187,62	19,64	19,64
Total	1 116 707,99	100,00	

Les immobilisations en cours

L’effort d’investissement se poursuit sans discontinuer. Le poste des immobilisations en cours regroupe les dépenses effectuées dans les travaux d’agrandissement et de recherches entrepris par la nouvelle société. Ils nécessitent en outre l’acquisition de terrains sur les communes de Champagny, Ronchamp et Clairegoutte.

¹⁵ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 26.

**Acquisitions de terrains par la société civile des
Houillères de Ronchamp en 1859
Immobilisations en cours de réalisation**

Commune	Superficie	Prix d'acquisition	Répartition	Montant	%
Ronchamp	1ha6a70ca	12 009,95	Saint-Joseph	7 802,25	13,40
Champagney	4ha61a30ca	38 398,40	Saint-Barbe	10 551,60	18,12
			Saint-Pauline	11 943,55	20,51
			Saint-Jean	13 360,95	22,95
			Espérance	1 625,30	2,80
			Sondage d' Eboulet	788,05	1,36
			8 bâtiments, logements ouvriers	4 336,65	7,45
Clairegoutte	1ha63a80ca	7 806,50	Briqueterie et carrière	7 806,50	13,41
Total		58 214,85		58 214,85	100,00

**Investissements en matériel et travaux pour les
exercices comptables 1854/1855 et 1855/1856¹⁶**

Exercice comptable	Montant de l'investissement	%
1854/1855	435 383,56	43,02
1855/1856	576 446,81	56,98
Total	1 012 830,37	100,00

À la fin des années 1850, la société civile des houillères de Ronchamp fonce quatre puits, Saint-Pauline, Sainte-Barbe, Saint-Jean¹⁷ et Espérance¹⁸. Elle effectue un sondage à Eboulet¹⁹.

Elle construit 8 logements ouvriers. Comme elle a besoin de matériaux de construction, elle met en place une briqueterie et commence à exploiter une carrière à Clairegoutte²⁰.

De 1854 à 1856 soit sur environ trois ans, elle investit 1 000 000 de francs, soit 20 % de son capital nominal. À ce rythme, il est évident qu'elle a un besoin de capitaux à long terme pour se financer.

Le pivot central de l'exploitation de cette période est le puits Saint-Charles. Avec ses dépendances et son plan incliné, il représente les deux tiers des dépenses d'investissement consacrées aux infrastructures d'accès au charbon.

Ainsi donc, le récapitulatif de l'ensemble des postes permet de se faire une idée de l'actif immobilisé de la mine :

16 ADHS 19 J 1, p 27.

17 Ces trois puits sont foncés en limite sud de concession.

18 Le puits de l'Espérance se situe hors concession.

19 Hameau faisant partie de la commune de Champagney. Il se situe en limite sud de la concession de la société civile des houillères de Ronchamp.

20 Commune située à 6 kilomètres au sud ouest de Ronchamp (cf annexe 4). La société civile des houillères de Ronchamp a besoin de briques pour construire les bâtiments de surface (locaux à usage industriel et logements du personnel) et surtout *murailles* certaines parties, situées en terrain friable, des galeries qui relient les puits, ou les séparer longitudinalement pour assurer l'aéragé.

Récapitulatif des postes d'immobilisations de la société civile des Houillères de Ronchamp en 1859 dans le rapport *Descos Drouot*^{21 22}

	N°	Descriptif du poste	Montant partiel	Montant total	% NT	% T	% EC	% G
NT	1	Propriétés foncières	432 676,50		61,94			
NT	2	Bâtiments et constructions	255 300,00		36,63			
NT	3	Équipages	9 906,75	697 883,25	1,43			19,47
T	4	Saint Charles	355 248, 05			19,56		
T	5	Puits 7 et Saint-Joseph	260 641,65			14,35		
T	6	Galleries et roulage	83 271,90			4,59		
T	7	Installations techniques des puits	1 116 707,99	1 815 869,59		61,50		50,65
EC	8	Acquisitions de terrains	58 214,85				5,44	
EC	9	Investissements en matériel et travaux	1 012 830,37	1 071 045,22			94,56	29,88
Total				3 584 798,06	100,00	100,00	100,00	100,00

L'effort d'investissement représente 1/3 des immobilisations totales
 Les valeurs immobilisées à valeur vénale certaine forment un peu plus du quart du patrimoine immobilisé en 1859. Le reste est investi pour pouvoir s'approprier la houille.

²¹ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 23.

²² NT non technique, T technique, EC en cours.

L'estimation du fonds de roulement

Émile Aubin Descos estime que le fonds de roulement de la société est en 1859 de 174 000 francs. Il n'est pas possible de justifier ce montant. Les documents qui lui ont permis de l'établir ont disparu. Seul un test de plausibilité peut être tenté en croisant la somme annoncée avec les données suivantes fournies en fin de rapport par l'ingénieur en chef Drouot.

Produits bruts de la mine et revenus nets imposables de 1850 à 1858²³

Années		Revenus nets fixés définitivement pour la redevance proportionnelle	Quantités de houille en quintaux métriques	Produits bruts totaux	
De l'exercice de la redevance	Des produits			Prix du quintal métrique de houille	Chiffre d'affaires
1850	1849	425 757,53	563 144	1,492	840 210,00
1851	1850	318 709,71	673 310	1,392	937 247,52
1852	1851	9 018,52	554 768	1,405	779 449,04
1853	1852	80 780,11	445 321	1,616	719 638,74
1854	1853	Néant	618 342	1,628	1 006 660,78
1855	1854	Néant	608 232	1,645	1 000 541,64
1856	1855	Néant	590 955	1,854	1 095 630,57
1857	1856	Néant	557 207	1,999	1 113 856,80
1858	1857	30 081,00	458 274	2,177	997 662,50
Total			5 069 553	15,208	8 490 897,59
Moyenne			563 284	1,690	943 433,06

Sur une période de 9 ans entre 1850 et 1859 le chiffre d'affaires moyen de la société civile est de 943 000 francs ²⁴. Le fonds de roulement annoncé²⁵ est de 18,45 %²⁶ de cette moyenne, soit environ 66 jours d'activité de la société²⁷.

²³ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p. 42.

²⁴ 943 433,15 francs.

²⁵ 174 000 francs.

²⁶ $174\ 000 / 943\ 000 = 0,1845$.

²⁷ $0,1845 \times 360 = 66,42$ jours.

Ce délai représente, dans le cycle financier qu'il effectue, le temps de récupération des capitaux avancés par la société²⁸.

Durant cette période, elle doit assurer le paiement de ses fournisseurs, de ses salariés, la reconstitution de son stock de houille.

Généralement le nombre de jours de rotation du fonds de roulement se situe entre 60 et 90 jours. Il ne semble donc pas déraisonnable d'en accepter la fiabilité.

Au 30 avril 1859 en avalisant le chiffrage de Descos, l'ensemble des emplois se situe donc à la hauteur de 3 760 000 francs²⁹

Les ressources

La structure du capital

Quels capitaux financent ces immobilisations ? Le dernier et 6° chapitre du rapport y est consacré.

Structure du capital au 30 avril 1856 de la société civile des Houillères de Ronchamp³⁰

N°	Structure du capital	Montant	Observations
1	Apport de la société Demandre Bezanson	2 800 000,00	560 parts sociales de 5000 francs
2	Souscription des associés nouveaux	2 200 000,00	440 parts sociales à libérer au fur et à mesure des besoins
3	Parts sociales créées mais gardées momentanément par la société	600 000,00	120 parts sociales à la souche à souscrire ultérieurement. Leur émission est reportée au 1 ^{er} février 1858
Total		5 600 000,00	

28 Ces capitaux lui permettent de financer son cycle de production, de l'extraction de la houille dans les tailles à son paiement par le client.

29 immobilisations : 3 584 798,06 ; fonds de roulement : 174 000,00 soit 3 758 798,06 arrondi à 3 760 000,00.

30 ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p. 29.

Le capital se compose de 1 120 parts sociales de 5 000 francs.

560 représentent les apports de la société Demandre Bezanson. Elles sont émises, souscrites et totalement libérées.

440 autres sont émises. Elles sont souscrites et partiellement libérées par les nouveaux associés alsaciens.

120 restent à la souche. Elles ne sont pas émises. Elles peuvent l'être si le besoin en ressources se fait sentir.

La société a absorbé 4 663 000,00 francs³¹ de ressources sous forme de fonds propres. Elle dispose en principe encore d'une masse de 937 000,00 francs³² utilisables.

Les réserves de la société

Évolution du poste de réserves durant la période d'élaboration du rapport³³

Exercices	Montant	%
Réserve initiale (estimée par différence)	188 796,32	35,98
Dotation 1857/1858	148 567,78	28,31
Dotation 1858/1859	187 292,48	35,71
Poste de réserve au 30 avril 1859	524 656,58	100,00

La situation patrimoniale de la société civile est saine.

Un compte de résultat type sommaire

Elle l'est d'autant plus, que l'exploitation permet de dégager un résultat positif appréciable, ainsi que le montre le compte de résultat schématique que propose Émile Aubin Descos. Il part de l'hypothèse d'une exploitation de 60 000 tonnes annuelles. Elle correspond à peu près au chiffre atteint en 1859.

31 2 800 000 apportés par la société Demandre Bezanson et 1 863 000 apportés par les nouveaux associés.

32 337 000 francs libérables et 600 000 de parts sociales à la souche.

33 ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p. 24.

Un prix de marché de la houille à 2,080 francs et un prix de revient de la tonne extraite à 1,454 francs permettent de dégager une marge nette, avant affectation des résultats, confortable de 30 % du chiffre d'affaires.

Elle autorise la rémunération des capitaux à hauteur d'environ 6 % tout en respectant l'obligation de se constituer un fonds de réserves.

Estimation des marges nettes à dégager et de leur affectation en dividendes et réserves en 1859³⁴

Postes	Bases de calcul*	Valeur unitaire	Montant	Observations	%	%
Prix de vente	600 000,00	2,080	1 248 000,00	Les prix de la houille sont en augmentation constante depuis 1854	100,00	
Prix de revient	600 000,00	1,454	872 400,00		69,90	
Résultats nets bruts avant dividendes	600 000,00	0,626	375 600,00		30,10	
Intérêts et dividendes sur le nouveau fonds social	5 500 000,00	0,0612	336 700,00			89,65
Augmentation annuelle du fonds de réserve			38 900,00	Article 52 des statuts de 1854		10,35
Total des bénéfices à affecter			375 600,00			100,00

*Les Quantités extraites prévisionnelles sont en quintaux métriques.

Ainsi donc, malgré l'augmentation de capital de 500 000,00 francs la société est à même, en produisant 600 000 quintaux par an de faire face à ces exigences de dividendes et de constitution de réserves.

Mais ce que veulent les dirigeants de la société, c'est la transformation en société anonyme. Ils pensent probablement qu'ils auront ainsi un accès plus aisé au marché des capitaux. Combien d'espérance de vie a-t-elle cette future société anonyme, compte tenu de l'état actuel de l'exploitation du bassin minier ?

³⁴ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p 27.

Pour répondre à cette question, Messieurs Descos et Drouot complètent leurs rapports par une partie prospective.

Les perspectives d'avenir

Le court terme est aisément décelable et chiffrable. En revanche, en raison des zones d'ombre qui entourent, entre autres, la structure du bassin, la conjoncture économique et l'évolution de la demande de houille, discerner le long terme est un exercice hautement périlleux.

Les deux ingénieurs s'y livrent cependant sans hésitation apparente.

Le court terme

La société civile est en train de bâtir des infrastructures. Ils constituent les investissements en cours à terminer. Ils vont être le socle de l'exploitation des deux décennies suivantes.

Les investissements en cours à terminer

En surface la ligne Paris-Mulhouse passe au milieu du bassin. Une gare houillère est en cours de réalisation. Deux embranchements sont en construction pour la relier aux puits en exploitation Saint-Charles et Saint-Joseph. L'aménagement sud de la concession se poursuit en fonçant deux puits ; Sainte-Barbe et Sainte-Pauline. À Eboulet, un sondage est en phase terminale de réalisation.

**Estimation des investissements à réaliser au moment
de la rédaction du rapport (1859)³⁵**

Poste d'investissement en cours		Montant estimé	Observations	%
Travaux de surface	Sondage d'Eboulet	9 000,00		2,10
	Embranchement de chemin de fer	125 000,00	67 000 figurent déjà à l'inventaire	29,30
Total des travaux de surface		134 000,00		
Puits de mines	Sainte-Barbe et Saint-Pauline	292 740,00		68,60
Total		426 740,00		100,00
Montant figurant déjà aux postes d'immobilisations		67 000,00		
Emplois nets à financer		359 740,00		

« La houille doit être trouvée au puits Sainte Barbe à 260 mètres puisqu'il se situe dans le prolongement sud du puits Saint Charles. Le puits Saint Pauline soit avoir une profondeur de 300 mètres en tenant compte de l'inclinaison de 19° de la couche de charbon. En admettant que l'agencement par mètre courant coûte 2 170 francs pour le premier puits où jusqu'à présent le travail a été gêné par l'affluence des eaux et le second à 925 francs, l'achèvement de ces deux puits absorberait 292 740 francs. »³⁶

D'après les deux ingénieurs, le montant des emplois restant à réaliser pour assurer la cohérence d'exploitation du bassin est de 839 740,00 francs.

³⁵ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p. 30.

³⁶ ADHS 19 J 1, *Rapport Descos Drouot*, p. 25.

Besoins de trésorerie supplémentaire pour mener à bien les travaux restant à effectuer et assurer le fonds de roulement³⁷

Estimation	Montant	%
Immobilisations en cours	359 740,00	42,83
Machines d'extraction à installer	100 000,00	11,90
Besoins en fonds de roulement	350 000,00	41,67
Dépenses imprévues	30 000,00	3,60
Total	839 740,00	100,00
Reliquat disponible sur les 440 actions des 2 dernières séries	337 366,10	40,17
Besoin de trésorerie à combler	502 373,90	59,83

Le poste des besoins en fonds de roulement est constitué par un montant double de celui requis en 1859³⁸. En effet, avec le doublement des puits Saint-Charles et Saint-Joseph par les puits en cours de fonçage : Sainte-Barbe et Sainte-Pauline les ingénieurs prévoient un doublement de la capacité d'extraction. De 60 000 tonnes annuelles extraites, elle devrait passer à 120 000 tonnes. Tous les deux appuient leurs perspectives sur ce chiffre.

Les perspectives commerciales sont favorables

La société civile des Houillères de Ronchamp soutient avec avantage la concurrence des houilles de Sarrebruck et de Saône et Loire même si

« Le tiers du combustible employé dans les établissements industriels (35000 Quintaux métriques) provient de Sarrebruck et de Saône et Loire. »³⁹

37 ADHS 19 J 1, *rapport Descos Drouot*, p. 27.

38 174 000 francs.

39 ADHS 19 J 1, *rapport Descos Drouot*, p. 25.

La zone de chalandise des houillères de Ronchamp est essentiellement tournée vers l'est. Elle se compose, à une soixantaine de kilomètres, de la région sous vosgienne de Mulhouse, délimitée par l'arc Guebwiller, Thann, Altkirch et plus proche du bassin minier, par la zone inscrite dans le triangle Héricourt, Montbéliard, Belfort, distante d'une trentaine de kilomètres seulement.

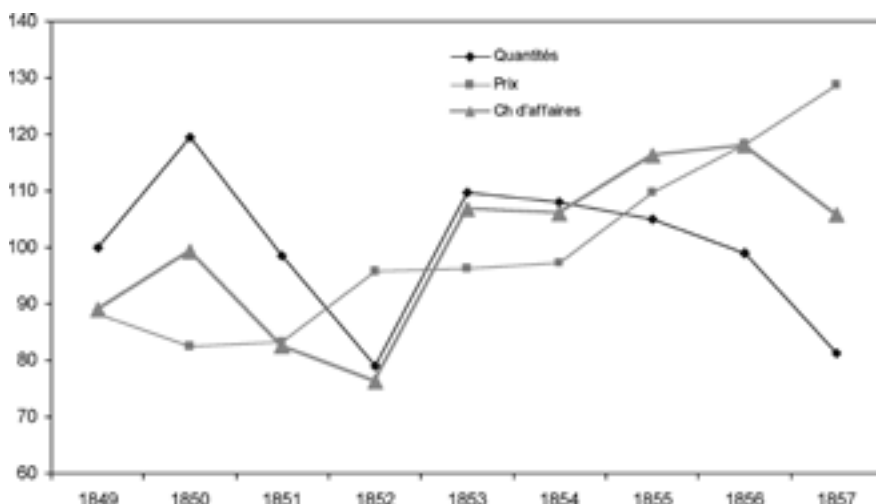
Les houilles de la Loire et de la Saône et Loire remontent jusqu'à Mulhouse par le canal du Rhône au Rhin. Le transport fluvial leur permet de venir concurrencer la houille de Ronchamp

Il en est de même pour celles de la Sarre. Elles arrivent, elles aussi, par voie fluviale jusqu'en Alsace du sud, par le canal de la Sarre puis la partie nord du canal du Rhône au Rhin.

Malgré tout, Ronchamp couvre les deux tiers du marché local.

En indiquant sur leurs moyennes respectives les quantités extraites, les prix de vente et les chiffres d'affaires réalisés entre 1850 et 1859 il apparaît clairement que le moteur de la progression du chiffre d'affaires est l'augmentation des prix de vente unitaires. Leur trend est constamment ascendant durant toute la période. Le marché est demandeur.

Évolution des quantités, prix unitaires, chiffre d'affaires entre 1849 et 1857⁴⁰



40 Graphique élaboré à partir des données contenues dans le tableau « Produits bruts de la mine et revenus nets imposables de 1850 à 1858 » (p. 14).

Les réserves de houille sont imprécises mais appréciables

La puissance du bassin au fur et à mesure que l'extraction va vers le sud ne fait qu'augmenter. Quelles sont ses limites ? Quelle est l'allure du gîte ? Quelle épaisseur moyenne ont les couches ? Il n'est possible de répondre à ces questions que par approximations.

Émile Aubin Descos troque les outils de gestion et comptabilité contre la chaîne d'arpenteur. Il devient géomètre voire même géologue.

Au grand sud-ouest, au Magny, un soulèvement Nord-sud interrompt la couche carbonifère. Les limites est de la couche carbonifère se situent entre les villages de Chagey et Chenebier⁴¹.

Aux environs de Champagney un sondage effectué par un teinturier de Lure en 1840 est passé directement du grès rouge aux terrains de transition⁴² sans rencontrer le charbon. Plus à l'est les terrains houillers disparaissent entre le grès rouge et les grès bigarrés à la limite des maisons les plus occidentales du bourg.

Pour Monsieur Drouot le gisement de Ronchamp Champagney a la même orientation nord-est sud-ouest que les terrains houillers de l'est de la France et de la Prusse rhénane.

« Le gîte houiller de Ronchamp Champagney se trouve (donc) enfermé dans un pli des terrains orientés à peu près du nord est au sud ouest. »⁴³

À l'est, le sondage dit « des ingénieurs », du côté d'Errevet 44, arrêté le 31 mars 1858 à la profondeur de 600 mètres dans les schistes du terrain de transition semble indiquer qu'il n'y a plus de houille au sud-est du village de Champagney.

« Après avoir traversé au-dessous des grès rouges des schistes et des grès qui paraissent appartenir au terrain houiller. »⁴⁵

Il a montré qu'il n'y avait pas de combustible exploitable à l'est en direction de Belfort.

41 Communes situées à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Ronchamp.

42 Couche géologique parfaitement identifiée en dessous de laquelle il n'y a pas de houille.

43 ADHS 19 J 1, *rapport Descos Drouot*, p. 41.

44 Commune située à une douzaine de kilomètres de Ronchamp à l'est, en direction de Belfort.

45 ADHS 19 J 1, *rapport Descos Drouot*, p. 42.

L'existence d'un gîte au sud-est n'est donc pas démontrée. L'arrêt du fonçage des puits Saint Jean et de l'Espérance, situé en dehors de la concession, est donc une mesure de prudence.

À l'ouest en direction de Lure l'étendue du gisement ne peut être précisée avec certitude. L'existence d'un second grand soulèvement⁴⁶ n'est pas prouvée suffisamment.

L'allure du gîte dépend de la configuration du terrain de transition. En effet, c'est lui qui supporte le gisement houiller, les couches exploitables. Suivant que le terrain de transition est régulier ou faillé les couches carbonifères le seront aussi. Au besoin elles disparaissent lorsqu'il se présente sous forme de soulèvement.

Allure estimée des couches en fonction des puits

Lieux	Nombre de couches	1 ^{re} couche		2 ^e couche		3 ^e couche	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Puits 3 et 4	2	1,30	2,00	0,20	1,30		
Puits 6 et 7	3	1,00	2,96	1,00	1,87	1,30	1,30
Saint-Charles	3 dont les extrêmes seules exploitables		2,80		3,61		
Saint-Joseph	1						

Bien qu'ils discernent les contours du bassin, en réalité, les deux ingénieurs sont dans l'impossibilité de déterminer avec une précision suffisante le cubage de houille restant à extraire. En plus de l'incertitude des limites exactes du bassin, les inconnues sont nombreuses, puissance des couches, allure du terrain de transition, importance des stériles⁴⁷.

46 Relèvement des terrains de transition. Il interrompt la continuité de la couche de houille.

47 Impuretés minérales, incluses dans les couches ou en limite de taille, et extraites en même temps que la houille.

L'avenir lointain : la durée de vie de la société minière

Alors, pourquoi, dans ces conditions, se risquer à l'estimation de la durée de vie de la société minière ?

Parce que l'exploitation de la houille comme toute extraction de matière minérale non renouvelable implique un amortissement du capital. Le capitaliste n'accepte de se risquer que s'il récupère son investissement. Il ne peut le faire en fin d'exploitation puisque l'objet de son investissement a disparu. Il faut donc que tout au long de la vie de l'entreprise son capital soit progressivement remboursé. Cet amortissement doit se faire sur une durée de vie prévisible correspondant si possible à la durée d'exploitation jusqu'à épuisement du gisement. Il implique de rémunérer le capital investi à un taux supérieur à celui pratiqué sur le marché financier.

Les deux ingénieurs sont d'accord sur la méthode à utiliser, pas sur les résultats. Il leur faut estimer la capacité totale du gisement de la concession. Une simple division de celle-ci par les 120 000 tonnes annuelles d'extraction prévue doit leur permettre de prédire l'espérance de vie de la société.

Émile Aubin Descos prend pour puissance moyenne, la moyenne des puissances observées aux puits 7, Saint Charles et Saint Joseph soit 3,25 mètres. Il retranche 0,60 mètres pour tenir compte des lots de schistes interposés.

En partant de la superficie de la concession soit 1 152 000 mètres carrés, il en déduit qu'il reste à exploiter 116 568 200 hectolitres. La densité de la houille de Ronchamp est de 1,33 ce qui donne 87 645 263 quintaux métriques, 8,7 millions de tonnes, à exploiter. Selon cette estimation, la durée de vie de la société devrait donc être de 73 ans⁴⁸.

L'ingénieur en chef quant à lui reprend l'estimation de superficie en surface faite par l'ingénieur ordinaire. L'inclinaison du gîte est de 19 degrés, ce qui conduit à multiplier ce résultat par 1,06⁴⁹ pour obtenir la superficie réelle du gîte. Elle est donc de 1 221 120 mètres carrés.

Il révisé à la baisse, soit 2,65 mètres, la puissance moyenne de houille extractible. Combinée avec une densité de 1,33, et avec 1/3 de stériles non utilisables, elle le conduit au chiffre de 28 692 249 quintaux de houille en réserve dans le sous-sol de la concession.

48 $8\,700\,000/120\,000=72,5$ arrondi à 73.

49 $\cos 19^\circ=0,94552$, $1/\cos 19^\circ=1/0,94552=1,0576$ arrondi à 1,06.

Avec la même moyenne estimée qu'Émile Aubin Descos, soit une extraction annuelle double du rythme actuel : 1 200 000 quintaux, la durée de l'extraction estimée n'est plus que de 24 ans.

24 ans ou 73 ans, il faut trancher. Un moyen terme est adopté : 50 ans⁵⁰. Cette durée de vie estimée permet de déterminer un taux moyen de rémunération des capitaux investis.

En pratique, celui que doit servir la société à son capital se compose donc de deux parties, le taux moyen de rémunération des capitaux sur le marché financier et un taux supplémentaire d'amortissement. Le taux du marché financier est de 5 %. Le taux de rémunération d'amortissement peut être calculé de deux manières. Les résultats obtenus diffèrent selon l'une ou l'autre.

La première consiste à prélever à chaque exercice comptable, durant la durée de vie estimée de l'entreprise sur les bénéfices réalisés, avant distribution des dividendes, un montant calculé à partir d'un taux fixe. Sur une durée de vie de 50 ans ce taux est de 2 %⁵¹.

Le taux de rémunération moyen des capitaux passe alors à 7 %. Les résultats de la société civile ne lui permettent pas de l'atteindre.

En outre, en pratiquant des distributions de dividendes élevés elle risque d'obérer ses capacités d'investissement, menace sa gestion, et met en danger sa trésorerie.

La seconde manière, plus financière, soulage son effort en se servant de l'effet de levier produit par le taux moyen de rémunération des capitaux investis pendant la durée de vie de l'entreprise.

Ainsi, un capitaliste qui investit une unité monétaire dans une entreprise minière percevra durant la durée de sa participation un dividende dont le montant se compose d'un intérêt correspondant à la rémunération du marché financier, augmenté d'un supplément tel que, placé à ce taux d'intérêt du marché, le capitaliste retrouve en fin d'exploitation le capital qu'il a engagé.

Cette démarche consiste donc à déterminer l'annuité à placer chaque année pendant 50 ans au taux de 5 % pour obtenir en fin de placement un capital de 1 franc. Le capitaliste touchant chaque année cette rémunération supplémentaire et les replaçant à 5 % retrouve ainsi le capital investi.

Elle est adoptée par Émile Aubin Descos.

50 D'après ces prévisions, le gîte minier aurait donc dû être épuisé aux alentours de 1910. Les houillères de Ronchamp cesseront leur activité en 1958.

51 1/50.

Le coefficient multiplicateur est donc donné par la formule $((1+t)^{n-1})/t$ ⁵²

Au taux de 5 % pendant 50 ans le coefficient à appliquer est 209,347 996⁵³

Le supplément d'intérêt annuel est donc 1/209,347 996 soit 4,77 ‰, chiffre auquel arrive Descos.

Le taux plancher rémunérant et amortissant le capital est donc de 5,48 ‰.

Conclusion : transformation en société anonyme ou non ?

Le 18 juillet 1859 Émile Aubin Descos conclut que l'exploitation des Houillères de Ronchamp constitue une entreprise sérieuse.

La majeure partie des capitaux est engagée et les bénéficiaires sont capables de payer annuellement un intérêt de 5% des fonds avancés ainsi que l'amortissement des mines pendant la durée de la société.

Il n'y a donc a priori aucun obstacle, ni technique, ni de gestion, ni de ressources pour empêcher la transformation de la société civile en société anonyme.

Monsieur Drouot, quant à lui, estime que l'on retirera encore des quantités remarquables en contrebas du puits Saint Joseph. Un sondage au sud ouest du hameau d'Eboulet indique que le gîte a toute sa puissance. Il pense aussi qu'il existe encore de la houille à l'est du puits Saint Barbe, c'est à dire en limite sud de concession.

« En résumé, quoique nous ne regardions pas la quantité de houille actuellement mise à découvert comme aussi grande que celle calculée par Monsieur l'ingénieur ordinaire, nous estimons que l'exploitation des mines de Ronchamp et Champagny dont la concession a été régularisée par l'ordonnance du 5 mai 1830 constitue une entreprise sérieuse qui peut être l'objet d'une société anonyme. »⁵⁴

Malgré tout, une sorte de réticence perce sous les propos de l'ingénieur Drouot. C'est un oui, mais du bout du porte-plume.

« Les actions de la société anonyme ne devront être émises qu'après qu'il aura été justifié par tous titres nécessaires que les biens immobiliers apportés sont francs et quittes et libres de tous privilèges hypothèques et

52 n=nombre d'annuités, t= taux..

53 Tables financières et statistiques, mémentos Foucher, *Pascal Falguières*, édition Foucher septembre 2000.

54 ADHS 19 J 1, *rapport de l'ingénieur en chef Drouot à Chaumont le 08 août 1859*, p. 43.

charges quelconques autres que les redevances assises sur les mines en exécution de la loi. »⁵⁵

Par ces quatre lignes, Drouot signale l'obstacle contre lequel vient se fracasser le rêve de transformation en société anonyme de Charles Demandre.

Que s'est il passé pour en arriver là ?

Depuis le 14 juin 1842 Charles Demandre et son associé Bezanson sont titulaires du droit de concession et propriétaires des immobilisations de la société d'Andlau Dollfus Mieg et compagnie, par adjudication publique sous contrôle judiciaire.

Charles Demandre paye les associés de la société licitée. Il fait virer le montant de ce qu'il doit en 1842, par Messieurs Martelet et Courcelle respectivement banquiers à Vesoul et à Lure à Maître Coutherut notaire à Lure.

**Paiements effectués par les banquiers de Ch. Demandre
pour honorer son acquisition de 1842⁵⁶**

N°	Date	Montant perçu	Banquier
1	15 juillet 1842	109 205,87	Martelet
2	14 octobre. 1842	134 708,33	Courcelle
3	14 février 1842	136 916,66	Courcelle
4	14 juin 1843	139 125,00	Courcelle
Total		519 955,86	

⁵⁵ ADHS 19 J 1, *rapport Descos Drouot*, p 43.

⁵⁶ ADHS 19 J 2, *Attestation de JB Coutherut du 05 novembre 1853*.

Maître Couterut reçoit les fonds et les utilise pour payer les associés de la société d'Andlau Dollfus. Il demande quittance à chacun, tout au moins peut-on le supposer de la part d'un notaire.

Que fait-il alors de ces quittances ? Les perd-t-il, comme le laisse supposer par lettre Monsieur Cardez avoué à Lure à Charles Emmanuel Doll le 17 août 1854⁵⁷ ou les fait-il parvenir à Charles Demandre qui les égare ? Il est impossible de le savoir. Les quittances sont sous seing privé, pour éviter de payer les droits de timbre des actes enregistrés et ayant date certaine.

Charles Demandre ne peut pas prouver que les sommes versées ont bien eues comme destinataires les associés de la société d'Andlau.

L'administration ainsi que le notaire rédacteur du projet de société anonyme, maître Claudon veulent un titre juridique irréfutable attestant la libération de la dette. Malgré tous ses efforts, Charles Demandre ne peut le fournir.

Pour une question de preuve, apparemment secondaire le projet de transformation ne se réalise pas.

Prétexte ou obstacle de fond de la part de l'administration préfectorale ? Il est impossible de trancher.

Quoi qu'il en soit, au regard de l'Administration, la conséquence suit inéluctablement, elle ne donne pas son accord. Elle s'enferme dans un mutisme obstiné.

Elle prodigue cependant ses conseils, mais prudente jusqu'à en être timorée elle ne veut donner aucune garantie aux futurs actionnaires.

« Le fonds social sera divisé en un certain nombre d'actions ou parts sans aucune désignation de la somme représentée par chacune de ces actions attendu que l'administration ne peut donner aux acquéreurs de ces actions aucune garantie à cet égard puisqu'il entre comme élément dans l'estimation qui en a été faite la valeur des gîtes concédés et celle de travaux de recherches dont l'appréciation est impossible. »⁵⁸

Il faut, évidemment, que chaque action porte le montant nominal du capital qu'elle représente. Il n'a rien à voir avec le cours qui lui, fluctue en fonction de la loi libérale de l'offre et de la demande.

57 ADHS 19 J 2, *modification du régime des sociétés*.

58 ADHS 19 J 1, *rapport de l'ingénieur en chef Drouot à Chaumont le 08 août 1859*, p 43.

Ce que Monsieur Drouot veut signifier c'est que l'administration ne peut garantir ce cours. Cela va sans dire.

En 1859 la société française ne s'est pas encore dotée des outils et des techniques légaux et financiers assurant un garde-fou contre les abus de la spéculation. Le monde de la finance est réservé à quelques spécialistes. Dans les mentalités du plus grand nombre des Français, la valeur sûre par excellence reste la propriété foncière.

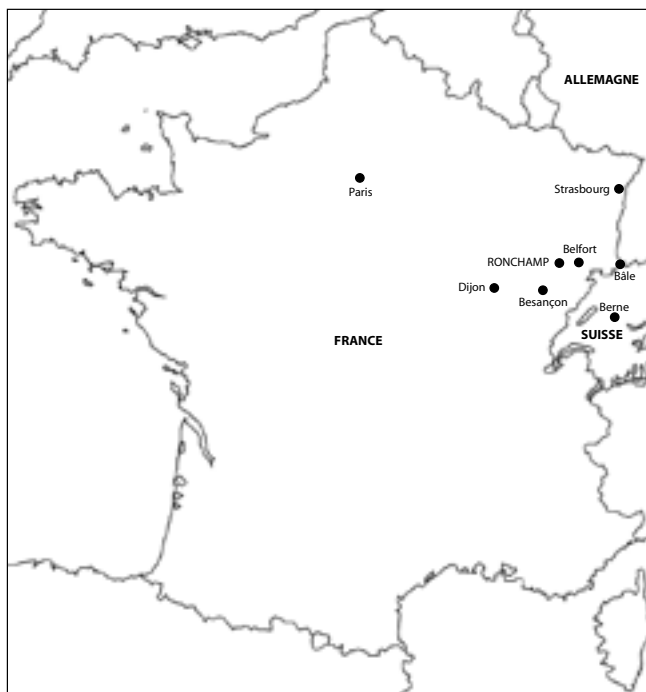
La transformation aura lieu cependant... mais soixante ans plus tard.

Le 3 mai 1919, en effet, une assemblée générale extraordinaire de la société civile des houillères de Ronchamp en décide ainsi.

Entre temps la loi du 24 juillet 1867 encadre légalement les statuts de chaque type de sociétés et formalise les appels de capitaux auprès du grand public.

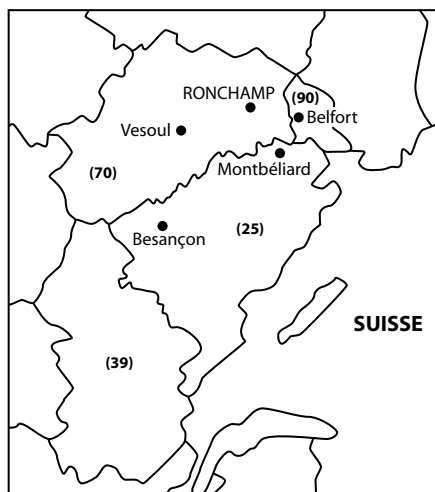
Annexe 1

Localisation du bassin minier de Ronchamp en France



Annexe 2

Situation régionale du bassin minier de Ronchamp, au nord de la Franche-Comté



Annexe 3

Page de garde du rapport Descos Drouot (ADHS 19 J 1)



Annexe 4

Plan de la partie ouest des concessions du bassin minier de Ronchamp



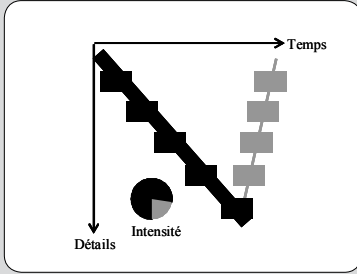
Source : Léon Poussigue, Houillères de Ronchamp, Notes Historiques sur les Houillères de Ronchamp. Société générale d'imprimerie, Mulhouse, 1924.

Annexe 5

Plan de la partie est des concessions du bassin minier de Ronchamp



Source : Léon Poussigue, Houillères de Ronchamp, Notes Historiques sur les Houillères de Ronchamp.
 Société générale d'imprimerie, Mulhouse, 1924



Partie III

Création invention diffusion

La diffusion internationale des technologies La construction des échanges techniques franco-américains : sources, interdépendances et influences de 1914 à 1940

Vincent Dray

Cet article analyse les relations techniques entre la France et les États-Unis de 1914 à 1940. Plus que sur les aspects sectoriels et sur les stades de transmission des techniques¹, notre analyse des processus de diffusion des technologies insiste davantage sur la composition des réseaux d'échanges techniques et sur les moyens institutionnels et professionnels développés par les deux pays dans le cadre de relations bilatérales volontaristes et organisées dès la Première Guerre mondiale². Ces relations répondent à des perspectives parfois contradictoires mais aussi convergentes et coopératives et elles évoluent dans le sillage des changements techniques. Notre démarche est une tentative de contextualisation et de mise en système des processus de transferts technologiques. Ces relations ont su et pu utiliser la multiplication de canaux de diffusion de plus en plus modernes et efficaces. Elles se sont organisées en multipliant les disponibilités nationales (missions, échanges universitaires), les institutions publiques et privées, (entreprises privées, États, centres de recherche nationaux), les organisations scientifico-culturelles (expositions nationales et universelles, congrès scientifiques et industriels mondiaux), les institutions internationales. L'organisation des échanges techniques

1 Ces aspects sont développés dans notre thèse de doctorat en cours d'achèvement.

2 Sur les transferts de technologies et les processus de diffusion des technologies, C. Frischak, N. Rosenberg, *International technology transfer : concepts, measures and comparisons*, New York, Praeger, 1985 ; *Technology transfer and business enterprise*, D.J. Jeremy (ed.), Aldershot, Hants, England, Brookfield, USA, 1994. ; *The transfer of international technology : Europe, Japan and the USA on the twentieth century*, D. J. Jeremy (ed.), Aldershot, Hants, England, Brookfield, USA, 1992.

accompagne les enjeux que font naître les bénéfiques et « avantages technologiques ».

En 1950, *l'Association des Ingénieurs-docteurs de France*, avec la coopération des ingénieurs français aux États-Unis, publie un ouvrage portant sur les relations entre les ingénieurs français et américains³. Ce document est contemporain de la vague des missions de productivité françaises aux États-Unis. Mais il présente des personnages, à l'image d'un Ernest Mercier, d'un Émile Brylinski ou de professeurs d'universités françaises, qui avaient cherché à développer des relations avec les milieux techniciens américains dès la fin de la Première Guerre mondiale, au moment où la France se lança dans une grande entreprise de modernisation.

En 1917, l'ingénieur inventeur Edwing Armstrong, diplômé de l'université de Columbia⁴, incorporé pendant la guerre dans *l'U.S. Signal Corps*, posa devant la Tour Eiffel pour une photographie avec un professeur de physique, Henri Abraham, directeur du *Laboratoire de Physique à l'École Normale Supérieure* et un savant militaire spécialiste des transmissions, le Général Gustave Ferrié. Cette photographie illustre l'effort de guerre français dans le domaine des communications⁵. En réalité, notre interprétation en fait une composition photographique qui montre la volonté des cadres scientifiques et techniques français de participer aux évolutions techniques contemporaines.

Il existe des relations sophistiquées et organisées dès 1916, ce que révèlent les rapports de mission publiés, les rapports annuels des universités et les archives d'entreprises. Il convient de s'interroger sur la nature même des relations bilatérales entre la France et les États-Unis. Si cette période caractérise la première phase d'un processus plus large de transfert de technologies, ces derniers doivent reposer sur l'existence de réciprocity économiques et techniques, sur des trajectoires compatibles entraînant l'investissement technique. D'autant que les hommes cherchent à établir des répondants mutuels basés sur des similitudes institutionnelles et professionnelles. Nous sommes conduits à interroger les sources de convergence ou, au contraire, de divergence entre les deux pays. La dissimilitude

3 New York Public Library (NYPL), Association des ingénieurs-docteurs de France, *Book of Friendship: Franco-American engineers' relations*, Published under the auspices of the Association des Ingénieurs-Docteurs de France, with the cooperation and the patronage of the French engineers in the United States, 1950.

4 T. Hughes, *American Genesis: A Century of Invention and Technological Enthusiasm, 1870-1970*, New York, Viking, 1989, p. 140.

5 P. Griset, « La radio et l'effort de guerre français pendant la Première Guerre mondiale », *Histoire de l'armement en France*, Acte du colloque du 19 novembre 1993, CHEar, 1993.

des moyens du développement entre les États-Unis et la France peut-elle expliquer l'aspect incomplet des transferts, ou bien ces derniers ne sont-ils qu'affaire d'adaptations nationales ponctuelles comme le soulignent nombres d'études ?

Les canaux de diffusion agissent par l'intermédiaire des agents techniques de l'État (hauts-fonctionnaires en poste à l'étranger, ingénieurs) et des entreprises. Dans l'introduction des aspects scientifiques nécessaires à l'évolution des dispositifs techniques modernes, le rôle des élites techniciennes est de faire évoluer un environnement socio-technique afin d'établir une cohérence entre les systèmes ; d'un autre côté, c'est dans les mouvements du changement technique que se dessinent les « écarts technologiques ».

Vue d'ensemble sur la diffusion internationale des technologies

La guerre favorisa la construction d'échanges franco-américains à caractère techniques et scientifiques que dévoilent les sources françaises et américaines. Les recoupements et les comparaisons révèlent le caractère organisé des relations. Du côté français, l'élaboration d'outils statistiques est suivie de missions techniques envoyées aux États-Unis. Elles sont préparées par les ministères de l'Armement, du Commerce et des Travaux Publics. Les ministères techniques mirent sur pied un programme national de réforme industrielle qui entendait engager une réorganisation globale de l'industrie française⁶. À partir de 1917, les importations de machines-outils et autres outillages américains contribuèrent à la réalisation d'une production de masse et standardisée dans les usines de construction mécanique reconverties à l'économie de guerre⁷. La France se situe dans une optique de ré-industrialisation du pays et procède d'une orientation technique de son industrie à une échelle nationale jamais encore envisagée.

Leur puissance industrielle grandissante impose aux États-Unis de se tourner davantage vers l'international afin de développer des marchés à l'exportation et créer ainsi des pôles d'échanges économiques permettant d'absorber la grande production et de perpétuer l'essor industriel⁸. La

6 R. F. Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France: modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, traduit de l'Anglais par André Charpentier, Paris, Gallimard, chapitre 2 ; P. Fridenson, M. Ribérioux, « Albert Thomas, pivot du réformisme français », *Le Mouvement Social*, avril-juin 1974, p.85-98.

7 G. Hatry, *Renault usines de guerre, 1914-1918*, Paris, Éditions Lafourcade, 1978.

8 M. Wilkins, *The maturing of multinational enterprise : American business abroad from 1914 to 1970*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1974.

présence américaine est illustrée dès 1916 par des missions industrielles envoyées en France et qui rassemblent de nombreux manufacturiers et ingénieurs influents. Ils se regroupent autour de l'*American Manufacturers Export Association* (AMEA)⁹. La présence américaine se traduit aussi par une volonté de renforcer les échanges universitaires et scientifiques. Cette conjugaison des intérêts économiques, techniques et scientifiques reflète le développement du partenariat entre les élites techniciennes américaines¹⁰. À peine remarquée en France, la création en 1916 du *National Research Council* (NRC) symbolise cette coopération scientifique et industrielle reflétée aussi dans les stratégies internationales.

Les relations franco-américaines qui se mettent en place pendant la guerre impliquent la France dans un processus de diffusion internationale des technologies. Dans le secteur de l'électricité, la création de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) en 1898 répondit au désir des entrepreneurs de participer aux enjeux internationaux de l'industrie électrique¹¹. La voie des entreprises avait été tentée avant la guerre pour introduire des systèmes d'organisation de la production comme le soulignent les correspondances que Louis Renault et Marcel Michelin entretenirent avec Frederick W. Taylor¹². Dès 1915, les missions techniques françaises sont en revanche coordonnées par l'État. Le caractère centralisé des décisions témoigne d'un consensus technicien qui ouvre le pays à une perception internationale des grandes questions contemporaines de la production industrielle.

Un paradoxe doit être souligné. La France est le pays qui avant 1914 et dans l'entre-deux-guerres importe et achète le plus de technologies étrangères, allemandes, suisses et de plus en plus américaines. Avant 1914, l'influence américaine dans le secteur de l'électricité existait par la cession et l'emploi stratégique des brevets¹³. Dans le secteur de la machine-outil, l'influence s'exerça par des investissements directs, ou des prises de parti-

9 NYPL, Manuscripts and Archives, American Industrial Commission to France, *American Industrial Commission to France records*, Collection consists of printed report, 1916, of the *American Industrial Commission to France* and scrapbook of materials collected by William Wallace Nichols, including letters, reports, ephemera, artifacts, and photographs relating to the visit of the Commission to France.

10 D. F. Noble, *America By Design, Science, Technology And The Rise Of Corporate Capitalism*, Oxford University Press, 1977.

11 J. Marseille (dir.), *Alcatel Alsthom, Histoire de la Compagnie Générale d'Électricité*, Paris, Larousse, 1992, p. 17.

12 A. Moutet, « Les origines du système taylor en France : le point de vue du patronat (1907-1914) », *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1975.

13 A. Broder, « La multinationalisation de l'industrie électrique française, 1880-1931, causes et pratiques d'une dépendance », *Annales, Économies Société, Civilisation*, 1985, n° 5, pp. 1020-1042.

cupation. Après la guerre, la domination américaine accentue cette dépendance. Néanmoins, les États-Unis n'avaient guère entretenu de relations techniques avec la France. Cela s'explique par les différences de nature structurelles qui séparent les deux pays du point de vue de leur évolution industrielle et technique. Au XIX^e siècle, l'Angleterre et l'Allemagne avaient au contraire entretenu des relations techniques réciproques avec les États-Unis. Cela est remarquable avec l'influence qu'exerça le secteur de la machine-outil américain en Allemagne dégageant les sociétés pionnières, à l'instar de la société Loewe, d'une perspective d'imitation de machines étrangères et favorisant ainsi l'émergence d'une industrie mécanique nationale¹⁴. Il faut aussi souligner l'influence des institutions allemandes sur les États-Unis dans le domaine de la recherche industrielle avec à la base une réforme universitaire américaine influencée par le modèle allemand¹⁵. Des pays européens, la France reste celui qui offre le moins d'éléments de comparaison industriels avec les États-Unis ; cette remarque nous conduit à nous interroger sur les incompatibilités entre les deux pays, sur l'adaptation et donc sur les moyens utilisés pour contourner des incompatibilités qui ne sont pas uniquement sectorielles et techniques.

L'analyse des transferts de technologies pose une question incontournable : ces échanges technologiques doivent exercer à terme une action sur les capacités d'innovation. Aussi, les choix et les besoins doivent être accompagnés d'une politique d'innovation permettant aux technologies d'évoluer dans une dynamique autonome et endogène et pouvant faire émerger des innovations nationales. Bien souvent, les approches sectorielles et « technologiques » tendent à internaliser les transferts de technologies. D'autre part, les échecs sont souvent imputés aux héritages industriels nationaux et aux poids de « spécificités sectorielles ».

Trois approches contextualistes peuvent s'associer à l'analyse des processus de transferts de technologies.

En premier lieu, rappelons que dans la période de l'entre-deux-guerres, il n'y a pas de supériorité des niveaux de développement techniques et scientifique des États-Unis sur l'Europe. Le tableau est même parfois inversé si l'on considère l'importance de la grande chimie allemande et

14 André Garanger, « Les machines-outils », in Maurice Daumas, *Histoire générale des techniques*, t.5, *Les techniques de la civilisation industrielle*, Paris, PUF, 1979, pp.112-15.

15 D'autre part, le *National Research Council* s'inspira, du point de vue de l'organisation et de la gestion des activités de recherche, du *Physikalisch Technische Reichsanstalt* devenu après 1918 le *Max Plank Gesellschaft* ; Voir David Cahan, *An Institute For an Empire, The Physikalisch-Technische Reichsanstalt, 1871-1918*, New York, Cambridge University Press, 1989, p 3.

les premiers pas en Europe du moteur à réaction. Ce panorama général est illustré par la répartition entre l'Allemagne, l'Angleterre, la France et les USA des Prix Nobel de physique et de chimie obtenus durant la période. Les États-Unis occupent le seuil le plus bas jusque dans les années 1930, période à laquelle ils dépassent seulement la France¹⁶. Pour les techniciens français de l'entre-deux-guerres, les éléments techniques dont disposent les Américains sont « loin d'être parfaits », « pas d'ingéniosité inébranlable ayant pris une avance fulgurante ».

Deuxièmement, une approche globale et contextualiste : les transferts de technologies sont analysés à travers l'essor des relations internationales techniques et scientifiques. Avec le développement de l'information technique et industrielle, on peut dire que le système technique qui se met en place en 1914 s'accompagne du développement d'outils et d'échanges sophistiqués. Cette internationalisation des échanges techniques intéresse les questions concernant les capacités d'innovation, définies comme une aptitude à « tirer profit des technologies disponibles »¹⁷; et quand des technologies atteignent leur limite dans un pays, « elle font face à des techniques en développement dans d'autres pays »¹⁸. La capacité d'innovation devient la capacité à tirer profit des technologies disponibles à l'extérieur.

Les changements techniques génèrent des standardisations et des normalisations dans des secteurs précocement internationalisés, comme l'électricité, les industries du pétrole, les courants faibles. C'est dans ce cadre que se développèrent les organismes internationaux. Ils eurent tout d'abord un caractère national, à l'instar du *Standard Committee* de l'*American Institute of Electrical Engineers* (AIEE), puis international comme l'*U.S National Committee of the International Electrotechnical Commission* (IEC). L'*U.S National Committee* était le comité national qui représentait les États-Unis au sein de l'IEC. L'idée d'une institution internationale électrotechnique fut lancée en 1904 par le *Standard Committee* de l'AIEE au Congrès Électrotechnique de Saint-Louis. À l'échelle internationale, l'IEC était chargée de faciliter et simplifier le commerce international dans le domaine de l'industrie électrique. Selon ces pratiques, les associations d'ingénieurs

16 R. R. Nelson, G. Wright, « The Rise and Fall of American Technological Leadership : The Post War Era in Historical Perspective », *Journal Of Economic Literature*, Vol.30, No.4. (dec., 1992), p.1941 (graphisme : cumulative Nobel Prize in Physics and Chemistry, 1901-1990); Jean Jacques Salomon, « L'Europe et les écarts technologiques », *Annuaire Européen*, vol 16, 1968 pp.94-129.

17 J.-J. Salomon, « La capacité d'innovation », dans, *Entre l'État et le marché : l'économie française des années 1880 à nos jours*, M. Lévy-Leboyer et J. C. Casanova (dir.), Paris, Gallimard, 1991, pp 15-58.

18 B. Gille (dir.), *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1978.

électriciens ou les organismes nationaux pouvaient être représentés sur des plates formes mondiales au sein des congrès techniques internationaux comme celui qui se déroula à Bruxelles en avril 1920¹⁹. Dans les relations bilatérales, ces organismes développent des contacts en direction des sections des pays avec lesquels ils échangent des projets industriels. D'autre part, les entreprises entretiennent très tôt des relations avec ces organismes. L'ingénieur David B. Rushmore, du *Mining and Power* dpt de la General Electric Company (GEC) entretint une correspondance avec C.O. Mailloux, ingénieur français aux États-Unis et Président de l'*U.S National Committee of the International Electrotechnical Commission*. Une correspondance entre C.O. Mailloux et Émile Brylinski, président du *Comité Électrotechnique Français* montre l'existence de relations difficiles entre la France et les comités internationaux²⁰.

Le développement des relations internationales techniques et scientifiques se traduit par la multiplication des conférences mondiales, un canal fondamental pour les transferts de connaissances. En 1921, eut lieu à Paris la première Conférence internationale des grands réseaux électriques (CIGRÉ). Une conférence mondiale de l'énergie se tint aux États-Unis et fut l'occasion d'une étude française sur les moyens techniques américains concernant la construction des chaudières²¹. En 1937, se tint à Paris le Second congrès mondial du pétrole²². Aussi, il s'agit moins d'un transfert de technologies internalisé qu'une intégration de la France au processus de diffusion international des technologies. C'est dans les tentatives d'intégrer ces réseaux que se développèrent des « systèmes » socio-techniques modernes faisant émerger les outils et les répondants institutionnels de l'organisation internationale des professions.

En troisième analyse, l'étude des relations techniques internationales doit prendre en compte l'existence d'un processus que l'on qualifiera d'intégral par opposition à un processus discontinu et décomposé. Il associe, dans la transmission des technologies, l'acquisition technique et scientifique tout à la fois. Le développement d'une technique n'est possible

19 Massachusetts Institute of Technology (MIT) Archives, MC328 (file 5), Report of the American Delegates to the Meetings of the Advisory Committees of the International Electrotechnical Commission at Brussels, March 27 th to April 1 st, 1920.

20 MIT Archives, MC328 (file 14), Lettre de C.O. Mailloux en Français à Émile Brylinski, Président du « Comité Électrotechnique Français », 25 mars et 28 mars 1918.

21 Ch. Stein, « Quelques chaufferies modernes aux États-Unis », *Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils*, 1937, pp. 90-129.

22 « Les raffineries françaises de pétrole », *La Revue Pétrolifère*, n° spécial, juin 1937, introduction.

que dans la mesure où les connaissances scientifiques sont acquises. Cette option donne un rôle fondamental aux instituts d'enseignement technique supérieur et aux organismes chargés de centraliser et surtout d'institutionnaliser la recherche. Dans les évolutions de l'industrie moderne et dans les transferts de technologies, ces institutions sont amenées à établir des connexions entre les différentes phases d'introduction des technologies : la réception, l'absorption et l'adaptation, cette dernière phase pouvant établir une technologie différente sinon au moins égale à celle du pays initiateur²³. Les institutions, chapotées en France par l'État, jouent un rôle de transmission dans la création de structures de réception ou la transformation des structures d'accueil préexistantes.

Les canaux et les organes de diffusion

Qui sont les agents de diffusion du progrès ? Quels réseaux actionnent les leviers des relations industrielles et universitaires ? Les réseaux de chaque pays peuvent-ils entrer en contact ? Une première remarque : en France, les initiatives sont prises par l'État, qui délègue le travail d'observation et de réception à des fonctionnaires de l'État. Les répondants américains sont révélés par des initiatives privées industrielles, universitaires et de la recherche.

Les interdépendances techniques et économiques

Les perspectives commerciales des États-Unis d'un côté, les choix techniques nationaux de la France de l'autre, traduisent les attentes des pays, mais aussi, et en fonction de différences industrielles révélées dans les échanges, leur dépendance réciproque.

Le regard français vers les États-Unis s'explique par le fait que la France pense trouver aux USA les moyens de son développement. Les techniques permettant de faire fonctionner des machines résistantes et puissantes et d'appliquer des procédés et des systèmes sont nécessaires aux programmes de développement industriel. Ils intéressent les diverses applications liées à la construction d'un réseaux national d'alimentation en électricité. Ces technologies sont nécessaires pour répondre à la question énergétique.

La dépendance américaine se traduit par la réponse à apporter aux nécessités de développer, face à la concurrence, des outils de contrôle commerciaux et technologiques. Alors que l'industrie américaine est en plein

23 M. Wilkins, « The Role of Private Business in the international Diffusion of Technology », *Journal of Economic History*, XXXIV, March, 1974, p. 188.

essor, le marché national est dépendant de son étroitesse quantitative et en attente d'un plus large marché de consommation. L'industrie américaine est dépendante de ses innovations et de ses capacités à diversifier ses fabrications. La diversification des produits est la priorité des firmes, une conséquence du développement rapide de l'industrie, d'où l'importance politique de stratégies de recherche développées par les firmes et longtemps analysées par les spécialistes des entreprises²⁴. Les États-Unis sont non seulement dépendants de leur premier objectif qui consiste à trouver des marchés à l'exportation mais aussi des structures de production des pays non-initiateurs²⁵ à commencer par leur capacité à fabriquer des produits nouveaux exportables et par leur capacité à absorber les produits industriels américains, à terme d'en assurer la fabrication.

Les travaux des experts américains sur la France, intéressant les domaines de l'économie de la science et de la technique, reflètent une inquiétude face à la puissance commerciale et industrielle de l'Allemagne. Pour les experts, cette dernière repose sur une capacité d'innovation dont l'origine provient de la qualité de l'enseignement technique et commercial²⁶. Le constat américain souligne, tout en énonçant le prestige scientifique et les capacités d'innovation des ingénieurs français, que la France s'est faite distancée dans les domaines des sciences industrielles appliquées.

Les canaux industriels et techniciens : la difficile convergence

Les choix techniques de la France traduisent une politique volontariste qui répond à la continuité des acquis réalisés dans certaines filières technologiques. Les missions qui émanent des différents ministères portent sur les dispositifs technologiques et les complexes industrialo-techniques construits avant et pendant la guerre aux États-Unis. Ces missions, organisées dès la guerre, constituent les vecteurs d'une première phase de transferts de technologies. Dans les applications électrotechniques, nous pouvons citer la mission de 1918 organisée par le ministère des Travaux publics concernant les évolutions de la traction électrique et relative aux

24 A. D. Chandler Jr, *Organisation et performance des entreprises*, tome 1, *Les USA, 1880-1948*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1993.

25 J. H. Dunning, *Multinationals, technology and competitiveness*, London, Boston, Unwin Hyman, 1988.

26 F. E. Farrington, *Commercial Education In Germany*, New York, The Macmillan, 1914.

choix des courants et tensions, un débat technique important en France²⁷. Cette mission fit l'objet de rapports complets sur les techniques employées aux États-Unis²⁸ et en Angleterre. Le travail des ingénieurs, dans plusieurs secteurs, intéresse l'intégration de filières techniques dans l'industrie française. Les ouvrages et études rédigés par les ingénieurs et les professeurs d'instituts techniques comportent régulièrement un état de l'évolution de l'industrie américaine. À l'étude publiée en 1920 sur la traction électrique aux États-Unis fait suite une nouvelle étude sur les évolutions jusqu'en 1926²⁹. *L'Encyclopédie d'Électricité Industrielle* dirigée par André Eugène Blondel et publiée régulièrement depuis 1921 comporte des comparaisons avec les progrès réalisés aux États-Unis. Dans le domaine de l'hydroélectricité, le système *outdoor*, c'est-à-dire la disposition des appareils en extérieur, en évolution depuis 1918 aux États-Unis, est suivi dans ses diverses applications par les ingénieurs français³⁰. L'ouvrage rédigé en 1925 par Maurice Altmayer et Léon Guillet sur la métallurgie du cuivre et les procédés électrolytiques est le fruit des observations d'une mission de 1919 réalisée aux États-Unis et comporte une importante bibliographie anglo-saxonne ainsi que de nombreux plans d'usines américaines³¹. Les traités scientifiques et industriels constituent des sources de première importance pour l'étude des transferts de technologies.

L'année 1922 voit la fondation du *Mouvement Polytechnicien France Étranger* et la création du *Bulletin du groupe Polytechnicien France Amérique* dont l'organe est la revue *X Information*. En outre, les conférences s'organisent sous l'impulsion d'organismes ou de groupements comme la *Société Nationale d'encouragement à l'industrie* ou la *Maison des Nations Américaines*. Les voyages sont organisés par la *Confédération Générale de la production française* ou par la *Compagnie Générale Transatlantique*. Cette documentation est

27 Ch. Bouneau, « La contribution des technologies étrangères à l'électrification ferroviaire de la France, 1890-1940 », *Histoire, Économie, Société* (HES), 1993, n°4, p. 553-572 ; Ch. Bouneau, « Transport en commun et électrification », dans *Histoire de l'électricité en France*, t. 2, *L'interconnexion et le marché, 1919-1946* publ. par l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, sous la dir. de M. Lévy-Leboyer et H. Morsel. Paris, Fayard, 1994, pp. 1150-1156.

28 M. Japiot, ingénieur en chef adjoint du matériel et de la traction des Chemins de Fer PLM et A. Ferrand, ingénieur principal à l'Office Central d'Études de matériel de chemin de fer, « La traction électrique aux États-Unis », *Annales des Mines*, octobre 1920 à mars 1921.

29 M. Japiot, « La traction électrique aux États-Unis entre 1920 et 1926 », XII 5 153 suite 242 (1927 t. 2), *Les Annales des Mines*, 1927. Cette étude confirme par ailleurs « l'opportunité des décisions » prises en 1920 concernant le choix du type courant.

30 Mais le système n'est pas pour autant en application dans les usines hydroélectriques. Voir Ch. L. Duval, *Les usines Hydroélectriques*, Paris, J.B.Baillière et fils, 1925, pp. 205-271 et 295.

31 M. Altmayer, L. Guillet, *Métallurgie du cuivre et alliages du cuivre*, Paris, J.B.Baillière, 1925.

complétée par les bulletins et organes associés à cette entreprise : ainsi, le *Bulletin de la Confédération Générale de la production française* qui paraît dans *l'Expansion Économique*. Dans le numéro de *l'Expansion économique* d'avril 1933 on peut lire que la *Commission Générale d'Organisation Scientifique du Travail* prépara une dixième mission d'étude d'organisation industrielle aux États-Unis. Les industriels et ingénieurs américains se mettent à la disposition des français pour toutes les informations techniques et économiques. Les initiateurs de ces missions, à l'instar d'un Jean Milhaud, les envisagent pour chaque secteur, la mécanique, l'automobile, l'aviation, la chimie, les grands magasins, le pétrole, la distribution électrique, la papeterie.

L'initiative de missions techniques provient des entreprises. Ce sont par exemple les nombreuses missions organisées par les établissements de Wendel³², par Saint Gobain, avec le rôle fondamental d'un Eugène Gentil³³. On doit aussi souligner les missions organisées par la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB). Si le voyage du président de la banque, Horace Finaly, qui visite les usines et des installations de la Standard Oil en mai-juin 1921, répond à celui de ses concurrents britanniques³⁴ il doit aussi être perçu comme une appréciation des outils industriels américains³⁵. Mais c'est dans le cadre du Service Technique que la BPPB met en place des missions d'études. Dans le domaine du pétrole, deux Polytechniciens spécialistes du gros matériel de construction mécanique réalisent deux études en juillet 1925 sur le raffinage, les procédés d'extraction, les outils employés et l'aménagement des champs pétrolifères américains³⁶. Ces rapports détaillés sont le résultat des visites effectuées par ces ingénieurs sur le lieu des installations.

Les patrons vont chercher aux États-Unis des machines industrielles de haute technologie. Lors de son voyage en 1923, où il s'entoure de techni-

32 Sur l'investissement technique des firmes à capital familial, Harold James, *Family Capitalism, Wendels, Hanziels, Falcks, and the Continental European Model*, Chapitre 7, Cambridge, London, The Belknap Press and Harvard University Press, 2006. Pour les missions de Wendel, V. Dray, « Les voies de la modernisation. Technologie américaine et industrie française : 1914-1930 », dans *Des économies et des hommes, Mélanges offerts à Albert Broder*, F. Bourillon, Ph. Boutry, A. Encrevé, B. Touchelay, (textes réunis pas), Institut Jean Baptiste Say, Université Paris XII Val de Marne, Édition Brière, 2006, p. 266.

33 J.-P. Daviet, *Un destin international. La compagnie de Saint Gobain de 1830 à 1939*, Paris, Édition des archives contemporaines, 1988, pp. 385-388 et 402.

34 E. Bussière, *Horace Finaly: banquier*, Paris, Fayard, 1989.

35 La Standard Oil, par l'action de son président, Alfred C. Bedford, et par le biais de ses bénéfices technologiques joue un rôle technique et économique de plus en plus important en France. Les pourparlers entre la Standard Oil et la BPPB aboutirent en septembre 1920 à la création de la Standard Franco-américaine.

36 Archives Historiques BNP/Paribas, Bouteloup, A. de Boulard., Note sur les méthodes de forage et d'exploitation employées aux États-Unis, 18 p.; A. de Boulard, *L'industrie du pétrole aux États-Unis*, 67 p.

ciens, André Citroën fait le choix des machines de la société Budd, fabricant du « tout acier » de Philadelphie³⁷. On peut aussi rappeler le voyage du polytechnicien Jacques Breguet (octobre 1925). Il représente l'industrie aéronautique française au concours d'aviation de New York et visite des usines de construction ; l'aviation, un secteur phare et innovant de l'industrie française. De ses observations aux États-Unis l'industriel rapporte : « je n'y ai rien appris de nouveau et n'ai été frappé par rien de véritablement particulier au point de vue technique »³⁸.

Les perspectives américaines traduisent dès le départ une volonté d'engendrer des marchés et d'implanter les firmes sur les marchés européens.

Les États-Unis avaient les capacités industrielles et les moyens commerciaux de fournir à l'Europe l'équipement nécessaire à la modernisation des usines de guerre et à l'élaboration des programmes de reconstruction et rénovation industrielle³⁹. Après la mission de 1916, le président de l'AMEA, William Wallace Nichols (Allis Chalmers), présente ses conclusions sur l'industrie française. Il insiste sur la nécessité d'établir un commerce fondé sur une réciprocité d'intérêt. Mais cela suppose la possibilité de fabriquer des produits échangeables. Il constate une industrie qui n'est pas préparée à la fabrication en grande série ; enfin, la faiblesse de l'équipement industriel. En réponse, il voudrait voir s'établir une coopération technique entre les ingénieurs des deux pays. La France n'apparaît pas comme un concurrent sérieux sur les marchés internationaux. Ce manque de prestige auprès des États-Unis est ressenti par les ingénieurs et industriels français. La France ne semble pas être perçue comme un pays industriel, tout au moins au sens donné à ce mot lorsque qu'il est appliqué à l'Allemagne et à l'Angleterre. C'est de cette manière qu'en 1922 la vision comparative du Général G.E. Tripp, président du conseil d'administration de la Westinghouse Electric and Manufacturing Company de Pittsburgh, est interprété par les ingénieurs français du *Mouvement Polytechnicien, France Étranger*⁴⁰.

37 S. Schweitzer, *Des engrenages à la chaîne, les usines Citroën 1915-1935*, Lyon, Presses Universitaires de France, 1989, p.18.

38 J. Breguet, Impressions sur l'Amérique, *X information*, mars 1926, p.180-183.

39 « Machine-tool Trade in Germany, France, Switzerland, Italy and the United Kingdom », *Bureau of Foreign and Domestic Commerce of the Department of Commerce*, bull. n°26, 1916.

40 Archive de l'École Polytechnique, H. de Verchère, « La situation européenne vue par un businessman américain », *X Information, Bulletin du Groupe polytechnicien France-Amérique*, mai 1922. Le Général Tripp se trouvait en Europe en 1922, il visite les Sociétés européennes associées Westinghouse Electric, ce qui le conduit à étudier les situations économiques et industrielles des pays visités.

À partir du milieu des années 1920, avec la reprise relative du commerce international, on assiste à une augmentation des activités des firmes sur les marchés étrangers. À cette époque est créée la revue franco-américaine, *Foreign Trade*, par l'*American Chamber of Commerce in France*. La revue devient la voix des ambassadeurs américains et a pour mission de développer le commerce entre les deux pays. De nombreuses études sont publiées sur les conditions des marchés français. Cette plate-forme de l'investissement américain est aussi celle de l'ouverture des canaux de diffusion des technologies.

Dans cette revue, écrivent aussi des professeurs d'universités et des économistes, ce qui montre que la présence technico-scientifique américaine agit sur tous les leviers de l'économie industrielle. C'est d'ailleurs sous les auspices d'un professeur du département de recherche en science sociale de Columbia, Carlton Joseph Huntley Hayes, qu'est publiée en 1929 et en huit volumes une étude économique et sociale sur la France d'après guerre et des années 1920. Le volume portant sur l'évolution industrielle est rédigé par William Ogburn, sociologue de l'Université de Chicago et spécialiste des technologies⁴¹, et William Jaffé⁴² de l'université de Columbia qui présenta, à la Sorbonne, sa thèse sur Thorstein Veblen⁴³. Les auteurs, analysant les grandes performances industrielles de la France d'après-guerre, concluent à l'absence de « révolution industrielle », à l'idée que le développement français s'opère dans la continuité en s'accrochant aux structures héritées du passé. Cela est moins un indicateur de retard que la marque des différents cycles d'évolutions industrielles que connaissent les deux pays. C'est aussi un indicateur des divergences nationales quant à l'interprétation du progrès et des processus de développement.

La vision américaine s'accompagne d'un point de vue sur les techniques. Thomas Butts, *trade commissioner* en France au début des années 1930 explique combien la France reste dépendante des importations américaines en machines de plus en plus spécialisée, ce en raison d'un non-développement des méthodes modernes de production et de l'étroitesse

41 Sur William. F. Ogburn voir le récent ouvrage de D. E. Nye, *Technology Matters, Question to live With*, The MIT Press, Cambridge Massachusetts, London, 2006, p. 26.

42 W. F. Ogburn, W. Jaffé, *The Economic Development Of Post-War France, a Survey Of Production*, New York, Columbia University Press, 1929.

43 W. Jaffé, *Les théories économiques et sociales de Thorstein Veblen, contribution à l'histoire des doctrines économiques aux États-Unis*, Paris, M. Giard, 1924.

du marché⁴⁴. Son point de vue reste à mesurer, mais on comprend dès lors son constat : les constructeurs français n'ont pas tiré profit de la présence de dispositifs américains dans l'industrie française et non pas fait évoluer une technologie à partir de ce terrain d'expérience.

L'implantation des firmes répond à des bénéfices technologiques. En 1929, une étude sur les activités des firmes américaines en France est publiée dans *Foreign Trade*⁴⁵. 3 000 firmes américaines et établissements rattachés à des maisons-mères américaines sont présentés en France⁴⁶ dont Kodak⁴⁷, General Motors, Mac Cormick, Frigidaire, E.W. Bliss Company of Brooklyn. Si les firmes se trouvaient de plus en plus entre les mains d'un personnel français et étaient conduites par des institutions nationales, les accumulations technologiques restaient dépendantes des savoir-faire des maisons-mères ou des firmes qui faisaient autorité dans certaines branches. La Compagnie Internationale des Machines agricoles, créée en 1905, importait vers 1930 le matériel de l'International Harvester Company of America.

Les industriels américains qui se rendent en France sont des hommes influents. À l'image d'un Alfred Cotton Bedford, président de la *Fédération Internationale des Chambres de Commerces* et représentant de la Standard Oil, ils participent aux règlements financiers de la guerre et organisent les marchés commerciaux grâce aux avantages techniques dont disposent les firmes. Gerard Swope fut jusqu'en janvier 1919 le président de la Western Electric, puis il passa au service de la GEC. Il créa l'International General Electric Company (IGEC) chargée de représenter les intérêts de GEC à l'étranger⁴⁸. Il se rend en Europe pour le renouvellement des accords avec les maisons associées aux brevets Edison. Il est soutenu par Owen D. Young, président de la GEC et délégué à la commission des Réparations. Comme le soulignent les témoignages oraux de Gerard Swope sur les enjeux technologiques, il fallut sauvegarder la maîtrise des brevets face à la

44 T. Butts, « Guide for American Business in France », *U.S. Department of Commerce, Bureau Of Foreign And Domestic Commerce*, n° 115, United States Government Printing Office, Washington, 1931, pp. 8-10

45 A. W. Wilson, « Americans doing Business in France », *Foreign Trade*, juin 1929, pp.33-42.

46 H. Bonin, « Equipment goods and mass brands American business spreading modernity into France »? Strategies, identity and perception (from the 1940s to the 1980s), Helsinki Congress of the International Economic History Association, 21-25 august 2006: Session 93.

47 « American Enterprise in France : Kodak », *Foreign Trade*, juin 1927, pp. 418-419 ; M. Rémond, F. Sauteron, *Histoire d'une aventure. Kodak-Pathé Vincennes, 1896-1927-1986*, Kodak, 1986.

48 M. Wilkins, *The maturing of multinational enterprise...op. cit.*, p.35.

concurrence émergente⁴⁹. En 1921, la GEC conduit la Compagnie Française pour l'exploitation des procédés Thomson Houston (CFTH)⁵⁰ et le CGE à regrouper leurs exploitations (fabrications de lampes) afin de créer la Compagnie des Lampes⁵¹. La condition première impose l'usage des brevets Edison. Le CGE rejoignait un mouvement international de partage des marchés et des exploitations technologiques. C'est pour la compagnie américaine un moyen de contrôler l'évolution des filières technologiques⁵². L'IGEC favorisa d'autre part la concentration des entreprises électrotechniques. C'est ainsi qu'en France fut formée l'Alstom⁵³.

Les industriels et ingénieurs américains qui participent à la diffusion des technologies sont en liaison avec les universités, à l'image d'un John Joseph Carty. Président de l'International Telephone and Telegraph (ITT)⁵⁴ et aussi membre actif du NRC, il souligne l'importance de la recherche industrielle et de son financement⁵⁵.

Les canaux scientifiques : la recherche des répondants

La France entretient des relations avec l'université de Columbia dont les archives conservent la correspondance entre le célèbre Président de l'université, Nicholas Murray Butler et l'Ambassadeur de France à Washington, Jean-Jules Jusserand⁵⁶. Dès la guerre, le ministère français du Commerce s'intéresse à l'instruction donnée dans les branches industrielles et commerciales de l'université américaine⁵⁷.

Les relations entre l'université de Columbia et l'université de Paris se perpétuent dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire de professeurs américains qui se regroupent au sein de *The Society For American Fel-*

49 Columbia University, Archival/Manuscript Material, *Reminiscences of Gerard Swope*, Oral History, 1955, Miscellaneous papers relating to the oral history; D.G. Loth, *Swope of G.E., The Story of Gerard Swope and General Electric in American Business*, New York, Simon, and Schuster, 1958.

50 Sur la CFTH voir M. Lévy-Leboyer, P. Fridenson, V. Rostas, *Thomson's first century*, Jouy-en-Josas, Campus Thomson, 1995.

51 A. Broder, « La multinationalisation de l'industrie électrique française...op. cit. »; Sur la Compagnie Générale d'Électricité voir la thèse récente de Y. Bouvier, *La Compagnie Générale d'Électricité : un grand groupe d'électricité et l'État. Technologies, hommes et marchés, 1898-1992*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris IV, 2005.

52 P. Lanthier, « L'IGEC et l'organisation mondiale de l'industrie électrotechnique dans l'entre-deux-guerres », dans D. Barjot (éd.), *Vues nouvelles sur les cartels internationaux » (1880-1980)*, Éditions du Lys, Caen, 1994.

53 F. Caron, *Les deux Révolutions industrielles*, Albin Michel, 1997, p. 175.

54 T. Hughes, *American Genesis...op. cit.*, chapitre 4.

55 J.J. Carty, « Science and Business », *Reprint and Circular series of the National Research Council*, n° 55, Cleveland, Ohio, 1924, 8 p.

56 Columbia University Archives, New York City, Paper, J.J. Jusserand.

57 Columbia University Archives, Lettre de Jusserand à Nicholas Murray Butler, 24 may 1915.

lowship in French Universities et qui sont à l'origine d'une publication portant sur l'enseignement en France⁵⁸. Les buts affirmés de l'étude consistent à « rendre hommage » à la science française. Mais en réalité, analysée dans son ensemble, l'étude américaine dresse un état des lieux, section par section, du rôle de la science française dans son histoire et la part qu'elle occupe dans le monde à la lumière des progrès scientifiques et techniques contemporains.

Du point de vue institutionnel, l'objectif consiste à établir des contacts durables et des liens entre les instituts techniques universitaires américains et les institutions françaises dans lesquelles se développent les sciences industrielles. En 1917, est créé l'*American University Union in Europe* qui allait devenir une division continentale avec comme centres Londres et Paris. En 1920, 400 étudiants américains étaient présents en France, 5584 en 1929, 2400 en 1933-1934 (le chiffre s'effondrant en raison de la crise et de la chute du dollar)⁵⁹. Les organismes internationaux jouent un rôle de plus en plus important dans les coopérations intellectuelles mondiales. Le *Bureau International de l'Enseignement Technique* est institué en 1931 à l'initiative du Congrès International de l'Enseignement Technique qui se tint à Paris. Il a pour mission de coordonner les efforts des nations en vue de l'organisation du développement et du perfectionnement de l'enseignement technique⁶⁰.

C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que des relations techniques se développèrent, faisant participer les Grandes Écoles aux échanges. L'école Polytechnique envoie des étudiants en stage dans les entreprises américaines⁶¹. Jacques Philibert Pierre d'Harcourt effectua un stage à la GEC de 1920 à 1924; il fut par la suite chargé d'électrifier les chemins de fer du Maroc. En 1930, il fut directeur de la Société Générale d'Électricité et en 1934 de la société Inter-Paris qui avait la gestion du réseau souterrain électrique⁶².

58 J.H.Wigmore (ed.) and The Society For American Fellowships in French University, *Science and Learning in France*, Chicago, R. R. Donnelley and Sons Company, 1917.

59 Library of Congress, Institute of International Education, *The American University Union in Europe*, New York City, Bulletin, 17 th ser., no.4, 46 p.

60 NYPL, International Bureau of Technical Education, Paris, *Bureau international de l'enseignement technique*, statut, Paris, Bureau International de l'enseignement technique, 1932.

61 V. Dray, *La vision réciproque de la modernité économique, technique et scientifique entre la France et les États-Unis*, mémoire de DEA, Université de Paris Val de Marne, 1999, pp. 115-117; Archives de l'École Polytechnique, carton 2/3, titre II admission 3. Projet de missions d'études aux États-Unis organisé par le Comité *French Heroes Lafayette Memorial Fund* en faveur des élèves sortant de l'École Polytechnique.

62 Archives de l'École Polytechnique, dossiers élèves.

Entre les institutions éducatives, on assiste au développement de relations de plus en plus orientées vers les branches liées aux sciences industrielles. Les archives et les rapports annuels des universités américaines (Columbia, Harvard) celles du *Massachusetts of Technology*, soulignent l'existence d'échanges scientifiques et techniques. Des accords furent conclus en 1919 entre le ministère français de l'Éducation et les administrations de sept universités de la côte-est. Ces accords favorisèrent des relations avec des universités françaises, des instituts techniques indépendants et des Grande Écoles, en particulier l'*École Centrale des Arts et Manufactures*⁶³. Arthur Edwin Kennelly, professeur d'électricité appliquée à l'Université d'Harvard, inventeur réputé, membre du NRC et Dugald Caleb Jackson, professeur d'électricité appliquée, sont membres du comité qui coordonne les échanges franco-américains. Il s'agissait d'un plan d'échange de professeurs, spécifiquement de professeurs des sciences appliquées et de technologies⁶⁴. Kennelly se rendit en France durant l'année 1921-1922; il présenta ses travaux dans les écoles d'ingénieurs et les universités⁶⁵. Du côté français, le métallurgiste scientifique Jean Cavalier, recteur de l'université de Toulouse, professeur de métallurgie et de Géologie⁶⁶ fut désigné par le Gouvernement français en vue de visiter les universités américaines et de participer à des conférences. Deux aspects sont à souligner : le caractère technique porté par les sections technologiques des universités américaines; le caractère organisé et institutionnalisé d'échanges développés par des organismes de nature nationale et internationale. C'est en effet dans ce cadre que peuvent réellement jouer les influences des organismes techniques. Les accords avaient été menés du côté américain par l'*Institute of International Education* et par l'AIEE.

Quels répondants les deux pays trouvent-ils respectivement dans ces échanges? Le prestige des instituts techniques et l'orientation « technologique » des ingénieurs industriels français est une raison suffisante pour que le Gouvernement sollicite des Grande Écoles d'enseignement technique leur participation aux échanges. Les seuls cadres professionnels qui envisagent les programmes et les missions sont des ingénieurs qui proviennent des écoles techniques. Les Grandes Écoles sont les institutions éducatives

63 MIT Archives, *Annual Report*, TC1, années 1919-1920, 1921.

64 Columbia University Archives, *Annual Report*, Dean of the School Engineering, june 30 1921, 1922, pp. 122-123.

65 MIT Archives, *Annual Report of the President, dean and treasurer*, Department of Electrical Engineering, p. 68, 1922; MIT Archives, Arthur E. Kennelly, op.cit.

66 MIT Archives, *Annual Report*, TC1, années 1920-1921, 1922; Harvard University Archives, *Annual Report*, 1921-1922.

qui ont le plus de liens avec l'industrie. Les rapports des universités américaines soulignent clairement que, de leur initiative, les membres de l'*École Centrale des Arts et Manufactures* invitèrent les professeurs du MIT à engager des échanges d'instructeurs et professeurs dans les domaines de l'électricité appliquée. Mais les seuls répondants institutionnels que trouvent les professeurs américains du point de vue des enseignements sont dans les universités, tandis que du point de vue du partenariat avec l'industrie les éléments de comparaison se situent dans les instituts techniques et les Grandes Écoles. Les initiatives françaises d'accompagnement des transformations industrielles par des apports scientifiques et des transferts de connaissances existent, mais c'est néanmoins l'aspect théorique, plus que l'association science et industrie, qui l'emporte dans les échanges, les relations entre les instituts techniques américains et les institutions françaises tendant à ne se développer que dans un cadre inter-universitaire. Dans les années 1930, les Français se rendant aux États-Unis sont des universitaires, par exemple des professeurs de géographie physiques de l'université de Grenoble⁶⁷. Il y a donc à la base une incompatibilité institutionnelle qui réduit les possibilités d'un partenariat professionnel et industriel à long terme et donc d'une coopération technologique.

Les professeurs américains de sciences appliquées étaient donc intégrés aux enjeux économiques et techniques des relations internationales et participaient à la diffusion d'une vision moderne de la science et du progrès. C'est dans ce cadre que se développèrent les études comparatives. Ces études, encore peu nombreuses avant le milieu des années 1920, firent émerger une réflexion sur les systèmes éducatifs, américains et étrangers. Les *comparative studies* se développeront au sein du *Bureau Of Education* dans les années 1920 et 1930⁶⁸ et dans les milieux universitaires. William E. Wickenden, directeur de *Investigation of Engineering Education*, publie une étude comparative en 1929 sur les systèmes d'enseignement technique portant sur la France, les États-Unis, l'Allemagne et l'Angleterre⁶⁹. Ces sources montrent que les professeurs cherchent à étudier les institutions éducatives techniques étrangères afin de mesurer les progrès des pratiques d'enseignement et les possibilités d'échanges et de transferts de connaissances. Mais les terminologies présentent quelques dif-

67 Harvard University Archives, *Annual Report*, 1934-1935.

68 National Administration Record Group (NARA) R.G. 12, (Record of the Office of the Education), Records of the Division of International Education, James F. Abel files.

69 W. E. Wickenden, « A Comparative Study of Engineering Education in the United, States and in Europe », *The Society for the Promotion of Engineering Education*, June 1929.

ficultés pour les experts. Le terme « *Engineering Education* » est utilisé de manière approximative aux États-Unis et n'a pas d'équivalent direct dans la terminologie européenne. En Angleterre, le terme désignait l'éducation spécialisée concernant les machines-outils. Sur le continent, l'équivalent du terme « *Engineering Education* » est « *Technical Education* », terme qui désignait la formation technique dans toutes les branches. Les différences sont néanmoins soulignées par les experts. Kennelly rédigea un rapport portant sur l'enseignement technique français qu'il publia dans *Engineering Education* et dans le bulletin du MIT: « In France, the idea of "applied science" throws emphasis on the word science. In America, it throws emphasis on the word applied. The optimum desideratum probably lies between the two »⁷⁰. Les incompatibilités reposent aussi sur des cultures et des pratiques techniques nationales.

Du point de vue des professeurs américains, la technologie industrielle ne peut aller sans une acquisition préalable et une assimilation des enjeux scientifiques qui soutiennent l'industrie. C'est d'autre part dans le contact établi entre les institutions d'enseignement que peuvent se diffuser les idées et les pratiques américaines en matière de recherche industrielle pour laquelle la France apparaît, dans les études des experts du NRC, comme le parent pauvre de l'Europe⁷¹.

L'influence des professeurs américains passa par ce type de relations professionnelles et par des publications en français d'ouvrages de professeurs. Mais dans les manuels de cours ne figurent que très peu de citations d'ouvrages américains. En revanche, l'ouvrage de Kennelly, *The Application of Hyperbolic Function*, traduit en français dès 1922⁷², est cité dans plusieurs ouvrages de professeurs d'instituts. Les professeurs des *Schools of Engineering*, alors qu'ils constituent les piliers des progrès de la recherche industrielle, sont peu connus en France. Pourtant, le développement de la recherche est en France un véritable débat posé par les ingénieurs scientifiques⁷³. Il faut ajouter que la figure mécanicienne et emblématique du

70 A. E. Kennelly, « On the Educational Engineering in France », Publication of the MIT, *Electrical Engineering Department, Research, Division Bulletin*, n° 32, 1923, p.113.

71 Archives du National Research Council, Maurice Holland, Director of Engineering and Industrial National Research Council, *Research In Europe, A Comparative Study Of the National And Industrial Organization*, Paper Presented before a meeting of the Division of Engineering and Industrial Research of the National Research Council, Friday, November 21 1924 at the University Club New York, 1924, 36 p.

72 A. E. Kennelly, *Les applications élémentaires des fonctions hyperboliques à la science de l'ingénieur électricien*, Gauthier-Villars et C^{ie}, Paris, 1922.

73 M. Letté, *Henri Le Chatelier, (1850-1936) ou la science appliquée à l'industrie*, Rennes, Presses universitaires, 2004.

développement technique américain est, du point de vue français, celle de Frederick W. Taylor. Néanmoins, les relations scientifiques et universitaires constituent les premiers pas d'une influence continue des États-Unis vers les instituts d'enseignement français. Mais le caractère éclaté de ces échanges est à l'image du débat français de l'époque sur les relations entre la science et l'industrie.

Les relations entre les États-Unis et la France sont traversées par un double mouvement. L'investissement technique passe par une voie internationale qui correspond aux perspectives commerciales et technologiques américaines et par une voie nationale du transfert que traduit les choix techniques de la France. Ces derniers répondent à l'ambition fortement ancrée chez les élites techniciennes françaises de conduire le pays vers l'indépendance technologique.

Dans les cycles techniques : quelle voie d'adaptation ?

La « culture technique » de l'ingénieur électricien était portée par une conception machiniste⁷⁴ qui joua considérablement sur l'idée que les adaptations techniques pouvaient associer, dans l'ancien et le neuf, des systèmes différents. Cette conception empirique tendait à occulter les évolutions des cheminements techniques. Ces derniers étaient visibles dans les grands complexes technico-industriels que réalisaient les Américains : ils reposaient sur l'intégration des techniques et des unités mécaniques à des dispositifs d'ensemble. Les archives d'entreprises françaises montrent des juxtapositions de machines et systèmes techniques. La discontinuité de l'application technique est un terrain d'analyse pour constater le retard que prit la modernisation dès 1919. Les processus de développement technique issus des transferts de technologies montrent des adaptations par « paquet » et non « entières ». Seules les projets neufs qui n'étaient pas encombrés d'investissements antérieurs purent s'établir dans une certaine continuité et intégrer des éléments compatibles et modulables. Ces projets, à l'instar de la construction de la centrale de Gennevilliers, purent aussi intégrer aux unités mécaniques les travaux scientifiques les plus récents et profiter, dans ce cas précis, des travaux réalisés par les ingénieurs du laboratoire de recherche de la GEC⁷⁵.

74 Voir G. Ramunni, « L'évolution scientifique et technique », dans *Histoire de l'électricité...op. cit.*, en particulier pp. 414-452.

75 E. Mercier, « L'Union d'Électricité et la Centrale de Gennevilliers », éd. par *La Revue Industrielle*, 1922, texte imprimé, cartes et plans, 49 pages.

Des liens techniques importants se développent avec les États-Unis dans les applications industrielles liées aux industries du pétrole. Les États-Unis prirent parmi les pays producteurs une forte avance dans l'application du *cracking* et du raffinage⁷⁶. En France, il s'écoula une dizaine d'années depuis les acquisitions jusqu'à la mise en route des premières raffineries modernes (1933). Ici, et à l'inverse de ce que l'on observe dans l'électricité, les transferts de technologies n'ont reposé sur pratiquement aucune expérience préalable importante. Mais, à l'instar de Charles Berthelot, la France disposa de nombreux savants. Cette industrie fit émerger des inventeurs (Conrad Schlumberger, Eugène Houdry) dont les procédés profitèrent à l'investissement international⁷⁷ et, faute de financement en France, à l'industrie pétrolière américaine dont les progrès des nouvelles méthodes de traitements des combustibles liquides, grâce à l'hydrogénation, étaient importants à la fin des années 1930⁷⁸. En France, les industriels investis dans cette industrie, à l'image d'un Ernest Mercier, tentent de développer l'innovation dans ce secteur tout en profitant des avancées techniques étrangères et des expériences d'autres branches innovantes. Le directeur de l'*Office National des Combustibles liquides*, Louis Pineau, créa rapidement l'*École Nationale Supérieure du Pétrole et des Combustibles liquides de Strasbourg*⁷⁹. Il présente les recherches théoriques appliquées comme la source de nouveaux progrès dans l'industrie du pétrole⁸⁰.

Dix ans après la guerre, les secteurs se trouvent toujours dans la difficulté d'un déséquilibre technologique entre ce qu'il est possible de développer en France et les moyens propres. En 1928, à l'époque de la grande fusion Thomson/Alsacienne de Construction Mécanique, le rattachement aux brevets américains est toujours aussi important. Dans l'industrie pétrolière, la construction des grandes raffineries modernes ne peut se faire

76 F. Caron, *Les deux Révolutions... op. cit.*, p.254.

77 M. Wilkins a travaillé sur les archives Schlumberger, M. Wilkins, *The History of Foreign investment in the United States, 1914-1945*, Cambridge, Harvard University Press, 2004.

78 Ces acquis technologiques procèdent en partie de cessions de brevets résultant des accords de non-concurrence et des clauses techniques concluent en 1927 entre la Standard-Oil américaine et le cartel de la grande chimie allemande, IG Farben, qui développait des recherches et des brevets sur l'hydrogénation. Voir, Mira Wilkins, *The History of Foreign investment in the United States, 1914-1945, op.cit.* ; Nous développons ce point dans notre thèse de doctorat : V. Dray, *Dans les mouvements de la modernité. Interdépendances et influences technologiques entre les États-Unis et la France et de 1914 au milieu des années 1930*, thèse de doctorat d'histoire (en cours d'achèvement), université Paris XII Val-de-Marne, chapitre 14.

79 G. Lévi, *Éléments de la Technique du Pétrole*, (recherche et exploitation), préface de L. Pineau, Édition de la Revue, 1926.

80 L. Pineau, « Le pétrole, matière première de l'industrie et de la science chimique », comptes rendus du 8^e Congrès de chimie industrielle, *Chimie et Industrie*, 1929.

sans le concours d'un apport technique américain. Pour le gros équipement, comme les chaudières, les moteurs, les moyens de transport, la France fait appel à des sociétés françaises (Babcock & Wilcox⁸¹, Compagnie de Fives Lille, Société Rateau). Concernant le matériel de raffinage, qui nécessitait des installations modernes, les principaux types d'appareils perfectionnés étaient brevetés et leur adaptation ne fut possible qu'en consentant au paiement de redevances importantes. Le procédé de *cracking* Dubbs, mis en application en 1922 par la Standard Oil, groupait à lui seul 1 200 brevets. Les appareils de *cracking* et leurs accessoires, le matériel pour traitement de lubrifiant n'existaient pas en France⁸². La construction des raffineries a reposé sur une importante collaboration entre les entreprises et les ingénieurs français et pour une très grande partie sur l'assistance technique des compagnies américaines implantées ou non en France. Par exemple les unités de distillation de la raffinerie de Normandie sont confiées aux Établissements Schneider qui s'assurent le concours technique de la compagnie Arthur G. Mc Kee de Cleveland⁸³. Les filiales des entreprises américaines fournissent une partie importante du matériel⁸⁴.

Concernant les secteurs dans lesquels la France montrait une certaine avance, comme l'aviation et l'automobile, les entreprises américaines réalisent un grand progrès avec le développement de nouvelles filières. C'est ainsi que les ingénieurs français peuvent constater le progrès de l'aviation commerciale et le développement des innovations (train d'atterrissage, pilotage automatique)⁸⁵. Il en était de même dans l'aviation militaires dont les progrès en équipements électroniques sont remarqués par les ingénieurs et les attachés militaires à la fin des années 1930, quand la France commande des Curtis aux États-Unis⁸⁶. À la fin des années 1930, l'industrie française est en marge des innovations américaines mais aussi européennes. Est-ce dû à l'insuffisance d'une coopération technologique ?

81 L'activité de la *Société Française des Constructions Babcock & Wilcox* repose sur l'exploitation de brevets américains concernant la construction des chaudières.

82 « Étude sur l'introduction du raffinage du pétrole en France », *Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils*, 1929.

83 « Raffineries de Normandie et de Provence », *La Revue Pétrolifères*, N° spécial, Août 1936.

84 Les flexibles pour hydrocarbure sont fournis par Goodrich-Colombes.

85 M. Franck, Ingénieur en chef de l'Aéronautique, « Le pilotage automatique des avions », *La Technique moderne*, 15 novembre 1937, tome XXIX, N° 22.

86 SHAA, 2 B 102, *Équipement du Glenn Martin 167*, Washington, 10 oct 1936, Par les ingénieurs Germaix et Brunet, 11 p.; pour un inventaire plus détaillé des sources voir, V.Dray, *La vision réciproque...op. cit.*

L'analyse ouvre sur une perspective qui tend à faire du transfert de technologies un moyen du développement dans la continuité. L'influence américaine en France est déjà importante avant 1914. Elle est portée ensuite par les ingénieurs des promotions des années 1930 qui participeront aux missions de productivité d'après-guerre. Ce processus est visible s'il est analysé à la lumière des cycles d'innovation qui définissent les relations techniques et font émerger des liens de dépendance réciproques et des décalages technologiques. Il l'est d'autant plus si l'on considère le second aspect qui préside aux échanges techniques : le lien entre transferts de technologies, internationalisation des échanges et multinationalisation des techniques.

Dans ce cadre, l'approche institutionnelle est fondamentale car elle montre que les initiatives répondent à l'organisation mondiale des professions (industrie des lampes, raffinage du pétrole) et aux stratégies internationales qui président à l'organisation des marchés et conduisent à des coopérations technologiques devenues incontournables dans un contexte où les transferts de connaissances s'accroissent et dépendent des capacités d'« appropriation technique »⁸⁷. Mais l'analyse des relations franco-américaines met en lumière des initiatives séparées, traversées par une voie internationale (multinationales) et une voie nationale des transferts de technologies que plus qu'elles ne se succèdent se confondent et évoluent en parallèle. Cette situation provient au départ d'une difficulté pour les deux pays à trouver et à faire émerger des répondants institutionnels (État, entreprises) et culturels. Les différences entre les pays sont au départ moins techniques et sectorielles qu'elles n'y paraissent. Elles sont surtout marquées par le cadrage industriel opéré par les institutions. L'absence de coopération technologique qui place la France en retrait de l'innovation traduit d'une part la faible interaction entre acquisitions technologiques et réalisations industrielles et d'autre part l'absence, dans des secteurs porteurs, d'intermédiaires pouvant assurer l'application des technologies. C'est un des aspects essentiels des décalages technologiques franco-américains.

87 *Circulations techniques, en amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, M. Cotte (dir.), Séminaire 2002-2003 du laboratoire RECITS (Recherches et études sur les choix industriels, technologiques et scientifiques) de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2004.

Brevetabilité de l'invention : les mérites du secret bien tempéré

Benoît Humblot

« Pour pouvoir être brevetée, l'invention doit avoir été tenue secrète; c'est la garantie de sa nouveauté. Si l'on y regarde bien cependant, le secret dont il s'agit ici consiste moins en une possession unique de la connaissance inventive (même si cela est l'hypothèse privilégiée) qu'en une connaissance non circulante et qui peut avoir été développée de manière cloisonnée par plusieurs inventeurs, en même temps ou successivement. Dans cette dernière configuration, le secret est en quelque sorte intrinsèquement relatif car pluriel. Nous savons que le droit défavorise ces irruptions multiples et jalouses de l'invention en accordant le droit de brevet au premier déposant; il est en effet dans l'intérêt de la société que la connaissance nouvelle soit publiquement diffusée le plus rapidement possible. Pour autant, le secret cloisonné n'est pas le secret partagé et la défaveur faite au premier contraste – nous allons le voir – avec la tempérence dont profite le second ».

Le droit de la propriété intellectuelle regroupe plusieurs corps de règles rassemblés par le législateur au sein d'un « code de la propriété intellectuelle »¹. D'un premier abord, on pourra trouver quelque peu hétéroclite cet assemblage de dispositions légales relatives à des choses aussi diverses que les œuvres artistiques, les inventions industrielles, les marques ou encore les dessins et les modèles. Il est pourtant plusieurs dénominateurs

1 Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992

communs à ces éléments qui assurent une forte cohérence à l'ensemble. Tout d'abord, tant le droit d'auteur que le droit des marques ou celui des brevets (ou encore celui des dessins et des modèles) ont pour finalité d'organiser la réservation par un droit de propriété, d'entités de nature immatérielle. Par ailleurs, toutes ces législations ont, à un moment ou à un autre, à traiter du secret des éléments dont elles proposent la réservation. Entités immatérielles avons nous dit; il faut en effet bien percevoir que l'objet de la réservation privative est ici immatériel dans son essence (à la différence de l'objet du droit de propriété sur les meubles corporels ou les immeubles). Ce n'est cependant pas dire que l'élément réservé ne nécessite pas le secours d'une matérialité quelconque pour pouvoir être exprimé, véhiculé. Pour autant, ce n'est pas l'encre sur le papier qui sera réservée par un droit de propriété intellectuelle mais bel et bien (le cas échéant) l'entité immatérielle à laquelle elle permet d'accéder, qu'elle transmet. Autrement dit, les droits de propriété intellectuelle appréhendent toujours une « information », laquelle information peut être véhiculée par des supports particulièrement polymorphes. Bien sûr, les informations dont il s'agit sont d'utilités extrêmement variées et la segmentation de la matière en différents « droits » témoigne de cette variété et l'organise. À cet égard, le droit des brevets prend en charge la réservation d'informations de nature technique, utiles à l'industrie, alors que le droit d'auteur (tout comme celui des dessins et des modèles) s'intéresse à des ensembles informatifs relevant du domaine de l'esthétique, du sensible. Le droit des marques réserve quant à lui des signes distinctifs, c'est-à-dire renseignant sur un produit ou un service et l'individualisant.

L'entité intellectuelle, qu'elle soit dénommée « œuvre de l'esprit », « invention », ou « marque de fabrique », est susceptible d'être diffusée plus ou moins largement dans le public. Cette diffusion peut être retardée, empêchée, limitée, etc. ; le droit de la propriété intellectuelle (dans ses différentes branches) n'est pas neutre à cet égard ; il impose parfois la « rétention » de l'information, son maintien ou sa mise au secret. S'ouvre alors la question du « discours » sur le secret, puisque – chose il est vrai curieuse – notre société tend à imposer la justification de la non révélation de l'information alors que sa diffusion se clame avec la force de l'évidence et constitue un mérite pour le corps de règles qui la permet. Ainsi, lorsqu'une norme intervient pour contraindre la circulation de l'information, elle est accompagnée, de manière immédiate ou plus ou moins sous-jacente, d'un arsenal justificatif, explicatif, qui expose les raisons et l'utilité de cette interven-

tion. L'exemple du droit des brevets est particulièrement révélateur : le législateur fait du secret de l'invention une condition de sa brevetabilité, non sans nuances toutefois, qui témoignent de l'imbrication et de la diversité des enjeux qui entourent la diffusion de la connaissance.

Du secret absolu...

L'une des conditions de fond de la brevetabilité est la nouveauté de l'invention au moment du dépôt de la demande de brevet². Le qualificatif employé – invention *nouvelle* – ne doit pas faire illusion car en réalité l'invention nouvelle... peut être ancienne; comprenons que l'exigence ne porte pas en quelque sorte sur la « fraîcheur absolue » de l'invention à peine sortie de l'esprit de son auteur, mais sur le secret qui doit encore l'entourer³. Force de l'interprétation, la condition de nouveauté se comprend donc comme étant une condition de secret; n'est pas brevetable, l'invention qui n'est pas secrète au moment d'accomplir les formalités qui doivent en permettre la réservation privative : « la loi française n'apporte la récompense du brevet qu'à celui qui apporte un secret non encore dévoilé au moment où il dépose sa demande de brevet »⁴; « le terme nouveauté ne doit pas être pris, en matière de brevet, dans son sens vulgaire. Une invention peut être nouvelle quoique n'étant pas récente, par exemple, si elle a été conservée secrète pendant de nombreuses années »⁵.

La solution retenue par le droit français est celle dite de la « nouveauté absolue »; donc du secret absolu. L'invention ne sera brevetable que si elle est absolument secrète au moment du dépôt, le secret s'appréciant sans limite dans le temps, ni dans l'espace : « Le système suivi en cette matière par

2 Article L.611-10 1 CPI : « Sont brevetables les inventions nouvelles impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle »; article L.611-11 al.1 et 2 : « Une invention est considérée comme nouvelle si elle n'est pas comprise dans l'état de la technique. L'état de la technique est constitué par tout ce qui a été rendu accessible au public avant la date de dépôt de la demande de brevet par une description écrite ou orale, un usage ou tout autre moyen ».

3 « Il résulte de ce qui précède que la loi n'a fixé aucun délai fatal pour solliciter et obtenir un brevet d'invention. Tant que l'inventeur a tenu son invention secrète, il n'en a point fait une propriété publique. Il a pu en faire personnellement usage, et il n'est écrit nulle part dans la loi que celui qui a inventé un procédé se prive, par l'emploi qu'il en a fait pendant un temps quelconque, du droit de s'en faire garantir la jouissance exclusive, s'il a par ailleurs conservé son secret. On objectera vainement que l'article 1er de la loi parle des inventions nouvelles, et que l'invention n'est plus nouvelle quand il y a longtemps que l'auteur la possède au moment où l'on réclame le brevet », E. Blanc, *Traité de la contrefaçon et de sa poursuite en justice*, Paris 1838, pp. 43 et 44.

4 Paul Roubier, *Le droit de la propriété industrielle*, Paris 1952, T1, n° 26, p.111.

5 Louis André, *Traité des brevets d'invention et de la contrefaçon industrielle*, T1, Bruxelles, Paris, 1899, n° 141, p. 125.

le droit français a été appelé système de la nouveauté absolue. Le législateur s'est montré en effet rigoureux : toutes les fois que l'invention était déjà connue publiquement, soit par une description qui en aurait été faite dans un ouvrage ou dans un périodique, soit par une utilisation qui en aurait été faite dans une industrie, on pourra invoquer cette antériorité, comme une des causes de nullité du brevet. Il n'y a aucune limite dans le temps, car la description peut avoir été faite dans un ouvrage datant de plusieurs siècles. Et il n'y a non plus aucune limite d'espace, car l'utilisation industrielle peut être invoquée comme antériorité, en quelque point du monde qu'elle se soit produite »⁶. La levée du secret par l'inventeur lui-même est aussi destructrice de la nouveauté et empêche toute délivrance du brevet. Cette solution de rigueur n'est pas universelle et nombre de systèmes juridiques ont connu – voire connaissent encore⁷ – des solutions fondées sur la nouveauté « relative ». Le secret de l'invention, dans de tels systèmes, ne doit être attesté que dans le territoire de validité du brevet demandé ; une antériorité lointaine ne peut donc pas être opposée à « l'inventeur »⁸.

Les motivations de l'exigence de secret absolu – qui est aujourd'hui la norme dans l'essentiel des systèmes juridiques – reposent sur des fondements tout à la fois souterrains et anciens⁹. L'une des finalités du droit des brevets est d'encourager la créativité et cette ambition est contraire à la pratique des « brevets d'importation » qui consiste à breveter ici ce qui

6 Paul Roubier, *ibid.*

7 « La nouveauté s'apprécie donc tantôt en fonction de l'art antérieur aux États-Unis, tantôt en fonction de l'art antérieur à travers le monde, ce qui n'a pas toujours été le cas puisque la première loi américaine sur les brevets ne prévoyait pas de traitement différent en fonction de l'origine géographique de l'antériorité. Si une telle discrimination entre les sources a pu un temps être justifiée par la difficulté à se procurer des informations dans les pays étrangers et la capacité à vérifier ces informations, les conditions actuelles de circulation de l'information et d'authentification de celle-ci rendent le texte légal anachronique », Stanislas Roux-Vaillard, *Les jurisprudences françaises et américaines comparées en matière de conditions de brevetabilité*, Presses universitaires de Strasbourg, 2003, p.149.

8 Ainsi, pour exemple, de l'article 4 de la loi fédérale suisse du 21 juin 1907 (désormais réformée) : « Ne sera pas réputée nouvelle l'invention qui, avant le dépôt de la demande, aura été divulguée en Suisse ou exposée, par des écrits ou des dessins, dans des publications se trouvant en Suisse, de manière à pouvoir être exécutée par les hommes du métier » ; voir : *Le droit des brevets*, Paris 1990, J. Foyer, M. Vivant, pp. 139 et s.

9 Plus en surface, l'habitude, associée à une certaine forme superficielle de bon sens, commande de trouver « normal » que l'invention ne puisse être réservée privativement que lorsqu'elle est nouvelle, et quoi de plus « normal » encore de considérer qu'elle sera nouvelle dès lors qu'elle est assurément secrète. D'ailleurs, la psychologie spontanée de l'inventeur (amplifiée par un atavisme toujours latent de propriétaire terrien) lui enjoint de garder son invention enfermée dans le secret de peur « qu'on la lui vole ». Cet instinct là, peine toujours à croire les dispositions légales du droit d'auteur qui accordent le bénéfice de la propriété sur l'œuvre dès sa création, sans formalité à accomplir ni redevance à payer.

existe ailleurs¹⁰. En cela la nouveauté absolue s'alimente du secret absolu pour garantir que l'invention brevetée résulte bien d'un investissement créatif et non de la reprise pour le tout d'une connaissance déjà diffusée. En somme, l'intérêt de la société est sauf, si en échange d'un droit privatif elle acquiert une connaissance vraiment nouvelle et le parfait secret de cette connaissance est la garantie de sa parfaite nouveauté. Cette argumentation est à proprement parler essentielle puisqu'elle est celle du chevalier de Boufflers¹¹ dans son rapport du 30 décembre 1790, fondateur de la loi sur les brevets d'invention : « Voici donc, si je ne me trompe pas, à quoi peut se réduire le premier contrat entre l'inventeur et la société. L'inventeur désire qu'on le laisse jouir paisiblement d'une chose qui vient de lui, et qui est à lui : et la preuve qu'il en offre, c'est qu'elle n'est connue que de lui ; il demande pour cela qu'on interdise d'avance à tout autre de s'en emparer quand il l'aura fait connaître, et ce n'est qu'à cette première condition qu'il manifestera ce qu'il appelle sa découverte. Or, cette première proposition, ainsi que la condition qu'on y attache, est essentiellement juste, et le corps social ne peut s'y refuser, car l'exposé de l'inventeur est vrai ou faux : dans le premier cas, la société a quelque chose à gagner ; dans le second, elle n'a rien à perdre »¹².

De prime abord cependant, l'exigence de secret absolu ne favorise pas – et même empêche – la libre et rapide diffusion des idées techniques. On peut en effet imaginer que l'inventeur soit enclin à garder le secret de son invention aussi longtemps que possible (avec l'idée de la perfectionner par exemple) et qu'il ne choisisse enfin la voie du brevet qu'à l'aube de sa commercialisation certaine. Ainsi, la masse des inventions imparfaites, non commercialisables, etc. – et pourtant utile par les étapes qu'elles constituent ou les échecs qu'elles enseignent – ne serait jamais connue du public. Le droit des brevets défavorise de telles attitudes en prévoyant –

10 La solution du brevet d'importation comportait des inconvénients majeurs : « La concession d'un brevet d'importation était accordée au premier venu ; c'était, en quelque sorte, une véritable course au clocher, dans laquelle l'inventeur arrivait souvent le dernier. Il suffisait qu'un individu eût pris un brevet à l'étranger pour que d'autres, ayant une connaissance même imparfaite de l'invention, vinssent prendre, en Belgique, un brevet d'importation sans l'intervention de l'inventeur », Jules Vilain, *Guide pratique des inventeurs brevetés*, Bruxelles 1863, n° 22, p. 26.

11 C'est donc à l'académicien auteur de contes libertins que revient la paternité du droit des brevets d'invention.

12 « Rapport fait à l'assemblée nationale par M. de Boufflers au nom du comité d'agriculture et de commerce, dans la séance du jeudi au soir 30 décembre 1790, sur la propriété des auteurs de nouvelles découvertes et inventions en tout genre d'industrie », voir p. 5.

en cas de pluralité d'inventeurs¹³ – que le bénéficiaire du brevet ne sera pas le premier inventeur mais le déposant le plus rapide¹⁴; l'article L.611-6 al. 2 est explicite à cet égard : « Si plusieurs personnes ont réalisé l'invention indépendamment l'une de l'autre, le droit au titre de propriété industrielle appartient à celle qui justifie de la date de dépôt la plus ancienne ». Roubier expose, mieux que quiconque, les mérites de ce choix : « Le législateur, dans la théorie des brevets d'invention, a pour objectif principal de provoquer la divulgation des secrets de fabrique. Il désire que ces secrets ne disparaissent pas avec celui qui les exploite, et, en échange de la révélation publique de ces secrets, il accorde la récompense du brevet. Dans ces conditions, il est clair que cette récompense doit aller à celui qui, le premier, a réclamé le brevet, car c'est celui-là qui a mis fin au secret. Dans cette manière de voir, le législateur est guidé plutôt par un objectif de progrès et d'utilité générale que par une pensée de justice individuelle : qu'importe celui qui le premier a fait la découverte, s'il a voulu la garder à l'état de secret pour sa seule industrie? D'autre part, on allègue que les questions de priorité et de paternité inventive pourraient être très difficiles à résoudre, si l'on donnait le droit au premier inventeur. Les inventions industrielles n'ont pas, dit-on, un caractère personnel aussi accusé que les créations artistiques; des problèmes assez faciles à résoudre dans le domaine littéraire ou artistique pourraient rapidement prendre un aspect insoluble en matière industrielle, où des tentatives convergentes dans une même direction sont souvent faites en même temps dans plusieurs maisons concurrentes »¹⁵. Ainsi, le secret comporte-t-il un risque pour le détenteur de la connaissance dès lors que le droit des brevets récompense le déposant le plus rapide; un équilibre subtil est donc en place qui ex-

13 « Il y a beaucoup d'exemples susceptibles d'illustrer ce phénomène de génération d'une invention à des moments très voisins et en des lieux différents, parfois très éloignés. Nous donnerons seulement quelques exemples typiques. 1 – Rappelons tout d'abord, le cas célèbre de l'invention qui fut au point de départ du téléphone. On se souvient que Graham Bell et Gray ont déposé le même jour aux U.S.A. un brevet revendiquant cette même invention. 2 – De nos jours en France et en Grande-Bretagne le même phénomène s'est produit à une journée d'intervalle pour une invention relative à la télévision en couleurs », Alain Casalonga, *Naissance et évolution des créations industrielles et scientifiques*, LGDJ, Paris 1980, p. 4.

14 « L'invention prend souvent naissance au sein d'une même entreprise, dans un laboratoire ou dans un centre de recherche, et il est parfois très difficile de connaître le ou les inventeurs qui sont à l'origine de l'invention. En France, comme dans la majorité des pays à l'exception de certains comme les U.S.A., le problème est résolu en partie seulement, par une disposition juridique qui donne en fait, sinon en droit, le droit au brevet au premier déposant et non au premier inventeur. Nous avons évité ainsi, dans notre pays, les dangers et les difficultés de la procédure d'interférence bien connue des spécialistes du droit américain des brevets. Mais cette procédure a aussi des avantages dans la mesure où elle peut restaurer dans ses droits le véritable et premier inventeur », Naissance et évolution des créations industrielles et scientifiques, Alain Casalonga, *Naissance et évolution des créations industrielles et scientifiques*, Paris 1980, p. 7.

15 Paul Roubier, *ibid.*, T2, Paris 1954, n° 30, p. 123.

ploite les mérites du secret – instrument de garantie de la nouveauté de l'invention et de la créativité de l'inventeur – tout en atténuant ses effets négatifs, à savoir l'incitation à ne pas divulguer qui résulterait d'une récompense du premier inventeur et non du premier déposant. Raffinement supplémentaire, il faut observer une mesure d'atténuation... de la mesure d'atténuation. En effet l'inconvénient d'accorder le cas échéant le brevet à un inventeur qui n'est que second en date, est réduit par le « droit de possession personnelle antérieure » ; ce droit est établi par l'article L.613-7 : « Toute personne qui, de bonne foi, à la date de dépôt ou de priorité d'un brevet, était, sur le territoire où le présent livre est applicable, en possession de l'invention objet du brevet a le droit, à titre personnel, d'exploiter l'invention malgré l'existence du brevet (...) » ; les intérêts de l'inventeur peu diligent sont ainsi sauvegardés¹⁶.

... au secret relatif

Pour pouvoir être brevetée, l'invention doit avoir été tenue secrète; c'est la garantie de sa nouveauté. Si l'on y regarde bien cependant, le secret dont il s'agit ici consiste moins en une possession unique de la connaissance inventive (même si cela est l'hypothèse privilégiée) qu'en une connaissance non circulante et qui peut avoir été développée de manière cloisonnée par plusieurs inventeurs, en même temps ou successivement. Dans cette dernière configuration, le secret est en quelque sorte intrinsèquement relatif car pluriel. Nous savons que le droit défavorise ces irruptions multiples et jalouses de l'invention en accordant le droit de brevet au premier déposant ; il est en effet dans l'intérêt de la société que la connaissance nouvelle soit publiquement diffusée le plus rapidement possible. Pour autant, le secret cloisonné n'est pas le secret partagé et la défaveur faite au premier contraste – nous allons le voir – avec la tempérance dont profite le second.

D'aussi loin qu'elle vienne – ou d'aussi près... lorsque le divulgateur est l'inventeur –, il faut que l'antériorité soit accessible au public pour être destructrice de la nouveauté; il faut donc que le secret ait été en mesure d'être levé publiquement en un temps et en un lieu certains (voir l'article

16 Notons que la « récompense » est acquise que cet inventeur soit, ou non, le premier en date à avoir réalisé l'invention puisque le droit de possession personnelle antérieure récompense – en forme de « lot de consolation » – tous les possesseurs de l'invention avant la date du dépôt de la demande.

L.611-11 CPI)¹⁷. On mesure alors que le secret – qualifié d’absolu – peut, dans une certaine mesure, n’être que relatif, puisqu’une diffusion de la connaissance est possible dès lors qu’elle est faite en direction d’un auditoire qui n’est cependant pas un public... ou tout le moins qui n’est pas « le public » exigé par le droit des brevets¹⁸. En vérité, la sauvegarde du secret est moins affaire de nombre que de qualité ; à cet égard, la révélation – et même la simple possibilité de cette révélation – à une seule personne apte à comprendre l’invention vaut divulgation¹⁹, alors que la diffusion à un public fourni mais ayant fait vœux de confidentialité ou étant fonctionnellement tenu à la confidentialité (ainsi de salariés, mais encore d’agents

17 « Il en résulte que notre jurisprudence a pu reconnaître le caractère d’antériorité, sans distinction, à tous les faits qui ont pu entraîner une publicité de l’invention suffisante pour que celle-ci puisse être exécutée. Ce peut être une pratique industrielle de l’invention, exercée publiquement, c’est-à-dire au grand jour, de telle manière que tout le monde ait pu la connaître, même si peu de personnes l’ont connue en fait. Ce peut être une description de l’invention faite d’une manière publique, contenue par exemple dans un brevet ou encore dans un livre, ou un article de journal ou de revue, que tout le monde aura pu connaître, même si peu de personnes ont lu cette description ; on considère même en France que la description n’aurait pas besoin de se présenter dans un imprimé, et qu’il peut y avoir eu description orale, si la condition de publicité est remplie, comme ce serait le cas pour une description faite dans un cours d’enseignement public », P. Roubier, *ibid.*, T2, Paris 1954, p. 143.

18 « Le public est le nombre. Il n’est pas le tout. Mais quel nombre est-il ? Les amateurs de théâtre seront peut-être enclins plus que d’autres à se poser la question, qui savent qu’il est des publics ; celui de la couturière n’est pas celui de la générale, non plus celui de la première. La réponse peut prendre un tour plaisant. Témoin ces décisions du Tribunal fédéral suisse qui veulent, l’une, que la livraison de neuf voitures automobiles ne suffise pas à divulguer au public une invention ayant pour objet un radiateur composé de lamelles ondulées (TF 29 juin 1932, RD, 58.II.279, JT, 1933, I, 474), l’autre, que la vente de dix coussins chauffants constitue une divulgation au public d’une invention ayant pour objet un régulateur de température pour appareils électriques (TF 22 déc. 1942, RD, 68.II.393, JT, 1943, I, 311) », J. Foyer, M. Vivant, *Le droit des brevets*, p. 146.

19 Ainsi, par exemple : « il a été jugé que la remise à un tiers client d’un prototype d’une invention avant le dépôt de la demande de brevet constituait une divulgation au motif que la remise n’avait pas été faite à titre confidentiel et secret, mais à titre commercial (CA Lyon, 10 janvier 1973, Ann. 1974.106). En revanche, l’installation dans des locaux industriels n’appartenant pas à l’inventeur d’un prototype, en vue de la mise au point de l’invention ne constitue pas un acte de divulgation de celle-ci, dès lors qu’il a été relevé que les essais n’ont pas été publiés, seul le personnel de l’entreprise ayant eu accès à l’invention (Cass. com., 26 novembre 1971, D. 1972, somm. 63). Il a été décidé dans le même sens que les essais d’un appareil dans l’enceinte libre d’une entreprise tierce, accessible aux clients de celle-ci, et dont les murs étaient d’une hauteur inférieure à celle de l’appareil, constituait une divulgation (Cass. com., 22 mai 1973, PIBD 1974, 3, 77). Les juges n’ont pas eu à constater que les témoins étrangers éventuels étaient aptes à reproduire l’invention dès lors que le mécanisme de l’invention se révélait à la seule vue de tout indiscret et rendait l’exécution possible par un homme de l’art. Une solution identique a été retenue pour une machine agricole dont la démonstration avait été faite devant plusieurs agriculteurs qui n’étaient pas tenus au secret (CA Amiens, 25 mai 1967, Ann. 1968, 74) », A. Chavanne, J.J. Burst, *Droit de la propriété industrielle*, Paris 1998, n° 42, p. 44.

nécessaires à l'essai ou à la démonstration), ne réalise pas la divulgation²⁰. Le secret qui nous occupe peut donc être un secret partagé – et pourquoi pas assez largement – dès lors qu'il demeure privé (ou plus exactement qu'il n'est pas public); à cet égard, les accords de confidentialité sont le moyen de diffuser le secret sans le rendre public pour autant. Plus encore, l'invention peut avoir été exploitée pendant un temps plus ou moins long et être restée secrète parce que non publique; alors, elle sera brevetable (encore faut-il notamment que le secret de l'invention ne soit pas trahi par la diffusion des objets auxquels elle s'applique). Ajoutons encore que – de manière plus expresse – le législateur exonère de toute conséquence néfaste sur la brevetabilité, les présentations de l'invention « dans une exposition officielle ou officiellement reconnue au sens de la convention révisée concernant les expositions internationales signée à Paris le 22 novembre 1928 »²¹. Le droit des brevets approuve même que l'inventeur puisse, avant le dépôt, transmettre sa connaissance et accorder à un tiers le droit de déposer à sa place un brevet sur l'invention qu'il a réalisée²². Dans une telle hypothèse la tolérance qui permet la circulation privée (non publique) de l'information bénéficie à l'ayant cause de l'inventeur.

On observe ainsi que le droit des brevets ménage des « espaces », des « respirations » qui atténuent la rigueur de l'exigence de nouveauté absolue, de secret absolu; l'indexation du secret sur la non accessibilité publique de la connaissance est le moyen principal de ces tempéraments. De tels tempéraments sont motivés par l'intérêt de la société, dans la mesure où ils permettent à l'inventeur de tester son invention auprès de personnes qualifiées ou au moyens d'essais « grandeur nature » : « Il y a essai de l'objet, lorsque l'inventeur n'étant pas, ou ne se croyant pas encore arrivé au point de perfection qu'il veut atteindre, cherche à faire mieux. De tels essais n'enlèvent pas à l'invention son caractère de nouveauté. Nous dirons

20 Ainsi, par exemple : « Il a été admis que l'inventeur d'un appareil pour le sciage et l'abattage du bois n'avait pas divulgué son invention, en essayant son appareil en présence de l'acquéreur éventuel du brevet et de fonctionnaires de l'administration forestière et d'homme de peine. Les personnes mises au contact de l'invention avaient été choisies en raison de de leurs fonctions, il s'agissait de personnes nécessaires à la démonstration envisagée (CA Dijon, 11 décembre 1936, Ann., 1936. 123). (...) N'ont pas été considérés comme des divulgations, des essais relatifs à une invention dès lors que cette invention a été communiquée uniquement aux personnes qui sont les agents nécessaires des expériences requises; des patients et le médecin sont des agents nécessaires (...) (CA Paris, 26 octobre 1988, PIBD 1989, III, 71) », A. Chavanne, J.J. Burst, *Droit de la propriété industrielle*, Paris 1998, n°42, pp. 44 à 46.

21 Voir article L.611-13 b) CPI

22 Article L.611-6 al. 1 CPI : « Le droit au titre de propriété industrielle mentionné à l'article L.611-1 appartient à l'inventeur ou à son ayant cause ».

même qu'il doivent être encouragés et protégés; ainsi le veut l'intérêt de l'inventeur et plus encore, peut-être, l'intérêt de la société, qui, si les essais étaient prohibés, se trouverait exposée à donner sa protection en retour d'une création peut-être neuve et utile, mais souvent incomplète (...) »²³.

On en vient, au travers de ces atténuations, à s'interroger sur la pertinence du principe lui-même qui veut que la condition de secret s'applique aussi aux agissements du breveté. On comprend que la société ait un intérêt à ne récompenser que les inventions nouvelles et que leur secret au moment du dépôt de la demande d'enregistrement soit le moyen de s'assurer de leur nouveauté. On pourrait cependant imaginer que l'inventeur soit admis à breveter sa connaissance alors même qu'il l'a diffusée pendant un temps (à supposer que dans un tel système on choisisse de récompenser le « véritable inventeur » et non le déposant le plus rapide). On pourrait même supposer cela favorable aux intérêts de la société puisque la connaissance pourrait devenir circulante sans attendre l'épuisement des délais inévitables de réflexion, de préparation et de réalisation de la procédure de dépôt. C'est cependant sans compter avec l'intérêt des tiers et notamment des concurrents qui seraient dans l'expectative, dans l'impossibilité de savoir si l'inventeur se décidera – et quand – à breveter. Ce serait placer l'inventeur dans une situation de monopole de fait par le risque même du monopole de droit auquel il pourrait prétendre à tout moment. Il est donc satisfaisant d'exiger que l'inventeur ait gardé son invention secrète et de considérer que s'il choisit de la divulguer, c'est qu'il entend l'abandonner au public et à ses concurrents.

Le secret agite les imaginations et la convoitise et le législateur a du prévoir l'hypothèse du « secret volé », celle de la divulgation frauduleuse, car contraire à la volonté de l'inventeur et imposée à lui par force ou par malice. Ainsi, la divulgation de l'invention n'est pas prise en compte lorsqu'elle résulte « d'un abus évident à l'égard de l'inventeur ou de son prédécesseur en droit »²⁴; encore faut-il que la divulgation abusive ait lieu dans les six

23 Étienne Blanc, *Traité de la contrefaçon en tous genres et de sa poursuite en justice*, Paris, 1855, pp. 471 et 472.

24 « Or, s'il est bien une chose qui n'est pas évidente, c'est la notion d'évidence, transformée du moins en concept juridique. Un auteur comme M. Pedrazzini a même fait valoir que les deux notions d'évidence et d'abus étaient normatives ou, si l'on préfère, participaient d'un jugement de valeur. En vérité, le maniement de ce deux concepts n'est pas, malgré ce, d'une difficulté redoutable. Ils ne sont ni l'un ni l'autre étrangers à l'univers du juriste français. Dans le contexte, le mot abus renvoie essentiellement à l'idée de faute. Le mot évident évoque cette " évidence " dont on a dit que la juridiction des référés était le juge, une situation dans laquelle le fait évoqué n'est pas sérieusement contestable, où la contestation éventuelle ne peut pas résister à l'examen sans recherche approfondies », Jean Foyer, Michel Vivant, *Droit des brevets*, Paris 1990, p.149.

mois précédant la date de dépôt de la demande de brevet (article L.611-13 CPI). Comprenons que le « rachat » de la levée abusive du secret n'est admis que si l'inventeur dépose une demande de brevet dans les six mois de la divulgation frauduleuse. Cette disposition est assez subtile en ce qu'elle concilie au mieux l'intérêt général et l'intérêt particulier. L'inventeur pourra breveter, mais il doit le faire rapidement; il n'aurait pas été souhaitable qu'il ne puisse pas breveter du fait d'agissements qui ne lui sont pas imputables²⁵ ou – excès inverse – qu'il puisse breveter au moment de son choix; ce qui, là encore, l'aurait placé dans une situation de monopole de fait en raison de l'éventualité d'un monopole de droit à venir²⁶.

L'une des ambitions principales du droit des brevets étant de favoriser tout à la fois l'émergence du savoir technique et sa circulation, on aurait pu imaginer une ardeur constante des législateurs successifs pour combattre le secret des inventions sous toutes ses formes. Non seulement il n'en est rien, mais encore le secret est-il encouragé voire même protégé; du moins jusqu'au dépôt de la demande d'enregistrement du brevet. C'est qu'à bien y regarder, le maintien initial d'un secret tout à la fois ferme et tempéré, favorise et garanti – le moment venu – la diffusion d'une connaissance aboutie et nouvelle. En associant divulgation et récompense par la pro-

25 Quoique cela ait été suggéré sous l'empire de la législation ancienne : « Si un inventeur, au lieu de se faire breveter, préfère une exploitation clandestine et que, pendant le cours de cette exploitation, son secret soit frauduleusement divulgué, il ne peut plus dès lors être breveté, et si le brevet a été pris postérieurement à cette divulgation, il est radicalement nul. L'inventeur ne peut s'en prendre qu'à lui d'avoir préféré la clandestinité de sa fabrication à la protection légale. Il n'a pas voulu livrer son secret à la société, en échange de la protection qu'elle lui promettait, la société ne lui doit rien, et sa découverte est tombée dans le domaine public », Étienne Blanc, *ibid.*, Paris 1855, p. 474.

26 Ajoutons que le législateur offre des garanties de maintien du secret, fournissant ainsi à l'inventeur des moyens pour maintenir son invention secrète jusqu'à la date de dépôt de la demande d'enregistrement. La principale mesure répressive (et donc dissuasive) consiste en la criminalisation de la divulgation d'un secret de fabrique; étant entendu qu'un tel secret suppose des « (...) moyens de fabrication qui ne sont pas à l'usage de tous, et qui, pour ce motif d'ailleurs, représentent une valeur marchande » (P. Roubier, *Droit de la propriété industrielle*, T2, Paris 1954, p. 370). La limite de ce texte réside dans son champ d'application, qui ne couvre que les agissements faits dans cadre d'une entreprise par un salarié (Article L.621-1 CPI : « Les peines frappant la violation des secrets de fabrique sont prévues à l'article L. 152-7 du code du travail ci-après reproduit : art. L.152-7 – Le fait, par tout directeur ou salarié d'une entreprise où il est employé, de révéler ou de tenter de révéler un secret de fabrique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Le tribunal peut également prononcer, à titre complémentaire, pour une durée de cinq ans au plus, l'interdiction des droits civiques, civils et de famille prévus par l'article 131-6 du code pénal »). On peut ajouter qu'au delà du terrain pénal, les règles de la responsabilité civile permettent tout à la fois la réparation des agissements fautifs et dommageables et – par une certaine prévision qu'elles offrent – un effet dissuasif bien réel à l'égard de quiconque voudrait diffuser la connaissance maintenue secrète.

priété (sans sous-estimer la valeur symboliquement honorifique du titre délivré), le droit des brevets offre une illustration exemplaire de l'usage qui peut être fait du secret... pour finalement promouvoir et diffuser la connaissance.

Science de la conception et créativité : expliquer l'inexplicable

Joëlle Forest et Michel Faucheux

Introduction

La création a toujours été, dans notre tradition culturelle, associée au mystère et à l'inexplicable. On peut même avancer que, par delà un réductionnisme scientifique naïf, le schème de l'inexplicable, via les thématiques de l'incomplétude, de l'indétermination, voire la notion même de modèle, lorsqu'elle se substitue à l'idée de théorie, affecte désormais les sciences elles-mêmes, à commencer par la physique.

S'il a été salutaire d'abandonner un modèle étroit d'une raison qui aurait réponse à tout et servirait à empiler les connaissances jusqu'à l'extinction finale de tout inconnu, ne peut-on néanmoins affiner notre description de la rationalité et tenter de cerner plus avant le processus de création, trop souvent rangé du côté de la non-raison, de l'intuition, de l'inexplicable, pour tout dire et sa relation à la science ?

Ne peut-on définir et modéliser ce qui apparaît comme l'essence de la création, c'est-à-dire la créativité, et se demander si celle-ci n'est pas à l'œuvre dans la science elle-même ? Plus précisément, comment les sciences de l'artificiel peuvent-elles intégrer la question de l'inexplicable et renouveler la question plus générale de la créativité ? Ou si l'on préfère, comment dépasser la métaphysique pour repenser la science, en l'articulant à un paradigme différent de la rationalité ?

La Création et l'inexplicable

Il y a de l'indicible dans la création qui dans la tradition métaphysique occidentale est de l'ordre du transcendant. Dieu lui-même ne se montre que de dos car la vérité est de l'ordre de la révélation. Comme l'écrit

A. Abecassis, « YHWH ne montre que son dos » est écrit dans la Torah, comme si l'homme ou le prophète était condamné à courir après YHWH et à n'apercevoir que les traces de son passage. » (Abecassis, 1976)

La création ne se raconte qu'à travers le détour de la parabole et du mythe. La création ne s'approche qu'à travers un message de type symbolique. Nous sommes les héritiers d'un message métaphysique de l'écart et de la trace (où se loge l'indicible, le mystère) qui détermine l'expérience du sens et influence les théories de l'art et la littérature. « Là où nous lisons vraiment, là où l'expérience doit être celle du sens, nous faisons comme si le texte incarnait une présence réelle d'un être signifiant. Cette présence réelle, comme dans une icône, comme dans la métaphore réalisée du pain et du vin consacrés, est finalement irréductible à toute articulation formelle, à toute déconstruction analytique, à toute paraphrase. » (Steiner, 1988).

De fait, l'art s'est posé la question de son rapport au réel et a fait l'expérience de cette ligne de faille qui le sépare d'une présence tout en la raccrochant à elle, ce qui n'est pas surprenant car dans la tradition occidentale il prend en charge la question métaphysique de l'altérité et du rapport au réel. L'art, la littérature sont de l'ordre de la traque : ils traquent le sens, la forme, le mot essaient de dire le monde en un jeu subtil de fuite et de saisie. Ils sont une création inspirés par la Création première, Verbe, Logos.

Il faut cependant aller plus loin dans l'analyse : nous sommes les héritiers d'une révolution de l'esprit qui rompt le contrat qui liait sous la forme de la trace ou du voilement le mot et la chose, la pensée et le réel, le logos et le monde.

Comme l'écrit G. Steiner, « ma conviction profonde est que ce contrat est rompu pour la première fois de manière fondamentale et conséquente dans la culture et dans la conscience spéculative de l'Europe, de l'Europe centrale et de la Russie, pendant les décennies qui vont des années 1870 aux années 1930. C'est cette rupture de l'alliance entre mot et monde qui constitue une des très rares révolutions authentiques de l'esprit dans l'histoire de l'Occident et qui définit la modernité elle-même. » (Steiner, 1991).

Mallarmé énonce pour la première fois un divorce entre le langage et le référent, Rimbaud déconstruit le sujet : « Je est un autre ». Le jeu de la mimesis qui était celui traditionnel de la pensée est définitivement rompu. L'Alliance entre l'homme et Dieu, le langage et le monde est brisée.

Ainsi s'ouvre une sémantique de l'absence qui vient radicalement se substituer à la sémantique de l'altérité qui la précédait et résume le formalisme artistique du XX^e siècle. L'art cesse peu à peu de se vouloir création

inspirée par la Création première, dissoute désormais dans une irréductible absence.

Conception et inexplicable

Cette sémantique de l'absence affecte la science du XX^e siècle elle-même qui progresse désormais sur fond d'indétermination et d'inexplicabilité. « Regardez les sciences mathématiques et naturelles. Elles aussi se fondent sur cette distinction. La physique subatomique, la cosmologie des trous noirs, peuvent progresser en dépit de, ou plutôt dans les jeux de lumière du principe de l'indétermination et du fait que nos observations «dissolvent» les phénomènes observés. Les mathématiques et la logique mathématique peuvent s'accommoder de leurs jeux purs et élégants, même si elles savent, depuis Gödel, qu'on ne peut jamais démontrer qu'un système axiomatique est pleinement cohérent à l'intérieur même de ses propres règles et postulats» (Steiner, 1991).

Plus largement, à un niveau plus épistémologique, la science se pense désormais plus comme modélisation que comme théorie (c'est-à-dire au sens étymologique :contemplation des phénomènes, voire d'une présence fût-elle reculée dans une altérité.). La modélisation postule une fugitivité du réel, un manque irréductible que ne pourront jamais rattraper les constructions de l'esprit.

Précisément, l'ère contemporaine de l'épilogue (selon l'expression de G. Steiner), de l'après-Logos est celle des constructions de l'esprit qui imposent leur ordre au monde, voire imposent leur monde lui-même. Dans la pensée contemporaine, pour le dire autrement, la construction la fabrication, la conception se substitue à la création.

Comme l'a déjà montré M. Heidegger, la modernité s'annonce lorsque le monde n'est plus créé mais « image conçue » (Heidegger, 1962). Et « l'époque des conceptions du monde » où l'homme conçoit le monde dans lequel il vit ou imagine de vivre (plutôt que d'hériter d'un monde créé qui le précède) relève d'une ère plus large dans laquelle nous nous trouvons toujours qui est celle de la conception.

De fait, l'ingénierie, la conception d'artefacts est le vecteur de « l'époque des conceptions du monde » qu'elle a précisément pour fonction d'aider à concevoir et le paradigme de l'ère où nous nous mouvons. Cette remarque devrait permettre en outre de repenser notre façon de catégoriser l'histoire en la divisant en périodes. On peut avancer l'hypothèse que la relation technique de l'homme au monde, qu'il en hérite ou le conçoive

à travers la conception d'artefacts, peut permettre de distinguer les principales époques de l'Histoire. La technique est l'élément d'une archéologie de l'Histoire. Ce changement de paradigme s'il est métaphysique, l'homme étant allé au bout de la dissolution de Dieu, est aussi épistémologique. Notre monde est gouverné par une logique d'ingénieur et non plus par une logique de Créateur.

Cette logique paradigmatique d'ingénieur pose, on le verra, la question de la relation de l'homme à sa technique.

On peut avancer, en effet, que la coupure réel/logos, homme/parole prend aussi appui sur la révolution de la technique qui lui est contemporaine. À la faveur de la révolution industrielle, celle-ci, dès lors qu'elle vise à la puissance, vient en rupture avec l'homme dont elle n'est plus le simple prolongement. La rupture des mots et des choses est aussi une rupture de la technique, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où le langage est élément de la technique et où la technique engage le langage pour se dire, se penser, s'imposer, se fabriquer.

L'ère de l'épilogue ouvre l'époque de la conception tandis que celle du logos fut l'époque de la Création. Elle impose en tous les cas, d'abord, un modèle d'appréhension du monde qui est celui de la construction, de la conception artificialiste, d'où n'est pas absente la créativité, l'expression créatrice s'étant désormais substitué à l'acte créateur, tout comme le rationnel à l' inexplicable et le devenir à l'intemporalité.

À l'ère de la conception, nous sommes en effet entrés dans une historicité où l'individu conçoit son destin, c'est-à-dire aussi une époque du devenir et du processus qui affecte notre conception rationnelle du monde (politique, mais aussi technique et scientifique).

L'époque de la conception (Faucheux, 2001) a succédé à celle de la création, ce qui oblige à donner un statut paradigmatique (et non pas seulement explicatif et descriptif) à l'artificialisme tout comme à redessiner et décrire à nouveau la cartographie de nos savoirs et de leur métaphysique.

L'une des voies serait de sortir de la métaphysique, au sens que Heidegger donnait à cette expression, et à sortir de l'opposition création/conception pour abandonner le jeu abstrait des catégories et penser en termes de processus. En quoi, par exemple, le processus de créativité travaille-t-il celui de conception ?

Conception et processus de créativité

Les travaux récents sur la conception montrent qu'il est impossible de dissocier une théorie de la conception d'une théorie de la créativité.

En effet, parce que la capacité à concevoir de nouveaux produits peut être une source d'avantages compétitifs pour l'entreprise et la genèse d'idées une étape du processus d'innovation : « *all designing is iterative, using creativity and compromise to move from a field of possibilities to one unique solution* » (Roy, Wield, 1986), la conception réactualise la question de la créativité (Micaelli, Forest, 2003)¹.

Un rapide survey de la littérature consacrée à la conception conduit rapidement à constater qu'il n'existe pas une définition unique de la créativité. S'appuyant sur les définitions de J. Heap « *creativity is the synthesis of new ideas and concepts by the radical restructuring and re-association of existing ones whereas innovation is the implementation of the result of creativity* » (Heap, 1989) et celle de D. Gurteen « *creativity as the generation of ideas* » (Gurteen, 1998), R. McAdam and J. McClelland, proposent par exemple de définir la créativité comme l'étape de génération d'idée qui serait l'étape amont du processus d'innovation (McAdam, McClelland, 2002), V. Kryssanov, H. Tamaki et S. Kitamura la définissent quant à eux comme « *a cognitive process that generates solutions to a task, which are novel or unconventional and satisfy certain requirements* » (Kryssanov, Tamaki, Kitamura, 2001).

Au delà de cette diversité on peut néanmoins constater que la créativité n'est plus considérée en termes de résultat mais en termes de processus. Ce glissement peut sembler trivial pourtant il n'en est rien car, accepter de considérer la créativité comme un processus conduit :

- à rejeter l'idée d'une action qui ne part pas de rien (Joas, 99), qui serait impulsive, ou résulterait d'aptitudes exceptionnelles, propres aux rares génies capables d'imaginer la totalité du monde de façon intuitive, sans suivre aucun des canons de la raison².

- à souligner le rôle et la place de l'intention. L'artificialiste met effectivement en avant l'intention du concepteur qui édicte les premières prescriptions stratégiques qui initieront la transition, puis celles des concep-

1 Dans *Artificialisme : introduction à une théorie de la conception*, nous avons souligné que l'une des particularités de l'action du concepteur est sa créativité ce qui met en exergue l'ambiguïté des lois d'évolution des artefacts.

2 L'histoire de la recherche sur la créativité permet en effet de constater que le concept de génie associé chez les grecs à un pouvoir mystique (Platon fait référence aux muses comme source d'inspiration) a perduré jusqu'au 18^e siècle, siècle qui le sort enfin de sa connotation surnaturelle tout en le présentant comme venant de nulle part et étant ce faisant exempt de tout projet de formation (Albert, Runco, 2005 :22).

teurs dépendants, qui manifestent toutefois leur créativité et orientent de ce fait le processus. L'Artificialiste privilégie donc une vision téléologique et proactive de la dynamique technique. La brutalité d'une transition dépend non d'une cause première structurelle, mais intentionnelle, comme l'a montré le prodigieux développement des innovations durant la seconde guerre mondiale (Micaelli, Forest, 2003).

- à intégrer le temps et, ce faisant, passer au paradigme de la temporalité.

Si considérer la créativité en termes de processus est une condition nécessaire à l'élaboration d'une théorie de la créativité, elle est non suffisante. Encore faut-il éviter de tomber dans le travers des conceptions instrumentales de la créativité (représentées notamment par De Bono et Osborn) qui ne s'intéressent pas à la théorie mais sont essentiellement centrées sur la pratique.

Parmi les travaux qui cherchent à rendre compte de la créativité, attirons nous quelques instants sur ceux de R. Lester et M. Piore d'une part et ceux d'A. Hatchuel et B. Weil de l'autre.

R. Lester et M. Piore ont en effet mis en exergue le fait que l'innovation est le résultat de deux processus à la fois complémentaires et en grande partie antinomiques, à savoir : un processus analytique qui relève de la résolution de problème et un processus interprétatif qui relève de la créativité³. Ils ont constaté lors de leurs entretiens que si les ingénieurs, managers ou designers abordaient volontiers le processus analytique ils s'attardaient fort peu sur le second restant relativement évasif, ce qui on le conçoit aisément pose problème dès lors que l'on se situe en termes de formation : comment enseigner la créativité en effet si celle ci fait figure de boîte noire ?

Les auteurs ont donc cherché à aller plus loin et ont modélisé le processus interprétatif comme le processus qui engage des conversations, crée des espaces d'interprétation à même de faire émerger des possibles⁴.

De leur côté A. Hatchuel et B. Weil affirment que la créativité est intelligible pour peu que l'on considère une théorie de la conception, en l'occurrence la théorie C-K, où C représente l'espace des concepts et K

3 Les auteurs soulignent les risques pour une entreprise mais aussi pour une nation qu'il y aurait à se focaliser sur le seul processus analytique ce qui les conduit à affirmer qu'il est nécessaire qu'existent des politiques publiques qui protègent les espaces interprétatifs. À noter que l'on rejoint ce faisant le débat sur la recherche publique.

4 Ces espaces d'interprétations allant de pair avec un espace de confiance, on perçoit dores et déjà la difficulté à les susciter et les préserver dans un contexte où l'intelligence économique est le maître mot.

celui des connaissances Hatchuel, Weil, 2002). Ils appellent « capacité d'expansion⁵ » cette aptitude du processus de conception à générer du nouveau via un raisonnement qui débute par une disjonction K-C qui fait naître un concept et s'achève par une conjonction C-K qui transforme un concept en connaissance⁶. Partant de là, la théorie de la conception C-K permet de distinguer deux formes extrêmes d'innovation : les innovations conceptuelles (une grande expansion conceptuelle sans grande expansion de connaissances) et les innovations faussement applicatives (une grande expansion de connaissance sans grande expansion conceptuelles)⁷, ce qui renforce le point de vue de V. Kryssanov, H. Tamaki et S. Kitamura qui affirmaient qu'une « théorie de la créativité c'est une théorie de la transformation de l'espace des concepts » (Kryssanov, Tamaki, Kitamura, 2001).

Ces travaux on le perçoit aisément refusent catégoriquement de considérer la créativité comme appartenant au domaine de l'inexplicable. Pour autant, il nous semble important de souligner que, bien que renvoyant selon nous à deux moments distincts de créativité, tous deux introduisent une rupture par rapport au précédent paradigme, rupture fondée sur la métaphore cosmologique⁸.

Penser la créativité

De ce qui précède, il ressort que, si le moment et la brutalité de l'innovation dépendent de l'intention du concepteur, sa forme et son ampleur dépendent, quant à elles, de la créativité dudit concepteur, créativité dont le résultat demeure impensable a priori (Zreik, 95). Que le lecteur ne se méprenne pas sur le sens de notre propos. Affirmer que la créativité est un processus qui peut être modélisé ne signifie aucunement que l'on puisse

5 L'expansion est une notion K-relative c'est à dire fonction des connaissances d'un concepteur, voire d'une entreprise.

6 La théorie C-K postule ainsi que, sans connaissance, il n'y a pas d'expansion de concepts possible et que, sans concepts, nous sommes condamnés à explorer indéfiniment des objets dont la définition ne change jamais.

7 Armand. Hatchuel porte un regard critique sur la notion de créativité, qui parce qu'elle a souvent été considérée du point de vue des innovations conceptuelles a été associée à l'inexplicable et à la figure emblématique de l'inventeur de génie, et quand elle a été présentée comme une application logique de la science disparaît. Selon lui, « ces deux dérives expliquent les difficultés récurrentes des théoriciens de la créativité, ou plutôt la faiblesse théorique de cette notion. Soit on identifie la créativité au premier cas et on néglige l'expansion des connaissances, soit on l'identifie au second et on croit qu'elle n'a pas vraiment d'intérêt. » (Hatchuel, 2002).

8 En effet, la théorie C-K est un cadre théorique intéressant pour les travaux qui portent sur l'innovation et les connaissances en ce qu'elle permet de comprendre comment émergent des connaissances et comment ces connaissances vont en retour conditionner le développement nouveaux produits. En d'autres termes elle ne se contente pas de poser l'existence d'externalités de connaissances pour expliquer la relation innovation croissance et de discuter leur mode de diffusion, et d'absorption.

en prédire le résultat final. La créativité conçue dans une logique de processus devient moins un signe d'inexplicable qu'un élément dynamique, un facteur de turbulence et d'émergence.

Pour autant, il demeure néanmoins quelques lignes d'interrogation.

La première tient à la capacité de ces modèles à intégrer la co-évolution, de l'espace du problème et des solutions, caractéristique des problèmes de conception (Maher et al. 1996, Dorst, Cross, 2001).

La seconde concerne les fondements de la disjonction K-C. D'où provient-elle? Est ce par conversation comme le suggèrent R. Lester et M. Piore, ce qui sous entendrait l'existence de mécanisme communs à ces différents moments quand bien même le moteur et les matériaux seraient distincts.

Enfin, ces modèles de la créativité issus de la conception, n'occultent-ils pas, parce que, fondés sur la métaphore cosmologique d'un univers en expansion, de nécessaires moments (séquences) de réduction comme semblent l'indiquer V. Kryssanov, H. Tamaki et S. Kitamura qui affirment que « *One of the designer's most important function is, however to synthesize, to create new things* » (Kryssanov, Tamaki, Kitamura 2001)⁹.

Pour le dire autrement, une théorie du processus de créativité ne suppose t-elle pas de combiner à la fois l'expansion et la convergence, l'ordre et le désordre¹⁰ et, ce faisant, de passer de la métaphore cosmologique sans convergence à celle d'un big bang déclenchant l'expansion de l'univers qui mène à un big crunch où l'univers finit par se rassembler, se contracter sur lui-même moins pour disparaître que pour engendrer une nouvelle forme en rassemblant des formes éparses ou anciennes?

Cette question est d'autant plus importante qu'elle fonde une épistémologie de l'invention, entendons par là de ce que l'on conçoit et qui n'existe pas encore, ou ce que d'autres qualifient d'épistémologie de l'imprévisible. Accepter l'idée selon laquelle la créativité n'est pas incompréhensible et montrer comment elle peut être comprise milite pour le développement d'une science de la conception voire une science des techniques et nous invite à repenser la notion même de synthèse à partir des travaux d'H. Simon.

En effet, selon H. Simon « Que l'on parle de « synthèse » ou « d'artifice » on est, dans les deux cas, dans le domaine de l'ingénierie. « Synthé-

9 *The dynamics of the interaction of divergent and convergent thinking establishes the canonical dynamics of the creative process* (V. Kryssanov, 2001)

10 Selon H. Simon les objets artificiels sont synthétisés par l'homme. La synthèse signifie, que l'artefact intègre des composants nombreux et hétérogènes. Le concepteur doit alors imaginer et réaliser un artefact cohérent, en recourant souvent à des solutions originales.

tique » n'est-il pas souvent utilisé dans le sens plus large de « conçu » ou « composé » ? Nous parlons en général « d'ingénierie » lorsque nous considérons les « synthèses » et plutôt de « sciences » lorsque nous considérons les « analyses ». Les objets artificiels conçus pour posséder *a priori* certaines propriétés constituent l'objectif central de l'activité et de l'expertise en ingénierie, l'ingénieur est concerné par la façon dont les objets devraient être, afin d'atteindre leurs buts et de fonctionner. » (Simon, 2004), ce qui le conduit à affirmer « les objets artificiels sont synthétisés par les être humains » (Simon, 2004).

Si l'artifice, selon H. Simon, est une synthèse, si la conception est de l'ordre de la composition, du lien d'éléments composites, on peut se demander précisément si la dynamique du processus de créativité ne tient pas à une logique de la convergence.

La créativité, parce qu'elle combine, à la manière de certains modèles cosmologiques, expansion et contraction, dissémination de concepts, ouverture de formes et contraction, ne permet-elle pas la réduction à une forme qui synthétise des éléments épars, et, ce faisant, engendre de la nouveauté ?

On peut se demander si cette faculté de synthèse n'est pas à l'œuvre dans la mètis grecque, raison transverse et oblique, concentrant les opposés, dévalorisée au profit d'une raison platonicienne qui tranche entre le réel et l'idée, l'être et le non-être et fonde, relayée par la raison classificatoire cartésienne de notre savoir académique (Faucheux, Forest, 2007).

Elle est aussi sans doute à l'œuvre dans « la réduction en art », pratiquée au XVI^e siècle qui vise à rassembler des questions dispersées, confuses et profuses, à les mettre en ordre, les éclaircir, dans un exposé bref et à diffuser par écrit le résultat de ce travail, afin de donner à tout un chacun le moyen d'atteindre le meilleur en facilitant ses choix. »¹¹ (Vérin, 2002).

Elle n'est pas étrangère, enfin, à la tentative contemporaine de pratiquer une rationalité complexe qui lie les concepts opposés et tisse un réseau de sens.

11 H. Vérin, « Généalogie de la réduction en art : aux sources de la rationalité moderne » in Colloque de Cerisy, *Les nouvelles raisons du savoir*, Éditions de l'Aube, 2002, p.30

L'ère de la conception

La cosmologie nous a appris que l'univers, issu du Big Bang est emporté dans l'expansion d'un devenir (d'où la métaphore de l'expansion utilisée par A. Hatchuel). L'artificialisme postule le devenir de l'artefact engagé dans la dynamique d'un processus de conception. Ce changement de paradigme déplace nos catégories de compréhension. Plutôt que constater le hiatus entre création et objet créé et d'identifier celui-ci à un inexplicable, il s'agit désormais d'accompagner rationnellement le processus, de l'identifier en tant que tel, d'en décrire le mouvement et les étapes, de penser l'émergence de techniques qui, elles-mêmes, comme si elles se modelaient sur ce nouveau paradigme, engagent le mouvement et la vitesse. Bref, de substituer la créativité à la création.

En outre, le statut de l'artefact se trouve métaphysiquement déplacé. Conçu plutôt que créé, produit d'un processus de conception, il est conception lui-même, comme s'il était moins le résultat d'une activité rationnelle que traversé par le processus lui-même, élément et source de créativité.

Il y a un tournant de la pensée à cet égard que constitue dans les années 1940 l'invention de la cybernétique où prend sens et place l'artificialisme. Au XX^e siècle sans doute à la faveur de la cybernétique qui alimente intellectuellement l'artificialisme, le statut de l'artefact et de la technique a changé.

L'artificialisme annonce l'irruption de l'objet dans la pensée, non comme élément de réalité mais comme vecteur producteur de réalité. Nous appartenons à un monde où la place métaphysique de l'objet a profondément changé. L'objet est conception lui-même de réalité. Le réel est dans la chose conçue.

L'artificialisme n'érige-t-il pas, en effet, l'artefact moins en objet de modélisation qu'en figure de réalité qui déplace, dépasse la coupure pensée / réel ? L'objet devient ainsi source, processus de réalité et non plus élément de réalité. Cette distinction prend tout son sens dans la réalité virtuelle produite par la technique par exemple.

L'artificialisme renouvelle la question du réalisme : si l'artefact produit aussi de la réalité, c'est toute la question de la relation entre conception et création qui se trouve déplacée et renouvelée l'antique question métaphysique où prend sens le dogme de l'inexplicable : « pourquoi y-a-t-il quelque chose plutôt que rien ? »

La question est donc désormais : comment décrire la conception d'un artefact qui nous conçoit déjà nous-mêmes, par lequel est déjà conçue,

se conçoit la réalité? Comment décrire la conception d'un objet à partir d'une logique d'engendrement et de processus, si désormais, « au lieu d'un homme qui se prend pour l'origine absolue du discours et de l'action sur les choses, mais en réalité coupé d'elles (...), ce sont les choses qui parlent et agissent à travers nous comme d'autres systèmes bien que de façon différente et peut-être plus perfectionnée. » (Atlan, 1986).

Conclusion

Ne nous trompons pas sur l'enjeu de notre réflexion : il ne s'agit pas de sortir de la métaphysique, au sens que Heidegger donnait à cette expression. Il s'agit pour nous de renouer avec une forme de rationalité.

Penser la créativité à travers une logique de processus conduit à repenser la question de l'art, de la littérature tout comme celle de la science elle-même (les sciences de l'artificiel en l'occurrence).

À bien des égards, nous sommes héritiers d'une représentation platonicienne de la science qui se définit par la mesure, l'éternité de l'être et l'immutabilité de la loi et congédie hors du champ de la rationalité scientifique, le mouvement, le processus, l'émergence, l'imprévu, la créativité.

Cette intelligence refoulée par l'histoire, hors du champ de reconnaissance institutionnelle de l'Université, les Grecs la nommèrent *mêtis*. Il s'agit pour nous, de la réinscrire au grand jour à travers une réflexion sur la manière dont les sciences de l'artificiel peuvent prendre en compte la problématique métaphysique et artistique de l'inexplicable. Il s'agit pour nous de nous interroger sur ce que pourrait être une science de l'ingénieur, de l'*ingenium* (et non pas seulement de l'ingénieur), bâtisseuse de questions transversales, de « cohérences aventureuses » selon l'expression de R. Caillois et ouverte à l'imprévu. En nous interrogeant sur la possibilité rationnelle de définir, voire de modéliser la créativité, nous défendons la possibilité d'édifier une « science créative » (et non pas créatrice, mais mettant en jeu la créativité), dont nous sommes persuadés qu'elle est nécessaire à la formation des ingénieurs, trop exclusivement héritière d'une formation académique, platonicienne, jouant sur la compartimentation disciplinaire et l'opposition des savoirs.

L'enjeu est épistémologique : il s'agit de réévaluer le paradigme d'une rationalité qui trouve toute sa place dans la littérature comme dans les sciences de l'artificiel. L'enjeu est pédagogique : quelle tâche, plus nécessaire, en effet, que de former des ingénieurs qui sachent se dépouiller des oripeaux de l'expertise qui les pousse à recourir à des solutions apprises,

toutes faites, pour prendre en compte les enjeux globaux, transversaux, inédits, de ce réel mouvant, émergent, qui est devenu le nôtre.

Bibliographie

- Albert R.S, Runco M.A. (2005), The concept of creativity : prospects and paradigms : in R.J. Sternberg (ed.), *Handbook of creativity*, Cambridge University Press, (first edition 1999), pp. 3-15.
- Atlan Henri, (1986), *Entre le cristal et la fumée*, Seuil, Point Sciences : Paris.
- Carayannis Elias, Coleman John, (2005), *Creative system design methodologies : the case of complex technical systems*, *Technovation*, volume 25, Issue 8, August 2005, pp. 831-840.
- Caillois Roger (1976), *Cohérences aventureuses*, Gallimard idées : Paris.
- Gurteen David (1998), Knowledge, creativity and innovation, *Journal of Knowledge Management*, 2, pp. 5-13.
- Fauchoux Michel, (2001), De l'époque des conceptions du monde à l'époque des conceptions techniques, in Perrin Jacques (coord), *Conception entre science et art, Artificialisme*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes : Lausanne, pp. 21-28.
- Fauchoux Michel, Forest Joëlle, (2007), Recherches en SHS en écoles d'ingénieurs : vers une cartographie des savoirs ingénieurs , in J. Forest, M. fauchoux (coord), *Les recherches en sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieur : un enjeu nouveau de la connaissance*, Paris : Pétra.
- Forest Joëlle, (2007), *Appréciation de la rentabilité d'un projet d'innovation où l'histoire d'un mythe, La gouvernance de l'innovation*, Paris : L'Harmattan, (à paraître).
- Hatchuel Armand, Weil Benoit, (2002), la théorie C-K : fondements et usages d'une théorie unifiée de la conception, *Proceedings of The Sciences of Design : The Scientific Challenge for the 21st Century*, In Honour of Herbert Simon, Lyon (F), 15-16, march.
- Heap John, (1989), *The Management of Innovation and Design*, Cassell, London.
- Heidegger Martin, (1962), *Chemins qui ne mènent nulle part*, Paris, Gallimard : Paris.
- Krysanov Victor, Tamaki Hisashi, Kitamura Shinzo, (2001), Understanding design fundamentals : how synthesis and analysis drive creativity, resulting in emergence, *Artificial Intelligence in engineering*, vol 15, Issue 4, October, pp. 329-342.
- Mc Adam Rodney, Mc Clelland John (2002), Sources of new product ideas and creativity practises in the UK textile industry, *Technovation*, vol 22, Issue 2, february, pp. 113-121.
- Micaëlli Jean-Pierre, Forest Joëlle, 2003, *Artificialisme*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes : Lausanne.
- Prigogine Ilya, Stengers Isabelle, (1988), *Entre le temps et l'éternité*, Fayard : Paris.
- Lester Richard, Piore Michael, (2004), *Innovation. The missing dimension*, Harvar university Press.
- Simon Herbert, (1995), Problem Forming, Problem Finding and Problem Solving in *Design, Design and system : Praxiology : The International Annual of practical philosophy & methodology*, Collen & W.W. Gasparski (Coords.), vol. 3, Transaction Publishers, pp. 245-257.
- Simon Herbert, (1969), *The Sciences of the Artificial*, Cambridge MIT Press.
- Steiner George, (1988), *Le sens du sens*, Vrin : Paris.
- Steiner George, (1991), *Réelles présences, les arts du sens*, Gallimard : Paris.
- Vérin Hélène, (2002), « Généalogie de la réduction en art : aux sources de la rationalité moderne » in Colloque de Cerisy, *Les nouvelles raisons du savoir*, Éditions de l'Aube : Paris.
- Yu Tung Liu, (2000), Creativity or novelty? Cognitive-computational versus social cultural, *Design Studies*, volume 21, issue 3, may, pp. 261-276.
- Zreik Kaldhoun (1995), " Communication et conception : le dilemme savoir-ignorance ", Caelan J., Zreik K. (Coord.), *Le Communicationnel pour concevoir*, Europa Production, Paris.

Évaluateurs et créatifs, deux tribus en guerre ?

Jean-Pierre Micaëlli

Il ne fait aucun doute que l'évaluation de performance (pour résumer : l'évaluation) est une activité qui gagne en importance. De nos jours, elle concerne des domaines aussi variés que l'éducation, son champ d'origine (Tyler, 1947), la gestion d'entreprise, la déontologie, l'éthique, la politique publique, etc. Ainsi, comme le mentionne sur son site Internet la *Société Française d'Évaluation* (2007), évaluer une telle politique revient à « [...] juger de [son...] effet au regard de critères préalablement explicités et sur la base d'informations rassemblées et analysées à cet effet. L'évaluation doit permettre la compréhension d'ensemble de la politique étudiée, l'appréciation globale de ses effets et du degré d'atteinte de ses objectifs et enfin la pertinence et l'efficacité des ressources mobilisées pour sa mise en œuvre. Les conditions dans lesquelles se réalise l'évaluation doivent permettre de répondre à la double exigence d'une expertise indépendante, à savoir : un regard extérieur porté sur la politique évaluée, une prise en compte équitable des points de vue de ses décideurs ».

L'exigence qu'il y a, dans une démocratie moderne, à évaluer les effets de décisions politiques explique pourquoi est parfois porté sur l'évaluation un jugement favorable. Elle apparaîtrait même à certains à ce point légitime que s'y « [...] dérober [...] est une attitude suspecte, qui dissimulerait un pacte inavouable avec l'obscurantisme ou l'intention coupable de protéger un secret sur la médiocrité, éventuellement sur la fraude » (Déjours, 1997:9). L'évaluation aurait acquis une importance telle qu'elle se trouverait être le passage obligé pour qui entend rendre compte de ses actes à l'égard d'autrui (Heilbrunn, 2004:9), qu'il soit citoyen, parlementaire, usager, donateur, employeur, supérieur hiérarchique, client, financeur,

actionnaire, etc. Pourtant, et c'est un paradoxe, reconnaître l'importance de l'évaluation (Jacot, Micaëlli, 2001:27) ne conduit pas à en admettre le caractère créatif. Malgré la difficulté qu'il y a à évaluer des choses aussi complexes que les effets d'une politique nationale, la diversité des cas dans lesquels l'évaluation est menée, la variété des acteurs et des outils qu'elle requiert, la variété de ses résultats, il est rare d'associer spontanément le qualificatif de "créative" au substantif "évaluation". L'évaluation reste perçue comme une chose simple, triviale, sans intérêt théorique. Par un singulier renversement, de positive lorsqu'elle est associée aux activités artistiques, culturelles, scientifiques ou techniques (Deforge, 1990:33; Joas, 1999:83; Bonnardel, 2006:13), l'acceptation du mot "créativité" devient négative lorsqu'elle concerne une activité pourtant socialement de plus en plus importante.

Faut-il pour autant croire que les évaluateurs et les créatifs formeraient deux tribus en guerre? Nous voudrions montrer, dans ce court article, que le fait de changer notre regard sur l'évaluation permet de voir ce qui, en elle, est créatif. Pour ce faire, deux idées clefs seront exposées. La première est que loin de reposer sur une conduite réflexe, l'évaluation doit être pensée comme une activité. La seconde est que, pour mener à bien son activité, l'évaluateur doit mener une véritable conception évaluative, donc s'engager dans une activité créative par essence.

Au préalable, changer notre regard sur l'évaluation

Quelle est la nature de l'évaluation?

Pour certains auteurs, dits naturalistes, il s'agit ni plus ni moins qu'une conduite réflexe. Évaluer, c'est éprouver une émotion primaire et manifester un comportement immédiat. En conséquence de quoi, pour évaluer, il n'est nul besoin d'avoir une pensée abstraite, d'utiliser ou de développer des outils : ressentir les choses en situation suffit.

D'autres auteurs, dits « traditionalistes » (Micaëlli, Forest, 2003:9), affirment, quant à eux, qu'évaluer, c'est ressentir une émotion secondaire, c'est-à-dire un préjugement tacite (Dewey, 2004:13), acquis inconsciemment lors de la socialisation de l'individu, et dont le contenu reprend l'héritage bénéfique de la tradition (Hayek, 1953:59). Là encore, l'évaluation ne requiert ni pensée abstraite, puisque ressentir les choses suffit, ni outil particulier, car la tradition bien inculquée et assimilée pourvoit à tout ce qui est nécessaire pour bien agir.

Enfin, pour les auteurs « technocentriques » (Micaëlli, Fougères, 2007:25), évaluer, c'est réguler (Lorino, 1989:45 ; Bouquin, 1997:25). En conséquence de quoi, pour bien évaluer, il faut disposer d'un bon modèle comportemental du système évalué (ou cible), d'informations de qualité et de règles de régulation aussi véloces qu'effectives.

Ces trois approches, naturaliste, traditionaliste et technocentrique, nous empêchent de penser l'évaluation comme créative. Pour le naturaliste, hormis une réponse adaptative nouvelle, produite aléatoirement comme une mutation, on voit mal ce qui, chez l'évaluateur émotif, est créatif. Pour le traditionaliste, l'idée même de créativité est inconvenante. Ce qui importe pour bien agir, c'est de respecter la norme héritée de la tradition, non l'invention et la mise en œuvre de nouvelles choses supposées *a priori* comme dommageables (Joas, 1999:13 ; Hirschman, 1991:22). Pour l'auteur technocentrique, enfin, une véritable et bonne évaluation se traduit par le fait que la cible respecte la consigne. De ce fait, le focus n'est pas mis sur l'évaluateur à proprement dit, sur son aptitude à définir de nouveaux objectifs, d'imaginer de nouveaux systèmes d'information ou règles, mais sur la régulation en boucle fermée d'un système quelconque.

Vouloir identifier ce qui, dans l'évaluation, la rend créative, suppose donc de ne pas nous satisfaire de ces trois théories. Il convient de porter un nouveau regard sur elle. Pour cela, il est possible de l'envisager comme une conduite spécifiquement humaine, intelligente, de haut niveau, ce que les psychologues appellent, suite aux travaux pionniers de Lev Vygotski (1896-1934) : une « activité » (деятельность). L'hypothèse que nous posons alors sur l'évaluation est dite « anthropocentrique » (Micaëlli, Fougères, 2007:18). De la sorte, le nombre de théories évaluatives en lice passe de trois à quatre.

Aux origines de l'activité

Lev Vygotski forgea le concept d'activité dans les années 1920, lors d'une décennie reconnue aujourd'hui par les psychologues comme « prodigieuse » (Moro, Schneuwly, 1997:1). Les psychologues d'alors cherchaient à fonder leur science naissante en s'interrogeant sur son objet. Celui-ci était-il le comportement, comme l'énonçait à la fin du dix-neuvième siècle la réflexologie de Pavlov (1849-1936) et, à sa suite, le comportementalisme (Vygotski, 1999:191) ? S'agissait-il au contraire d'un objet interne – l'émotion, la sensation, le percept (*qualia*), l'essence associée à ce percept,

etc. – accessible de ce fait non par l'étude expérimentale d'un comportement, mais par introspection ?

Pour Vygotski, les objectivistes et les subjectives posaient mal la question de l'objet de la psychologie. Ils partageaient une même approche de la réalité psychique, qui est celle du dualisme (Dennett, 1993:51). Or, à suivre le psychologue russe, cette posture était insatisfaisante. Pour l'exprimer en termes contemporains, le dualisme subjectiviste s'avérait incapable d'explicitier les fondements neurophysiologiques (Edelman, 2004:20) et évolutifs (Fodor, 2000:46) des fonctions cognitives à la base de conduites humaines supérieures. Le dualisme objectiviste, quant à lui, se trouvait singulièrement démuné pour expliquer certaines manifestations de la conscience (Vygotski, 2003:68), comme les actes de langage, la création et l'utilisation d'outils, la compréhension d'œuvres d'art, le débat autour de valeurs sociales (Vygotski, 2005:298), etc., alors même que tous ces phénomènes caractérisent en première expérience les conduites humaines jugées supérieures.

Pour dépasser le dualisme, il fallait être capable d'intégrer les distinctions établies. Pour ce faire, Vygotski puisa dans son immense culture philosophique et psychologique (Newman, Holzman, 1993:5; Bronckart, 2002:37; Vergnaud, 2000:5). Il reprit notamment de Spinoza (1632-1677) deux idées clefs, à savoir le monisme (une dualité de phénomènes observables ne signifie pas une dualité d'essence ou de cause) (Vygotski, 2003:70), et l'hypothèse selon laquelle la pensée se manifeste sur un mode concret et se révèle par la pratique. Combinant le monisme spinozien à d'autres théories, dont le marxisme, Vygotski émit l'hypothèse que l'objet de la psychologie ne pouvait se réduire à un atome cognitif : une règle réflexe, pour les objectivistes (si tel stimulus externe de telle intensité alors telle réponse, innée ou acquise) ou une qualia, pour les subjectivistes (Vygotski, 1999:248). Il s'agissait en fait d'un système, même si, bien sûr, il n'utilise pas ce terme qui a gagné en importance bien après son décès. « Les processus psychiques constituent une unité complexe, structurelle et fonctionnelle orientée vers une solution du problème posé. Ils sont coordonnés, et au cours de l'activité, définis par l'instrument ; ils forment ainsi un nouveau complexe : l'acte instrumental » affirme-t-il (Vygotski, cité dans : Moro, Schnewwly, 1997:2).

Le concept vygostkien d'activité ne fut guère reconnu en son temps. Vygotski mourut à 38 ans de tuberculose. Sa position au sein de l'establishment psychologique russe fut des plus ambiguës. Son inspiration marxienne lui donna quelque importance (Newman, Holzman, 1993:6,

Vergnaud, 2000:8), mais la mention incessante que son éclectisme poussa à faire aux psychologues occidentaux, de Freud (1856-1939) à Piaget (1896-1980), lui valut un ostracisme de presque un demi-siècle (Rivière, 1990:144; Newman, Holzman, 1993:10). Qui plus est, la diffusion de son œuvre dans les pays occidentaux fut tardive, puisqu'elle date des années 1960 (Rivière, 1990:25; Newman, Holzman, 1993:6; Theureau, 2006:79). Comble de malchance, elle s'appuya sur des traductions approximatives (Vergnaud, 2004:5)! De la sorte, les psychologues pragmatistes de la deuxième génération (Dewey, 1989:251), les théoriciens institutionnalistes (Commons, 1989:105; Bazzoli, Dutraive, 2006:135), les premiers cognitivistes (Vergnaud, 2004:82; Tiberghien, 2002:76), les sociologues fonctionnalistes (Parsons, 1965:8), voire les fondateurs de l'ergonomie cognitive (Darse, Falzon, Munduteguy, 2004:195), ne purent bénéficier des heuristiques et apports vygotskiens. Et ce, selon les cas, malgré une proximité d'objet, de concept ou de méthode évidente (Newman, Holzman, 1993:10).

Évaluer, une activité

Il y a activité si au moins deux conditions sont remplies. Tout d'abord, ce qui motive la conduite d'un individu (sujet) ou d'un collectif (« *acting unit* ») (Parsons, 1965:4), est un problème identifiable. De plus, pour aboutir à une solution (Simon, 1997:139), cet acteur identifié manifeste une relativement longue séquence d'actes variés. Dans le cas spécifique de l'évaluation, ajoutons qu'il s'agit là d'une activité professionnelle, réalisée par des communautés d'évaluateurs comme celles des auditeurs, des analystes, des contrôleurs de gestion, des concepteurs, des qualitatifs, des chiffreurs, des enseignants, etc. On comprend aisément que pour décrire ce qu'ils font, dire qu'ils éprouvent une émotion, qu'ils mettent en œuvre des préjugements tacites, comme nous le faisons en appliquant au quotidien des règles de civilité, ou qu'ils se contentent de mesurer un écart entre un objectif et un résultat (Jacot, 1990:64) ne suffit pas.

En synthétisant et en systématisant les propos de Vygotski, l'activité évaluative présente les traits, ou le paradigme, suivants.

L'activité est le fait d'un acteur central, l'évaluateur, qui produit des résultats, dits évaluatifs, à destination d'acteurs périphériques : destinataires, prescripteurs, normalisateurs, etc. Connaissant ces résultats, on peut remonter à son auteur. Ce qui constitue l'hypothèse d'agentivité. Cette agentivité est fonctionnelle. L'évaluation est une activité sociale, répondant à une fonction reconnue par une société donnée (Searle, 1999:121), qui est, se-

lon nous, d'améliorer le contrôle d'un acte donné (Jacot, Micaëlli, 2001:28). Cet acte peut être une opération (la proportion de bonnes pièces faites par une machine, par exemple), une interaction (suivi pédagogique de l'élève par l'enseignant), ou une « transaction » (Commons, 1989:84) : achat ou vente, prêt, règlement, jugement, ordre hiérarchique, norme professionnelle (« *soft law* ») (Chiappelo, Medjad, 2007:48), etc.

L'activité est située (Schütz, 1987:187; Céfai, 1998:41; Theureau, 2006:115). Il n'est pas possible, pour la comprendre ou la modéliser, de dissocier l'acteur central, à savoir l'évaluateur, de son environnement externe. Celui-ci comprend des tiers visés par ses interactions ou transactions, ainsi que des objets visés par ses opérations. En ce sens, la démarche phénoménologique est utile pour guider notre compréhension de l'activité (Céfai, 1998:41; Theureau, 2006:61). Toutefois, parce qu'elle se focalise sur les activités quotidiennes « non problématiques » (Dreyfus, 1990:109), faites de façon routinière, elle peut s'avérer un « obstacle épistémologique » (Bachelard, 1954:55) lorsqu'il s'agit de saisir des activités problématiques comme l'évaluation.

L'activité est orientée. Elle a une finalité, un motif, une orientation, un objectif, une motivation (Léontieff, 1984:87), etc. Dans le cas de l'activité évaluative, ce motif est la résolution d'un problème fonctionnel, l'apport d'un service à un destinataire, qui se traduisent sous forme de contraintes, d'exigences fonctionnelles, etc.

L'activité lie dimension cognitive (le savoir et le croire (Walliser, 2000:7)) et dimension comportementale (le faire, le produire). De la sorte, formaliser l'activité suppose de prendre en compte non seulement des modalités épistémiques (croire, savoir, etc.), mais aussi déontiques (devoir, pouvoir, etc.), pratiques (produire, utiliser, etc.) ou transactionnelles (imposer, négocier, etc.).

L'activité suppose un acteur capable de manifester une conduite non pas erratique et répétitive, mais méthodique (Rescher, 2005:2) et riche. Celle-ci comprend des actes nombreux et variés, réalisés selon des modalités elles aussi nombreuses et variées (routinières vs tâtonnantes, réactives vs anticipatives, etc.). Ces actes peuvent être anticipés et structurés temporellement, c'est-à-dire séquencés, et ce, sur une durée parfois longue. Du fait de cette durée, ils s'ajustent, dans le cours de l'activité professionnelle, aux transformations de la situation. Le fait de les réaliser permet à l'acteur de développer sa compétence.

L'activité est digressive. Le fait de la réaliser permet à l'acteur de se construire et de disposer d'une « expérience » (Peirce, 1940:261; Ja-

mes, 1977:129; Dewey, 1989:28; Theureau, 2006:72) à partir de laquelle donner sens à ce qui est su, explorer des activités connexes et enrichir, en retour, l'activité initiale (Léontieff, 1984:89). Par exemple, en un siècle d'existence, le contrôle de gestion est passé d'une activité comptable et « d'intendance » (Gibert, 1998:15) d'estimation du coût direct à un domaine large, tenant compte non seulement du coût, mais de la performance globale de l'entreprise (Jacot, Micaëlli, 1996:18), prenant en compte la modélisation d'entreprise, le développement de systèmes d'information, l'analyse du cadre transactionnel dans lequel prend place le contrôle, etc. (Lorino, 1989:117; Mévellec, 1990:13; Bouquin, 1997).

L'activité est proactive. Certains actes de l'évaluation visent l'agencement global de la situation, notamment les actes d'organisation (Simon, 1997:40; Forest, 2006:40). La figure en illustre un, qui montre l'utilisation coopérative d'un « espace proxémique de coopération » (Benckroum, 2000:35) par un groupe d'évaluateurs chargés, dans le cadre d'une formation, de proposer des indicateurs de qualité associés au cursus suivi.



L'activité est instrumentée. Ou, ce qui est synonyme, dans l'évaluation prévaut une « situation d'activité instrumentée » (Rabardel, 1995:74), voire une « situation d'activité collective instrumentée » (Rabardel, 1995:75), comme le montre l'exemple de la photographie précédente. L'évaluation étant une activité complexe, les outils de l'évaluateur sont symboliques, logiciels (Simon, 1977:44), et ne se réduisent pas aux proto-outils animaux ou aux objets simples de notre vie quotidienne (Lorino, 1995:67; Moro, Schneuwly, 1997:3). Nous pouvons les réunir dans un même ensemble, appelé « système d'évaluation de la performance » (Micaëlli, Forest, 2003:161). Celui-ci comprend tous les signes utiles pour permettre à l'évaluateur de situer ce qu'il fait, de façon locale ou générale, de codifier les procédures suivies, de définir et d'agencer les « évaluants » (Micaëlli,

Forest, 2003:170), c'est-à-dire ses concepts évaluatifs (objectifs, indicateurs, critères, etc.), imaginés, et de coupler l'ensemble avec des modèles de la cible, un système d'information (la comptabilité, par exemple) et des règles de métier grâce auxquelles le qualifier. Le système d'évaluation de la performance peut avoir différents usages, tels qu'aider une évaluation courante, faciliter les retours de pratique, former de futurs évaluateurs, spécifier des applications informatiques, justifier ce qui est fait auprès de tiers, etc.

Le fait que l'évaluation soit instrumentée par un outil symbolique est l'une des voies principales d'accès à la créativité évaluative. Une hypothèse peut être faite, qui est la suivante : parce qu'il ne dispose pas instantanément et sans effort de l'outil évaluatif parfaitement adapté aux particularités de la situation courante, l'évaluateur devra en concevoir un, donc engager et mener à bien une activité reconnue comme créative par nature (Simon, 1997:121 ; Micaëlli, Forest 2003:84 ; Bonnardel, 2006:29). Il devra imaginer un système d'évaluation de la performance, proposer des concepts évaluatifs, expliciter ses fonctions, créer une architecture, développer des modules, valider par l'usage sa pertinence fonctionnelle, etc.

La créativité évaluative

Avant d'en détailler le contenu, il convient de noter que parler de créativité d'évaluative ne relève aucunement d'une bien pauvre « métaphysique d'artiste » (Beaune, 1998:250). La créativité présenterait alors un caractère génial, ineffable, qui la rendrait rétive à toute observation, modélisation ou instrumentation (Fischer, Nakakoji, 1997:22 ; Joas, 1999:83 ; Lubart, 2003:5 ; Amabile, Barsade, Mueller, Staw, 2005:367 ; Bonnardel, 2006:18). En fait, pour ce qui nous concerne, la créativité dont il s'agit relève de ce que le technologue français Yves Deforge appelait la « créativité de produit ». Dans celle-ci « [...] des concepteurs et/ou des producteurs appliquent des processus formalisés, sans affectivité » (Deforge, 1990:33). Ces processus peuvent être organisés (Perez-Freijs, Enkel, 2007:15). Des méthodes utiles peuvent être identifiées et utilisées. Il peut s'agir de l'analyse morphologique, de TRIZ, des cartes cognitives (*mind mapping*), etc. (Perrin, 2001:63). De la sorte, la créativité évaluative peut être ordinaire, voire banale. Il s'agit d'une créativité démocratique, et non aristocratique.

Pour s'en tenir à une typologie didactique, la conception évaluative est créative en un triple sens, qui renvoie à un ensemble de conditions dont

la conjonction permettrait de discriminer l'activité créative de celle qui ne l'est pas.

Le premier concerne l'énonciation du problème de la conception évaluative. Ce sont les « contraintes prescrites » (Forest, 1999:60), qui, de par leurs caractéristiques, peut inciter l'évaluateur à s'engager dans un cheminement créatif. Ainsi, l'énonciation du problème est-elle ouverte ou non ? Comprend-elle de nombreuses variables interdépendantes ? Renvoie-t-elle à des classes de solutions existantes ou non ? Y-a-t'il des contradictions majeures ? Etc. Ainsi, un problème d'évaluation de performance globale (Barraux, 1997:88), tenant compte de critères en termes de coût et de valeur, de court terme et de long terme, etc., ouvre potentiellement la créativité de l'évaluateur.

Le deuxième sens est processuel (créativité de processus), la conception évaluative étant supposée suivre un cheminement tortueux, du type de ceux peints ou dessinés par l'artiste expressionniste abstrait Terry Winters. De façon générale, l'activité créative « [...] est confronté[e] à des obstacles inattendus : certains buts se révèlent inaccessibles ; d'autres encore sont accessibles, mais contestés par d'autres sujets agissants. Autant de circonstances dans lesquelles la façon d'agir habituelle entre en crise, et où les situations d'action doivent être déterminées à nouveau et autrement [...] Chaque situation [...] présente un horizon de possibilités pratiques, et c'est cet horizon qui, dans les moments de crise, doit être redéployé [...] agir ne signifie pas poursuivre des fins clairement identifiées, ni appliquer des normes établies, et la créativité ne consiste pas davantage à savoir écarter les obstacles rencontrés sur les voies prescrites [...] la créativité apparaît plutôt comme une ouverture à de nouvelles façons d'agir » (Joas, 1999:143).

Le troisième concerne l'artefact prototypé à l'issue de la conception évaluative. Il relève d'une créativité de résultat. Celle-ci prend différentes formes :

- d'abord productive. Sans conception du système d'évaluation de la performance, celui-ci ne peut exister. Supposer qu'existerait, dans les limbes, dans l'éther le plus pur ou à l'origine des temps, une idée de coût complet, une comptabilité par activité, un « tableau de bord équilibré » (Norton, Kaplan, 1992:87), etc., n'a tout simplement aucun sens. Pour reprendre des termes dus à Thorstein Veblen (1857-1929), cette facette de la créativité évaluative résulte de « l'instinct producteur » (« *workmanship instinct* ») (Veblen, 1898 ; Commons, 1989:660) ;

- ensuite originale. Le résultat de la conception évaluative courante peut être nouveau, imprévisible, original, avant-gardiste, contre-culturel, et pourtant, au final, satisfaisant (Lubart, 2003:10; Amabile, Barsade, Mueller, Staw, 2005:367; Bonnardel, 2006:21). Voire préférable et de plus de valeur (Simon, Newell, Shaw, 1979:145) que ceux avec lesquels il entre en compétition. Ainsi, le concept « d'outil convivial » proposé par Ivan Illich (1926-2002) au début des années 1970 pouvait, du fait de son caractère critique, paraître comme bien utopique (Illich, 1973:44). Pourtant, l'offre actuelle de logiciels à la fois orientés utilisateur et dédiés à un usage communautaire (Feenberg, 2004), les blogs par exemple, donne une réalité technique à un concept contre-culturel, qui, au final, ne s'est pas avéré si utopique que ça.

- variée, si l'artefact élargit la gamme des solutions possibles. Par exemple, on constate depuis un siècle une surabondance de méthodes d'estimation des coûts. Voire, pour ne s'en tenir qu'à l'une d'entre elles, en vogue depuis la fin des années 1980, à savoir la comptabilité à base d'activité (ABC, *Activity Based Cost*), la diversité des architectures comptables proposées autour de cette configuration (Gosselin, Mévellec, 2003:92);

- fondatrice, s'il ouvre une « lignée technique » (Simondon, 2004:40) qui stabilise au cours du temps les familles de solutions habituelles pour l'évaluateur. Pour illustrer ce qu'est une lignée évaluative, il est possible de retracer la dynamique du concept évaluatif de productivité. Celui-ci est passé du stade originel d'évaluant défini en rapport au rendement agricole, à celui d'évaluant défini par rapport au rendement mécanique (productivité physique du travail, par exemple), puis à la fonction de production (productivité globale des facteurs). La productivité est devenue à ce point routinière qu'elle sert de référent pour conceptualiser l'efficacité (Jacot, Micaëlli, 1996:28; Knœdler, 1997:1018).

Pour résumer nos propos, la créativité évaluative se veut donc à la fois une créativité d'énonciation, de processus et de résultat. Même si cela est hors du champ de cet article, notons qu'une cinquième acception de la créativité évaluative pourrait être admise. Elle ne relève pas d'une créativité de conception, mais d'usage. L'évaluation est alors créative au sens où des outils évaluatifs standard peuvent être appropriés, voire détournés, par leurs utilisateurs, selon des modalités locales particulières (Bourginon, Mallerret, Nørreklit, 2002:8).

Conclusion

Ce court article a voulu réconcilier deux tribus qu'on pourrait croire en guerre, à savoir celle des évaluateurs et celles des créatifs. Pour trouver un terrain de conciliation possible, il faut d'abord changer notre point de vue sur l'évaluation. Celle-ci ne peut être réduite à un comportement émotif réflexe, à une activité routinière ou à une régulation en boucle fermée. L'évaluation doit être pensée comme une conduite humaine complexe, de haut niveau, comme une activité (Vygotski). En tant que telle, elle présente différents attributs, dont l'un importe tout particulièrement. Pour mener à bien son activité, l'évaluateur doit non seulement utiliser un outil symbolique appelé système d'évaluation de la performance, mais aussi le concevoir. Or, il nous apparaît évident que la conception est créative par nature, si bien que, par transitivité, et pour autant qu'est admise l'absence de goulet entre l'activité principale (l'évaluation) et l'activité induite (la conception), l'évaluation l'est aussi. La créativité évaluative se veut donc à la fois une créativité d'énonciation du problème de conception, de processus et de résultat (production, originalité, variété, fertilité, etc.). Cette forme de créativité n'étant pas abordée avec des lunettes romantiques, il est admis qu'elle repose non seulement sur les qualités personnelles, mais aussi sur l'utilisation d'environnements propices, de méthodes ou d'outils, notamment collaboratifs, dédiés. Il appartient donc à celui qui entend instrumenter l'activité de l'évaluateur de ne pas s'en tenir à lui apporter et lui prescrire des normes, mais à le faire se penser comme créatif à part entière.

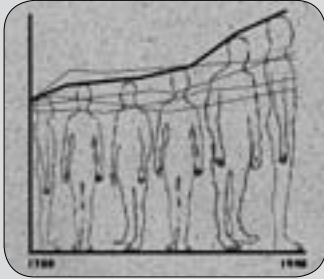
Références bibliographiques

- Amabile, T., Barsade, S., Mueller, J., Staw, B., (2005), « Affect and Creativity at Work », *Administrative Science Quarterly*, 50(3), pp. 367-403.
- Bachelard, G., (1954), *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris (F) : Vrin.
- Barraux, J., (1997), « Les nouveaux outils de gestion : description et analyse », Barraux J. (Dir.), *Entreprise et performance globale : outils, évaluation, pilotage*, Paris (F) : Économica, pp. 83-130.
- Bazzoli, L., Dutraive, V., (2006), « Fondements pragmatistes de l'Institutionnalisme en économie : théorie de la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons », *Revue de Philosophie économique*, n° 13, pp. 123-153.
- Beaune, J.-C., (1998), *Philosophie des milieux techniques : la matière, l'instrument, l'automate*, Seyssel (F) : Champs Vallon.
- Benchekroum, T.H., (2000), « Les espaces de coopération proxémique », Bechekroum, T.H., Weill-Fassina, A. (Coord.), *Le Travail collectif : perspectives actuelles en ergonomie*, Toulouse (F) : Octarès Éditions, pp.35-53.
- Bonnardel, N., (2006), *Créativité et conception : approches cognitives et ergonomiques*, Marseille (F) : Solal Éditeur.

- Bouquin, H., (1997), *Le contrôle de gestion*, Paris (F) : Presses Universitaires de France.
- Bourgignon, A., Mallerret, V., Nørreklit, H., (2002), « L'Irréductible dimension culturelle des instruments de gestion : l'exemple du tableau de bord et du *balanced scorecard* », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, mai, pp. 7-32.
- Bronckart, J.-P., Friedrich, J., (1999), « Présentation de : La Signification historique de la crise en Psychologie », Vygotski, L., *La Signification historique de la crise en Psychologie*, Neuchâtel (CH) : Delachaux et Niestlé, pp. 15-69.
- Céfaï, D., (1998), *Phénoménologie et sciences sociales : Alfred Schütz, naissance d'une anthropologie philosophie*, Genève (CH) : Droz.
- Chiapello, E., Medjad, K., (2007), « Une privatisation inédite de la norme : le cas de la politique comptable européenne », *Sociologie du Travail*, (49), pp. 46-64.
- Clot, Y., (1999), *La Fonction psychologique du travail*, Paris (F) : Presses Universitaires de France.
- Commons, J.-R., (1989), *Institutional Economics: Its Place in Political Economy*, Rutherford, M. (Ed.), New Brunswick (NJ) : Transaction Publishers, édition originale : 1934.
- Darse, F., Falzon, P., Munduteguy, C., « Paradigmes et modèles pour l'analyse cognitive des activités finalisées », Falzon, P. (Dir.), *Ergonomie*, Paris (F) : Presses Universitaires de France, pp.191-212.
- Deforge, Y., (1990), *L'Œuvre et le produit*, Seyssel (F) : Champs Vallon.
- Déjourné, C., (1997), *L'Évaluation du travail à l'épreuve du réel : critique des fondements de l'évaluation*, Paris (F) : INRA Éditions.
- Dennett, D.-C., (1993), *La Conscience expliquée*, Paris (F) : Odile Jacob.
- Dewey, J., (1989), *Art as Experience*, Carbondale (Ill) : Southern Illinois University Press, édition originale : 1934.
- Dewey, J., (2004), *Comment nous pensons*, Paris (F) : Le Seuil.
- Dreyfus, H.-L., (1990), *Being-in-the-world: A Commentary on Heidegger's Being and Time – Division 1*, Cambridge (MA) : MIT Press.
- Edelman, G.M., (2004), *Plus Vaste que le ciel : une nouvelle théorie générale du cerveau*, Paris (F) : Odile Jacob.
- Feenberg, A., (2004), *(Re)penser la technique : vers une technologie démocratique*, Paris (F) : La Découverte.
- Fischer, G., Nakakoji, K., (1997), « Computational environments supporting creativity in the context of lifelong learning and design », *Knowledge Based Systems*, 10(1997), pp.21-28.
- Fodor, J., (2000), *The Mind doesn't Work That Way: The Scope and Limits of Computational Psychology*, Cambridge (MA) : MIT Press.
- Forest, J., (1999), *L'Économie de la conception au cœur du processus d'innovation*, thèse de doctorat en Sciences Économiques (Économie de la production), Université Lumière Lyon 2, Lyon (F).
- Forest, J., (2006), « Contribution de l'artificialisme à la compréhension de la genèse et de la métamorphose des organisations », Azan, W., Barès, F., Cornolti, C. (Coord.), *Logiques de création : enjeux théoriques et management*, Paris : L'Harmattan, pp.17-31.
- Gibert, P., (1998), *L'Instrumentation de gestion : la technologie de gestion, science humaine ?*, Paris (F) : Économica.
- Gosselin, M., Mévellec, P., (2003), « Plaidoyer pour la prise en compte des paramètres de conception dans la recherche sur les innovations en comptabilité de gestion », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, numéro spécial, mai, pp.87-109.
- Heilbrunn, B., (2004), « (Re)-penser la performance », Heilbrunn, B. (Dir.), *La Performance, une nouvelle idéologie ?*, Paris (F) : La Découverte, pp.5-12.
- Hirschman, A.O., (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris : Fayard.
- Illich, I., (1973), *La Convivialité*, Paris (F) : Seuil.

- Jacot, J-H., (1990), « À propos de l'évaluation économique des systèmes intégrés de production », Cohendet, P., Jacot, J-H., Lorino, P. (Dir.), *Gestion Industrielle et mesure économique : approches et applications nouvelles*, Paris (F) : Economica, pp. 61-70.
- Jacot, J-H., Micaëlli, J-P., (1996), « La question de la performance globale », Jacot, J-H., Micaëlli, J-P. (Coord.), *La performance économique en entreprise*, Paris (F) : Hermès, pp.17-35.
- Jacot, J-H., Micaëlli, J-P., (2001), « La dimension institutionnelle des indicateurs de performance », Bonnefous, C., Courtois, A., (Dir.), *Indicateurs de performance*, Paris (F) : Hermès, pp. 27-48.
- James, W., (1977), *The Works of William James: A Pluralistic Universe*, Cambridge (MA) : Harvard University Press, édition originale : 1908.
- Joas, H., (1999), *La créativité de l'agir*, Paris (F) : Éditions du Cerf.
- Kaplan, R., Norton, D., (1992), « The Balanced Scorecard: Measures that Drive Performance », *Harvard Business Review*, January-February, pp. 71-79.
- Knoedler, J.T., (1997), « Veblen and Technical Efficiency », *Journal of Economic Issues*, XXXI(4), pp. 1011-1025.
- Léontieff, A., (1984), *Activité, Conscience, personnalité*, Moscou (R) : Éditions du Progrès, édition originale : 1975.
- Lorino, P., (1989), *L'Économiste et le manager*, Paris (F) : La Découverte.
- Lorino, P., (1995), *Comptes et Récits de la performance : essai sur le pilotage de l'entreprise*, Paris (F) : Les Éditions d'Organisation.
- Lubart, T., (2003), *Psychologie de la créativité*, Paris (F) : Armand Colin.
- Mévellec, P., (1990), *Outils de gestion : la pertinence retrouvée*, Paris (F) : Éditions Comptables Malherbes.
- Micaëlli, J-P., Fougères, A-J., (2007), *L'Évaluation créative*, Sévenans (F) : Pôle éditorial de l'UTBM.
- Moro, C., Schneuwly, B., (1997), « L'Outil et le signe dans l'approche du fonctionnement psychologique », Moro, C., Schneuwly, B., Brossard, M. (Dir.), *Outils et signes : perspectives actuelles de la théorie de Vygotski*, Berne (CH) : Peter Lang, pp. 1-19.
- Netchine-Grynberg, G., Netchine, S., (1997), « Fonctions sémiotiques et structures graphiques », Moro, C., Schneuwly, B., Brossard, M. (Dir.), *Outils et signes : perspectives actuelles de la théorie de Vygotski*, Berne (CH) : Peter Lang, pp. 79-93.
- Newman, F., Holzman, L., (1993), *Lev Vygotsky, Revolutionary Scientist*, London (UK) : Routledge.
- Parsons, T., (1965), « Toward a General Theory of Action », Parsons, T., Shils, E.A. (Ed.), *Towards a General Theory of Action: Theoretical Foundations for the Social Sciences*, New York (NY) : Harper and Row.
- Perez-Freije, J., Enkel, E., (2007), « Creative Tension in the Innovation Process: How to Support Right Capabilities », *European Management Journal*, 25(1), pp. 11-24.
- Perrin, J., (2001), *Concevoir l'innovation industrielle : Méthodologie de conception de l'innovation*, Paris (F) : CNRS Éditions.
- Rabardel, P., (1995), *Les Hommes et la technologie : approche cognitive des instruments contemporains*, Paris (F) : Armand Colin.
- Rescher, N., (2005), *Studies in Pragmatism*, Franckfort (D) : Ontos Verlag.
- Rivière, A., (1990), *La Psychologie de Vygotski*, Liège (B) : Pierre Mardaga Éditeur.
- Schütz, A., (1987), *Le Chercheur et le quotidien*, Paris (F) : Méridiens Klincksieck.
- Searle, J., (1999), *Mind, Language and Society: Philosophy in the Real World*, London (UK) : Phœnix.
- Simon, H-A., (1977), *The New Science of Management Decision*, Englewood Cliffs (NJ) : Prentice Hall.
- Simon, H-A., (1997), *The Sciences of the Artificial*, Cambridge (MA) : MIT Press.

- Simon, H-A., Newell, A., Shaw, J-C, (1979), « The Processes of Creative Thinking », Simon, H-A. (Ed.), *Models of Thought*, New Haven (NJ) : Yale University Press, pp.144-174, texte original : 1962.
- Simondon, G., (2004), *Du Mode d'existence des objets techniques*, Paris (F) : Aubier, édition originale : 1958.
- Theureau, J., (2006), *Le Cours d'action : méthode développée*, Toulouse (F) : Octarès.
- Tiberghien, G., (2002), *Dictionnaire des sciences cognitives*, Paris (F) : Armand Colin.
- Veblen, T, (1898), « The Instinct Of Workmanship And The Irksomeness Of Labor », *American Journal of Sociology*, 4(2), september, pp. 187-201.
- Vergnaud, G., (2004), *Lev Vygotski, pédagogue et penseur de notre temps*, Paris (F) : Hachette.
- Vygotski, L., (1985), *Pensée et langage*, Paris (F) : Messidor.
- Vygotski, L., (1999), *La Signification historique de la crise en Psychologie*, Neuchâtel (CH) : Delachaux et Niestlé.
- Vygotski, L., (2003), « La conscience comme problème de la psychologie du développement », Clot, Y. (Dir.), *Conscience, inconscient, émotions*, Paris (F) : La Dispute, pp.61-94, édition originale : 1925.
- Vygotski, L., (2005), *Psychologie de l'art*, Paris (F) : La Dispute.
- Walliser, B., (2000), *L'Économie Cognitive*, Paris (F) : Éditions Odile Jacob.



Partie IV

Capital humain : formation entretien et déformation

Une révolution industrielle, deux révolutions des corps. Les effets contrastés de l'industrialisation sur les niveaux de vie biologiques à Mulhouse et Belfort (1796-1940)

Laurent Heyberger

Introduction : la « nouvelle histoire anthropométrique » origines et débats

Beaucoup connaissent les travaux de l'équipe d'Emmanuel Le Roy Ladurie des années 1970, à l'époque où « l'historien et l'ordinateur » étaient appelés à former un couple d'avenir. L'histoire de la « longue durée », quantitative et sérielle, autrement dit la cliométrie, tenait alors le devant de la scène. Après la reconstitution des grandes séries d'indices classiques de l'économie dans les années 1960¹, les années 1970 ont marqué un intérêt croissant pour les indices plus écologiques et alternatifs : c'est ainsi qu'il faut comprendre les premières études sur l'histoire du climat et sur l'anthropologie des conscrits². Ainsi, aux années de l'industrialisation triomphante des Trente Glorieuses et à une approche quelque peu techno-

1 On pense notamment aux travaux de Jean Fourastié, de Jean-Claude Toutain ou de Jean Marczewski à l'ISEA (actuel ISMEA) qui constituèrent des séries longues sur les salaires, les prix et la consommation alimentaire des Français.

2 Pour l'anthropologie, voir E. Le Roy Ladurie, N. Bernageau, Y. Pasquet, « Le conscrit et l'ordinateur. Perspectives de recherche sur les archives militaires du XIX^e siècle français », dans *Studi Storici*, 10, 1969, p. 260-308. E. Le Roy Ladurie, N. Bernageau, « Étude sur un contingent militaire (1868) : mobilité géographique, délinquance et stature, mise en rapport avec d'autres aspects de la situation des conscrits », dans *Annales de démographie historique*, 1971, p. 311-337, version reproduite dans E. Le Roy Ladurie, *Le Territoire de l'historien*, Paris, 1973; J.-P. Aron, P. Dumont, E. Le Roy Ladurie, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826)*. Présentation cartographique, Paris, 1972; E. Le Roy Ladurie, A. Zysberg, « Anthropologie des conscrits français (1868-1887) », dans *Ethnologie française*, 9, 1979, p. 47-68; E. Le Roy Ladurie, M. Demonet, « Alphabétisation et stature : un tableau comparé », dans *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 35, 1980, p. 1329-1332. Signalons enfin la thèse de Guy Soudjian (sous la direction de Le Roy Ladurie), *La Population parisienne à la fin du Second-Empire d'après les archives du recrutement militaire*, Paris I, 1978 qui sera prochainement publiée dans une version fortement remaniée par l'auteur.

cratique, « scientifique »³ et optimiste de l'histoire économique et sociale succède une période de questionnement et de doute sur la voie moderne de l'industrialisation, sur la société de consommation, mais aussi, dans le domaine historique, sur la validité des indices retenus. Dans les années 1970, les problèmes écologiques commençaient à préoccuper le public, le club de Rome publiait son rapport *Halte à la croissance* alors que René Dumont représentait pour la première fois l'écologie politique à une élection présidentielle. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les travaux de l'équipe de Ladurie sur le climat et l'anthropologie historique des Français.

Si l'étude pionnière sur le climat est actuellement remise à l'honneur en raison de l'attrait médiatique que la question suscite, réchauffement climatique oblige, l'autre versant de ces études, l'histoire anthropologique, ne rencontre pas le même succès. Pourtant cette partie du champ disciplinaire connaît un renouveau à tout le moins comparable à celui de l'histoire du climat⁴. De plus, l'histoire anthropologique, devenue depuis histoire anthropométrique, répond aux mêmes inquiétudes de la société actuelle, à savoir les conséquences humaines (et naturelles) de la révolution industrielle. Cependant, il faut bien admettre qu'en la matière l'histoire anthropométrique reste peu connue en France. Cela tient notamment au fait que l'histoire anthropologique n'a pas fait école dans ce pays.

-
- 3 Notons toutefois que dans le contexte postmoderne actuel, toute histoire quantitative est soupçonnée de scientisme, le mot tendant à devenir implicitement synonyme de naïveté et de simplisme dans le vieux débat opposant réalisme et idéalisme (Voir notamment Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres, Histoire de la raison statistique*, Paris 1993 et 2002, *passim* et pour une (re)mise en question de nos propres travaux Jean-Luc Mayaud, « éditorial », *Ruralia*, 16-17, 2005, varia, [en ligne], mis en ligne le 19 juillet 2006. URL : <http://ruralia.revues.org/document1065.html>). L'adjectif devient bien sûr un qualificatif peu enviable, qui n'est pas d'ailleurs sans caricaturer les postures intellectuelles des historiens de la fin du XIX^e siècle, parfois moins « scientifiques » que l'on a bien voulu le dire (voir Antoine Prost, *Douze Leçons sur l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1996, p. 64-66.)
 - 4 Voir notamment J. Komlos (sous la direction de), *Stature, Living Standards, and Economic Development. Essays in Anthropometric History*, Chicago, 1994; du même auteur : *The biological standard of living in Europe and America, 1700-1900: studies in anthropometric history*, Aldershot, 1995; *The biological standard of living on three continents, further explorations in anthropometric history*, Boulder, 1995; « De l'importance de l'histoire anthropométrique », dans *Annales de démographie historique*, 1995, p. 211-223; « Shrinking in a Growing Economy? The Mystery of Physical Stature during the Industrial Revolution », dans *Journal of Economic History*, 58, 1998, p. 779-802; « Histoire anthropométrique: bilan de deux décennies de recherche », dans *Cahiers de l'ISMEA, Économies et Sociétés, Série histoire économique quantitative*, AF 29, 2003, p. 1-24; du même et de J. Baten : « Looking Backward and Looking Forward. Anthropometric Research and the Development of Social Science History », dans *Social Science History*, 28, 2, été 2004, p. 191-210; R. H. Steckel, « Strategic Ideas in the Rise of the New Anthropometric History and their Implications for Interdisciplinary Research », dans *Journal of Economic History*, 58, 1998, p. 804-821; du même auteur : *The backbone of history, health and nutrition in the Western Hemisphere*, Cambridge (USA), 2002; R. W. Fogel, *The Escape from Hunger and Premature Death, 1700-2100. Europe, America and the Third World*, Cambridge (USA), 2004. Signalons également la tenue des colloques internationaux *Economics and Human Biology* (depuis 2002), ainsi que la création de la revue éponyme principalement dédiée à l'histoire anthropométrique (2003).

En revanche, elle s'est considérablement développée aux États-Unis d'Amérique, dans le monde anglo-saxon puis dans le monde entier depuis les années 1980. Au départ, ce sont les mêmes questionnements qu'évoqués précédemment pour le cas français qui invitent les chercheurs étatsuniens à se pencher sur la stature des humains durant la révolution industrielle. C'est donc davantage un air du temps commun que des contacts académiques qui expliquent l'émergence contemporaine des préoccupations anthropologiques et anthropométriques en France et aux États-Unis à la fin des années 1970⁵. Dans ce dernier pays, c'est le prix Nobel d'économie (1993) Robert Fogel qui a su comprendre tout l'intérêt que pouvait revêtir l'anthropométrie. Au tournant des années 1970-1980, alors que l'anthropométrie ne sera plus désormais que l'objet de quelques passages dans les thèses et écrits français⁶, l'histoire anthropométrique prend son envol outre-Atlantique.

Elle constitue depuis une branche de la *New Economic History* étatsunienne (Nouvelle Histoire Économique). Cette dernière constitue en quelque sorte le point d'aboutissement et de non retour du processus d'éloignement progressif entre histoire sociale et histoire économique, devenue histoire économétrique. Dans cette dernière, l'histoire est perçue à travers des modèles économétriques qui assèchent en quelque sorte l'histoire sociale : un grand nombre d'enjeux sociaux et culturels sont évacués des analyses de la *New Economic History*, car ils deviennent des « scories » non quantifiables.

Le type d'approche proposée par la *New Economic History* peut donc, dans une certaine mesure et à juste titre, faire l'objet de critiques d'autant

5 Voir notamment S. Engerman, « Personal Reflections on the 1982 Special Anthropometric Issue of *Social Science History* », dans *Social Science History*, 28, 2, été 2004, p. 345-349; ainsi que R. Floud, « The Origins of Anthropometric History... », *loc. cit.*, p. 337-343. C'est en effet le numéro special de *Social Science History* de 1982 qui marque la percée de l'histoire anthropométrique au sein de la communauté historique anglo-saxonne. Les travaux fondateurs sont : R. H. Steckel, « Slave Height Profiles from Coastwise Manifests », dans *Explorations in Economic History*, 16, 1979, p. 363-380; J. Komlos, *Nutrition and economic development in the eighteenth-century Habsburg monarchy. An anthropometric history*, Princeton, 1989; R. Floud, A. Gregory, K. Wachter, *Height, health and history. Nutritional status in the United Kingdom, 1750-1980*, Cambridge, 1990, réimpression Cambridge, 2004. Pour une présentation critique de l'école française et de son absence de réelle postérité, voir R. H. Steckel, « Strategic Ideas... », *loc. cit.*, p. 805, 809 et 817.

6 Voir par exemple A. Corbin, *Archaisme et modernité...*, *op. cit.*, p. 101-105; A. Armengaud, « chapitre II Le rôle de la démographie », dans *Histoire économique et sociale de la France*. Tome III : l'avènement de l'ère industrielle (1789-1880), vol. 1, dir. F. Braudel, E. Labrousse, Paris, 1976, p. 203-205; Y. Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*. 1. *La formation de la classe ouvrière régionale*, Lyon, 1977, p. 434-437 et t. 2. *Les intérêts de classe et la république*, Lyon, 1977, p. 1-3 et 42-43; P. Guillaume, *Histoire sociale de la France au XX^e siècle*, Paris, 1993, p. 52; J.-M. Boehler, *Une Société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, t. 2, 19952, p. 1777-1780; P. Boulanger, *Géographie historique de la conscription et des conscrits en France de 1914 à 1922, d'après les comptes rendus sur le recrutement de l'armée*, atelier de reproduction des thèses, Lille, 1998, p. 482-499.

plus vives dans le milieu historique français que les rangs de l'histoire quantitative sont clairsemés et que ceux de l'histoire sociale et culturelle sont fournis. Si l'histoire anthropométrique, sous la forme de la *New Anthropometric History*, a davantage rencontré le succès aux États-Unis d'Amérique, c'est donc sans doute que le contexte culturel s'y prêtait davantage. En effet, la modélisation des phénomènes sociaux est née dans ce pays au cours de la guerre froide⁷. Pour mener à bien ce conflit, les milieux académiques et militaires étatsuniens ont particulièrement développé les modélisations apparues lors de la Seconde Guerre mondiale pour gérer au mieux les armées et les stocks. L'Europe en général et la France en particulier n'ont pas eu les mêmes impératifs après 1945 : pour ces pays il ne s'agit pas de gérer la guerre froide, mais de suivre, d'assister les États-Unis dans ce conflit. Aussi le milieu des sciences humaines européen s'est montré beaucoup moins perméable que son homologue étatsunien à la culture de la modélisation. Par cette parenthèse d'histoire externaliste des sciences nous entendons montrer que nous sommes conscient que comme tout discours scientifique, la modélisation est un discours construit, une constitution et non une reconstitution de la réalité, ou à tout le moins une reconstitution non dégagée de toute influence. Le discours statistique, pas plus qu'un autre discours historique, n'est neutre.

Ces remarques préliminaires nous paraissent nécessaires car notre approche a pu susciter la réserve d'un historien français défendant l'histoire sociale qualitative. Ainsi, Jean-Luc Mayaud a pu écrire à notre propos : « si l'on peut être d'accord avec l'auteur sur l'intérêt d'un critère physiologique pour évaluer l'état sanitaire d'une population, c'est autre chose que de s'en servir pour parler de « développement », notamment dans une lecture sociale fondée sur les taxinomies « professionnelles » livrées par les sources. La déqualification systématique des critères de l'analyse sociologique au profit d'indicateurs cliniques n'est pas seulement un risque de dérive scientifique, c'est aussi une réduction inacceptable de ce que porte de considérations morales la notion même de développement. Un salaire n'est pas seulement, et sans doute pas en premier lieu, un moyen de survie biologique : c'est aussi le signe d'une insertion dans un jeu social, la reconnaissance d'un statut, d'une compétence, etc. Et jamais une courbe de tailles ne nous permettra de comprendre la rationalité des comporte-

7 Pour ce passage, voir *Les Sciences pour la guerre 1940-1960*, sous la direction d'Amy Dahan et de Dominique Pestre, Paris, EHESS, 2004, *passim*.

ments sociaux »⁸. Nous ne pouvons qu'adhérer à la dernière phrase de l'auteur et il n'a jamais été question pour nous de réduire le jeu des comportements sociaux à une courbe, mais bien plutôt d'éclairer si possible la lecture d'une courbe par le jeu de ces derniers.

En effet, notre ambition, affirmée dès la première page d'introduction de notre thèse et réaffirmée ici, est d'essayer de concilier approche sérielle, quantitative et approche sociale et culturelle, qualitative⁹. Sans doute le format -somme toute réduit- imposé pour la publication de notre position de thèse, position discutée par Jean-Luc Mayaud, nous a-t-il amené à trop insister sur les résultats et pas assez sur leur contextualisation sociale. En effet, nous refusons de prononcer trop vite le divorce entre histoire sociale et histoire quantitative. Nous n'avons pas non plus la prétention d'affirmer que la stature moyenne constitue l'alpha et l'oméga de l'étude historique des niveaux de vie et -notre sujet d'étude s'y prête particulièrement!- nous nous faisons volontiers en la matière les adeptes de Bernard de Chartres : « *Nani gigantium humeri insidentes...* ». En effet, comme nous l'expliquerons plus loin, l'histoire anthropométrique constitue une approche complémentaire mais non contradictoire des indices classiques des niveaux de vie tels que salaires réels, revenus ou consommation alimentaire. Il n'est pas question ici de renier les apports des travaux antérieurs et de faire table rase du passé.

D'autre part, s'il n'est bien évidemment pas question de réduire le problème des niveaux de vie au seul indice anthropométrique, il n'est pas question non plus de considérer les indices classiques de niveau de vie tels que les salaires pour leur unique intérêt quantitatif. Disons plutôt que de même que l'histoire sociale s'intéresse peu à la quantification de l'histoire de la révolution industrielle, de même la cliométrie s'intéresse peu à l'histoire sociale qualitative. Il n'y a là rien d'extraordinaire dans le contexte général actuel de spécialisation croissante des sciences, phénomène qui touche les sciences exactes mais aussi les sciences humaines. C'est là l'une des conséquences de « l'histoire en miettes ».

Le même objet peut donc être abordé différemment par deux écoles historiques sans pour autant que l'une ou l'autre approche ait plus de légitimité ou de morale, même si nous rappelons ici que, très théorique-

8 Jean-Luc Mayaud, *loc. cit.*

9 Voir Laurent Heyberger, *La Révolution des corps. Décroissance et croissance staturale des habitants des villes et des campagnes en France, 1780-1940*, Belfort, UTBM, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, p. 15-16.

ment, le critère de la morale ne constitue pas un élément de validation du discours scientifique. Il n'est cependant pas exclu que la conception que nous nous faisons l'un et l'autre de la morale soit identique. Nous retenons donc comme valide le critère de la morale. Notons alors encore une fois qu'il n'a jamais été question pour nous de remettre en question la légitimité d'une approche qualitative des salaires et nous avons souvent interrogé –pas assez peut-être pour un observateur extérieur?– dans nos propos la « taxinomie professionnelle », ou plutôt socioprofessionnelle livrée par nos sources. Bien évidemment, notre approche en la matière n'est pas aussi pointue que pourrait l'être celle d'un spécialiste de la poly-activité rurale du XIX^e siècle. Cependant il ne nous semble pas avoir adopté une lecture « scientifique » de nos sources et nous l'avons exprimé à plusieurs reprises dans notre thèse : les mots « cultivateur » ou « ouvrier » sont bien sûr trop vagues pour rendre compte des multiples situations qui se cachent derrière eux. D'autre part les évolutions dégagées s'expliquent en partie par des facteurs non quantifiables (le chômage rural durant la Grande Dépression) ou qui le sont difficilement (la disparition de la micropropriété des salariés agricoles à la même époque).

Mais alors quelle attitude adopter? Ne pas relever les informations sur la profession des conscrits et s'exposer alors de la part des historiens quantitativistes au reproche de négliger la dimension socioprofessionnelle dans nos modèles? Ou s'atteler à la tâche titanesque d'une histoire totale qui prendrait en compte à la fois une approche leplaysienne de rencontres prosopographiques et une approche labrousienne d'étude des grandes tendances générales et des moyennes? Cette seconde hypothèse était d'autant plus difficilement réalisable que nous avons fait le choix de la longue durée : une partie seulement des 298 000 dossiers individuels dépouillés aurait pu faire l'objet d'un tel traitement et alors l'exploitation quantitative n'était plus possible, faute d'effectifs suffisants.

Si le développement ne peut se résumer à une courbe d'évolution de la stature, l'indice anthropométrique n'en constitue pas moins un indicateur de qualité des niveaux de vie. En effet, il est très fortement corrélé au taux de mortalité infantile et il paraît hasardeux de remettre en cause le lien, même partiel, qui existe entre développement humain et taux de mortalité infantile. Nous rappelons d'ailleurs que ce dernier est l'un des éléments constituant l'IDH, ou Indice de Développement Humain, précisément mis en place par l'ONU dans les années 1990 pour se prémunir des analyses trop « scientifiques » basées sur le PIB ou le revenu par habitant. Ces dernières avaient en effet tendance à donner une image idéalisée des niveaux de

vie dans des dictatures où certes le PIB par habitant ou les salaires moyens pouvaient être élevés mais où l'absence de démocratie sociale créait des inégalités fortes mais non mesurées par les indices classiques de niveau de vie. L'IDH, pas plus que la stature, actuellement utilisée par l'OMS dans ses études des populations du Sud, ne nous paraissent constituer des approches immorales des niveaux de vie¹⁰. Peut-être la présentation de taux de mortalité infantile calculés selon la profession des parents paraîtrait moins immorale qu'une stature moyenne calculée par profession? Il nous semble qu'ici l'étiquette de *New Anthropometric History* agit comme un repoussoir, alors que les mêmes études présentées comme partie intégrante de la démographie historique susciteraient peut-être moins de réserve. Notre objet d'investigation, les niveaux de vie, est construit, au même titre que l'objet d'étude de l'histoire sociale qualitative. La différence entre les deux approches est que nous ne construisons pas le même objet à partir de sources éventuellement identiques.

En effet, le but premier de l'histoire anthropométrique est d'apporter une contribution au vieux débat sur les coûts humains de la révolution industrielle. Disons tout de suite que dans les très grandes lignes la *New Anthropometric History* vient remettre en question la thèse libérale d'une première industrialisation sans coût humain majeur pour les populations européennes et étatsunienne. C'est dans cette perspective que l'étude du cas spécifique de Mulhouse et de Belfort prend tout son intérêt¹¹.

Les espaces étudiés : deux villes industrielles alsaciennes aux destins croisés

Le but de cette étude est d'analyser différentes voies d'industrialisation et d'urbanisation dans la France du XIX^e siècle afin d'éclairer le paradoxe français d'une industrialisation – au sens large de phénomène global de modernisation – sans baisse de la stature moyenne nationale. La croissance urbaine sans industrialisation, sur le modèle français, est-elle préférable à l'industrialisation associée aux grandes fabriques urbaines, sur le modèle anglais? L'industrialisation intensive mais tardive, associée à

10 OMS, série des rapports techniques, 854, *Utilisation et interprétation de l'anthropométrie. Rapport d'un comité OMS d'experts*, Genève, 1995. Notons au passage que par cette référence onusienne nous ne cherchons pas à nous donner une caution morale et humaniste: l'OMS classait encore il y a peu l'homosexualité comme une maladie.

11 Pour plus de détails sur les principes de l'histoire anthropométrique, voir Laurent Heyberger, *Santé et développement économique en France au XIX^e siècle. Essai d'histoire anthropométrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 21-35.

l'urbanisation à une époque où le milieu urbain devient plus un atout qu'un handicap, est-elle préférable à ce dernier modèle ?

L'Alsace, l'une des premières régions industrielles de France au XIX^e siècle avec le Nord-Pas-de-Calais, offre la possibilité d'un élément de réponse¹². En effet, pour répondre à la dernière question, le cas mulhousien peut être abordé. Mulhouse se développe au rythme anglais, en même temps que les villes anglaises : les capitaines d'industrie mulhousiens du XIX^e siècle n'appelaient-ils pas leur ville le « Manchester français » ? D'autre part, pour répondre à la dernière question, l'exemple de Belfort peut être étudié : en effet, la ville s'industrialise à un rythme soutenu grâce aux entreprises haut-rhinoises et majoritairement mulhousiennes qui viennent s'installer à Belfort après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne. Belfort constitue en quelque sorte un greffon industriel de Mulhouse dans la seule terre alsacienne restée française après 1871. Les mêmes industries, caractéristiques de la première révolution industrielle (textile, principalement avec DMC et mécanique, surtout avec la future SACM), entraînent-elles la même évolution du niveau de vie biologique dans deux villes de la même région mais à des époques différentes ? La guerre de 1870-1871 offre ici l'opportunité d'une réponse quasi unique en son genre¹³. L'enquête anthropométrique ainsi entreprise a nécessité la constitution d'une base de données renfermant 48 851 dossiers individuels de conscrits, dont 12 422 concernent Belfort. Les conscrits mulhousiens et belfortains inclus dans l'enquête sont nés entre 1796 (classe 1816) et 1920 (classe 1940)¹⁴.

12 Sur l'industrialisation de l'Alsace, voir Michel Hau, *L'Industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, 1987.

13 Pour une première comparaison par l'histoire anthropométrique des cas mulhousien et belfortain au XX^e siècle, voir L. Heyberger, « Industrialisation, migration et niveau de vie biologique de la jeunesse masculine : Belfort et Mulhouse dans l'entre-deux-guerres », dans *Cahiers de RECITS*, 4, 2006, p. 113-131.

14 Les sources utilisées pour Mulhouse sont présentées dans Laurent Heyberger, *La Révolution des corps. Décroissance et croissance staturale des habitants des villes et des campagnes en France, 1780-1940*, Belfort, Strasbourg, 2005, p. 115-130 ; les cotes sont cités aux p. 676 à 678. Les sources utilisées pour Belfort sont de même nature que celles exploitées pour la Seine-et-Marne et la Haute-Vienne, présentées en détail dans la même référence que précédemment. Les cotes utilisées pour Belfort sont : Archives départementales du Haut-Rhin (désormais ADHR), listes du contingent départemental, classes 1816 à 1827, 1 R 464 à 1 R 475, listes du tirage au sort, classes 1827 à 1836, 1 R 339 à 1 R 342, 1 R 345, 348, 351, 354, 358, 361 ; Archives Municipales de Belfort (désormais AMB), listes de recensement ou équivalent, classes 1836 à 1910 et 1935 à 1940, 1H suivi de l'année ; Archives départementales du Territoire de Belfort (désormais ADTB), listes de recensement, classes 1911 à 1934, 1R 52 à 1 R 58.

La croissance démographique de Mulhouse et Belfort au XIX^e siècle : des villes d'immigrés

Avant la coupure du traité de Francfort, Mulhouse connaît une croissance démographique très sensible, passant de l'indice 100 en 1800 à l'indice 977 au recensement de 1866, alors que Belfort ne passe dans le même temps que de l'indice 100 à l'indice 191. En revanche, après 1871, Belfort connaît une croissance soutenue, sans pour autant égaler les rythmes du Manchester français : on passe de l'indice 182 en 1872 à l'indice 895 en 1911 (voir graphique 1).

L'exploitation des registres de la conscription permet de préciser les modalités de ces croissances urbaines, même si en la matière ces sources ne sont pas idoines¹⁵. Ainsi, Mulhouse est une ville relativement fermée au début du XIX^e siècle : la très grande majorité des conscrits toisés (plus de 80 %) sont nés dans la ville alsacienne, alors que l'activité marchande et de négoce est encore très présente parmi les conscrits toisés (voir graphique 2). Ces indicateurs laissent entrevoir une ville aux activités encore traditionnelles, davantage tournée vers le capitalisme marchand que vers la grande industrie et au développement démographique encore très modeste.

En revanche, la proportion de néo-citadins atteint un maximum séculaire dès la décennie 1830, frôlant les 70 %. Avec le développement considérable de l'industrie, les ruraux viennent massivement s'engager dans les fabriques mulhousiennes : la ville mérite bien alors le nom de « ville aux cent cheminées ». C'est à ce moment très critique de l'industrialisation qu'a lieu la célèbre enquête de Louis-René Villermé sur les (dures) conditions de travail des ouvriers dans les manufactures textiles¹⁶.

Passées ces heures « glorieuses » pour le capitalisme « sauvage » et dramatiques pour les populations ouvrières, la proportion de conscrits mulhousiens nés à Mulhouse augmente lentement et régulièrement tout

15 Les sources conscriptionnelles introduisent des biais qui leur sont propres. Ainsi, elles nous renseignent sur une population âgée de vingt ans révolus, soit une population particulièrement mobile, compte tenu des cycles de vie. Les sources pourraient donc avoir tendance à exagérer l'ampleur des mouvements migratoires, qui sont moins importants dans la population totale. Néanmoins, les dispositions légales relatives à la conscription et les *habitus* du XIX^e siècle sont tels que l'on pourrait plutôt envisager que les sources sous-enregistrent les nouveaux venus à la ville : le domicile légal de ces derniers est souvent situé à la campagne et l'examen du conscrit se déroule alors hors de la ville (comme en témoigne l'exemple des maçons limousins, voir L. Heyberger, *La Révolution des corps... passim*). De plus, par définition, les jeunes étrangers sont absents des registres, ce qui pose problème dans une région attractive, proche de deux pays (Bade-Wurtemberg et Suisse) au niveau de vie alors relativement bas. (cette dernière remarque vaut surtout pour Mulhouse avant 1871).

16 Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, 1840, réédition, Paris, 1971.

au long du Second Empire. On assiste alors à la naissance d'une population ouvrière d'origine et de culture véritablement urbaines.

La guerre de 1870-1871 vient marquer un coup d'arrêt à ce processus. L'afflux de populations allemandes et la fuite des jeunes Mulhousiens patriotes causée par l'Annexion font baisser la proportion de conscrits nés à Mulhouse dans les années 1870, avant qu'une population de Mulhousiens de souche ne se développe considérablement à la fin du XIX^e siècle. La Première Guerre mondiale vient une dernière fois remettre en question l'évolution dégagée, mais cette fois-ci c'est l'expulsion des « Vieux-Allemands » et l'afflux des Français « de l'intérieur » qui expliquent la relativement faible proportion de conscrits d'origine mulhousienne au début des années 1920.

La croissance urbaine de Belfort ne répond pas à la même chronologie. La rupture se situe ici très nettement après 1870 (graphique 2). Avant cette date, la ville est encore de taille modeste (voir graphique 1) et la très grande majorité des Belfortains (entre 60 et 80 %) sont nés *intra muros* : Belfort n'est alors qu'une petite ville de province, sous-préfecture du Haut-Rhin corsetée par les murailles héritées de Vauban. Si les Belfortains sont alors plus grands que les Mulhousiens, c'est bien parce qu'ils habitent dans un canton rural alors que les Mulhousiens rencontrent les difficultés propres aux citadins de la première révolution industrielle (graphique 3)¹⁷.

Par la suite, les données annuelles des sources militaires permettent d'enregistrer en temps réel l'afflux massif des Haut-rhinois à Belfort, là où les recensements de population ne permettent que des photographies quinquennales (graphiques 1 et 4). L'effondrement impressionnant de la part des conscrits nés à Belfort après 1870 s'explique en effet par l'arrivée des optants haut-rhinois, principalement originaires de Mulhouse (graphiques 2 et 4). Toutefois, la nature des sources utilisées ici doit amener à interpréter ces résultats avec précaution. En effet, comme il a été précisé précédemment, la population des conscrits n'est pas représentative de la totalité de la population optante, il existe un biais lié à l'âge. Aussi grand que soit le traumatisme géopolitique de 1870-1871, celui-ci n'a pas provoqué le même afflux suivant que l'on considère la population d'âge conscriptionnel ou la population totale du Haut-Rhin. En effet, les jeunes gens âgés de vingt ans sont beaucoup plus nombreux à fuir à Belfort que l'ensemble que la population alsacienne pour deux raisons. Tout d'abord ils possèdent moins d'attaches familiales, immobilières ou plus

17 H₀ pour la corrélation du graphique 3 : 0,016 %.

généralement matérielles que leurs aînés. Ensuite, ils tentent d'autant plus d'échapper au nouveau service militaire allemand que les populations des marches de l'Est constituent depuis la Révolution et l'Empire des patriotes particulièrement ardents et appréciés de l'armée française. L'importance de l'afflux alsacien se lit encore à travers l'augmentation sensible et très nette de la proportion des conscrits nés à Belfort à partir de la classe 1890 : ce sont là bien évidemment les premiers enfants des Alsaciens nés dans l'exil belfortain, après 1870 (graphique 2). Enfin, la décomposition de l'échantillon belfortain par catégories socioprofessionnelles confirme la tendance générale dégagée pour la période postérieure à 1870, à savoir la naissance d'une ville à dominante industrielle et militaire et la disparition des fonctions traditionnelles, notamment commerciales¹⁸.

Globalement, au-delà de l'apport massif de Haut-rhinois, la période 1870-1914 se caractérise par une lente et régulière croissance de la part des Belfortains nés dans la ville d'examen. Tout comme pour Mulhouse sous le Second Empire, on assiste alors à la formation d'une population ouvrière d'origine véritablement citadine.

Ainsi, si la croissance urbaine de Mulhouse est sur le long terme plus ample que celle de Belfort (aussi bien en valeur absolue¹⁹ qu'en proportion [graphique 1]), l'urbanisation belfortaine semble plus dramatique d'un point de vue qualitatif : Belfort est bien plus une ville industrielle d'immigrés que Mulhouse (voir graphiques 2 et 4). Dans ce contexte, comment évolue le niveau de nutrition nette dans les deux villes sur le long terme ?

Mulhouse : une industrialisation à l'anglaise

Dans le cas mulhousien, la tendance générale est à la diminution de la stature moyenne, des années de naissance 1790 à la décennie 1850 (voir graphique 5)²⁰. Les conscrits mulhousiens perdent ainsi environ deux centimètres, ce qui constitue une baisse sensible : les Mulhousiens, de nettement plus grands que la moyenne nationale en début de période sont en dessous de celle-ci au milieu du XIX^e siècle²¹. Globalement, cette baisse ne

18 Voir graphiques A à G en annexe.

19 Voir Laurent Heyberger, *loc. cit.*, p. 117.

20 Les graphiques présentés ici donnent des résultats sous forme de moyennes décennales. Pour la méthodologie statistique suivie, voir Laurent Heyberger, « Toward an Anthropometric History of Provincial France, 1780-1920 », dans *Economics and Human Biology*, à paraître en 2007 (version préliminaire consultable en version doi : 10.1016/j.ehb.2007.04.003). La seule différence de méthodologie est qu'ici, l'occupation des conscrits n'a pas été incluse dans la constante des régressions.

21 Pour plus de détails sur le cas mulhousien, voir Laurent Heyberger, *La Révolution des corps...*, *op. cit.*, p. 236-259.

s'explique pas par l'afflux de pauvres ruraux venus chercher un emploi dans la grande ville industrielle alors en pleine croissance démographique. La perte de stature se déroule par ailleurs au cours d'une période où la modification de la structure socioprofessionnelle de la ville est plutôt favorable à son élévation, grâce à la naissance puis au développement de l'industrie mécanique. Enfin, à profession identique, les conscrits nés à Mulhouse sont alors en moyenne plus petits que les conscrits nés dans les campagnes alsaciennes et venus par la suite à Mulhouse. Ainsi, il semble bien qu'*in fine* la perte staturale des Mulhousiens durant la première révolution industrielle s'explique avant tout par de mauvaises conditions hygiéniques et sanitaires et par le travail infantile, soit par des facteurs affectant les dépenses du corps en énergie, davantage que par des facteurs affectant les apports au corps en énergie.

En résumé, il semble que le niveau de nutrition nette dans le Manchester français suive l'évolution contemporaine de nombreuses villes anglaises. Néanmoins, la perte de stature à Mulhouse est beaucoup moins importante que celle que l'on peut observer dans d'autres pays en voie d'industrialisation à la même époque. La première industrialisation a donc des conséquences dramatiques pour les ouvriers mulhousiens, mais moins graves que celles qu'une industrialisation à l'anglaise aurait laissé attendre. Après le nadir du milieu du siècle, la stature des Mulhousiens se rétablit puis atteint au début du XX^e siècle des sommets jusqu'alors inégalés. Les effets de structures au sein de la population active jouent alors en faveur de l'élévation de la stature moyenne, puisque les fonctions tertiaires qualifiées associées à l'industrie se multiplient. Ce phénomène concerne notamment les étudiants, dont beaucoup suivent des cours dans les établissements de génie industriel fondés à l'initiative des patrons mulhousiens.

Belfort : crise d'ancien régime puis succès de l'industrialisation

Le niveau de nutrition nette à Belfort connaît globalement les mêmes inflexions que la courbe mulhousienne, mais pour des raisons toutes différentes, conformément à ce qui a été dit sur l'histoire industrielle et urbaine des deux villes (graphique 5). La stature moyenne est tout d'abord en début de période nettement supérieure à la moyenne nationale, confirmant l'ancrage de l'Alsace dans la France développée du nord de la fameuse ligne Saint-Malo-Genève, mise en évidence pour la première fois par

Adolphe d'Angeville²². Contrairement aux Mulhousiens, les Belfortains restent d'ailleurs en permanence au-dessus de la moyenne nationale, et ce de 1796 à 1920 (graphique 5). Au-delà de phénomènes cycliques nettement identifiables pour les décennies 1800 à 1850, on peut avancer que le niveau de vie biologique des Belfortains avant le séisme de 1870 décline entre la décennie 1810 et la décennie 1840²³. On peut évoquer l'existence d'une crise majeure, puisque la perte est de l'ordre de trois centimètres en trente ans²⁴. Il existe donc bien à Belfort comme à Mulhouse une menace de crise, voire une crise malthusienne²⁵. Cependant, dans le cas mulhousien, l'origine de ce malaise se trouve dans l'industrialisation galopante de la ville, alors que dans le cas belfortain, on assiste à une crise anthropométrique (et démographique ?²⁶) d'ancien régime, en l'absence de modernisation du tissu industriel et urbain de la ville. Il conviendrait de confirmer cette chronologie par d'autres sources que les registres de la conscription et par d'autres indices que la stature moyenne.

Le choc géopolitique de 1870-71, qui induit bientôt un choc démographique et industriel, ne provoque pas, contre toute attente, d'évolution dramatique du niveau de vie biologique à Belfort. La décennie de naissance 1850-1859 (classes 1870-1879) marque même un léger rebond de la stature. La décennie suivante enregistre certes une légère baisse du niveau de nutrition nette, alors que la tendance est à la hausse à Mulhouse, mais cela n'est rien ou presque en comparaison des baisses successives et sensibles que les Belfortains ont connues dans la première moitié du siècle. Surtout, la courbe quasi plate des années de naissance 1850 à 1879 (an-

22 Adolphe d'Angeville, *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, Bourg-en-Bresse, 1837, réédition, La Haye, 1969. La valeur très basse de la décennie 1800 est à considérer très prudemment, compte tenu du faible effectif qui lui est associé (60 conscrits pour les cohortes de naissance 1796 à 1806, contre 226 pour les cohortes de la décennie suivante [1807 à 1818]).

23 Sur les phénomènes cycliques en histoire anthropométrique, voir notamment Ulrich Woitek, « Height cycles in the 18th and 19th centuries », dans *Economics and Human Biology*, 1, 2003, p. 243-257 ainsi que Ulrich Woitek et Jean-Pascal Bassino, « Cycles économiques, anomalies climatiques et cycles de la stature à l'échelle régionale au Japon, 1892-1937 » (« Business Cycles, Climate Anomalies and Regional Height Cycles in Japan, 1892-1937 »), communication à la troisième conférence internationale d'Économie et de biologie humaine, Strasbourg, juin, 2006, à paraître dans *Economics and Human Biology*, résumé français à paraître dans *Histoire, économie et Société*.

24 Contrairement à la décennie 1796-1806, les effectifs associés aux différentes valeurs sont ici importants : 254 pour les cohortes de naissance 1822-1829 ; 315 pour les cohortes 1830-1839 ; et 321 pour 1840-1849.

25 Dans le cas belfortain, pour que la crise soit effective, il conviendrait de connaître l'évolution de l'espérance de vie ainsi que celle du taux de mortalité et de la croissance naturelle. Néanmoins, à considérer la forte corrélation qui existe généralement en histoire anthropométrique entre stature moyenne et taux de mortalité infantile, on peut avancer que les conditions de vie se détériorent à Belfort pour les conscrits examinés entre la Restauration et le Second Empire (classes des décennies 1810 à 1860).

26 Voir note précédente.

nées d'examen 1870-1899) montre que la ville de Belfort, alors en pleine expansion anarchique, a pu absorber un afflux considérable de nouveaux arrivants sans crise majeure du niveau de malnutrition chronique. On est donc loin de la baisse sensible à l'anglaise qu'avait connue Mulhouse dans la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la stagnation (ou plutôt le maintien) de la stature moyenne ne doit rien à l'immigration massive des Haut-rhinois, comme le montre la décomposition du trend belfortain en Belfortains d'origine et néo-Belfortains (graphique 6)²⁷. Au contraire, l'apport haut-rhinois contribue alors plutôt au maintien de la stature, alors que les Belfortains d'origine connaissent une baisse d'environ un centimètre de la stature moyenne. Au-delà de cette observation ponctuelle, la décomposition du trend belfortain par lieu de naissance ne montre donc pas de différence sensible entre les deux groupes sur l'ensemble de la période, comme c'était d'ailleurs le cas pour Mulhouse. Il semble donc que, dans deux cas au moins, les arrivées massives d'immigrés dans les villes industrielles en forte croissance démographique ne provoquent pas *directement* de baisse de la stature moyenne lors de la première révolution industrielle.

D'autre part, dans le cas de Belfort, l'explosion de la ville hors du cadre urbain hérité de Vauban n'a pas nui au niveau de vie biologique des citoyens. L'industrialisation de la ville, qui repose principalement sur les mêmes activités qu'à Mulhouse (textile et mécanique), n'a donc pas les mêmes conséquences sur les niveaux de nutrition nette que dans le Manchester français. Il faut voir là les effets bénéfiques de la révolution ferroviaire, qui permet dès les débuts de l'industrialisation belfortaine de ravitailler la ville en pleine croissance démographique. D'autre part, malgré le caractère anarchique du développement urbain à Belfort jusqu'à la fin du XIX^e siècle²⁸, les connaissances médicales, sanitaires, hygiéniques et prophylactiques issues de la révolution pasteurienne ont peut-être permis à la croissance belfortaine de se dérouler dans de meilleures conditions que dans le cas de Mulhouse. Enfin, l'industrialisation de Belfort se déroule au cours d'une période d'élévation générale des salaires réels dans le secteur de l'industrie, ce qui n'était pas le cas de Mulhouse dans la première moitié du siècle. Ainsi, l'industrialisation de la ville s'accompagne

27 Belfortains d'origine : conscrits nés et toisés à Belfort ; néo-Belfortains : conscrits nés hors de Belfort et examinés à Belfort. Ici encore, les valeurs très faibles de la décennie 1800 sont à prendre avec beaucoup de précaution, étant donnés les faibles effectifs associés aux valeurs respectives.

28 Voir l'article de Manuel Brun dans le présent numéro et ADTB, Service éducatif, fascicule 8, *L'Évolution urbaine de Belfort et les équipements culturels de 1871 à 1982*, (par Marie-Antoinette Vacelet), Belfort, 1983, première partie : « 1871-1919 : l'essor désordonné ».

de l'apparition d'ouvriers relativement peu payés et à la stature modeste, mais aussi de métiers plus qualifiés et liés à l'industrie, qui participent au processus d'élévation générale de la stature moyenne de par la proportion grandissante qu'ils prennent dans la structure de la population active belfortaine²⁹. La stature étant un indice *synthétique* de niveau de vie, c'est tout l'éventail des facteurs explicatifs exposés auparavant qu'il convient d'évoquer afin d'expliquer l'industrialisation réussie de Belfort, sans qu'il soit possible d'en favoriser l'un plus que l'autre.

Conclusion : industrialisation, urbanisation et niveau de vie : des liens complexes à explorer

Belfort semble donc constituer un cas particulier dans la France du XIX^e siècle. Tout d'abord, la ville ne connaît pas de voie douce du développement dans la première moitié du siècle, contrairement à la moyenne nationale. Pourtant, la ville est bien plus représentative que Mulhouse d'un pays qui s'urbanise modestement et reste avant tout artisanal bien plus qu'ouvrier. Ensuite, la ville connaît un boom industriel et urbain suite au traumatisme de 1870-1871, sans commune mesure avec l'essor, réel mais moindre, de l'industrie moderne dans l'ensemble du pays. Néanmoins, l'évolution du niveau de vie belfortain suit alors dans les grandes lignes la moyenne nationale. D'autre part, elle se distingue de l'évolution mulhousienne des années 1800-1850, alors même que Mulhouse s'est développée grâce aux mêmes activités que Belfort. Il faut donc voir dans cette différence majeure entre les deux villes les effets bénéfiques des facteurs propres à la société du dernier tiers du XIX^e siècle, notamment l'existence d'un réseau ferré étendu, de relativement bonnes conditions d'hygiène et de salubrité, des salaires réels en hausse pour les ouvriers de l'industrie. Au-delà de ces considérations anthropométriques, les registres de la conscription permettent de mettre en évidence de manière particulièrement nette la dépendance de Belfort pour son développement économique et démographique vis-à-vis de Mulhouse. Le destin des deux villes est fortement lié après 1870, tant la complémentarité de leurs évolutions démographiques est forte.

D'autre part, à considérer l'ensemble des résultats, il semble que, la France a eu la chance de s'industrialiser sans s'urbaniser durant la première révolution industrielle, comme en témoigne les industrialisations

29 Voir annexes H et I.

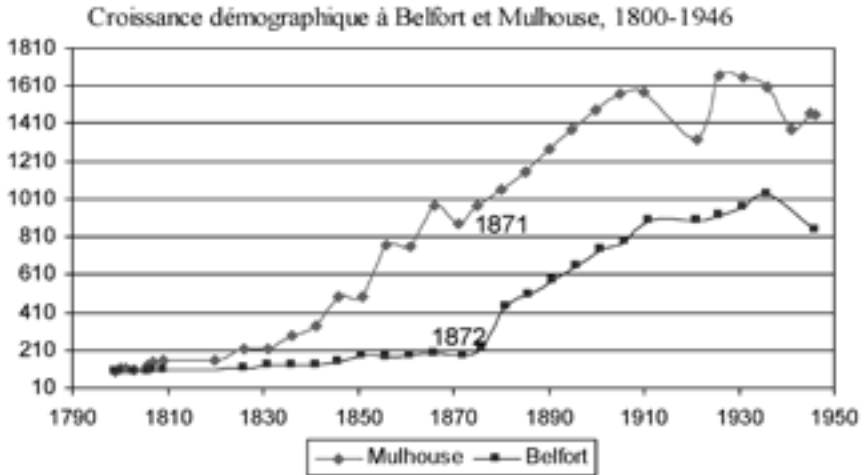
contrastées de Mulhouse et de Belfort. Celle-ci a le privilège de se développer au cours d'une période où le cadre urbain est moins hostile au niveau de nutrition nette que lors de l'industrialisation du Manchester français. Cependant, il n'est pas évident que le Belfort d'ancien régime économique ait connu une urbanisation plus « douce » que le Mulhouse de la même époque qui vit au rythme anglais. L'absence de développement économique sur le « modèle » anglais de la grande unité de production et de l'urbanisation massive ne signifie pas nécessairement le maintien du niveau de vie biologique.

Enfin, l'examen des cas belfortain comme mulhousien amène à remettre en question la corrélation positive dégagée par David Weir à l'échelle départementale entre urbanisation et haute stature. En effet, à l'échelle des données individuelles, la ville semble constituer au cours de la première moitié du XIX^e siècle un milieu de plus en plus hostile aux hautes statures, alors que le niveau de nutrition nette se maintient dans les campagnes³⁰. Il se pourrait donc que la corrélation quelque peu iconoclaste mise en évidence par David Weir pour la France ne soit en définitive qu'un effet d'optique, causé par l'analyse de départements, unités statistiques trop grandes³¹. Ce dernier point demande des confirmations qui ne se limitent pas à l'étude de deux villes de la même région. C'est là l'un des prochains chantiers de l'histoire anthropométrique en France.

30 Laurent Heyberger, *La Révolution des corps...*, *op. cit.*, p. 195-286.

31 Mais aussi à l'utilisation de valeurs logarithmiques pour l'urbanisation.

Graphique 1



(sources : Jean-Pierre Kintz, *Paroisses et communes de France. Haut-Rhin. Territoire de Belfort*, Paris, 1977, p. 358-359 et 560-561.)

Graphique 2

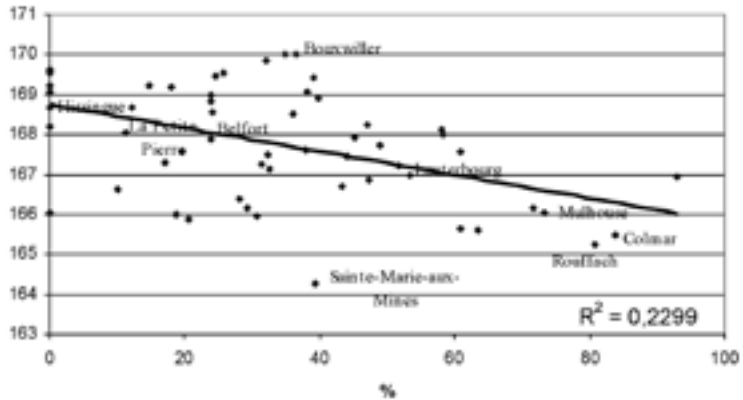
Proportions de conscrits nés dans la ville d'examen,
classes 1816-1940



(sources : voir note 14)

Graphique 3

Corrélation entre taux de population urbaine agglomérée et stature de la cohorte née en 1848 en Alsace (N = 57 cantons)



(sources : Archives départementales du Bas-Rhin et ADHR, séries R, listes de tirage au sort ; séries M, recensements de la population)

Graphique 4

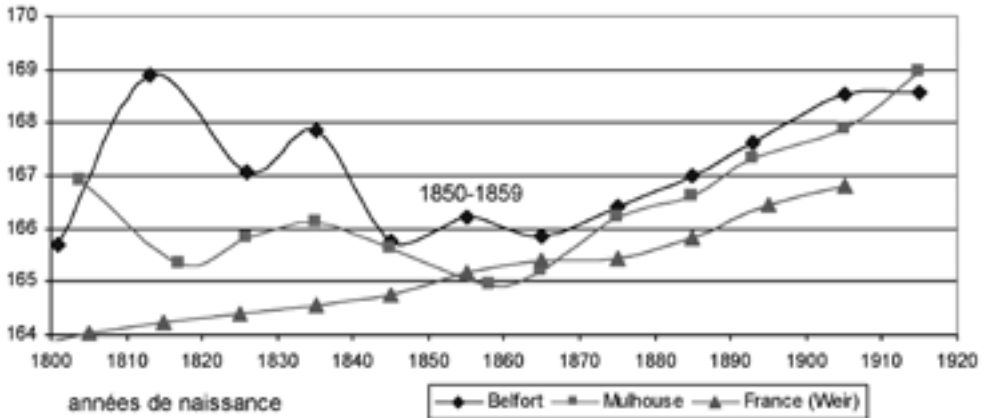
L'importance de l'immigration haut-rhinoise à Belfort, classes 1816-1940



(sources : voir note 14)

Graphique 5

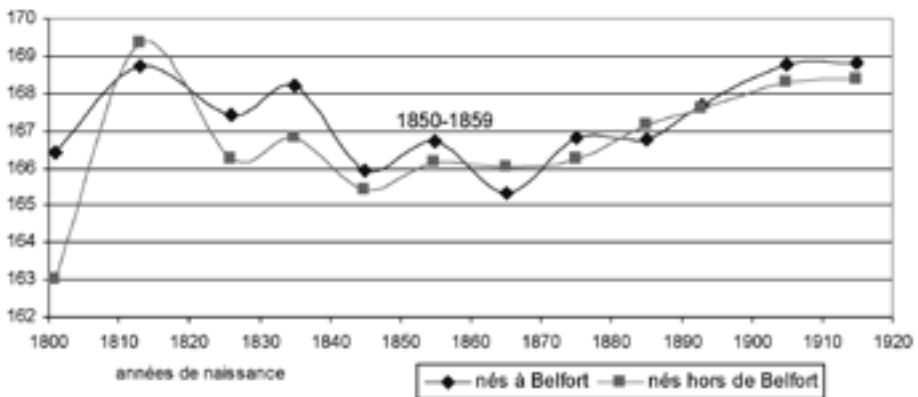
Stature à Belfort et à Mulhouse,
cohortes de naissance 1796-1920 (N = 48 851)



(sources : voir note 14 et pour la France : David R. Weis, « Economic Welfare and Physical Well-Being in France, 1750-1990 », dans *Health and Welfare during Industrialization*, dir. Richard H. Steckel et Raderick Floud, Chicago, 1997, p. 191.

Graphique 6

Migration et niveau de vie biologique à Belfort,
cohortes de naissance 1796-1920 (N = 12 422)



(sources : voir note 14)

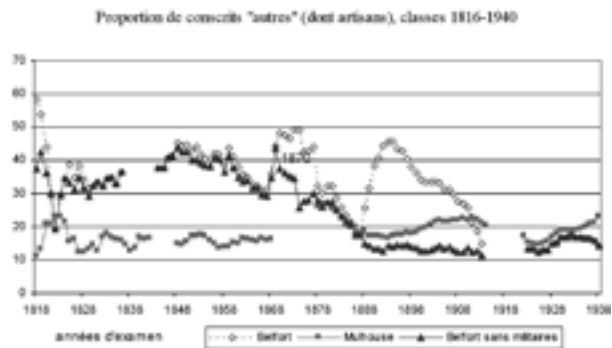
Annexes

(sources des annexes : voir note 14)

Annexe A



Annexe B³²



32 « autres » signifie différent des catégories des annexe A, C, D, E, F et G.

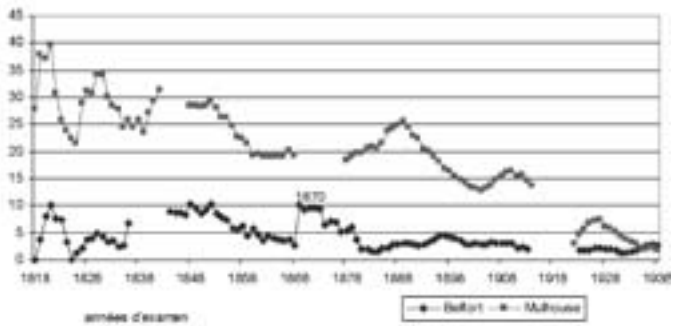
Annexe C

Proportion de conscrits intellectuels, classes 1816-1940



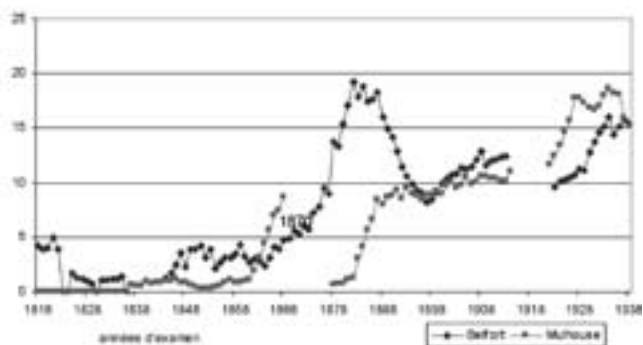
Annexe D

Proportion de conscrits du tertiaire, classes 1816-1940



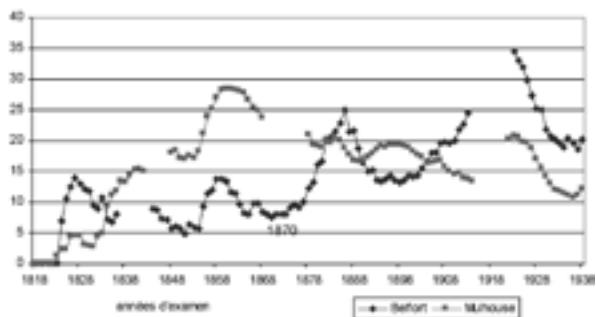
Annexe E

Proportion de conscrits employés, classes 1816-1940



Annexe F

Proportion de conscrits de la métallurgie-mécanique, classes 1816-1940



Annexe G



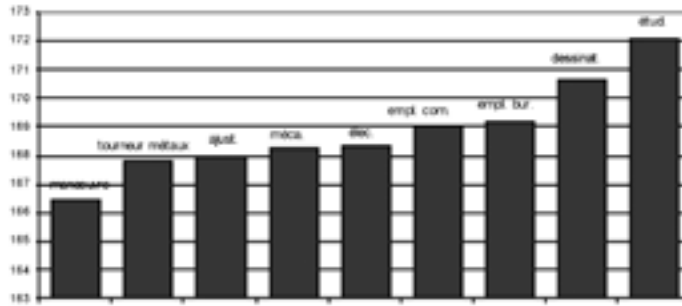
Annexe H (Belfort)³³



33 Par ordre d'apparition, des plus petits aux plus grands : serrur : serrurier ; journ. : journalier ; ajust. : ajusteur ; menuis. : menuisier ; empl.com. : employé de commerce ; cult. : cultivateur ; empl. : employé ; élect. : électricien ; dessinat. : dessinateur ; étud. : étudiant.

Annexe I (Belfort)³⁴

Stature des principaux professions, cohortes de naissance 1900-1920



34 Dans le même ordre que précédemment : méca. : mécanicien ; élec. : électricien ; empl. bur. : employé de bureau.

La mise en place des formations intermédiaires en chimie appliquée au XIX^e siècle en France : de Jean-Antoine Chaptal à Victor Duruy (1800-1869)

François Soulard

Dès le début du XIX^e siècle, la question de la formation de « techniciens » pour l'industrie chimique naissante faisait débat. Elle repose sur les conceptions libérales et encyclopédistes héritées du XVIII^e siècle et dont J.-A. Chaptal fut l'un des promoteurs. D'autre part, l'historiographie est particulièrement féconde sur la formation de personnels pour l'industrie en chimie à la fin du XIX^e siècle. *Quid* de ce qui se passe en France entre les deux extrémités du XIX^e siècle sur la formation de personnels qualifiés pour l'industrie chimique ?

Prenant le pari historiographique d'aborder le sujet tant d'un point de vue d'historien des sciences et des techniques que d'historien de l'éducation, nous nous sommes avancés sur le terrain semblant très nouveau qu'est celui de l'histoire de la formation des « ouvriers et des manufacturiers » de la chimie en France au XIX^e siècle.

L'exemple de Rouen devait nous mettre sur la piste des grandes villes manufacturières de l'industrie textile. Cette industrie ayant de forts besoins en produits chimiques, cela nous a conduits à élargir nos recherches aux bassins industriels de Rouen, Lyon, Marseille, Mulhouse, Lille et Nantes. C'est par une histoire de la territorialisation de l'industrie française, restant encore largement à faire, que l'on pourrait mettre en évidence les effets de la présence ou de l'absence d'institutions scientifiques.

Ce critère s'est alors révélé comme étant des plus pertinents. Pourtant, cette approche nous a amenés à constater de façon assez récurrente la faible représentativité du monde industriel, du moins en tant que tel, dans la

mise en place des différentes formations en chimie sur la période étudiée. Nous avons été régulièrement amenés à élargir nos recherches sur des questions d'histoire de l'éducation.

La longue période historique traitée, l'interpénétration de problématiques politiques, scientifiques, économiques et sociales et le « tropisme » national ou parisien de l'historiographie de l'éducation sur le sujet étudié nous ont obligés à nous donner quelques repères sur l'histoire générale de la période étudiée.

Finalement, la meilleure compréhension des enjeux que pouvaient représenter au niveau local et au niveau national la mise en place des formations en chimie appliquée nous a permis de dégager plusieurs problématiques. C'est là l'un des exercices les plus difficiles lorsque l'on entrouvre la porte d'un vaste champ d'investigation nouveau : on soulève plus de nouvelles questions que l'on ne répond à celles de départ.

Nous nous attacherons donc à répondre à deux grandes problématiques :

- Quelle définition peut-on donner à la « la chimie appliquée » en France au XIX^e siècle dans un contexte général des « sciences utiles » ?

- Au regard de cette définition et en replaçant les initiatives locales de formations en chimie dans une perspective plus large, quelles ont été les influences réciproques de ces deux mouvements sur l'institutionnalisation en France d'un enseignement dit « intermédiaire » ?

En premier lieu, il convient de définir ce qu'était la chimie appliquée en France sur la période 1800-1869. Longtemps appelée « chimie appliquée aux arts », la « chimie appliquée » deviendra « chimie industrielle » au cours de la période étudiée. Ces changements de dénomination ne sont pas sans quelque influence sur la façon dont l'historien des sciences doit se pencher sur le sujet. Les spécialistes des procédés et de leur industrialisation voient leur domaine défini (souvent par les autres chimistes) comme une application à l'industrie de résultats produits en amont par ceux qui sont censés faire de la recherche plus fondamentale. Si cette vision des choses est celle qui prévaut en Europe pour le XX^e siècle et la fin du XIX^e siècle, ce n'était pas encore le cas sur la période étudiée. Elle était encore en construction. Robert Fox a montré que, durant le XIX^e siècle, cet aspect des relations de subordination entre science et applications est une rhétorique sensée faire exister et faire reconnaître une spécialité académique et

ses professeurs : la « chimie pure »¹. Cette bataille à la fois conceptuelle et institutionnelle s'appuie, dans le contexte français, sur la volonté de certains savants de donner à la chimie les caractères d'une science positive en effaçant tout les aspects empiriques et utilitaristes.

L'histoire des institutions scientifiques du XX^e siècle sert souvent à comprendre comment peuvent se combiner diverses formes de « demandes sociales » : celles des industriels, en matière de formation autant que de recherche; celles des étudiants; celle des chercheurs et enseignants eux-mêmes; celle des pouvoirs publics. Nous avons donc utilisé l'histoire de la « chimie appliquée » comme une sorte d'analyseur des formes d'arrangements ayant existé en France au XIX^e siècle entre les différentes composantes sociales.

Dans une première partie, nous montrons que J.-A. Chaptal, partisan des libéraux du XIX^e siècle, a légué un message à ses continuateurs : l'instruction étant un facteur de progrès, il devient indispensable de former un nouveau type de travailleur capable de maîtriser des notions scientifiques pour s'adapter aux changements techniques. On sera rapidement étonné de constater que le monde industriel n'apparaît que modestement dans notre travail. Ceci est pourtant conforme à ce qui est observé par les historiens de l'éducation. Et on peut ainsi se demander si un objectif majeur du début de la période n'est pas - au moins autant que de transmettre des notions de chimie - de préparer les esprits au changement potentiel plus qu'à donner à tous les moyen d'être eux-mêmes les initiateurs de ce changement.

Les questions qu'il convient alors de se poser sont celles-ci :

L'industrie avait-elle des besoins *exprimés* de formation? Et quels furent les impacts de cette main-d'œuvre qualifiée sur l'évolution des industries locales ?

En fait, la première question *présuppose* l'existence de besoins réels et qualifiés de la part des industriels. Or, sur la période étudiée, il n'existe que très peu de structures institutionnelles qui puissent nous apporter des réponses, la part des industriels dans les systèmes locaux d'action publique est difficile à repérer. Seule Mulhouse a vu se créer très tôt une Société Industrielle².

1 Fox, Robert. *Science, Industry and the Social Order in Post-Revolutionary France*. Aldershot (G.B.) ; Brookfield (Vt.) : Variorum, 1995.

2 La Société chimique de Paris voit le jour en 1857, mais la section de Chimie industrielle n'est créée qu'en 1888 ; la Société industrielle de Rouen naît en 1872 ; la Société Industrielle du Nord naît en 1873 ; la Société Industrielle de l'Est en 1883.

S'appuyer sur les cas exceptionnels des Chaptal, Thenard, Kuhlmann... ne doit pas faire oublier leur qualité d'« industriel-savant ». Jusque dans le milieu des années 1860, un industriel de la chimie est plus souvent à la tête d'une petite structure dans laquelle il est lui-même négociant, chimiste et manufacturier.

Dans ces conditions, les sources où nous avons cherché l'expression de besoins pour l'industrie sont les Sociétés savantes ouvertes sur le monde économique comme la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, la Société Libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie à Rouen et les comptes-rendus des expositions nationales et universelles. Mais ce ne sont pas tant des lieux propres aux industriels et à la défense de leurs intérêts que des lieux de sociabilité d'une élite, qu'elle soit politique, savante ou économique.

Dans ces sources, nous n'avons pas trouvé de façon explicite la demande des industriels en matière de « techniciens » de la chimie. Ceux-ci n'apparaissent que dans le cas de Mulhouse. Pour Lyon, à titre d'exemple, la Chambre de Commerce et d'Industrie ne s'intéresse à l'école La Martinière qu'à partir du milieu des années 1850 soit presque 25 ans après sa création. Et encore, ce n'est que pour y donner quelques bourses à des élèves méritants et organiser la visite à Paris de l'exposition nationale de 1855.

Finalement, ces *besoins* existaient-ils vraiment ? Il est raisonnable de présumer que non. Alors pourquoi l'essai de panorama des formations en chimie appliquée que nous dressons dans nos deuxième et troisième parties fait apparaître le dynamisme de ces créations et leur certaine pérennité ? La réponse se trouve selon nous dans le concept de « chimie utile ».

Sur la période qui nous occupe, la « chimie appliquée » défendue par les différents auteurs que nous avons rencontrés prolonge jusque loin dans le XIX^e siècle des conceptions héritées du siècle des lumières. Dans le contexte général de « science utile » au XIX^e siècle, il nous fallait définir ce que nous appellerons la « chimie utile ».

Nous le savons, l'histoire des sciences en France est largement influencée par l'héritage français d'un siècle marqué par le prosélytisme des positivistes. Cette influence se terminera par la prédominance politique, intellectuelle et philosophique de « l'humanisme moderne ».

Pourtant, nous montrons dans notre troisième partie que la chimie appliquée est largement acquise à la doctrine *Empiriste* et développe comme démarche scientifique la méthode expérimentale, notamment par la prévalence d'exercices de manipulations d'analyses chimiques. On doit aussi

noter la forte corrélation avec les milieux favorables à l'économie politique d'un Jean-Baptiste Say ou d'un Auguste Blanqui. Cela nous a amenés à comprendre l'« utilité » de la chimie appliquée plutôt au travers de l'*utilitarisme* d'un John Stuard Mill plutôt que l'*altruisme* d'Auguste Comte.

Dans le concept de « chimie utile », la diffusion des connaissances scientifiques ne répond pas à un besoin exprimé de formation pour l'industrie, mais bien à la volonté de développer l'économie *a priori*.

En conclusion sur cet aspect de la demande industrielle en matière de formations, nous pensons que la mise en place des formations intermédiaires en chimie est, pour faire une analogie avec la doctrine de l'« économie de l'offre » de Jean-Baptiste Say, une « formation par l'offre » supposant le développement économique de l'industrie chimique par des besoins *à priori* en main-d'œuvre qualifiée.

Notre travail de recensement des différentes initiatives locales de formations en chimie appliquée en France nous a permis de faire un essai de synthèse et d'en retirer les principales caractéristiques communes. Ce travail ne fut pas facile car les sources disparates disponibles ne se recourent pas toutes, les contenus d'enseignements ne sont pas toujours disponibles de façon directe et les fortes implications locales ne permettent pas de dégager de lignes communes claires.

Ces initiatives paraissent à première vue isolées de par l'absence évidente d'école « modèle », au contraire de ce qui est connu pour les enseignements de mécanique³. Si à chaque création d'école de chimie il est fait référence aux différentes initiatives prises dans d'autres villes, à aucun moment une expérience extérieure n'est prise comme modèle. Il s'agit toujours de développer l'instruction scientifique selon des modalités originales. Alors que la seule politique du ministère du Commerce et de l'Industrie se restreint au rôle tout à fait libéral d'encouragement des initiatives particulières, les industriels ne se saisissent pas entièrement de cette possibilité qui leur est donnée. La mise en place de formations en chimie appliquée ne se fait que par la volonté de municipalités fortes de donner *à priori* à l'industrie des personnels formés, soit en détournant des institutions de leurs objectifs originels (collège de Mulhouse et E.P.S. de Nantes), soit en s'appuyant sur les cours publics existants (Rouen, Nantes ou Lille). Dans tous ces cas, il nous semble que ces créations sont encore la

3 SAVOIE, Philippe. « L'enseignement technique industriel en France : l'influence des écoles d'arts et métiers » In BODÉ, Gérard et MARCHAND, Philippe (dir). *Formation professionnelle et apprentissage (XVIIIe-XXe siècles)*, Actes du colloque international L'histoire de la formation technique et professionnelle en Europe du XVIIIe siècle au milieu du XXe siècle (Villeneuve d'Ascq, 18-20 janvier 2001). Paris-Lille : INRP-Revue du Nord, 2003, pp. 129-141.

partie visible de la volonté d'une élite de promouvoir la « science utile » à travers son aspect éducatif.

Cela nous amène à un autre point de notre démonstration et au cœur de la problématique de l'enseignement intermédiaire en France au XIX^e siècle. À qui s'adressaient ces enseignements ?

C'est une question à laquelle il est extrêmement difficile de répondre, soit que l'on manque de sources (le cas du CNAM est bien connu), soit qu'un dépouillement systématique de celles-ci n'a pas encore été entrepris (Mulhouse et Lyon).

Il est néanmoins possible d'avancer quelques hypothèses à la lecture du public ciblé par ces institutions. La grande peur du XIX^e siècle est celle du « déclassé » ; elle doit être reliée aux conclusions de Serge Chassagne qui note le fort taux d'endotechnie dans le milieu des indiens. Il nous paraît donc peu hasardeux de soutenir que ces formations sont essentiellement destinées aux fils de contremaîtres, chefs d'ateliers ou chefs de fabrique et petits entrepreneurs. Les exemples de quelques élèves distingués de l'école de Chimie de Mulhouse, mais aussi de certains « Martins », confirment que ces formations étaient destinées à la classe « intermédiaire » en construction à cette période.

On pourra objecter facilement que cette notion de « classe intermédiaire » est extrêmement problématique car elle recoupe des réalités sociales hétérogènes qui évoluent fortement au cours de la période étudiée. Mais pour ce qui est de l'industrie chimique il n'est bien sûr jamais question de former les manœuvres, mais un ensemble de professions mal définies qui gravitent autour du métier de « coloriste » dans le cas de la teinture.

C'est à cette « classe » que s'adressait CHAPTAL en 1801 : « l'instruction publique doit avoir pour but principal de donner à chacun les connaissances nécessaires pour remplir convenablement les fonctions auxquelles il est appelé dans la société »⁴. Et ce n'est pas à d'autres que *l'enseignement secondaire spécial* s'adressera en 1865 : « [il s'agit d']élever chacun dans sa condition : l'ouvrier des champs et des villes par l'école primaire ; l'industriel, le négociant et l'agriculteur, par le collège spécial ; le magistrat, le savant, le lettré, par le lycée classique »⁵.

Dans notre quatrième partie, nous montrons qu'il faudra presque soixante ans pour que les enseignements en chimie appliquée trouvent

4 CHAPTAL, Jean-Antoine. *Rapport et projet de loi sur l'instruction publique...* Paris : Déterville, an IX-1801. p. 20.

5 DURUY, Victor. *Discours prononcé par Son Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, le 15 octobre 1866, à l'inauguration du lycée d'enseignement secondaire spécial de Mont-de-Marsan.* Rennes : impr. de Oberthur, [1866].

une concrétisation institutionnelle dans *l'enseignement secondaire spécial* de Victor DURUY. En effet, après des décennies où ce type de formation est laissé très libéralement à l'initiative des communes, le débat place l'enseignement intermédiaire sur le terrain de l'enseignement des sciences dans le secondaire.

L'historiographie n'a retenu des conclusions de la grande Enquête de la Commission de l'enseignement professionnel de 1863-1865 que ce qui permettait d'éclairer les débats qui se poursuivront sous la III^e République entre les partisans de l'Enseignement Technique et ceux de l'Enseignement Primaire Supérieur. Pourtant, selon nous, cette enquête avait largement été investie par les partisans d'un *enseignement secondaire professionnalisé* dont les principaux zélateurs étaient les acteurs des formations en chimie appliquée. Ils ont trouvé là les moyens d'exprimer enfin et de faire reconnaître leurs compétences en matière d'enseignement intermédiaire ; ce que leurs institutions dispensaient en fait essentiellement. Elles étaient destinées à une partie de la population qui ne trouvait pas dans l'enseignement secondaire classique les contenus de formation souhaités mais qui avaient les moyens et la volonté de prolonger des études post-élémentaires.

De plus, toutes les formations en chimie appliquée avaient fini, au fur et à mesure de leur évolution, par admettre quelques formes pédagogiques communes. L'enseignement y était essentiellement inductif et à fort caractère expérimental. Lorsque les moyens financiers le permettaient, les formes scolarisées de cet enseignement plaçaient au cœur de leur pédagogie les exercices de manipulations chimiques, souvent orientées vers les travaux d'analyse. Cette façon de procéder reprenait la tentative avortée de l'enseignement des Écoles Centrales de l'an III et puisait ses sources dans l'esprit encyclopédiste du XVIII^e siècle.

Nous avons montré que la diffusion des réponses originales données localement en matière d'enseignement intermédiaire trouvera écho au sein du ministère de l'instruction publique dans *l'enseignement secondaire spécial* de Victor DURUY. Dans les localités où préexistaient des formations en chimie, cette forme institutionnalisée d'enseignement intermédiaire sera largement investie par les acteurs de la chimie appliquée et les exemples Mulhousien et surtout Lillois seront érigés en « modèles ».

En relisant les débats sur l'enseignement intermédiaire au XIX^e siècle et en y apportant le point de vue des « chimistes », nous espérons renouveler l'intérêt pour le projet de Victor Duruy. Son œuvre eut pour principal défaut, sous la III^e République, d'être fille d'un Second Empire libéral et autoritaire et de porter, jusque très récemment selon des critères partiels,

la tare originelle de n'avoir été ni proprement secondaire, ni franchement technique.

Pour conclure, nous dirons finalement que la mise en place des formations intermédiaires en chimie appliquée relève, selon nous, de la convergence de quatre facteurs :

- Une « demande sociale » des industriels qui serait en fait à proprement parler une « offre sociale » à destination des industriels. Elle prend pour base la doctrine *utilitariste* largement majoritaire dans le milieu des élites de la chimie appliquée.

- Cette « offre sociale » est à associer aux débats conceptuels et institutionnels autour de la « chimie utile ». Une partie des enseignants-chercheurs souhaite trouver par cet intermédiaire une utilité sociale et économique autant qu'une reconnaissance académique de leur discipline scientifique.

- On doit y adjoindre la « demande sociale » des élèves ou plutôt celle de leurs familles, même si cette notion est largement critiquée en histoire de l'éducation. Disons plutôt, qu'il existait une corrélation entre l'« offre sociale de formation » et le public visé des manufacturiers, contremaître ou de chefs d'ateliers qui aspiraient à la création pour leurs fils d'un enseignement post-élémentaire qui ne soit pas « classique ».

- Enfin les pouvoirs publics qui souhaitent donner une réponse politique à la problématique des enseignements « intermédiaires » tout en protégeant un ordre social établi en maintenant dans leur milieu d'origine les élèves concernés.

Effets de court terme des restructurations sur l'emploi : une analyse sur données françaises à partir des fichiers de modifications de structure

**Matthieu Bunel
Richard Duhautois
Lucie Gonzalez**

Les restructurations se définissent de manière très générale comme l'ensemble des modifications substantielles de l'organisation des entreprises destinées à améliorer leur compétitivité. Elles intègrent les opérations de regroupement, de prise de contrôle par transferts d'actifs (fusion, fusion-absorption, fusion absorption, scission, cession partielle d'actif), d'acquisition par prise de participation financière (contrôle d'une minorité de blocage, rachat de 50 % ou de 100 % des actions), et d'*outsourcing* (recours aux intérimaires, externalisations des activités et développement de réseaux de fournisseurs).

Ces changements et les réallocations d'emplois qui leurs sont associées sont un mouvement qui caractérisent structurellement l'activité économique. Ils sont identifiés depuis longtemps par les économistes à travers le concept de « destruction créatrice » de Schumpeter notamment, et apparaissent par vagues (Andrade, Mitchell et Stafford, 2001). Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt dix, ils semblent toucher plus fréquemment l'ensemble des pays industrialisés. D'après Aglietta et Rebérioux (2004), les restructurations sont l'une des caractéristiques du « capitalisme financier » moderne impulsées par la déréglementation financière, les technologies de l'information et de la communication et la mondialisation.

Quel est l'impact d'une restructuration sur la performance *ex post* des entreprises? Cette analyse peut s'effectuer de deux façons différentes.

L'approche financière consiste à examiner l'évolution de la valeur boursière des entreprises ayant fait l'objet d'une restructuration alors que l'analyse économique porte sur l'évolution de variables de performance économique et notamment l'impact des restructurations sur l'emploi.

Pour étudier la première dimension, l'Université de Chicago a constitué une base exhaustive sur les opérations de fusions et acquisitions (F&A) de 1960 à aujourd'hui pour l'ensemble des entreprises cotées sur la place de New-York. Un grand nombre de travaux qui s'appuient sur cette base semblent indiquer que ces fusions, qui sont très rarement hostiles, accroissent à court terme la valeur actionnariale des entreprises mais l'effet sur le long terme est beaucoup plus incertain (voir Andrade, Mitchell et Stafford (2001) pour une synthèse de ces travaux et Dickerson, Gibson et Tsakalatos (1997) pour une analyse complémentaire sur données anglaises).

La littérature économique portant sur l'analyse économique est moins riche. Les travaux de Brown et Medoff (1988), sur données états-uniennes, ceux de Conyon et al. (2001, 2002) sur données anglaises; ceux de Degorre et Reynaud (2003) ou de Margolis (2003, 2006), sur données françaises, sont les plus notables. Globalement leurs résultats semblent contredire l'opinion générale du public sur l'effet systématiquement négatif des F&A sur l'emploi.

Cet article s'inscrit dans la lignée de cette seconde catégorie de travaux et vise à estimer un effet de court terme, i.e. un an après, des fusions et acquisitions (F&A dans la suite) sur l'emploi. L'objectif est de comparer la situation des entreprises prenant part aux F&A et celle des entreprises qui sont épargnées par ce phénomène. La constitution d'un échantillon représentatif permettant d'éclairer cette question est délicate puisque rares sont les entreprises qui connaissent ce type d'événement.

Afin de résoudre ce problème, un tirage par stratification endogène à la Lerman et Manski (1977) est proposé permettant de conserver l'ensemble des entreprises affectées par une restructuration et de constituer un échantillon d'entreprises témoins n'ayant pas connu un tel changement.

Pour ce faire, les données issues des fichiers modifications de structure (MDST), des fichiers liaisons financières (Lifi) et des fichiers du système unifié de statistiques d'entreprise (Suse) sont retenus sur la période 1997 à 2000. Ces données constituées par l'Insee permettent de disposer d'informations sur les caractéristiques des entreprises, leur situation comptable et financière, leur appartenance à un groupe et l'existence de F&A. Nous nous concentrons ainsi sur l'étude des F&A : les opérations de regroupement et d'*outsourcing* ne sont pas traitées dans cet article.

Les résultats obtenus à l'aide d'un modèle de sélection sur les inobservables indiquent qu'à court terme les entreprises ayant bénéficié des restructurations ont vu leur effectif augmenter très fortement et significativement. En revanche, lorsque la situation globale des entreprises, c'est-à-dire celle des entreprises cédantes et bénéficiaires, est prise en compte les restructurations affectent très légèrement et négativement le volume d'emploi à court terme.

L'organisation de l'article est la suivante. La première section propose une revue de la littérature des analyses théoriques et empiriques portant sur les effets des F&A. La section 2 précise les données mobilisées et identifie les caractéristiques relatives des entreprises cédantes et bénéficiaires. La section 3 présente la méthodologie économétrique et les résultats obtenus de l'effet net des F&A sur l'emploi.

Revue de la littérature des analyses théoriques

Globalement les analyses théoriques issues des approches financières, managériales et d'économie industrielle appréhendent les restructurations comme un mécanisme de régulation de l'entreprise qui devrait déboucher sur une amélioration des performances boursières, organisationnelles et productives (point 1.1). Toutefois, les évaluations *ex post* des restructurations ont tendance à relativiser cette conclusion (point 1.2).

Les analyses théoriques

Il existe une littérature théorique abondante en finance et gestion d'entreprises ainsi qu'en économie industrielle analysant les raisons qui président au développement des restructurations et notamment des fusions et acquisitions. Ces analyses se concentrent sur quatre points principaux : i) la performance financière de l'entreprise ; ii) la recherche de pouvoir de marché ; iii) la gestion et le contrôle de l'équipe dirigeante ; iv) l'efficacité productive (économies d'échelle, d'envergure et diversification de l'activité).

Performances financières

D'un point de vue financier, les restructurations peuvent conduire à une modification de la valeur financière d'une entreprise (Coutinet et Sagot-Duvaouroux, 2003). En modifiant le rapport entre capital propre et endettement et en jouant sur la fiscalité, les F&A peuvent être l'occasion de modifier le partage de la valeur créée par l'entreprise entre ses différents participants (dirigeants, salariés et actionnaires).

Par exemple, l'arbitrage entre financer la restructuration par fonds propres ou par endettement n'est pas neutre sur la rentabilité que peuvent en retirer les actionnaires. Puisque la charge de la dette n'est pas liée au résultat d'exploitation, plus le niveau d'endettement est important, plus les actionnaires s'enrichiront si le bénéfice attendu de l'entreprise est important. Le niveau d'endettement associé aux restructurations peut également être fixé pour bénéficier d'économie d'impôt. Toutefois, un endettement excessif accroît le risque de faillite de l'entreprise. C'est pourquoi, la théorie financière met en évidence un niveau d'endettement optimal que les F&A permettent d'atteindre.

Restructuration et pouvoir de marché

Les F&A sont également l'occasion de renforcer la situation des entreprises sur un marché, par élimination des concurrents (concentration horizontale) ou par la maîtrise de l'ensemble d'une filière de production et de distribution d'un produit (concentration verticale). Toutefois, les théoriciens des « marchés contestables » (Baumol, Panzar et Willing, 1982) ont mis en évidence que le nombre de participants sur un marché n'indique pas la capacité à modifier les prix proposés. C'est davantage l'existence de barrières à l'entrée sur le marché qui procure un pouvoir monopolistique à l'entreprise. Les F&A permettent dans certaines situations d'accroître les coûts d'entrée de concurrents potentiels. Les travaux de Tirole (1993) montrent à l'aide d'un modèle de type « proie prédateur » que dans un secteur oligopolistique, les F&A peuvent être utilisées pour éviter aux entreprises d'être des proies futures. Compte, Jenny et Rey (2002) à l'aide de la théorie des jeux soulignent que la menace d'une acquisition peut être utilisée au sein d'un cartel comme représailles lorsqu'un des membres du cartel a une attitude non coopérative.

Contrôle de l'équipe dirigeante

La littérature de la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976; Milgrom et Roberts, 2000) analyse l'entreprise comme un nœud de contrats. Cette organisation est ainsi composée d'acteurs susceptibles d'avoir des intérêts divergents. Dans ce cadre, ces travaux théoriques identifient les moyens pour faire converger ces intérêts et accroître l'efficacité de l'entreprise dans un contexte d'information imparfaite. Les restructurations et les F&A sont des instruments parmi d'autres qui participent à la sélection, à la régulation et au contrôle de ces organisations.

Si les décisions managériales ne sont pas optimales pour les actionnaires, un investisseur extérieur peut décider de prendre le contrôle de la firme, de remplacer les managers par des agents plus compétents et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'entreprise. Théoriquement, les entreprises ayant fait l'objet d'une acquisition devraient voir leurs performances s'accroître.

Cette conception de l'entreprise correspond au modèle actionnarial associé aux pays anglo-saxons. La mauvaise gestion d'une entreprise se traduit par une sous-évaluation des actions par rapport au potentiel de la firme. Les entreprises mal gérées sont alors la cible d'acquéreurs externes.

Efficacité productive

Les travaux d'économie industrielle mettent en évidence plusieurs éléments qui sont à l'origine de l'amélioration de l'efficacité productive des firmes consécutive aux restructurations. Ces dernières sont l'occasion :

- de dégager des économies de dimension (économies d'échelle, économies de gamme et économies de réseau) en réduisant le coût moyen de production et en bénéficiant de complémentarité entre différentes productions (Baumol, Panzar et Willing, 1982);

- de pénétrer plus facilement des marchés étrangers dans le cadre de F&A transfrontalières par l'acquisition d'information stratégique et le contournement des barrières tarifaires et non tarifaires (Tyson, 1992);

- de contrôler les filières d'approvisionnement et de ventes par l'internalisation des coûts de transaction, c'est à dire les coûts de négociation, de rédaction et de contrôle des contrats ainsi que les coûts associés à d'éventuels conflits entre les parties contractantes (Williamson, 1985; Teece, 1986);

- d'acquérir des nouvelles compétences ou de nouvelles technologies sans devoir financer les dépenses de recherche et développement et/ou de formation de la main-d'œuvre;

- de se concentrer sur le cœur de son activité tout en maintenant des activités secondaires qui peuvent devenir essentielles dans un cadre de développement dynamique de la firme (Nelson et Winter, 1982).

Rupture des contrats implicites

Les F&A hostiles peuvent également conduire à un transfert de rente des partenaires de l'entreprise (salariés, fournisseurs ou clients) vers les

actionnaires grâce à la rupture de contrats implicites préexistants (Shleifer et Summers, 1988).

Fama et Jensen (1983) et Williamson (1985) soulignent que les entreprises, considérées comme des nœuds de contrats, sont incitées à s'engager dans des relations de long terme avec leurs partenaires afin de les inciter à investir en capital humain spécifique. Pour ce faire, ils sont incités à passer des contrats implicites. Toutefois, Shleifer et Summers (1988) soulignent qu'il peut exister un conflit d'intérêts *a posteriori* sur le respect de ces contrats implicites entre les actionnaires (« shareholders ») d'une part, et l'équipe dirigeante et les autres parties prenante de l'entreprise (« stakeholders »), d'autre part. Dans certaines situations respecter ces contrats devient un handicap pour les actionnaires. L'équipe dirigeante en place ne peut pas pour autant pour des raisons de réputation rompre ces contrats. Dans ce cas, les actionnaires peuvent être incités à remplacer l'équipe dirigeante et ne plus respecter les contrats implicites qui liaient la direction avec les salariés ou les fournisseurs. En effet, la nouvelle équipe dirigeante n'ayant pas participé à la conclusion de ces contrats n'est plus tenue de les respecter. Cette opération de *hold-up* permet de transférer des salariés vers les actionnaires une partie de la rente provenant de la relation entre ces différentes parties. Comme le note Shleifer et Summers (1988), seules les fusions hostiles permettent de mettre en place ce type de stratégie. Cette modélisation permet de comprendre pourquoi lors de fusion et acquisition, c'est essentiellement l'entreprise cédante qui bénéficie d'une hausse de sa valeur actionnariale.

Les évaluations ex post des conséquences des restructurations

Les études empiriques, analysant les conséquences des restructurations, ne semblent pas mettre en évidence une amélioration significative et systématique des performances de court et de long terme.

Les résultats diffèrent selon que l'on analyse les entreprises absorbées ou les entreprises qui sont à l'origine de la F&A ou lorsque l'on étudie les effets de restructurations réactives (en réponse à un déclin des performances économiques) ou proactives (en vue d'accroître l'efficacité de l'entreprise).

La majorité de ces études, le plus souvent sur données états-uniennes, se concentrent sur l'évaluation financière et l'impact sur la richesse des actionnaires et sur la valeur boursière des restructurations et des F&A. Plusieurs études estiment les conséquences de ces mutations organisationnelles et financières sur la rentabilité de long terme et sur l'emploi.

Impacts sur la valeur boursière de l'entreprise et sur la productivité et la rentabilité de long terme

L'efficacité des restructurations est le plus souvent appréciée à partir de l'évolution des cours boursiers. La base exhaustive des F&A réalisées par les entreprises cotées sur la place de New-York constituée par les chercheurs de l'Université de Chicago de 1960 à aujourd'hui a été largement mobilisée pour diagnostiquer les effets de ce changement (Andrade, Mitchell et Stafford, 2001).

Les mises en garde contre la « malédiction du vaincu » ou la « malédiction du vainqueur » indiquent que la valorisation boursière des F&A n'est pas garantie (Weston et Weaver, 2001). Le processus de surenchère conduit parfois à acquérir la firme à une valeur supérieure à la valeur moyenne estimée par le marché. Par ailleurs, les moyens de défenses utilisés par les entreprises cibles peuvent également réduire la profitabilité de ce type d'opération (parachutes dorés).

Il existe relativement peu d'études sur l'impact de l'efficacité productive des entreprises ayant fait l'objet de restructurations. Aux États-Unis, les rares études existantes ont mené à la conclusion que le rendement des entreprises ayant fait l'objet d'une acquisition demeure au mieux inchangé par la suite et, qu'en règle générale, il décroît (Ravenscraft et Scherer, 1987 et 1989; Hall, 1988; Lichtenberg, 1992).

Sur données françaises, Degorre et Reynaud (2003) mettent en évidence que les réductions d'effectif se concentrent dans les sociétés ayant des performances médiocres et sont suivies par un redressement important de leur rentabilité économique. Toutefois, lorsque l'on tient compte du biais de sélectivité, l'effet positif sur les performances se trouve atténué.

Globalement, les effets bénéfiques des réductions d'effectifs font l'objet d'une grande incertitude. Les recherches empiriques soulignent que les réductions d'effectifs pourraient tout aussi bien avoir des effets positifs que négatifs sur les performances économiques des firmes. Les effets négatifs sont liés à la combinaison de divers mécanismes: coûts induits (indemnités de licenciement), la dégradation de la productivité du travail imputable à la désorganisation du processus productif ou à la moindre motivation des salariés ou encore à l'accroissement du *turnover*.

Le rapprochement de deux entreprises ayant une organisation, une culture d'entreprise, une politique de rémunération ou encore une prise de risque qui diffèrent ne conduit pas au résultat attendu. L'existence de conflits, de comportements opportunistes ou de faible investissement

peut réduire les gains des synergies anticipées entre les deux entités qui fusionnent.

Impact sur l'emploi et les salaires

Il existe plusieurs travaux sur données américaines sur les effets du downsizing c'est-à-dire les stratégies destinées à améliorer les profits des entreprises à travers une réduction de l'effectif. La plupart de ces évaluations empiriques se basent sur des études de cas et conduisent à des résultats statistiquement non significatifs (voir Degorre et Reynaud, 2003).

L'analyse de Brown et Medoff (1988) porte sur un échantillon de plus 16 000 restructurations sur la période 1978 et 1984 issu d'une base de données trimestrielles, quasi-exhaustive, de près de 200 000 entreprises portant sur l'État du Michigan. Ils distinguent trois catégories de restructurations : les achats d'entreprises sans transfert d'actif et deux types de fusions avec transfert d'actif. Ces deux catégories de fusions se distinguent par l'ampleur des transferts d'effectif. Pour la première, moins de 50 % de la variation de l'effectif de l'entreprise cédante se retrouve dans la variation de l'entreprise bénéficiaire. Pour la seconde, ce seuil est supérieur à 50 %. Cette dernière catégorie correspond selon les auteurs à de « véritables F&A ». Seules 15 % des fusions, analysées par ces auteurs, appartiennent à cette catégorie.

Brown et Medoff (1988) observent qu'il existe des écarts importants concernant l'effet des F&A sur l'emploi et les salaires pour les différentes catégories de restructuration. Pour les « véritables F&A » sont associées un accroissement d'environ 2 % de l'emploi total et une baisse d'environ 4 % des salaires. Alors que pour les autres fusions l'effet sur l'emploi est de -5 % et de +5 % pour les salaires. Lorsque l'on prend en compte l'impact sur l'emploi pour l'ensemble des fusions, l'effet est négatif mais de faible ampleur.

Les travaux de Conyon, Girma, Thompson et Wright, (2002) analysent l'impact de plusieurs catégories de F&A observées dans l'économie anglaise sur la période 1967 à 1996. Les résultats obtenus soulignent que toutes les F&A ont un effet significativement négatif sur l'emploi. Toutefois, l'ampleur de cet effet varie selon que ces fusions sont intra-sectorielles (effet sur l'emploi de -19 %) ou inter-sectorielles (effet sur l'emploi de -8 %). La baisse des effectifs est également plus importante pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à celui de l'effectif médian. En revanche, il ne semble pas exister de différences significatives entre les fusions hostiles ou amicales.

Il existe relativement peu d'études analysant les effets des restructurations et des F&A sur l'emploi mobilisant des données françaises. Les plus notables sont les travaux de Margolis (2003, 2006) et Degorre et Reynaud (2003).

Margolis (2003) considère le rôle de la politique de rémunération et des pratiques en matière de gestions des ressources humaines des entreprises cédantes et acquéreuses lors de F&A. Il précise la nature des salariés qui restent avec l'entreprise absorbée ou reconstituée. Sans surprise les facteurs individuels des salariés sont importants dans le choix des employeurs : ceux qui restent avec la nouvelle entité sont les salariés dont les caractéristiques sont les plus valorisables sur le marché du travail.

Degorre et Reynaud (2003) caractérisent la nature et l'ampleur des réductions d'emplois en fonction du type de stratégie de l'entreprise visant, soit à augmenter les résultats financiers (dans un but de downsizing), soit à limiter les pertes (dans un but de survivre). Ils tentent ensuite de vérifier *ex post* les effets de ces réductions sur les performances des entreprises. Les résultats de cette étude montre que les réductions d'effectifs sont le fait d'entreprises en difficulté (donc sans doute dans un but de survivre) et que ces réductions ont souvent un rôle positif sur les performances des entreprises.

Cet article s'inscrit dans la lignée de ces derniers travaux et vise à caractériser les entreprises touchées par des opérations de restructuration ou de F&A puis d'étudier l'impact de ce choc sur l'évolution de l'emploi.

Caractéristiques des entreprises cédantes et bénéficiaires des fusions et acquisitions

Les entreprises qui sont affectées par une F&A possèdent des caractéristiques bien spécifiques. Toutefois, à l'exception de l'analyse de Margolis (2006), peu d'études sur données françaises représentatives permettent de quantifier ces différences. L'objectif de cette section est d'exposer les éléments structurels (taille, secteur, localisation géographique et appartenance à un groupe) et les éléments comptables et financiers (taux de marge, productivité apparente du travail, taux d'endettement) propres aux entreprises cédantes et bénéficiaires de restructuration à l'aide d'un échantillon représentatif.

Les données utilisées sont issues des fichiers de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) portant sur les modifications de structure des entreprises. La présentation de ces données et leur appariement avec les fichiers Suse et Lifi est tout d'abord proposé (point 2.1). Les statistiques descriptives sont ensuite présentées (point 2.2) avant de

préciser « toutes choses égales par ailleurs » les caractéristiques relatives des entreprises cédantes et acquéreuses (point 2.3).

Les données mobilisées

Les fichiers des *MDST* (modifications de structure) recensent les entreprises qui effectuent des fusions ou des acquisitions. Ils sont exhaustifs pour les entreprises de 20 salariés et plus et dont l'actif est supérieur à 1,2 million d'euros. Ces fichiers précisent l'évolution des effectifs des entreprises cédantes et bénéficiaires. La période retenue, 1997-2000, se caractérise par un nombre relativement important de restructurations. Près de 8 000 F&A sont répertoriées affectant plus de 13 000 entreprises, soit plus de 3 000 par an. À titre de comparaison, seulement 1 400 sont comptabilisées en 1995 et 580 en 1990. Comme une même entreprise peut être affectée par plusieurs fusions ou acquisitions au cours d'une même période (notamment pour les entreprises bénéficiaires des restructurations), la base initiale est composée de 7 400 entreprises cédantes et 5 700 bénéficiaires (voir tableau 1). Sur la période, plus de 90 % des entreprises bénéficiaires et cédantes ont participé à une seule F&A. Dans 25 % des cas, les entreprises bénéficiaires ont réalisé une opération de F&A avec deux entreprises cédantes et plus. Ainsi, les F&A sont un événement rare, elles affectent moins de 3 % des entreprises, et dont la récurrence est faible.

Toutefois cette source administrative contient relativement peu d'informations sur les caractéristiques des entreprises qui ont connu des restructurations. Pour pouvoir étudier plus en détails le profil des entreprises cédantes et bénéficiaires de restructurations, leurs performances économiques et financières (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, taux de rentabilité, taux de marge) et les conséquences de ce changement sur l'emploi, il est nécessaire d'apparier le fichier MDST avec d'autres sources statistiques. L'encadré 1 présente les données complémentaires mobilisées issues des fichiers Suse (*Système unifié de la statistique d'entreprise*) et Lifi (liaisons financières).

Tableau 1 : Les restructurations observées en 1997 et 2000

	Total	Cédantes	Bénéficiaires
Nombre d'opérations de fusions et acquisitions	8 258	8 258*	6 359
Nombre d'entreprises	13 272	7480	5 791
Nombres d'entreprises appariées au fichier Suse	11 737	7 363	4 374
Taux d'appariement avec Suse	88,4 %	98,4 %	75,5 %
1998	3 567	1 981	1 586
1999	3 929	2 252	1 677
2000	3 036	1 938	1 098
% d'entreprises dont l'effectif avant la restructuration est nul	-	23 %	46 %
Nombre de fusions et acquisitions retenues dans l'échantillon final	5 434	3 105	2 319
1997	1 029	586	443
1998	1 233	694	539
1999	1 424	800	624
2000	1 738	1 025	713
Nombre d'entreprises de l'échantillon	5 111	3 055	2 147

Sources : MDST – LIFI – Suse

* À l'instar de Margolis (2006), les entreprises à la fois cédantes et bénéficiaires sur la période n'ont pas été retenues dans l'analyse. 214 entreprises sont dans cette situation.

L'appariement des différentes bases permet d'obtenir des données d'entreprises qui rassemblent des informations sur les caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur, appartenance à un groupe, localisation géographique), ses performances économiques (chiffres d'affaires, valeur ajoutée), et l'existence de fusions et acquisitions.

Le taux d'appariement entre ces différentes sources est relativement important (88 %) mais il est plus faible pour les entreprises bénéficiaires (75 %) que pour les entreprises cédantes (98 %). Cet écart s'explique par l'existence d'un nombre important d'entreprises bénéficiaires dont l'effectif est nul ou très faible avant la restructuration ainsi qu'à des restructurations qui conduisent à la création de nouvelles entités qui n'existaient pas auparavant (générant la création d'un nouvel identifiant entreprise SIREN).

Ces différents cas ne sont pas retenus dans notre échantillon, car ils ne relèvent pas d'un processus de F&A entre deux entités mais correspondent davantage à un changement interne et le plus souvent administratif.

C'est pourquoi, l'échantillon final ne porte que sur 5 400 F&A affectant 5 100 entreprises, pour lesquelles une information précise sur la situation un an avant et un an après ce changement est disponible.

Statistiques descriptives

Les graphiques 1a, 1b et 2 présentent la structure par taille et par secteur des entreprises touchées par une fusion ou une acquisition. Les entreprises appartenant au groupe « témoin » correspondent à l'ensemble des entreprises non présentes dans les fichiers MDST sur la période 1997-2000 et dont l'effectif est d'au moins 20 salariés (voir *infra* pour plus de détail sur la constitution de l'échantillon « témoin »).

Encadré 1 : Présentation des données complémentaires mobilisées

Les fichiers SUSE (système unifié de statistiques d'entreprises) répertorient l'ensemble des entreprises imposées aux bénéfiques industriels et commerciaux (BIC) et aux bénéfiques non commerciaux (BNC) dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 70 000 euros (Insee, 1995). Ils permettent de bénéficier de données longitudinales sur les caractéristiques générales de l'entreprise (activité, code juridique, localisation, appartenance à un groupe, indice de concentration industrielle) et sur leurs résultats (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, production, immobilisations corporelles, excédent brut d'exploitation).

L'enquête LIFI (liaisons financières) recense les relations patrimoniales entre les entreprises françaises. Elle existe depuis 1979 pour les groupes privés et depuis 1984 pour les groupes publics. Chaque observation des fichiers LIFI décrit un lien entre deux sociétés, l'une dite société « amont » (celle qui détient), l'autre société « aval » (celle qui est détenue). C'est une enquête à seuils ; les entreprises interrogées vérifient au moins l'un des critères suivants : avoir un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros, un effectif salarié de plus de 500 salariés, être contrôlée directement par une entreprise étrangère, avoir un montant de participation supérieur à 1,2 millions d'euros. De plus, on interroge (l'année t) toutes les entreprises qui étaient tête de groupe lors de la vague précédente d'enquête (l'année t-1).

Les graphiques 1a et 1b montrent que les grandes entreprises (de 250 à 500 salariés) et les très grandes entreprises (de plus de 500 salariés) sont largement surreprésentées parmi les entreprises qui se restructurent. C'est

davantage le cas pour les bénéficiaires que pour les cédantes. L'effectif des premières est deux fois supérieur aux secondes.

La restructuration conduit souvent à la disparition des entreprises cédantes, puisque dans 70 % des cas, leur effectif est nul après la restructuration.

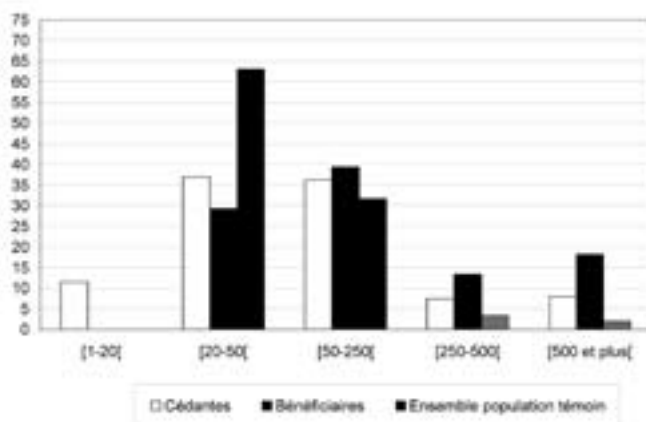
D'un point de vue sectoriel, les entreprises industrielles sont surreprésentées notamment celles du secteur des biens intermédiaires. Inversement, les entreprises de service (à l'exception des services aux entreprises) et de commerce et réparation sont sous-représentées (graphique 2).

Lorsque les caractéristiques des entreprises cédantes et bénéficiaires d'une même F&A sont comparées, il apparaît que l'entreprise bénéficiaire n'est pas systématiquement de plus grande taille, et ne dispose pas d'une meilleure situation comptable ou financière.

Les entreprises bénéficiaires sont de plus petite taille dans 31 % des cas, ont des taux de marge plus faible dans 53 % des cas et un niveau d'endettement plus élevé dans 53 % des cas.

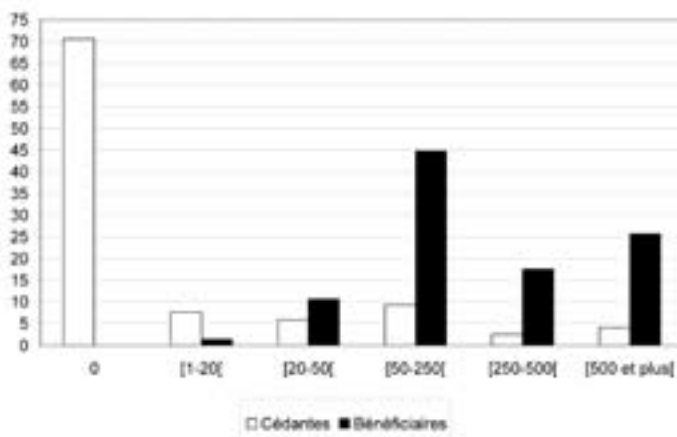
Graphique 1 : Répartition par taille des entreprises bénéficiaires et cédantes avant et après une restructuration

Avant la restructuration



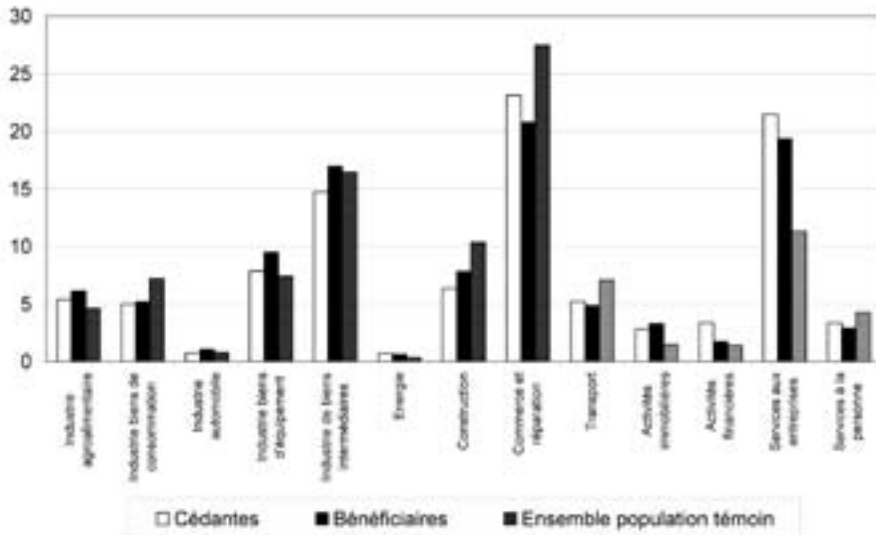
Sources : MDST – LIFI – Suse

Après la restructuration



Sources : MDST – LIFI – Suse

Graphique 2 : Répartition par secteur des entreprises bénéficiant de la restructuration



Sources : MDST – LIFI – Suse

En outre, les restructurations ne semblent pas conduire à une réallocation sectorielle de l'activité puisque la structure des cédantes et celle des bénéficiaires sont relativement proches. Si, pour 43 % des F&A le secteur de l'entreprise bénéficiaire et cédante diffèrent en NAF600, ce pourcentage n'est plus que de 26 % lorsque la classification en 36 secteurs est retenue. Un constat identique est réalisé sur données américaines (Andrade, Mitchell et Stafford, 2001).

Concernant la localisation géographique, les F&A se concentrent très largement en région parisienne (40 %). Ce résultat s'explique, entre autres, par une répartition sectorielle particulière des fusions et acquisitions et par une forte proportion d'entreprises appartenant à un groupe parmi celles qui se restructurent. En effet, les stratégies de groupe sont un des vecteurs importants des mécanismes de F&A. D'après le graphique 3, sur l'ensemble des restructurations observées moins de 17 % sont réalisées par des entreprises indépendantes qui n'appartiennent pas à des groupes. Notons que les entreprises cédantes sont des entreprises qui appartiennent nettement moins souvent à un groupe que les bénéficiaires (19 % contre 77 %). Ainsi, le processus de fusion et acquisition renforce très fortement

la place des groupes dans l'économie française. Lorsque les bénéficiaires et les cédantes appartiennent toutes deux à un groupe, les F&A sont plus souvent de type intragroupe (13 %) qu'intergroupe (3 %)¹.

Tableau 2 : Indicateurs économiques des entreprises cédantes et bénéficiaires

	Cédantes	Bénéficiaires	Écart
Chiffre d'affaires médian	58 737	133 997	128 %
Valeur ajoutée (va) médiane	17 097	37 373	119 %
Effectif	52	111	113 %
Masse salariale / effectif	374	394	5 %
Productivité apparente du travail (va/effectif)	295	312	6 %
Taux de marge (ebe/ va)	16,1 %	15,9 %	-1 %
Profit positif (excédent brut d'exploitation strictement positif)	77,5 %	79,1 %	2 %
Besoin en fond de roulement	3 323	7 627	130 %
Niveau d'endettement (Dettes / actif brut)	8,3 %	9,9 %	19 %
Niveau d'endettement nul	6,8 %	4,4 %	-36 %
Concentration sectorielle (Indice d'herfindahl)	1,3 %	1,6 %	16 %

Sources : MDST – LIFI – Suse

Le tableau 2 présente la situation financière et comptable des entreprises cédantes et bénéficiaires des F&A. Les écarts observés en termes de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée s'expliquent en grande partie par un effet taille. En revanche, les entreprises cédantes ne semblent pas être caractérisées par un niveau d'endettement, un taux de marge ou un besoin en fonds de roulements structurellement différent de ceux des entreprises bénéficiaires. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » proposée dans le point suivant permet de préciser l'influence de ces différentes caractéristiques.

1 Ces F&A intragroupe sont contrôlées par le législateur puisque la jurisprudence française en cas de Fusion –Acquisition d'après l'arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 5 avril 1995 stipule que « *la suppression ou la modification substantielle du contrat de travail est examinée au niveau de l'entreprise, les difficultés économiques doivent être appréciées au regard du secteur d'activité du groupe* ». C'est notamment le cas lorsque les difficultés économiques sont invoquées pour justifier une procédure de licenciement économique.

Analyse économétrique simple

La section précédente a permis de souligner qu'il existe des différences importantes entre les entreprises bénéficiaires et cédantes des restructurations notamment en terme d'appartenance à un groupe et de taille. L'analyse économétrique réalisée à l'aide d'un modèle Probit univarié porte sur l'ensemble des entreprises ayant connu une F&A, soit en tant qu'entreprise acquéreuse, soit comme cédante. Cette modélisation permet de spécifier les caractéristiques des entreprises qui affectent la probabilité d'appartenir à la première catégorie d'entreprises relativement à la seconde. Les résultats obtenus sont rapidement commentés

Les coefficients associés aux variables de taille, secteur et d'appartenance à un groupe sont significatifs et du signe attendu. L'existence d'un taux de marge élevé ou d'un niveau d'endettement important affecte négativement la probabilité d'être une entreprise acquéreuse lors d'une F&A. En revanche, le niveau de la productivité apparente du travail, c'est-à-dire le rapport entre la valeur ajoutée et l'effectif de l'entreprise, n'affecte pas de manière significative cette probabilité. L'effet du degré concurrentiel, mesuré par l'indice d'Herfindhal, des entreprises acquéreuses diffère selon le secteur d'activité. Dans les secteurs non industriels, cet indice affecte positivement la probabilité d'être une entreprise acquéreuse relativement à une entreprise cédante, alors que son influence dans l'industrie n'est pas significatif (les coefficients -0,795 et 0,743 s'annulent).

Ainsi, ce n'est pas la mauvaise santé économique ou financière qui caractérise les entreprises cédantes mais davantage leur petite taille, leur indépendance à l'égard des groupes et leur faible concentration sectorielle (hors secteur industriel)².

L'effet sur l'emploi des restructurations

Quel est l'effet des restructurations sur l'emploi? Ces changements sont-ils destructeurs d'emplois comme se le représente l'opinion publique? Ou permettent-ils une meilleure allocation de l'emploi entre les entreprises? L'objectif de cette section est d'estimer les effets nets des F&A sur le volume d'emploi à court terme, *i.e.* un an après.

2 Cette étude ne prend pas en compte les caractéristiques de la main-d'œuvre. L'omission de ces variables affecte vraisemblablement peu nos résultats d'après l'étude de Margolis (2006). Ce dernier en s'appuyant sur des données employeur salarié soulignent que peu de variables sur les salaires et sur la structure de la main-d'œuvre permettent de différencier les entreprises cédantes et acquéreuses.

Sur la période 1997 à 2000, l'évolution de l'effectif total des entreprises cédantes et bénéficiaires est la suivante : 400 000 emplois ont été perdus dans les entreprises cédantes et 340 000 emplois ont été créés dans les entreprises bénéficiaires. Le différentiel est donc négatif de près de -65 000. Notons que les données mobilisées ne permettent pas d'analyser l'évolution du risque de chômage pour les salariés issus des entreprises cédantes et bénéficiaires. Les emplois créés et détruits ne concernent pas nécessairement ni les mêmes individus, ni les mêmes types de poste³. En outre, cette analyse brute ne tient pas compte, ni des caractéristiques particulières des entreprises, ni des effets de la conjoncture sur l'emploi.

Tableau 3 : Effet sur l'emploi à court terme des restructurations

	Somme des cédantes	Bénéficiaires	Bénéficiaires + cédantes	Témoins
Effectif total des entreprises avant la restructuration	104	533,9	622	87,8
Effectif total des entreprises après la restructuration	236	380,2	602	85,3
Taux de croissance (moyenne géométrique)	-55,9 %	+35,9 %	9,4 %	8,3 %
Effet brut	-409 860	+345 364	-64 496	-
Nombre observations	3 105	2 247	2 247	9 117

Sources : MDST – LIFI – Suse

Pour contrôler l'influence des caractéristiques observables et inobservables des entreprises sur la probabilité de connaître une F&A, un échantillon témoin est construit (point 3.1). Un modèle de sélection sur les inobservables est ensuite proposé pour estimer un effet net sur l'emploi (points 3.2 et 3.3). Les données mobilisées couvrent une période trop courte pour pouvoir contrôler de manière satisfaisante l'effet conjoncture. En effet, la période 1997-2000 se caractérise par un fort dynamisme de la croissance économique et des créations d'emplois. Les effets nets observés en début de cycle seraient peut-être différents de ceux observés en fin de cycle.

3 Pour préciser le rôle des restructurations dans le processus de réallocation des emplois, l'accès aux données Dads est nécessaire (Margolis, 2006).

Connaître une restructuration une analyse par stratification endogène

La principale difficulté technique associée à l'évaluation des effets des restructurations sur l'emploi provient de l'endogénéité et de la simultanéité des variables étudiées. Les déterminants observables (taille, secteur, caractéristiques du secteur d'activité, performances passées de l'entreprise) et inobservables (qualité du management ou climat social dans l'entreprise par exemple), qui expliquent la situation de l'entreprise à l'égard des restructurations, peuvent également influencer ses choix en termes d'emploi.

Ainsi, pour évaluer l'effet propre des F&A, il est nécessaire de tenir compte de ce biais. Il existe plusieurs approches économétriques pour tenir compte de cet effet de sélection développées dans la littérature pour l'évaluation des politiques publiques (Rubin, 1974; Heckman, Lalonde et Smith, 1999; Dehejia et Wahba, 1999) et appliquées sur données françaises (Crépon et Lung, 1999; Janod et Saint-Martin, 2004; Bunel et Jugnot, 2003; Brodaty et al., 2004). Toutes ces techniques s'appuient sur une comparaison entre des entreprises affectées par un traitement (par exemple une mesure de formation, un contrat de travail aidé ou subventionné, un changement organisationnel ou le passage à 35 heures) et des entreprises issues d'un échantillon témoin qui ne le sont pas.

Les estimations traditionnelles s'appuient sur des échantillons dont les observations sont obtenues par tirage aléatoire. Les choix sont dans un second temps comptabilisés et analysés. Or l'estimation de la probabilité pour une entreprise d'être affectée par une F&A, réalisée par exemple à l'aide d'un modèle Probit univarié, à partir d'un échantillon aléatoire est problématique puisque moins de 2 % des entreprises ont connu ce type de restructuration. L'introduction d'une constante comme variable explicative permet de prédire à elle seule l'absence de restructuration. Un tel modèle permet d'« expliquer » parfaitement 98 % des choix observés. Or, ce modèle n'apporte aucun élément d'information permettant de caractériser les restructurations. Mobiliser un modèle Probit univarié simple en mobilisant l'intégralité de la base Suse et Mdst n'est de fait pas opératoire.

Pour faire face à ce problème, Lerman et Manski (1977) proposent une méthode économétrique spécifique : la stratification endogène (« *choice based sampling* »). Cette technique vise à sur-représenter dans l'échantillon les entreprises dont la situation est peu fréquente dans la population parente mais dont on souhaite étudier les caractéristiques. Les estimations sont ensuite réalisées à l'aide de pseudo-fonction de vraisemblance (*weighted endogenous sampling maximum likelihood*).

La technique du *choice based sampling* consiste à tirer arbitrairement un nombre d'observations caractérisées par un même choix. Dans un second temps, les spécificités des individus ou des entreprises ayant fait ce choix sont étudiées. Cette seconde technique particulièrement utilisée pour étudier les choix de modes de transport, peut s'appliquer à toute étude portant sur les événements rares. Toutefois, elle n'est utilisable que si la proportion d'individus effectuant les différents choix étudiés est connue *a priori*.

La méthode du *choice based sampling* s'applique particulièrement bien à notre échantillon puisque les données mobilisées sont exhaustives pour les entreprises de 20 salariés et plus caractérisées par un actif de plus de 1,2 millions d'euros. Ainsi, les proportions de F&A dans la population parent et dans l'échantillon retenu par stratification endogène sont parfaitement connues. Afin de prendre en compte les différences observées selon les secteurs et les tranches d'effectif salariés 12 strates ont été retenues pour calculer ces proportions. Notons p_1 et p_0 les proportions d'entreprises qui connaissent des restructurations dans l'échantillon et P_1 et P_0 ces proportions pour l'ensemble de la population. Les valeurs prises par ces variables sont présentées dans l'encadré 2.

Soit la variable R qui prend la valeur 1 si l'entreprise est bénéficiaire de la restructuration au cours de la période 1997 à 2000 et 0 sinon. Cette variable est déterminée par la variable latente R^* fonction de variables explicatives observables Z et de variables inobservables v . On note :

$$R^* = Z\alpha + v \quad \text{avec} \quad R = \begin{cases} 1 & \text{si } R^* \geq 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases} \quad (1)$$

Encadré 2 : Construction de l'échantillon témoin

Les F&A sont un événement rare. Elles sont observées pour moins de 2 % des entreprises de 20 salariés et plus. Il existe toutefois des différences importantes selon la taille et l'appartenance sectorielles des entreprises. Cette proportion est nettement plus élevée pour les entreprises de grande taille et les entreprises des services. Elle est notamment de près de 10 % pour les entreprises de 500 salariés et plus contre 0,6 % pour les moins de 50 salariés et un écart de 0,5 point de pourcentage est observé entre les entreprises des services et celles des autres secteurs d'activité.

Part des entreprises bénéficiaires de F&A pour l'ensemble des entreprises

	De 20 à 49 sala- riés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 salariés et plus	Total
Industrie	0,6 %	1,5 %	3,9 %	8,5 %	1,3 %
Construction et commerce	0,4 %	1,5 %	6,1 %	14,6 %	0,9 %
Services	0,8 %	1,5 %	4,7 %	9,8 %	1,6 %
Total	0,6 %	1,5 %	4,6 %	9,9 %	1,2 %

Sources : MDST – LIFI – Suse - Champ : entreprises d'au moins 20 salariés.

Afin d'accroître cette proportion et pouvoir étudier les caractéristiques des entreprises qui connaissent des F&A, un échantillon d'entreprises témoins n'ayant pas connu de restructuration sur la période 1997 à 2001 est constitué.

Ce sous-échantillon est fixé subjectivement à 9 000 entreprises. La stratification exogène par taille (4 strates), par secteur d'activité (par naf85) et par localisation géographique (2 strates) est utilisée pour tirer ces entreprises. Cette technique permet de garantir une plus grande représentativité du tissu économique français. Lors de la constitution de cet échantillon, les établissements retenus ont été tirés de manière aléatoire dans chaque strate.

La proportion d'entreprises touchées par des F&A dans l'échantillon final constitué des entreprises ayant connu une F&A et des entreprises de l'échantillon témoin est en moyenne de 37 %. Dans cet échantillon obtenu par stratification endogène, on retrouve des différences importantes selon la taille et le secteur d'activité. Le tableau ci-dessous présente ces différences.

... / ...

Part des entreprises bénéficiaires de F&A pour l'échantillon stratifié

	De 20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 salariés et plus	Total
Industrie	11,7 %	23,6 %	44,2 %	64,4 %	21,6 %
Construction et commerce	8,1 %	22,7 %	58,1 %	80,5 %	16,2 %
Services	14,3 %	22,7 %	47,4 %	71,4 %	23,8 %
Total	10,9 %	23,1 %	48,2 %	70,1 %	20,3 %

Sources : MDST – LIFI – Suse - Champ : entreprises d'au moins 20 salariés.

Les valeurs prises par p_1 , p_0 , P_1 et P_0 pour les entreprises appartenant au secteur industriel et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés sont les suivantes : $p_1 = 11,7 \%$, $p_0 = 88,3 \%$, $P_1 = 0,6 \%$ et $P_0 = 99,4 \%$

Dans ce cas, la pondération w_1 prend la valeur 0,05 (0,6 %/11,7 %) pour les entreprises qui connaissent des F&A et 1,126 (99,4 %/88,3 %) pour les autres.

Tableau 4 : Caractéristiques des entreprises bénéficiaires relativement aux entreprises n'ayant pas connu pas de restructuration (modèle *weighted endogenous sampling maximum likelihood*)

	Modèle 1		Modèle 2	
	Coefficient	STD	Coefficient	STD
Constante	-4,063***	0,240	-3,152***	0,329
<i>Taille et secteur</i>				
Industrie agroalimentaire	0,061	0,060	0,134**	0,064
Industrie biens de consommation et automobile	-0,141***	0,061	-0,182***	0,078
Industrie biens d'équipement	0,150***	0,059	0,150**	0,068
Industrie de biens intermédiaires et Énergie	0,007	0,045	0,009	0,052
Construction	0,033	0,060	0,034	0,070
Commerce et réparation				
Transport	-0,097*	0,061	-0,119*	0,066
Activités immobilières	-0,497***	0,145	-0,351*	0,179
Activités financières	-0,085	0,096	0,038	0,099
Services aux entreprises	0,103**	0,049	-0,011	0,060
Services à la personne	-0,122*	0,071	-0,191***	0,072
Effectif / 10000 (taille)	6,074***	1,151	15,306***	1,411
Taille ²	-6,397***	2,133	-16,426***	2,124
Taille*industrie	-1,972***	0,861	-2,681***	1,115
<i>Autres caractéristiques</i>				
Localisation sur Paris	0,169***	0,033	0,147***	0,040
Appartenance à un groupe (groupe)	0,490***	0,032	0,558***	0,034
Société cotée ou versant des dividendes (cote)	-0,134***	0,038	-0,139***	0,039
Groupe*cote	0,120***	0,053	0,084	0,062
<i>Année considérée</i>				
1997	-0,104***	0,041	-0,107*	0,050
1998	-0,018	0,038	0,006	0,042
1999	-0,009	0,040	-0,007	0,049
2000				

<i>Indice de concentration sectorielle</i>				
Indice d'Herfindhal	-1,159***	0,439	-1,602***	0,639
Indice d'Herfindhal* industrie	1,264***	0,522	1,334*	0,742
<i>Situation comptable et financière</i>				
Entreprise dont l'Ebe est positif	-0,097**	0,045	-0,134***	0,052
Taux de marge (ebe/va)	-0,114	0,134	-0,052	0,200
Log de la productivité apparente du travail	0,067*	0,041	0,297***	0,071
Besoin en fonds de roulement	-0,044	0,036	-0,065*	0,042
Niveau d'endettement est nul	-0,036	0,064	-0,794***	0,102
Log du niveau d'endettement (Dettes / actif total brut)	0,021***	0,008	0,068***	0,011
Log(actif total brut)	0,119***	0,019	-0,078***	0,021
Nb d'observations	11 364		11 364	
Log- vraisemblance	-769		-763	
Pseudo-R2	16,7 %		23,5 %	
Test de Wald	1 352***		1 173***	

Sources : MDST – LIFI – Suse

Remarques : Les variables explicatives portant sur la situation comptable et financière du modèle 1 portent uniquement sur la situation des entreprises bénéficiaires. Pour le modèle 2, ces variables correspondent à la somme des résultats de l'entreprise bénéficiaires et de (ou des) l'entreprises cédantes.

La fonction de vraisemblance pondérée par la stratification endogène s'écrit alors :

$$\log L = \sum_{i=1}^n w_i \log \Phi(q_i Z_i \alpha) \quad (2)$$

Avec $w_i = R_i \left(\frac{P_1}{p_1} \right) + (1 - R_i) \left(\frac{P_0}{p_0} \right)$ et $q_i = 2R_i - 1$

Les résultats obtenus à l'aide de cette méthode sont présentés dans le tableau 4. Deux estimations sont successivement réalisées. La première compare les caractéristiques des entreprises bénéficiaires à celles des entreprises témoins (colonnes 2 et 3). La seconde porte sur les caractéristiques moyennes des entreprises bénéficiaires et cédantes participant à la même F&A (colonnes 4 et 5). Commentons, rapidement les résultats obtenus.

Le nombre de restructurations a été significativement plus important en fin de période qu'en début. L'effectif total de l'entreprise affecte positivement mais de manière non linéaire la probabilité de bénéficier d'une F&A. L'effet est positif pour les entreprises de moins de 5 000 salariés et négatif ensuite. Les entreprises issues des services aux particuliers, de la construction et du secteur immobilier sont significativement sous-représentées alors que celles issues des services aux entreprises et de l'industrie des biens d'équipement sont surreprésentées.

L'appartenance à un groupe influence très fortement et significativement la probabilité de connaître une restructuration. En revanche, être coté en Bourse ou verser des dividendes n'affectent pas cette situation.

La concentration sectorielle affecte significativement la probabilité de bénéficier d'une restructuration. L'influence de l'indice d'Herfindhal est positive dans l'industrie mais négative dans les autres secteurs.

L'analyse des variables financières et comptables indique que les entreprises qui bénéficient d'une restructuration sont globalement moins endettées, disposent d'un taux de marge plus faible. En revanche, leur productivité apparente du travail est significativement plus élevée.

Effet net sur l'emploi : présentation de la stratégie économétrique

Il apparaît que les entreprises qui bénéficient de restructuration voient leur effectif augmenter très significativement à court terme. Lors d'une

F&A les entreprises bénéficiaires ont tendance à absorber une large partie de l'effectif des entreprises cédantes. L'écart naïf brut est de 28 points de pourcentage du taux d'évolution de l'emploi un an après la F&A (voir tableau 5).

Pour tenir compte de l'influence des caractéristiques observables des entreprises bénéficiaires des restructurations et des corrélations sur les inobservables affectant simultanément l'évolution de l'emploi et la probabilité de connaître une restructuration, un modèle de sélection sur les inobservables est utilisé. Dans ce cas, l'effet net estimé est nettement plus important. Il est égal à plus de 90 points de pourcentage. Cet écart provient du fait que les grandes entreprises appartenant à un groupe issues de l'échantillon témoin ont vu leur effectif augmenter moins que les autres. Or, ces caractéristiques affectent positivement la probabilité de connaître des F&A.

Tableau 5 : Estimation d'un effet net sur l'emploi

	Écart naïf	MCO	Estimateur DD
<i>Entreprises bénéficiaires</i>			
Coefficients estimés	35,9 % (restructurées)	0,624*** (0,018)	92,4 % (restructurées)
	8,3 % (sans restructuration)		2,8 % (sans restructuration)
Effet sur l'emploi en point de croissance	+28	+85	+91
<i>Entreprises bénéficiaires et cédantes</i>			
Coefficients estimés	9,4 % (restructurées)	-0,033*** (0,008)	0,5 % (restructurées)
	8,3 % (sans restructuration)		2,8 % (sans restructuration)
Effet sur l'emploi en point de croissance	+1	-3	-3

Sources : MDST – LIFI – Suse

Toutefois, pour analyser l'impact global sur l'emploi de ce type de restructuration, il est nécessaire de prendre en compte simultanément la situation des entreprises bénéficiaires et celles des entreprises cédantes. Les entreprises cédantes ont vu leur effectif fortement diminué puisque 70 % d'entre elles ont totalement disparu et que les autres ont connu une forte baisse de leur effectif. L'évolution brute moyenne est de -55 % un an après ce choc.

L'évolution globale de l'emploi est calculée en agrégeant l'effectif de l'entreprise bénéficiaire et celui de ou des entreprises cédantes avant et après la restructuration. L'effet global semble indiquer une augmentation positive de l'emploi de l'ordre de 9 %. Toutefois, lorsque l'effet de sélection est pris en compte ainsi que d'effet de corrélation sur les inobservables, l'effet est légèrement négatif de l'ordre de 3 points de croissance.

Conclusion

Peu d'analyses sur données françaises étudient l'influence des restructurations sur l'emploi. La constitution d'un échantillon représentatif est délicate puisque peu d'entreprises connaissent ce type d'événement. Afin de résoudre ce problème, un tirage par stratification endogène est proposé permettant de conserver l'ensemble des entreprises ayant connu une fusion-acquisition sur la période 1997-2000 et de constituer un échantillon d'entreprises « témoins », n'ayant pas connu un tel changement. Les résultats obtenus à l'aide d'un modèle de sélection sur les inobservables indiquent qu'à court terme (un an après l'opération de F&A) les entreprises ayant bénéficié des restructurations ont vu leur effectif augmenter très fortement et significativement. En revanche, lorsque la situation globale des entreprises est prise en compte, c'est-à-dire celle des entreprises cédantes et des bénéficiaires, les fusions-acquisitions affectent très légèrement et négativement le volume d'emploi un an après l'opération.

Bibliographie

- Aglietta M. et Rebérioux A., (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel, Paris.
- Andrade G., Mitchell M. and Stafford E., (2001), « New evidence and perspectives on Mergers », *Journal of Economics Perspectives*, 15 (2), p. 103-120.
- Baumol W.J., Panzar J.C. and Willig R.D., (1982), *Contestable markets and the theory of industrial structure*, New York, Harcourt Brace Jovanovich.
- Brown C. et Médoff J. L., (1988), The impact of firm acquisition on labor, in *Corporate Takeovers: Causes and Consequences*, Ian Auerbach (ed), University of Chicago Press, Chicago, 1988, p. 9-25.
- Brodaty T., Crépon B. et Fougère D., (2005), « Les méthodes microéconométriques d'évaluation et leurs applications aux politiques actives de l'emploi », *Économie et Prévision*, à paraître.
- Bunel M. et Jugnot S., (2003), « 35 heures : évaluation de l'effet emploi », *Revue Économique*, 54 (3), p. 565-574.
- Caves, R.E., (1989), « Mergers, takeovers and economic efficiency: Foresight vs. Hindsight », *International Journal of Industrial Organization*, 7, p. 151-174.
- Compte O., Jenny F. et Rey P., (2002), « Capacity constraints, mergers and collusion », *European Economic Review*, 46 (1), p. 1-29

- Conyon, M.J., Girma, S., Thompson, S., Wright, P., (2002a), « The impact of mergers and acquisitions on company employment in the United Kingdom », *European Economic Review* 46, p. 31– 49.
- Conyon, M.J., Girma, S., Thompson, S., Wright, P.W., (2002b), « The productivity and wage effects of foreign acquisition in the United Kingdom », *Journal of Industrial Economics*, 50, p. 85– 102.
- Cosslett S. (1981), « Maximum Likelihood Estimator for Choice-Based Samples », *Econometrica*, 9, p. 1289-1316.
- Coutinet N. et Sagot-Duvauroux D., (2003), *Économie des fusions et acquisitions*, La découverte, Paris, 2003.
- Crépon B. et lung N. « Innovation, emploi et performances », Série des documents de travail de la de la DESE, # G9904.
- Degorre A. et Reynaud B., (2003), « Les performances des entreprises s'améliorent-elles avec une réduction de l'emploi des salariés non qualifiés et qualifiés? - Une évaluation sur données françaises (1994-2000) », document d'étude du CEPRMAP. -
- Dehejia R. et Wahba S., (1999), « Causal Effects in Non experimental Studies: re-evaluating the evaluation of training programs », *Journal of the American Statistical Association*, 94, p. 1053- 1062.
- Dickerson A., Gibson H. et Tsakalatos E., (1997), « The impact of acquisitions an company performance: evidence from a large panel of UK firms », *Oxford Economic Papers*, 49, p. 344-361.
- Fama E. F. et Jensen M.C., (1983), « Separation of ownership and control », *Journal of Law and Economics*, 26, p. 301-324.
- Hall, B.H., (1988), The effect of takeover activity on corporate research and development, in *Corporate Takeovers: Causes and Consequences*, Alan Auerbach (ed), University of Chicago Press, Chicago, 1988, p. 69-100.
- Heckman J. J., LaLonde R. J. et Smith J. A., (2000), « The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs », in *Handbook of Labor Economics*, vol 3A, Ashenfelter O. et Card D. (eds.), North Holland, Amsterdam, p. 1865-2097.
- Insee (1995). Guide d'utilisation des fichiers SUSE 3, (Paris: INSEE).
- Janod V. and Saint-Martin A., (2004), « Measuring Work Reorganization and its Impact on Firm Performance: an Estimate on French Manufacturing Firms over 1995-1999 », *Labour Economics*, 11, p. 785-798.
- Jensen, M. and W. Meckling, (1976), "Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, 3 (4), p. 305-360.
- Lerman S. et Manski C., (1977), « The Estimation of Choice Probabilities from Choice-Based Samples », *Econometrica*, 45, p. 1977-1988.
- Lichtenberg F.R., (1992), *Corporate Takeovers and Productivity*, MIT Press, Cambridge (MA), 1992.
- Manski C.F. et Mc Fadden D. (1981), « Alternative Estimators and Sample Designs for Discrete Choice Analysis », in *Structural Analysis of Discrete Data with Econometric Applications*, C.F. Manski et D. Mc Fadden (eds.), p. 2-50.
- Margolis D., (2006), « Should Employment Authority Worry about Mergers and Acquisitions? », *Document de travail du CREST # 2006-03*.
- Margolis D., (2003), « Compensation Policy, Human Resource Management Practices and Takeovers », *Document de travail du CREST # 2003-16*.
- Milgrom P. and Roberts J., (2000), *Économie, organisation et management*, De Boeck Université, Bruxelles, 2000.
- Modigliani F. and Miller M., (1958), « The Cost of Capital, Corporation Finance and the Theory of Investment », *American Economic Review*, 48, (3), 261-297.
- Nelson R. et Winter S., (1982), *An evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge, Mass., Harvard Uni. Press.
- Ravaran A., (2006), « Négocier les restructurations après la loi du 18 janvier 2005 : aspect pratiques », *Droit Social*, 3, p. 298-302.
- Ravenscraft D. J. and Scherer F.M., (1987), *Mergers, sell-offs and economic efficiency*, Washington DC : The Brookings Institution, 1987.

- Ravenscraft D. J. and Scherer F.M., (1989) « The Profitability of Mergers », *International Journal of Industrial Organization*, 7, p. 101-116.
- Rosenbaum P. and Rubin D., (1983), « The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects », *Biometrika*, 70 (1), p. 41-55.
- Rubin D., (1974), « Estimating Causal Effects of Treatments in Randomized and Non-randomized Studies », *Journal of Educational Psychology*, 66, p. 688-701.
- Shleifer, A., Summers, L.H., (1989). « Breach of trust in hostile takeovers », in *Auerbach Corporate Takeovers: Causes and consequences*, p. 33-67.
- Teece, D.J. (1986), « Profiting from technological innovation: Implications for integration collaboration licensing and public policy », *Research Policy* 15, p. 285-305.
- Tirole J. (1993), *Théorie de l'organisation industrielle*, Economica, Paris, 1993.
- Tyson A., (1992), *Who's bashing whom? Trade conflict in High technology industries*, Institute for International Economics, Washington (D.C), 1992.
- Weston J. et Weaver S., (2001), *Mergers and Acquisitions*, McGraw-Hill.
- Williamson O. E., (1985), *The economic institutions of capitalism: Firms, markets, relational contracting*, New York, Free Press.



Partie V

Cinéma et histoire :
Villes et
liberté

Cinéma et histoire

« La ville : triomphe de la liberté ? »

Dans le cadre du Festival international du film *Entre Vues* de Belfort, RECITS anime depuis trois ans un colloque « cinéma et histoire ». L'œuvre cinématographique y est considérée non pour le rapport qu'elle entretient avec la réalité, passée ou présente, qu'elle décrit, mais en tant que témoignage de son temps. La représentation du passé devient elle-même objet historique et renseigne sur les sociétés qui conçoivent et regardent les films. Les actes des deux premiers colloques ont été publiés dans la collection « Sciences humaines et technologie » (*Résistances européennes. Une mémoire cinématographique*, UTBM, 2005 et *Frontières en images. Une mémoire cinématographique*, UTBM, 2006). Avec le 700^e anniversaire de la charte de franchise de la ville de Belfort, l'édition 2006 de « cinéma et histoire » s'est penchée sur l'image ambivalente de la ville : lieu de liberté, de libération, de résistance et de combat, mais aussi de tension entre démocratie et liberté individuelle, jusqu'à l'aliénation et la violence destructrice.

***La Kermesse héroïque* ou la liberté gagnée des femmes**

Jérôme Bimbenet

« **F**emmes! Puisque les hommes sont nettement au-dessous de la situation, remplaçons les! (...) Nous nous sommes trop longtemps laissé faire. Nous avons accepté la domination des hommes parce que nos mères et les mères de nos mères la subissaient déjà (...) Donnons à la Flandre entière l'exemple d'une cité que les femmes auront sauvé de la ruine et du déshonneur par leur énergie, leur décision et leur courage. »

La harangue de Françoise Rosay aux femmes de la cité de Boom est l'un des moments clés de *La Kermesse héroïque*. Elle résume assez bien le titre de cette contribution et s'inscrit tout à fait dans l'approche envisagée par les organisateurs du colloque cette année. De plus, l'appel lancé ici par le personnage interprété par Françoise Rosay semble présager celui qu'elle lancera sur les ondes radiophoniques quelques années plus tard, en des termes bien plus virulents, pour encourager les femmes allemandes à se soulever contre Hitler.

Le film décline ainsi dès le début les questions qui encadrent ce travail : *La Kermesse héroïque* est-il un film historique? *La Kermesse héroïque* est-il le miroir de son temps, celui de la France des années 1930 et peut-il ainsi être considéré comme prémonitoire de l'attitude diversifiée des Français face à l'invasion allemande?

En outre, si le film se montre dans un premier temps fidèle à l'intitulé du colloque, il est en revanche rétif à toute approche unique. Au-delà de l'aspect purement historique, sa polysémie encourage des approches réflexives diverses, tant du point de vue de son analyse intrinsèque, de sa

réception publique et critique que de sa postérité. Tous ces points seront abordés après avoir dans un premier temps évoqué celui qui a réalisé cette œuvre majeure du cinéma français des années 1930, Jacques Feyder.

Jacques Feyder, cinéaste oublié

Jacques Feyder, de son vrai nom Jacques Frédérix, est né le 21 juillet 1885 à Ixelles dans la banlieue de Bruxelles. Il fut d'abord comédien (1910) puis devint cinéaste pendant la Première Guerre mondiale. Très rapidement, il s'imposa comme un des cinéastes majeurs des années 20 grâce surtout à son adaptation en 1921 du roman de Pierre Benoît, *L'Atlantide*, publié deux ans auparavant. Ce film apparaît comme le précurseur de la mode coloniale et exotique dont le cinéma français sera friand par la suite. Il fait un triomphe, ce qui permet à son metteur en scène d'enchaîner désormais les œuvres majeures.

Devenu français en 1928, Jacques Feyder s'embarque pour Hollywood après avoir réalisé *Les Nouveaux messieurs* dans lequel il engage un jeune journaliste pour l'assister, Marcel Carné. Il est le premier réalisateur hexagonal à tourner à Hollywood et ce ne fut pas pour y faire de la figuration. En effet, il dirige le dernier film muet de Greta Garbo, *The Kiss* ainsi que son premier film parlant *Anna Christie*, version allemande du film de Clarence Brown. Il tourne également deux films avec la star masculine de l'époque, Ramon Novarro (l'acteur de *Ben Hur*). À son retour en France, il enchaîne les succès : *Le Grand jeu* ou *Pension mimosas* et devient « l'un des réalisateurs français les plus admirés de son vivant »¹. Un réalisateur auquel il convient d'associer son épouse Françoise Rosay. Après l'apogée que représente *La Kermesse héroïque* en 1935, la carrière de Jacques Feyder ralentit. Il ne tournera plus que quatre films dont un avec Marlene Dietrich (*Le Chevalier sans armures*, 1937) et avec Michèle Morgan (*La Loi du nord*, 1942 qui sort dans une version censurée par Vichy sous le titre *La Piste du nord*)

Il meurt en 1948 en Suisse où il s'était réfugié pendant l'Occupation avec sa femme. Dès l'année suivante, sa mémoire et son œuvre sont célébrées à travers l'hommage que lui rendent tous ceux qui ont travaillé avec lui par la publication d'un ouvrage « Jacques Feyder ou le cinéma concret »².

1 Jean A. Gili et Michel Marie, « Avant propos », *Jacques Feyder*, 1895 revue de l'association française de recherche sur l'histoire du cinéma, hors série, octobre 1998, p. 3

2 Comité national Jacques Feyder, Bruxelles, 1949

Il est bon de rappeler que ce cinéaste un peu oublié aujourd'hui est à l'origine de la carrière de ses confrères René Clair ou Marcel Carné, de son épouse Françoise Rosay, des acteurs Alfred Adam, André Luguet, Albert Préjean, Gaby Morlay, Pierre Larquey, Pierre Richard Wilm. Il a donné son premier grand rôle à Simone Signoret, a fait tourner Luis Bunuel, a collaboré avec Paul Émile Victor. De par son style fluide et élégant, son succès et son influence, il est l'un des fondamentaux du cinéma français. Pourquoi dès lors un tel oubli ? Ses films auraient-ils vieilli ? Jacques Feyder fut surtout l'une des victimes du « cinéma français de qualité » décrié par la Nouvelle Vague, bien qu'il fut l'un des précurseurs du « réalisme poétique » porté au sommet par son ancien assistant Marcel Carné qu'il encouragea à tourner son premier film *Jenny*. On lui a reproché de ne pas avoir de style bien défini et des sujets trop « disparates » (Barthélémy Amengual), donc d'être dans la diversité. Il a eu du mal à trouver sa place dans la postérité des années 30 où brillèrent des cinéastes tels que les déjà cités Marcel Carné et René Clair mais aussi Julien Duvivier, Jean Grémillon ou bien sûr Jean Renoir. Des années 1930 qui donnèrent tant de chefs d'œuvres au cinéma français : *La belle équipe*, *Hôtel du nord*, *Quai des brumes*, *Les enfants du paradis*, *Les visiteurs du soir*, *Le jour se lève*, *Drôle de drame*, *La Marseillaise*, *La grande illusion*, *La règle du jeu*, *Pépé le moko*, *La Bandera*, *la Bête humaine* ou *Remorques*. Seul un film de Feyder a résisté, *La Kermesse héroïque*.

Il y a pourtant chez Feyder une vision personnelle du monde. Amengual le rappelle : « Son univers est défini par quelques traits constants : l'importance vitale de la femme, la difficulté d'aimer, d'être soi, de vivre en conformité avec ce qu'on croit, l'emprise toute bourgeoise de l'argent, le sentiment aigu de la complexité, l'ambiguïté des êtres et des existences, la prison qu'on peut dire 'pirandellienne' de la subjectivité »³. Quant au style, on y retrouve l'élégance et la virtuosité alliées à des innovations techniques et une maestria dans la direction des acteurs, toujours très naturels. Cela ne fait peut-être pas un vrai style cinématographique mais une sensation reconnaissable, une impression, une patte finalement, la « Feyder touch ».

3 Barthélémy Amengual, « La kermesse héroïque », (dir) Jean A. Gili et Michel Marie, *Jacques Feyder, op.cit.*, pp.167-172, p.167

La Kermesse héroïque

Origine et conception du film

Dès 1925, Jacques Feyder avait eu l'idée « d'aller respirer l'air de la mer du nord »⁴ et souhaitait raconter une histoire traditionnelle en costumes. Charles Spaak, scénariste belge et frère de l'un des promoteurs de la future Communauté européenne, écrivit alors une nouvelle intitulée « Les 6 bourgeois d'Alost » destinée à devenir un film muet. Frédéric Sojcher note à ce propos qu'il est intéressant « de souligner que le cinéaste quand il a la nostalgie de son pays d'origine pense à la Flandre plutôt qu'à Bruxelles ou à la Wallonie. C'est sans doute que la Flandre se prête plus à l'exploitation cinématographique ou en tout cas à l'exploration d'un film d'époque »⁵. Son choix se porte sur une farce qui aurait comme cadre la période de la Flandre mythique. Feyder précisera ensuite à Spaak qu'il voulait faire un film « en Belgique, à l'époque des grands peintres, disons Louis XIII avec un rôle de ménagère et beaucoup d'enfants pour Françoise Rosay »⁶. L'Action française pensa d'ailleurs au moment de la sortie de *La Kermesse héroïque* que l'histoire contée était empruntée à de vieilles chroniques flamandes, ce qui semble assez plausible. Il ne s'agit pas alors pour Feyder de faire un film historique, mais un film en costumes, à l'ambition clairement esthétique. L'histoire n'est en fait qu'un prétexte à la critique savoureuse d'une classe sociale que Feyder connaissait bien, la haute bourgeoisie, ceux que l'on appellerait aujourd'hui les nouveaux riches. Une classe dont il veut démonter le mécanisme à travers le grain de sable qui va venir tout faire déraiper, et ce dans une farce, un film comique, une parodie qui permet aussi de désamorcer la critique car Feyder n'était pas un cinéaste militant mais plutôt un portraitiste. Rappelons qu'il avait auparavant effectué la même démarche avec les hommes politiques dans *Les Nouveaux messieurs*.

Cette ambition affichée de critique de la bourgeoisie était d'emblée couplée avec l'ambition esthétique. Il souhaitait retrouver l'esprit des maîtres flamands. Le film serait donc pictural, avec des scènes directement inspirées des tableaux des peintres flamands, pour n'en citer que deux exemples parmi les plus connus : Le repas de noces de Bruegel et la reconstitution d'un festin d'après Jordaens. Notons d'ailleurs que le jeune héros du

4 Frédéric Sojcher, « Belgitude et Européanité dans l'œuvre de Jacques Feyder », pp.33-44, p.38

5 *Ibidem*

6 Françoise Rosay, *La Traversée d'une vie*, Paris, éd. Robert Laffont, 1974, p.198

film est un peintre nommé Bruegel qui pourrait bien être le petit-fils du grand Bruegel. La posture esthétique du film est donc assumée également par ce clin d'œil à l'histoire.

Des critiques reprocheront d'ailleurs à Feyder une certaine statique dans la réalisation, une propension à ralentir l'action pour laisser admirer une scène conçue comme une toile. Le film entier est conçu comme une succession de tableaux aux effets souvent édifiants car il s'agit aussi de donner à voir sur le XVI^e siècle. Ainsi le magistral travelling qui précède la séquence de la réunion des échevins suit Alfred Adam de sa boutique de boucher à l'hôtel de ville et dévoile le petit monde foisonnant et grouillant des rues de la ville : une sociabilité explose en parfaite osmose avec le projet esthétique du réalisateur. Feyder « adapte » la peinture flamande et rend ainsi un vibrant hommage à l'art pictural flamand des Van Eyck, Rembrandt, Bruegel, Jordaens. Rares sont les films qui par la suite tenteront cette approche. Un film récent mérite de s'inscrire dans la postérité de *La Kermesse héroïque* par son aspect pictural et son hommage à la peinture flamande, en l'occurrence celle de Vermeer, *La Jeune fille à la perle*, de Peter Webber, dont l'action se déroule cependant plus tard.

Conscient de la réussite du film, Feyder écrira : « je reste malgré tout satisfait que *La Kermesse héroïque* demeure le plus grand effort qui ait été réalisé pour vulgariser et diffuser, à travers le monde, l'art prestigieux des grands peintres de mon pays natal »⁷.

La Kermesse héroïque s'inscrit dans une tradition du film belge : l'espièglerie. Dans les années 1930 en effet, les sous-genres régionaux font florès. Ainsi, comme il y avait des films marseillais, il y avait des films belges. Accent bruxellois et bonne humeur forcenée de rigueur, à l'exemple des gentilles pochades de Gaston Schoukens, dont l'action se déroulait la plupart du temps dans des foires. Même de loin, *La Kermesse héroïque* se rattache donc à cette tradition de la farce belge.

Charles Spaak précise cependant que si *La Kermesse héroïque* est une farce énorme, elle est « beaucoup moins gaie qu'il n'y paraît. Elle fut conçue dans une époque où les alliés retentissaient encore de leur victoire de 1918. Il n'était question partout que de chauvinisme, que d'héroïsme militaire.

7 Jacques Feyder, « Souvenirs d'un cinéaste » in Jacques Feyder et Françoise Rosay, *Le cinéma notre métier*, Paris, éd. Skira, 1944, p.44

Feyder n'avait pas l'esprit conformiste. Par réaction, il situa dans les années les plus tragiques de l'histoire de son pays, une farce où ces fameux espagnols éleveurs de bûchers et tortionnaires, se montraient les plus galants hommes du monde, quand les belges – dont César a bien voulu dire qu'ils étaient les plus valeureux guerriers du monde –, se cachaient dans leurs lits à l'approche de l'ennemi. Feyder ne croyait pas les individus capables de grands sentiments durables, ne pensait pas non plus que toute une nation put être héroïque tous les jours de son histoire (...) les belges ne sont mêlés à tout ça que pour des raisons purement décoratives. L'histoire eut été tout aussi valable en France pendant la guerre de 100 ans, en Allemagne sous Napoléon, en Angleterre lors des grandes invasions »⁸.

Feyder présentait d'ailleurs le sujet du film de manière lapidaire :

« En 1610⁹, un ambassadeur des Provinces-Unies traverse les Pays-Bas avec sa suite et comme les chemins ne sont pas sûrs, avec son escorte, c'est-à-dire 24 piquiers et 24 arquebusiers. Pas un de plus. Le bourgmestre d'une petite bourgade, se souvenant des excès de la soldatesque est pris de panique et décide de faire le mort pour éviter d'héberger le diplomate. Madame la bourgmestre, révoltée par cette couardise, galvanise les femmes et organise pour l'ambassadeur et sa suite une réception triomphale; elle arrive, par la même occasion à marier sa fille selon son propre choix»¹⁰.

La nouvelle de Spaak devint un scénario. Le projet fut refusé par plusieurs productions au motif que le sujet n'était pas assez excitant et que « les femmes portant collerettes manquent de sex appeal »¹¹. C'est finalement la société allemande Tobis qui, à l'instigation de Georges Loureau son représentant en France, accepta le film. Il fallait donc le réaliser en deux versions, française et allemande, une pratique très courante dans les années 1930. *La Kermesse héroïque* devint donc une production franco-allemande et s'inscrivit dans le large corpus des œuvres issues de la coopération cinématographique entre les deux pays. Rappelons que cette

8 Charles Spaak, « Hommage à Jacques Feyder », *Jacques Feyder, op.cit.*, p.181, publié d'abord dans *Jacques Feyder ou le cinéma concret, op.cit.*

9 En fait, 1616. Une erreur qui indique bien que le sujet du film importait plus pour Feyder qu'une parfaite exactitude historique

10 Cité par Charles Ford, *Jacques Feyder*, Paris, éd. Seghers, Cinéma d'aujourd'hui, 1973, p.58

11 Françoise Rosay, *op.cit.* p. 198

coopération (pour ne pas écrire collaboration) ne s'achèvera qu'à la déclaration de guerre le 2 septembre 1939¹².

Tournage du film

Le 27 juillet 1935, jour de la Saint Jacques, est donné le premier tour de manivelle aux studios d'Épinay où a été construite une ville artificielle sous la direction de Lazare Meerson, chef décorateur. Celui-ci a « pris pour modèle les gravures flamandes et les tableaux authentiques »¹³ et a reconstitué aussi parfaitement que possible la petite ville de Boom, avec l'aide de 150 menuisiers et maçons. Les maisons sont à l'échelle $\frac{3}{4}$ afin de mieux actionner la caméra et de donner plus de stature aux personnages ainsi grandis. La grand'place a une superficie de 1 200 mètres carré, un canal a même été creusé et traverse l'ensemble du décor. Seule la séquence de l'avancée des troupes espagnoles dans les plaines flamandes a été tournée en extérieur.

Sur l'immense plateau d'Épinay, se côtoient certains jours plus de 400 figurants, tous en costumes d'époque. « Toute la figuration a revêtu des costumes dessinés d'après documents d'époque par G.K Benda, 400 types de costumes, tous en couleurs »¹⁴ ce que confirmera plus tard Françoise Rosay : tous les costumes étaient faits sur mesure et évitaient l'anachronisme. Le costumier, Georges K. Benda, qui connaissait parfaitement la période, travaillait sous le contrôle du Conservateur du Musée du Louvre, Charles Sterling. « Même les figurantes portaient des corsets (une a été renvoyée car elle a refusé d'en porter), les femmes subissaient le costume, le port altier, le port arrière »¹⁵. Tous les accessoires étaient reconstitués, y compris la vaisselle.

L'ampleur du film généra bien avant son tournage de nombreux articles et reportages dans la presse spécialisée. On pouvait y suivre pas à pas la construction des décors, la fabrication des costumes, les répétitions des acteurs. Ceux-ci, fort nombreux, ne dédaignaient pas d'accorder des entretiens et d'expliquer l'événement que n'allait pas manquer d'être ce grand film en costumes. Son budget était l'un des plus élevés des années 1930 et sa médiatisation fut à la hauteur des enjeux. Rappelons ici que

12 Tout au moins sous cette forme...

13 *Pour Vous*, 11 juillet 1935, p. 12

14 *Pour Vous*, 17 octobre 1935, p.11

15 Françoise Rosay, *op.cit.*

l'attente suscitée par une intense publicité (on dirait alors propagande) autour d'un film n'est pas un fait nouveau, ce procédé est consécutif de l'invention du cinéma.

Chaque séquence était d'abord tournée par l'équipe française du film puis on changeait les acteurs, la mise en place technique restait la même et on refaisait la scène en allemand. Seule Françoise Rosay enchaînait les deux séquences car elle parlait couramment allemand. Elle a raconté dans ses souvenirs la différence de jeu et de perception d'une scène à l'autre selon la langue. Ainsi dans la version française, Jean Murat était-il tout en charme et assez effacé, ce qui permettait à Françoise Rosay de prendre l'avantage et de paraître une maîtresse femme. Dans la version allemande, l'acteur Paul Hartmann avait plus de personnalité et Françoise Rosay, mise en position d'infériorité, redevenait simple femme. Dans la version allemande toujours, lorsqu'elle harangue les femmes du haut du balcon de la mairie, elle raconte s'être inspiré des discours d'Hitler, dans la gestuelle et dans la prononciation de l'allemand, en roulant les R. La vision simultanée des deux versions serait à n'en point douter édifiante.

Sortie du film et réception en France

La Kermesse héroïque sortit le 1^{er} décembre 1935 au cinéma Marignan sur les Champs-Élysées, au soir d'une avant-première prestigieuse qui réunissait le tout Paris. Le succès fut immédiat. La critique française fut généralement bonne qui reconnut les qualités esthétiques du film, l'interprétation remarquable de certains acteurs, Françoise Rosay en tête. En revanche, l'appréciation fut plus mitigée pour Jean Murat. Contrairement à ce qui a pu être écrit a posteriori, le film ne suscita pas de polémique lors de sa sortie française. Il y eut quasi-unanimité de la critique et du public. Dans un premier temps, le film fut reçu comme un simple divertissement, un « divertissement somptueux, peut-être trop somptueux » comme l'écrira plus tard Jean-Pierre Jeancolas¹⁶.

En 8 semaines, *La Kermesse héroïque* bat tous les records de la salle, toutes les séances sont complètes. En France, selon la revue corporative Cinématographie française¹⁷, au 10 janvier, soit après 7 semaines, le film est sorti dans 9 autres salles et a réalisé plus de 1 million de F de recettes, ce qui est un record pour l'époque.

¹⁶ *Le cinéma des français, 15 ans d'années 30*, Paris, éd. Nouveau Monde, 2005, pp. 29-44

¹⁷ N° 898, 18 janvier 36

Le film obtient le Grand prix du cinéma français, devant le favori, *Veillées d'armes*, car selon Maurice Bessy, « le jury s'est incliné devant la beauté pure » de *La Kermesse héroïque*, une « œuvre d'artiste dont s'honore grandement le cinéma français »¹⁸. Pour exacerber la curiosité, les encarts publicitaires dans la presse avaient présenté le film comme un : « Film héroïco-comique, d'une verve incessante, inspiré des grands maîtres de la peinture flamande, *La Kermesse héroïque* fait revivre la prodigieuse époque de la domination des Flandres par les Espagnols au début du XVII^e siècle. C'est la première fois que l'art et l'histoire, la reconstitution d'une veille entière, le recrutement d'armées de figurants, tous les moyens matériels dont dispose le cinéma moderne sont mis au service de galantes et joyeuses aventures »¹⁹.

L'accent fut mis sur l'importance exceptionnelle de la production, l'aspect historique, galant et joyeux du film, l'esthétisme des grands maîtres flamands. Ces trois axes se retrouvent dans presque toutes les critiques qui s'extasiaient devant la reconstitution de la ville et l'abondance des décors et des costumes. Pour François Vinneuil alias Lucien Rebatet dans *L'Action française* c'est « un spectacle avant tout plastique (...) un enchantement visuel bien rare au cinéma (...) la belle surprise c'est que les musées par la volonté de M. Feyder soient descendus dans la rue (M. Feyder) est allé beaucoup plus loin que le pittoresque d'époque, il est arrivé à suggérer jusqu'à la facture des chefs d'œuvres. (...) il ne s'est pas contenté de promener des acteurs plus ou moins bien grimés parmi de soigneuses reconstitutions. Il a pétri tous ses comédiens, tous ses figurants de l'esprit d'un Franz Hals, d'un Rubens. Il est arrivé au prodigieux résultat de faire descendre leurs personnages de vieux cadres d'ébène et de chêne sculpté sans rien leur ôter de l'aisance avec laquelle ils y furent jadis fixés (...) *La Kermesse héroïque* est authentique d'un bout à l'autre. Rien qui sente moins que la kermesse la boutique d'antiquités. Le film ne cesse pas d'être pictural. Le mouvement est continu, la caméra surprenante d'agilité, d'ubiquité »²⁰.

André Lang décrit le film comme une « admirable peinture mouvante, un troublant hommage quasiment miraculeux : celui que l'art mécanique du XX^e siècle rend au glorieux art flamand des commencements du

18 « La Kermesse héroïque obtient le Grand Prix du cinéma français », *Cinéma*, 26 décembre 35, N° 375, p. 967

19 *Paris Soir*, 30 novembre 35, p.8

20 « La Kermesse héroïque », *L'Action française*, 6 décembre 1935, p.5.

XVII^e siècle »²¹ et René Bard comme « le plus riche recueil d'estampes vivantes que le cinéma nous ait offert »²². Sorti pour les fêtes de fin d'année, *La Kermesse héroïque* déclenche l'enthousiasme de René Jeanne heureux de « voir s'animer devant nous les toiles des grands et des petits maîtres flamands... tout cela constitue un très beau jouet pour grands enfants en cette saison de Noël et du Jour de l'An... »²³.

C'est donc l'aspect esthétique qui attire d'abord l'attention des critiques. L'analyse cinématographique vient ensuite. Le film révèle le classicisme de sa forme : il respecte la règle des trois unités. Unité de temps (une journée et une nuit, 24 heures), unité de lieu (Boom), unité d'action (une seule histoire dans la continuité) Ce cadre sert une histoire truculente à laquelle la majorité des critiques français sont sensibles comme en témoignent ces quelques exemples :

« Un film splendide et divertissant » (*Le Figaro*, 8 décembre, p. 7).

« Un très beau film plein d'esprit et d'élégance, de verve et de malice, de luxe et d'éclat. Un film d'artiste qui ne plaira pas seulement aux intellectuels mais à la foule » (René Lehmann, *L'Intransigeant*, 5 décembre, p. 9).

« Voilà un sommet du cinéma » (Maurice Bessy, *Cinéma*, 12 décembre, n° 373).

« Jacques Feyder vient de nous donner son chef-d'œuvre » (Émile Vuillermoz, *Le Temps*).

« Ce film mérite de connaître le grand succès et il le connaîtra. » (René Jeanne, *Petit Journal*).

Il aura effectivement un grand succès.

Si l'accueil en France fut favorable, le film suscita des polémiques et des incidents en Belgique et aux Pays-Bas.

Réception et perception à l'étranger

Lors de la première de *La Kermesse héroïque* à Anvers, les Flamingants ont vigoureusement protesté. Aux vociférations se mêlèrent bientôt du poil à gratter et des rats. De nombreux spectateurs furent expulsés. « C'était un film qui prêtait à imagination » dira plus tard Françoise Rosay tandis que Jacques Feyder écrira dans ses souvenirs : « Projection interrompue plusieurs fois chaque soir, à Amsterdam comme à Anvers, clameurs sauva-

21 « La Kermesse héroïque », *Pour Vous*, 5 décembre 1935 p.6

22 « La Kermesse héroïque », *Gringoire*, 13 décembre, p.21

23 « La Kermesse héroïque », *Le Petit Journal*, 6 décembre 1935, p.7

ges, combattues par des applaudissements d'autant plus effrénés, boules puantes, lâchers de rats, destruction des fauteuils, 38 arrestations à Anvers, charges de gendarmes, 27 arrestations à Amsterdam, service de police renforcé à Bruxelles, interdiction à Bruges, manifestations à Gand... »²⁴.

En fait, il n'y a pas eu autant de manifestations que cela mais elles étaient bruyantes. Les Flamingants troubles fête sombrèrent dans la Collaboration durant la guerre. La Cinématographie française du 22 février 1936 rappelle que leur idéologie s'alimente à l'hitlérisme et que *La Kermesse héroïque* fut bien victime de cabales. L'objet divertissant est devenu enjeu politique au cœur d'une lutte d'influence et d'une tentative de déstabilisation des autorités belges et néerlandaises. La presse française réagit en dénonçant l'attitude fascisante des flamingants. Il est vrai que certains avaient pu voir dans le film une posture peu reluisante des édiles flamandes, oblitérant l'aspect parodique de l'histoire. Le film fut interdit dans plusieurs villes de Belgique dont Anvers et Gand.

La version allemande, *Die klugen frauen*, est présentée au Kapitoll de Berlin le 16 janvier 1936. L'ambassadeur de France, André François-Poncet, était anxieux car il pensait (ils étaient nombreux dans ce cas) que les Allemands percevraient le film comme un rappel de l'occupation de la Ruhr par les armées françaises quelques années plus tôt. Jacques Feyder va même plus loin : « Il (l'ambassadeur) craignait que le public allemand ne vît dans ce film une allusion à l'occupation de la Ruhr par les troupes noires (!) »²⁵. Le soir de la présentation, François-Poncet présente Jacques Feyder et Françoise Rosay à Goebbels : « Monsieur le Ministre, c'est un petit film, c'est une petite histoire. » Goebbels lui coupe la parole : « Je sais, c'est un très beau film, je l'ai vu cet après-midi »²⁶.

Et « Berlin fit à l'ouvrage un accueil triomphal »²⁷.

La Kermesse héroïque connut une carrière internationale, parfois houleuse comme l'indique sa condamnation par la National Legion of Decency lors de sa sortie américaine. Le film n'en obtint pas moins de nombreux prix. Il fut nommé à la Coupe Mussolini du Festival de Venise 1936 où Jacques Feyder obtint la récompense de meilleur metteur en scène pour la version alle-

24 Jacques Feyder, « Souvenirs d'un cinéaste », *op.cit.*, pp. 42-43

25 *Ibidem*, p. 42

26 Françoise Rosay, *op.cit.*

27 Jacques Feyder, « Souvenirs d'un cinéaste », *op.cit.*

mande. Après le Grand prix du cinéma français en 1935, il fut également meilleur film étranger au National Board of review, aux États-Unis en 1936, meilleur film étranger au New York Film Critics Circle awards en 1937 et meilleur film étranger au Kinema Junpo Awards au Japon en 1938.

Il fut d'autre part le second film de cinéma à être diffusé à la BBC le 7 octobre 1938.

Repris en salles en France en 1951, il n'est plus guère diffusé à la télévision.

Axes de réflexion

La Kermesse héroïque est-il un film historique ?

Dans un entretien à Cinémonde (14 novembre, N°369, pp. 844-845), Françoise Rosay met les choses au point : « *La Kermesse héroïque* n'est pas à proprement parler un film historique mais un film d'époque. Feyder en réalisant cette farce truculente a tenu avant tout à situer son sujet »²⁸.

Jacques Feyder n'avait pas l'ambition de réaliser un film historique mais d'inscrire une histoire dans un contexte historique, ce qui est fort différent puisque dans ce cas la véracité des faits cesse d'être une préoccupation. En revanche, le contexte choisi invite au respect de la vraisemblance des décors et des costumes. On peut d'ailleurs présenter *La Kermesse héroïque* comme un film en costumes, comme on disait naguère. Toutefois, et là est l'intérêt de la question posée, le contexte choisi par Feyder n'est pas neutre et il apparaît une véritable collusion entre le personnage de fiction joué par Jean Murat et le véritable duc d'Olivarès dont le portrait à cheval peint par Velazquez a servi de modèle au costume du rôle. Feyder a-t-il appelé son personnage « Olivarès » sciemment ? On peut le supposer, qui amène ainsi une certaine crédibilité « historique » dans l'action. Le vrai duc d'Olivarès était un grand d'Espagne, Premier ministre très autoritaire de Philippe IV, dont l'un des faits d'armes fut d'avoir réactivé la guerre contre les Provinces-Unies en 1621, annulant la trêve dont profite encore en 1616 la ville de Boom. Il n'est pas certain que le vrai duc d'Olivarès ait jamais pénétré aux Pays-Bas espagnols mais il est troublant de constater la rencontre à travers ce personnage entre la réalité historique et la fiction historique. *La Kermesse héroïque* utilise l'histoire. Évoquons donc l'histoire.

28 Hélène Amsler, « Dans le village de Boon (sic) va s'ouvrir la Kermesse héroïque », *Cinémonde*, 14 novembre 1935, n° 369, pp. 844-845

La date tout d'abord : 1616. C'est l'année de la mort de Shakespeare et de Cervantès. Rien de plus quant à l'évènementiel.

Le lieu : Boom. La ville existe-t-elle ? La prospérité montrée par le film est-elle historiquement plausible ?

Boom est une petite ville située dans la banlieue d'Anvers, à quelques pas de l'autoroute, sur le fleuve Rupel. Boom fut d'abord une étape sur le chemin d'Anvers, un lieu de rencontre sous un grand arbre qui donna son nom à l'endroit : « paroisse de l'arbre anonyme », « de parochie van de naemenlose boome », cité dès 1309. C'est l'incendie d'Anvers en 1546 qui favorise l'essor de la cité. En effet, celle-ci est sise sur une épaisse couche d'argile facile à extraire et s'est spécialisée dans la fabrique de briques. Après 1546, la loi interdit la reconstruction de maisons en bois et Boom connaît un développement important de l'exportation de ces briques, facilité grâce au fleuve navigable et à la proximité du canal de Willebroek. Le transport des briques s'effectue depuis le port où fut également construit un chantier naval. Le nom de la ville devient définitif en 1663.

L'action de *La Kermesse héroïque* prend place en plein essor d'une ville dont la nouvelle prospérité s'oppose de fait au déclin d'Anvers. Un déclin qui avait débuté avec l'incendie et qui se poursuivra inexorablement à la suite de la création des Provinces-Unies et de la suprématie du port d'Amsterdam. Anvers perd en effet plus de 60 % de sa population au début du XVII^e siècle. C'est la revanche de la petite ville de banlieue sur la capitale économique du siècle précédent. Le film montre très bien la prospérité de ces « nouveaux riches » qui font comme les autres, la scène du portrait des échevins au début du film est à cet égard significative, le modèle est celui de la réussite de la grande ville. On voit que le boucher ou le poissonnier appartiennent à l'élite sociale de la ville et qu'ils siègent au conseil municipal. Toute la ville bruisse de cette récente prospérité à laquelle elle va s'accrocher. Par cet aspect social et économique, Feyder fait œuvre sinon d'historien, du moins d'observateur d'un petit monde villageois en devenir. Outre le contexte spécifique de la ville de Boom, il faut envisager plus globalement le contexte général dans les Flandres en ce début de XVII^e siècle. Une histoire généralement méconnue des Français.

Rappelons en les faits saillants.

Au XVI^e siècle, la région appartient à l'Espagne. Charles Quint avait hérité de l'empereur Maximilien son grand père onze provinces de l'Artois à

la Hollande, il en ajouta six durant son règne. Les 17 provinces passèrent ensuite à Philippe II. Détail intéressant, ce sont des femmes qui ont directement gouverné ces provinces jusqu'en 1567 (Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, Marguerite de Parme). En 1568, éclate ce que l'on nommera la « révolte des gueux », une révolte de toutes les provinces contre l'occupation espagnole. Cette guerre va durer 80 ans, on l'appelle donc aussi « guerre de 80 ans ». La révolte est menée par Guillaume le Taciturne et s'attaque aux symboles catholiques. Les 7 provinces du nord des Pays-Bas espagnols sont calvinistes et veulent s'émanciper de la tutelle ibérique. En répression, Philippe II envoie le duc d'Albe qui fit régner la terreur (épisode mythique de la mort d'Egmont, personnage que Feyder a d'ailleurs interprété au début de sa carrière). La guerre en continue de plus belle. Anvers est la place forte des gueux. En 1579 les 7 provinces du nord, calvinistes, font sécession (Union d'Utrecht) et répudient en 1581, par l'Acte de La Haye, l'autorité de Philippe II d'Espagne. Les provinces catholiques du sud sont reconquises par les Espagnols.

Il s'agit là fondamentalement d'une guerre de religion qui s'insère entre la déflagration française des années précédentes et la Guerre de 30 ans qui ensanglantera l'Europe quelques années plus tard. Les Provinces-Unies nouvellement fondées continuent leur lutte contre une Espagne qui ne les reconnaît pas.

En 1609, à l'instigation de la France, est signée une trêve qui durera douze ans. Les Provinces-Unies sont reconnues officiellement par l'Espagne en 1648 (traité de Munster au sein des Traités de Westphalie). Les Pays-Bas espagnols passent alors sous domination de la maison d'Autriche en 1713 (traité d'Utrecht). Il faut attendre les conséquences de la Révolution française pour la proclamation des états de Belgique en 1790.

On le voit, c'est dans une histoire complexe et mouvementée que s'insèrent l'année 1616 et la croissance de Boom. L'action se déroule durant la trêve, ce qui favorise un peu plus la croissance, les Espagnols n'exerçant plus à ce moment une forte pression financière. Pourtant, le passage des troupes espagnoles provoque la panique car la mémoire des horreurs passées est encore présente. Le sac d'Anvers bien sûr mais aussi les exactions des troupes du duc d'Albe, quarante ans auparavant.

C'est au cœur de ce traumatisme que se situe la scène fracture du film, qui semble hors de propos dans une comédie, une scène réaliste d'une rare violence. Il s'agit d'une séquence qui montre ce qui pourrait arriver

si les Espagnols mettent Boom à feu et à sang. Il ne s'agit pas de souvenirs personnels car le sac d'Anvers avait eu lieu 40 ans plus tôt. Cette scène est au conditionnel. Gilles Jacob évoquait à son sujet un emploi « remarquable et intéressant du conditionnel au cinéma »²⁹.

Ainsi, la prospérité de Boom est fragile et personne n'est prêt à la voir remis en cause. La prospérité a entraîné une liberté dont on sent le souffle dans le film, à moins que ce ne soit la liberté due à l'effondrement d'Anvers qui n'ait engendré la prospérité? Quoi qu'il en soit, Boom prend son essor en s'affranchissant de la métropole Anvers, se constituant ainsi une bourgeoisie marchande dont la réussite rejaillit sur l'ensemble de la population.

Mais cette réussite a un coût, elle engendre une certaine paresse, une certaine indolence qui ne sied guère à l'esprit du temps. La milice ne sait pas tirer, les échevins ont peur, le bourgmestre vit dans l'oisiveté et l'insouciance. Tandis que les hommes palabrent dans l'illusion d'un pouvoir qui s'évanouit, les femmes maintiennent le quotidien et s'immiscent peu à peu au cœur du dispositif décisionnel. L'arrivée de la troupe rompt l'isonomie et chacun est prêt à toutes les concessions pour préserver la liberté et la prospérité chèrement acquises. La tranquillité et le confort ne peuvent être remis en cause par l'intrusion d'un élément exogène, l'Espagnol. Alors on temporise, on lui trouve des points communs, on fraternise, on s'offre, on l'intègre, on le fait sien, on le digère. Le « on » ici, ce sont les femmes. Elles nous renvoient directement au titre de cet article « la liberté gagnée par les femmes ». Les femmes prennent donc en main la défense et l'honneur de la ville devant la déchéance et la lâcheté masculine. Il n'est guère surprenant qu'elles confisquent momentanément le pouvoir pour affronter l'Espagnol dès lors que les hommes se cachent. La ville devient une cité des femmes, les soldats espagnols s'en étonnent : « Rien que des femmes aux fenêtres, l'étrange ville! »

Comment les critiques de l'époque ont-ils perçus cette approche pour le moins originale de la défense de la ville?

René Jeanne évoque la « bonne humeur gaillarde » du film et rappelle que les Espagnols qui sont « autrement séduisants et fringants que les bons bourgeois de Boom font la conquête de ces dames et durant la nuit d'innombrables couples se forment qui n'ont pas été unis en des liens légaux... »³⁰. Pierre Wolff va plus loin

29 Philippe Rocher, « L'amour se vit et ne se montre pas, La Kermesse héroïque », www.critikat.com/article.php?id_article=194).

30 « La Kermesse héroïque », *Le Petit Journal*, 6 décembre 1935, p. 7

« Et c'est la débauche : chaque femme choisit son Espagnol, Cornélia prend le duc et grâce à son infidélité, sa fille se mariera selon ses vœux »³¹.

Rien de très choquant au fond, peut-on alors créditer *La Kermesse héroïque* d'un message féministe ? La « prise de pouvoir » des femmes n'est qu'un épiphénomène temporaire, les choses rentrent dans l'ordre à la fin par la grâce même de celles qui avaient provoqué le dérèglement. La subversion est passagère, il ne s'agit pas de révolution féministe, le film tend seulement vers un féminisme de bon aloi où les femmes reprennent vite leurs places derrière leurs maris, après avoir quand même donné libre cours à leurs fantasmes.

Les femmes ont profité de la présence des troupes espagnoles pour s'accorder un espace de liberté. Le rêve n'aura duré qu'une nuit. En sautant la liberté de Boom, les femmes ont pu s'insérer dans l'interstice momentané laissé vacant par l'absence des maris. Quand Maurice Bessy écrit « Madame la bourgmestre était féministe avant la lettre »³², il n'évoque sans doute pas les luttes fondamentales menées par les suffragettes ou les revendications françaises encore timides. Certes, le discours de Françoise Rosay peut apparaître comme « féministe avant la lettre ». Mais l'attitude naïve de certaines femmes et la scène d'accueil des Espagnols où les oies précèdent les femmes dans une démarche comparable laissent percer l'ironie de la situation.

L'humanité décrite par Feyder n'est pas tendre, des hommes arrivistes, veules et lâches ; des femmes tentées par leur libido qui ne vont pas au bout de leur prise de pouvoir. Ce qui en 1616 n'était pas concevable. Qu'en est-il en 1935 ? Il faudra attendre l'année suivante pour que le Front populaire nomme trois femmes au gouvernement. Des femmes qui toutefois ne votent pas. L'Assemblée nationale donnera six fois son accord pour attribuer le droit de vote aux femmes, dont une fois le 1^{er} mars 1935 et la dernière fois en 1936. Mais le Sénat n'inscrira jamais la loi à son ordre du jour et les femmes devront attendre la fin de la guerre.

***La Kermesse héroïque* miroir de son temps ?**

Au-delà du divertissement, *La Kermesse héroïque* peut apparaître comme un reflet de la société française des années 1930. Le cinéma est toujours

31 « La Kermesse héroïque au Marignan », *Paris soir*, 7 décembre 1935, p. 11

32 *Cinéma*, 14 novembre 1935.

le miroir de son temps, d'autant plus que Feyder souhaitait saisir la haute bourgeoisie de son époque à travers une histoire du passé. Un procédé assez courant dans le 7^e art. Que peut-on ainsi déceler dans les images et l'histoire qui sont proposées ici ?

Deux options semblent s'offrir aux bourgeois pour conserver le bonheur et la prospérité.

- Pour les hommes, la lâcheté, le renoncement, l'effacement devant le danger potentiel, amplifié par une hystérie collective consécutive de la rumeur, de la remémoration lointaine d'événements dramatiques. Les hommes sont sensés se défendre et défendre la ville par les armes. Ils sont ridicules et en ont oublié le fonctionnement, comme le montre non sans moquerie la première scène du film. Le confort amollit jusqu'à la volonté, ils sont indignes de leurs responsabilités, pleutes et ne sont au pouvoir que parce qu'ils sont des hommes. Que montre alors Feyder, les Pays-Bas espagnols de 1616 ou la France de 1935 endormie sur ses lauriers ?

Le réalisateur assumait clairement son choix d'aller à contre courant de l'ambiance dominante, teintée de chauvinisme, de pacifisme et du souvenir la Grande Guerre. Malgré les troubles politiques d'un régime instable, la France avait gagné en confort, jetant un voile pudique sur les événements allemands pour échapper à la moindre implication, à la moindre complication d'ordre militaire. Opposé au triomphalisme ambiant, Feyder avait senti à l'évidence que la paix était malade. Il a également toujours admis vouloir dénoncer la bourgeoisie. En évoquant celle de 1616, nul doute qu'il ne pense à celle de 1935, à la passivité, à la mollesse, rejoignant d'ailleurs le discours de la droite extrême (et d'autres) sur la décadence.

- Pour les femmes, la solution passe par l'intégration de l'Autre dans le corps social, fut-ce momentanément. Ce qui n'est pas sans ambiguïté puisque les femmes frustrées de *La Kermesse héroïque* ne se font guère prier pour se jeter dans les bras des exotiques Espagnols et tenter d'assouvir leurs fantasmes derrière le « sacrifice » salvateur de la cité. La lâcheté et le manque de virilité vont de pair, ce que les femmes signifient clairement à leurs maris par leur attirance envers les beaux hommes du sud, jeunes, vainqueurs, portant uniformes et magnant si bien les armes (au contraire de la milice locale).

Ainsi, si la lâcheté et le renoncement ne sauvent rien, la collaboration – fut-elle passagère – permet la sauvegarde de l'intégrité de la ville. Pour combien de temps ? Que se passera-t-il lors du passage d'une autre colonne quand la trêve sera rompue ? Aucune des deux options montrées par le film ne paraît être la meilleure. En fait, Feyder a réalisé un film pacifiste à son corps défendant, c'est pour cela qu'il fut perçu plus tard comme munichois. *La Kermesse héroïque* était représentatif d'un esprit d'esprit et témoignait de la mentalité de son temps. Il a dénoncé un pouvoir politique déficient. Certains ont pu penser qu'il incitait au renoncement face à l'ennemi. Ainsi Henri Janson qui dès 1936 qualifie le film de « nazi », laissant toute possibilité à une éventuelle invasion allemande³³. Il est vrai que quelques dialogues peuvent prêter à confusion et annoncer voir prôner la collaboration. Ainsi quand l'aubergiste se laisse convaincre par sa femme de recevoir les Espagnols donne-t-il la consigne à son personnel d'être « bien poli avec l'envahisseur » avant d'admettre, satisfait que « il n'y a que l'armée, n'importe quelle armée pour faire marcher le commerce. »

Une attitude de soumission d'autant plus marquée qu'elle est générée par la peur alors que les Espagnols n'ont à l'évidence aucune intention belliqueuse. Leur victoire est d'autant plus éclatante qu'ils n'ont finalement guère concédé au petit matin (la ville sera exonérée de taxes pendant un an) alors qu'ils ont cueilli les avantages et les bénéfices du renoncement de Boom. La paix est à ce prix, un vil prix pour une paix somme toute bien fragile. En ce sens, le film préfigure le renoncement munichois trois ans plus tard, ce que Janson avait pressenti. Mais Feyder ne peut être accusé d'une quelconque collusion avec l'ennemi (son attitude ultérieure démontre le contraire), il est simplement un artiste sensible à l'état d'esprit de son temps et les lapsus de la société, chers à Marc Ferro, transparaissent au travers des images et des dialogues du film. En ce sens, le film est le reflet de son temps.

Conclusion

Naguère souvent diffusé à la télévision, *La Kermesse héroïque* n'est même pas édité en DVD en France. Pourtant, comme le disait Cocteau, « le film a gagné sa cause en appel » et a su dépasser les vicissitudes de sa sortie. Il faut quand même rectifier une légende, Feyder et bien d'autres

33 Il reviendra sur ses propos dans *Cinémonde* le 9 juin 1948.

ont écrit que les critiques françaises avaient été peu favorables au film. Hors à la lecture d'un grand nombre d'entre elles, cela apparaît faux. Il y a certes ici et là des réserves, quant à l'interprétation d'un ou l'autre des acteurs, quant à la minceur de l'intrigue ou parfois quant à la statique de certaines scènes qui doivent évoquer des tableaux. Mais l'ensemble de la critique est très favorable, généralement très positive, admirative de l'aspect esthétique et de la reconstitution historique. Le film fut minoré après la disparition de Jacques Feyder. Il devenait difficile de faire le poids face aux classiques de Carné, Renoir, Clair ou Duvivier. Au-delà des quelques réserves qui paraissent aujourd'hui injustifiées, le film mérite la reconnaissance. Sa projection lors du festival Entre Vues a déclenché des salves de rires et des applaudissements. Les spectateurs ont remarqué la modernité de la mise en scène et du propos, plutôt subversif et assez osé pour l'époque. Il apparaît ainsi que *La Kermesse héroïque* était un film en avance sur son temps. Il faut donc le revoir aujourd'hui détaché de toutes les contingences contextuelles des années 30 et l'apprécier comme le chef-d'œuvre fastueux de son auteur, une superbe comédie qui a traversé l'histoire du cinéma et dont la pertinence est toujours actuelle.

La liberté entrevue dans *The Immigrant* de Chaplin et dans les *Récits d'Ellis Island* de Perec et Bober

Pauline Peretz

Au cinéma, New York fait rarement figure de ville de la liberté. Pour ceux qui y vivent, elle est généralement source d'épreuves, à moins d'être un lieu de transgression et de débauche. Pour ceux qui, pleins d'espoirs, s'y rendent, elle ne reste que brièvement la métropole aux rues pavées d'or dont rêvaient les immigrants à la fin du XIX^e siècle. *The Immigrant* de Charlie Chaplin et les *Récits d'Ellis Island* de Georges Perec et Robert Bober tentent pourtant de saisir le moment fugitif où New York, vue du bateau, fait encore figure de promesse, même si s'y annoncent déjà l'aliénation et la déception dont les immigrants font vite l'expérience une fois traversée Ellis Island. Ce lieu, par lequel ont transité 12 millions de migrants entre 1892 et 1954, espace intermédiaire entre la traversée en bateau et l'arrivée sur le sol américain, dit déjà beaucoup de New York. Car, ville cosmopolite par excellence, construite par des vagues successives de migrants, elle est irrémédiablement marquée par la mémoire de cette « usine à faire des Américains » (G. Perec), aujourd'hui entretenue par le Musée de l'immigration créée en 1990. De même, l'ombre d'Ellis Island, toujours visible depuis le bas de la ville lorsqu'on regarde en direction du New Jersey, continue de planer sur New York. Comme l'a écrit Jérôme Charyn dans *Métropolis*, les sirènes d'Ellis Island résonnent encore sur Manhattan : « Voilà ce qu'est New York, un hurlement dans la tête, un grand bavardage de voix, comme la chanson d'une sirène, les sirènes d'Ellis Island »¹.

¹ Charyn Jerome, *Métropolis. New York comme mythe, marché et pays magique*, Paris, Éditions Métropolis, 2000, p. 39

Ces deux films, une fiction et un documentaire, proposent deux lectures très différentes du processus au terme duquel les immigrants sont autorisés à fouler le sol américain et à atteindre la ville censée incarner la liberté : burlesque dans le cas de Chaplin, réflexive et douloureuse dans celui de Perec et Bober. Ces deux films sont également porteurs de deux visions fondamentalement différentes d'Ellis Island, le premier la considérant comme une porte d'entrée vers les États-Unis, le second comme une antichambre filtrante.

The Immigrant (à tort traduit par *L'Émigrant* en français : le film ignore pourtant totalement le départ d'Europe!) propose un regard tendre et ironique sur l'arrivée en Amérique d'un *greenhorn* et sur les déboires qu'il rencontre dans sa nouvelle vie new-yorkaise. S'il manifeste une sympathie évidente pour les immigrants, tout en tournant en ridicule leur mue maladroite en Américains véritables, il ne prend pas directement parti dans le débat qui oppose alors violemment les nativistes et les partisans de la libre immigration. Datant de 1917, le film est en effet tourné dans un contexte fort propice aux premiers : cette année-là, les défenseurs du contrôle obtiennent l'adoption du *Literacy Test* qui vise à refouler les migrants les moins qualifiés – de fait ceux issus d'Europe méridionale et orientale –, première étape d'une refermeture des portes de l'Amérique qui aura lieu en 1921 et 1924 avec l'adoption des lois sur les quotas. On retrouve dans *The Immigrant* le personnage de *little tramp*, qui a fait sa première apparition sous les traits de Chaplin dans *Kid Auto Races at Venice* en 1914. Ce personnage qui essaie d'agir avec dignité et conformément à l'étiquette en dépit de son évident statut de marginal a déjà acquis une certaine popularité en 1917. Dans *The Immigrant*, son rôle consiste à faire rire les ouvriers et les immigrants : à travers le miroir grossissant que leur tend Chaplin, ceux-ci se retrouvent tels qu'ils sont arrivés aux États-Unis dans ce *greenhorn* mal dégrossi, tout en s'enorgueillissant de la distance qui les sépare désormais de ces migrants certes touchants, mais aussi pathétiques.

Réalisés bien après la fermeture d'Ellis Island en 1954, les *Récits* offrent la perspective réflexive et critique de deux Français d'origine juive polonaise, Bober et Perec, sur les conditions dans lesquels des millions d'immigrants ont pu entrer aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle. En 1979, ils invitent à une méditation sur un lieu longtemps abandonné et livré au pillage, un lieu où règne désormais la désolation malgré sa classification comme monument historique par le président Lyndon Johnson en 1965. En suivant une visite organisée par un ranger, la première partie (« Traces ») de ce documentaire s'interroge sur l'attraction que continue d'exercer Ellis

Island sur les enfants et petits-enfants d'immigrés. Pour les deux auteurs, dont les parents et grands-parents auraient pu immigrer aux États-Unis au lieu d'aller en France où certains d'entre eux ont été raflés avant de finir dans les camps nazis, ce lieu est également prétexte à l'écriture d'« une autobiographie probable »².

En dépit d'ambitions et de points de vue radicalement différents, ces films retracent tous deux les étapes, perçues comme dérisoires par l'un tragiques par l'autre, par lesquelles, jusqu'en 1924, un Européen peut devenir un Américain. Suivons, en compagnie de *little tramp* et du ranger d'Ellis Island, le périple qui conduit les immigrants de la haute mer à Manhattan, et qui constitue la trame narrative de ces deux films.

Les hommes et les femmes qui arrivent aux États-Unis par Ellis Island ont pour la plupart été chassés d'Europe centrale et orientale par la misère, la famine ou l'oppression politique, raciale et religieuse. Mais, contrairement à l'idée qu'une longue tradition historiographique a contribué à populariser³, ils ne sont pas tous des paysans mal dégrossis. Ainsi, les travaux de John Bodnar ont établi qu'ils ont déjà eu, avant d'arriver en Amérique, une première expérience du capitalisme (à travers un travail dans la grande industrie ou l'utilisation des nouveaux moyens de transports) et qu'ils ne sont pas ces individus issus d'un monde pré-industriel et archaïque, dont l'existence serait restée placée sous le sceau de la tradition. Ils se sont souvent déjà éloignés de la religion et ont, pour nombre d'entre eux, déjà embrassé le radicalisme politique⁴.

Dans les deux œuvres cinématographiques, pourtant, les immigrants apparaissent comme des ruraux encore marqués par le poids des préjugés religieux et, à plusieurs reprises, comme les porteurs d'une idéologie hostile au progrès. Dans *The Immigrant*, l'aspect extérieure des migrants effectuant le voyage les place indiscutablement du côté de la tradition : les hommes portent le chapeau, melon pour *little tramp* de style turc pour d'autres passagers, et sont pour la plupart encore barbus, les femmes gardent les cheveux couverts et, pour celles d'entre elles qui sont veuves, restent habillées de noir. À la même époque, la littérature donne des arrivants une image très similaire : les retrouvailles à Ellis Island ou à Battery Park

2 Huglo Marie-Pascale, « Mémoire de la disparition : Récits d'Ellis Island, l'album », *Protée, Revue internationale de théories et de pratiques sémiotiques*, vol. 32, printemps 2004.

3 Voir par exemple Handlin Oscar, *The Uprooted*, Boston, Little, Brown, 1953.

4 Bodnar John, *The Transplanted : A History of Immigrants in Urban America*, Bloomington, Indiana University Press, 1985.

sont l'occasion pour celui qui a devancé sa famille en Amérique de tourner en ridicule l'accoutrement et les traditions de ceux qui le rejoignent. Ainsi, chez Abraham Cahan, Yekl, « le fiancé importé », suscite les moqueries de la plus grande partie de sa future belle-famille. L'effroi des arrivants face aux transformations de ceux qu'ils retrouvent à New York donne aussi matière à des scènes cocasses : dans *L'or de la terre promise* de Henry Roth, la mère de famille ne reconnaît plus son mari venu la chercher avec son enfant au bateau, parce qu'il a coupé sa barbe et troqué ses habits noirs traditionnels pour une tenue américaine!

Soixante-dix ans plus tard, les *Récits d'Ellis Island* perpétuent cette idée d'une différence fondamentale entre l'avant et l'après, entre l'émigrant de l'Ancien Monde et l'immigrant du Nouveau. Certaines des photographies réalisées à la fin du XIX^e siècle par Lewis Hine à Ellis Island et filmées par les auteurs véhiculent l'image de migrants ruraux désarçonnés par la bureaucratie moderne – mais on y voit aussi des migrants qui, ayant voyagé en première classe, ont revêtu des habits soignés avant d'accoster. L'insistance de Bober et Perc sur la rupture que constitue l'arrivée à Ellis Island alimente également le mythe de l'Ancien Monde. L'accoutrement du migrant et ce qui nous est dit de sa crainte le placent indiscutablement du côté du passé. Ce n'est qu'une fois traversé le sas d'Ellis Island que l'immigrant devient autre, une fois son nouveau nom adopté (Appletree, Applebaum ou Appelberg!). Cette description quelque peu inexacte des migrants est peut-être à comprendre, avec Hasia Diner, comme une forme de complaisance des nouveaux Américains et de leurs descendants ou sympathisants – historiens, écrivains ou cinéastes – à l'égard de leur succès : en augmentant la distance existant entre les *greenhorns* et eux-mêmes, ils peuvent contempler avec encore plus de fierté le chemin parcouru et les obstacles surmontés depuis la traversée sur le bateau⁵.

À la fin du XIX^e siècle, cette traversée de l'Atlantique d'une durée de dix jours se fait dans des conditions d'insalubrité et de promiscuité qui peuvent avoir raison de la santé des migrants, surtout de ceux qui voyagent en troisième classe, agglutinés dans l'entrepont ou serrés à fond de cale. Dans *The Immigrant*, la salle à manger du bateau est tout à fait correcte, mais la nourriture y est rare. Le bateau ne cessant de tanguer, les passagers voyageant sur le pont sont malades lorsqu'ils ne sont pas écrasés par leurs voisins catapultés sous l'effet de la houle. Dans les *Récits d'Ellis Island*, les

5 Diner Hasia, *Lower East Side Memories. A Jewish Place in America*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2000.

visages hagards des immigrants à leur arrivée, photographiés par Hine ou par d'autres, suggèrent l'extrême dureté de la traversée. Douleur, celle-ci l'est aussi parce qu'elle est nécessairement un moment de doute. Les questions se bousculent alors dans l'esprit des migrants déracinés : la décision d'émigrer était-elle la bonne ? Que va-t-on trouver à New York si l'administration américaine autorise l'entrée ? Va-t-on reconnaître les siens ? Cette inquiétude est quelquefois oubliée le temps des jeux et de la détente. Dans *The Immigrant*, l'insouciance semble régner parmi des passagers obnubilés par la séduction, la pêche ou le gain au jeu, et sans cesse distraits par la danse, la musique ou le corps à corps censé régler les contentieux.

La dureté de la traversée accentuée, par contraste, la magie de l'apparition de Manhattan. Dans la scène devenue mémorable de *The Immigrant* dans laquelle les transplantés découvrent la Statue de la liberté, leur regard émerveillé et plein d'espoir devant cet avant-poste de New York, symbole du « golden land », est éloquent. Il donne tout son sens à la mission de protectrice « des exilés » que la poétesse Emma Lazarus a voulu conférer à la Statue, encerclée par les flots sur son îlot de Bedloe's Island, dans son poème « The New Colossus ». Le spectateur pense immédiatement à la scène d'arrivée tout aussi émouvante qu'a donné à voir cinquante ans plus tard Elia Kazan dans *America, America!* Lors de l'ouverture des *Récits d'Ellis Island*, la caméra se détourne du visage des immigrants et, au lieu de nous montrer les émotions qui les animent, nous donne à voir l'incroyable panorama offert à leur regard. La caméra effectue un travelling du skyline de Manhattan (on voit le quartier financier dominé par le World Trade Center aujourd'hui disparu, là où les immigrants voyaient une ville dominée par la pointe du clocher de Trinity Church) aux installations d'Ellis Island, vers lesquelles la caméra comme le bateau sur laquelle elle est installée est rejetée : la ville entrevue est aussitôt refusée ; les formalités d'immigration doivent préalablement être accomplies.

Les deux films proposent des visions diamétralement opposées de ce passage obligé. Depuis 1892, Ellis Island remplace Castle Garden comme lieu d'accueil et de sélection des immigrants aux États-Unis. Les capacités de cet ancien fort situé à Manhattan sont devenues insuffisantes pour accueillir et contrôler 5 000 personnes par jour. Les formalités ont donc lieu jusqu'en 1924 à bord de cette île située au large de Manhattan, sur laquelle des bâtiments de taille massive ont été construits à dessein. Dans *The Im-*

migrant, le passage en Amérique n'est qu'une simple formalité. Le contrôle des papiers a d'ailleurs lieu de manière expéditive sur le bateau et non sur l'île. Or, dans les faits, seuls les immigrants qui ont suffisamment d'argent pour voyager en première ou en deuxième classe sont inspectés à bord par un médecin et un officier d'état civil avant de pouvoir débarquer⁶. De manière totalement irréaliste, il suffit à *little tramp* et à ses compagnons de traverser la ligne de séparation momentanément établie par les employés de l'immigration pour avoir le droit de fouler le sol américain. Charlie Chaplin propose ici une vision très légère du rite de passage qui fait de l'immigrant un New-yorkais. La scène où le héros donne un coup de pied sur l'arrière-train de l'employé d'immigration est totalement invraisemblable. Lors de la chasse aux sorcières du maccarthisme, elle sera d'ailleurs utilisée comme preuve de l'anti-américanisme de Chaplin. Productrice d'un comique reposant sur l'écart entre la solennité de la fonction de l'employé et le traitement qui lui est infligé par un migrant irrévérencieux, cette scène a pourtant pour unique but de dédramatiser un moment particulièrement redouté par les immigrants.

Tandis que Chaplin considère Ellis Island comme une simple porte vers l'Amérique, Bober et Perc y voient un filtre puissant et aléatoire :

... mais ce n'était pas encore l'Amérique :
seulement un prolongement du bateau,
un débris de la vieille Europe
où rien encore n'était acquis,
où ceux qui étaient partis
n'étaient pas encore arrivés,
où ceux qui avaient tout quitté
n'avaient encore rien obtenu
et où il n'y avait rien d'autre à faire qu'à attendre,
en espérant que tout se passerait bien⁷

Et lorsque Chaplin décide de rire, Perc et Bober font le choix d'accroître la dimension dramatique. Le passage par Ellis Island est l'équivalent d'un Jugement dernier scellant le sort des migrants. Pour Perc, c'est là que se décide leur avenir, c'est à partir de là que sont tracés deux chemins

6 Wallace Mike, « The Ellis Island Immigration Museum », *Journal of American History*, vol. 78 n°3, p. 1023-1032 ; Wilkes Stephen, *Ellis Island : Ghosts of Freedom*, W.W. Norton, 2006 ; Sandler Martin, *Island Of Hope : The Journey To America and The Ellis Island Experience*, Scholastic Nonfiction, 2004.

7 Perc Georges et Bober Robert, *Récits d'Ellis Island. Histoires d'errance et d'espoir*, Paris, P.O.L avec l'INA 1980, p. 48.

existentiels dont l'auteur peut rétrospectivement reconstruire l'issue : l'entrée aux États-Unis suivie d'une éventuelle ascension sociale, ou le renvoi en Europe et une fin très vraisemblable dans les camps de la mort de Hitler une quarantaine d'années plus tard :

mais pour chacun de ceux qui défilent
devant les docteurs et les officiers d'état civil,
ce qui était en jeu était vital :
ils avaient renoncé à leur passé et à leur histoire,
ils avaient tout abandonné pour tenter de venir vivre
ici une vie qu'on ne leur avait pas donné le droit de
vivre dans leur pays natal
et ils étaient désormais en face de l'inexorable⁸

Perec donne donc tout son sens au surnom d'île des pleurs ou « island of tears » qu'a acquis Ellis Island parmi les migrants. Pourtant, de 1880 à 1924, seuls 2 % de ceux qui se présentent à New York - quand même 250 000 personnes - sont refoulés. Le refus demeure donc l'exception et n'est pas, contrairement à ce que laisse entendre Perec, une alternative fort probable – ce constat ne revient évidemment pas à remettre en cause le caractère extrêmement douloureux et injuste du refus. Jusqu'à l'adoption des lois des quotas de 1921-24 en effet, ce n'est pas tant le nombre que les qualités des migrants qui veulent entrer aux États-Unis qui préoccupent les Américains. À Ellis Island, les employés des services d'immigration s'assurent que les migrants respectent bien les conditions fixées par le gouvernement fédéral avant d'autoriser l'entrée des étrangers. Certes, le contrôle se renforce au fur et à mesure que les critères d'entrée se multiplient et se précisent : bonne santé, capacité à travailler - afin d'éviter que les migrants ne deviennent une charge publique -, convictions politiques - les anarchistes sont rejetés à partir de 1891 -, ne pas avoir déjà un emploi aux États-Unis - la loi de 1885, adoptée sous la pression de syndicats opposés à la concurrence de la main d'œuvre étrangère, l'interdit. La multiplication de ces critères conduit à la mise en place d'une puissante et tatillonne bureaucratie dans les ports d'arrivée américains mais aussi dans l'administration des compagnies de ferries très incitées à anticiper la sélection - les frais du retour sont en effet à leur charge !

À Ellis Island, les formalités durent, dans la majorité des cas, de 3 à 5 heures, le temps de vérifier que le migrant ne présente aucune des caracté-

8 Perec Georges et Bober Robert, *op. cit.*, p. 52.

ristiques qui pourraient justifier son rejet. Si sa santé est fragile, il peut être remarqué par les employés de l'immigration au moment où il gravit les marches du grand escalier qui le conduit vers « Great Hall ». L'un d'entre eux inscrit alors à la craie sur son par-dessus la lettre initiale de la maladie qui semble l'affliger – qu'il l'ait depuis l'Europe ou qu'il l'ait contractée pendant la traversée. L'immigrant est conduit vers une visite médicale poussée, dont l'issue est bien souvent le refoulement. Pour tous les autres, les formalités comprennent une inspection médicale standard et le passage devant un inspecteur et un interprète (une fonction qu'a exercée le jeune Fiorello La Guardia, maire mythique de New York à l'époque du New Deal), qui décident ou non de l'entrée après avoir posé à l'immigrant une série de 29 questions. Quand le passage est problématique, un tampon « special inquiry » est apposé sur la feuille du candidat, qui est alors convoqué devant une commission de trois inspecteurs pour un interrogatoire plus poussé.

De ce processus de sélection qui n'a finalement fait que relativement peu de victimes, Perce ne retient que l'injustice et l'inhumanité. Pour rendre compte de ce processus, il cède longuement la parole à l'institution en la personne du guide. Il est particulièrement frappant que le discours de l'institution, tel qu'il nous est restitué dans le film, soit aussi critique de la politique d'immigration des États-Unis – il faut préciser quand même que depuis 1965, les États-Unis ont rouvert leurs portes, en particulier aux immigrants venant d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En effet, le *ranger* insiste tout particulièrement sur l'inhumanité de la sélection, comme s'il cherchait à provoquer l'empathie des visiteurs, très nombreux à être enfants ou petits-enfants d'immigrants. De son discours, les auteurs ne semblent avoir retenu que les nombreuses anecdotes à charge, celles mettant tout particulièrement en cause l'arbitraire du processus de tri. L'histoire tristement ironique de l'immigrant qui s'est inoculé le trachome pour se faire réformer en Europe mais qui se voit refuser l'entrée aux États-Unis précisément pour cette raison ou celle, à l'issue au contraire heureuse, de l'immigrant sur le manteau duquel est tracée une croix avant qu'il n'ait la présence d'esprit de l'effacer nous confortent en effet dans la conviction que la sélection des hommes et des femmes qui souhaitent à tout prix entrer en Amérique n'est pas le résultat de l'application de critères rationnels, mais celui d'un processus arbitraire. Ellis Island est d'autant plus étroitement associé dans le film à l'injustice de l'administration américaine qu'il nous est rappelé que l'île a été utilisée entre 1924 et 1954 comme prison pour les individus soupçonnés d'activités anti-américaines.

Ce règne de l'aléatoire rend particulièrement difficile de dire l'expérience d'Ellis Island. Perec ne pense parvenir à la saisir que dans l'accumulation : dans la juxtaposition des photos anciennes, dans la litanie née de l'énumération des noms – de pays, des ports de départ, des compagnies, des bateaux –, mais aussi dans la répétition des anecdotes constitutives du folklore de l'île savamment entretenu par les *rangers*. La narration de ces anecdotes donne lieu aux moments les plus savoureux du film – ainsi celle du vieux Juif russe auquel un passager plaisantin a conseillé de prétendre s'appeler Rockefeller mais qui, une fois devant les autorités de l'île, oublie ce nom talisman et se voit à la place attribuer celui de Sean Ferguson pour avoir laissé échapper en yiddish *schon vergessen* (« j'ai oublié »)⁹.

Le caractère indicible d'Ellis Island semble être pour Perec une des similarités existant entre l'île et les camps de la mort nazis. Si ce rapprochement n'est jamais explicite, l'analogie affleure dans les images et dans le texte qui les accompagne. Ainsi, les plans de la grande salle d'Ellis Island où les immigrants sont parqués en attendant leur tour évoquent les places d'appel et de tri des camps de concentration. L'insistance visuelle sur la ruine des bâtiments en 1978 renforce l'analogie avec les camps tels qu'ils ont été photographiés à leur libération. Perec garde également en tête que les deux lieux ont eu en commun certaines fonctions – le comptage, la sélection – et ont partagé le goût de l'ordre et de la bureaucratie moderne. Dans les deux cas encore, le sort des individus, bien qu'incomparable, a été placé dans les mains d'experts aux pouvoirs exorbitants, qui ont déterminé si ceux-ci pouvaient aller plus loin – entrer aux États-Unis dans le premier cas, survivre dans le second. Si l'analogie n'est que sous-jacente, le rapprochement est indéniablement à l'esprit de Perec. Dès le début du film, il affirme en effet que c'est en tant que Juif qu'il est attiré par Ellis Island. S'il a évidemment conscience que tous les immigrants aux États-Unis sont loin d'avoir été juifs, il ne peut s'empêcher de mêler à sa réflexion sur Ellis Island le souvenir des Juifs exterminés par les nazis : l'entrée en Amérique reste pour lui l'envers du génocide puisque l'exil les a sauvés de la destruction qui les attendait en Europe¹⁰.

La vision d'Ellis Island comme alternative à un destin tragique en Europe ou, au minimum, comme échappatoire à la misère et à la persécution

9 Bertharion Jacques-Denis, « Des Lieux aux non-lieux : de la rue Vilin à Ellis Island », *Le Cabinet d'amateur*, n° 5, juin 1997.

10 Huglo, Marie-Pascale, *ibid.*

tion, explique l'attraction que l'île exerce sur les Américains depuis son ouverture aux visiteurs et sa transformation en musée en 1990. L'objet des *Récits* est aussi de réfléchir à cette attraction. Si Ellis Island s'est imposée comme lieu de mémoire et de pèlerinage, c'est surtout parce qu'elle marque symboliquement la rupture avec l'identité passée, avec l'Europe que l'on laisse derrière soi : « ce qui fut pour les uns un lieu d'épreuves et d'incertitudes est devenu pour les autres un lieu de mémoire, un des lieux autour duquel s'articule la relation qui les unit à leur histoire », analyse Percec dans le livre qui accompagne le film. Bien qu'Ellis Island soit le lieu où commencèrent à s'effacer les traits du passé, c'est paradoxalement vers elle que les Américains se tournent pour se remémorer ce qu'ils étaient ou ce que leurs parents ou grands-parents étaient avant de devenir américains. Ainsi Madame Kakis, le seul témoin interviewé par Percec dans la seconde partie (« Témoignages ») à accepter de revenir sur les lieux, voit dans Ellis Island, vide alors qu'elle l'a connue bondée, un cimetière : « on dirait que c'est hanté maintenant ». Quant aux visiteurs que la première partie nous incite à suivre, ils communient dans la prise de conscience de leur ascendance :

ce n'est pas pour apprendre quelque chose qu'ils sont venus,
mais pour retrouver quelque chose,
partager quelque chose qui leur appartient en propre,
une trace ineffaçable de l'histoire
quelque chose qui fait partie de leur mémoire commune
et qui a façonné au plus profond la conscience qu'ils
ont d'être américains¹¹.

Si Percec partage la fascination des visiteurs pour cette « usine à faire des Américains », il se méfie de la sacralisation d'Ellis Island et du processus mémoriel par lequel on insiste d'autant plus sur la misère passée et le danger de l'immigration qu'ils permettent de célébrer, par contraste, la libération et la réussite dans le Nouveau Monde. Pour Percec et Bober, l'Amérique fut indéniablement un refuge, mais elle ne sut pas toujours tenir ses promesses. À la fin de la première partie, tandis que la caméra posée comme en ouverture sur le bateau se rapproche à nouveau du terminal de Battery Park dans la compagnie fictive des émigrants nouvellement devenus immigrants, la voix de Percec assène une réalité moins idyllique :

11 Percec Georges et Bober Robert, *op. cit.*, p. 50.

les immigrants qui débarquaient pour la première fois à Battery Park ne tardaient pas à s'apercevoir que ce qu'on leur avait raconté de la merveilleuse Amérique n'était pas tout à fait exact¹²

Il suggère ainsi que l'Amérique n'a pas toujours été ce pays du lait et du miel imaginé par les Européens déracinés et que, pour nombre des immigrants qui ont réussi à passer à travers les mailles de la bureaucratie américaine, la Liberté n'a peut-être été qu'entrevue, le temps d'une manœuvre dans la baie de New York.

12 Perc, Bober, *op. cit.*, p. 69.

La Commune de Peter Watkins

Jacques Rougerie

Mon propos n'est pas ici de faire un quelconque.éloge du film *La Commune* de Peter Watkins. Il se défend fort bien tout seul. Je voudrais seulement poser à son propos une question qui me semble trop rarement, ou mal abordée. Ce film « raconte » (je mets aussitôt ici des guillemets) une histoire : l'histoire, dramatique, d'une insurrection parisienne du XIX^e siècle, ce geste dont les Parisiens sont coutumiers depuis 1789, tous les vingt ans à peu près : juillet 1830, février et juin 1848, mars 1871.

Je remarque l'incapacité où se sont trouvés les critiques à nommer « cette chose » comme disent certains d'entre eux, qu'est l'œuvre de Peter Watkins. Un « drôle d'objet » ; une reconstitution documentaire ; un documentaire fictionnalisé ; fiction documentée, une fiction qui déroute, fiction historique, fiction du réel, fiction inspirée du réel. Docu-fiction, avait plu à Watkins lui-même, mais ne me semble pas davantage convaincant.

Bref, une expérience rare, « ovni dans le paysage audiovisuel ». De surcroît un film politique, polémique ; « Political, polemical, uncompromising, and uncommercial ». Du cinéma « engagé », donc hautement suspect de falsification, et de surcroît « marxiste » (aujourd'hui une injure suprême au sein de la communauté des historiens), ainsi que l'a écrit un malveillant critique du *Monde*, en toute ignorance de la pensée si complexe de Marx sur la démocratie. Pourquoi pas d'ailleurs plutôt anarchiste ou « libertaire », terme qui précisément apparaît dans le vocabulaire politique peu avant la Commune. De toute façon Peter Watkins plaide véhémentement coupable dans les deux cas : « Je ne considère pas que mes films puissent

entrer dans les catégories de « fiction » et de « documentaire » - mais ce sont plutôt des tentatives de remise en question de ces genres! ». Et il en rajoute aussitôt, disant son intention de mettre délibérément en question les problèmes de neutralité, d'objectivité « dont les médias actuels sont si friands ».

Je sais combien est majeure pour Peter Watkins la question de la forme. On connaît sa critique de la « monoforme », cette manière hachée, « frénetique », de découper l'information en petits bouts, en staccato, caméra toujours en mouvement : formatage manipulateur qui n'a rien à voir avec la communication. D'où « l'urgence qu'il y a à trouver un type de processus collectif qui puisse surmonter la relation hiérarchique imposée par les médias envers le public. » Question, je me contente pour le moment de le souligner, en somme déjà de démocratie.

On ne saurait séparer forme et contenu. Il me paraît pourtant que dans les nombreux débats critiques sur le film, on a toujours privilégié la question de la forme, au détriment du contenu, qui vaut tout de même la peine qu'on s'y intéresse. Historien de métier, nullement compétent en matière de technique cinématographique, c'est sur ce second registre que j'entends me placer ici.

« La Commune » est, pardon, me paraît être, très simplement, aussi un film d'histoire : j'entends clairement par là un travail historien, une œuvre d'histoire.

C'est une question délicate que de dire ce que c'est qu'un travail d'historien, une œuvre d'histoire, et plus généralement l'Histoire elle-même : de surcroît s'agissant non d'une œuvre inscrite sur papier, mais de « cette chose » qui s'inscrit sur une pellicule et se projette sur un écran. Je voudrais apporter très, trop brièvement, mes arguments.

Sans offenser, je l'espère, personne, je soulignerai d'abord que c'est en à mes yeux le premier vrai film qui ait été réalisé sur la Commune. On a eu des œuvres de commémoration, voire de quasi-propagande. On a eu des allégories (réussies, mais combien engagées, ce qui ne gêne en ce cas personne, comme la Nouvelle Babylone), des récits documentaires expliquant pédagogiquement la Commune, illustrés par des images, d'ailleurs toujours les mêmes, que chacun se réappropriait à sa façon (La Commune de 1871 de Cécile Clairval). Portant souvent sur seulement un aspect de

l'insurrection : la répression (*Une journée au Luxembourg*, de Jean Baronnet), la Semaine sanglante, tel héros (Rossel, Dombrovsky). Il en est auxquels j'ai participé, il en est que j'apprécie tout spécialement (*L'Année terrible* de Claude Santelli). Il n'en est aucun que je puisse comparer en posture et en stature avec l'œuvre de Peter Watkins.

Œuvre d'histoire ! Je laisse ici volontiers de côté le travail seulement « réaliste » du film ; décors, costumes, les bourgeoises versaillaises à l'ombrelle (l'image est connue de celles qui insultaient les insurgés prisonniers arrivant à Versailles), les femmes « en cheveux » (ce qui est alors immoral) de l'Union des femmes, l'organisation originale des femmes pendant l'insurrection ; le parler limousin, picard, ou auvergnat de tels insurgés (qui rappelle heureusement le monde extrêmement divers et mêlé qu'est alors celui de l'immigration parisienne récente : il y a probablement 60 000 Picards dans la capitale, il y arrive annuellement 30 000 Creusois). Pas de flonflons musicaux dérangeants mais des Communards chantant « Bu-vons à l'indépendance du monde » de Pierre Dupont (non une Internationale, anachronique, certes immédiatement postérieure à l'insurrection, dans une très belle première version, mais mise en musique par Degeyter seulement en 1888. Dirai-je même que je regrette que Watkins ait sacrifié à des convenances inutiles en accompagnant son générique de fin de cette bluette pâle et sans force qu'est le *Temps de Cerises* (de 1867) ? On s'attendrait sur le triste sort des insurgés : n'est-ce pas atténuer la force d'un film qui s'attache justement à éviter toute impression de fausse compassion. À m'inquiéter seulement au « réalisme » de la réalisation, il me faudrait noter une erreur apparemment grossière, dès les premiers panneaux. Paris populaire ne s'éclairait plus à la chandelle, mais à la bougie ; à la décharge de Peter Watkins, *candle* en anglais signifie d'abord bougie. Somme toute, tout ceci est aspect de surface (pas pour autant superficiel), dont use communément tout documentaire

Je soulignerai en revanche l'importance du choix d'un arrondissement parisien, le XI^e populaire. C'est probablement le plus représentatif du Paris-peuples d'alors, et c'est heureusement celui pour lequel il existe une documentation spécialement abondante. Alain Dalotel, qui a été principal conseiller historique du film, y avait autrefois consacré sous ma direction un travail approfondi, mais jamais publié ; c'est chose faite, puisque le film y puise et en use abondamment.

Mais surtout, choisir un fragment populaire de Paris, c'est se donner le moyen de s'abstraire d'un aspect déformant de la réalité ; ce qui se passe en haut, à l'Hôtel de Ville où siègent les élus de la Commune), pour s'in-

téresser à ce qui s'est passé tout en bas. C'est ce que, en réaction à des images de 1871 trop convenues, avec d'autres historiens, j'ai moi-même voulu faire. L'histoire d'une révolution populaire ne peut se réduire à celle de ses « gérants », comme les nomment si bien les sociologues, maîtres toujours infidèles.

Nous avons là un cinéma clairement, carrément engagé, une histoire engagée. Ce qui revient à poser la vilaine question de l'objectivité et de la subjectivité. Vaste débat en histoire qui, s'il ne pouvait être résolu, interdirait tout bonnement aux historiens de travailler correctement. Et, je viens de le souligner, l'intention de Watkins était de mettre délibérément en question ces problèmes de neutralité, d'objectivité qu'on se pose si souvent, et trop souvent maladroitement, à propos de tout documentaire filmique. Chacun sait bien que rien ne saurait jamais être « neutre ».

Paul Ricœur, philosophe qui s'est longuement attardé sur le problème du statut, scientifique ou non, de l'Histoire, et sur sa possible véracité, observe et analyse la « tension constante » qui existe dans le travail historique entre une objectivité qui ne peut jamais être qu'incomplète et une subjectivité qui ne parvient jamais à s'effacer vraiment.

La « subjectivité » est partielle, engagée. Mais elle intervient toujours, ne serait-ce que dans le choix même du sujet. L'historien procède à un « jugement d'importance » qui ne saurait en aucune façon être « pur ». Si je me suis orienté sur l'étude de 1871, c'était probablement d'abord pour des raisons d'un engagement politique qui ne serait plus le mien aujourd'hui; ce qui ne m'interdit pas de continuer.

On choisit un événement, mieux vaut dire de ce qui fait événement. L'événement est un fait qui a une « portée ». « Un événement n'est pas ce qu'on peut voir ou savoir de lui, mais ce qu'il devient » dit Michel de Certeau. L'événement constitue une *rupture*, toujours inattendue, dans le cours ordinaire des choses, qu'il vient souvent dramatiquement briser.

La Commune, faut-il le rappeler, est un fait tout de même surprenant, qu'on pourrait juger à la limite absurde : le projet d'ériger une République « démocratique et sociale », et seulement de Paris, au sein d'une France profondément conservatrice, qui le restera, qui va écrire longtemps une Histoire où une telle insurrection ne saurait avoir de place et de sens, parce qu'elle ne peut être « raisonnablement » comprise. Ne serait-ce que par cette contradiction apparemment majeure: c'est une insurrection républicaine contre une République installée, d'autant plus déraisonnablement

que cette République est alors extrêmement fragile. C'est là pourquoi il y a eu cette marginalisation historique évidente de l'événement de 1871, pour ne pas dire trou de mémoire, trou d'histoire.

Le choix, qui est inévitablement subjectif, nécessairement impur, exige aussitôt d'être épuré. C'est alors qu'on entre dans l'opération historique. Grosso modo, je crois que tous les historiens en seraient aujourd'hui d'accord, c'est une triple démarche qui est indispensable à la recherche, on ne peut pas dire de « la vérité », qui ne saurait jamais être restituée, mais de la véracité, de la véridicité historiques.

D'abord la collecte des documents, dont le témoignage, conjectural, doit être soumis à une critique sévère pour avoir le statut de preuve.

Bien sûr, tout auteur de « documentaire » se renseigne auprès des spécialistes du sujet qu'il a choisi : l'entretien dure en général – je parle d'expérience- quelques heures.

Peter Watkins a fait travailler une équipe de recherche pendant plus d'un an. Il a voulu que ses acteurs aient une solide connaissance de l'histoire de la Commune, tout particulièrement du sujet dont ils allaient être appelés à présenter, à représenter un aspect devant la caméra. Ne prenons pas la chose à la légère.

J'avais l'habitude – comme tous ceux qu'on vient consulter pour un documentaire historique - que ceux qui voulaient travailler sur 1871 viennent me demander ce qu'il était bon de faire, et sur ce que, doctement, je pensais de la Commune, comme le représentant d'une histoire en somme pleinement achevée. Mais lorsque Watkins m'envoyait ses deux assistantes, ce n'était pas pour me demander « la vérité » ou ma vérité sur la Commune ; seulement et très précisément où il était possible de trouver et de consulter les meilleures sources, et les plus complètes. Pas de confiance immédiate aux « doctes » ! Une telle politique du soupçon est une qualité proprement historique. Et pour mentionner ce qui est plus qu'un détail, reconnaissons qu'il a fallu une bonne dose d'érudition au sein de cette équipe pour aller dénicher la riche correspondance Delaroche-Talbot, oubliée des spécialistes, qui permet de camper le personnage d'une grande bourgeoise parisienne pendant l'insurrection. Il y avait aussi des bourgeois qui vivaient et jugeaient dans la capitale : le personnage de Madame Talbot est une réussite remarquable, et neuve

« Conseiller historique » est en ce qui me concerne un hommage fort inexact. Je puis raisonnablement supposer que l'équipe de travail de

P. Watkins connaissait mes positions, qui sont aussi, à peu près, celles d'Alain Dalotel, en moins révolutionnaire, qu'accepte en les nuancant Robert Tombs, sensiblement plus conservateur ici que je ne suis; qu'elle en avait pesé prudemment, suspicieusement l'importance. Tout au plus avons-nous pu être dans une faible mesure des « garants », je n'oserai dire de la « scientificité » du travail de Peter Watkins, mais de son caractère documenté, suffisamment critique, et, dans une certaine mesure de la mise en sens de l'événement de 1871 qui, tout en s'appuyant sur les récents travaux, reste l'œuvre propre de Watkins.

Car, après la phase documentaire, nécessaire mais nullement suffisante, vient dans la démarche historique la phase dite « explicative/compréhensive », soit la recherche du, ou d'un mode d'enchaînement entre les faits rassemblés, en quête du, ou d'un « sens » de l'événement La question de la mise en sens, de l'angle de la prise de vue est toujours essentielle. Peter Watkins n'a pas cherché à « raconter », à représenter tout ce qui s'est passé dans le Paris de 1871, toute l'histoire de la Commune, si complexe en dépit de sa brièveté. Watkins a choisi, et ce n'est pas, un hasard, un questionnement troublant sur la nature de la démocratie, qui est en effet le vaste problème que pose – aujourd'hui du moins - la Commune.

Ce n'est pas un hasard si la réalisation du film se situe dans la dernière année de la décennie 1990. Dans cette décennie apparaît clairement aux historiens, et plus largement à l'opinion publique – c'est ce que fit voir le mouvement rebelle de novembre-décembre 1995, mais la suspicion remontait à longtemps - la crise de la politique, du politique, de la démocratie sous sa forme représentative, le sentiment de l'existence d'une classe, voire d'une caste politique En 2007, c'est devenu une évidence banale. J'ajoute que c'est très précisément cette ambiance des années 90 qui m'a fait apparaître 1871 sous un jour que je n'avais pas vraiment encore aperçu.

Dans cette décennie 1990, le problème a été abordé « conceptuellement » dans les livres de Pierre Rosanvallon, qui questionne ce qu'est la citoyenneté en démocratie, et plus généralement la démocratie. Son premier ouvrage, *le Sacre du Citoyen* est de 1992; *Le Peuple introuvable histoire de la représentation démocratique en France* suit en 1998. Il l'achève sur ce constat bien connu maintenant; il y a « malaise dans la démocratie », « démocratie imparfaite », et le mot est faible.

Les analyses de Rosanvallon sont extrêmement neuves et de grande importance, bien qu'il faille constater un étrange trou de mémoire chez cet auteur. Ce qui se passa en 1871 n'a droit chez lui qu'à quelques lignes hâtives. Et, contrairement à ce qu'il avance, le peuple n'est pas toujours introuvable que cela en histoire.

Je crois, et la me proposition semble assez généralement acceptée, qu'on ne saurait comprendre 1871 autrement que dans le fil droit de l'histoire populaire insurrectionnelle, depuis 1791/2, en passant par Juin 1848.

Le communard révolté, (tout comme l'insurgé de juin 1848), veut être pleinement « citoyen ». Citoyen travailleur, et surtout alors en armes : en ces temps, l'affirmation de la citoyenneté ne va pas sans l'arme, jadis la pique du sans-culotte, en 1848 et 1871 le fusil du garde national. Il exige qu'on aille jusqu'au bout de la logique de la « souveraineté du Peuple » tant de fois affirmée, jamais réalisée. Les insurgés du premier XIX^e siècle réclament une « vraie » République : ils disent plutôt une « bonne » République. Sociale, elle procurera à tous le mieux-être et le bonheur. Elle réalisera politiquement la vraie démocratie, qui assure vraiment les droits des gouvernés, avec, s'il le faut contre leurs gouvernants. Être son propre souverain : dans le Paris de 1871 c'est – utopiquement peut-être – s'auto-administrer, vivre le politique comme on dit alors « autonomiquement ». S'affirme, de manière bien sûr désordonnée, une volonté de participation politique immédiate, dans l'exercice quotidien par ceux d'en bas de leur petit pouvoir local, au club, dans leur bout de quartier, au sein des commissions qui dirigent chaque arrondissement. Soit, ce qu'on nommait, assez mal peut-être, sous la Révolution, démocratie directe ; depuis 1850 on parle de « gouvernement direct de la République ». Claude Lefort a souligné de la nature profondément « libertaire » de l'idée de démocratie. L'insurrection communaliste, comme les autres insurrections parisiennes, peut-être vue aussi et sans doute d'abord comme un « questionnement de la démocratie ».

Peter Watkins a choisi clairement ce point de vue. Ce qu'il « montre », c'est ce questionnement populaire, confus, tâtonnant, contradictoire ; il évoque le conflit entre les « gérants » de la Révolution, membres lointains de la Commune à l'Hôtel de Ville, mais aussi chefs militaires d'une Garde nationale sans discipline, et des hommes et des femmes en insurrection, en bas ; tout en bas. On appelle en effet cela, de manière simplette, l'histoire vue d'en bas.

Les acteurs parlent de « donner un sens à la citoyenneté » ; ne « être dans le moule », dans (dirait Rosanvallon) la démocratie du « consensus » ; de « réfléchir à de nouvelles formes », comme la révocabilité des élus : pas de délégation des pouvoirs aux technocrates, ici de la Révolution. L'association ouvrière est expliquée – en termes simples mais remarquablement justes historiquement – par l'ouvrier picard, un « sans travail ».

Tout cela sonne, spontanément, exactement comme le propos de tel insurgé de juin 1848, qui pourrait être repris par un homme de 1871. Interrogé lors de son procès sur le sens qu'il donne à la formule « République démocratique et sociale, il précise qu'il entend : « par démocratique que tous les citoyens soient électeurs et par sociale qu'il soit permis à tous les citoyens de s'associer pour le travail ». Suffrage universel réel, et contrôlé, plus la revendication du droit au travail, de l'organisation du travail, bref de la vraie liberté, la vraie égalité, d'une démocratie vraie.

Vient enfin l'étape finale, la mise en intrigue, la mise en forme scripturaire (ou en images) ou représentation, les deux étapes, recherche du sens, puis mise en intrigue, étant difficilement séparables.

J'ai ici l'impression désagréable de faire un cours sur ce qu'est l'Histoire ; mais toute œuvre d'histoire est aussi un « montage » à la manière cinématographique, pour « faire sens ».

Nullement spécialiste, je le répète, je n'entends pas discuter ici de la question de la critique de la « monoforme », qui pourtant se rattache étroitement au problème de la « démocratisation » réelle de la représentation. Je préfère souligner qu'on en revient très précisément au problème de l'objectivité. Une œuvre d'histoire permet-elle de représenter, reconstituer le réel, bref atteindre la « vérité ». La réponse est évidemment non, et qu'en réalité, le problème doit être formulé autrement.

Le discours historien déclare son ambition, sa prétention, dit Ricœur, de représenter « en vérité » le passé. Le philosophe utilise ici le néologisme « représentance », traduction libre de l'intraduisible allemand *Darstellung* : l'acte de proposer à voir, la monstration. C'est d'une certaine façon une « représentation », mais Ricœur entend aussitôt l'en distinguer. L'idée de représentation, à la mode en histoire aujourd'hui est utile, mais le terme présente bien des dangers. Quand on dit, et on l'a fait récemment, que tout en histoire est représentation, on pourrait bien entendre qu'au fond tout n'est que représentation, que rien n'a été réalité.

Le terme de « représentance » dit à la fois l'intention qu'a l'historien d'atteindre l'événement et le caractère forcément approximatif de sa mise en écriture. On n'a qu'« une équivalence des réalités », une « médiation imparfaite » « L'idée de représentance, dit Ricœur, est alors la *moins mauvaise manière* de rendre hommage à une démarche reconstructive seule disponible au service de la vérité en histoire. » Car aucune approche ne saurait être considérée comme définitive ; il y a possibilité de fausseté, en tout cas et plutôt d'inachèvement. L'histoire présente, « le statut du moment de la remémoration », est toujours « sous le signe du soupçon ». La vérité reste en suspens, toujours contestable (elle doit être contestée pour avancer, par rectifications), toujours réinterrogée par de nouveaux questionnements toujours en cours de réécriture. L'événement est toujours susceptible d'une nouvelle lecture, qui ne rejette pas pour autant les acquis, qui sont bien acquis, mais élargit la grille d'interprétation, ouvrant d'autres perspectives plus vastes, plus compréhensives.

Il ne s'agit pas de faire revivre, si réalistement que ce soit le passé, de tenter cette « résurrection » que voulait Michelet. Le passé est bien passé. Il s'agit de comprendre les « raisons » de ce qui s'est produit, du moins de le tenter.

Que fait d'autre Watkins ? Il n'impose pas, il n'assène pas de sens. Le spectateur n'est pas un « citoyen passif ». Il est appelé à réfléchir, à se sentir partie du débat, à prendre parti, mis qu'il est en situation de dégager lui-même le sens de ce qu'il voit en conjuguant les informations qu'on lui offre : scènes et images, cartons à la Brecht, explicatifs ou qui situent le moment. Ils font effet de distanciation pour donner l'occasion, le temps au spectateur d'exercer sa réflexion critique.

Toute œuvre d'histoire n'est qu'une équivalence inachevée. Watkins lui-même a posé dans un entretien la question à ses spectateurs. Jusqu'à quel point le film représente-t-il selon vous, leur demande-t-il, la réalité de ce qui est arrivé en 1871 ? Y a-t-il « manipulation » ? Une autre forme de (re)présentation est-elle selon vous possible ? Voyez-vous une relation entre les événements de 1871 et la situation sociale actuelle. Ai-je réussi dans mon projet ? Le spectateur a parfaitement, comme tout lecteur d'une œuvre historique, le droit, voire le devoir, après juste réflexion, de douter. Et s'il n'en est pas d'accord, de le faire savoir à la seule condition de proposer mieux.

Problème connexe. Tout se dit dans un rapport étroit, fortement appuyé, entre passé et présent. On a crié au dérapage, à l'anachronisme. La télévision en 1871, quel scandale ! Probablement pas plus que la présence

troublante d'une voix off, celle d'un auteur qui prétend bien inutilement se cacher

Anachronisme! Il est parfois nécessaire, et justifiable en histoire? Nicole Loraux, grande historienne de l'Antiquité grecque a écrit un « Éloge de l'anachronisme », volontairement paradoxal : « Je réfléchirai sur la méthode qui consiste à aller vers le passé avec des questions du présent pour revenir vers le présent, lesté de ce que l'on a compris du passé » [...] « à condition que ce soit en toute connaissance de cause et en choisissant les modalités de l'opération ».

Marc Bloch évoquait déjà clairement en 1940, dans son *Apologie pour l'Histoire*, ce problème du rapport passé/présent. « Consciemment ou non, c'est toujours à nos expériences quotidiennes que, pour les nuancer, là où il se doit, de teintes nouvelles, nous empruntons en dernière analyse les éléments qui nous servent à reconstituer le passé : les noms mêmes dont nous usons afin de caractériser les états d'âme disparus, les formes sociales évanouies, quel sens auraient-ils pour nous si nous n'avions d'abord vu vivre des hommes? À cette imprégnation instinctive, mieux vaut cent fois substituer une observation volontaire et contrôlée. » Ce que reprend Ricœur, de manière beaucoup plus précise : « L'historien a pour tâche de traduire, de nommer ce qui n'est plus, ce qui fut autre, en des termes contemporains. Il se heurte là à une impossible adéquation parfaite entre sa langue et son objet et cela le contraint à un effort d'imagination pour assurer le transfert nécessaire dans un autre présent que le sien et faire en sorte qu'il soit lisible par ses contemporains. »

C'est bien ici le problème. Nous osons parler de ce qui s'est passé en 1871 – il y a bien plus d'un siècle – en notre langue contemporaine, nous le voyons forcément avec des yeux d'aujourd'hui? Il y a à coup sûr prise de risque dans l'usage de l'anachronisme, mais la superposition des temps, en effet de miroir, peut être payante, à la fois du point de vue de l'intelligence du problème, et pédagogiquement : l'anachronisme est de toute façon profondément inscrit dans l'opération historique.

C'est un risque ici pleinement assumé; bien pis, voulu par Watkins. « La Commune traite non seulement des événements de 1871, mais aussi du combat mené par de nombreuses personnes contre les problèmes sociaux et économiques croissants causés par le processus de mondialisation. »

Ses personnages, dit-il, « ne sont pas des acteurs traditionnels interprétant un script; ils se montrent tels qu'ils sont - citoyens de la France de 1999 - recréant certains épisodes de la Commune de Paris, développant

leurs propres réactions à ces événements et aux liens existant entre ces derniers et l'état de la société contemporaine. » Ses acteurs (deux tiers de non professionnels) ont la parole, ils sont réellement des co-auteurs et des interprètes » du film.

Watkins met en scène des Algériens, actifs dans cette histoire. Selon une forte probabilité, il n'y en a pas eu, sauf une exception, aux côtés des Communards, bons partisans républicains de la politique coloniale, tout autant qu'ils étaient fort peu féministes. Dérapage ? si l'on veut. Mais on a là aussi bien une information historique inattendue : le rappel de l'insurrection kabyle de El Mokrani. Elle débute très exactement le 16 mars 1871 (et la Commune le 18) ; elle a touché un tiers au moins du territoire algérien et ne s'achèvera, elle, que le 20 janvier 1872. Combats et répression ont fait des dizaines de milliers de victimes algériennes (on dit 60.00). Ses chefs sont condamnés à la déportation en Nouvelle-Calédonie, où ils ont pu retrouver des communards. Peu d'historiens (et seulement depuis 2000) ont fait ce parallèle. Il y a lieu à tout le moins d'y réfléchir, de rappeler que Versailles avait au même moment sur les bras deux guerres intérieures, deux répressions. Et ce d'autant qu'on a pu parlé imprudemment autrefois de Communes à Alger, à Constantine en avril 1871 : ce n'étaient en réalité que de courtes rébellions de colons républicains, hostiles aux partisans de la politique arabe des bureaux militaires de l'Empire qui ménageaient trop à leurs yeux les intérêts des indigènes. Mais avant toute chose, Watkins y voit la forte possibilité de rapprocher, de comparer des exclusions, d'en faire vraiment saisir le sens. Les mots seuls, on le sent bien ici, les meilleurs discours, quel que soit le talent de l'historien dont ils sont l'unique moyen d'expression, n'y peuvent suffire.

J'oserai risquer une remarque qu'on pourra trouver impertinente. L'histoire dominante est, on le sait aujourd'hui, mais les historiens ont mis longtemps à reconnaître – l'histoire des vainqueurs : peu sont ceux qui la trouvaient partielle, ou précisément, anachronique. Ne serait-ce que pour secouer un peu l'arbre de la connaissance, pour faire l'histoire oubliée des vaincus condamné au silence des sources, pourquoi ne seraient-ce pas des oubliés, des exclus d'aujourd'hui qui auraient le droit prendre la parole et d'exprimer le problème, à charge, à peine bien entendu d'être contestés et contredits ?

Petite note enfin pour moquer un peu notre travail d'historiens : Watkins s'est trouvé affronté lui aussi à ces petits écueils qui ont été les

nôtres en cette fin des années 1990. Je voudrais ne blesser aucune susceptibilité et qu'on prenne ma remarque avec le sourire.

Les actrices qui interprètent les femmes de l'« Union des Femmes » ont exigé que leur longue discussion de groupe soit filmée et reproduite en totalité, avec toutes les participantes. Watkins a accepté, semble-t-il, bon gré mal gré. Les femmes de 1871 occupent une large place dans le film. N'est-elle pas quelque peu excessive ?

C'est qu'on négligeait autrefois le rôle des femmes dans l'insurrection, comme dans toute insurrection. Il était devenu indispensable de mieux le mettre historiquement en valeur, mais par réaction n'y a-t-on depuis un peu trop insisté ; peut-être l'a-t-on « sur valorisé ». Deux historiennes américaines – féminisme oblige – ont consacré récemment deux livres de respectable épaisseur aux seules femmes de la Commune. À braquer pleins feux sur le rôle – qui fut important – des femmes de l'Union des Femmes (une poignée en vérité) dans la brève tentative d'organisation du travail esquissée par la Commission du Travail et de l'échange, ministère du Travail de 1871, on risque d'oublier la beaucoup plus large perspective de la Commission : émanciper dans leur travail hommes et femmes. Sans parler de ce fait qu'on ne saurait occulter, que les Communards, comme autrefois les sans-culottes, étaient de solides « masculinistes », pour ne pas dire vulgairement d'affreux machos, et que leurs femmes, ont su en 1871, nous en avons les preuves qu'utilise le film, le leur faire sentir. C'est un point sur lequel le film n'insiste pas, pudiquement. D'un autre côté, il est exact que le projet d'organisation du travail proposé par l'Union des femmes est le plus élaboré, le plus clair.

Un dernier mot sur la mise en forme, la « monstration », la « représentation » cinématographique. Le film n'est pas une « reconstitution ». Si l'ordre chronologique dont ne peut se passer l'historien est respecté, les faits se présentent sous la forme de récits multiples, de prises de vues fragmentaires, parfois contradictoires. Mais cela parvient à faire une remarquable unité. C'est un procédé typique d'historien que de multiplier les regards pour obtenir, difficilement, une vue d'ensemble. Quel immense avantage enfin que celui du cinéaste quand il s'agit de représenter une foule, une insurrection, la violence populaire : ce que l'historien ne parviendra jamais à faire que médiocrement avec ses pauvres mots.

Je regardais encore il y a peu un débat de septembre 2000, tenu à l'École normale supérieure, qui rassemblait trois cinéastes devant un public d'élè-

ves de l'école sur Histoire et fiction. On y parlait de la *Controverse de Valladolid*, fiction si réussie que plusieurs apprentis historiens croient à sa « réalité » ; du *Retour de Martin Guerre*, qui, associant pour l'écriture du scénario l'éminente historienne Natalie Zemon Davis et Jean-Claude Carrière, aurait pu être l'occasion de traiter ce problème que j'essaie d'évoquer ici. J'y ai trouvé intérêt, mais en aucune façon d'analyse qui me convainque quant aux rapports entre Histoire et « réalisation » (cette fois je mets des guillemets) cinématographique. Mon approche est tout autre que celle des participants à ce débat que je voyais, pour leur travail propre, « se servir » volontiers de l'histoire. Je n'ai pas aperçu en revanche en quoi vraiment ils la servaient, autrement que dans le but d'en faire un objet distrayant, ce qu'elle ne saurait être seulement, en aucun cas.

Ville et corruption : le cinéma italien enquête ***Main basse sur la ville* (1963)** ***En quête d'État* (1998)**

Francesca Leonardi

M*ain basse sur la ville* (*Le mani sulla città*, 1963) de Francesco Rosi et *En quête d'État* (*Prove di Stato*, 1998) de Leonardo Di Costanzo sont deux films qu'à première vue tout sépare. Appartenant à des genres différents, ces deux longs métrages naissent dans des contextes - historique, de production et d'usage - très éloignés. Film de fiction engagé, *Main basse sur la ville* voit le jour à la veille du premier gouvernement italien de centre-gauche, bénéficie d'un financement important, décroche le Lion d'or au festival de Venise de 1963 et connaît une large distribution, en Italie et à l'étranger. Alors que *En quête d'État*, réalisé environ trente-cinq ans plus tard dans l'Italie de la 2^e République, est un documentaire de création à petit budget, destiné à une circulation plus confidentielle.

Pourtant, certains éléments importants rapprochent ces deux films. Tout d'abord le lieu. L'action de *Main basse sur la ville* se déroule à Naples et celle de *En quête d'État* dans une ville de sa proche banlieue, Ercolano. De plus, les réalisateurs sont tous deux originaires de cette région. Rosi est né à Naples en 1922, Di Costanzo, à Ischia¹ en 1958. Enfin, ces longs métrages ont en commun le sujet et les protagonistes. Les deux films traitent de la vie politique municipale et leurs personnages principaux sont des politiciens. Les tensions entre démocratie et corruption, entre État de droit et

¹ Île située au nord du golfe de Naples et rattachée à sa province. Leonardo Di Costanzo étudie et travaille ensuite à Naples.

pratiques clientélistes dans la ville, fournissent ainsi le noyau thématique et la matière de réflexion des deux oeuvres.

La représentation du couple « politicien/ ville » a été abordée par Hacène Belmessous, journaliste et chercheur spécialiste des questions urbaines, dans une notice de l'encyclopédie *La ville au cinéma*². Belmessous y évoque rapidement quatre longs métrages, dont *Main basse sur la ville*, qui montrent les dérives du pouvoir municipal dans des systèmes démocratiques : connivences entre politiciens, entrepreneurs (ou autres micropouvoirs) et médias³. Si la corruption n'est pas le seul aspect abordé par les films mettant en scène le pouvoir à l'échelle locale, la représentation des dégénérescences de la démocratie reste visiblement la thématique récurrente.

Nous allons donc nous pencher sur *Main basse sur la ville* et *En quête d'État* afin de mettre en regard deux figurations du binôme ville/corruption réalisées à deux moments historiques successifs et concernant une même région, Naples et sa banlieue. Nous nous attacherons à démontrer que le film de fiction de Francesco Rosi et le documentaire de Leonardo Di Costanzo présentent deux regards très différents mais complémentaires sur la corruption et la *polis*. Alors que le premier s'attache à dénoncer les abus d'une classe politique corrompue à travers un cas de spéculation immobilière, le deuxième met en scène les conflits entre un maire, qui veut rétablir l'État de droit, et ses administrés, habitués à un rapport clientéliste avec le pouvoir. Les deux longs métrages nous apparaîtrons ainsi comme deux réflexions par images qui permettent de cerner des questions cruciales concernant les dysfonctionnements de la démocratie en Italie. Pour notre travail nous nous basons sur l'analyse des films aussi bien que sur l'étude de leur genèse et de leur réception.

2 Hacène Belmessous, « Politicien », in Thierry Jousse, Thierry Paquot (dir.), *La ville au cinéma*, Paris, Éd. Cahiers du cinéma, 2005, pp. 262-264.

3 Les autres trois films abordés par Hacène Belmessous sont : *Monsieur Smith au Sénat* (*Mr. Smith Goes to Washington*, Frank Capra, 1939) où l'honnête Mr. Smith essaye de s'opposer à une loi qui sert les intérêts d'un riche promoteur immobilier soutenu par les politiciens et les médias ; *Un homme dans la foule* (*A Face in the Crowd*, Elia Kazan, 1957), qui s'attache à montrer les connivences entre la télévision et la politique, ainsi que l'utilisation de la culture de masse (un chanteur folk) pour manipuler les masses ; *Les Illusions tranquilles* (Gilles Blais, 1984) documentaire canadien désenchanté, qui montre une campagne électorale à Le Bic, le village natal du réalisateur.

Main basse sur la ville

Genèse : un film sur Naples

Main basse sur la ville porte sur la spéculation immobilière à Naples et sur les abus de pouvoir qui la rendent possible. Cependant, cette oeuvre n'est pas conçue dès le départ comme un film sur la corruption. D'après le témoignage de Francesco Rosi, à l'origine du projet il y a simplement son désir de réaliser un long métrage sur la ville parthénopeenne, dont il est originaire⁴. Le cinéaste a quitté Naples après la guerre, en 1946, à vingt-quatre ans, pour se rendre à Milan et puis à Rome, où il commence à travailler dans le cinéma comme assistant réalisateur et scénariste⁵. Rosi revient à Naples pour tourner son premier long métrage, *Le défi* (*La sfida*, 1958), l'histoire de l'ascension d'un jeune camorriste⁶ qui opère dans le marché des fruits et légumes. Mais son deuxième film, *Profession : magliari* (*I magliari*, 1959), l'amène à Hambourg pour raconter les activités plus ou moins licites des immigrants italiens. Il tourne ensuite en Sicile *Salvatore Giuliano* (1961), film-enquête qui le consacre au niveau international comme cinéaste à la fois engagé et représentatif du renouvellement du langage cinématographique au début des années soixante.

Pour son quatrième long métrage, Rosi désire ainsi retourner filmer sa ville et il associe rapidement à ce projet son ami d'enfance et écrivain

4 Sur la genèse de *Main basse sur la ville*, voir : Francesco Rosi, « L'homme de Naples », propos transcrits par Michel Cournot, *L'Express*, 7 novembre 1963 ; Michel Ciment, *Le dossier Rosi*, Paris, Ramsay, 1987 (1^{er} ed. 1976), p. 129 ; Jean A. Gili, *Francesco Rosi, Cinéma et pouvoir*, Paris, Éd. du Cerf, 1976, p. 158 ; Jean A. Gili (dir.), *Francesco Rosi*, coll. "Études cinématographiques", Paris – Caen, Lettres Modernes – Minard, 2001, p. 38 ; Francesco Rosi, « Una città un film », lectio doctoralis prononcée à l'occasion de l'attribution de la Laurea Honoris Causa in *Pianificazione Territoriale, Urbanistica & Ambientale* de la part de l'Université Méditerranée de Reggio Calabria, 27 janvier 2005, pp. 9-12 (texte disponible en ligne sur le site de l'Université de Reggio Calabria) ; « Conversation à trois », Francesco Rosi et Raffaele La Capria interrogés par Michel Ciment, 1992, Arte (reproduite dans l'édition DVD de *Mains Basse sur la ville*, Éditions Montparnasse, 2005). En 2003, à l'occasion du 40^e anniversaire de *Main basse sur la ville*, deux nouveaux ouvrages sur le film ont été publiés : Francesco Rosi et al., *Le mani sulla città. Diario napoletano*, Mantova, Circolo del Cinema, 2004, qui reproduit le scénario du film, et *Francesco Rosi. Mani sulla città*, numéro dirigé par Enrico Costa de la revue *Cinemacittà*. a. 1, n° 1-4, 2003-2004.

5 Francesco Rosi travaille comme assistant réalisateur pour Luchino Visconti, Michelangelo Antonioni, Raffaello Matarazzo, etc. Sur la biographie et l'oeuvre de Francesco Rosi, consulter, outre les ouvrages de référence de Michel Ciment et Jean A. Gili cités dans la note précédente, les volumes italiens suivants : Francesco Bolzoni, *I film di Francesco Rosi*, Roma, Gremese, 1986 et Anton Giulio Mancino, Sandro Zambetti, *Francesco Rosi*, Milano, il Castoro, 1998. Pour une ample et récente bibliographie, voir Aldo Tassone, Gabriele Rizza, Chiara Tognolotti, *La sfida della verità. Il cinema di Francesco Rosi*, Firenze, Aida, 2005.

6 Affilié à la camorra, la mafia napolitaine.

Raffaele La Capria, lui aussi napolitain parti vivre à Rome⁷. La spéculation immobilière s'impose progressivement comme le thème principal de l'oeuvre en chantier. Le changement du tissu urbain de la grande ville méridionale est, au début des années 1960, un phénomène macroscopiquement visible. Naples, la plus ancienne grande capitale d'Italie⁸, a été l'une des villes italiennes les plus endommagées par les bombardements pendant la deuxième guerre mondiale. Dans l'après-guerre elle connaît un processus de modernisation et un développement urbanistique chaotique et massif. Le professeur d'architecture Alfonso Gambardella affirme que « les dégâts causés par la guerre sont malheureusement peu de choses comparés au massacre produit par l'activité de construction des années cinquante »⁹. Le deuxième roman de Raffaele La Capria, *Blessé à mort* (*Ferito a morte*, 1961), évoque déjà de manière critique le « flot de constructions nouvelles », « toutes semblables », qui métamorphosent le visage de la ville¹⁰. Quant à Francesco Rosi, dans un entretien publié par *l'Express* à la sortie de *Main basse sur la ville* en France, en novembre 1963, il décrit la gestation du sujet de la manière suivante : « Je continue à marcher dans Naples, à la recherche de mon film, et je constate à vue d'oeil que [...], Naples vit, Naples se transforme violemment, irrésistiblement, par le changement de ses maisons, de ses immeubles. Une Naples de bâtiments neufs est en train de dévorer l'autre [...] Pourquoi Naples change-t-elle de maisons ? [...] Quelle est la vie de ce changement ? »¹¹ Le cinéaste et le scénariste se proposent donc d'enquêter sur les dynamiques, les mécanismes, le visage caché de cette mutation urbanistique qui se déploie sous les yeux de tous.

Préalablement à l'écriture du scénario, Francesco Rosi et Raffaele La Capria se documentent minutieusement. Raffaele La Capria évoque la

7 Né en 1922, comme Francesco Rosi, Raffaele La Capria sera le scénariste de quatre autres films de l'ami cinéaste : *la Belle et le Cavalier* (*C'era una volta*, 1967), *les Hommes contre* (*Uomini contro*, 1970), *le Christ s'est arrêté à Eboli* (*Cristo si è fermato a Eboli*, 1979), *Journal napolitain* (*Diario napoletano*, 1992). Sur le rapport entre l'écrivain et le cinéaste ainsi que sur les souvenirs de La Capria concernant la genèse de *Main basse sur la ville*, voir l'entretien entre La Capria et Gili publié dans Jean A. Gili, *op. cit.*, pp. 174 -191 ; voir aussi Raffaele La Capria, « Rosi, le mani sulla città », in *Napolitan graffiti. Come eravamo*, Milano, Rizzoli, 1998, pp. 209-sqq. et Raffaele La Capria, « Le film qu'il faut avoir vu », in *Arts*, 8 novembre 1963.

8 Au seizième siècle, sous la domination espagnole, Naples était la deuxième capitale en Europe après Paris.

9 « [...] purtroppo ben poca cosa sono stati i danni procurati dalla guerra, se confrontati con lo scempio prodotto dall'attività edilizia degli anni Cinquanta », Alfonso Gambardella, « Il disegno della città », in Giuseppe Galasso (dir.), *Napoli*, Roma-Bari, Laterza, 1987, p. 31.

10 Raffaele La Capria, *Blessé à mort*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 179, 181, cité par Jean A. Gili, « L'orgueil d'être napolitain. Naples dans l'oeuvre de Francesco Rosi », in Jean A. Gili (dir.), *op. cit.*, p. 74.

11 Francesco Rosi, « L'homme de Naples », *art. cit.*

préparation du scénario comme « un travail proche d'une enquête journalistique ou policière »¹². Pendant plusieurs mois, le cinéaste et le réalisateur s'entretiennent avec les différents protagonistes du changement urbanistique de Naples. Ils rencontrent les habitants des quartiers populaires du centre historique, dont les maisons sont progressivement démolies, les entrepreneurs, les architectes, les urbanistes et les ingénieurs. Parmi ces derniers, ils fréquentent l'ingénieur communiste Luigi Cosenza qui, dès la fin de guerre, se bat vainement pour un développement urbanistique rationnel et planifié en Campanie. De plus, ils lisent régulièrement la presse locale, se rendent dans les bureaux de la mairie¹³ et assistent aux séances du conseil municipal de Naples, dont ils se procurent les procès-verbaux¹⁴. Cette volonté de connaissance va de pair avec une attitude engagée. Plus tard, Raffaele La Capria écrira à ce sujet : « À l'époque, Rosi et moi, nous croyions que le fait de dénoncer les mécanismes politiques, administratifs et sociaux de la spéculation à travers un film, signifiait la combattre et peut-être, à défaut de l'éliminer, au moins la réduire. Le cinéma nous passait l'arme la plus efficace pour atteindre ce but »¹⁵.

La genèse de *Main basse sur la ville* se situe d'ailleurs à un moment historique d'ouverture et de transformation pour l'Italie. Le pays, en plein boom économique, vit une accélération des changements sociaux (migrations du Sud vers le Nord et des campagnes vers les villes, passage d'une société paysanne à la civilisation de consommation) qui s'accompagne d'un élargissement progressif de la base du système politique. La Démocratie chrétienne (DC), parti du centre catholique qui gouvernait l'Italie depuis 1948, grâce à des alliances de centre-droite, annonce, en début de l'année 1962, sa disponibilité à une ouverture vers le Parti socialiste italien

12 « [...] con un lavoro simile a quello di un'inchiesta giornalistica o poliziesca che Rosi ed io abbiamo costruito il soggetto di *Mani sulla città* », Raffaele La Capria, « Rosi, le mani sulla città », *op. cit.*, p. 211.

13 Raffaele La Capria se souvient : « nous sommes entrés dans les bureaux de l'administration municipale avec des fausses demandes, nous avons épluché les archives, nous avons contrôlé les plans régulateurs, discuté avec les chefs de service et avec les employés même de l'épaisseur d'une plume et des couleurs acquarellés utilisés pour dessiner les plans », « siamo entrati con finte richieste negli uffici dell'amministrazione comunale, abbiamo spulciato archivi, controllato mappe di piani regolatori, discusso con capi ufficio e con impiegati perfino dello spessore di un pennino o dei colori acquarellati che servono per disegnare le mappe », Raffaele La Capria, *ibidem*.

14 La comparaison d'un de ces procès verbaux conservés par Rosi avec la première séance du conseil municipal mise en scène dans le film, montre clairement à quel point les scénaristes s'en sont inspirés : qu'il s'agisse des sujets abordés ou bien des argumentations et du langage utilisés. « Débat au conseil municipal de Naples », in Michel Ciment, *op. cit.*, pp. 342-345.

15 « Credevamo allora, Rosi ed io, che denunciare attraverso un film i meccanismi politici, amministrativi e sociali della speculazione significasse combatterla e forse, se non eliminarla, almeno attenuarla. Il cinema ci pareva l'arma più efficace per raggiungere questo scopo », Raffaele La Capria, « Rosi, le mani sulla città », *op. cit.*, p. 209.

(PSI), qui, en 1963, prend pour la première fois part au gouvernement. L'annonce de cet élargissement à gauche a d'ailleurs lieu lors du congrès démocrate-chrétien qui se tient précisément à Naples, en janvier 1962, et auquel Rosi et La Capria assistent. Rosi se souvient : « J'y allais tous les jours, et dans ma tête commençait à prendre forme le projet qui, d'un côté, aurait dû exprimer notre indignation face à la spéculation immobilière déferlante, de l'autre, l'espoir dans les projets politiques du moment, dans les nouvelles alliances, qui auraient pu, comme je le pensais personnellement, favoriser l'émergence de réformes, auxquelles j'ai toujours cru¹⁶ ». En effet, pendant l'année 1962, nombre de réformes et de projets de loi voient le jour. Certains d'entre eux concernent le bâtiment et le développement urbanistique : une loi du mois d'avril 1962 favorise le développement des logements sociaux et, en juillet, un important projet de loi sur la planification urbanistique a pour but de combattre la spéculation foncière¹⁷. C'est dans ce contexte de changement politique et sociale que s'inscrit la genèse de *Main basse sur la ville*.

La version définitive du scénario est terminée le 31 janvier 1963¹⁸. Outre Rosi et La Capria, participent à sa rédaction, Enzo Provenzale, directeur de production et Enzo Forcella, journaliste politique, que Rosi se souvient avoir connu à Naples, lors du congrès de la Démocratie Chrétienne¹⁹. Le film est produit par Lionello Santi (Galatea Film), socialiste et ancien résistant, qui soutient fortement la démarche artistique engagée du cinéaste²⁰. Le tournage se fait en décors naturels²¹ et en studio, avec des acteurs non professionnels pour la plupart. La première projection publique de *Main*

16 « Io ci andavo ogni giorno, e nella testa cominciava a prendere forma il progetto che da una parte avrebbe dovuto riflettere la nostra indignazione nei confronti della dilagante speculazione edilizia, e dall'altra la speranza nella progettualità politica del momento, nelle nuove alleanze dalle quali personalmente mi aspettavo che potesse nascere quella spinta ad attuare le riforme, nella quali ho sempre creduto », Francesco Rosi, « Una città un film », *op. cit.*, p. 10.

17 Nous nous référons à la loi du 18 avril 1962 n° 167, *Disposition pour favoriser l'acquisition de terrains pour les logements économiques et populaires*, et au projet de loi présenté par le démocrate chrétien réformiste Fiorentino Sullo. Le projet de réforme de Sullo rencontre une opposition très forte de la part de l'industrie du bâtiment. Il ne sera jamais approuvé. Carlo Ginsborg, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi. Società e politica 1943-1988*, Torino, Einaudi, 1988, pp. 368-369.

18 Alberto Cattini, « La miseria della politica. Conflitti d'interesse – conflitti di moralità », in Francesco Rosi et al., *Le mani sulla città. Diario napoletano*, *op. cit.*, p. 9.

19 Jean A. Gili (dir.), *op. cit.*, p. 38 ; Francesco Rosi, « Una città un film », *art. cit.*, p. 10.

20 Sur Lionello Santi et la Galatea Film voir Simone Venturini, *Galatea s.p.a. 1925-1965. Storia di una casa di produzione cinematografica*, Associazione Italiana per la Ricerca di storia del cinema, Rome, 2001.

21 Pour un reportage sur le tournage voir John Francis Lane, « A Neapolitan Eisenstein », *Films and Filming*, vol. 9, n° 11, août 1963, pp. 51-53.

basse sur la ville a lieu au festival de Venise, début septembre 1963, et le film soulève la polémique.

Une enquête sur la corruption du pouvoir dans la ville

Le récit de *Main basse sur la ville* se déroule sur une courte période qui précède et qui suit les élections municipales à Naples. La narration est centrée sur les activités du personnage Edoardo Nottola (Rod Steiger), conseiller municipal de droite et entrepreneur en bâtiment, dont l'ambition est d'être nommé adjoint à l'urbanisme, afin de servir au mieux ses propres intérêts. Mais l'effondrement d'un vieil immeuble du centre historique, situé près du chantier d'une de ses sociétés, entraîne la création d'une commission municipale d'enquête et risque de perturber ses plans.

La protagoniste du quatrième long métrage de Rosi est, d'une certaine manière, la ville elle-même, qui nous est montrée à la fois comme capitale en cours de mutation urbanistique sauvage et lieu d'un pouvoir corrompu, les deux aspects étant fortement liés. Si la ville en question est Naples, les deux aspects que nous venons de mentionner sont tout aussi emblématiques de l'évolution de nombre d'autres capitales modernes²².

La représentation de Naples comme grande métropole en expansion se démarque de l'image pittoresque de la capitale du Sud établie par la tradition iconographique. Naples, surreprésentée par les peintres paysagistes dès le dix-huitième siècle, est, au cinéma, la ville italienne la plus filmée après Rome²³. Les images qui reviennent le plus souvent sont les vues de sa magnifique baie, l'incomparable silhouette du Vésuve, le soleil, la gaîté des gens du peuple, etc. Cependant, dans *Main basse sur la ville* on entrevoit à peine le Vésuve²⁴ et la baie est toujours filmée depuis la ville, avec des tours en premier plan. Quant aux gens du peuple, dont la vitalité était évoquée comme « *L'or de Naples* » (*L'oro di Napoli*, 1954) dans le film

22 « Le problème de la spéculation immobilière est un problème qui concerne toutes les villes. J'ai senti qu'en recherchant un moyen de connaissance sur ce qu'est la vie apparente d'une ville et ce sur ce qu'est la vie cachée de cette même ville, on pouvait traiter non seulement de Naples mais aussi du monde entier » affirme Francesco Rosi dans « Naples entre la raison et la passion », propos recueillies par Jean A. Gili, in *Cités-Cinés*, Paris, La Grande Halle/La Villette et Édition Ramsay, 1987, p. 91.

23 Sur la représentation de Naples au cinéma voir Giuliana Bruno, « Naples », in Thierry Jousse, Thierry Paquot (dir.), *op. cit.*, 492-499, qui commence avec un panorama sur l'histoire visuelle de la ville à partir du seizième siècle. Sur ce sujet consulter également Adriano Aprà, Jean A. Gili (dir.), *Naples et le cinéma*, Paris, Centres Georges Pompidou/Fabbri Editori, 1994, et Oreste Sacchielli, « Naples et le cinéma », in *Cahiers de la MRSH-Caen*, n° spécial, novembre 2005, pp. 61-69. Pour la période plus récente, voir Camille Gendrault, *Images et imaginaires de Naples dans le cinéma italien de 1980 à 1998*, thèse de doctorat sous la direction de Jean A. Gili, Université Panthéon Sorbonne - Paris I, 2003.

24 On entrevoit le Vésuve dans la séquence où un leader de la droite, Maglione, quitte la terrasse avec piscine de sa maison.

de Vittorio De Sica, sont à peine présents dans celui de Rosi. Dans *Main basse sur la ville*, ce sont les immeubles qui représentent le métal précieux. « Ça c'est de l'or aujourd'hui » s'exclame Nottola, dans la première séquence du film, en pointant des nouveaux bâtiments²⁵. Ainsi, pendant les génériques de début et de fin, défilent des prises de vue aériennes d'une jungle urbaine, avec des immeubles à perte de vue, des tours et des barres. Pas de soleil, un noir et blanc granuleux. Nous remarquons que cette représentation de Naples, loin du folklore et en cours de modernisation accélérée et sauvage, rend la ville emblématique d'autres métropoles en expansion. D'ailleurs, il n'est pas anodin de relever que le nom de Naples n'est prononcé que deux fois au cours du film²⁶. Il faut aussi souligner que cette ville moderne est identifiée, d'une certaine manière, au personnage de Nottola. Dans la première séquence du film, lors d'un panoramique horizontal qui balaye les nouvelles constructions, les mains du constructeur entrent dans le cadre en premier plan en se superposant aux bâtiments. Au cours du long métrage, la silhouette de l'entrepreneur se superpose sur des vues de Naples à plusieurs reprises. Dans son bureau, au dernier étage d'un gratte-ciel, la ville apparaît sous toutes les formes : vue à travers des grandes baies vitrées, sous forme de maquette des nouveaux quartiers, de photographies géantes ou de plan topographique qui recouvre le mur derrière le bureau. Le ville est à la fois la proie et la créature de Nottola, la matière sur laquelle il opère et celle qu'il transforme. L'entrepreneur, interprété par l'acteur américain formé à l'Actor Studio, Rod Steiger, que Rosi voulait absolument pour ce rôle²⁷, incarne la quête du gain à tout prix, le conflit d'intérêt et la main mise sur la ville, tout en représentant aussi le dynamisme et la modernité.

La ville est au centre de *Main basse sur la ville* également comme lieu du pouvoir. La mairie, siège du pouvoir municipal, est un des lieux principaux de l'action, avec sa salle du conseil municipal reconstituée en studio, reproduisant la salle du conseil du Palazzo San Giacomo à Naples²⁸. Les domiciles ou les lieux de travail des dirigeants sont également très pré-

25 Le thème de « l'or de la ville » dans *L'or de Naples* et *Main basse sur la ville* est proposé par Manuela, "Hands Over the City: cinema as political indictment and social commitment", in Carlo Testa (dir.), *Poet of civic courage. The Films of Francesco Rosi*, Wiltshire, Flicks Books, 1996, p. 47.

26 Le nom de Naples est prononcé par un ami politique de Nottola, pendant les travaux de la commission municipale, au moment où il évoque le sous-sol accidenté de la ville qui aurait causé l'effondrement du vieil immeuble. Ensuite, le conseiller de gauche mentionne le nom de Naples, lors de l'expulsion des habitants de l'immeuble à côté de celui qui s'est écroulé, en affirmant que 40 % des bâtiments de la ville sont fissurés.

27 Simone Venturini, *op. cit.*, p. 129.

28 Témoignage de Enzo Provenzale, Jean A. Gili, *op. cit.*, p. 209.

sents : l'on y discute de l'avenir de la cité. Comme l'écrit l'historien du cinéma Jean A. Gili dans *Cinéma et pouvoir* : « Le protagoniste apparent du film, c'est Nottola, mais le protagoniste sous-jacent c'est le pouvoir dans une grande ville »²⁹. Le long métrage met notamment en scène les différentes facettes de la corruption du pouvoir politique municipal. Tout d'abord, il montre les connivences entre politiciens et entrepreneurs. L'entrepreneur obtient que des terrains agricoles où il envisage de construire soient urbanisés aux frais de l'État, bien que le plan régulateur ne le prévoit pas, et cela afin d'y réaliser des plus-values faramineuses. « Aujourd'hui, cette terre vaut 300, 500, 1 000 lire le mètre carré. Mais, demain, ce même mètre carré peut valoir 70 000 lire et même davantage. Cela ne dépend que de nous. Cinq mille pour cent de bénéfices. [...] Il suffit que nous obtenions de la ville qu'elle amène ici les rues, les égouts, l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone... »³⁰ explique Nottola, dans la première séquence, à ses amis politiques. Le film évoque aussi les mécanismes de la spéculation qui concernent le centre historique de la ville. L'enquête municipale sur l'écroulement du vieil immeuble révèle ainsi que Nottola obtient de la mairie des permis de construction en un temps record, qu'il achète à la ville des terrains déclarés d'utilité publique et qu'il arrive à faire expulser par ordonnance municipale les habitants des vieilles maisons qu'il veut détruire pour en construire des nouvelles. Le long métrage nous montre également que la commission d'enquête, constituée pour plus de la moitié par des alliés de l'entrepreneur, ne causera aucun tort à Nottola. Cependant, l'importance donnée à l'affaire par la presse contrarie l'entrepreneur et amène ses amis politiques de droite à lui suggérer de ne pas se présenter aux élections municipales. Le promoteur décide à ce moment de rejoindre le centre, qui l'accepte dans ses rangs car les voix qu'il apportera lui permettront de gagner les élections. Les alliances politiques décrites dans *Main basse sur la ville* se construisent sur la base des intérêts personnels loin de l'intérêt général. Signalons que cet épisode s'inspire également de la vie politique napolitaine. Jusqu'au début des années soixante, la vie locale a été dominée par le maire monarchiste Achille Lauro, richissime armateur qui avait fait sa fortune sous le fascisme. Ce n'est qu'en octobre 1962 que la Démocratie chrétienne obtient la mairie de Naples, grâce au passage dans

29 *Ibidem*, p. 56.

30 « [...] questa è zona agricola, quanto la puoi pagare oggi 300, 500, 1000 lire al metro quadrato. Ma domani questa terra, questo stesso metro quadrato ne può valere 60, 70 mila, pure di più. Tutto dipende da noi. Il 5 000 per cento di profitto. [...] Noi dobbiamo solo fare in modo che il comune porti qui le strade, le fogne, l'acqua il gas, la luce e il telefono ».

ses rangs de conseillers monarchistes³¹. Dans le film, les partis politiques en lice à Naples ne sont jamais nommés. Ils sont identifiés exclusivement avec les mots génériques de « droite », « centre » et « gauche ». Ce choix est probablement dû à la nécessité de se protéger d'éventuelles accusations pour diffamation. Pourtant, il pourrait aussi s'expliquer par une volonté de généraliser le discours sur la corruption, suggérant qu'elle ne se limite pas à la réalité locale napolitaine.

Enfin, *Main basse sur la ville* évoque les rapports clientélistes de certains élus de la majorité avec leurs électeurs. Si les candidats sont démocratiquement élus, ils obtiennent le consentement en échange d'argent, de faveurs, de travail. Les expulsés sont payés pour partir sans trop protester, bien qu'aucun nouveau logement ne leur soit promis. Nottola rappelle qu'il a acheté ses voix « une par une, ruelle par ruelle ». Lors d'une séquence dans un petit restaurant populaire, l'entrepreneur rencontre des intermédiaires en contact avec la population la plus démunie, afin de savoir s'il peut toujours compter sur ses électeurs. Il faut remarquer qu'ici, le film évoque aussi, sans la nommer, la camorra, la mafia napolitaine, dont l'une des activités était de gérer « le marché des voix »³².

Ce que le long métrage de Rosi condamne, ce ne sont pas seulement ces actes de corruption, mais aussi, et surtout, la corruption de la démocratie elle-même. « Voyez comme on fait la démocratie », s'exclame le maire en s'adressant à un conseiller de l'opposition, après avoir distribué des billets à des femmes indigentes venues se plaindre à la mairie. La démocratie qui émerge dans *Main basse sur la ville* est loin du pouvoir du peuple (*demokratia*) selon l'étymologie du terme. Le pouvoir nous apparaît plutôt comme une sorte d'oligarchie bâtie sur l'argent et les rapports de force. La classe politique au pouvoir nous est montrée comme coupable de cette perversion du système.

Le film évoque également une opposition à ce système. Elle est incarnée par le conseiller municipal de gauche, De Vita, interprété par un acteur non professionnel, Carlo Fermariello, dans la vraie vie élu communiste et

31 Luigi Mascilli Migliorini, « La vita amministrativa e politica », in Giuseppe Galasso (dir.), *Napoli, op. cit.*, pp. 212-226. Sur l'histoire politique de Naples, voir également les ouvrages du politologue anglais Percy Allum, *Il potere a Napoli, fine di un lungo dopoguerra*, Napoli, L'Ancora, 2001 et *Potere e società a Napoli nel dopoguerra*, Torino, Einaudi, 1975 ; voir aussi Antonio Ghirelli, *Napoli dalla guerra a Bassolino, 1943-1998*, Napoli, Simone, 1998.

32 Sur la camorra voir Gigi Di Fiore, *La camorra e le sue storie: la criminalità organizzata a Napoli dalle origini alle ultime "guerre"*, Turin, UTET, 2005, et Isaia Sales, *La camorra, le camorre*, Rome, Editori Riuniti, 1993.

secrétaire de la chambre de travail de Naples³³. Lors des séances du conseil municipal, des réunions de la commission d'enquête, la caméra le filme en train de dénoncer inlassablement les méthodes peu orthodoxes des partis majoritaires. L'élu se bat contre les abus de pouvoir, pour le respect de la loi, pour une moralisation de la vie politique. Au cours des travaux de la commission, il trouve un allié en la personne d'un conseiller du centre, Balsamo, médecin et directeur d'un hôpital, qui se révolte contre les malversations aux dépens du bien commun dévoilées par l'enquête sur l'écroulement du vieil immeuble. Il est important de remarquer que ces deux personnages positifs, dont Rosi partage pourtant les idées progressistes, n'ont pas toujours le beau rôle dans le film. Dans l'unique séquence où Nottola et De Vita se retrouvent face à face, dans l'un des nouveaux appartements construits par l'entrepreneur, celui-ci vante les bienfaits des confort offerts par la modernité. L'argumentaire de De Vita, qui s'y oppose en invoquant la loi et la justice sociale, paraît moins convainquant, d'autant plus qu'il est filmé coïncé dans un angle de la pièce. Il en va de même pour la rencontre entre Balsamo et le leader du parti du centre, De Angelis, auquel le premier annonce que, suite à l'entrée de Nottola dans le parti, il ne veut plus y rester. Ce sera De Angelis, incarnation de la quintessence du politicien rusé et manipulateur, interprété par l'acteur de théâtre Salvo Randone, qui aura le dernier mot en affirmant : « en politique il n'y a qu'un seul grave pêché : être battu ».

La fin du film est pessimiste, aucun happy end ne console le spectateur. Après les résultats des élections, gagnées par le parti du centre, et la nomination de Nottola comme adjoint à l'urbanisme, De Vita fait sa dernière harangue. Il affirme que les choses sont en train de changer et que le peuple est en train de prendre conscience. Mais la dernière séquence montre l'inauguration des travaux publics sur les terrains de Nottola. Rien ne change. Pourtant cette fin pessimiste est également destinée à secouer le spectateur, en lui montrant le mode de fonctionnement d'un système corrompu qu'il a le pouvoir de changer démocratiquement. En 1963, Rosi affirme que « l'opposition ne dispose, en dernière analyse, que d'une arme : faire prendre [...] conscience [au plus démunis] des fautes qu'ils ne doivent pas commettre à l'intérieur du système démocratique, puisque ce système est aujourd'hui le leur. [...] L'art du cinéma est maintenant assez adulte

33 Carlo Fermariello était d'ailleurs le fils de Gennaro Fermariello, deuxième maire de Naples après la Libération, antifasciste et membre du *Partito d'azione* (parti d'orientation républicaine et socialiste modérée). Gennaro Fermariello avait chargé de rédiger un plan régulateur pour la ville l'ingénieur Luigi Cosenza, que Rosi et La Capria rencontrent lors du travail de documentation pour *Main basse sur la ville*.

pour faire prendre conscience à un public du vrai fonctionnement d'un système »³⁴. La représentation sans concessions d'un système corrompu coexiste avec l'aspiration au changement. Une attitude où l'on retrouve « le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté »³⁵ propres au cinéma de Francesco Rosi.

Main basse sur la ville aspire à toucher un grand nombre de spectateurs. En 1963, le cinéaste affirme : « [c']est un film que j'ai voulu construire très rationnellement, et pourtant, je dois aussi m'adresser émotionnellement au public »³⁶. Ainsi, le long métrage, que le cinéaste a souvent défini de « théorème » - en signifiant sa volonté de démontrer les lois qui régissent la spéculation et la corruption dans la ville -, ne manque pas de moments spectaculaires, tel l'écroulement du vieil immeuble filmé avec sept caméras³⁷. La narration, très dense et parfois elliptique, est fortement structurée et l'enchaînement des événements répond rigoureusement au principe de cause-effet. Le rythme est serré et tendu, la caméra mobile. La bande-son du compositeur Gianni Piccioni joue sur des accords dissonants. Avec le thème du générique, « des accents dans le genre 007 nous introduisent dans une série de complots, luttes et intérêts qui n'on rien à envier à ceux des agents secrets »³⁸, remarque le critique de cinéma italien Ermanno Comuzio. En 1963, *l'Express* affirme que le film « captive comme une Série noire »³⁹ et Jean A. Gili le définit comme un « thriller politique »⁴⁰.

Mais quel a été l'impact de ce film engagé et tendu ? Certes, il est difficile d'évaluer s'il a contribué à la prise de conscience des plus démunis. Les données quantitatives ne sont pas trop éloquentes. *Main basse sur la ville* totalise un peu plus 300 millions de liras de recettes, ce qui représente un score honorable mais loin des grands succès de box office de l'année⁴¹.

34 Francesco Rosi, « L'homme de Naples », *art. cit.*

35 Célèbre phrase du penseur politique communiste Antonio Gramsci, utilisée par Michel Ciment comme titre d'un de ses essais sur Francesco Rosi. Michel Ciment, *op. cit.*

36 *Ibidem*, p. 136.

37 Francesco Rosi, « Una città un film », *art. cit.*, p. 12.

38 « [...] quegli accenti alla 007 ci introducono in una serie di complotti, di lotte e di interessi che non hanno niente da invidiare a quelli degli agenti segreti », Ermanno Comuzio, « Quando diventa esemplare il rapporto regista-compositore. La musica di Piccioni nei film di Rosi », in Sebastiano Gesù (dir.), *Francesco Rosi*, Catania, Acicatena, Incontri con il cinema, 1991, p. 69.

39 *l'Express*, 7 novembre 1963.

40 Jean A. Gili, « Mani sulla città », in *Enciclopedia del cinema. Dizionario critico dei film*, Istituto della enciclopedia italiana Treccani, 2004, p. 406.

41 Recettes au 30 juin 1965, source : Gianni Rondolino (dir.), *Catalogo Bolaffi del cinema italiano. Tutti i film italiani del dopoguerra, 1945-1965*, Torino, Bolaffi, 1967.

Ce qui est certain, c'est que le quatrième long métrage de Rosi souleva la polémique. Déjà, à la Mostra de Venise, quand le film reçoit le Lion d'or, le public est divisé. Ceux qui se sentent visés l'attaquent violemment. L'ancien maire de Naples, Achille Lauro, dans un discours au conseil municipal, affirme qu'il s'agit d'un « travail cinématographique qui [...] relève du dénigrement, et pourtant lèse le renom et le prestige de notre ville, et qui ne fait que servir de propagande à un parti bien désigné »⁴². Quant aux architectes et constructeurs italiens, ils ne manquent pas de critiquer le film à leur tour, comme l'évoque Bruno Zevi, dans le compte rendu d'un débat organisé par l'Institut national d'architecture⁴³. *Main basse sur la ville* a un large écho dans la presse quotidienne et dans les hebdomadaires culturels et politiques. Accusé par les périodiques de droite de propagande, il est parmi les films les plus appréciés par les intellectuels, comme le montre une enquête publiée par *Cinema Nuovo*⁴⁴. La presse cinématographique se montre pourtant partagée. Les reproches portent soit sur les aspects formels – une construction narrative jugée moins innovante que celle de *Salvatore Giuliano* – soit sur des questions politiques – discours limité à la dénonciation et à l'aspiration à un bon gouvernement sans remise en cause du système. Ses défenseurs apprécient le propos engagé, la complexité et l'attention portée aux questions formelles. À l'étranger, le quatrième long métrage de Rosi, perçu comme un film qui explique les dynamiques de la spéculation dans les grandes villes occidentales, reçoit des critiques toujours élogieuses⁴⁵. Dans les années suivantes, en Italie, le film sera régulièrement cité dans les ouvrages d'historiens, architectes et urbanistes pour décrire la situation politique et urbanistique à Naples dans les années 50-60⁴⁶. Le titre italien (*Le Mani sulla città*) est devenu une expression courante, et le film n'a pas cessé de circuler dans le cadre de projections-débats sur l'urbanisme, le droit au logement ou la corruption

42 Discours d'Achille Lauro au conseil municipal de Naples, 7 octobre 1963, reproduit in Michel Ciment, *Dossier Rosi, op. cit.*, pp. 366-367.

43 Bruno Zevi, « Lo speculatore si confessa ridendo », *L'Espresso*, 3 novembre 1963.

44 *Cinema Nuovo*, a. XIII, n° 168, mars-avril, 1964, pp. 88-99.

45 En France, nombre des journalistes citent ainsi l'affaire Pouillon, qui avait explosé en 1961, suite à laquelle l'architecte français Fernand Pouillon est arrêté et condamné pour abus de biens sociaux. À Cuba on considère que le film exprime la corruption des pays non encore passés au socialisme.

46 Parmi les nombreux exemples, citons l'histoire de Naples de Ermanno Corsi, *Napoli contemporanea*, Napoli, Esi, 1995, dont le chapitre sur l'urbanistique à l'époque du maire Achille Lauro est intitulé « Le mani sulla città », pp. 41-49 ; citons aussi l'article de Alfonso Gambardella sur l'urbanisme à Naples avec un paragraphe intitulé « La rapina del territorio: le mani sulla città, razionalismo e speculazione » (Le pillage du territoire, *le mani sulla città*, rationalisme et spéculation), où l'historien de l'architecture affirme que le pillage du territoire est documenté de manière excellente par le film de Francesco Rosi (Alfonso Gambardella, *op. cit.*, pp. 31-33).

du pouvoir⁴⁷. *Main basse sur la ville* est ainsi devenu une oeuvre incontournable pour comprendre la spéculation immobilière et la corruption du pouvoir en Italie et ailleurs. La longévité et l'efficacité du film réside autant dans la rigueur de la documentation et de l'interprétation des faits, que dans la qualité de son écriture visuelle⁴⁸.

En quête d'État, avec un langage cinématographique et une démarche d'enquête très différents, nous paraît comme une mise en image également très riche du binôme ville et corruption en Italie.

En quête d'État

Bien que très éloigné de *Main basse sur la ville*, le documentaire de création *En quête d'État* pourrait être perçu, dans une certaine mesure, comme un deuxième volet de celui-ci. En effet, alors que le long métrage de Rosi met en scène une classe politique corrompue, celui de Di Costanzo s'intéresse aux conflits entre un maire, qui veut rétablir le respect de la Loi, et ses administrés, qui sont habitués à un rapport clientéliste avec les élus. Si le film de Rosi dénonce prioritairement les fautes de ceux qui ont le pouvoir – politique et économique –, le documentaire de Di Costanzo fait émerger également les responsabilités d'une population qui n'a pas la notion d'État de droit et qui trouve souvent son compte dans un système où règne le favoritisme et le non respect des règles.

Un documentaire pour témoigner de l'après *Mani pulite*

La maire protagoniste du film de Leonardo Di Costanzo est Luisa Bossa, démocrate de gauche⁴⁹, élue en décembre 1995 dans une commune de la proche banlieue de Naples, Ercolano. Cependant, *En quête d'État* n'est pas

47 À ce sujet on lira l'article de l'architecte Giorgio Conti qui évoque son expérience de spectateur du film de Rosi : « Le mani sulla città : immaginari collettivi e memoria storica », in *Cinemacittà, op. cit.*, pp. 246-254.

48 L'historien du cinéma italien Gian Piero Brunetta considère que : « Les films de Rosi son destinés à constituer des sources historiques, non moins importantes que les rapports des commissions antimafia [...] par rapport à d'autres oeuvres de dénonciation sociale ou politique ces films continueront à parler, à garder leur charge d'actualité grâce à la grande qualité de l'écriture visuelle, au sens du rythme, à la capacité de valoriser les dons des acteurs et au parfait mélange d'éthique, passion civile et maîtrise du moyen cinématographique », « I film di Rosi sono destinati sempre più a costituire fonti storiche, non meno significative dei rapporti delle commissioni antimafia. [...] rispetto ad altre opere di denuncia sociale o politiche questi film continueranno a parlare, a mantenere la loro carica d'attualità per la forte qualità della scrittura visiva, per il senso del ritmo, la capacità di valorizzare le doti attoriali e la perfetta miscela di etica, passione civile e dominio del mezzo cinematografico », Gian Piero Brunetta, *Guida alla storia del cinema italiano, 1905-2003*, Torino, Einaudi, 2003, p. 221.

49 Le Parti démocratique de la gauche (*Partito Democratico della Sinistra*, PDS) a été créé, en 1991, du Parti communiste italien (PCI) dissou. En 1998, le PDS se fond avec d'autres forces de la gauche et devient le parti des Démocrates de gauches (*Democratici di sinistra*, DS).

né comme un documentaire sur Luisa Bossa, ni sur Ercolano. À l'origine du film, il y a plutôt l'envie du cinéaste de raconter un moment historique : l'ébullition qui a suivi l'opération *Mani pulite* (mains propres)⁵⁰. En Italie, à partir de 1992, plusieurs enquêtes et procès ont démontré la corruption de nombreux hommes politiques et industriels et ont bouleversé le paysage politique et institutionnel : les deux partis les plus compromis - la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste italien - sont dissous et les anciennes élites politiques renvoyées⁵¹. Ce renouvellement de la classe politique concerne évidemment aussi les réalités locales. Donc, si à l'origine du film de Rosi il y a une ville, à l'origine de *En quête d'État* il s'agit d'un moment historique. Néanmoins, le documentariste désire filmer ce moment dans un lieu bien précis, celui qu'il connaît le plus, la province de Naples.

Pour Di Costanzo, il s'agit aussi d'un retour vers ses lieux d'origine. Diplômé en histoire des religions à Naples, le cinéaste vit depuis 1986 entre la ville parthénopéenne et Paris⁵². C'est dans la capitale française qu'il s'est initié au cinéma du réel en fréquentant les Ateliers Varan - centre de formation à la réalisation de documentaires qui se situe dans le sillage du cinéma direct⁵³ - dont il va bientôt intégrer l'équipe pédagogique. Une expérience vécue dans le cadre des activités du centre marque d'ailleurs profondément le genèse de *En quête d'État*. En 1994, Di Costanzo anime avec le réalisateur Rithy Panh un stage des Ateliers Varan à Phnom Penh, au Cambodge. À cette occasion, le documentariste italien est frappé par le rôle que le cambodgien Panh s'attribue, en tant que cinéaste, dans la reconstruction de l'identité collective de son pays après l'époque des khmers rouges. Di Costanzo estime que le cinéma de son collègue « était une sorte d'analyse collective [...] un témoin des évolutions, des trans-

50 Il est intéressant de signaler que l'expression *mani pulite* est présente dans une séquence célèbre de *Main basse sur la ville*. Lors du conseil municipal, la gauche accuse la droite d'avoir les mains sales et les élus visés réagissent en soulevant leurs mains et en s'écriant que leurs mains sont propres.

51 Sur *Mani pulite* voir deux ouvrages publiés pour les dix ans du déclenchement de l'opération : le volume des journalistes Gianni Barbacetto, Peter Gomez, Marco Travaglio, *Mani Pulite. La vera storia*, Editori Riuniti, 2002, et ce celui du philosophe politique Vittorio Bufacchi, *L'Italia contesa : dieci anni di lotta politica da Mani pulite a Berlusconi*, Roma Carocci, 2002. La synthèse proposée par l'historien Paul Ginsborg est également utile *L'Italia del tempo presente. Famiglia, società civile, Stato. 1980-1996*, Torino, Einaudi, 1998, p. 471-563.

52 Les informations sur la biographie de Leonardo Di Costanzo présentes dans cet article proviennent de multiples sources : l'entretien téléphonique entre Leonardo Di Costanzo et Francesca Leonardi, Naples-Paris, 10 mai 2007 ; le volume sur le cinéma documentaire, Marco Bertozzi (dir.), *L'idea documentaria. Altri sguardi dal cinema italiano*, Torino, Lindau, 2003, p. 375 ; les fiches biographiques publiées dans les catalogues des nombreux festivals qui ont sélectionné les films du cinéaste.

53 Sur les Ateliers Varan on peut lire l'article de Ludovic Lamant, « Les Ateliers Varan ont 25 ans », *Cahiers du cinéma*, n° 624, juin 2007, p. 44.

formations de la société »⁵⁴. Il découvre aussi que les dynamiques, nécessairement conflictuelles, dans lesquelles se débat une société en cours de changement, présentent des potentialités cinématographiques remarquables. Une fois rentré, Di Costanzo se souvient avoir commencé à travailler au projet de *En quête d'État* dans cet esprit : « Je pensais que ce moment [le bouleversement causé par l'opération *Mani pulite*] – outre le fait qu'il fallait le raconter – était une période de passions et de conflits, et donc intéressante sur le plan cinématographique »⁵⁵.

Une des premières étapes de la préparation de *En quête d'État*⁵⁶ est la recherche d'un maire à travers lequel représenter cette période de transformations. Il est intéressant de remarquer que parmi les personnes auxquelles Di Costanzo pense pour son film, il y a Carlo Fermariello. Conseiller municipal communiste à Naples à l'époque du film de Risi – dans lequel il interprète son propre rôle et incarne la volonté de faire respecter la Loi – il devient maire de Vico Equense, au sud de Naples, en juin 1996. Suite à des problèmes de santé, il ne sera pas le protagoniste de *En quête d'État*⁵⁷. Le choix se porte finalement sur Luisa Bossa que le cinéaste connaît personnellement depuis quelques années. Le film est produit par une maison de production française, spécialisée dans le cinéma documentaire, Les Films d'Ici, et le producteur et cinéaste Richard Copans en est le producteur délégué⁵⁸. Leonardo Di Costanzo filme à Ercolano pendant plus d'un an, avec une caméra légère, assisté de Mariangela Barbanente⁵⁹ avant de procéder au montage en France. En 1999, le documentaire est diffusé en France par Arte et l'année suivante en Italie, par la chaîne publique RAI 3. Il est projeté en salle lors de nombreux festivals internationaux spécialisés, où il reçoit également des nombreux prix.

54 « [...] era una specie di analisi collettiva [...] un testimone delle evoluzioni, delle trasformazioni della società », « L'incertezza dello sguardo. Conversazione tra Leonardo Di Costanzo e Chiara Malta », in Marco Bertozzi (dir.), *op. cit.*, p. 160.

55 « [...] io pensavo che questo momento – oltre al fatto che si dovesse raccontarlo – fosse un periodo di passioni e conflitti e quindi di momenti cinematografici interessanti », *Ibidem*.

56 En fait, rentré en Italie, Di Costanzo tourne d'abord *Viva l'Italia* (1994), documentaire réalisé à la veille des élections législatives qui donne la parole aux habitants d'un quartier populaire de Naples afin qu'ils s'expriment sur la situation politique, notamment sur l'affirmation du parti de Silvio Berlusconi, Forza Italia. Laura Buffoni, « L'altro paese. Il documentario politico nell'era berlusconiana », in Franco Montini (dir.), *Il cinema del reale : il documentario, la novità di un genere antico*, Roma, FAC, 2006, p. 31.

57 Carlo Fermariello va mourir peu après, en janvier 1997. Une biographie de Carlo Fermariello est disponible sur e site internet des démocrates de gauche de Vico Equense : <http://www.dsvico.it/i.asp>

58 Pour une monographie sur Les Films d'Ici voir Luciano Barisone (dir.), *Les Films d'Ici. Histoire de produire. Questioni di produzione*, Effatà, Cantalupa (Turin), 2004.

59 Mariangela Barbanente, née à Bari en 1968, scénariste et réalisatrice, a travaillé en France pour Les films d'Ici.

Les conflits entre deux conceptions du pouvoir

En quête d'État est centré sur les rencontres, souvent enflammées, entre Luisa Bossa et ses administrés lors des permanences à la mairie, et suit l'évolution de deux dossiers principaux : l'attribution de logements sociaux et le problème des taxis illégaux⁶⁰.

La mairie est un des lieux principaux de l'action, qu'il s'agisse du bureau du maire, de la salle du conseil municipal, des escaliers et des couloirs de l'immeuble. Les quelques séquences d'extérieurs sont strictement liées au déploiement du récit : les rues où travaillent les taxis illégaux, les sites des logements qui doivent être attribués. Bien qu'Ercolano soit connue surtout pour son site archéologique romain, aucune image touristique n'est montrée⁶¹. Le massif du Vésuve apparaît juste de temps à autre, dominant la ville qui surgit à ses pieds.

Parmi les lieux de l'action que nous venons d'évoquer, le bureau du maire occupe une place centrale. C'est ici que Luisa Bossa reçoit ses administrés. Comme l'explique Di Costanzo, le bureau devient : « un lieu où se décrivent et se racontent deux manières de concevoir la politique : d'un côté la vision traditionnelle du népotisme et du piston, de l'autre la volonté de changer »⁶². Le conflit entre ces deux visions est au coeur du documentaire. Au début du film, nous entendons la voix over du réalisateur rapporter ces mots du maire : « Une des premières choses que j'ai fait en tant que maire, a été d'acheter un drapeau italien et de le mettre dans mon bureau. Et ce n'est pas par un excès de nationalisme, mais pour montrer qu'ici, maintenant, il y a l'État. Vivre avec des lois qui sont les mêmes pour tous est encore considéré comme une abstraction ». Ainsi, lors des permanences à la mairie, nous voyons un vieux monsieur qui demande un travail pour son fils, une vieille dame qui voudrait être dispensée d'impôts sur les déchets, un jeune homme au chômage qui demande qu'on lui enlève une amande des Chemins de fer. Les citoyens d'Ercolano paraissent ne pas distinguer ce qui est du domaine du maire et ce qui ne l'est pas. Le maire répète inlassablement : « Je ne peux rien faire. Ce n'est

60 *En quête d'État*, à l'instar de nombreux documentaires, existe en deux versions : une de 54 minutes destinée à la diffusion télévisuelle et intitulée *Luisa en quête d'État*, l'autre de 84 minutes présentée dans les festivals. Notre analyse se base sur la version longue.

61 L'antique Herculaneum a été submergée par la lave lors de l'éruption du Vésuve, en 79 après J.C., et redécouverte au XVIII^e siècle.

62 « [...] un luogo dove si descrivevano e si raccontavano due modi di intendere la politica: da un lato quella tradizionale, del nepotismo della raccomandazione, dall'altro la volontà di cambiare », Entretien téléphonique entre Leonardo Di Costanzo et Francesca Leonardi, *cit.* Voir aussi Catherine Bizern, « Seul compte le corps du filmeur. Leonardo Di Costanzo, ou un cinéma direct exemplaire », in *Les Lettres françaises*, 6 mai 2006, p. 6.

plus comme avant », « Le bon vieux temps des magouilles est fini ». Luisa Bossa se fait un point d'honneur à mettre en place un système transparent pour attribuer les logements HLM aux familles qui ont perdu leur maison lors du tremblement de terre de 1980⁶³. Mais ceux qui en sont exclus ne manquent pas de contester ses décisions. Les résistances au changement viennent justement des citoyens qui ont peur de perdre le confort d'un système sans règles, des gens dont la mentalité a été forgée dans un système clientéliste, où règnent la corruption et la loi du plus fort. Pour autant, Leonardo Di Costanzo considère que : « dans les années quatre-vingt on a pensé, de manière superficielle, qu'il aurait suffi de changer les politiciens voleurs qui géraient le pouvoir pour que tout fonctionne. Mais la crise était beaucoup plus profonde »⁶⁴. En effet, comme l'explique l'historien Paul Ginsborg : « Il a été toujours trop facile d'attribuer les carences d'un État où d'une société à ceux qui gouvernent. La force de la démocratie d'un pays ne dépend pas seulement de la capacité et de l'intégrité de sa classe dirigeante, mais aussi de la culture de ses familles, et de l'énergie de ses citoyens »⁶⁵.

Les pratiques illégales présentées dans *En quête d'État* sont essentiellement les passe-droits et l'exercice sans licence (chauffeurs de minibus, vendeurs aux puces). Cependant, *En quête d'État* évoque aussi une activité criminelle bien plus violente et structurée, celle de la camorra. Le carton de texte initial nous informe que, avant l'élection de Luisa Bossa, la ville a été administrée pendant deux ans par des délégués de la Préfecture, suite à la dissolution du conseil municipal pour infiltration camorriste. En 1990, l'un de ses prédécesseurs a été tué pendant la campagne électorale, probablement par l'organisation criminelle. Au cours du film, la voix narrative annonce que Luisa Bossa a demandé un renforcement des forces de l'ordre pour combattre le commerce de la drogue, géré par la camorra, et explique que les principaux chefs ont été arrêtés ainsi que des policiers accusés de corruption. Nous apprenons aussi que le maire reçoit des menaces de mort et que les délits de l'organisation criminelle s'enchaînent. La camorra

63 Le séisme du 23 novembre 1980, connu comme tremblement de terre de l'Irpinia (Campanie), fut extrêmement puissant (magnitude sept de l'échelle de Richter). Il frappa la Campanie, la Basilicata et les Pouilles. Suite au séisme, des fonds spéciaux furent attribués aux régions sinistrées. Mais la reconstruction fut très lente et partielle, vraisemblablement à cause de la mauvaise administration et de la main mise de la camorra.

64 Entretien téléphonique entre Leonardo Di Costanzo et Francesca Leonardi, *cit.*

65 « Tuttavia, è sempre stato fin troppo facile attribuire ai governanti le carenze di uno Stato o di una società. In ultima analisi, la forza della democrazia di un Paese non dipende solo dalla capacità e dalla integrità della sua classe dirigente, ma anche dalla cultura delle sue famiglie, e dall'energia dei suoi cittadini ». Paul Ginsborg, *L'Italia del tempo presente, op. cit.*, p. 563.

entre, d'une certaine manière, dans le bureau du maire, avec Giorgina, dont l'un des fils, camorriste, a été exécuté par un clan rival. La caméra filme la femme se présentant comme une « assassine » et affirmant qu'elle n'hésiterait pas à sauter à la gorge du carabinier qui oserait importuner son fils, chauffeur sans licence. Cet épisode pourrait suggérer qu'il y a un lien entre les petites prévarications et le crime organisé, tous étant le fruit d'une même mentalité insouciance des règles de la démocratie.

Néanmoins, c'est dans un tissu social extrêmement dégradé, dans une ville avec un taux de chômage d'environ 70 %, qu'ont lieu les tensions entre le maire et ses concitoyens. L'impossibilité de pouvoir travailler dignement représente un des obstacles majeurs à l'affirmation d'une mentalité démocratique. Ainsi, l'affrontement ne se réduit pas uniquement à l'opposition entre deux conceptions du rapport au pouvoir, l'une légalitaire et l'autre clientéliste. Les citoyens d'Ercolano expriment aussi des besoins réels et l'application de la Loi, souvent, ne permet pas de répondre à ces besoins. L'attribution des logements HLM, réalisée certes de manière transparente, est loin de pouvoir reloger tous les sinistrés. Les chauffeurs illégaux qui voudraient régulariser leur situation souvent ne le peuvent pas, en raison du manque de licences, et ceux qui ont un casier judiciaire en sont exclus. Le film devient ainsi également une réflexion sur les limites et les contradictions de la démocratie, sur les paradoxes d'un système qui devrait être au service du peuple mais n'est pas toujours à même d'assurer la survie des ses citoyens. Dans la première partie du film, le maire se montre souple par rapport à un certain type d'illégalité : « l'économie parallèle dans nos régions peine à être régularisée pour différentes raisons, qui vont des licences commerciales aux problèmes structureaux. Nous ne voulons pas donner le coup de grâce à ces activités. Car nous connaissons les problèmes de survie économique » dit-elle lors d'une réunion. Mais vers la fin du film, elle évoque une phrase de Andrea Cozzolino, secrétaire provincial PDS, qui aurait proclamé : « Il faut appliquer les règles. La justice sociale ne paye plus ». Le documentaire suggère ainsi que le maire prend progressivement conscience d'une incompatibilité entre règles et justices sociales, et opte pour les règles.

D'ailleurs, bien que *En quête d'État* soit fortement lié à une réalité locale, celle de la province de Naples, il exprime des phénomènes qui se manifestent également ailleurs. Di Costanzo considère que c'est le fait de travailler en s'adressant aussi à un public étranger « qui [le] force à reconduire ces réalités particulières à leur essence [...] afin qu'elles soient immédiatement

compréhensibles partout »⁶⁶. Ainsi, il se souvient avoir apprécié qu'après une projection de *En quête d'État* dans la banlieue parisienne, Jack Ralite, alors maire communiste d'Aubervilliers se soit retrouvé dans le film. Bien qu'à Aubervilliers, il n'y ait pas de taxis illégaux, l'élu français aurait dit au cinéaste avoir également rencontré des difficultés à gouverner à cause des contradictions entre l'application de la loi et la satisfaction des besoins de ses citoyens⁶⁷.

En ce qui concerne la mise en scène, Di Costanzo, dans la lignée des Ateliers Varan et du cinéma direct⁶⁸, conçoit un cinéma documentaire dont les principes sont, d'un côté, de donner la parole aux protagonistes, et de l'autre, de s'interroger sur sa propre méthode et sur le rôle du cinéaste. La réflexion sur les conséquences que les choix de réalisation ont sur le sens de la narration et sur la construction du point de vue sont au coeur de cette démarche. *En quête d'État* commence avec une démarche subjective : alors que défilent les images du paysage filmé d'un train qui se dirige à Ercolano, la voix over du réalisateur nous raconte à la première personne comment il a connu Luisa Bossa. Pourtant, sa présence s'éclipse immédiatement après - bien qu'il rentre de temps en temps dans la représentation comme voix narrative – afin de laisser la parole à ses protagonistes. Comme son objectif est de montrer les rapports tendus entre Luisa Bossa et ses administrés, le cinéaste fait le choix de maintenir une distance par rapport aux personnes qu'il filme. Il s'efforce aussi ne pas privilégier l'une ou les autres en leur accordant un espace équivalent dans les cadrages. Enfin, ses personnages ne sont jamais filmés seuls face à la caméra lors d'entretiens, mais toujours montrés en situation. Il s'agit, d'un côté, de minimiser l'impact de la caméra sur leur comportement, de l'autre, de permettre au spectateur de prendre des distances par rapport aux discours des protagonistes, pour qu'il puisse ainsi élaborer son point de vue. *En quête d'État*, n'est pas un film démonstratif, militant, il ne veut pas nous dévoiler une vérité. Le documentaire garde une attitude ouverte. Il est clair que le cinéaste partage globalement le point de vue de Luisa Bossa (et c'est avec les mots de la maire, rapportées par le cinéaste, que le film

66 « Perché siano comprensibili altrove, immediatamente comprensibili ovunque, devi ridurre queste realtà particolari all'essenza », « L'incertezza dello sguardo. Conversazione tra Leonardo Di Costanzo e Chiara Malta », *op. cit.*, p. 168.

67 Entretien téléphonique entre Leonardo Di Costanzo et Francesca Leonardi, *cit.* ; « L'incertezza dello sguardo. Conversazione tra Leonardo Di Costanzo e Chiara Malta », *op. cit.*, p. 168.

68 Sur le cinéma direct voir l'ouvrage de référence de Gilles Marsolais, *L'aventure du cinéma direct revisitée*, Les 400 coups, Laval (Québec), 1997 ; voir aussi les articles de Jean-Louis Comolli, « Le détour par le direct », in *Cahiers du Cinéma*, n° 209, février 1969, p. 48-53, et n° 211, avril 1969, p. 40-45.

s'ouvre et se referme). Pourtant, comme l'a souligné le critique de cinéma Luca Mosso « l'opération discursive dans laquelle Leonardo Di Costanzo a ancré son film réfute des conclusions hâtives et offre aux spectateurs des éléments de réflexion profonde »⁶⁹.

En 1998, dans la même année où Di Costanzo termine son film, l'historien Paul Ginsborg, en tentant un bilan provisoire de la période de *Mani pulite* écrit : « il est difficile d'échapper à la conclusion que nombre de questions sur la démocratie italienne, soulevées en 1992-1993, n'ont reçu qu'une réponse partielle, s'il en ont reçu une »⁷⁰. Né du désir de réaliser un film sur l'après *Mani pulite*, *En quête d'État* en montre un bilan problématique. L'arrivée au pouvoir de dirigeants non corrompus, désireux de faire respecter les règles de la démocratie, n'implique pas d'emblée un « assainissement » de la société. Des citoyens s'opposent au changement, ils restent accrochés aux pratiques clientélares et aux favoritismes, d'autant plus que l'application des lois ne garantit pas la survie des habitants. Le long métrage de Di Costanzo présente ainsi les paradoxes de la démocratie.

Conclusion

L'étude de *Main basse sur la ville* et *En quête d'État* permet de mettre en perspective deux figurations du thème ville et corruption réalisées dans la même région et séparées par trente cinq ans. Apparentant à des époques et à des genres différents, les deux longs métrages présentent deux écritures cinématographiques très éloignées. Aussi, s'il s'agit dans les deux cas de films politiques - tous deux sont des films citoyens et ont comme sujet la politique - le positionnement de leurs auteurs n'est pas moins lointain. Le film de Rosi montre une attitude essentiellement démonstrative et objective : il se propose d'expliquer comment fonctionne la spéculation immobilière et pourquoi elle va à l'encontre de l'intérêt général. Bien qu'il soit fasciné par le personnage négatif de Nottola et par la modernité qu'il incarne, le message véhiculé par le film n'est pas ambigu. Quant au documentaire de Di Costanzo, il paraît moins didactique et présente une approche plus subjective et ouverte. Le cinéaste s'y exprime à la première personne et n'émet pas de jugement univoque sur la réalité et les person-

69 Luca Mosso, « Prove di Stato. Scheda critica », in Luciano Barisone (dir.), *op. cit.*, p. 216.

70 « [...] è difficile sfuggire alla conclusione che molte delle questioni sollevate intorno alla democrazia italiana nel 1992-1993 abbiano ricevuto una risposta solo parziale, ammesso che l'abbiano ricevuta », Paul Ginsborg, *L'Italia del tempo presente*, *op. cit.*, p. 561.

nages qu'il filme. Il s'intéresse d'avantage à les mettre en scène et à leur donner la parole. Au spectateur de se faire son opinion et de juger.

Les deux films naissent pourtant d'une même aspiration à comprendre la réalité politique et sociale qui leur est contemporaine. Réalisés par des cinéastes émigrés qui reviennent sur leurs lieux d'origine, le film de fiction de Rosi et le documentaire de Di Costanzo partagent aussi un regard qui est dedans et dehors en même temps. Les deux réalisateurs sont intimement proches du contexte qu'ils abordent tout étant à même de prendre du recul et à faire ressortir l'essence des réalités qu'ils montrent. *Main basse sur la ville* et *En quête d'État* offrent ainsi, à travers une enquête sur la vie politique et la corruption dans la province de Naples, des représentations complexes du difficile cheminement de la démocratie en Italie. Ils fournissent aussi une réflexion plus générale sur un système politique, la démocratie, et sur ses failles.

Partie VI

Laboratoire
RECITS

Présentation de RECITS

Le laboratoire de sciences humaines RECITS, acronyme de « Recherche sur les Choix Industriels, Technologiques et Scientifiques » (EA n°3897), œuvre au sein d'une université de technologie (UTBM, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, formation d'ingénieurs). À la création de l'UTBM (1998), RECITS est « jeune équipe » et organise dès 1999 le 26^e symposium de l'International Committee for the History of Technology (ICOHTEC). Les actes ont été publiés dans un ouvrage intitulé *La Technologie au risque de l'histoire* (Berg, UTBM, 2000). RECITS est devenu équipe d'accueil en 2004.

RECITS est l'un des rares laboratoires de sciences humaines à caractère interdisciplinaire existant dans une école d'ingénieurs en France, établissant ainsi un lien entre deux mondes traditionnellement opposés : l'université et la technique. Il comporte des enseignants-chercheurs (15, dont 3 professeurs des universités) en droit, économie, gestion, histoire contemporaine, histoire des techniques, philosophie et sociologie.

RECITS vise à réinscrire la science et la technique dans la culture, à mettre en perspective notre monde hyper technicisé grâce aux sciences humaines et sociales. Les axes de recherche pour le programme quadriennal 2008-2011 se définissent ainsi :

Axe 1 : Technique et société

Thème 1 : représentation et imaginaire de la technique
(XIX^e XXI^e siècles)

Thème 2 : mémoire, territoire et patrimoine

Axe 2 : Territoire, innovation et stratégie d'acteurs

Thème 1 : industrialisation et désindustrialisation :
vers de nouvelles approches historiques

Thème 2 : création de connaissances et dynamiques territoriales

Thème 3 : évaluation des stratégies d'acteurs publics et privés :
politiques publiques, réseaux formels et informels.

Membres de RECITS

Membres titulaires

Robert Belot

Fonctions : professeur des universités, directeur du laboratoire RECITS

Section CNU : 22

Thèmes de recherche (mots clés) : Représentations sociales de la technique; conflits contemporains et changements politiques; renseignement; mémoire et patrimoine.

Key words : Social perception of technology in 19th Century & 20th Century; contemporary wars and innovations; history of intelligence; memory and Heritage.

Adresse électronique : robert.belot@utbm.fr

Matthieu Bunel

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 5

Thèmes de recherche (mots clés) : Économie publique; économie du travail; économie de la famille; organisation du travail; économétrie.

Key words : Public economics; Labor and demographic economics; Industrial organization; Econometrics.

Adresse électronique : matthieu.bunel@utbm.fr

Olivier Dembinski

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 19

Thèmes de recherche (mots clés) : santé, métiers de la relation.

Key words : health, profession of the relation.

Adresse électronique : olivier.dembinski@utbm.fr

Marina Gasnier

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 22 et 72

Thèmes de recherche (mots clés) : réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel -matériel et immatériel-; architecture industrielle; histoire des techniques; espaces et territoires industriels; processus de patrimonialisation.

Key words : industrial heritage rehabilitation; industrial architecture; technological history; industrial areas; patrimonialization process.

Adresse électronique: marina.gasnier@utbm.fr

Alexandre Herléa

Fonctions : professeur des universités, responsables des relations internationales de l'UTBM

Section CNU : 72

Thèmes de recherche (mots clés) : histoire des moyens de production d'énergie, histoire des machines-outils, relations science-technique, changement technique, transfert de technologie et globalisation.

Key words : History of the means of energy production; history of machine-tools; science-technology relationships; technological changes; technology transfer and globalisation.

Adresse électronique : alexandre.herlea@utbm.fr

Laurent Heyberger

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 22

Thèmes de recherche (mots clés) : industrialisation et niveau de vie ; développement économique régional; histoire anthropométrique; histoire de l'alimentation et de la nutrition; représentations de la technique; histoire des sciences (médecine et anthropologie physique).

Key words : industrialization and standard of living; regional economic development; anthropometric history; food and nutrition history; technology and its social perceptions; science history (medicine and physical anthropology).

Adresse électronique : laurent.heyberger@utbm.fr

Caroline Hussler

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 6

Thèmes de recherche (mots clés) : économie de la science et de l'innovation; dynamique des territoires; perception des risques technologiques; réseaux d'acteurs.

Key words : economics of science and innovation; regional dynamics; risk perception; technological networks.

Adresse électronique : caroline.hussler@utbm.fr

Pierre Lamard

Fonctions : professeur des universités, directeur du département Humanités de l'UTBM

Section CNU : 72

Thèmes de recherche (mots clés) : entreprise, industrialisation, formation, territoire, patrimoine, technique, technologies.

Key words : enterprise, industrialization, technological training, territory, technological heritage, technology.

Adresse électronique : pierre.lamard@utbm.fr

Jean-Pierre Micaëlli

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 6

Thèmes de recherche (mots clés) : développement de concepts, de méthodes et d'outils dédiés à l'évaluation assistée par ordinateur (EVAO); activité (théorie de); conception; collectif; évaluation; performance.

Key words : activity, design, CSCW, evaluation, performance, Systems theory.

Adresse électronique : jean-pierre.micaelli@utbm.fr

Fabienne Picard

Fonctions : maître de Conférences

Section CNU : 5

Thème de recherche (mots clés) : Economie de l'innovation et des brevets, Management de la Connaissance, Dynamique Industrielle et Territoriale.

Key words : Knowledge Management, Innovation, Spatial Dynamics.

Adresse électronique : fabienne.picard@utbm.fr

Nathalie Rodet-Kroichvili

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 5

Thèmes de recherche (mots clés) : dynamique institutionnelle des économies post-socialistes; redistribution des activités productives et de recherche au niveau international (et notamment des PECO, Pays d'Europe Centrale et Orientale); mutations dans l'industrie automobile; analyse économique des compétences; proximité et territoire.

Key words : institutional dynamics of post-socialist economies, productive and research activities relocation at an international level; changes in the automobile industry; economic study of organizational capabilities; proximity and territory.

Adresse électronique : nathalie.kroichvili@utbm.fr

Mathieu Triclot

Fonctions : maître de conférences

Section CNU : 17

Thèmes de recherche (mots clés) : Cybernétique, Information, Communication, Informatique, Automates.

Key words : Cybernetics, Information, Communication, Computers, Automata.

Adresse électronique : mathieu.triclot@utbm.fr

Membres associés

Michel Cotte

Fonctions : Professeur émérite

Section CNU : 72

Thèmes de recherche (mots clés) : histoire des ingénieurs au XIX^e siècle; histoire de l'innovation; diffusion des idées techniques; gestion des connaissances techniques anciennes par les outils contemporains; maquettes numériques de patrimoine; conseil en patrimoine technique et industriel.

Key words : History of the engineers (19th C); History of innovation; Transfer of technical ideas; Ancien technical knowledge management with the today tools; Patrimonial digital scale-models; Advisor in Technical Heritage and patrimonial sites.

Christine Gamba

Fonctions : Maître de conférences

Section CNU : 19

Thèmes de recherche (mots clés) : Travail; formation, emploi et dynamique du changement.

Key words : Work; training; employment and transformation dynamics.

Gilbert Karpman

Thèmes de recherche (mots clefs) : Messages chiffrés, cryptogramme, Balzac, histoire, Recherche sur le passage chiffré de "La physiologie du mariage" de Balzac (avec Samuel Deniaud), Recherche sur les messages chiffrés sans accord préalable entre correspondants (avec exemples historiques).

Klaus-Peter Sick

Fonctions : enseignant-chercheur au Centre Marc Bloch de Berlin

Thème de recherche : crise du libéralisme; crise de la représentation politique; rapports société civile-Etat; histoire des idées en relations internationales : théorie de l'interdépendance; géopolitique; histoire des classes moyennes et de leur représentation au niveau politique : petite et moyenne industrie; commerce et artisanat.

Key words : crisis of liberalism; crisis of political representation; relationship civil society-state; history of ideas in I.R. : interdependence theory; geopolitics; history of the lower middle class and its political representation: small industry, shopkeepers, artisans.

Doctorants

Florin Abagiu

Titre provisoire de la thèse : « La production, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique en Roumanie de la fin du XIX^e siècle à 1990 ».

Cécile Aguilhaume

Titre provisoire de la thèse : « La science à la rencontre du temps : l'Observatoire de Besançon ».

Sébastien Biehler

Titre provisoire de la thèse : « stratégies d'innovation des entreprises et politiques publiques locales ». / « Strategies of innovation of companies and local public politics (policies) ».

Mots clés : stratégies; politiques; innovations; développement.

Key words : strategies; politics; innovations, development.

Manuel Brun

Titre provisoire de la thèse : « Un bassin économique en désindustrialisation? Le Territoire de Belfort (1975-2005). Contexte économique, logique de territoire, stratégies d'entreprise »/ « Desindustrialisation in an economical area ? The Territoire de Belfort (1975-2005). Economical context, territorial logicals, industrial strategy ».

Mots clefs : désindustrialisation, territoire, crise, logique publique, stratégie.

Key words : desindustrialisation, territory, crisis, public logical, strategy.

Jean-Michel Cacheux-Levasseur

Titre provisoire de la thèse : « Stratégies et perspectives: l'industrie automobile de chaque côté du Rhin 1975-début XXI^e siècle » / « Strategies and futurologies : automobile industry comparing the French with the German experience from 1975 to the beginning of the 21th century ».

Mots clés : industrie; automobile; stratégies et prospective; France; Allemagne.

Key words : Industry; automobile; strategies and futurologies; France; Germany.

Olivier Delmas

Titre provisoire de la thèse : « L'ambassade de France en Suisse de 1939 à 1945 ».

Stanislas d'Eyrames

Titre provisoire de la thèse : « L'évolution du processus de décision à l'exportation pour les PME-PMI : 1980-2004 ».

Christian Favre

Titre provisoire de la thèse : « Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien dans l'Arc jurassien durant la Seconde Guerre mondiale (1937-1945) » / « A border between peace and war. The daily exchanges around the Jurassic Arc during the Second World War (1937-1945) ».

Mots clés: frontière, migrations, passages, contrebande, représentations, épuration.
Key words: border, migrations, crossings, smuggling, representations, purges.

Francesco Garufo

Titre provisoire de la thèse : « Immigration et horlogerie : politique d'engagement, recrutement et intégration des travailleurs étrangers dans une industrie nationale (1930-1980) » / « Immigration and Watch Industry : Recruitment policies and Integration of Foreign Workers in a National Industry (1930-1980). »

Mots clefs : migrations, horlogerie, arc jurassien, frontaliers, organisations professionnelles, marché du travail.

Key words : Migrations, Watch Industry, Arc Jurassien, Cross-border Commuters, Trade Association and Trade Union, Organizations, Labour Market.

C. O. Ghioc

Titre provisoire de la thèse : « Le développement de la balistique en Roumanie du XVI^e au XX^e siècle ».

Michel Godard

Titre provisoire de la thèse : « enjeux et impacts de l'exploitation des mines de Ronchamps (XIX^e-XX^e siècles) ».

Gabriel Kennel

Titre provisoire de la thèse : « la politique de la France à l'égard des enfants victimes de la guerre en Allemagne Occupée (1945-1955) » / « French policy concerning children victims of war in occupied Germany (1945-1955) ».

Mots-clefs : enfants, Seconde Guerre Mondiale, après-guerre, Allemagne, France, réfugiés, déplacés, victimes de la guerre.

Key-words : children, World War II, post-war, Germany, France, refugees, displaced persons, victims of War.

Maude Ligier

Titre provisoire de la thèse : « Nicolas Schöffler (1912-1992) : monographie et catalogue raisonné de l'œuvre sculpté (1948-1975). Quand l'objet sculpté rejoint l'échange médiatique » / « Nicolas Schöffler (1912-1992) : monograph and catalogue raisonné of his sculpted works. When the sculpted work becomes part of the language of cultural communication ».

Mots clefs : Nicolas Schöffler; art et technologie; cybernétique; interface technologique; oeuvre ouverte.

Key words : Nicolas Schöffler; art and technology; cybernetic; numerical interface in art; the audience confronted with a participation system.

Pompiliu Manea

Titre provisoire de la thèse : « L'évolution de l'appareillage d'imagerie médicale en Roumanie depuis les rayons X jusqu'à nos jours. Les retombés au niveau du système de santé ».

Nathalie Pelier

Titre provisoire de la thèse : « Éléments pour une histoire des métiers de la création publicitaire : les concepteurs-rédacteurs face à leur images et à eux-mêmes » / « History of the professions of the French advertising creation : copywriters facing themselves and their image ».

Mattia Piattini

Titre provisoire de la thèse : « Les effets et l'impact de la guerre dans l'après-guerre autour de l'Arc jurassien (1945-1950). Entre histoire et mémoire(s) » / « The effects and the impact of WWII during the post-war around the region of the "Arc jurassien" (1945-1950). Between history and memory/memories ».

Mots clefs: Après-guerre, frontière, représentations, histoire, mémoire, épuration.

Keu words : Post-war, border, representations, history, memory, purges.

François Pon

Titre provisoire de la thèse : « Histoire d'un échec industriel : l'entreprise Bull à Belfort ».

Christian Rosse

Titre provisoire de la thèse : « Les échanges de l'ombre. Les passages de la frontière franco-suisse de l'Arc jurassien par les services de renseignement suisses et alliés durant la Seconde Guerre mondiale » / « Underground Exchanges. Crossings by Swiss and Allied Intelligence Services of the franco-Swiss Border along the Jura Mountains during World War II ».

Mots clés : frontière, renseignement, Seconde Guerre mondiale, Suisse, France,

passage.

Key words : border, intelligence, WWII, Switzerland, France, crossing.

Horia Sacla

Titre provisoire de la thèse : « Naissance et développement de l'aviation et de l'industrie aéronautique en Roumanie dans la première moitié du XX^e siècle (1900-1950) ».

Olivier Schmitt

Titre provisoire de la thèse : « Évaluation et perception de la collaboration industrielle franco-allemande. L'exemple de l'Alsthom – Belfort. 1940-1944 ». / « Evaluation and perception of the French-German Industrial cooperation. The example of Alsthom –Belfort 1940-1944. »

Mots clés : Seconde Guerre mondiale; Occupation; histoire des entreprises; collaboration industrielle; main-d'œuvre; niveau de vie; production.

Key words : Second World War; Occupation; history of firm; industrial cooperation; labour force; standard of living; production.

Thomas Vuillemot

Titre provisoire de la thèse : « Histoire et mémoires d'une politique de déculturation : l'occupation japonaise en Corée. » / « History and memories of an authoritarian linguistic and cultural policy: the Japanese occupation in Korea. »

Mots clés : Corée, histoire et mémoires, colonisation japonaise, politique linguistique, déculturation, résistance civile.

Key-words: Korea, history and memories, Japanese occupation in Korea, linguistic and cultural policy, resistance of the Korean people.

Liste des auteurs

Robert Belot : professeur des universités en histoire contemporaine. Directeur du laboratoire RECITS/UTBM.

Jérôme Bimbenet : docteur en histoire, spécialiste du cinéma, enseignant chargé de cours à l'IUFM de Paris.

Manuel Brun : doctorant en histoire contemporaine, laboratoire RECITS/UTBM.

Matthieu Bunel : maître de conférences en économie, laboratoire RECITS/UTBM.

Vincent Dray : doctorant en histoire contemporaine, université Paris XII Val de Marne.

Richard Duhautois : attaché de l'INSEE, centre d'études de l'emploi, Crest, université de Marne-la-Vallée.

Michel Faucheux : maître de conférences en littérature française, Centre des humanités, laboratoire STOICA/INSA de Lyon.

Christian Favre : doctorant en co-tutelle auprès de l'université de Fribourg (prof. F. Python) et de l'UTBM (prof. R. Belot).

Joëlle Forest : maître de conférences en économie, centre des humanités, laboratoire STOICA/INSA de Lyon

Michel Godard : doctorant en histoire contemporaine, laboratoire RECITS/UTBM

Lucie Gonzales : attaché de l'INSEE, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement (Dares).

Laurent Heyberger : maître de conférences en histoire contemporaine, laboratoire RECITS/UTBM.

Benoît Humblot : docteur en droit, enseignant-chercheur contractuel, laboratoire RECITS/UTBM.

François Jéquier : professeur ordinaire en histoire contemporaine, université de Lausanne.

Pierre Lamard : professeur des universités en histoire des sciences et des techniques, laboratoire RECITS/UTBM.

Francesca Leonardi : doctorante en études cinématographies et audiovisuelles à l'université de la Sorbonne nouvelle - Paris 3, lectrice d'italien à l'université de Bourgogne.

Jean-Pierre Micaëlli : maître de conférences en sciences de gestion, laboratoire RECITS/UTBM.

Nathalie Pelier : doctorante en histoire sociale et culturelle, RECITS/UTBM.

Pauline Peretz : docteur en histoire, spécialiste des Etats-Unis, rattachée à l'UMR 8168, Centre d'études nord-américaines, Ecole des hautes études en sciences sociales.

Jacques Rougerie : professeur émérite des universités en histoire contemporaine, université Paris VII.

François Soulard : professeur de lycée professionnel au LP La Chauvinière de Nantes ; docteur en Histoire des sciences et des techniques accueilli au centre F. Viète (université de Nantes).

Résumés

Robert Belot et Pierre Lamard

Résumé

Peugeot a été l'une des premières entreprises françaises à prendre au sérieux la communication interne et à publier un journal de qualité. Cette politique est contemporaine de la création du site de Sochaux, au moment où l'entreprise a choisi, sous l'égide de l'ingénieur Ernest Mattern, de se lancer sur la voie des méthodes de production américaines.

Face au travail de plus en plus parcellisé, les dirigeants ont compris qu'il fallait créer du lien pour que chaque partie, même la plus modeste, puisse connaître le tout, pour que l'individu se reconnaisse dans une entité commune et se sente impliqué dans un projet collectif, porté par des valeurs et une culture. Pour cela, il convenait d'informer les gens sur la marche de l'entreprise. Informer, pour communiquer, pour unifier, mais aussi pour mieux maîtriser. Une dimension d'autant plus impérative que l'entreprise se développe, se complexifie, et que les effectifs croissent.

Il est proposé ici d'étudier la communication institutionnelle de Peugeot à Sochaux, l'évolution du langage et des messages de l'entreprise de 1918 à nos jours à travers le support papier, pour tenter de dévoiler une sorte de référentiel culturel qui résisterait aux changements et aux époques.

Mots clés

Histoire automobile, Communication, Culture d'entreprise.

Abstract

Peugeot was one of the first companies in France to take internal communication seriously and to publish a high-quality in-house newsletter. This policy was established at the same time as the founding of the Sochaux industrial site, at a moment when the company, under the aegis of engineer Ernest Mattern, made the choice of adopting American production methods.

Faced with production processes that were increasingly broken down into individual operations, Peugeot's managers realized that it was crucial to create links so that each section, no matter how modest, would be able to grasp the whole, thus enabling the individual worker to identify with a shared entity and to feel implicated in a collective project informed by a specific culture and values. To do so, the logical step was to inform people about the company's progress. To inform, in order to better communicate, to encourage unity, but also to achieve better control. This was all the more imperative insofar as the firm was developing, becoming more complex, and the workforce was increasing.

We propose to study Peugeot's institutional communication at the Sochaux site, to analyze the evolution of both its language and its message from 1918 until the present day, based on its newsletters, and to try to reveal a kind of cultural system of reference which would resist change and transcend eras.

Key words

History of the automobile, Communication, Corporate culture.

Jérôme Bimbenet

Résumé

Tourné en 1935 par Jacques Feyder, *La Kermesse héroïque* reflète les certitudes et les angoisses de la société de son époque à travers le comportement de la bourgeoisie d'une petite ville flamande en 1616. Le passage d'un régiment espagnol révèle les fantasmes, les espoirs ou les lâchetés des uns et des autres devant l'attitude à tenir face à l'ennemi. Les hommes se cachent, les femmes reçoivent les Espagnols et sauvent la ville d'un pillage supposé. Résister ou collaborer ? La bivalence du film et sa dérision ont pu troubler quatre ans avant la Seconde guerre mondiale.

Mots clés

Ville, bourgeoisie, liberté, lâcheté, femmes, résistance, collaboration

Abstract

“La Kermesse héroïque” (« Carnival in Flanders ») filmed in 1935 by Jacques Feyder, reflects the certainties and anguishes of the society of that time, through the behaviour of the bourgeoisie in a little Flemish town in 1616. The arrival of a Spanish regiment in the town reveals the phantasms, hopes and cowardices of one or the other, concerning their attitudes towards the enemy. The men hide, the women receive the Spanish soldiers and save the town from a supposed sack. Resistance or collaboration? The bivalence of the film and its derisiveness may have been disturbing for the audiences, four years before World War Two.

Key-words

Town (city), bourgeoisie, freedom, cowardices, women, resistance, collaboration

Manuel Brun

Résumé

Il n'y a pas d'uniformité dans la construction de logements ouvriers pendant l'industrialisation. Les forges par exemple ont comme tradition de loger les ouvriers et l'on constate également des différences géographiques. Pendant le XIX^e siècle il y avait suffisamment d'habitants dans le Nord pour travailler dans les usines. Il a été nécessaire très tôt au sud de construire des logements pour les ouvriers. La défaite de la France en 1871 et les lois successives de la troisième république sur le logement ont impacté fortement le développement de Belfort et déplacé le centre économique du département.

Mots clés

Industrialisation, logements ouvriers, législation, ressources.

Abstract

There was not a single way of building accommodations for workers during the industrialization. Iron works for example has a tradition to lodge workers and there was a geographical difference. During the nine-teen's century, there was enough native to work in factories in the north. It was early necessary in the south to build accommodations for workers. French's defeat in 1871 and the successive laws of the Third Republic on housing problem have impacted the development of Belfort and moved the economic centre of the department.

Key words

Industrialization, workers accommodations, legislation, means.

Matthieu Bunel, Richard Duhautois et Lucie Gonzales

Résumé

À partir de données françaises issues d'enquêtes et de sources administratives, cet article étudie l'influence d'un certain type de restructuration, les fusions et acquisitions, sur l'emploi. Dans ce but sont mobilisés pour la période 1997-2000 : les données issues du fichier des modifications de structure (fichier MDST), de l'enquête sur les liaisons financières entre entreprises (enquête Lifi) et les fichiers Suse (Système unifié statistiques d'entreprise). Pour pallier les inconvénients liés à la faible part des entreprises participant aux opérations de fusion-acquisition et constituer un échantillon représentatif d'entreprises se restructurant, on recourt à une stratification endogène. Les résultats obtenus à l'aide d'un modèle de sélection sur les inobservables indiquent qu'à court terme les entreprises ayant bénéficié des restructurations ont vu leur effectif augmenter très fortement et significativement. En revanche, lorsque la situation globale des entreprises est prise en compte, c'est-à-dire à la fois celle des entreprises cédantes et des entreprises bénéficiaires, les restructurations affectent très légèrement et négativement le volume d'emploi à court terme.

Mots clés

Fusion et acquisitions, effet sur l'emploi, stratification endogène, modèle de sélection sur les inobservables.

Abstract

The aim of this paper is to investigate the impact of takeovers on employment by using French data from MDST Survey) available over the 1997 to 2000 period. We merged three enterprise databases (MDST, LIFI and Suse) to provide a sample where firms' characteristics, the involvement in takeover activity and financial links between firms are available. A takeover is a rare event. To build a representative sample a choice based sampling technique is used. Then, we estimated the short term effect of takeovers on employment by using a selection regression model. The results indicate that mergers and acquisitions have a positive impact on acquiring firms' employment. However, when both acquiring and acquired firms' situation is taken into account the short run employment effect is small and negative.

Key words

Mergers and Acquisitions, employment effect, choice based sampling

Vincent Dray

Résumé

Cet article analyse les voies par lesquelles la diffusion internationale des technologies a influencé le développement industriel français. Une perspective comparative examine les relations technologiques entre les Etats-Unis et la France de 1914 à 1940, en prenant en compte la concurrence et les interdépendances entre les pays. La Première Guerre mondiale favorise la construction de relations industrielles et technologiques. Ces relations sont portées durant la période de l'entre-deux-guerres par la multinationalisation des intérêts technologiques et par les politiques industrielles de la France. La comparaison des sources, françaises et américaines, révèle le caractère moderne des canaux de diffusion. L'analyse des transferts de technologies est concentrée sur les capacités technologiques nationales qui transforment les environnements sociotechniques modernes et qui conduisent la recherche scientifique et technique vers l'innovation industrielle.

Mots clés

Technologie, influence, interdépendance, Etats-Unis, industrie française, industrie de pointe, industrie lourde, innovation, modernisation, Deuxième Révolution Industrielles, université, congrès international, multinationale, Progrès technique, transferts de technologies, diffusion internationale des technologies, institutionnalisation (science), ingénieur civil, ingénieur électricien, technicien.

Abstract

This paper examines some ways in which the international diffusion of technology has affected the French industrial development. The attempt takes a comparative perspective and examines the technological relationships between the United States and France from 1914 to 1940, taking into account competition and interdependencies. The First World War supports the construction of industrial and technological relations. These relations evolve, during the inter-war period, through the multinationalisation of technological interests and french industrial policies. The comparison between french and american archives reveals the modern character of channels of diffusion. Finally, the analysis of technology transferts is concentrated on the national technological capacities that transform modern «sociotechnic» environments, leading scientific and technological research toward innovation.

Key words

Technology, influence, interdependence, The United States, French industry, advanced technology industry, heavy industry, innovation, modernization, Second Industrial Revolution, university, international congress, multinational (company), technical progress, technology transferts, international diffusion of technologies, institutionnalization (science), civil engineer, electrical engineer, technician.

Michel Faucheux et Joëlle Forest

Résumé

Si dans la tradition occidentale la création est associée à l'inexplicable, nous faisons dans cet article l'hypothèse que l'on peut définir et modéliser la créativité c'est-à-dire l'essence de la création. Ainsi, nous tentons de préciser comment les sciences de l'artificiel peuvent intégrer la question de la créativité en pensant celle-ci comme processus d'émergence. Celui-ci s'appuie sur une forme de rationalité particulière, la /mètis/, qui a été refoulée hors du périmètre de la science classique qui vise les essences et l'immuable et se trouve réhabilitée par les sciences de l'artificiel.

Mots clés

Création, créativité, conception, science de l'artificiel, inexplicable, _mètis_.

Abstract

If in the western tradition creation is associated with the inexplicable, in this article, we make the hypothesis that it is possible to define and model the creativity that is the "essence" of creation. So, we will try to clarify how the sciences of the artificial can question creativity as a result of an emergence process. This process refers to a particular form of rationality, the /mètis/ which is not considered by classical science which still focused on the essence and the unchanging. On the opposite this form of rationality is restored by the sciences of the artificial.

Key words

Creation, creativity, design, sciences of the artificial, _mètis_.

Christian Favre

Résumé

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, la Suisse est un pays d'émigration. A proximité des frontières nationales, la Franche-Comté est une des terres privilégiée des migrants helvétiques, qu'ils soient horlogers, agriculteurs ou fromagers. Au lendemain de la Grande Guerre, le processus est encore amplifié par Berne et Paris. Pour les autorités fédérales, il s'agit avant tout de garantir à ses paysans les opportunités que le marché national, déjà saturé, ne peut plus leur offrir. Pour le gouvernement français, la colonisation agricole apparaît comme une solution précieuse à la sous occupation de ses campagnes, dont la capacité de production a encore été affaiblie par la guerre. A la veille de la Grande Crise des années 1930, la colonie suisse de Franche-Comté repose sur plus de 30 000 personnes, également réparties entre les contrées rurales situées à proximité immédiate de la frontière et les cités de Belfort, de Montbéliard, et de Besançon. Aussi, le parcours des Helvètes au sein des terres comtoises est une histoire de l'intégration. Si celle-ci ne pose guère problème dans les villes, elle s'avère plus délicate dans les campagnes, où la culture alémanique de la plupart des migrants helvétiques provoque bien des crispations. Il faut toutefois attendre que la Grande Crise déploie ses effets pour que les premières anicroches se muent en conflits ouverts. Prise dans les méandres du marasme ambiant, la colonie diminue de moitié quand des lois protectionnistes limitent de manière drastique la main-d'œuvre étrangère, en particulier dans les départements frontaliers. Alors que la guerre approche à grands pas, le voisin Suisse, quand son accent trahit de manière trop franche sa germanité, est la cible de critiques acerbes. Le raccourci le plus fréquent est aussi le plus révélateur : le Suisse est un « boche », donc le Suisse est un espion... C'est pourtant le moment que choisissent Berne et Paris pour relancer la colonisation agricole en Franche-Comté. Dès l'hiver 1938/1939, plusieurs dizaines d'agriculteurs helvétiques, souvent originaires des régions bernoises de l'Oberland et de l'Emmental, passent la frontière avec l'ensemble de leurs biens, un soutien financier non négligeable reçu de Berne et les yeux pleins d'espoir. Mais l'accueil est glacial. Sans surprise, leur intégration vire au cauchemar, à tel point que les préfets sont contraints d'intervenir pour calmer l'effervescence provoquée par cette nouvelle migration. C'est dans ce contexte difficile que la guerre éclate. Bientôt, les Allemands seront au contrôle du pays, et chercheront des appuis dans les campagnes de France...

Mots clés

Migration, Suisse, Franche-Comté, intégration, Crise des années 1930, étrangers à la campagne.

Abstract

At the end of the nineteenth century, Switzerland was a land of emigration. Close from the national borders, the Franche-Comté was one of the favorite destinations of the Swiss watchmakers, farmers or cheese-makers leaving the country. This process has been strongly developed after First World War by Bern and Paris. For the Swiss, it meant providing properties to farmers who would have no chance to establish themselves on a national market where very few opportunities were open. For the French, welcoming Swiss farmers meant helping a countryside deeply damaged by the war. Before 1930's economical crisis, more than 30 000 Swiss people lived in Franche-Comté. Their story is also one of integration. If the process wasn't too tricky for those who lived in the cities of Besançon, Belfort, Montbéliard or Pontarlier, the task was much more complicated for those living on the countryside, where the German culture of most of them restrained many relationships. During the thirties, the economical crisis and the new legislations for foreign workers voted in Paris, particularly hard on the border regions, put an end at the Swiss migration. As conflicts between French and foreigners became frequent, many Swiss decided to leave. 15 000 of them stayed in Franche-Comté until Second World War. But the situation didn't get better. For the German speaking ones of them, it event got worst. Much worst. After Munich and the numerous provocations of the Nazis, making clear that war would soon be back on European soil, many of the Swiss German citizens established in the countryside of Franche-Comté were looked at as spies, and rejected from the neighbors. At the same time, Bern and Paris decided to go on a further migration program, helping Swiss farmer to establish in Franche-Comté again. Coming mostly from Swiss-German regions, they hardly spoke a word of French. Their integration totally failed. A few months later, the Germans occupied the country, and started to look for people who they could lean on. From that point, another story begins for the Swiss colony...

Key words

Migration, Switzerland, Franche-Comté, 1930's economical crisis, strangers on the country side.

Michel Godard

Résumé

Le charbon de Ronchamp a été exploité de 1750 à 1958. Il a alimenté les machines à vapeur des fabriques mulhousiennes de tissus durant tout le dix-neuvième siècle et la première moitié du vingtième. Entre 1854 et 1860 la société prend son essor. Deux ingénieurs des mines établissent chacun un rapport durant cette période charnière. Ils permettent de se faire une idée chiffrée de l'accumulation capitalistique indispensable à ce capitalisme naissant.

Mots clés

Mulhouse, Ronchamp, charbon, houille, mine, XIX^e siècle.

Abstract

Coal-mines in Ronchamp have been worked between 1750 and 1958. Coal was used for the steam engines in the cloth factories in Mulhouse during the whole of the 19th century and the first half of the 20th. Between 1854 and 1860, the company started soaring. Two coal-mining engineers each wrote a report during this turning-point period. These allowed to have a precise idea of the accumulated capital that was necessary to this growing capitalism.

Key words

Mulhouse, Ronchamp, coal, coal-pits, coal mines, 19th century.

Laurent Heyberger

Résumé

La stature moyenne des conscrits est ici considérée comme un indice de nutrition nette ou encore comme un niveau de vie biologique. La comparaison de cet indice à Belfort et Mulhouse, deux villes alsaciennes développées grâce à la révolution industrielle, permet de cerner les conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation dans deux contextes historiques différents. Si les évolutions de la stature sont synchrones dans les deux villes-diminution dans la première moitié du XIXe siècle puis augmentation jusqu'au début du XXe siècle-, cela s'explique par un faisceau de facteurs différents. Ainsi, l'industrialisation mulhousienne s'est faite plus tôt et plus péniblement qu'à Belfort à une époque où les villes sont des milieux défavorables au niveau de nutrition nette. Malgré une industrialisation et une urbanisation soudaines après le choc de 1870, les Belfortains n'ont pas connu ces difficultés car le contexte de la seconde révolution industrielle leur est plus favorable.

Mots clés

Industrialisation, urbanisation, migration, niveau de vie, nutrition nette, stature, histoire anthropométrique, Belfort, Mulhouse, Alsace.

Abstract

Mean height of conscripts is here considered as an index of net nutrition or a biological standard of living. We compare this index in Belfort and Mulhouse, two Alsatians towns developed thanks to the industrial revolution. This enables us to observe the consequences of industrialization and urbanization in two different historical contexts. The evolutions of stature are synchronic in both towns –decrease in the first half of 19th century, then increase until the beginning of the 20th century- but this can be explained by different factors. Thus, the industrialization of Mulhouse occurred sooner and more painfully than in Belfort, at a time where towns were unfavorable milieu to net nutrition increase. In spite of the sudden industrialization and urbanization that occurred after the 1870-1871 war, the inhabitants of Belfort didn't have the same difficulties because the context of the second industrial revolution was more favorable to them.

Key words

Industrialization, urbanization, migration, standard of living, net nutrition, stature, anthropometric history, Belfort, Mulhouse, Alsace.

Benoît Humblot

Résumé

L'une des ambitions principales du droit des brevets étant de favoriser tout à la fois l'émergence du savoir technique et sa circulation, on aurait pu imaginer une ardeur constante des législateurs successifs pour combattre le secret des inventions sous toutes ses formes. Non seulement il n'en est rien, mais encore le secret est-il encouragé voire même protégé; du moins jusqu'au dépôt de la demande d'enregistrement du brevet. C'est qu'à bien y regarder, le maintien initial d'un secret tout à la fois ferme et tempéré, favorise et garanti – le moment venu – la diffusion d'une connaissance aboutie et nouvelle. En associant divulgation et récompense par la propriété (sans sous-estimer la valeur symboliquement honorifique du titre délivré), le droit des brevets offre une illustration exemplaire de l'usage qui peut être fait du secret... pour finalement promouvoir et diffuser la connaissance.

Mots clés

Droit des brevets, Secret, Conditions de brevetabilité, Circulation des idées techniques.

Abstract

As one of the main goals of patent rights is to encourage both the emergence of technical knowledge and the free flow of ideas, we could suppose that, over the years, legislators would have done everything possible in order to battle the many facets of industrial secrecy. Not only has this not come about, but industrial secrecy is encouraged and even protected, at least until the filing of the patent application. But if we take a closer look, we can see that the initial maintenance of a secret which is both firm and moderate, in fact fosters and guarantees – at the right moment – the free flow of a fully conceived and innovative idea. By combining disclosure and reward through property (without underestimating the symbolically honorary value of the title deed), patent rights offer an exemplary illustration of the use that can be made of secrecy... to ultimately promote and spread knowledge.

Key words

Patent rights, secrecy, conditions of patentability, free flow of technological ideas.

François Jéquier

Résumé

L'histoire – en tant que récit scientifique – et la mémoire collective – en tant qu'objet construit par un groupe ethnique, religieux ou social – entretiennent des rapports complexes aux enjeux pluriels. L'avènement de la démocratie d'émotion et de compassion auquel nous assistons actuellement s'accompagne du vote de lois mémorielles qui remettent en cause le travail d'historien. A l'ère de l'expiation, l'histoire s'écrit de plus en plus dans les prétoires. La mémoire exerce des pressions variables sur les Etats suivant des enjeux de société, des considérations politiques et financières aux origines parfois obscures. Les mémoires deviennent soit sacralisées et saturées, soit falsifiées et occultées. Entre ces deux types de mémoires inégales, et confronté au « devoir de mémoire », l'historien doit plus qu'auparavant affirmer son devoir d'histoire : exigence de compréhension dépassionnée du passé, de mise en perspective et d'esprit critique.

Mots clés

Histoire, mémoire, génocide, Shoa, communisme, traites négrières, esclavage, colonialisme, démocratie, lois mémorielles, Afrique, Algérie, Allemagne, Arménie, Cambodge, Chine, Etats-Unis, France, Russie, Suisse, Turquie, Ukraine, URSS.

Abstract

History – as a scientific account – and the collective memory – as an object created by an ethnic, religious or social group – maintain a complex relationship involving multiple issues. The advent of the democracy of emotion and compassion that we are experiencing today has been accompanied by the voting of commemorative laws that call into question the role of the historian. In an era of atonement, history is increasingly being written in the law courts. Memory exerts diverse pressures on governments, depending on the issues at stake in society as well as on political and financial considerations stemming from occasionally obscure origins. These memorials or commemorations tend to be either sacred and overbearing, or falsified and obscure. Caught between these two unequal types of memorial, and confronted with the « duty of memory », the historian, more than ever before, must assert his duty to history : the necessity for a dispassionate comprehension of the past, the placing of events into perspective, and a critical point of view.

Key words

History, memory, genocide, the Shoa, Communism, slave trade, slavery, colonialism, democracy, commemorative laws, Africa, Algeria, Armenia, Cambodia, China, France, Germany, Russia, Switzerland, Turkey, Ukraine, the United States, USSR.

Francesca Leonardi

Résumé

Main basse sur la ville (Le mani sulla città, 1963), de Francesco Rosi et En quête d'Etat (Prove di Stato, 1998), de Leonardo Di Costanzo présentent deux figurations stimulantes du thème ville et corruption. Les deux films, réalisés dans la région de Naples, appartiennent à des genres différents (l'un est un film de fiction engagé, l'autre un documentaire de création) et naissent dans des contextes - historique, de production et d'usage - très éloignés. Ils offrent pourtant deux représentations complexes et complémentaires du difficile cheminement de la démocratie en Italie.

Mots clés

Cinéma politique, documentaire, cinéma italien, ville au cinéma, histoire italienne, Naples, corruption, démocratie.

Abstract

Hands over the City (Le mani sulla città, 1963), by Francesco Rosi, and Trials of State (Prove di Stato, 1998), by Leonardo Di Costanzo present two stimulating figurations of the theme "city and corruption". The two movies, both filmed in Naples region, belong to different genres (the first is a fiction and political film, the second a documentary of creation) and are born in dissimilar contexts: historical, of production and of use. They nevertheless offer two complex and complementary representations of the difficult advance of Italian democracy.

Key words

Political cinema, documentary, Italian cinema, city in cinema, Italian history, Naples, corruption, democracy.

Jean-Pierre Micaëlli

Résumé

L'évaluation peut être définie comme une activité dont la fonction est d'apporter à un acteur social (enseignant, manager, concepteur d'un produit, qualificateur, financeur, élu, etc.) des éléments pour mieux contrôler les actes dont il est responsable. A ce titre, l'évaluation intervient dans de nombreux cas, selon des modalités variées. Pourtant, malgré cela, elle est souvent vue comme une activité triviale, machinale : la figure de l'évaluateur se trouvant définitivement opposée à celle du créateur ou de l'acteur créatif. Une telle vision des choses est discutable et peut être redéfinie, pour autant qu'au moins deux postulats soient admis concernant l'évaluation. Le premier, dit anthropocentrique, stipule que l'évaluation peut être pensée comme une activité, c'est à dire une conduite à la fois intentionnelle, projective, complexe et productive. Le second postulat, dit artificialiste, affirme la chose suivante : pour mener à bien son activité, l'évaluateur doit non seulement utiliser des outils, mais aussi les concevoir. Ou, pour le dire autrement : pas d'évaluation sans conception. Reconnaître la place de la conception, activité par nature créative, dans l'évaluation nous permet, pas transitivity, de donner à celle-ci le même attribut.

Mots-clés

Activité (théorie de), conception, évaluation.

Abstract

Evaluating is a process which provides a service that is necessary for a variety of social activities which involve a large number of people. Indeed, we evaluate when we teach, manage a company, recruit an employee, grant a loan, design a product, improve a business process, appraise the effects of public policy, etc. However, in spite of its growing importance, the evaluation process is in a paradoxical position. Despite the problems that evaluation raises, be they ethical, political, conceptual, methodological, or practical, despite the diversity of situations in which the process is carried out, the variety of requirers, receivers, and actors (evaluators) that it implies, the procedures they follow, the tools they design, produce and use, and the results they reach, we rarely link the adjective "creative" to the noun "evaluation". Evaluation is still seen by many people as something that is simple, trivial and mechanical. In other words, evaluators and creative peoples are seen as two tribes on war. Two postulates help us to approach the question of evaluation in such

a way that the idea of creativity will be perceived as one of its intrinsic properties. The first of these, the anthropocentric premise, affirms that evaluation is a specifically human, high-level and intelligent behavior, what psychologists call, in accordance with the pioneering research of Lev Vygotski (1896-1934), an “activity”. The second premise, known as artificialist, is developed from the following idea. Because evaluators do not immediately and effortlessly possess a tool that is perfectly adapted to the particularities of the given situation, they have to design one, in other words, to begin and then carry out an activity which we can recognize as being naturally creative. Therefore, the concept of evaluation is inseparable from that of design.

Key words

Activity, design, evaluation.

Nathalie Pelier

Résumé

Les logos d'ALSTOM sont majoritairement typographiques. Or, l'entreprise s'apprête d'une part à utiliser un logotype qui ne sera plus « en lettres » (le « pulse », un faux O) et prétend d'autre part que l'ensemble de ses logos sont porteurs de sa propre histoire. Pour imposer son nouveau visuel, elle doit faire oublier les autres. Cette démarche semble incompatible avec l'histoire qui, précisément, n' « oublie » pas ou tente de ne pas oublier. Cette situation est source de questionnements sur la notion de patrimoine entrepreneurial.

Mots clés

Logo(type), Alstom/Alsthom, patrimoine, histoire, typographie.

Abstract

Generally, ALSTOM's logos are made up of letters. But the firm is going to use a new typographic mark, the « pulse », a special « O », wich is not a real letter. In order to impose the pulse, ALSTOM has to make to forget the others logos. It seems incompatible with the history : history doesn't want to forget ! This situation is a source of questions about the notion of cultural heritage in enterprise.

Key words

Logo, Alstom/Alsthom, heritage, history, typography.

Pauline Peretz

Résumé

The Immigrant de Chaplin et les *Récits d'Ellis Island* de Peretz et Bober proposent tous deux de suivre ceux qui entrèrent en Amérique à la grande époque de l'immigration, du bateau à la terre ferme. S'ils ont en commun de présenter une image simplifiée, peut-être inexacte des migrants, ces deux films proposent deux lectures extrêmement différentes du processus au terme duquel ceux-ci sont autorisés à atteindre la ville censée incarner la liberté : burlesque dans le cas de Chaplin, réflexive et douloureuse dans celui de Peretz et Bober. Les deux films sont également porteurs de deux visions fondamentalement différentes d'Ellis Island, le premier la considérant comme une porte d'entrée des Etats-Unis, le second comme une antichambre filtrante. Peretz invite en outre à une réflexion sur la mémoire d'Ellis Island vue comme alternative à un destin tragique en Europe, qui explique la fascination que l'île continue d'exercer aujourd'hui.

Mots clés

Amérique, Ellis Island, immigration, mémoire.

Abstract

Chaplin's Immigrant and Peretz and Bober's Récits d'Ellis Island both invite the audience to follow those who entered the United States at the height of immigration, from the boat they sailed on to the American soil. Though both give a simplified, maybe even inaccurate, picture of the immigrants, they offer different interpretations of the process through which they managed to reach the city that was, in their eyes, standing for freedom: burlesque in Chaplin's case, reflective and painful in Peretz and Bober's. Both films convey specific visions of Ellis Island: for Chaplin, it is an open gate to the US, for Peretz and Bober a filtering waiting room. Interestingly, Peretz also entices the audience to consider Ellis Island as an alternative to a tragic fate in Europe, a perspective that explains the fascinating power it still has today.

Key words

America, Ellis Island, immigration, memory.

Jacques Rougerie

Résumé

Les hommes de cinéma se servent volontiers de l'histoire, trop souvent sans rigueur, quelquefois avec bonheur. Il est en revanche extrêmement rare qu'ils mettent leur talent au service de l'histoire. C'est ce qu'a réussi remarquablement Peter Watkins avec *La Commune de Paris 1871*, œuvre tout autant d'historien que de cinéaste. Il n'est pas question ici de mesurer, de jauger son talent, mais de souligner combien son film est un travail d'historien, accompli selon les règles sévères du métier : recherche originale et rigoureuse de la documentation, choix du sens, nullement arbitraire mais imposé par celle-ci, et enfin mise en forme : soit toutes les opérations successives auxquelles se livre un historien. Histoire certes « engagée » comme en ont pu en faire reproche certains : elle met en parallèle problèmes d'hier et problèmes d'aujourd'hui, pour un questionnement de la démocratie. C'est l'une des interrogations majeures soulevées récemment par les historiens « de métier » qui pratiquent de leur côté, consciemment ou non, ce parallèle. Bref, le premier vrai film qui ait été réalisé sur la Commune, sans dogmatisme ni didactisme. Nous dit-il « LA vérité » sur la Commune ? L'historien (ici le cinéaste), propose, en toute rigueur, ce que les spécialistes nomment, après le philosophe Paul Ricœur, une « représentance » : la plus « véridique » interprétation possible en fonction de nos connaissances présentes. Il n'impose pas un sens ; le lecteur (ici le spectateur) ne peut être passif ; il est contraint de réfléchir, de se sentir partie du débat, pour acquiescer, ou non, à charge dès lors pour lui de mieux faire.

Mots clés

Paris, Commune, réalisme, objectivité, *Darstellung*, sources, engagement politique, démocratie, insurrection, anachronisme.

Abstract

*Filmmakers are eager to use history, all too often negligently, occasionally with good results. It is extremely rare, however, that they put their talent at the service of history. This is what Peter Watkins has remarkably succeeded in doing with his *La Commune de Paris 1871* (*The Paris Commune, 1871*), a film which is as much that of a historian as of a filmmaker. We will not be concerned here with measuring or judging his talent, but rather with highlighting to what extent his film is the work of a historian, carried out according to the strict rules of the profession : original and rigorous research concerning*

the documentation, a choice of meaning that is in no way arbitrary but imposed by the documents themselves, and lastly, the presentation - in other words, all the successive operations undertaken by a historian. Admittedly, this history is also a "militant" one, for which it has been reproached by some : the film makes a parallel between the problems of yesterday and those of today, for an assessment of democracy. This is one of the major issues raised recently by "professional" historians who, consciously or not, put this same parallel into practice. In short, this is the first veritable film made about the Commune that is neither dogmatic nor didactic. Does it tell us "THE truth" about the Commune? The historian (here, the filmmaker), offers, with great rigor, what specialists call, after the philosopher Paul Ricoeur, a "représentance": the most "truthful" interpretation possible based on our present knowledge. The film does not impose a meaning; the readers (here, the spectators) cannot be passive, but are forced to think, to feel implicated by the debate, in order to approve, or disapprove, with the implicit corollary that, if they are dissatisfied, they try to do better.

Key words

Paris, the Commune, realism, objectiveness, Darstellung, data, political commitment, democracy, insurrection, anachronism.

François Soulard

Résumé

Cette thèse est un essai de synthèse des différentes créations de formations intermédiaires en chimie appliquée au XIX^e siècle en prenant le pari historiographique d'aborder le sujet tant d'un point de vue d'historien des sciences et des techniques que de l'historien de l'éducation. En montrant les différences existant entre l'enseignement de la chimie appliquée et celui de la chimie « des Facultés », ce travail cherche à définir ce qu'étaient au XIX^e siècle la chimie appliquée et ses modes de diffusion. En articulant la réflexion entre le local et le national, ce travail tente aussi de comprendre les hésitations des instances publiques au sujet de la définition d'un enseignement « intermédiaire » dont l'aboutissement serait *l'enseignement secondaire spécial* de Victor Duruy.

Mots clés

Chimie – Étude et enseignement – France – XIX^e siècle ; Enseignement professionnel – France – Histoire – XIX^e siècle ; Enseignement technique – France – Histoire – XIX^e siècle ; Écoles professionnelles – France – Histoire – XIX^e siècle.

Abstract

*This thesis aims at synthesizing the experiments with intermediate vocational instruction in applied chemistry in the 19th century in France. Historiographically staking on tackling the subject from a historian of sciences and techniques as well as a historian of education point of view. By showing the differences existing between teaching applied chemistry and chemistry “of Faculties”, this work aims at defining what were chemistry and its mode of diffusion during the 19th century. Articulating the reflexion in local and national areas, this work also undertakes to reveal the public authorities' hesitations about defining “intermediate education” whose one result would be Victor Duruy's *enseignement secondaire spécial*.*

Key words

Chemistry – Study and teaching – France – History - 19th century ; Technical education - France - History - 19th century ; Vocational education - France – History - 19th century.

Annonce de colloque

Le laboratoire RECITS (UTBM) organise un colloque en partenariat avec les Archives départementales du Territoire de Belfort (Conseil Général), l'université Jean Monnet (Saint-Étienne) et l'université de Neuchâtel sur le thème :

**« Images et industries »
en mai 2008.**

Il s'agira d'étudier les représentations iconographiques de l'industrie aux XIX^e et XX^e siècles, notamment à travers la manière dont les entreprises se représentent elles-mêmes. Les propositions de communication sont à envoyer à laurent.heyberger@utbm.fr

Marc Seguin, Ingénieur et entrepreneur de la révolution industrielle

La France fut, dans les années 1820-1830, un *pays émergent*, un *jeune dragon* de l'industrie naissante. Elle se plaçait alors dans les traces, mais aussi en compétition avec le leader incontestable de l'époque : la Grande-Bretagne. Celle-ci venait de créer ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la *révolution industrielle* et elle dominait le monde après sa victoire sur les armées napoléoniennes.

Quels sont les hommes, les techniques et les entreprises qui ont effectivement relevé ce défi de l'industrialisation ? L'enquête historique sur les réalisations de Marc Seguin et de ses frères nous entraîne loin des clichés un peu convenus de l'histoire institutionnelle des sciences ou d'une histoire industrielle purement hexagonale. Fort proches de leurs célèbres homologues d'outre-Manche, ces premiers *ingénieurs civils* français nous plongent au cœur de l'action, au contact direct des échanges techniques internationaux, des choix de l'entreprise, de ses raisons économiques et sociales. C'est probablement une autre histoire des techniques et de l'industrie que révèle cette étude de cas, permise par la qualité des archives des entreprises Seguin. L'*adaptation innovante* d'idées venues de l'extérieur, puis leur intégration dans les savoir-faire techniques régionaux sont au cœur du processus d'industrialisation, tout comme le financement et les stratégies de chacun. Il s'agit d'une série d'aventures industrielles passées au crible de l'histoire, qui nous entraîne de la mécanisation drapière à la conception des ponts suspendus, de l'invention du câble à la mise au point de la chaudière tubulaire, des premiers bateaux remontant le Rhône à la création du chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne et à ses premières locomotives. Comme beaucoup des réalisations des frères Seguin, cette ligne ferroviaire resta longtemps méconnue alors qu'elle est contemporaine du mythique Liverpool – Manchester britannique...

Michel COTTE est professeur d'histoire des techniques à l'université de Nantes ; il a obtenu la mention spéciale du prix Roberval grand public en 2003 pour son ouvrage : *Le canal du Midi*, « Merveille de l'Europe ».

[À paraître au PU Rennes, fin 2007]

Pour connaître les autres publications
du Pôle éditorial multimédia
de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

voir le catalogue et les nouveautés sur le site UTBM :

www.utbm.fr → onglet L'UTBM → Editions multimédias

ou :

<http://pem.utbm.fr>

Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Site de Sevenans, rue du château.
90010 Belfort cedex
Tél : 03 84 58 32 73

Directeur de Publication :
Pascal Fournier (Président UTBM)

Coordinateur de la publication :
Yves-Claude Lequin - yves.lequin@utbm.fr

Maquettage texte et couverture :
Atelier Gaia, Elisabeth Fuhrer - fuhrer.elisabeth@wanadoo.fr

Achévé d'imprimer
en novembre 2007
à l'imprimerie Metthez (Montbéliard)

Note aux contributeurs

Procédure de soumission

Les manuscrits seront adressés à la rédaction (laurent.heyberger@utbm.fr) avec

- a) les coordonnées complètes de leurs auteurs (adresse, courriel et téléphone),*
- b) leur fonctions*
- c) leur institution de rattachement,*
- d) un résumé (200 mots maximum) accompagné de sa traduction en anglais*
- e) dix mots clés maximum (français et anglais).*

Le nombre maximal de caractères est de 40 000 (espaces compris). Pour chaque ouvrage cité, La bibliographie devra inclure nom et prénom de l'auteur, titre, éditeur, date et lieu de l'édition (cf normes AFNOR).

Si le texte comprend des documents à reproduire tels que tableaux, graphiques, images, etc., l'auteur veillera à signaler l'emplacement désiré pour chacun d'eux et à leur appel dans le texte ainsi qu'à la mention systématique des titres, légendes et sources.

Illustrations : *Les graphiques et cartes réalisés à partir de logiciels doivent être transmis de préférence sur disquette ou CD-Rom (format jpeg, 300 DPI de préférence). Tout autre document remis sous forme de papier doit être un original prêt à la reproduction et exempt de toute souillure ou de collage.*

Les graphiques seront fournis accompagnés du tableau Excel d'origine.

Les images photographiques sont traitées de préférence à partir de positifs (tirage brillant) bien contrastés.

La taille maximale des éléments graphiques est de 13,2 x 18 cm.

Droits d'auteur : *L'auteur s'engage à fournir une contribution originale.*

Si l'auteur utilise un document ayant déjà paru dans une autre publication, il fournira les droits de reproduction ainsi que la (les) éventuelle(s) mention(s) à indiquer.

Coordination éditoriale : Yves-Claude Lequin, UTBM
33 (0)3 84 58 32 73, yves.lequin@utbm.fr

Cahiers de RECITS

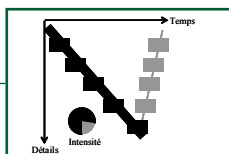
N° 5 - 2007



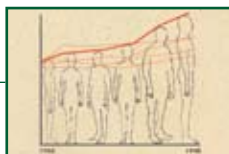
Mémoire et histoire



Entreprises en Franche-Comté



Création, invention, diffusion



*Capital humain :
formation, entretien et
déformation*



*Cinéma et histoire :
villes et liberté*

 **RECITS**
Laboratoire de Recherche sur les Choix Industriels,
Technologiques et Scientifiques

 **utbm**
pôle éditorial multimédia

ISSN 1769-9592